Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.										L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exem- plaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibli- ographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la métho- de normale de filmage sont indiqués ci-dessous.												
1 1	Colour				ır								Col	ourec	i pag	es/F	ages	de c	ouleu	r		
	Covers damaged /							Pages damaged / Pages endommagées														
	Couver				agée					•								amina pellic	ited / ulées		,	
	Covers	res	torec	and	or la	minat	ed /											,				
	Couve	rture	rest	auré	e et/o	u peli	iculé	9											r foxe		5	
	Cover	title	miss	ing / i	Le titr	e de	COUVE	erture	man	que			Pac	es de	etach	ed / F	Pages	s déta	chée	s		
	Colour	ed n	naps	/ Car	tes g	éogra	phiq	ies ei	n cou	leur			, - ·			-	-	ence				1
	Coloured ink (i.e. other than blue or black) /										0	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	Jug	,a.	.opa.	000						
1 1	Encre									`		Ouglity of print varios /										
	Elicie (ue c	oulei	ש.ון ווב	. auu	e que	Dieu	e ou	none,	,				Quality of print varies /								
	0-1		1-4		/ 1 11.		,					لسقسا	Qua	Qualité inégale de l'impression								
1 1	Colour	•												•								
٠	Planch	es e	t/ou	illusti	ation	s en o	coule	ur									-	mate upplé	rial / ment	aire		
	Bound	with	othe	er ma	terial	1																
	Relié a	vec	d'au	tres c	iocun	nents																slips, e best
	Only edition available /																				nt ou	
	Seule 6												-			•		•	_			
	Seule (Sulli	ים ווכ	Shou	DIE								-					-				a, une
				1																	de ta	çon à
	Tight bi												obte	enir la	mei	lleure	imag	je pos	ssible.	•		
	interior																					100
	l'ombre	e or	ı de	la di	stors	ion le	long	g de l	la ma	arge			Op	posir	ig pa	ages	with	vary	/ing	colou	ırati	on or
intérieure. discolourations are filmed twice to ensure the possible image / Les pages s'opposant ayar																						
Blank leaves added during restorations may appear colorations variables ou des déco																						
	within t											filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure possible.										
	omitted																	uie i	mage			
				_		•	-			•			pus	SIDIE.								
	blanch																					
	appara							•		etait												
	possib	ie, c	es pa	ages	n ont	pas e	ete tili	nees.														
	,									1												
	Addition Comm					ntaire	s:	Pagi	natio	on mul	tiple	: •										
				• •				-			•											
												1										
	em is filr																					
Ce doo	cument e	est fil	mé aı	ı taux	de réc	luction	indiq	ué ci-c	dessou	is.					•							
	1																					
10x				14x				18x				22x				26x				30x		
							ļ							1								
		<u>م</u> ــا		L	<u> </u>	16.	<u></u>		<u> </u>	202	لـــــا			<u></u>		<u> </u>	L		لـــــــــــــــــــــــــــــــــــــ	L		

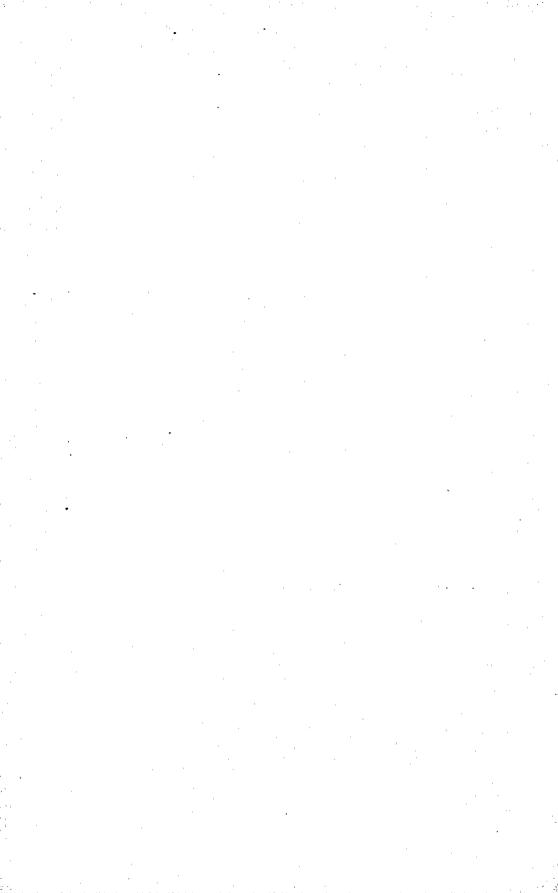


JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

VOL. XXVI.



JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DU CANADA.

DEPUIS LE 8 JUIN JUSQU'AU 15 AOUT 1866,

DANS LES VINGT-NEUVIEME ET TRENTIÈME ANNÉES DU RÈGNE DE NOTRE SOUVERAINE DAME LA REINE VICTORIA.

ETANT LA 5EME SESSION DU SEME PARLEMENT PROVINCIAL DU CANADA.

SESSION 1866.

IMPRIMÉS PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.

Vol. XXVI.



PROCLAMATIONS.

Province du } Canada.

J. MICHEL.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec le VINGT-HUITIÈME jour du mois d'Octobre courant, et à chacun de vous—Salut:

PROCLAMATION.

TTENDU que le Dix-huitième jour du mois de Septembre dernier, Nous avions JUGÉ A PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au VINGT-HUITIÈME jour du mois d'Octobre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec; Et attendu que dans et par un acte du parlement du royaumeuni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, fait et passe durant la session tenue en les troisième et quatrième années de Notre Règne, intitulé: "Acte pour réunir les Provinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le gouvernement du Canada," il est en autres choses statué, qu'il sera loisible au Gouverneur de la Province du Canada pour le temps d'alors de fixer tels lieu ou lieux dans aucune partie de Notre dite Province du Canada, et tels temps, où devront se tenir la première et toute autre session du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de Notre dite Province qu'il jugera convenables, et que tels temps et tels lieux pourront être changés, selon que le Gouverneur le jugera à propos et plus propre à la convenance générale et au bien public, en donnant avis suffisant à cet égard, comme il apparaîtra plus amplement dans et par le dit acte, en y référant; SACHEZ MAINTENANT que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité d'Ottawa, MERCREDI, le SIXIÈME jour du mois de Décembre prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE Quor, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada:

Témoins, Notre Fidèle et Bien-Aimé Lieutenant-Général Sir John Michel, C. C. B., administrateur du Gouvernement de Notre Province du Canada, et Commandant de Nos Forces en icelle, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Montréal, dans Notre dite Province, ce Vingtième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-cinq, et de Notre Règne la Vingt-neuvième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN, Greffier de la Couronne en Chancellerie. Province du } Canada.

J. MICHEL.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notro Cité d'Ottawa le Sixième jour du mois de Décembre prochain, et à chacun de vous—Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que le Vingtième jour du mois d'Octobre dernier, Nous avions jugé a propos de proroger Notre Parlement Provincial au Sixième jour du mois de Décembre prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa; Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité d'Ottawa, Lund, le Quinzième jour du mois de Janvier prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. Ce a quoi vous ne devez manquer.

EN Foi de Quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre Fidèle et Bien-Aimé Lieutenant-Général Sir John Michel, C. C. B., administrateur du Gouvernement de Notre Province du Canada, et Commandant de Nos Forces en icelle, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Montréal, dans Notre dite Province, ce Vingt-huitième jour de Novembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-cinq, et de Notre Règne la Vingt-neuvième.

Par Ordre.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Province du } Canada.

J. MICHEL.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le Quinzième jour du mois de Janvier courant, et à chacun de vous—Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que le VINGT-HUITIÈME jour du mois de NOVEMBRE dernier, NOUS AVIONS A JUGÉ À PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au QUINZIÈME jour du mois de JANVIER courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa; Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru con-

VENABLE, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité d'Ottawa, VENDREDI, le SEIZIEME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada:

Témoin, Notre Fidèle et Bien-Aimé Lieutenant-Général Sir John Michel, C. C. B., administrateur du Gouvernement de Notre Province du Canada, et Commandant de Nos Forces en icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Montréal, dans Notre dite Province, ce Huitième jour de Janvier, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-six, et de Notre Règne la Vingt-neuvième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN, Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Province du) Canada.

J. MICHEL:

VIOTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le Seizième jour du mois de Février courant, et à chacun de vous—Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que le Huitième jour du mois de Janvier dernier, Nous avions jugé a la propos de proroger Notre Parlement Provincial au Seizieme jour du mois de Février courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa. Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité d'Ottawa, MARDI, le VINGTIÈME jour du mois de MARS prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre Fidèle et Bien-Aimé Lieutenant-Général Sir John Michel, C. C. B., administrateur du Gouvernement de Notre Province du Canada, et Commandant de Nos Forces en icelle, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Montréal, dans Notre dite Province, ce Septième jour de Février, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-six, et de Notre Règne la Vingt-neuvième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Province du ? Canada.

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le VINGTIEME jour du mois de MARS courant, et à chacun de vous—SALUT:

PROCLAMATION.

A TTENDU que le Septième jour du mois de Février dernier, Nous avions juge a propos de proroger Notre Parlement Provincial au Vingtième jour du mois de Mars courant, auquel temps vous étiez tenu et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa. Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité d'Ottawa, Mardi, le Ving-quatrième jour du mois d'Avril prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. Ce a quoi vous ne devez manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre Très-Fidèle et Bien-aimé Cousin le Très-Honorable Charles Stanley Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, et de l'Île du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hotel du Gouvernement, en Notre Cité de Montreal, dans Notre dite Province, ce Quator-zième jur de Mars, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-six, et de Notre Règne la Vingt-neuvième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Province du Canada.

MONCK.

VICTORIA, par la Grace de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi etc., etc.,

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le VINGT-QUATRIÈME jour du mois d'Avril courant, et à chacun de vous —Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que le Quatorzième jour du mois de Mars dernier, Nous avions jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial au Vingt-Quatrième jour du mois d'Avril courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa. Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité d'Ottawa, Samedi, le Deuxième jour du mois de Juin prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir eomme de droit. Ce a quoi vous ne devez manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre-Très-Fidèle et Bien-Aimé Ccusin le Très-Honorable Charles Stanley, Viconte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Montréal, dans Notre dite Province, ce dix-neuvième jour d'Avril, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-six, et de Notre Règne la Vingt-neuvième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Province du Canada.

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-estimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le Deuxième jour du mois de Juin prochain, et à chacun de vous—Salut:

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement Provincial se trouve prorogée au Deuxième jour du mois de Juin prochain, Néanmoins, pour certaines causes et considérations, Nous Avons Jugé à Propos de la proroger de nouveau à Vendredi, le Huitième jour du mois de Juin prochain de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre Ĉité d'Ottawa, le dit Deuxième jour de Juin prochain, et Nous Voulons en Conséquence que vous et chacun de vous soyez entièrement déchargé à cet égard; Vous commandant et par ces présentes enjoignant à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de paraître personnellement et être en Notre dite cité d'Ottawa Vendredie Huitième jour du mois de Juin prochain, pour la Dépeche des Affaires, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la taveur de Dieu, en Notre dit Parlement Provincial, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite province, être ordonnées.

EN Foi de Quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon dans le comté de Wexford, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'Icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, dans Notre dite Province du Canada, ce Septième jour de Mai, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-six, et de Notre Règne la Vingt-neuvième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN, Greffier de la Couronne en Chancellerie,

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DU

CANADA.

SESSION, 1866.

Vendredi, 8 Juin, 1866.

MESSAGE de Son Excellence le Gouverneur-Général, par Réné Kimber, Ecuyer, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire:—

M. l'ORATEUR,

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette Honorable Chambre dans la Salle des Séances du Conseil Législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus dans la Salle de Séances du Conseil:

Et étant de retour,

M. l'Orateur a informé la Chambre que, durant la vacance, il avait adressé son Mandat au Greffier de la Couronne en Chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau Writ d'Election pour remplir la vacance qui a eu lieu depuis la dernière Session, et que le Greffier de cette Chambre avait reçu le Certificat suivant:—

Province du Canada, Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un Writ d'Election, SAVOIR: Sen date du treizième jour de Septembre dernier, émis par Son Excellence l'administrateur du gouvernement, et adressé au Shérif du Comté de Wentworth (E. Cartwright Thomas, Ecuier), Officier Rapporteur ex officio de la Division Nord du Comté de Wentworth pour l'Election d'un membre devant représenter la dite division dans l'Assemblée Législative de cette Province, dans le présent Parlement, en remplacement de William Notman, Ecuier, qui, depuis son Election comme Représentant de la dite Division Nord du Comté de Wentworth, est décédé, James McMonies, Ecuier, a été rapporté comme étant dûment éln, tel qu'il appert par le Rapport du Writ d'Election, en date du premier jour de Novembre courant, lequel est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie, Québec, 14 Novembre 1865: EDOUARD J. LANGEVIN, Greffier de la Couronne en Chancellerie. James McMonies, Ecuyer, Membre pour la Division Nord du Comté de Wentworth, ayant préalablement prêté Serment, conformement à la Loi, et signé devant les Commissaires le Rôle qui le contient, a pris son siège en Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur Général Macdonald ait la permission d'introduire un bill pour autoriser l'arrestation et l'emprisonnement jusqu'au huitième jour de Juin mil huit cent soixante-sept, des personnes soupconnées d'avoir commis des hostilités ou d'avoir conspiré contre la personne et le Gouvernement de Sa Majesté.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois, et que les Règles de cette Chambre soient suspendues en autant qu'elles ont rapport à ce Bill.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une troisième fois, et que les Règles de cette Chambre soient suspendues en autant qu'elles y ont rapport.

Le Bill a été, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier ait la permission de présenter un Bill pour mettre les habitants du Bas-Canada à l'abri des injustes agressions commises par des sujets de Pays Etrangers en paix avec Sa Majesté.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois, et que les Règles de cette Chambre soient suspendues en autant qu'elles y ont rapport.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une troisième fois, et que les Règles de cette Chambre soient suspendues en autant qu'elles y ont rapport.

Le Bill a été, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

M. l'Orateur a fait rapport que lorsque cette Chambre s'est rendue ce jour auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, dans la Salle des Séances du Conseil Législatif, il a plu à Son Excellence de prononcer un Discours aux deux Chambres du Parlement Provincial, et que pour prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie, laquelle il a lue à la Chambre comme suit:—

Honorables Messieurs du Conseil Législatif:

Messieurs de l'Assemblée Législative:

Je suis heureux d'avoir cette nouvelle occasion de profiter de vos conseils dans la condition du Gouvernement, et j'espère que vous trouverez dans les magnifiques Edifices érigés dans la Cité choisie par Sa Majesté pour être le Siége du Gouvernement, de plus grandes facilités pour l'expédition des affaires publiques, et ces édifices répondront suffi-

samment à la grandeur future de ce Pays.

Immédiatement après la clôture de la dernière Session du Parlement, je convoquai, d'après les instructions du Secrétaire d'Etat pour les Colonies, un Conseil de Commerce, composé de représentants des différentes Provinces de l'Amérique Septentrionale Britannique.

J'ai donné ordre que les délibérations de ce corps fussent mises devant vous.

Je ferai mettre devant vous les papiers se rapportant à la terminaison du Traité de Réciprocité avec les Etats-Unis d'Amérique, et aux négociations au sujet de nos relations commerciales avec ce Pays.

Il est maintenant devenu plus impérieux que jamais d'ouvrir, par l'extension du commerce du Pays avec d'autres Nations, de nouveaux marchés aux produits variés de notre

industrie.

En conséquence de l'avis donné pour la terminaison du Traité de Réciprocité, je sentis le besoin d'envoyer, pendant l'hiver, avec l'assentiment et l'approbation du Gouvernement de Sa Majesté, une députation représentant les Colonies de l'Amérique Britannique du Nord aux Indes Occidentales et au Brésil, pour s'assurer des meilleurs moyens de développer et d'étendre des relations commerciales avec ce Pays. Le retour de la Délégation de sa mission est si récent qu'elle n'a pu encore présenter son Rapport, mais il vous sera communiqué aussitôt qu'il aura été reçu.

Les menaces et préparatifs pour une attaque contre le Canada, constamment et ouvertement faits par un corps d'hommes organisés dans les Etats Unis d'Amerique, et connus sous le nom de "Féniens," m'a forcé, depuis la dernière Session du Parlement, de l'avis de mes Ministres, d'appeler au service actif une grande partie de la Force Volontaire

de la Milice Provinciale.

L'esprit qu'a manifesté le peuple et sa promptitude à répondre à ma proclamation, ont reçu l'approbation bien méritée du Gouvernement de Sa Majesté.

Les évènements qui ont signalé ces derniers jours fournissent de nouvelles preuves

de la nécessité des mesures de précaution qui ont été adoptées.

La Province a été envahie par une bande de maraudeurs sans loi, mais je félicite le Pays de ce qu'ils ont été promptement rencontrés et forces sous vingt-quatre heures de

faire une retraite précipitée.

Je déplore la perte de vies et les souffrances du brave corps des Volontaires Canadiens dans l'engagement qui a eu lieu en repoussant si promptement les envahisseurs qui avaient attaqué le Pays; et j'ai l'assurance que vous n'oublierez pas d'attenuer, autant qu'il sera en votre pouvoir de le faire, les malheurs si malicieusement infligés à plusieurs familles. Mais tout en sympathisant à leurs afflictions particulières, je dois féliciter le Pays de ce que le premier cri d'alarme a montré que le Canada possede dans ses Volontaires un corps d'hommes prêts, au péril de leurs vies, à défendre leur Reine et leur Pays.

Les évènements récents ont soulevé le peuple entier ; et il est maintenant en évidence pour tout le monde que toutes les ressources du Pays, en hommes tout comme en argent, seront de bon cœur et en tout temps mises à la disposition de l'autorité pour repousser

toute invasion de nos foyers.

Dans les mesures de défense que j'ai été appelé à prendre, j'ai reçu l'assistance constante du Lieutenant-General Commandant, et de l'Amiral Sir James Hope. C'est aussi pour moi une source de vrai plaisir d'avoir à reconnaître le courageux dévouement dont ont fait preuve les officiers et hommes des forces Militaires et Navales de Sa Majesté en Canada.

Je suis heureux de pouvoir dire que le Président des Etats-Unis a lancé une Proclamation déclarant que de graves infractions aux lois de ce Pays ont été commises et se commettent par des personnes mal disposées dans son Territoire et sa Juridiction contre les Possessions Britanniques de l'Amérique du Nord, et requérant tous les Officiers de son Gouvernement de faire tous leurs efforts pour les réprimer. J'espère que cette démarche empêchera bientôt ce Pays d'être exposé à de nouvelles agressions par des citoyens d'une nation en relations amicales avec la Grande Bretagne.

Le maintien de la Force en service actif, que le Gouvernement a été obligé d'appeler, a entraîné une Dépense considérable à laquelle il n'a pas été pourvu par les Votes de la

dernière Session.

Les comptes de cette Dépense seront spécialement mis devant vous, et j'ai l'assurance que vous passerez immédiatement un Bill d'indemnité pour cette infraction inévitable des

dispositions de l'Acte d'Audition des Comptes Publics.

Des évenements récents montrent la nécessité d'étendre au Bas-Canada l'Acte chapitre 98 des Statuts Refondus pour le Haut-Canada, pour protéger les habitants de cette section de la Province contre les agressions criminelles de la part de sujets de Pays Etrangers en paix avec Sa Majesté. Il est aussi devenu nécessaire, pour la conservation de la loi et de l'ordre, d'adopter une marche semblable à celle suivié dans la présente Session du Parlement Impérial pour la suspension temporaire du writ d'Habeas Corpus. J'appelle votre attention immédiate sur les mesures nécessaires.

J'ai, par Proclamation. fixé le premier jour d'Août prochain, pour la mise en force du

Code Civil du Bas-Canada, passé dans la dernière Session du Parlement. Le Code de Procédure Civile du Bas-Canada tel que rapporté par les Commissaires sera soumis à votre adoption pendant cette Session:

Messieurs de l'Assemblée Législative:

J'ai fait connaître mon désir que les Comptes Publics pour l'année courante et le Budjet des Dépenses pour l'année prochaine fussent mis devant vous.

Je vous félicite des résultats très satisfaisants du commerce du Pays pendant l'année dernière : le Revenu a tellement dépassé les Estimations, que j'ai pu sans inconvénient faire face aux dépenses considérables et imprévues dont le Pays s'est trouvé chargé.

Honorables Messieurs et Messieurs:

La grande question de l'Union des Provinces de l'Amérique Septentrionale Britannique en est arrivée maintenant à une position telle qu'elle fait espérer une prompte solution favorable. C'est pourquoi je me flatte et je crois qu'il sera possible d'adopter, pendant la présente Session, les mesures nécessaires pour compléter, en ce qui concerne cette Province, les détails du projet, et j'ose exprimer le confiant espoir que le prochain Parlement qui se tiendra dans ces murs ne se bornera pas à une Assemblée de Représentants du Canada, mais comprendra ceux de toutes les Colonies Britanniques de l'Amérique Septentrionale.

J'ai le plaisir de pouvoir vous féliciter de la prospérité générale qui règne dans toutes les classes de la société en cette Province, et je prie Dieu que vos Conseils guidés par la Divine Providence assurent ce qui est la fin véritable de tout Gouvernement, l'avance-

ment moral et matériel de la masse du peuple.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

Ordonné, Que le Discours de Son Excellence le Gouverneur dénéral aux deux Chambres de la Législature soit pris en considération Lundi prochain.

Ordonné, Que les Votes et Délibérations de cette Chambre soient imprimés, après avoir été examinés par M. l'Orateur, et qu'il en ordonne l'impression; et que nul autre que celui qu'il désignera pour cet objet ne se permette de les imprimer.

Résolu, Qu'il soit nommé des Comités Spéciaux Permanents de cette Chambre pour les objets suivants :-- 1. Des Priviléges et Elections :-- 2. Des lois expirantes :-- 3. Des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.—4. Des Divers Bills Privés.—5. Des Ordres Permanents.—6. Des Impressions.—7. Des Dépenses Contingentes.—8. Des Comptes Publics.—9. Des Banques et du Commerce.—10. D'Immigration et de Colonisation; lesquels dits Comités auront respectivement pouvoir de s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire Rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur iceux; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Résolu, Que lorsqu'il s'élèvera une question se rattachant à l'Election d'un Membre, ce dernier devra se retirer pendant les débats qui s'en suivront; et si deux Membres sont élus pour la même Division Electorale, ils devront s'absenter jusqu'à ce que l'Election soit décidée.

Résolu, Que s'il appert qu'une personne a été éluc Membre de cette Chambre ou a cherché à l'être par corruption ou au moyen d'intrigues ou de menées, la Chambre procédera avec la plus grande sévérité contre toutes personnes qui ont pris une part volontaire à cette corruption et à ces menées ou intrigues.

Résolu, Que l'offre d'argent ou de tout autre avantage à un Membre de l'Assemblée Législative, dans le but de faciliter la passation d'une mesure quelconque qui dépendra du Parlement Provincial, ou qui doit y être décidée, est un grand crime et un délit tendant au renversement de la Constitution.

M. l'Orateur a communiqué à la Chambre un Rapport du Bibliothécaire de l'Assemblée Législative sur l'état de la Bibliothèque du Parlement, lequel a été lu comme suit :-A l'Assemblée Législative du Canada, en Parlement Provincial assemblée :

Le Bibliothécaire a l'honneur de présenter son Rapport sur l'état de la Bibliothèque Parlementaire, lequel est comme suit :-

La translation des Livres de Québec à Ottawa a pu se faire sans perte ni avaries notables.

L'opération de la mise en caisse à Québec, commencée le 28 Septembre dernier, s'est terminée le 26 Octobre. Pour le transport, on s'est servi de barges, qui ont remonté la rivière et les canaux; par là, on a évité les retards et les inconvénients qu'eussent occasionné les transbordements ou les changements de bateaux, si l'on eût choisi un autre mode de transport. Malgré l'état avancé de la saison et les mauvais temps, les barges sont arrivées heureusement à leur destination.

Le nouvel Edifice du Parlement n'étant pas encore prêt, il a fallu attendre plusieurs mois avant de déballer les livres. En attendant l'achèvement du bâtiment de la bibliothèque, on a préparé provisoirement la galerie de peinture et quelques chambres contigües. Comme ces Chambres sont voisines des salles législatives, les Membres auront ainsi faci-

lements accès aux livres durant la saison.

Ce n'est qu'au commencement du mois de Février qu'elles ont été prêtes pour la mise en place. Le déballage des livres a commencé le 5 Février et s'est continué jusqu'au 16 Mars, que le local à notre disposition se trouvant rempli, nous avons dû nous adresser au Bureau des Travaux Publics pour avoir de nouvelles installations. Il était difficile de nous en procurer, vu les besoins des autres Départements. Cependant on a fini par nous accorder une chambre destinée d'abord à servir de Salle à Fumer pour l'usage des Membres du Conseil Législatif.

L'achèvement et l'appropriation de cette pièce ont donné lieu à de nouveaux retards, si bien que nous n'avons pu reprendre avant la 9 Mai le déballage du reste des livres. Nous avons été depuis occupés constamment à mettre en place et à classer la collection dans les différentes parties de la Bibliothèque; mais, malgré le supplément d'aide que l'on

nous a permis d'avoir, ce travail n'est pas encore tout à fait terminé.

Néanmoins, tous les livres de la Bibliothèque, à l'exception de la section du Droit Français, restée à Québec sous la garde des Commissaires de la Codification des Lois du Bas-Canada—sont aujourd'hui retirés des caisses, et la plupart même sont rangés et classés avec ordre, autant du moins que l'a permis l'exiguité du local que nous avons à notre disposition.

La Commission de Codification étant à la veille de clore ses travaux, Votre Bibliothécaire a donné avis au Secrétaire de cette commission de remettre au plus tôt à la Bibliothèque les Livres de Droit Français, afin que les Membres puissent, s'ils est possible, en

avoir l'usage pendant la présente Session.

Comme ces livres doivent être bientôt expédiés ici, Votre Bibliothécaire désire insister respectueusement auprès de Votre Honorable Chambre sur la nécessité d'avoir un appartement additionnel contigu à ceux qui servent maintenant de bibliothèque. Les chambres que nous avons sont tout à fait insuffisantes pour placer nos livres commodément. Dans plusieurs cas, nous avons été obligés, à cause du manque d'espace, de mettre double rangée de livres sur les rayons, ce qui les tient en partie hors de la vue. On pense qu'il s'écoulera au moins deux années avant que la Bibliothèque permanente ne soit en état d'être occupée. En attendant, il est absolument indispensable que nous ayons quelqu'autre local non-seulement pour y mettre les livres, mais aussi pour pendre les cartes géologiques et hydrographiques de prix qui appartiennent à la Bibliothèque et qu'on ne peut consulter commodément dans les circonstances actuelles.

Avant le départ du Gouvernement de Québec, Votre Bibliothécaire, conformément aux instructions du Comité Conjoint de la Bibliothèque, a écrit au Recteur de l'Université Laval lui exprimant les remerciements du corps dirigeant et des officiers de la Bibliothèque pour l'usage gratuit pendant six ans des appartements spacieux qui ont généreusement été mis à la disposition de la Législature, pour recevoir une grande partie des volumes de la Bibliothèque qu'on ne pouvait placer faute d'espace dans l'Edifice du Parlement; votre Bibliothécaire a en même temps profité de cette occasion pour prier l'Université de vouloir accepter certains doubles d'exemplaires et appareils astronomiques qui appartenaient à la Bibliothèque, comme une légère marque de reconnaissance des bons services de cette Institution. Ci-annexée est une copie de la correspondance qui a été échangée sur ce sujet.

Depuis la dernière Session, on n'a pu nécessairement ajouter qu'un petit nombre de volumes à la Bibliothèque, c'est pourquoi on n'a pas jugé nécessaire de faire imprimer un

catalogue supplémentaire; de plus, Votre Bibliothécaire et ses assistants ont consacré la plus grande partie de leur temps à arranger et classifier les livres, afin qu'on puisse les

consulter avec toute la facilité possible.

Dans l'état actuel d'encombrement par suite de la défectuosité inévitable des installations, Votre Bibliothécaire n'a pu, comme il l'avait espéré, donner dans ce Rapport l'énumération des volumes de la Bibliothèque, ri le nombre de ceux qui manquent sur les rayons et de la disparition desquels on ne peut se rendre compte. Il est obligé de remettre ces détails à une autre occasion, espérant alors pouvoir rendre compte d'une manière satisfaisante de l'état de la Bibliothèque, et des dispositions prises pour le soin et la conservation de la collection.

Le tout respectueusement soumis.

ALPHEUS TODD, Bibliothécaire, Assemblée Législative.

Bibliothèque du Parlement, 8 juin 1866.

Correspondance entre le Bibliothécaire de l'Assemblée Législative et le Recteur de l'Université Laval.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT, Québec, 4 octobre 1865.

Au Révérend Recteur de l'Université Laval,-

Monsieur,—Au moment où le Gouvernement se dispose à transférer ses Bureaux à Ottawa, l'Administration de la Bibliothèque manquerait à son devoir si elle ne s'empressait de vous remercier de la libéralité dont vous et votre estimable prédécesseur avez fait preuve à son égard, en lui permettant d'occuper à deux reprises différentes des appartements de l'Université Laval, pour ŷ déposer une partie de notre collection: et cela sans exiger aucune compensation pour le loyer et le chauffage de ces chambres durant les six années que nous avons passées à Québec.

Dans la Session de 1864, le Comité Conjoint de la Bibliothèque, en prévision de la translation du Siége du Gouvernement à Ottawa, délibéra sur la manière la plus convenable de reconnaître votre générosité, et résolut d'offrir à Votre Bibliothèque un Planétaire et un certain nombre d'ouvrages qui se trouvaient en double dans notre collection. Cette recommandation reçut la sanction du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative.

Je suis en conséquence chargé par les Deux Chambres de la Législature de vous exprimer leurs sentiments de vive reconnaissance, et de vous prier d'accepter, en souvenir du service rendu par votre Institution au Gouvernement, le Planétaire ci-dessus mentionné,

ainsi que les volumes dont la liste est ci-incluse.

En même temps, je vous prie de croire, Monsieur le Recteur, que les Officiers de notre Bibliothèque n'oublieront jamais la bienveillance et la considération dont ils ont été l'objet de la part des divers membres de l'Université, et qu'ils ne cesseront de faire des vœux pour la prospérité de la noble Institution que vous dirigez avec tant d'éclat et de succès.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Recteur, Votre humble et obéissant serviteur,

ALPHEUS TODD, Bibliothécaire de l'Assemblée Législative.

Liste des ouvrages présentés à la Bibliothèque de l'Université Laval par le Comité de la Bibliothèque du Parlement.

Barbier. Dict. des Anonymes. 4 vols. De Manne. Nouveau Dict. des Auteurs Anonymes. Smith's History of Canada. 2 vols. (Le Bailly d'Engel,) Mémoires

Cooper's Notions of the Americans. 2 vols.

Roger's North America.

Mémoires du Roi Joseph. 10 vols. Négociations diplomatiques. 3 vols.

La Rochefoucauld. Voyages dans les Etats-Unis. 8 vols.

Levasseur. Lafayette en Amérique. 2 vols. Phipps. Voyage au Pole Boréal.

San Juan d'Ulioa.

History of Braddock's Expedition.

Chevalier. Voies de communication aux Etats Unis. 2 vols. avec Atlas.

Stewart's Prince Edward Islands.

Histoire de la dernière Guerre.

History of America.

Winterbotham's View of the United States. 4 vols.

Spark's Correspondence on the American Revolution. 4 vols.

Total, 51 volumes.

Université Laval.

5 Octobre 1865.

Monsier,-J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre d'hier, par laquelle vous m'informez que le Comité Conjoint de la Bibliothèque du Parlement accorde à l'Université Laval un planétaire et un certain nombre d'ouvrages dont vous m'envoyez la liste.

Veuillez, monsieur, être l'interprête de notre reconnaissance auprès de l'Administration de la Bibliothèque du Parlement. Nons nous pensions suffisamment récompensés par l'honneur d'abriter une partie de la belle Collection de Livres que tous les citoyens de cette Ville regrettent de voir partir.

Je ne puis laisser passer cette occasion sans vous exprimer combien nous avons toujours été satisfaits des divers employés qui ont eu le soin de cette partie de la Bibliothèque qui a été placée à l'Université Laval durant ces six années.

Agréez, monsieur, l'assurance de la haute considération avec laquelle je suis

Votre très-dévoué serviteur,

E. A. TASCHEREAU, Ptre.,

R. Ú. L.

Alpheus Todd, Ecr.,

Bibliothécaire de l'Assemblée Législative.

Dons faits à la Bibliothèque du Parlement depuis le 8 Aout 1865.

Par le Très-Honorable Comte Russell, Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Affaires Etrangères.

The Catalogue of the Foreign Office Library. 1864.

Par le Sénat des Etats-Unis.

Kennedy's Report on the Agriculture of the United States in 1860.

Report on the Population of the United States in 1860.

Senate Journal, Documents and Reports, for 1863-64 and for 1864-65. 11 vols. Catalogue of the Congress Library. 1864.

Par l'Etat de Pennsylvanie.

Executive Documents, 1864. 2 vols.

Laws, Senate and House Journals and Legislative Documents, 1865. 5 vols.

Adjudant General's Report for 1863 and 1864. 2 vols.

Report of Executive Military Department. 1864.

Revised Report on the Soldier's National Cemetery, Gettysburg.

Dr. R. Reed. In Memoriam.

State Law Reports, vol 48.

Par l'Etat de Minnesota.

Executive Documents and Legislative Journals for 1864. 4 vols.

Laws for 1865.

Report of Supreme Court, vol. 9.

Prize Essays on Minnesota in English and German.

Par l'Etat d' Ohio.

Senate and House Journals and Executive Documents for 1864. 4 vols. Laws for 1865.

State Agricultural Reports for 1863 and 1864. 2 vols.

Auditor's Report for 1864.

Ohio Statistics for 1864, et quelques brochures.

Par l'Etat de Connecticut.

Senate House Journals, Legislative Documents, Public and Private Acts, for 1865. 5 vols.

General Statutes of Connecticut, 1866. 2 exemplaires.

Par l'Etat de New Hampshire.

Journals of Senate and Representatives and Laws for 1865.

State Law Reports. Vol. 18.

Adjutant General's Report, 1865. 2 vols. et quelques brochures.

Par la Société Historique de New Hampshire.

New Hampshire Historical Collections, vol. 7. Municipal Register of the City of Concord.

Par le Conseil-de-Ville de Boston, Massachusetts.

Memorial of Abraham Lincoln, late President of the United States, 1865.

Far J. F. Joy, Ecuyer, Détroit.

Proceedings of the *Detroit* Commercial Convention, to discuss Reciprocity of Trade between the *United States* and *British North America*, in July 1865. 8 exemplaires.

Par M. le Supérieur du Séminaire de Montréal.

L'Abbé Faillon, Histoire de la Colonie Française en Canada, vols. 2 et 3. Continuation du vol. 1er, présenté à la Bibliothèque en 1865.

Par le Révérend Edmond Langevin.

Recueil d'Ordonnances Synodales et Episcopales du diocèse de Québec, 2e édition, 1865.

Par le Secrétaire de la Chambre.

Journal of the Board of Arts and Manufactures for Upper Canada, vol. 5, 1865.

Par A. Johnson, Ecuyer, Québec.

The U. E., a tale of Upper Canada, 1859.

Par T. B. Akins, Ecuyer, Nouvelle-Ecosse.

City Charter of Halifax, Nova Scotia, 1864.

Atkins Account of King's College, Windsor. 2 exemplaires.

Debates in Assembly of Nova Scotia for 1861, 1864 and 1865.

Par le Révérend Dr. Scadding, Toronto.

Truth's Resurrections. Par lui-même. 1865.

OUVRAGES REÇUS EN VERTU DE L'ACTE DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE.

Synoptical Index of the Consolidated Statutes of Canada and of Upper Canada; by J. W. Hancock of Berlin, C. W. Published by W. C. Chewitt & Co., Toronto, 1865.

Deux photographies (grand et petit formats) d'un portrait d'Abraham Lincoln, président des Etats-Unis, formé par l'écriture de sa Proclamation d'Emancipation et les différentes nuances des lettres. Par Henry Lacroix. Photographié par G. Martin, Montréal, 1866.

Chant des Volontaires Canadiens: "Up Volonteers;" morceau de musique publié

par A. et S. Nordheimer, Toronto, 1865. Propriété de H. Ford.

The Annual Volunteer and Service Militia List of Canada. Par le Lieut.-Col. Wily.

1er mars 1866. Imprimé par G. E. Desbarats, Ottawa, 1866.

Cinq photographies de l'accident de chemin de fer arrivé au pont St. Hilaire, le 29 juin 1864. Carte de Visite du Révérend Père Connolly. Ces photographies ont été

déposées conformément à l'Acte de la Propriété Littéraire, en 1864, par Antoine Bazinet, photographe, Montréal, et avaient été omises par accident dans le Rapport de la première Session de 1865.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :--

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, sans amendements :-

Bill intitulé: "Acte pour autoriser l'arrestation et l'emprisonnement, jusqu'au hui-"tième jour de Juin, mil huit cent soixante-sept, des personnes soupçonnées d'avoir commis des hostilités ou d'avoir conspiré contre la personne et le gouvernement de Sa "Majesté."

Bill intitulé: "Acte pour mettre les habitants du Bas-Canada à l'abri des injustes

" agressions commises par des sujets de Pays Etrangers en paix avec Sa Majesté."

Et ensuite il s'est retiré.

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, par Réné Kimber, Ecuyer, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire:—

M. L'ORATEUR,

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette Honorable Chambre à la Salle des Séances du Conseil Législatif.

En conséquence M. l'Orateur, avec la Chambre, se sont rendus dans la Salle du Conseil Législatif,

Et étant de retour,

M. l'Orateur a fait rapport que, conformément aux ordres de Son Excellence le Gouverneur-Général, la Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence dans la Salle des Séances du Conseil Législatif, où il avait plu à Son Excellence de donner, au nom de Sa Majesté, la Sanction Royale aux Bills Publics suivants:—

Bill intitulé: "Acte pour autoriser l'arrestation et l'emprisonnement jusqu'au hui-"tième jour de Juin, mil huit cent soixante-et-sept, des personnes soupçonnées d'avoir "commis des hostilités ou d'avoir conspiré contre la personne et le gouvernement de Sa

" Majesté."

Bill intitulé: "Acte pour mettre les habitants du Bas-Canada à l'abri des injustes agressions commises par des sujets de Pays Etrangers en paix avec Sa Majesté."

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à Lundi prochain.

Lundi, 11 Juin 1866.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre:—Etats Généraux des Baptêmes, Mariages et Sépultures dans les Districts de Québec, Montmagny, Montréal et Bedford, pour l'année 1865, avec un Etat Supplémentaire pour le District de Bedford pour l'année 1864. (Documents de la Session, No. 7.)

Aussi, Rapport des Régistrateurs pour les Comtés de Simcoe, Northumberland (Division Ouest), Renfrew, Norfolk, Victoria et la Cité d'Ottawa, indiquant les Honoraires et Emoluments reçus pour l'année expirée le 31 Décembre 1865, en conformité de la clause 76 du chapitre 89 des Statuts Refondus du Haut-Canada. (Documents de la Session, No. 8.)

Aussi, Rapport Annuel de la Compagnie d'Assurance du Canada, Hamilton. (Docu-

ments de la Session, No. 9.)

Aussi, Etats des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union Commerciale, le 1er Juillet 1865; de la Banque d'Epargnes de la Cité et du District de Montréal, pour l'année expirée le 31 Décembre 1865, et de la Compagnie d'Assurance de la Reine, de Liverpool, le 31 Août 1865. (Documents de la Session, No. 9.)

Et aussi, Etat des Recettes et Dépenses de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord du Canada, pour l'année expirée le 31 Décembre 1865. (Documents de la Session, No. 11.)

L'Honorable M. Galt, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général:—Un Etat des deniers payés à compte du Service de la Frontière, depuis le 1er Juillet 1865. (Documents de la Session, No. 20.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—
Par M. Shanly,—La Pétition du Conseil Municipal des Comtés-Unis de Leeds et Grenville.

Par l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin,—La Pétition de l'Honorable Louis Renaud et autres, de la Cité et District de Montréal; et la Pétition de Charles M. Le Brun, Président de la Chambre des Notaires pour le District de Beauharnois.

Par l'honorable M. Rose, La Pétition de J. Barsalou et autres; et la Pétition de

A. Urquhart et autres, de la Cité de Montréal.

Par l'Honorable M. Cauchon,—La Pétition de la Corporation des Pilotes pour et au-dessous du Havre de Québec; et la Pétition du Maire, des Conseillers et Citoyens de la Cité de Québec.

Par M. Magill,-La Pétition du Maire, Conseillers et Citoyens pour la Cité d'Ha-

milton

Par M. Chambers,—La Pétition de John Hawkins et autres, du township d'Elizabethtown, Comté de Leeds; et la Pétition de J. Cumming et autres.

Par M. Perrault, La Pétition de Révérend P. Bélanger et autres, du Village de St.

Ours, Comté de Richelieu.

Par l'Honorable M. Evanturel,—Deux Pétitions de C. Rhéaume, Maire et autres, de la Paroisse de Charlesbourg.

Par l'Honorable M. Cameron, La Pétition de C. D. Day et autres.

Par M. Stirton, La Pétition de la Société d'Agriculture du Comté de Wellington.

Par l'Honorable M. Alleyn,—La Pétition de la Compagnie d'Assurance Maritime de Québec; la Pétition de la Corporation de l'Asile du Bon Pasteur de Québec; la Pétition de l'Asile Protestant des Orphelines de Québec; et la Pétition de James Motz, Avocat, de la Cité de Québec.

Par M. Mackenzie (Lambton),-La Pétition de la Municipalité du Township de

Nissouri Est.

Par M. Poulin,—La Pétition de F. Rainville et autres, de la Paroisse de Ste. Angèle, Comté de Rouville.

Par M. Raymond,—La Pétition de H. Tétro et autres, de la Paroisse de Ste. Angèle, Comté de Rouville.

Par M. Currier,-La Pétition de la Corporation du Collège d'Ottawa.

Par M. Morris, -La Pétition de Philip Pearson Harris, de la Cité de Québec.

Par M. Rankin,—La Pétition d'Arthur Rankin, de Thornfield, Comté d'Essex, Canada Quest.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,—La Pétition de la Salle d'Asile Nazareth; la Pétition de la Salle d'Asile St. Joseph, de Montréal; et la Pétition de Michel Gendron et autres, de la Paroisse de St. Clément, Comté de Beauharnois.

Par M. Lajoie, La Pétition du Révérend N. O. Larue et autres, de St. Paulin,

District des Trois-Rivières.

M. White, du Comité Spécial nommé pour juger du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Election pour la Ville de Niagara, a informé la Chambre que l'Honorable M. Abbott, Paul Denis, Ecuyer, et Hope F. Mackenzie, Ecuyer, Membres du Comité, ont été absents pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité Samedi dernier; et de plus, que le dit Honorable M. Abbott, Paul Denis, Ecuyer, Hope F. Mackenzie, Ecuyer, et William Hoste Webb, Ecuyer, un autre Membre du dit Comité, ont été absents pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité aujourd'hui.

L'ordre du Jour pour prendre en considération le Discours de Son Excellence le Gouverneur Général aux deux Chambres de la Législature Provinciale, étant lu,

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre en considération le dit Discours.

M. Bellerose a proposé, secondé par M. Gibbs,

1. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour le remercier de Son Gracieux Discours prononcé à l'ouverture de la présente Session du Parlement Provincial; et de plus pour assurer Son Excellence que nous sommes reconnaissants à Son Excellence du désir qu'elle exprime de profiter de nos conseils dans la conduite du Gouvernement, et de l'espoir qu'elle nous donne que nous trouverons dans les magnifiques édifices érigés dans la Cité choisie par Sa Majesté pour être le Siège du Gouvernement, de plus grandes facilités pour l'expédition des affaires publiques, et que ces édifices répondront suffisamment à la grandeur future de ce pays.

2. Que nous apprenons avec satisfaction qu'immédiatement après la clôture de la dernière Session du Parlement, Votre Excellence a convoqué, d'après les instructions du Secrétaire d'Etat pour les Colonies, un Conseil de Commerce, composé de représentants des différentes Provinces de l'Amérique Septentrionale Britannique, et que nous remercions Son Excellence d'avoir donné ordre que les délibérations de ce corps fussent mises

3. Que nous examinerons avec toute l'attention qu'ils méritent les papiers se rapportant à la terminaison du Traité de Réciprocité avec les Etats-Unis d'Amérique, et aux négociations au sujet de nos relations commerciales avec ce Pays, lorsqu'il plaira à Son Excellence de nous les soumettre.

4. Qu'avec Son Excellence, nous sommes d'avis qu'il est maintenant devenu plus impérieux que jamais d'ouvrir, par l'extension du commerce du Pays avec d'autres nations; de

nouveaux marchés aux produits variés de notre industrie.

5. Que c'est avec le plus vif intérêt que nous apprenons en conséquence de l'avis donné pour la terminaison du Traité de Réprocité, Son Excellence a senti le bosoin d'envoyer, pendant l'hiver, avec l'assentiment et l'approbation du Gouvernement de Sa Majesté, une députation représentant les Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, aux Indes Occidentales et au Brésil, pour s'assurer des meilleurs moyens de développer et étendre des relations commerciales avec ces Pays; et que nous remercions Son Excellence de l'assurance qu'elle nous donne, qu'aussitôt que la Délégation, récemment arrivée de sa mission, aura pu présenter son Rapport, il nous sera communiqué.

6. Que nous sommes pleinement convaincus de la sagesse déployée par Son Excellence, en appelant, à l'aspect des menaces et préparatifs pour une attaque contre le Canada, constamment et ouvertement faits par un corps d'hommes organisés dans les Etats-Unis d'Amérique, et connus sous le nom de "Féniens," une grande partie de la Force Volontaire

de la Milice Provinciale au service actif.

7. Que c'est avec un bien sensible orgueil que nous apprenons que l'esprit qu'a manisesté le peuple et sa promtitude à répondre à la proclamation de Son Excellence, ont reçu l'approbation bien méritée du Gouvernement de Sa Majesté.

8. Que nous croyons avec Son Excellence que les événements qui ont signalé ces derniers jours fournissent de nouvelles preuves de la nécessité des mesures de précaution

qui ont été adoptées.

9. Que nous nous joignons cordialement à Son Excellence pour féliciter le pays de ce que la province ayant été envahie par une bande de Maraudeurs sans loi, ils ont été promptement rencontrés et forcés sous vingt-quatre heures de faire une retraite précipitée.

 Qu'avec Son Excellence nous déplorons la perte de vies et les souffrances du brave corps des Volontaires Canadiens dans l'engagement qui a eu lieu en repoussant si promptement les envahisseurs, qui avaient attaqué le pays; et nous assurons Son Excellence que nous ne manquerons pas d'atténuer, autant qu'il sera en notre pouvoir de le faire, les malheurs si malicieusement infligés à plusieurs familles. Mais que tout en sympatisant, avec Son Excellence, à leurs afflictions particulières, nous sommes fiers de pouvoir, avec Son Excellence, féliciter la province de ce que le premier cri d'alarme a montré que le Canada possède dans ses Volontaires un corps d'hommes prêts, au péril de leurs vies, à défendre leur Reine et leur Pays. the our off of the pleasure

11. Que nous partageons, avec Son Excellence, la conviction que les événements récents ont soulevé le peuple entier, et qu'il doit être maintenant en évidence pour tout le monde que toutes les ressources du pays, en hommes tout comme en argent, seront de bon cœur et en tout temps mise à la disposition de l'autorité pour repousser toute invasion de

12. Que c'est avec un vif sentiment de plaisir que nous apprenons que dans les mesures de défense, que Son Excellence a été appelée à prendre, elle a reçu l'assistance constante du Lieutenant-Général Commendant, et de l'Admiral Sir James Rope, et que nous nous empressons avec Son Excellence de reconnaître le courageux dévouement dont ont fait preuve les officiers et hommes des forces Militaire et Navale de Sa Majesté en Canada.

13. Que nous sommes heureux d'apprendre que le Président des États-Unis a lancé une Proclamation déclarant que de graves infractions aux lois de ce pays ont été commises et se commettent par des personnes mal disposées dans son territoire et sa juridiction contre les possessions Britanniques de l'Amérique du Nord, et requerant tous les Officiers de son Gouvernement de faire tous leurs efforts pour les réprimer; et que nous espérons, avec Son Excellence, que cette démarche empêchera bientôt ce pays d'être exposé à de nouvelles agressions par des Citoyens d'une Nation en relations amicales avec la Grande Bretagne.

14. Que nous n'ignorons pas que le maintien de la Force en service actif, que le Gouvernement a été obligé d'appeler, a entraîné une dépense considérable à laquelle il n'a pas

été pourvu par les votes de la dernière Session.

15. Que nous remercions humblement Son Excellence de la promesse qu'elle nous donne que les comptes de cette dépense seront spécialement mis devant nous, et que nous nous empresserons de donner notre sérieuse attention à toute mesure qui nous sera soumise à l'effet de déclarer le Gouvernement indemne de cette infraction inévitable des disposi-

tions de l'Acte d'Audition des Comptes Publics.

16. Que nous concourrons dans l'opinion exprimée par Son Excellence, que les événements récents montrent la nécessité d'étendre au Bas-Canada le chapitre 98 des Statuts Refondus pour le Haut-Canada, pour protéger les habitants de cette section de la Province contre les aggressions criminelles de la part de sujets de Pays Etrangers en paix avec Sa Majesté; et qu'il est aussi devenu nécessaire, pour la conservation de la loi et de l'ordre, d'adopter une marche semblable à celle suivie dans la présente Session du Parlement Impérial pour la suspension temporaire du Writ d'Habeas Corpus; et que nous avons déjà mis à effet les recommandations de Son Excellence, en passant à l'unanimité les mesures qui nous ont été soumises à cet effet.

17. Que nous apprenons avec plaisir que Son Excellence a, par Proclamations, fixé le premier jour d'Août prochain, pour la mise en force du Code Civil du Bas-Canada, passé

dans la dernière Session du Parlement.

18. Que nous ne manquerons pas de donner toute notre attention au Code de Procédure Civile du Bas-Canada, tel que rapporté par les Commissaires, aussitôt que Son Excellence voudra bien le soumettre à notre adoption.

19. Que nous remercions Son Excellence de l'assurance qu'elle nous donne que les Comptes Publics pour l'année courante et le Budjet des Dépenses pour l'année prochaine

seront mis devant nous.

20. Que nous accueillons avec plaisir les félicitations de Son Excellence sur les résultats très-satisfaisants du Commerce du Pays pendant l'année dernière, et que c'est avec joie que nous apprenons que le revenu a tellement dépassé les Estimations, que Son Excellence a pu sans inconvénient faire face aux dépenses considérables et imprévues dont

le Pays s'est trouvé chargé.

21. Que nous sommes heureux de recevoir de Son Excellence l'assurance qu'elle nous donne que la grande question de l'Union des Provinces de l'Amérique Septentrionale Britannique en est arrivée maintenant à une position telle qu'elle fait espérer une prompte solution favorable. Que nous nous flattons et croyons, avec Son Excellence, qu'il sera possible d'adopter, pendant la présente Session, les mesures nécessaires pour compléter, en ce qui concerne cette Province, les détails du projet, et que nous osons exprimer, avec Son Excellence, le confiant espoir que le prochain Parlement qui se tiendra dans ces murs ne se bornera pas à une Assemblée de Représentants du Canada, mais comprendra ceux de toutes les Colonies Britanniques de l'Amérique Septentrionale.

22. Que nous recevons avec reconnaissance les félicitations de Son Excellence sur la prospérité générale qui règne dans toutes les classes de la société en cette Province, et que nous nous joignons humblement à Son Excellence pour prier Dieu que nos conseils, guidés par la Divine Providence, assurent ce qui est la fin véritable de tout gouvernement,

l'avancement moral et matériel de la masse du peuple.

Ordonné, Que chaque paragraphe de la dite motion soit mis aux voix.

Et le premier paragraphe ayant été lu de nouveau et mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et il a été adopté.

Et le second paragraphe et les suivants jusqu'au vingtième inclusivement, ayant été

lus de nouveau, ont été adoptés.

Et le vingt-et-unième paragraphe ayant été lu de nouveau comme suit :

21. "Que nous sommes heureux de recevoir de Son Excellence, l'assurance qu'elle nous donne que la grande question de l'Union des Provinces de l'Amérique Septentrionale Britannique en est arrivée maintenant à une position telle qu'elle fait espérer une prompte solution favorable. Que nous nous flattons et croyons, avec Son Excellence, qu'il sera possible d'adopter, pendant la présente Session, les mesures nécessaires pour compléter, en ce qui concerne cette Province, les détails du projet, et que nous osons exprimer, avec Son Excellence, le confiant espoir que le prochain Parlement qui se tiendra dans ses murs ne se bornera pas à une assemblée de Représentants du Canada, mais comprendra ceux de toutes les colonies Britanniques de l'Amérique Septentrionale."

L'honorable M. Dorion a proposé pour amendement, secondé par l'honorable M. Holton, que tous les mots après "Que" soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "Bien que nous accueillione avec tout le respect posssible la déclaration faite par Son Excellence au sujet de la question de l'Union des Provinces de l'Amérique du Nord Britannique, cependant nous croyons de notre devoir d'exprimer à Son Excellence notre ferme conviction qu'une mesure ayant pour objet d'opérer un changement si radical dans les institutions politiques et les relations de cette Province, ne devrait pas être mise à effet avant que le peuple eût eu l'occasion d'exprimer son approbation d'une telle mesure.

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée: et les noms ayant

été demandés, ils ont été pris comme suit :---

Pour:

Messieurs

Biggar,	Dorion (Hochelaga),	Houde,	Pâquet,
Bourassa,	Dufresne (Iberville),	Labreche-Viger,	Perrault,
Caron,	Fortier,	Lajoie,	Pouliot et
Coupal,	Geoffrion,	Macdonald (Cornw'l)	Rymal.—19.
Dorion (Drum. et Art	.) Holton,	Macdonald (Gleng'ry)	,

CONTRE :

Messieurs

Alleyn,	Denis,	Macdonald (Tor'to O.)Rémillard.
Archambeault,		MacFarlane,	
Ault.		Mackenzie (Lambton)	
Beaubien,	Dunkin,	Magill,	
Bellerose,	Dunsford,	McConkey.	Ross ($Dundas$).
Blanchet,	Evanturel,	McDougall,	Scoble,
Bowman,	Gaucher,	McDougall, McGee,	Shanly,
Bown,	Gaudet,	Mc Giverin,	Smith (Durham Est),
Brousseau,		McIntyre,	
Burwell,	$Harwood_s$		Stirton,
$Cameron\ (Peel),$			Street,
Carling,	Higginson,	Morris,	. Tremblay,
Cartier, ProcGén.,	Howland,	Morrison,	Walsh,
Cartwright,	Irvine,	Munro,	Webb,
Cauchon,	Jackson,	Parker,	Wells,
Chapais,	Jones(L'ds N.et Gren.) Pin sonneault,	White,
Cockburn,	Knight,		Wilson,
Cornellier,	Langevin,	Powell,	Wright (Co.d' Ottawa)
Cowan,	Le Boutillier,	Rankin,	Wright (York E.) -79.
De Boucherville,	Macdonald, ProcGén	A. Raymond,	

Ainsi, la Question a été résolue négativement.

Et le vingt-unième paragraphe ayant été lu de nouveau et mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et il a été adopté.

Et le vingt-deuxième et dernier paragraphe ayant été lu de nouveau, il a été adopté. Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur

Général, pour remercier Son Excellence de son gracieux Discours à l'ouverture de la

présente Session du Parlement Provincial.

Résolu, Que la dite Résolution soit renvoyée à un comité spécial composé de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, M. Bellerose, M. Gibbs, et l'Honorable M. Howland, pour préparer et rapporter le Projet d'une Adresse en réponse au Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres de la Législature, en conformité de la dite Résolution.

L'honorable M. le Procureur-Général Macdonald, du Comité Spécial nommé pour préparer une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, a fait rapport que le comité avait préparé une Adresse en conséquence, laquelle a été lue comme suit :

A Son Excellence le Très-Honorable CHARLES STANLEY, Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef des Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE:

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, remercions humblement Votre Excellence de Son Gracieux Discours

du trône à l'ouverture de la présente Session du Parlement.

Nous sommes reconnaissants à Votre Excellence du désir qu'elle exprime de profiter de nos conseils dans la conduite du Gouvernement, et de l'espoir qu'elle nous donne que nous trouverons dans les magnifiques Edifices érigés dans la Cité choisie par Sa Majesté pour être le Siége du Gouvernement, de plus grandes facilités pour l'expédition des affaires publiques, et ces Edifices répondront suffisamment à la grandeur future de ce pays.

Nous apprenons avec satisfaction qu'immédiatement après la clôture de la dernière Session du Parlement, Votre Excellence a convoqué, d'après les instructions du Secrétaire d'Etat pour les Colonies, un Conseil de Commerce, composé de représentants des différentes Provinces de l'Amérique Septentricnale Britannique, et que nous remercions Votre Excellence d'avoir donné ordre que les délibérations de ce corps fussent mises devant nous.

Nous examinerons avec toute l'attention qu'ils méritent les papiers se rapportant à la terminaison du Traité de Réciprocité avec les *Etats-Unis d'Amérique*, et aux négociations au sujet de nos relations Commerciales avec ce pays lorsqu'il plaira à Votre Excellence de

nous les soumettre.

Avec Votre Excellence, nous sommes d'avis qu'il est maintenant devenu plus impérieux que jamais d'ouvrir, par l'extension du commerce du pays avec d'autres nations, de

nouveaux marchés aux produits variés de notre industrie.

Que C'est avec le plus vif intérêt que nous apprenons qu'en conséquence de l'avis donné pour la terminaison du Traité de Réciprocité, Votre Excellence a senti le besoin d'envoyer, pendant l'hiver, avec l'assentiment et l'approbation du Gouvernement de Sa Majesté, une députation représentant les colonies de l'Amérique Britannique du Nord aux Indes Occidentales et au Brésil, pour s'assurer des meilleurs moyens de développer et d'étendre des relations commerciales avec ce pays; et que nous remercions Votre Excellence de l'assurance qu'elle nous donne, qu'aussitôt que la délégation, récemment arrivée de sa mission, aura pu encore présenter son rapport, il nous sera communiqué.

Nous sommes pleinement convaincus de la sagesse déployée par Votre Excellence, en appelant, à l'aspect des menaces et préparatifs pour une attaque contre le Canada, constamment et ouvertement faits par un corps d'hommes organisés dans les Etats-Unis d'Amérique, et connus sous le nom de "Féniens," une grande partie de la Force Volontaire de la

Milice Provinciale au service actif.

C'est avec un sensible orgueil que nous apprenons que l'esprit qu'a manifesté le peuple et sa promptitude à répondre à la proclamation de Votre Excellence, ont reçul'approbation bien méritée du Gouvernement de Sa Majesté.

Nous croyons avec Votre Excellence que les événements qui ont signalé ces derniers jours fournissent de nouvelles preuves de la nécessité des mesures de précaution qui ont été

adoptées.

Nous nous joignons cordialement à Votre Excellence pour féliciter le pays de ce que la Province ayant été envahie par une bande de maraudeurs sans loi, ils ont été promptement rencontrés et forcés sous vingt-quatre heures de faire une retraite précipitée.

Avec Votre Excellence nous déplorons la perte de vies et les souffrances du brave corps des Volontaires Canadiens dans l'engagement qui a eu lieu en repoussant si promptement les envahisseurs, qui avaient attaqué le pays; et nous assurons Votre Excellence que nous ne manquerons pas d'atténuer, autant qu'il sera en notre pouvoir de le faire, les malheurs si malicieusement infligés à plusieurs familles. Mais tout en sympathisant avec Votre Excellence, à leur afflictions, nous sommes fiers de pouvoir, avec Votre Excellence, féliciter la Province de ce que le premier cri d'alarme a montré que le Canada posséde dans ses Volontaires un corps d'hommes prêts, au péril de leur vies, à défendre leur Reine et leur Pays.

Nous partageons, avec Votre Excellence la conviction que les événements récents ont soulevé le peuple entier, et qu'il doit être maintenant en évidence pour tout le monde que toutes les ressources du pays, en hommes tout comme en argent, seront de bon cœur et en tout temps mises à la disposition de l'autorité pour repousser toute invasion de nos foyers.

C'est avec un vif sentiment de plaisir que nous apprenons que dans les mesures de défense que Votre Excellence a été appelée à prendre, elle a reçu l'assistance constante du Lieutenant-Général Commandant, et de l'Amiral Sir James Hope, et nous nous empressons, avec Votre Excellence, de reconnaître le courageux dévouement dont ont fait preuve les

Officiers et Homme des forces Militaire et Navale de Sa Majesté en Canada.

Nous sommes heureux d'apprendre, que le Président des Etats-Unis a lancé une Proclamation déclarant que de graves infractions aux lois de ce pays ont été commises et se commettent par des personnes mal disposées dans son territoire et juridiction contre les Possessions Britanniques de l'Amérique du Nord, et requérant tous les Officiers de son Gcuvernement de faire tous leurs effors pour les réprimer, et nous espérons, avec Votre Excellence, que cette démarche empêchera bientôt ce pays d'être exposé à de nouvelles agressions par des Citoyens d'une nation en relations amicales avec la Grande-Bretagne.

Nous n'ignorons pas que le maintien de la force en service actif, que le Gouvernement a été obligé d'appeler, a entraîner une dépense considérable à laquelle il n'a pas été pourvu

par les votes de la dernière session.

Nous remercions humblement Votre Excellence de la promesse qu'elle nous donne que les comptes de cette dépense seront spécialement mis devant nous, et que nous nous empresserons de donner notre sérieuse attention à toute mesure qui nous sera soumise à l'effet de déclarer le Gouvernement indemne de cette infraction inévitable des dispositions de

l'Acte d'Audition des Comptes Publics.

Nous concourrons dans l'opinion exprimée par Votre Excellence, que les évènements récents montrent la nécessité d'étendre au Bas-Canada l'Acte Chapitre quatre-vingt-dixhuit des Statuts Refondus pour le Haut-Canada, pour protéger les habitants de cette section de la Province contre les agressions criminelles de la part de sujets de Pays Etrangers en paix avec Sa Majesté; et qu'il est aussi devenu nécessaire, pour la conservation de la loi et de l'ordre, d'adopter une marche semblable à celle suivie dans la présente session du Parlement Impérial pour la suspension temporaire du Writ d'Habeas Corpus; et nous avons déjà mis à effet les recommandations de Votre Excellence, en passant à l'unanimité les mesures qui nous ont été soumises à cet effet.

Nous apprenons avec plaisir que Votre Excellence a, par Proclamation, fixé le premier jour d'Août prochain, pour la mise en force du Code Civil du Bas-Canada, passé dans la

dernière Session du Parlement.

Nous ne manquerons pas de donner notre attention au Code de Procédure Civile du Bas-Canada tel que rapporté par les Commissaires, aussitôt que Votre Excellence voudra bien le soumettre à notre adoption.

Nous remercions Votre Excellence de l'assurance qu'elle nous donne que les Comptes Publics pour l'année courante et le Budjet des Dépenses pour l'année prochaine seront mis

devant nous

Nous accueillons avec plaisir les félicitations de Son Excellence sur les résultats trèssatisfaisants du commerce du pays pendant l'année dernière, et que c'est avec joie que nous apprenons que le revenu a tellement dépassé les estimations, que Votre Excellence a pu sans inconvénient faire face aux dépenses considérables et imprévues dont le pays s'est trouvé chargé.

Nous sommes heureux de recevoir de Votre Excellence l'assurance qu'elle nous donne que la grande question de l'Union des Provinces de l'Amérique Septentrionale du Nord en

est arrivée maintenant à une position telle qu'elle fait espérer une prompte solution favorable-Nous nous flattons et croyons, avec Votre Excellence, qu'il sera possible d'adopter pendant la présente Session, les mesures nécessaires pour compléter, en ce qui concerne cette Province, les détails du projet, et nous osons exprimer, avec Votre Excellence, le confiant espoir que le prochain Parlement qui se tiendra dans ces murs ne se bornera pas à une assemblée de Représentants du Canada, mais comprendra ceux de toutes les Colonies Britanniques de l'Amérique Septentrionale.

Nous recevons avec reconnaissance les félicitations de Votre Excellence sur la prospérité générale qui règne dans toutes les classes de la société en cette Province, et nous nous joignons humblement à Votre Excellence pour prier Dieu que nos conseils, guidés par la Divine Providence, assure ce qui est la fin véritable de tout gouvernement, l'avancement moral et matériel de la masse du peuple.

La dite Adresse ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée. Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général

par toute la Chambre.

Ordonné, Que les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, pour savoir de Son Excellence quand il lui plaira recevoir cette Chambre avec son Adresse.

L'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, s'est levé de sa place et a informé M. l'Orateur et la Chambre que Son Excellence le Gouverneur Général recevra la Chambre avec son Adresse en réponse au Discours de Son Excellence à l'ouverture de la présente Session, demain, à trois heurcs et demie de l'après-midi.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 12 Juin 1866.

Les Pétitions suivantes ont eté séparément présentées et déposées sur la Table:— Par M. Smith (Durham Est),—La Pétition de la Compagnie du Chemin de fer de

Port Hope, Lindsay et Beaverton.

Par M. Bown,-La Pétition des Francs-tenanciers et Locataires de l'arrondissement Scolaire No. 5, Township de Brantford.

Par M. Currier,—La Pétition de Joseph Aumond et autres, de la Cité d'Ottawa.

Par M. Pâquet,—La Pétition de F. X. Désy et autres, de la Commune de l'Isle du Pads; et la Pétition de P. E. Dostaler et autres, les deux du Comté de Berthier.

Par M. Dorion (Drummond et Arthabaska),-La Pétition de E. Connell et autres, du

Township de Wickham.

Par l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cochburn,-La Pétition de Henry John Boswell, de Cobourg.

Par l'Honorable M. Aileyn,-La Pétition de la Compagnie des Remorqueurs du St.

Laurent; et la Pétition de l'Asile des Orphelins de Québec.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald,—La Pétition de R. Gaskin et autres, propriétaires et Capitaines de Navires, du Port de Kingston.

Par l'Honorable M. Cameron (Peel), La Pétition de John Jackson, du Township

de Scarborough.

Par l'Honorable M. Carling,—La Pétition de E. Leonard et autres, de la Cité de London, Comté de Middlesex; et la Pétition de James Johnston, de la Cité de London, Vice-Président de la Société Permanente de Construction et d'Epargnes des Comtés de l'Ouest, et William Dempster, du même lieu, Trésorier de la dite Société.

12 Juin.

Ordonné, Que M. Dunkin ait la permission d'introduire un Bill intitulé: "Acte de l'Intérêt de 1866."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Bourassa ait la permission d'introduire un Bill pour fixer le taux de l'Intérêt de l'argent.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Mackenzie ait la permission d'introduire un Bill pour amender et refondre les divers Actes relatifs à la Cotisation de la Propriété dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

M. White, du Comité Spécial nommé pour juger du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Election pour la Ville de Niagara, a informé la Chambre que l'Honorable M. Abbott, Paul Denis, Ecuier, Hope F. Mackenzie, Ecuier, et William Hoste Webb, Ecuier, Membres du Comité, ont été absents pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité aujourd'hui.

Ordonné, Que M. McKellar ait la permission d'introduire un Bill pour amender et refondre les divers Actes relatifs aux Institutions Municipales du Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Bourassa ait la permission d'introduire un Bill pour amender le chapitre cinquante-trois des Statuts Refondus du Canada relatif aux Poids et Mesures.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

A l'heure fixée, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec l'Adresse de la Chambre, et étant de retour, M. l'Orateur a fait rapport que la Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence avec son Adresse en réponse au Discours de Son Excellence aux deux Chambre de la Législature, à laquelle il a plu à Son Excellence de faire la réponse suivante:-

Monsieur l'Orateur et Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je vous remercie de votre Adresse. Je recommande maintenant à votre considération attentive les affaires importantes qui vont immédiatement vous être soumises.

Ordonné, Que M. Bourassa ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre 26 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, relatif à certains cours d'eau.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de l'Honorable M. Galt, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général

La Chambre a procédé à prendre en considération le Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général adressé aux deux Chambres de la Législature à l'ouverture de la présente Session.

Et motion étant faite à l'effet que des Subsides soient acccordés à Sa Majesté, il est Résolu, Que Vendredi prochain cette Chambre se formera en Comité pour prendre cette motion en considération.

Ordonné, Que la partie du Discours de Son Excellence qui a rapport aux Subsides soit renvoyée au dit Comité.

Sur motion de M. Dnnkin, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald,

Ordonné, Que l'entrée dans les Journaux de cette Chambre de Lundi le 11 Septembre 1865, présentant à la Chambre le Rapport du Comité nommé pour aider M. l'Orateur à prendre les arrangements nécessaires pour la distribution et la dépêche des affaires de la Chambre, soit maintenant lue, et elle a été lue comme suit:—

Votre Comité a pris en considération le sujet d'apporter aux règlements de la Chambre des changements de nature à simplifier, régulariser, et expédier la procédure quant

aux Bills Privés.

Et il est d'opinion qu'il serait désirable que le renvoi de ces bills au Comité Permanent qu'il appartient eût lieu à l'avenir après la première lecture et non après la seconde lecture, tel que la chose se pratique aujourd'hui. Cette modification permettrait à la Chambre de discuter le principe de ces Bills à leur deuxième lecture, comme dans le cas des Bills Publics. Sans compter l'avantage manifeste qui résulterait de cette modification au point de vue du progrès et de la discussion approfondie de ces Bills dans la Chambre, il est de fait qu'elle permettrait aux Comités de se livrer à leurs travaux plus à bonne heure dans la Session et de les accomplir avec plus d'avantage qu'ils ne peuvent le faire sous le système actuel. Il deviendrait, comme de raison, nécessaire que l'affiche des Bills dans les Couloirs n'eût lieu qu'après leur impression et distribution—devoir dont le Greffier en Chef du Comité des Bills Privés serait tenu responsable. A cet effet, l'on pourrait annexer aux exemplaires imprimés de votes et délibérations une liste des Bills affichés chaque jour. Conjointement avec ces modification, le délai fixé pour afficher les Bills prenant naissance dans la Chambre, pourrait être prolongé à dix jours au lieu de sept—et à deux jours au lieu d'un pour ceux du Conseil Législatif.

Votre Comité recommande aussi une modification dans la pratique suivie par la Chambre quant au temps fixé pour la prise en considération des Bills Privés. Dans la Chambre des Communes, l'on consacre à ce travail la première heure de la séance de chaque jour. Il ne recommende pas l'adoption intégrale de ce système: mais quant aux Bills Privés de nature à soulever une vive opposition, il serait d'avis à maintenir intacte la Règle qui assure la préséance absolue à ces mesures chaque Lundi. A part cela, il pense qu'il suffirait de leur consacrer la première heure après la réunion de la Chambre à Sept heures et demie,

les Mercredis et Vendredis.

La même règle pourrait s'appliquer à chaque phase de ces Bills, y comprise la première lecture. Les Bills Privés confiés aux Membbers du cabinet pourraient être inscrits sur l'ordre du jour comme Bills Privés. Et, dans le but de régulariser et expédier les affaires, il serait nécessaire que le Greffier en Chef du Bureau des Bills Privés siègeat à la table de la Chambre pendant le temps consacré à ces mesures.

Il est en outre d'avis qu'il est désirable, dans le but de mieux faire observer les délais prescrits par les 51e et 62e Règles de la Chambre, de décréter que nulle motion à l'effet de les suspendre ou modifier généralement ne sera accueillie, à moins qu'elle n'ait été renvoyée aux différents Comités des Bills Privés, ou sur rapport de deux ou d'un plus grand nombre

d'entre eux.

En dernier lieu, il recommande que l'organisation des Comités Permanents de la Chambre, la présentation des Bills en général et le renvoi des Bills Privés aux Comités Permanents, aient à l'avenir lieu sans attendre l'adoption de la réponse au Discours du Trône.

Votre Comité a préparé les amendements ci-joints aux Règles 19, 22, 27, 45, 51, 56, 58, 60, 61, 62, 67 et 68, dans le but de donner suite aux recommendations précédentes.

RÈGLES.

Les Règles suivantes sont amendées de manière à se lire comme suit:—

Règle 19. Les affaires de Routine Journalières de la Chambre sont prises dans l'ordre suivant:

Présentation des Pétitions.

Lecture et Réception des Pétitions.

Présentation de Rapports par les Comités Permanents et Spéciaux.

Motions.

L'Ordre dans lequel la Chambre procède, jour par jour, à la prise en considération des Affaires, après les Affaires de Routine ci-dessus mentionnées, est comme suit:

Questions au Ministère.

Avis de Motions.

Bills et Ordres d'un intérêt Public.

MARDI.

Avis de Motions du Gouvernement.

Mesures du Gouvernement.

Bills et Ordres d'un intérêt Public.

Questions au Ministère.

Autres Avis de Motions.

MERCREDI.

(Jusqu'à 6 heures, P. M.)

Questions au Ministère.

Avis de Motions.

Bills et Ordres d'un intérêt Public.

(Depuis 7½ heures, P. M.)

Pendant la première heure, les Bills Privés.

Bills et Ordres d'un intérêt Public.

JEUDI.

(Jusqu'à 6 heures, P. M.)

Questions au Ministère.

Avis de Motions.

Bills et Ordres d'un intérêt Public.

(Depuis 7½ heures, P. M.)

Bills et Ordres d'un intérêt Public.

VENDREDI.

Avis de Motions du Gouvernement.

Mesures du Gouvernement.

Bills et Ordres d'un intérêt Public.

Questions au Ministère.

Autres Avis de Motions.

(Pendant la première heure, après 7½ heures, P. M.)

Bills privés.

Règle 22. Les Bills rapportés après la Deuxième Lecture, de chaque Comité Permanent ou Spécial, sont placés sur les Ordres du Jour du lendemain de la réception du Rapport pour être renvoyés à un Comité Général, dans leur ordre de réception, immédiatement après les Bills rapportés de Comités Généraux.

Règle 27. Si, à Six heures P. M., le Mercredi ou le Jeudi, ou lorsque la Chambre s'ajourne, une motion placée sur la liste des avis est sous considération, cette question est le premier Ordre du Jour de la séance suivante, immédiatement après les items auxquels

la Chambre a, par une Règle ou un Ordre, accordé la préséance spécialement.

Règle 45. Chaque Bill Public est lu deux fois dans la Chambre avant son renvoi

devant un comité ou avant qu'il ne soit amendé.

Règle 51. Nulle Pétition pour Bill Privé n'est reçue par la Chambre après les trois premières semaines d'une Session et nul Bill Privé n'est présenté à la Chambre après les quatre premières semaines de la Session, et aucun Rapport d'un Comité Permanent ou Spécial sur un Bill Privé n'est reçu après les six premières semaines de chaque Session, et nulle motion à l'effet de suspendre ou modifier généralement cette Règle ne sera accueillie par la Chambre qu'après qu'elle aura été renvoyée, à une séance précédente de la Chambre, aux différents Comités Permanents chargés de la prise en considération des Bills Privés, ou sur rapport soumis par l'un ou plusieurs de ces Comités.

Règle 56. Tout Bill Privé venant du Conseil Législatif (n'étant pas basé sur une Pétition, dont il a été déjà fait rapport par le Comité) sera d'abord pris en considération, et il en sera fait rapport par le dit Comité de la même manière, après sa Première Lecture,

et avant sa prise en considération par tout autre Comité Permanent.

Règle 58. Tout Bill Privé est introduit sur Pétition et présenté à la Chambre sur motion à cet effet, faite le Lundi, Mercredi ou Vendredi immédiatement avant que l'Ordre

des Bills Privés ne soit appelé, et après qu'il a été fait rapport favorable sur la Pétition

par le Comité des Ordres Permanents.

Règle 60. Les dépenses et frais occasionnés par des Bills Privés conférant quelque privilége exclusif, ou pour tout objet de profit, ou pour l'avantage d'un particulier, d'une corporation, ou d'individus, ou pour amender ou étendre des Actes antérieurs, de manière à conférer des pouvoirs additionnels, ne doivent pas retomber sur le public; conséquemment, les parties qui désirent obtenir ces Bills sont obligés de payer au Bureau des Bills Privés, la somme de soixante dollars, immédiatement après la Première Lecture. Et tous ces Bills doivent être rédigés dans les langues Anglaise et Française, par ceux qui les demandent, et imprimés par l'Entrepreneur de l'impression des Bills de la Chambre, et 350 exemplaires en Anglais en seront déposés au Bureau des Bills Privés, et 200 exemplaires en Français, s'ils concernent le Bas-Canada, après la Première Lecture; et aucun de ces Bills ne doit être lu pour la Troisième fois avant que le Greffier n'ait reçu un certificat de l'Imprimeur de Reine, déclarant qu'il lui a été fait remise du coût de l'impression de 500 exemplaires de la version Anglaise de l'Acte, et de 250 de la version française pour le Gouvernement.

L'honoraire payable après la Première Lecture d'un Bill Privé n'est payé qu'à celles des Chambres où il a été présenté, mais les frais d'impressions doivent être payés dans

chaque Chambre.

Règle 61. Tout Bill Privé, lu pour la Première fois, est renvoyé au Comité des Bills Privés, si tel Comité a été nommé, ou à quelqu'autre Comité Permanent de même nature; et toutes Pétitions devant la Chambre pour ou contre le Bill sont considérées comme

renvoyées à ce comité.

Règle 62. Aucun Bill Privé introduit en cette Chambre, et dont il est exigé Avis, n'est pris en considération par le Comité avant qu'avis de la réunion de ce Comité n'ait été affiché pendant dix jours francs dans le Couloir,—ces dix jours devant commencer du jour que les exemplaires imprimés du Bill sont distribués aux Membres,—ni avant qu'un avis de deux jours francs n'ait été donné, dans le cas où ce Bill a été introduit dans le Conseil Législatif. Et nulle motion à l'effet de suspendre ou modifier généralement cette règle ne sera accueillie par la Chambre qu'après avoir été renvoyée, à une séance précédente de la Chambre, aux différents Comités Permanents chargés de la prise en considération des Bills Privés ou sur rapport soumis par deux ou un plus grand nombre de ces Comités.

Règle 67. Le Comité auquel est renvoyé un Bill Privé doit, dans tous les cas, en faire

Règle 67. Le Comité auquel est renvoyé un Bill Privé doit, dans tous les cas, en faire rapport à la Chambre; et lorsqu'une modification importante est faite au Préambule du Bill, la modification et les raisons de cette modification sont mentionnées dans le rapport.

Règle 68. Lorsque le Comité auquel a été renvoyé un Bill Privé fait rapport à la Chambre que le Préambule de ce Bill n'est pas prouvé à sa satisfaction, il doit aussi exposer les raisons sur lesquelles il s'appuie pour en venir à cette décision, et nul Bill, dont îl est ainsi fait rapport, ne doit être porté sur les Ordres du Jour, à moins d'un ordre spécial de la Chambre.

2. Les Bills Privés rapportés à la Chambre par tel comité seront placés sur l'Ordre du Jour du lendemain de la réception du Rapport, pour la deuxième lecture, dans l'ordre

qu'ils occupent, immédiatement après les Bills renvoyés à un Comité Général.

Sur motion de l'Honorable M. Holton, secondé par l'Honorable M. Dorion (Hochelaga), Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre: copie de toute correspondance avec le Gouvernement Impérial et ceux des Provinces Maritimes échangée depuis la dernière Session du Parlement Provincial, au sujet de l'Union projetée des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre : copies de toutes Dépêches reçues du Secrétaire d'Etat pour les Colonies depuis la dernière Session,

au sujet de la Défense de la Province.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre: copies de toutes communications reçues de la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer Intercolonial projeté, et des réponses à ces communications.

Ordonné, Que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence le Gouverneur

Général, par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial de quatorze Membres pour préparer et rapporter avec toute la diligence convenable, les listes des Membres devant composer les

Comités Permanents ordonnés par cette Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, l'Honorable M. Brown, l'Honorable M. le Solliciteur Général Langevin, l'Honorable M. Cauchon, l'Honorable M. Macdonald (Cornwall), l'Honorable M. Dorion, l'Honorable M. Holton, M. Bourassa, M. DeBoucherville, M. Mackenzie, M. Knight, M. Walsh et M. Stirton, composent le dit Comité.

L'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, du Comité Spécial nommé pour préparer et rapporter les Listes des Membres devant composer les Comités Spéciaux Permanents ordonnés par cette Chambre, a fait rapport que le Comité avait préparé des Listes de Membres en conséquence, lesquelles ont été lues comme suit:—

1. PRIVILÉGES ET ÉLECTIONS.—L'Honorable M. le Procureur-Général J. A. Macdonald, l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, les Honorables Messieurs Alleyn, Cameron (Peel), Cauchon, Dorion (Hochelaga), Macdonald (Cornwall); Messieurs Ault, Bellerose, Denis, DeNiverville, Dunkin, Gagnon, Gibbs, Huot, Irvinc, Labrèche-Viger, McMonies, Morris, Morrison, O'Halloran, Poupore, Rémillard, Rymal, Scatcherd, Smith (Durham Est), Tremblay, Wallbridge (Hastings Nord), Wilson et Wright (York Est.)—30.

2. LOIS EXPIRANTES.—L'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, l'Honorable M. le Solliciteur-L'Honorable M. le Solliciteur-L'Hon

2. Lois Expirantes.—L'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, les Honorables Messieurs Alleyn, Huntington, Laframboise, Thibaudeau; Messieurs Bown, Burwell, Cornellier, Coupal, Cowan, Dickson, Dufresne (Montcalm), Dunsford, Ferguson (Frontenac), Fortier, Gaucher, Gaudet, Harwood, Houde, Jones (Leeds et Grenville), Jones (Leeds Sud), Knight, Munro, Pâquet, Perreault, Pinsonneault, Pouliot, Rémillard, Robitaille et Thompson.—31.

3. CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES.—L'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, les Honorables Messieurs Abbott, Brown, Carling, Cauchon, Cockburn, Galt. Holton, Laframboise, Macdonald (Cornwall), McDougall, Rose; Messieurs Bell, Blanchet, Brousseau, Bourassa, Chambers, Currier, DeBoucherville, DeNiverville, Dickson, Dunkin, Dunsford, Harwood, Irvine, Joly, Knight, Macdonald (Glengarry), Macdonald (Toronto Ouest), Mackenzie (Lambton), McGiverin, McIntyre, McKellar, Morris, Morrison, O'Halloran, Robitaille, Shanly, Smith (Durham Est), Street, Sylvain, Walsh, White, Wood et Wright (York Est.)—46.

4. BILLS PRIVÉS.—L'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, les Honorables Messieurs Abbott, Cameron, (Pecl), Cauchon, Dorion (Hochelaga), Laframboise, Rose; Messieurs Archambeault, Ault, Bellerose, Bourassa, Cameron (Ontario Nord) Caron, Cartwright, Currier, Denis, Dufresne (Montcalm), Dunkin, Gaudet, Geoffrion, Irvine, Macfarlane, McConkey, McMonies, Morris, Morrison, O'Halloran, Parker, Pinsonneault, Powell, Rémillard, Ross (Dundas), Scatcherd, Smith (Durham Est), Smith (Toronto Est), Stirton, Wallbridge (Hastings Nord), Webb, Wells, Wood et Wright (Ottaws.)—42.

Nord), Webb, Wells, Wood et Wright (Ottawa.)—42.

5. ORDRES PERMANENTS.—Messieurs Beaubicn, Biggar, Bowman, Bown, Burwell, Cameron (Ontario Nord), Caron, Cornellier, Cowan, DeNiverville. Duckett, Dufresne (Iberville), Ferguson (Simcoe Sud), Gaucher, Haultain, Higginson, Jones (Leeds Sud), Lajoie, Magill, Macdonald (Glengarry), Munro, Poulin, Poupore, Rankin, Ross (Champlain), Rymal, Scoble, Somerville, Taschereau, Thompson, Wells et White.—33.

6. COMITÉ CONJOINT DES IMPRESSIONS.—Les Honorables Messieurs Chapais, Evanturel; Messieurs Bell, Brousseau, Dorion (Drummond et Arthabaska), Jackson, McKellar,

Mackenzie (Lambton), Perreault, Stirton et Webb .-- 11.

7. DÉPENSES CONTINGENTES.—Les Honorables Messieurs Carling, Evanturel, Rose; Messieurs Archambeault, Beaubien, Biggar, Bowman, Cornellier, Cowan, Dufresne (Montcalm), Ferguson (Frontenac), Fortier, Jackson, Lajoie, Macdonald (Glengarry),

Macdonald (Toronto Ouest), McConkey, Raymond, Robitaille, Ross (Champlain), Ross (Prince Edouard), Shanly, Somerville, Walsh et Wells.—25

8. Comptes Publics.—Les Honorables Messieurs Brown, Chapais, Galt, Holton, Howland, Huntington; Messieurs De Niverville, Dufresne (Iberville), Dunsford, Gibbs, Higginson, Labrèche-Viger, Le Boutillier, Macdonald (Toronto Ouest), Mc Conkey, Mc Gi verin, McIntyre, Magill, Morrison, Pope, Scoble, Smith (Toronto Est), Somerville, Street, Sylvain, Wells et White.—27.

9. BANQUES ET COMMERCE.—Les Honorables Messieurs Brown, le Procureur-Général Cartier, Abbott, Cameron, (Peel), Carling, Galt, Holton, Howland, McDougall, Rose, Thibaudeau; Messieurs Brousseau, Cartwright, Dikson, Dunkin, Geoffrion, Knight, McGiverin, McIntyre, Powell. Raymond, Smith (Toronto Est.), Street et Thompson.—24.

10. IMMIGRATION ET COLONISATION.—Les Honorables Messieurs Alleyn, Chapais, Evanturel, McGee, McDougall; Messieurs Blanchet, Cartwright, Chambers, Currier, Cameron, (Ontario Nord), Dorion (Drummond et Arthabaska), Ferguson (Frontenac), Ferguson (Simcoe Sud), Gagnon, Haultwin, Huot, Irvine, Jackson, Joly, Jones (Leeds et Genville Nord), MacFarlane, Mackenzie (Lambton), McKellar, Pouliot, Parker, Perreault, Pope, Poulin, Rankin, Robitaille, Ross (Chmplain), Ross (Dundas), Ross (Prince-Edouard), Scoble, Sylvain, Taschereau, Tremblay, Webb, Wells, Willson et Wright (Otlawa).-41.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le dit Rapport.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 13 Juin 1866.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. Cameron-La Pétition de Hewitt Bernard, de la Cité d'Ottawa. Par l'honorable M. Dorion,-La Pétition de l'Institut des Sourds et Muets de la Paroisse de Montréal; La Pétition de la Sœur J. M. Slocombe et autres Sœurs de Charité en charge de l'Hôpital-Général de la Cité de Montréal; et deux Pétitions des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal.

Par l'Honorable M. Laframboise,-La Pétition de l'Asile des Orphelins Catholiques Romains de Montréal; La Pétition de Louis Fouilloux; et la Pétition de L. A. Dessaules

et P. E. Jay, de la Cité de Montréal.

Par l'Honorable M. Solliciteur-Général Langevin,—La Pétition du Trés-Révérend Evêque Catholique Romain de Tloa, Administrateur du Diocèse de Québee; et du Révérend J. Auclair, Curé de la Paroisse de Notre Dame de Québec.

Par M. Denis, La Pétition de A. de Martigny et autres, de St. Etienne de Beau-

harnois.

Par M. Stirton,-La Pétition de la Compagnie du Grand Chémin de Fer Occidental. Par M. Currier, —Deux Pétitions de la Communauté des Sœurs de la Charité d'Ottawa.

Par M. Bowman,-La Pétition du Très-Révérend Lord Evêque Catholique Romain du Diocèse de Hamilton; la Pétition James Chambers et autres, Syndies de la Congrégation de la Ville de Woodstock; et la Pétition de la Société d'Agriculture de la Division Nord du Comté de Waterloo.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald,-La Pétition du Collége de

Régiopolis, Cité de Kingston.

Par M. Morris,—La Pétition du Bureau des Syndics de l'Université de Queen's Collége, Kingston.

Par M. Scatcherd,-La Pétition de la Municipalité du Township de Delaware.

Par M. O'Halloran,-La Pétition de John Baker et autres, du Township de Stanzridge, Comté de Missisquoi.

Par M. Archambault,-La Pétition des Corporations du Collège de Stc. Anne de La

l'ocatière et de L'Assomption, District de Montréal.

Par M. Raymond,—La Pétition du Maire, Conseillers et Citoyens de la Cité de St. Hyacinthe; et la Pétition des Sœurs de la Charité, Administratrices de l'Hôtel-Dieu, de St. Hyacinthe.

Par M. Pâquet,—La Pétition de A: Morrison et autres, du Township de Brandon,

District de Montréal.

Par M. Street,-La Pétition de la Banque du Haut-Canada.

Par M. Rankin,—La Pétition du Conseil Municipal du Comté d'Essex. Par M. Huot,—La Pétition de W. J. Bickell, de la Cité de Québec.

Par M. Powell,-La Pétition de Charles Cooper Henderson, du Bas de Halliford, dans le Comté de Middlesex, Angleterre, et autres.

Conformément à l'Ordre du Jour. les Pétitions suivantes ont été lues :-

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de Leeds et Grenville; demandant l'adoption d'un système de Concessions Gratuites aux colons résidents, dans la disposition future des terres appartenant à la Couronne.

De l'Honorable Louis Renaud et autres, de la Cité et du District de Montréal;

demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de " Compagnie du St. Laurent."

De Charles M. Lebrun, Président de la Chambre des Notaires pour le District de Beauharnois; demandant la passation d'un Acte légalisant certains Actes de la dite Chambre.

De J. Barsalou et autres, de la Cité de Montréal; demandant un Acte d'Incorpora-

tion sous le nom de " Compagnie Canadienne de Caoutchouc de Montréal."

De A. Urquhart et autres, de la Cité de Montréal; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de "Club de Montréal."

De la Corporation des Pilotes du havre de Québec et au-dessous ; demandant un

amendement à leur Acte d'Incorporation.

Du Maire, des Echevins et citoyens de la Cité de Québec ; demandant des amende-

ments à leur Acte d'Incorporation.

Du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité d'Hamilton; demandant la passation d'un Acte conférant des pouvoirs additionnels dans la vente de terres pour taxes et pour définir plus clairement les droits et obligations des acquéreurs de terres vendues sous l'Acte des Débentures de la Cité.

De John Hawkins et autres, du Township d'Elizabethtown, dans le Comté de Leeds; demandant qu'aucun changement ne soit fait à la Loi Scolaire actuelle avant que ces chan-

gements aient été soumis au peuple.

De J. Cumming et autres, de Brockville et Elizabethtown; contre le Bill que se propose d'introduire la Compagnie du Chemin de Fer de Brockville et Ottawa à la présente Session du Parlement.

Du Révérend P. Bélanger et autres, du Village de St. Ours, Comté de Richelieu; demandant la passation d'un Acte pour ériger le dit Village en ville, sous le nom de

"Ville de St. Ours."

De C. Rheaume, Maire et autres, de la Paroisse de Charlesbourg; demandant que le Bill pour autoriser William John Bickell à construire un pont sur la Kivière St. Charles ne devienne pas loi.

De C. Rhéaume, Maire et autres, de la Paroisse de $\mathit{Charlesbourg}$; demandant certains amendements à l'Acte se rapportant à la Commission des Chemins à Barrières de Québec.

De C. D. Day et autres; demandant une Acte d'incorporation sous le nom de

"l'Association des Vignerons du Canada."

De la Société d'Agriculture du Comté de Willington; demandant que le Bill pour abroger le Chapitre 32 des Statuts Refondus du Canada, tel qu'amendé durant la dernière Session, devienne loi.

De la Compagnie d'Assurance de Québec; demandant la passation d'un Acte l'autorisant à transiger des affaires d'Assurance contre le Feu, et d'autres amendements à sa

De la Corporation de l'Asile du Bon Pasteur,—de l'Asile des Orphelines Protestantes

de Québec,-de la Corporation du Collége d'Outaouais,-de La Salle d'Asile Nazareth de Montréal, —et de La Salle d'Asile St. Joseph, de Montréal; demandant de l'aide.

De James Motz, de la Cité de Québec, Avocat; demandant que la Pétition de la

Compagnie des Chemins à Barrières de Dorchester ne soit pas accueillie.

De la Municipalité du Township de Nissouri-Est; demandant que des Bureaux

d'Ecoles ne soient point établis en Haut-Canada.

De F. Rainville et autres, de la Paroisse de Ste. Angèle, Comté de Rouville; demandant la passation d'un Acte pour annexer certains rangs de la dite Paroisse à la Paroisse de Ste. Marie de Monnoir.

De H. Tetro et autres, de la Paroisse de Ste. Angèle, Comté de Rouville; demandant qu'aucun Acte ne soit passé ayant pour objet l'annexion de certains rangs de la Paroisse de Ste. Angèle à la Paroisse de Ste. Marie de Monnoir.

De Philip Pearson Harris, de la Cité de Québec; demandant la passation d'un Acte

lui accordant une patente pour une machine pour raffiner l'huile de pétrole.

De Arthur Rankin, de Thornfield, Comté d'Essez, Canada-Ouest; demandant un Acte pour autoriser l'émission de Lettres Patentes pour une invention pour manufacturer un Combustible Artificiel.

De Michel Gendron et autres, de la Paroisse de St. Clément, Comté de Beauharnois; demandant que la Division Paroisiale de St. Ettenne de Beauharnois ne soit pas érigée en Municipalité séparée.

Du Révérend N. O. Larue et autres, de St. Paulin, District des Trois-Rivières;

demandant de l'aide pour ce chemin.

- M. l'Orateur a mis devant la Chambre la Proclamation déclarant maintenant en force l'Acte intitulé: "Acte relatif à la conservation de la Santé Publique," conformément la Section 8 du Chapitre 38 des Statuts Refondus du Canada; aussi, les Règlements adoptés par le Bureau Central de Santé, conformément à la Section 5 du Chapitre 38 des Statuts Refondus du Canada. (Documents de la Session, No. 12.)
- M. White, du Comité Spécial nommé pour juger du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Election pour la Ville de Niagara, a informé la Chambre que l'Honorable M. Abbott, Pésident du Comité, a été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité aujourd'hui.

Ordonné, Que, M. Bellerose ait la permission d'introduire un Bill pour étendre les dispositions du chapitre 18 des Statuts Refondus du Bas-Canada, relatif à la construction et à la réparation des Eglises.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Dorion (Hochelaga) ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte relatif aux Elections des Membres de la Législature.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Dorion (Hochelaga) ait la permission d'introduire un Bill pour amender le chapitre 3 des Statuts Refondus du Canada, intitulé : "Acte contenant des Dispositions Spéciales concernant les deux Chambres du Parlement Provincial."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Geoffrion ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte d'Agriculture du Bas Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Geoffrion ait la permission d'introduire un Bill pour amender 'A cte Municipal du Bas-Canada:

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Street ait la permission d'introduire un Bill pour amender "l'Acte " relatif au Fonds d'Emprunt Municipal Consolidé," quant à la distribution des deniers provenant des Réserves du Clergé.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Hono-

rable M. Macdonald (Cornwall),

Résolu, Que par respect pour la mémoire de feu William Notman, Ecuier, Député de la Division Nord du Comté de Wentworth, et de feu Hope F. Mackenzie, Ecuier, Député de la Division Nord du Comté d'Oxford, cette Chambre s'ajourne maintenant.

La Chambre s'est en conséquence ajournée.

Jeudi, 14 Juin 1866.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre :- Etat détaillé des Obligations et Cautionne ments enregistrés entre le 8 août 1865 et le 8 juin 1866, conformément à la section 22 du chapitre 12 des Statuts Refondus du Canada. (Documents de la Session, No. 13.)

Et aussi Rapports Municipaux pour le Bas-Canada, pour l'année 1865. (Docu-

ments de la Session, No. 14.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table:-

Par M. Burwell,-La Pétition du Conseil Municipal du Comté d'Elgin. Par M. Géoffrion,-La Pétition de L. A. Sénécal et autres, de St. Thomas de Pier-

ville. Par M. Taschereau,-La Pétition de Edward Jacques et autres, du Township de

Broughton. Par M. McGiverin,-La Pétition de James Taylor et autres; et La Pétition du

Conseil Municipal du Comté de Lincoln.

Par M. Macfarlane,-La Pétition de la Société d'Agriculture du Comté de Perth.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-De la Compagnie du Chemin de Fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton; demandant

des amendements à son Acte d'incorporation. Des Francs-Tenanciers et Locataires de l'Arrondissement Scolaire No. 5, Township de Brantford; demandant qu'aucun changement ne soit fait à la Loi des Ecoles du Haut-

Canada, quant à la nomination de Commissaires d'arrondissement scolaire.

De Joseph Aumond et autres, de la Cité d'Ottawa ; demandant un Acte d'incorporation sous le nom de "La Compagnie de Chemin de Fer à Passagers de la Cité d'Ottawa." De F. X. Désy et autres, de la commune de l'Ile du Pads, Comté de Berthier; deman-

dant des amendements à leur Acte d'incorporation.

De P. E. Dostaler et autres, de la commune de Berthier, Comté de Berthier; demandant la passation d'un Acte pour constater quels sont les co-propriétaires de la commune de Berthier.

De E. Connell et autres, du township de Wickham; demandant que le dit Township soit divisé, et que les six premiers rangs, maintenant compris dans la municipalité de Wickham, soient érigés en une municipalité séparée. De Henry John Boswell, de Cobourg; demandant la passation d'un Acte à l'effet de

lui permettre de se prévaloir du transport qui lui a été fait d'une Patente accordée dans les Etats-Unis d'Amérique pour un mode améliore d'empaquetage de barres à chemins de

De la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent; demandant des amendements à

son Acte d'incorporation.

De l'Asile des Orphelins de Québec; demandant de l'aide.

De R. Gaskin et autres, propriétaires et capitaines de navires, du Port de Kingston; demandant certaines améliorations à l'effet d'assurer un passage sauf entre les Lacs Ontario et Erié, par le Canal Welland.

De John Jackson, cultivateur, et autres, héritiers de feu Robert Jackson, du Township de Scarborough; demandant la passation d'un Acte pour confirmer le testament du dit

Robert Jackson.

De James Johnston, de la Cité de London, Vice-Président de la Société Permanente de Construction et d'Epagnes des Comtés de l'Ouest; et de William Dempster, Ecuyer, du même lieu, Trésorier de la dite société; demandant un Acte pour zatoriser la fusion de la dite Société avec la Société de Prêts et d'Epargnes de Huron et Erié, ou avec toute autre société semblable.

De E. Leonard et autres, de la Cité de London, Comté de Middlesex; demandant

un Acted'incorporation sous le nom de "La Banque de London."

M. Morris, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le premier rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité recommande à Votre Honorable Chambre la réduction de son Quorum

à sept Membres.

Ordonné, Que le Quorum du dit Comité soit réduit à sept Membres.

L'honorable M. Galt, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Voire Comité recommande que son Quorum soit réduit à sept Membres. Ordonné, Que le Quorum du dit Comité soit réduit à sept Membres.

L'honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément aux Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général :--Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 13 Septembre 1865, demaudant Copie du Rapport de F. G. Johnson, Ecuier, Commissaire dans l'enquête au sujet de la charge de Greffiier de la Couronne et de la Paix pour le District de Montréal. (Documents de la Session, No. 15.)

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 10 Août, 1865, demandant des Etats des Dépenses se rattachant à la Force de la Milice et à la Force de la Police

envoyées à la Frontière. (Documents de la Session, No. 20.)

Aussi, Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 13 Septembre, 1865, demandant des informations touchant les limites accordées pour coupe de bois de la Couronne à feu Thomas Alexandre Lambert, de son vivant de Bécancour. (Documents de la Session, No. 17.)

Aussi, Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 15 Septembre 1865, touchant certaines informations concernant le droit de Timbre sur les procédures judiciaires. (Documents de la Session, No. 18.)

Aussi, Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 31 Août 1865, demandant tous les Rapports faits par le Département des Sauvages, et tous autres documents ou lettres qui peuvent avoir été échangés entre la Corporation de la Ville de Brantford et le Gouvernement, au sujet de la Compagnie de Navigation de la Grande Rivière durant l'espace de temps que cette Compagnie a été sous le contrôle et l'administration de la dite Corporation. (Documents de la Session, No. 19.)

Aussi, Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 13 Septembre 1865, demandant Copie de la Correspondance relative à la nomination d'un Député-Greffier de la Couronne et de la Paix pour le District de Montréal. (Documents de la Session, No. 15.)

L'Honorable M. Howland, du Comité Permanent des Comptes Publics, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité recommande que son Quorum soit réduit à neuf Membres, et aussi que les Comptes Publics pour l'année expirant le 30 Juin 1865, lui soient renvoyés.

Ordonné, Que le Quorum du dit Comité soit réduit à neuf Membres.

Ordonné, Que les Comptes Publics pour l'année expirée le 30 Juin 1865 soient renvoyés au dit Comité.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial, composé de l'Honorable M. Macdonald (Cornwall), l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, l'Honorable M. McGee, l'Honorable M. Alleyn, l'Honorable M. Dorion, l'Honorable M. Brown, l'Honorable M. le Soliciteur-Général Langevin, l'Honorable M. McDougall, l'Honorable M. Rose, M. Dunkin et M. Joly, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre, et pour agir comme Membres du Comité Conjoint de la Bibliothèque.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif communiquant

à leurs Honneurs la Résolution précédente.

Ordonné, Que l'Honorable M. Macdonald (Cornwall) porte le dit Message au Conseil Législatif.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif, priant leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre dans la formation d'un Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature, et pour informer leurs Honneurs que les Membres du Comité Permanent des Impressions, savoir : l'Honorable M. Chapais, l'I norable M. Evanturel, M. Bell, M. Brousseau, M. Dorion, (Drummond et Arthasbaska), M. Jackson, M. McKellar, M. Mackenzie, M. Perrault, M. Stirton et M. Webb, agiront comme Membres du dit Comité Conjoint des Impressions. Ordonné, Que M. Mackenzie porte le dit Message au Conseil Législatif.

Ordonné, Que M. Archambeault ait la permission d'introduire un Bill pour amender le chapitre 15 des Statuts Refondus du Bas-Canada, relatif à l'Instruction Publique.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Archambeault ait la permission d'introduire un Bill pour amender la section 9 du chapitre 6 des Statuts Refondus du Bas-Canada, relatif aux Aubergistes et à la vente des Liqueurs Enivrantes.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Archambeault ait la permission d'introduire un Bill pour étendre aux Municipalité Locales, dans le Bas-Canada, les dispositions du chapitre 65 des Statuts Refondus du Canada, intitulé: " Acte relatif aux Compagnies à Fonds Social pour fournir de Gaz et d'Eau les Cités et les Villages.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Dunkin ait la permission d'introduire un Bill pour permettre à d'autres qu'à des Corporations Religieuses de posséder des Cimetières.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Macfarlane ait la permission d'introduire un Bill pour mieux régler le trafic sur les Chemins de Fer et Canaux.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Macfarlane ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'acte intitulé : " Acte relatif à la cotisation des propriétés dans le Haut-Canada."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'honorable M. Cameron (Peel) ait la permission d'introduire un Bill pour amender la Loi de la Procédure et de la preuve dans les affaires de la Couronne et les affaires Criminelles.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'honorable M. Cameron (Peel) ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte relatif aux Procureurs en Loi.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Magill ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir au paiement des Jurés dans les Cours de Recorder dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Morris ait la permission d'introduire un Bill pour empêcher l'exécution en public de la sentence de mort.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Cartwright ait la permission d'introduire un Bill pour amender la 31e section de l'Acte de la Milice.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Parker, secondé par M. Macfarlane,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies des Rapports faits durant l'année dernière par des Officiers du Département de la Géologie, au sujet des Mines et Minéraux dans les Townships et en arrière des Townships du comté d'Hastings.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de M. Jones (Leeds Nord), l'Honorable M. McDougall, M. Ferguson (Simcoe Sud), l'Honorable M. Carling, M. Mackenzie, M. Rankin, M. Jackson, M. McConkey, M. Macfarlane, M. Robitaille, M. Shanly et M. Dickson, aux fins d'obtenir des informations sur l'étendue et les richesses des Mines de Cuivre sur la rive nord du Lac Supérieur, et sur les meilleurs moyens à prendre pour les développer de manière à faire de ces mines une source de Revenus, et à donner en même temps de l'encouragement à l'emploi des capitaux dans le développement des dites mines de cuivre; aussi, pour s'enquérir touchant la vente des terres dans le district minier jusqu'à présent, et généralement touchant toutes matières quelconques se rattachant aux dites mines de cuivre; et de faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Sur motion de M. Poulin, secondé par M. Gaudet,

Résou, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre: 1°. Copie de tous documents et procédés relatifs à l'érection de la Paroisse de Ste. Angèle, Comté de Rouville, District de St. Hyacinthe. 2°. Copie de tous documents et procédés relatifs à la construction d'une Eglise ou autres Bâtisses Publiques dans la dite Paroisse de Ste. Angèle, y compris une lettre aux Commissaires Civils de certains propriétaires de la dite Paroisse, et affidavits constatatant qu'il n'y ait pas eu d'avis de donnés.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre: Copie du total de la population de la Paroisse Ste. Angèle au mois de Janvier dernier, sur lequel le Surintendant de l'Education du Bas-Canada a donné une allocation à cette Paroisse.

Ordonné, Que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. Mackenzie, secondé par M. McKellar,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Rapport indiquant le montant total de la dépense jusqu'à ce jour se rattachant aux nouveaux Edifices du Parlement et des Départements; indiquant aussi séparément les sommes payées aux entrepreneurs respectivement ou à d'autres, pour les objets suivants: Construction, Chauffage, Eclairage, Aqueduc, Préparation du Terrain, Tapis, Meubles et toutes autres fournitures et choses non comprises sous ces titres; aussi, une estimation du montant requis pour finir les Edifices, et pour niveler et clore les terrains; aussi, une estimation du coût de l'entretien des Edifices embrassant les items Réparations, Chauffage, Eclairage, Eau et dépenses incidentes; aussi, tous les frais d'arbitrage tels que constatés.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de

cette Province.

Sur motion de M. Dufresne (Montcalm), secondé par M. Archambeault,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant les permis d'absence accordés durant les trois années dernières aux Juges de la Cour du Banc de Sa Majesté la Reine pour le *Bas-Canada*, et aux Juges ou à aucun des Juges de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada avec les raisons de leur absence, la durée de chaque absence, et les noms de ces Juges; aussi, un état indiquant le temps que les dites cours n'ont pu siéger par suite de l'absence de Juges, les causes qui ont été ajournées dans les dites Cours, la durée de tel ajournement par suite de l'incapacité des Juges de siéger, le temps que des Juges ont manqué sans permission de siéger dans les dites Cours et les noms de ces Juges; aussi, un état indiquant le nombre de fois que, par l'absence de Juges, la justice n'a pas été administrée dans les Cours de Circuit du Bas-Canada, ainsi que les noms des Circuits, aussi le temps que des Juges de la Cour Supérieure ont siégé dans la Cour de Circuit, d'autres Districts que ceux qui leur sont assignés, par suite de l'absence des Juges dont c'était spécialement le devoir de sièger dans la dite Cour, les raisons de leur absence, les noms de tels juges ainsi absents, et des Juges qui ont remplices devoirs en dehors des limites de leur propre juridiction, les noms des Juges qui aussi ont manqué sans permission de tenir des termes des Cours du Banc de la Reine, Supérieure et de Circuit, pendant les trois années dernières, spécifiant les termes respectivement; aussi, copie de toute correspondance échangée entre aucun des dits Juges et le Gouvernement, ou aucun Membre du Gouvernement, au sujet des dits permis d'absence, ou des absences sans permission, et entre les Juges eux-mêmes, sur les dits sujets, et relativement à l'exécution, par d'autres Juges, des devoirs de certains Juges incapables de les remplir.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Executif de

cette Province.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 15 Juin 1866.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table:— Par M. Taschereau, la Pétition de Joseph Carrière et autres, du Township d'Alymer, Comté de Beauce.

Par M. Shanly,-La Pétition de James D. Whelpley et Jacob J. Storrer, de la Cité de Boston, Etats-Unis; la Pétition de la Compagnie de Chemin de Fer du Grand-Tronc du Canada; et la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et Lac Huron.

Par M. Macdonald (Toronto Ouest), La Pétition de la Compagnie à Fonds Social

du Rossin House Hôtel (Responsabilité Limitée.)

Par M. Mayill,—La Pétition du Conseil du Bureau de Commerce de la Cité d'Hamilton.

Par M. Tremblay,-La Pétition de E. Boudreau, M. D. et autres, habitants des Paroisses de la Baie St. Paul, St. Urbain, St. François, Isle aux Coudres, Eboulements, St. Iréné, Malbaie, Ste. Agnès et St. Fidèle.

Par l'Honorable M. Brown,-La Pétition de Hugh Baines et autres, et la Pétition du

Conseil Municipal du Comté d'Oxford.

Par M. McKellar,-La Pétition du Conseil Municipal du Comté de Kent.

Par M. Cameron (Ontario Nord),-La Pétition de Jacob Chapman et autres, du Township de Bayham, Comté d'Elgin.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-

De Hewitt Bernard, de la Cité d'Ottawa; demandant un Acte pour autoriser la Société des hommes de Loi du Haut-Canada à placer son nom sur le rôle des membres de la dite Société.

De l'Institut des Sourds-Muets de la Paroisse de Montréal, et des Sœurs de l'Asile de

la Providence, de Montréal; demandant une augmentation d'aide.

De l'Asile des Orphelins Catholiques Romains de la Cité de Montréal; demandant de l'aide.

De la Communauté des Sœurs de la Charité d'Ottawa; demandant de l'aide pour son Asile des Orphelins.

De la Communauté des Sœurs de la Charité d'Ottawa; demandant de l'aide pour son

Hôpital-Général.

De la Sœur J. M. Slocombe et autres, Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de la Cité de Montréal ; du Bureau des directeurs de l'Université de Queen's College de Kingston; et des Sœurs de la Charité Administratrices de l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe; demandant la continuation de leurs octrois annuels.

Des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal; demandant de l'aide pour la Salle

d'Asile de St. Vincent de Paul.

De Louis Fouilloux, de Montréal; demandant la passation d'un Acte autorisant l'émission de Lettres-Patentes en sa faveur pour un nouveau système de médication appelé "Oxigenation Atmosphérique."

De L. A. Dessaulles et P. E. Jay, de la Cité de Montréal; demandant la passation

d'un Acte autorisant l'émission de Patentes en leur faveur pour certaines inventions.

Du Très-Révérend Evêque Catholique Romain de Tloa, Administrateur du Diocèse de Québec, et du Révérend J. Auclair, Curé de la Paroisse de Notre-Dame de Québec; représentant que des legs et dons leur ont été faits de temps à autre pour le bénéfice des pauvres, et demandant la passation d'un Acte pour transférer ces legs et dons au Curé de la Paroisse de Notre-Dame de Québec au profit des pauvres.

De A. de Martigny et autres, de St. Etienne de Beauharnois; demandant l'érection d'une municipalité sous le nom de "St. Etienne de Beauharnois."

De la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental; demandant la passation d'un Acte pour transporter le Chemin de Fer de Galt et Guelph à la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental.

Du Très-Révérend Evêque Catholique Romain du Diocèse d'Hamilton; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de "Le Collége de St. Jérôme," au Village de Berlin.

De James Chambers et autres, Syndics de la Congrégation Presbytérienne de la Ville de Woodstock; demandant la passation d'un Acte les autorisant à vendre certains lot⁸ de terre dans la dite Ville.

De la Société d'Agriculture de la Division Nord du Comté de Waterloo; demandant que le Bill pour abroger le chapitre 32 de Statuts Refondus du Canada, tel qu'amendé durant la dernière Session, devienne loi.

Du Collége de Régiopolis, de la Cité de Kingston; demandant un Acte d'incorporation

sous le nom de "l'Université de Régiopolis."

De la Municipalité du Township de Delaware; demandant qu'aucun changement ne

soit fait à la présente Loi d'Ecole du Haut-Canada.

De John Baker et autres, du Township de Stanbridge, Comté de Missisquoi ; demandant la passation d'un Acte pour diviser le dit township en deux municipalités, qui s'appelleront Stanbridge Est et Ouest respectivement.

De la Corporation du Collège de Ste. Anne de la Pocatière et de L'Assomption,

district de Montréal; demandant un octroi pour des Ecoles d'Agriculture.

Du Maire, des Conseillers et Citoyens de la Cité de St. Hyacinthe; demandant de l'aide pour la Communauté des Sœurs de la Charité de la dite Cité.

De A. Morrison et autres, du Township de Brandon, District de Montréal; alléguant

certains griefs et demandant justice.

De la Banque du Haut-Canada; demandant des amendements à son Acte d'incorporation.

Du Conseil Municipal du Comté d'Essex; demandant la vente de la Réserve des Sauvages dans le Township de Anderdon.

De W. J. Bickell, de la Cité de Québec; demandant la passation d'un Acte pour l'autoriser à construire un Pont sur la Rivière St. Charles.

De Charles Cooper Henderson, de Lower Halliford, dans le Comté de Middlesex, en Angleterre, et autres; demandant un Acte pour confirmer l'alienation faite par feue Charlotte Henderson d'une moitié indivise de certains terrains dans la Cité d'Ottawa, connus sous le nom de "Propriété de By," et pour en transférer la totalité à des syndies autorisés à les vendre et administrer.

M. Somerville, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre

le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des Pétitions suivantes :- De l'Honorable Louis Renaud et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie de Navigation du St. Laurent; de A. Urquhart et autres, demandant l'incorporation du Club de Montréal; du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité d'Hamilton, demandant certains pouvoirs additionnels dans la vente des terres pour taxes, etc. ; de $C.\ D.$ Day et autres, demandant l'incorporation de l'Association de Vignerons du Canada; de la Compagnie d'Assurance Maritime de Québec; de Philip Pearson Harris, — de Arthur Rankin, -De F. Rainville et autres, demandant la passation d'un Acte pour annexer certains rangs de Ste. Angèle à la paroisse de Ste. Marie de Monnoir,—de Joseph Aumond et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer à Passagers de la Cité d' Ottawa; de F. X. Désy et autres, demandant des amendements à l'Acte relatif à la Commune de l'Isle du Pads; de P. E. Dostaler et autres, demandant un Acte ponr faire constater quels sont les co-propriétaires de la Commune de Berthier ; de E. Connell et autres, demandant la division du Township de Wikham en deux Municipalités; de James Johnson et William Dempster, demandant un Acte pour autoriser la fusion de la Société Permanente de Construction et d'Epargnes des Comtés de l'Ouest avec la Société d'Epargnes et de Prêts de Huron et Erié, ou toute autre Société du mâme genre, -et de E. Léonard et autres, demandant l'incorporation de la Banque de London.

Votre Comité recommande que son Quorum soit réduit à sept Membres. Ordonné, Que le Quorum du dit Comité soit réduit à sept Membres.

M. Robitaille, du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, à présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :----

Votre Comité recommande que son Quorum soit réduit à neuf Membres. Ordonné, Que le Quorum du dit Comité soit réduit à neuf Membres.

M. Jackson, du Comité Permanent d'Immigration et de Colonisation, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité recommande que son Quorum soit réduit à Sept Membres. Ordonné, Que le Quorum du dit Comité soit réduit à sept Membres.

M. Mckenzie, du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :

Votre Comité recommande que son Quorum soit réduit à sept Membres. Ordonné, Que le Quorum du dit Comité soit réduit à sept Membres.

Ordonné, Que M. Magill ait la permission d'introduire un Bill intitulé: "l'Acte des "Débentures d'Hamilton, 1866."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochair.

Ordonné, Que l'Honorable M. McGee ait la permission d'introduire un Bill pour amender le chapitre 34 des Statuts Refondus du Canada, relatif aux Brevets d'Invention.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que M. Poulin ait la permission d'introduire un Bill pour annexer à la Paroisse de Ste. Marie de Monnoir certains rangs de la Paroisse Ste. Angèle.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Mackenzie ait la permission d'introduire un Bill pour régler les moyens de sortie des Édifices Publics.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundî prochain.

Ordonné, Que M. De Niverville ait la permission d'introduire un Bill pour amender le chapitre 70 des Statuts Refondus du Bas-Canada, intitulé: "Acte relatifaux Compagnies à Fonds Social pour la construction de chemins et de certains autres travaux.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Rankin ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser l'octroi de Lettres Patentes à Arthur Rankin, pour l'invention d'une sorte de combustible inconnu jusqu'à préseut et dont il a acquis la connaissance moyennant une somme par lui payée à l'inventeur.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Haultain ait la permission d'introduire un Bill pour continuer pendant un tems limité l'Acte pour autoriser l'emploi de Pensionnaires Militaires et autres comme Force de Police Locale.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Powell ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte des inspecteurs de bois.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier ait la permission d'introduire un Bill relatif au Code de Procédure Civile du Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a cté reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier ait la permission d'introduire un Bill relatif à la Cour du Banc de la Reine pour le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, Que M. Dorion (Drummond et Arthabaska) ait la permission d'introduire un Bill pour faire annuler en certains cas, dans le Bas-Canada, les Patentes pour les Terres Publiques.

Il a, en conséquence, présenté de dit Billià la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. Galt, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général

Macdonald,

Résolu, Que Mardi prochain cette Chambre se formera en Comité pour considérer s'il ne serait pas à propos de justifier le Gouvernement de ce qu'il a inévitablement enfreint les dispositions de l'Acte d'Audition en maintenant en service actif la Force de

Sur motion de l'Honorable M. Galt, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général

Macdonald,

Ordonné, Que l'état des deniers payés pour le service de la Frontière depuis le 1er Juillet 1865, et mis devant cette Chambre lundi le 11 du courant, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Message du Conseil Législatif par John Fennings Taylor, Ecuier, l'un des maîtres en Chancellerie:

M. L'ORATEUR,-

Le Conseil Législatif informe cette Cambre qu'il a nommé les Honorables Messieurs Aikins, Alexander, Burnham, Christie, E. H. J. Duchesnay, Dumouchel, Foster, Macdonald, Simpson, Sanborn et Reesor, pour agir de la part du Conseil Législatif comme Membres du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des impressions de la Législature, tel que demandé par l'Assemblée dans son Message d'hier.

Et le Conseil Législatif informe aussi cette Chambre qu'il a nommé les Honorables Messieurs Allan, Sir N. F. Belleau, Ferguson Blair, Campbell, Moore, Bossé, Letellier de St. Just, Quesnel, Ross et Olivier, pour aider son Honneur l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement en autant que les intérêts du Conseil Législatif s'y trouvent concernés, et pour agir au nom de leur Chambre comme Membres d'un Comité Collectif des deux Chambres au sujet de la Bibliothèque.

Et ensuite il s'est retiré.

L'ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération la Motion qui a été proposée Mardi dernier à l'effet que des subsides soient accordés -à Sa Majesté étant lu, la Chambre s'est formée en le dit Comité.

(EN COMITÉ.)

Le Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général testelu. Résolu, Que des Subsides soient accordés à Sa Majesté. Cette Résolution à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Street a fait rapport que le Comité avait passé. une Resolution.

Ordonné, Que le rapport soit reçu Mardi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à Lundi prochain.

Lundi, 18 Juin 1866.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table : Par M. Blanchet,-La Pétition de Gilbert Roy, Maire et autres de la Paroisse de St.

Henri, Comté de Lévis.

Par M. Mc Conkey,—La Pétition de la Société d'Agriculture de la Division Nord du Comté de Simcoe, et la Pétition de la Municipalité des Tonwships Unis d'Orillia et Matchedash, Comté de Simcoe.

Par M. Dickson,—La Pétition du Conseil Municipal des Comtés Unis de Huron et Bruce, et la Pétition de la Municipalité du Township de Wawanosh, Comté de Huron.

Par L'Honorable M. Dorion (Hochelaga),-La Pétition des Dames Religieuses de Natre Dame de Charité du Bon Pasteur de Montréal.

Par M. Haultain.—La Pétition de William C. Nicolls et autres de Lakefield.

Par M. Smith (Durham est), - La Pétition de la Compagnie du chemin de fer de Peterborough et du lac Chemong.

Par l'Honorable M. le Solliteur Général Langevin,-La Pétition de La Caisse

d'Economie de Notre Dame de Québec.

Par M. Robitaillie,-La Pétition d'Archidald Kerr et David Kerr, des Townships de

Nouvelle et New Richmond, Comté de Bonaventure.

Par M. Currier,—La Pétition de H. O. Burritt et autres, du Village de New Edinburgh, Comté de Russell, La Pétition de Henry J. Friel et autres, et la Pétition du Révérend J. Mc Grath et autres.

Par M. McKellar,—La Pétition de John Walker et autres, du Village de Bothwell,

Township de Zone.

Par l'Honorable M. McDougall,—La Pétition de la Société d'Agriculture de la Division du Comté de Lanark.

Par M. Chambers,—La Pétition Mary Percival de la Ville de Brochville. Par M. Bowman,—La Pétition de James Glennie, du Township de Woolwich, Comté de Waterloo.

Par M. Street,—La Pétition de Dame Louisa P. Desbarats et autres.

Par l'Honorable M. McGee,-La Pétition de B. Devlin et autres, de la Cité de Mon-

Par M. Morris, -La Pétition de la Maison de Refuge de Montréal.

Par l'Honorable M. Laframboise,—La Pétition de J. B. Beaudry, Maire, et autres, de la Paroisse de St. Dominique.

Par l'Honorable M. Carling,-La Pétition de John Walker et autres, du Village de Botwell, et la Pétition de la Municipalité du Township de Zone, tous du Comté de Kent.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétions suivantes ont été lues :-

Du Conseil Municipal du Comté d'Elgin; demandant un acte d'Incorporation pour la construction d'un Chemin de Fer conduisant de Fort Erié à Windsor.

De L. A. Sénécal et autres, de St. Thomas de Pierreville ; demandant un Acte d'In-

corporation sous le nom de "La Conpagnie des Moulins à Vapeur de Pirreville."

D'Edouard Jacques et autres, du Township de Broughton; demandant qu'une certaine partie de la Municipalité du dit Township en soit détachée et annexée à la Municipalité de St Frédéric de Beauce.

De James Taylor et autres ; demandant que des droits soient imposés sur les fruits,

végétaux, plantes et arbres importés des Etats-Unis.

Du Conseil Municipal du Comté de Lincoln; demandant la passation d'un acle pour

l'autoriser à choisir St. Catharines comme Chef-Lieu.

De la Société d'Agriculture du Comté de Perth; demandant que le Bill pour abroger le chapitre 32 des Statuts Refondus du Canada, tel qu'amendé durant la dernière Session, devienne loi.

De Joseph Carrière et autres, du Township d'Almer, Comté de Beauce; demandant qu'une partie du dit Townhip soit annexée à la Paroisse de St. Vital de Lambton.

De J. D. Whelpley et J. J. Storrer, de la Cité de Boston, Etats-Unis; demandant la passation d'un Acte leur accordant un Brevet d'Invention pour un système amélioré pour la Fonte des Minerais.

De la Cmpagnie du Chemin de Fer Grand Tronc du Canada, et de la Compagnie du Chemin de fer Buffalo et Lake Huron; demandant la passation d'un Acte pour légaliser et confirmer un Arrangement conclu entre elles et pour d'autres fins.

De la Compagnie à Fonds Social du Rossin House Hôtel (responsabilité limitée);

demandant un Acte spécial d'incorporation.

Du Conseil de la Chambre de Commerce de la Cité de Hamilton; demandant des

amendements à leur Acte d'incorporation.

De E. Boudreau, M. D. et autres, habitants des Paroisses de la Baie St. Paul. St. Urbain, St. François, Isle-aux-Coudres, Eboulements, St. Irenée, Malbaie, Ste. Agnès et Ste. Fidèle; demandant de l'aide pour la construction de Quais à la Baie St. Paul, St. François et St. Irenée, et une subvention pour une ligne hebdomadaire de Bateaux-à-vapeur entre Québec et le Saguenay durant la saison de navigation.

De Hugh Baines et autres; demandant un Acte d'incorporation sous le nom de "La Compagnie des ouvrages en Acier et en Fer, et d'articles pour les Chemins de Fer (limitée)."

Du Conseil Municipal du Comté d'Oxford; demandant la passation d'un Acte pour légaliser les Règlements du dit Conseil relatifs à l'égalisation de la Cotisation et à la perception des Taxes du Comté.

Du Conseil Municipal du Comté de Kent; demandant l'adoption d'un système d'Octrois Gratuits en faveur des colons résidents dans la disposition future des terres de la

Couronne.

De Jacob Chapman et autres, du Township de Bayham, comté d'Elgin; demandant la passation d'un Acte confirmant le règlement No. 116 de la Municipalité du dit Township, accordant un prêt d'argent à la Compagnie du Chemin de Bayham, Richmond et Port Burwell, et pour d'autres fins.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre :--Etats Généraux des Baptêmes, Mariages et Sépultures dans le Comté de Napierville, pour les années 1862 et 1863 ; dans les Comtés de St. Hyacinthe et Bagot, Rouville, Brome, Napierville et Terrebonne, pour l'année 1864; dans les Comtés de Dorchester, Mégantic. Iberville, Missisquoi, Chateauguay, Drummond, Joliette, Soulanges, Vaudreuil, St. Hyacinthe et Bagot, Arthabaska, Rouville, Napierville, Berthier (en haut), Brome, Beauce, Bonaventure, Maskinonge, St. Jean, L'Assomption, Beauharnois, Gaspé, Richelieu et Yamaska, et dans les Districts de Trois-Rivières, Ottawa, Saguenay et Terrebonne, pour l'année 1865. (Documents de la Session, No. 7.)

Aussi, un Etat relatif aux biens des Jésuites, pour les six mois expirés le 31 Décem-

bre 1865. (Documents de la Session, No. 21.)

Aussi, un Etat de la Commutation effectuée dans les Censives des Biens des Jésuites, de la Seigneurie de Lauzon et du Domaine de la Couronne à Québec et Trois-Rivières, en vertu de l'Acte 10 et 11 Victoria, chapitre 111 (Chapitre 43 des Statuts Refondus du Bas-Canada), du 1er Septembre 1865 au 31 Mai 1866, comme suit:

Aucune Commutation n'a été effectuée dans aucune des Censives ci devant appartenant aux Jésuites, dans le Bas-Canada, ni dans la Seigneurie de Lauzon, ni dans les Censives de la Couronne, Québec ou Trois-Rivières, en vertr de l'Acte 10 et 11 Victoria, chapitre 111, (chapitre 43 des Statuts Refondus du Bas-Canada) du 1er Septembre 1865 au 31

Département des Terres de la Couronne.

ANDREW RUSSELL, Assistant Commissaire.

Branche des Biens des Jésuites et du Domaine de la Couronne, Ottawa, 1er Juin 1866.

F. T. JUDAH,

Commis des Biens des Jésuites, etc.

Aussi, les Rapports Annuels du Président de la Compagnie d'Assurance et de Placement de Toronto, pour l'année expirée le 30 Avril 1865; et de l'Association d'Assurances mutuelles contre le Feu dite du Castor, de Toronto, deux Rapports pour les années expirant le 30 Avril et le 30 Novembre 1865, respectivement. (Documents de la Session,

Aussi, les Règles pour les Cours du Banc de la Reine et des Plaids Communs pour le Haut-Canada, soumises à l'Assemblée Législative en conformité de la section 335 du chapitre 22 des Statuts Refondus du Haut-Canada. (Documents de la Session, No. 22.)

M. l'Orateur a fait rapport à la Chambre qu'en conformité de la 140e section de l'Acte concernant les Elections Parlementaires Contestées, il a, dans l'affaire de l'Election Contestée pour la Division Nord du Comté de Waterloo, taxé les frais du Membre Siégeant à quatre-vingt-dix-huit dollars et cinquante centins.

Que Reinbold Lang et William Gaul, les Pétitionnaires, sont les parties tenues de payer ces frais ; et que Isaac Herb Bowman, Ecuier, le Membre siégeant, est la partie qui

a droit de les recevoir.

Ordonné, Que M. Burwell ait la permission d'introduire un Bill pour encourager l'Immigration et l'établissement des terres incultes de cette Province.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. Howland, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général Macdonald.

Ordonné, Que M. l'Orateur adresse son mandat au Greffier de la Couronne en Chancellerie pour un nouveau writ pour l'élection d'un Membre devant servir dans ce Parlement, pour la Division Nord du Comté d'Oxford, en remplacement de feu Hope F. Mackenzie, Ecuier, décédé.

Ordonné, Que M. Haultain ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte passé dans les vingt-septième et vingt-huitième années du règne de Sa Majesté, relatif à l'octroi de Chartes d'incorporation à des Compagnies Manufacturières, Minières et autres.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

M. McConkey a proposé, secondé par M. Parker, que Mercredi prochain cette Cham-

bre se forme en Comité pour examiner le projet de résolution suivant :-

Que cette Chambre est d'avis que l'octroi gratuit de terres publiques de la Province aux personnes réellement disposées à les défricher (le dit octroi sujet aux conditions d'établissement qu'on jugerait à propos d'imposer), serait une chose très désirable et qui aurait pour effet d'attirer l'émigration dans la Province, et de développer rapidement les ressources du pays.

M. Dorion (Drummond et Arthabaska) a proposé pour amendement, secondé par M. Pouliot, Que tous les mots après, "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"Jeudi prochain cette Chambre se forme en Comité pour prendre en considération les Résolutions suivantes:—

1. Que dans un jeune pays possédant tant de ressources et d'espace que le Canada,

l'émigration d'une partie de sa population est un mal grandement déplorable.

2. Que le manque d'emploi d'une forte partie de la population, pendant les mois d'hiver, oblige un nombre considérable de personnes à passer à l'étranger, pour subvenir à l'existence de leurs familles.

3. Que dans le but de restreindre l'émigration autant que possible l'industrie minière et manufacturière, et la colonisation des terres publiques devraient être placées sur un pied qui ne laisserait rien à envier aux autres pays de ce continent.

4. Que pour arriver à ce résultat il faudrait reviser les lois qui touchent à l'industrie minière et manufacturière de manière à lui accorder tout le développement possible."

M. Pope a proposé pour amendement au dit amendement proposé, secondé par M. Somerville, Que les mots "Jeudi prochain cette Chambre se forme en Comité pour prendre en considération les Résolutions suivantes:—

1. Que dans un jeune pays possédant tant de ressources et d'espace que le Canada,

l'émigration d'une partie de sa population est un mal grandement déplorable.

2. Que le manque d'emploi d'une forte partie de la population, pendant les mois d'hiver, oblige un nombre considérable de personnes à passer à l'étranger, pour subvenir

à l'existence de leurs familles.

3. Que dans le but de restreindre l'émigration autant que possible, l'industrie Minière et Manufacturière, et la Colonisation des Terres Publiques devraient être placées sur un

pied qui ne laisserait rien à envier aux autres pays de ce continent.

4. Que pour arriver à ce résultat il fandrait reviser les lois qui touchent à l'industrie Minière et Manufacturière de manière à lui accorder tout le développement possible,—soient retranchés, et qu'ils scient remplacés par les suivants: "vû les changements constitu"tionnels qui sont à la veille de s'opérer, il n'est pas à propos que la Législature modifie en
"rien pour le moment le système d'octroi, de vente ou d'administration des Terres Pubiques
de la Province."

Et l'amendement au dit amendement proposé ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour:

Messieurs

Ault,	Duckett,	Magill,	Ross (Champlain),
Beaubien,	Dufresne (Montcalm), McDougall,	Ross (Dundas),
Bellerose,	Dunsford,		Scoble,
Blanchet,	Fergusson (Simcoe S	.), Mc Giverin,	Shanly,
Bowman,	Gaucher,	McIntyre,	Smith (Durham Est),
Bown,	Gibbs,	McKellar,	Somerville,
Carling,	Haultain,	Morris,	Stirton,
Cartier, ProcGén.,	Higginson,	Munro,	Street,
Chapais,	Howland,	Pinsonneault,	Sylvain,
Cornellier,	Huot,	Pope,	Taschereau,
Cowan,	Jones(L'ds N. et Gren.) Poulin,		Thompson,
Currier,	Langevin,	Raymond,	Wells,
De Boucherville,	Le Boutillier,	Rémillard,	Wilson, et
De Niverville,	Macdonald, ProcGo	en.Robitaille,	Wright (York E.) -59.
Dickson,	Mackenzie,	Rose,	

CONTRE:

Messieurs

Biggar,	Dunkin,	${\it La fram boise},$	O'Halloran,
Bourassa,	Evanturel,	Lajoie,	Pâquet,
Burwell,	Fortier,	Macdonald (Corni	o'l). Perrault,
Caron,	Gagnon,	Macdonald (Gleng	ry),Pouliot
Coupal,	Gaudet,	Macdonald (Tor'to	O.) Scatcherd,
Dorion (Drum. et	Art.) Geoffrion,	Mc Conkey,	Tremblay, et
Dorion (Hockelay	ga), Holton,	Mc Monies,	Wright(Co.d'Ott'a)-30
Dufresne (Ibervi			

Ainsi, la Question a été résolue affirmativement.

Et l'amendement à la Question originale ayant été mis aux voix, a été alors adopté. Alors la Question principale, ainsi amendée: "Que vû les changements Constitutionnels qui sont à la veille de s'opérer, il n'est pas à propos que la Législature modifie en rien pour le moment le système d'octroi, de vente ou d'administration des Terres Publiques de la Province," ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme dans la dernière division précédente.

Ainsi la Question a été résolue affirmativement.

L'Honnorable M. Howland, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le Rapport du Maître Général des Postes, pour l'annéé expirée le 30 Juin 1865. (Documents de la Session, No. 2.)

Ordonné, Que M. Gibbs soit ajouté au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Dorion (Drummond et Arthabaska), secondé par M. Dufresne

(Iberville.)

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre: une Liste de toutes les nominations faites dans le Service Public de la province depuis le 1er Mai 1864, indiquant les noms des personnes nommées, les devoirs de leur charge, si elles ont éte nommées pour remplir des vacances ou à des places nouvelles, les salaires qui leur sont payés, et l'autorité en vertu de laquelle elles ont été nommées.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de

cette Province.

M. Bellose a proposé, secondé par M. Dufresne (Montcalm), que Lundi prochain cette Chambre se forme en Comité pour prendre en considération les Résolutions proposées suivantes:

Résolu, 1. Que la première partie de la huitième section du Chapitre quinze des Statuts Refondus du Canada, qui s'applique aux paiements en monnaie d'argent, devra à l'avenir se lire comme suit : " mais les pièces de monnaie d'argent mentionnées dans l'une ou l'autre des deux sections précédentes ne pourront servir comme offres réelles pour plus de deux cents piastres en un seul et même paiement;" et que le reste de la dite section est abrogé.

Résolu, 2. Que les pièces de monnaie d'argent des Etats-Unis d'Amérique auront cours en cette Province au taux de six pour cent au-dessous de leur valeur nominale, et serviront comme offres réelles à ce taux pour le montant de deux cents piastres, et pas

plus, en un scul et même paiement.

Résolu, 3. Que le porteur des billets d'une personne ou d'une corporation, au montant de plus de deux cents piastres, ne sera pas tenu de recevoir plus que ce montant en monnaie d'argent de toute espèce, en paiement de ces billets, s'ils sont présentés en même temps, bien que chacun de ces billets soit pour une moindre somme.

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

Sur motion de M. Archambeault, secondé par M. Bellorose. Résolu, Qu'il soit présenté une humble Âdresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de toutes les réclamations et de tous les comptes de tous les Avocats et Procureurs contre le Gouvernement de cette Province durant les cinq dernières années, révolucs le 1er Janvier 1866, pour leurs services comme Avocats et représentants de la Couronne, ou pour avoir occupé pour la Couronne dans les poursuites, procédures et matières criminelles devant la Cour du Banc de la Reine (dans sa jurisdiction criminelle) dans et pour les divers Districts de Montréal, Trois-Rivières, Aylmer, Terrebonne et Joliette; -- copie de tous les états, rapports, certificats, procedés et actes s'y rapportant : cepies de tous tels états et rapports quelconques, faits dans chaque cas, per les Greffiers de la Couronne ou de la Paix, ou par les Greffiers de la Couronne et de la Paix, pour chacun des dits Districts, et notamment copie de tous états ou rapports y relatifs, faits par les dits Greffiers respectivement, en vertu du paragraphe six de la section première du Chapitre III des Statuts Refondus du Bas-Canada; copies de toutes les objections, réductions ou retranchements, écrits, rapports, correspondances et documents y relatifs, et un état des frais, honoraires, ou sommes, refusées, rejetés, ou accordées, approuvées et payées, dans chaque cas, sur chacun des dits comptes et réclamations, et relativement à chacun des dits comptes et réclamations.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif

de cette Province.

Sur motion de M. Burwell, secondé par M. McIntyre,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant le montant des deniers dépensés par le Gouvernement jusqu'à ce jour pour le Havre de Port Stanley, et sur le Chemin de Gravier de London et Port Stanley, avec les dates des différents Octrois

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par les Mombres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif

de cette Province.

M. Archambeault a proposé, secondé par M. Bellerose, qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la plainte portée devant le Gouvernement par L. O. Hétu, Notaire, de Montréal, contre Rodolphe Laflamme, Ecuyer, Avocat et Conseil de la Reinc, et copie de la correspondance échangée entre le Gouvernement, M. Laflamme et M. Hétu, au sujet de cette plainte; la Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, par les membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif

de cette Province.

Sur motion de M. Dunsford, secondé par M. Macdonald (Glengary),

Ordonné, Que l'entrée dans les Journaux de cette Chambre de la dernière Session, au sujet des Pétitions de J. B. Graham et autres; d'E. D. O'Flynn et autres; de F. McAnany et autres, et de J. B. Breakenridge et autres; demandant un Acte d'incorporation sous le nom de "La Compagnie du Chemin de Fer de Belleville et North Hastings," soit maintenant luc.

Et la dite entrée ayant été luc.

Sur motion de M. Somerville, secondé par M. Dickson,

Résolu, Que Mercredi prochain, cette Chambre se formera en Comité pour prendre en considération certaines Résolutions proposées relatives à l'inspection du Cuir et des Peaux Crues.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 19 Juin 1866.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table : Par l'Honorable M. Laframboise,—La Pétition d'Antoine Casavant, et autres.

Par M. MeIntyre,—La Pétition de John K. Cole et autres, Hôteliers licenciés du

Canada-Ouest.

Par l'Honorable M. Rose,—La Pétition de Thomas B. Ross et autres, de Montréal; la Pétition de l'Association de Bibliothèque Mercantile de Montréal; et la Pétition de Donald Ross et autres, Syndics de l'Eglise St. Paul de Montréal de l'Eglise Presbytérienne du Canada en rapport avec l'Eglise d'Ecosse.

Par M. Wright (Comté d'Ottawa), La Pétition de Simon Pelitt et autres, de St.

Malachy, Township de Lachaber, comté d'Ottawa.

Par M. Ferguson (Simcoe Sud),—La Pétition du Conseil Municipal de la ville de Barrie; et la Pétition de F. R. Ferguson et autres, du Comté de Simcoe.

Par M. Currier,—La Pétition de Messsieurs Thomson et Compagnie et autres, du

Township de Buckingham, Comté d'Ottawa.

Par M. Dorion (Drummond et Arthabaska),—La Pétition de la Municipalité des Chûtes Kingsey.

Par M. Morris,-La Pétition de la Société d'Histoire Naturelle d'Ottawa.

Par M. Street,—La Pétition du Recteur et Marguilliers de l'Eglise St. James, Toronto; et la Pétition de l'Honorable et Très Révérend Lord Evêque Anglican de Toronto, et autres.

Par M. Cartwright,—La Pétition de Douglas Hooper et autres, de Newburg.

M. Somerville, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Cham-

bre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les Avis donnés quant aux Pétitions suivantes, savoir :- De Hewitt Bernard; d'A. de Martigny et autres, demandant l'érection d'une nouvelle municipalité sous le nom de St. Etienne de Beauharnois,-da la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental, demandant un Acte pour le traneport du chemin de Galt et Guelph à cette Compagnie,—de John Baker et autres, demandant la division du Township de Stanbridge en deux municipaliés, -de L. A. Dessaulles et P. E. Jay, demandant l'émission de Lettres Patentes en leur faveur pour certaines inventions,—de L. A. Sénécal et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie des Moulins à Vapeur de Pierreville, d'Edouard Jacques et autres, demandant qu'une certaine partie de la Municipalité de Broughton soit annexée à St. Fréderic de Beauce,-de la Compagnie du Grand Tronc et de la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron, demandant un Acte pour légaliser et confirmer un certain arrangement conclu entre ces compagnies,—du Conseil Municipal du Cemté d'Oxford, demandant un Acte pour légaliser quelques uns de ses Règlements relatifs à l'égalisation de la cotisation, etc., de Jacob Chapman et autres, demandant un Acte pour confirmer le Règlement No. 116 de la municipalité du dit township, accordant un prêt à la Compagnie du Chemin de Bayham, Richmond et Port Burwell,—de la Compagnie du Chemin de Fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton,—de James Chambers et autres, demandant un Acte pour autoriser la Congrégation Presbytérienne de la Ville de Woodstock à vendre certains lots de terre,—de la Compagnie du Rossin House Hotel,—de Hugh Baines et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie des Ouvrages en Acier, en Fer et pour les Chemins de Fer.

Quant à la Pétition de M. W. J. Bickell, demandant qu'il lui soit permis de construire un pont sur la Rivière St. Charles, Votre Comité trouve que les avis locaux sont suffisants, mais que celui donné dans la Gazette Officielle n'a été publié que pendant deux semaines seulement. Il trouve cependant qu'il a été ordonné pour le temps ordinaire, et qu'en conséquence il n'y a pas de faute de la part du pétitionnaire; sous ces circonstances, il

recommande la suspension de la 53e règle.

Quant à la Pétition du Conseil Municipal de Lincoln, relative au choix de St. Catharines comme chef-lieu du Comté, les avis nécessaires ont été donnés et seront complétés vers la fin de la présente semaine. Votre Comité recommande en ce cas la suspension de la Règle afin d'avancer les procédures au sujet de ce Bill.

Quant à la Pétition de Joseph Carrière et autres, demandant l'annexion d'une partie du Township d'Aylmer à la Paroisse de St. Vital de Lambton, il faudrait encore trois semaines pour compléter les avis; mais la pétition étant signée par tous les intéressés,

Votre Comité recommande la suspension de la Règle.

Quant à la Pétition de la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent, demandant des amendements à sa charte, la nature de ces amendements n'est pas spécifiée dans l'avis; mais la copie d'une résolution passée à une assemblée générale des actionnaires, contenant les amendements proposés, ayant été produite, Votre Comité recommande que l'avis soit considéré suffisant.

Quant à la Pétition de la Banque du Haut-Canada, demandant des amendements à sa charte, l'avis est pareillement défectueux, et Votre Comité recommande en conséquence qu'il soit inséré dans le Bill une clause exigeant que les amendements proposés soient soumis aux actionnaires à une assemblée générale pour qu'ils y donnent leur consentement

avant qu'ils ne soient mis à effet.

Quant aux Pétitions suivantes, elles ne sont pas de nature à exiger la publication d'aucun avis, savoir: du Conseil de la Chambre de Commerce d'Hamilton, demandant des amendements à son Acte d'incorporation; de Monseigneur l'Evêque Catholique Romain d'Hamilton, demandant l'incorporation du Collége de St. Jérôme à Berlin; du Collége de Régiopolis, demandant l'incorporation de ce Collége comme université, et de Monseigneur l'Evêque Catholique Romain de Tloa et du Révérend Messire J. Auclair, Curé de Québec, relative à certains legs et donations à eux faits au profit des pauvres.

L'Honorable M. Chapais, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellece le Gouverneur-Général, le Rapport du Commissaire des Travaux Publics pour l'année finissant le 30 Juin 1865. (Documents de la Session, No. 1.)

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, en conformité d'Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général: Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative datée le 16 Septembre 1865, faisant voir qu'elles publications ont été enregistrées au Bureau du Registrateur de cette Province en vertu de l'Acte du droit d'auteur depuis la passation de l'Acte 4 et 5 Vic., Chap. 61. (Documents de la Session, No. 16.)

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative datée le 12 Juin 1866, pour des informations relativement à l'offre faite par la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer de construire ou de louer le Chemin de Fer Intercolonial projeté, comme suit :-

Il n'y a aucune communication de la nature de celles mentionnées dans l'Adresse de record dans les Bureaux du Gouvernement, si ce n'est celles soumises à la Chambre d'Assemblée le 28 Mars 1864, et qui font partie des Documents de la Session imprimés cette année là, savoir : celles qui se trouvent à la fin du No. 28.

Par Ordre.

WM. McDougall,

Secrétaire.

Bureau du Secrétaire, Ottawa, 18 Juin 1866.

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative datée le 12 Juin 1866, pour Copies de toutes Dépêches du Secrétaire Colonial, relatives aux Défenses de la Province,

Il n'y a aucune Dépêche de la nature de celles mentionnées dans l'Adresse ci-dessus. Par Ordre.

Wm. McDougall, Secrétaire.

Bureau du Secrétaire, Ottawa, 18 Juin 1866.

Ordonné, Que M. Smith (Durham Est) ait la permission d'introduire un Bill pour amender et étendre les dispositions de l'Acté incorporant la Compagnie du Chemin de Fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton, et des Actes qui l'amendent.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Laframboise ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser Pierre Eymard Jay et l'Honorable Louis Antoine Dessaulles à prendre conjointement un brevet d'invention pour différentes machines et inventions mentionnées dans le Bill.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Brown ait la permission d'introduire un Bill pour confirmer certains reglements du Conseil Municipal du Comté d'Oxford et certaines ventes de terres pour taxes imposées en vertu du dit règlement.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour.

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Brown ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie pour la confection d'ouvrages en acier, en fer, et d'articles pour les Chemins de Fer (responsabilité limitée.)

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la 53e Règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au Bill pour amender l'Acte 25 Vic., Chap. 30, pour autoriser les contribuables du Comté de Lincoln à choisir un Chef-lieu de Comté plus convenable.

Ordonné, Que M. McGiverin ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte 25 Vic., Chap. 30. pour autoriser les contribuables du Comté de Lincoln à choisir un Chef-lieu de Comté plus convenable.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

M. Mc Giverin a proposé, secondé par M. Smith (Durham Est), Que le Bill soit lu la seconde fois demain; la Chambre s'est divisée, et la question a été résolue Affirmativement.

Ordonné, Que M. Dorion (Drummond et Arthabasha) ait la permission d'introduire nn Bill pour ériger le Township de Wickham en deux Muuicipalités séparées.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Macdonald (Toronto Ouest) ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Rossin House Hotel.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte incorporant le Curé de la Paroisse Notre-Dame de Québec.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la Société en Loi du Haut-Canada à placer le nom de Hewitt Bernard sur le Rôle des Membres de la Société, et à l'admettre au Barreau du Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Currier ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer à passagers de la Cité d'Ottawa.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Magill ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte 27 et 28 Victoria, chap. 71, intitulé: "Acte pour incorporer la Chambre de Commerce de la Cité d'Hamilton."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la 53e règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au Bill pour annexer une partie du Township d'Aylmer à la Paroisse de St. Vital de Lambton, dans le Comté de Beauce.

Ordonné, Que M. Tasckereau ait la permission d'introduire un Bill pour annexer une partie du Township d'Aylmer à la Paroisse St. Vital de Lambton, dans le Comté de Beauce.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Taschereau ait la permission d'introduire un Bill pour annexer une partie du Township de Broughton à la Paroisse de St. Frédéric, dans le Comté de Beauce.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la 53ème Règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au Bill pour autoriser W. J. Bickell à construire un pont sur la Rivière St. Charles.

Ordonné, Que M. Huot ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser W. J. Bickell à construire un pont sur la Rivière St. Charles.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Geoffrion ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie des Moulins à Vapeur de Pierreville.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Rose ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer le Club de Montréal.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première sois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Morris ait la permission d'introduire un Bill pour établir de meilleures dispositions pour l'Enregistrement des Naissances, Mariages et Sépultures dans le Hout-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. McGee ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer le Club Littéraire de Montréal.

Îl a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Carliny ait la permission d'introduire un Bill pour la fusion de la Société de Construction Permanente et d'Epargnes des Comtés de l'Ouest avec la Société d'Epargnes et de Prêts de Huron et Erié, ou avec toute autre Société du même

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald ait la permission d'introduire un Bill pour amender certains Actes relatifs au Collège de Régiopolis et pour

lui conférer les pouvoirs et priviléges des Universités. Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première, fois et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de l'Honorable M. Galt, l'Honorable M. le Procureur Général Macdonald, l'Honorable M. le Procureur Général Cartier, l'Honorable M. Chapais, l'Honorable M. Macdonald (Cornwall), l'Honorable M. Brown, l'Honorable M. Cauchou, l'Honorable M. Dorion (Hochelaga), l'Honorable M. Holton, l'Hnorable M. Rose, M. Dunkin, M. Bourassa, M. Morris, M. Cartwright, M. Mc Giverin, M. Street et M. Parker, pour examiner les Lois touchant l'Intérêt de l'argent, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

M. Street, du Comité auquel a été renvoyé la considération de la motion à l'effet que des Subsides soient accordés à Sa Majesté, a fait rapport d'une Résolution, laquelle a été lue comme suit :

Que des Subsides soient accordés à Sa Majesté.

La dite Résolution ayant été lue une seconde fois.

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution accordant des Subsides à Sa Majesté.

Résolu, Que Vendredi prochain cette Chambre se formera en Comité pour prendre en considération les Subsides à accorder à Sa Majesté.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill intitulé: " Acte de l'Intérêt de l'argent de 1866," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial nommé pour examiner les Lois touchant l'Intérêt de l'argent.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte relatif à l'Intérêt, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial nommé pour examiner les Lois touchant l'Intérêt de l'argent.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le chapitre 26 des

Statuts Refondus pour le Bas-Canada, relatif à certains cours d'eau, étant lu.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. Bourassa, M. Dorion (Drummond et Arthabaska), M. Coupal, M. Fortier, M. Taschereau, M. Dufresne (Montcalm) et M. Gaudet, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour étendre les dispositions du chapitre 18 des Statuts Refondus du Bas-Canada, relatif à la construction et à la répara-

tion des Eglises, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde sois et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. Bellerose, l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, l'Honorable M. Dorion (Hochelaga), M. Cornellier, M. Pâquet et M. Archambeault, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 20 Juin 1866.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre :-- Un Etat des Affaires de la Compagnie d'Assurance contre le Feu de Hartford, le 1er Novembre 1865. (Documents de la Session, No. 9).

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :-

Par M. Magill,—La Pétition d'Andrew Trew Wood et autres, de la Cité d'Hamilton. Par l'Honorable M. Thibaudeau,-La Pétition de l'Hospice St. Joseph de la Maternité de Québec.

Par M. Wells,—Trois Pétitions du Conseil Municipal des Comtés-Unis de York et Peel. Par l'Honorable M. Cameron, - Deux Pétitions du Synode Provincial de l'Eglise Unie d'Angleterre et d'Irlande; et la Pétition de Frédérick James Rastrick, de la Cité d'Hamilton, Comté de Wentworth, et de Anna Mary, son épouse.

Par l'Honorable M. Carling,—La Pétition de Walter Simpson et autres, de la Cité

de London, Canada Ouest.

Par M. Scatcherd,—La Pétition de la Société d'Agriculture de Middlesex Ouest; et la Pétition du Conseil Municipal du Comté de Middlesex.

Par M. Mc Giverin, - La Pétition d'Angus Cooke et autres.

Par l'Honorable M. McGee,-La Pétition de l'Asile des Orphelins de St. Patrice, Montréal.

Par M. Morrison,-La Pétition du Conseil de Ville de la Ville de Niagara.

Par M. Mackenzie, - La Pétition de John D. Ottiwell, de la Cité de New-York, Etats-Unis.

Par M. O'Halloran,—La Pétition de l'Honorable Philip H. Moore.

Par l'Honorable M. Rose,-La Pétition de P. Barsalou et autres, Actionnaires de la Campagnie Canadienne pour la fabrication d'articles en Caoutchouc.

Par M. Stirton, Deux Pétitions du Conseil Municipal du Comté de Wellington. Par M. Smith (Durham Est),—La Pétition de E. Burnham et autres, de la Ville de Peterborough; et la Pétition de l'Honorable George Brown.

Par M. Walsh,—Trois Pétitions du Conseil Municipal du Comté de Norfolk. Par M. Pope,—La Pétition de J. H. Beauchemin et autres, de la Paroisse de St. Hedwidge, Township de Clifton.

Par M. Poulin, La Pétition du Révérend Edouard Crevier, Curé de la Paroisse de

Ste. Marie de Monnoir, Comté de Rouville.

Par M. Huntington, - La Pétition de Louis Lacroix et autres, du Township de Granby, District de Bedford; la Pétition du Conseil Municipal du Comté de Shefford; la Pétition de la Municipalité du Township de Shefford; et la Pétition de l'Honorable L. S. Huntington et autres.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-

De Gilbert Roy, Maire, et autres, de la Paroisse de St. Henri, Comté de Lévis; demandant qu'aucun Acte ne soit passé autorisant James Motz à ériger un second pont de péage sur la Rivière Etchemin.

De la Société d'Agriculture de la division Nord du Comté de Simcoe; demandant que le Bill dour abroger le Chap. trente-deux des Statuts Refondus du Canada, relatif aux Sociétés d'Agriculture, tel qu'amendé durant la dernière Session, devienne loi.

De la Municipalité des Townships Unis d'Orillia et Matchedash, Comté de Sincoe; demandant certains amendements à l'Acte de la dernière Session, intitulé: " Acte pour " imposer une taxe sur les chiens, et mieux protéger les moutons dans le Haut-Canada."

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de Huron et Bruce; demandant la passation d'un Acte pour légaliser et confirmer certains Règlements de la dite Corporation pour prélever par emprunt une somme d'argent pour des améliorations dans le Comté de Bruce.

De la Municipalité du Township de Wavanosh, Comté de Huron; demandant la passation d'un Acte pour diviser le dit Township en deux Municipalités, sous le nom de Wavanosh Est et Ouest, respectivement.

Des Dames Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur de Montréal;

demandant une augmentation d'aide.

De William C. Nicholls et autres, de Lakefield; demandant la fermeture des Canaux Provinciaux le Dimanche.

De la Compagnie du Chemin de Fer de Peterborough et du Lac Chemong; demandant la passation d'un Acte pour faire revivre et continuer les pouvoirs conférés à la dite Compagnie par son Acte d'incorporation.

De La Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec; demandant un Acte d'incor-

poration permanent.

D'Archibald Kerr et David Kerr, des Townships de Nouvelle et de New Richmond, Comté de Bonaventure, District de Gaspé; demandant la continuation de leur contrat pour transporter les malles.

De B. O. Burritt et autres, du Village de New Edinburgh, Comté de Russell;

demandant un Acte pour incorporer le dit Village.

D'Henry J. Friel et autres ; demandant en Acte d'incorporation sous le nom de " La Compagnie de l'Aqueduc d'Ottawa."

Du Révérend J. Mc Crath et autres ; demandant un Acte d'incorporation sous le nom

de "l'Asile St. Patrice d'Ottawa."

De John Walker et autres, du Village de Bothwell, Township de Zone; demandant l'incorporation du dit village comme ville.

De la Société d'Agriculture de la Division du Comté de Lanark; demandant des

amendements à l'Acte d'Agriculture du Haut-Canada.

De Mary Percival, de la Ville de Brockville; demandant que la pension payée à feu son mari lui soit continuée à elle sa vie durante.

De James Glennie, du Township de Woolwich, Comté de Waterloo; demandant la passation d'un Acte de Divorce d'avec sa femme, Jessie Ritchie Glennie, pour cause d'adultère.

De dame Louise P. Desbarats et autres ; demandant la passation d'un Acte pour confirmer le testament de George Desbarats.

De la Compagnie du Quai de Dunwich; demandant la passation d'un Acte pour l'autoriser à prélever des droits additionnels sur toutes douves expédiées du dit quai.

De B. Devlin et autres, de la Cité de Montréal; demandant un Acte d'incorporation sous le nom de "l'Association de la Salle St. Patrice."

De la Maison de Refuge de Montréal; demandant la continuation de son octroi annuel. De J. B. Beaudry, Maire, et autres, de la Paroisse de St. Dominique; demandant qu'aucun Acte ne soit passé pour autoriser Toussaint Désève et autres à construire un chemin macadamisé dans la Paroisse de St. Dominique, dans le District de St. Hyacinthe.

De John Walker et autres, du Village de Bothwell, Comté de Kent; demandant à être incorporés pour construire un chemin à Rails Plats depuis le Village de Bothwell jus-

qu'au Township de Zone, Orford, Aldborongh ou Mosa.

De la Municipalité du Township de Zone, Comté de Kent; demandant que la l'étition de John Walker et autres, pour un Acte d'Incorporation à l'effet de construire un chemin à Rails Plats depuis le Village de Bothwell jusqu'au Township de Zone, Orford, Aldborough ou Mosa, soit accueillie favorablement.

Ordonné, Que la Pétition de l'Honorable George Brown, présentée ce jour, soit mainreçue et lue.

Et la dite Pétition, demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de la "Compagnie d'Imprimerie du Globe," a été reçue et lue.

Ordonné, Que la Pétition de l'Honorable L. S. Huntington et autres, présentée ce

jour, soit maintenant reque et lue.

Et la dite Pétition, demandant la passation d'un Acte pour autoriser la construction d'un Chemin de Fer conduisant de Waterloo, terminus actuel du Chemin de Fer de Stanstead, Shefford et Chambly, dans le Comté de Shefford, dans la direction de Stukely, Bolton et Magog, et devant se relier au Chemin de Fer de Connecticut et de la Rivière Pasumpsic à la ligne Provinciale, dans le Township de Stanstead, a été reçue et lue.

Ordonné, Que le Quorum du Comité Spécial nommé pour obtenir des informations sur l'étendue et les ressources des Mines de Cuivre sur la rive Nord du Lac Supérieur soit réduit à cinq Membres.

Ordonné, Que M. O'Halloran ait la permission d'introduire un Bill pour diviser le Township de Stanbridge. dans le Comté de Missisquoi, en deux Municipalités séparées.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Taschereau ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre 23 des 27 et 28 Victoria, intitulé "Acte pour autoriser l'octroi de Chartes d'in-" corporation à des Compagnies Manufacturières, Minières et autres."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Dufresne (Iberville) ait la permission d'introduire un Bill pour amender la section 7 du Chapitre 29 des 27 et 28 Victoria, relatif à l'Acte pour diminuer les frais de vente en justice dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Taschereau ait la permission d'introduire un Bill pour amender les Lois de la Chasse du Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'honorable M. Cameron ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer l'Association des Vignerons du Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Cameron ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte relatif aux Cours Supérieures de Juridiction Civile et Criminelle.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Cameron ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte de la procédure en Loi Commune du Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Cameron ait la permission d'introduire un Bill pour amender la Loi relative aux Débiteurs de la Couronne dans le Haut Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Pope ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte

pour mieux régler la Pêche et les Pêcheries.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonné pour demain.

Ordonné, Que M. Pope ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte relatif au Bureau d'Agriculture et aux Sociétés d'Agriculture.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Honorable M. McGee, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, le Rapport Annuel du Ministre de l'Agriculture, pour l'année 1865. (Documents de la Session, No. 5).

Sur motion de M. Morrison, secondé par M. Thompson,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Etat indiquant le nombre de prisonniers incarcérés dans la prison à Niagara, Comté de Lincoln, durant chacune des années 1861 à 1865 inclusivement, le nombre sous le traitement de médecins durant chacune des dites années, et aussi le nombre de personnes qui sont décédées dans la dite prison durant chacune des dites années; 2° Copies de tous rapports et lettres adressées au Bureau des Inspecteurs des Prisons durant la présente année par l'Architecte employé par le dit Bureau pour inspecter la nouvelle prison érigée à Ste. Catharines dans le Comté de Lincoln, avec tous mémoires, lettres et papiers maintenant en la possestion du dit Bureau d'Inspecteurs relativement à la dite prison.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de

cette Province.

Sur motion de M. Walsh, secondé par M. Thompson,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copie de toute Correspondance avec le Département des Travaux Publics relativement au Chemin d'Hamilton et Port Dover, depuis la vente du dit chemin. Aussi, copies de tous Ordres en Conseil et instructions du Commissaire des Travaux Publics relatifs au dit chemin depuis la vente d'icelui; aussi, un état indiquant comment sont les comptes entre le Gouvernement et la dite Compagnie de Chemin de Fer; et le Rapport fait par l'Ingénieur Woodruff.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Générai, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Etat indiquant les noms des personnes qui ont soumissionné pour les réparations du havre de Port Dover, avec le montant de chaque soumission, et le montant dépensé pour ces réparations; Aussi, Copie de toute Correspondance avec le Département des Travaux Publics et les rapports à ce Département, au sujet de tel havre, depuis l'achèvement des réparations durant la saison dernière; aussi un état des recettes provenant du dit havre les douze mois dernière.

Ordonné, Que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général par les membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil

Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. Ault, secondé par M. Mc Conkey,

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre des Etats indiquant toutes les Terres de la Courronne et du Clergé non vendues dans les Townships de Finch, Roxborough, Cambridge, Russell, Cumberland et Clarence, et les Terres du Clergé et de la Courronne vendues dans les dits Townships et pour lesquelles il n'a pas été émis de patentes.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de

cette Province.

Ordonné, Que M. $Mc\,Giverin$ soit ajouté au Comité Permanent des dépenses Contingentes.

Sur motion de M. Geoffrion, secondé par M. Houde,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Etat des dépenses faites pour les analyses chimiques suivantes:

1. Etat des dépenses faites pour les analyses des remèdes de Tumblety en 1857 ou

1858, avec le montant payé au Dr. Larue de Québec.

2. Etat des dépenses faites pour les analyses dans l'affaire de Pierre Duval dit Barbinas, de Drummondville, en 1863, et du montant payé au Dr. Larue pour les analyses faites à Québec, et celles faites par ordre de la Cour, à Arthabaska.

3. État des dépenses dans l'affaire de Noël Lussier, de St. Hyacinthe, en 1863, pour des analyses, avec copie de toute correspondance échangée entre le Dr. J. Emery Coderre et le Gouvernement en 1863 et 1864, et copie de la correspondance de H. R. Blanchard, Coroner, au sujet des analyses chimiques et du compte pour icelles.

Ordonne, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif

de cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. Brown, secondé par M. McKellar,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre toute la Correspondance qui peut avoir été échangée entre le Ministre des Finances ou le Receveur-Général et les Agents Financiers de la Province en Angleterre, depuis le 1er Janvier 1865, au sujet de la dette non-consolidée de la Province, et de la négociation d'un emprunt pour payer la dite dette; aussi, Copie de toute Correspondance entre le dit Ministre des Finances ou le Receveur-Général de la Banque de Montréal sur le même sujet depuis la dite date; aussi, un Etat indiquant clairement quels emprunts ont été faits et quelles Débentures ont été vendues depuis le 30 Juin 1865, les dates auxquelles ces transactions ont été faites, les parties avec qui elles ont été faites, le montant de la dette non-fondée maintenant due par la Province et à qui elle est due.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouvernenr-Général, par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Executif de

cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. Macdonald (Cornwall). secondé par M. Smith (Dur-

ham Est),

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre une liste de toutes les nominations faites dans le Département de la Milice depuis le vingtième jour de Mars 1864 jusqu'au 1er courant, la dite liste indiquant le nom de chaque personne nominée, et le rang, les devoirs et le salaire qui lui sont assignés, et aussi les nominations d'Officiers de l'Etat-Major.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de

cette Province.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté. conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général :-- Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative datée 12 Juin 1866, pour Copie de toute la Correspondance avec le Gouvernement Impérial et les Gouvernements des Provinces Maritimes depuis la dernière Session du Parlement Provincial, relatif à l'Union des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord. (Documents de la Session, No. 23.)

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 21 Juin 1866.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre :- Etat Général des Baptêmes, Mariages et Sépultures, dans le Comté de Montcalm, pour l'année 1865. (Documents de la Session,

Et aussi, un Rapport des Meubles et Immeubles possédés par la Corporation de l'Ecole d'Industrie des petits Enfants de la Cité d'Hamilton, et de ses recettes et dépenses entre le 18 Janvier 1865 et le 1er Mai 1866, conformément à la 28e Victoria, Chapitre 145, section 7. (Documents de la Session, No. 24.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table:

Par l'Honorable M. Cameron, la Pétition de la Municipalité du Village de Weston, la Pétition de la Municipalité du Township d'Amaranth, la l'étition de la Municipalité du Township de Mono; la Pétition de la Municipalité du Township d'Albion et la Pétition de la Municipalité du Township de Caledon.

Par M. Wood,-La Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du

Lac Huron.

Par l'Honorable M. le Procureur Général Cartier.—La Pétition du Révérend M. H. Millier, de la Paroisse de St. Pierre de Sorel, et la Pétition des Sœurs de la Miséricorde pour la Régie de l'Hôpital de la Maternité de Montréal.

Par M. Dunkin,—La Pétition de H. S. Foster et autres, de Knowlton.

Par M. Wallbridge (Hastings Nord), La Pétition de la Société d'Agriculture de Hastings Nord.

Par M. Irvine,-La Pétition de John Rogers, de la Cité de Québec.

Par M. McGiverin.—La Pétition de James Stewart et autres.
Par l'Honorable M. Rose,—La Pétition de l'Asile des Orphelins Protestants de Montréal; et la Pétition de la Société Bienveillante des Dames de Montréal.

Par M. Cornellier,-La Pétition de Félix Goguet et autres, du Township de Cathcart. Par l'Honorable M. Chapais,—La Pétition du Révérend N. F. Hébert et autres, de St. Louis de Kamouraska.

Par M. Le Boutillier, La Pétition de Thomas Pye, du District de Gaspé. Par M. Pope,—Trois Pétitions du Conseil Municipal du Comté de Compton-

Par M. Knight,-La Pétition de la Municipalité du Township de Stanstead; la

Pétition de Hiram Davis et autres; et la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de de la Vallée de Massawippi.

Par M. Macfarlane,—La Pétition de James Shaw et autres, des Comtés de Huron et I erth.

Par l'Honorable M. Lafranboise,—La Pétition d'André B. Brien, de Pie, District St. Hyacinthe.

Par l'Honorable M. Abbott,—la Pétition de J. A. Matheson et autres.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-

D'Antoine Casavant et autres ; demandant un Acte d'incorporation sous le nom de

" la Société de Passage du Pont Neuf de St. Hyacinthe."

De John K. Cole et autres, Aubergistes licenciés du Canada Ouest; demandant que le Bill devant la Chambre relatif aux Institutions Municipales dans le Haut-Canada, soit amendé en y insérant certaines dispositions relatives aux Aubergistes et à la vente des liqueurs enivrantes.

De la Bibliothèque Mercantile de Montréal; demandant la passation d'un Acte pour changer le temps de la tenue de son assemblée annuelle, et pour retenir en charge les Officiers actuels de l'Association jusqu'au temps fixé pour tenir la prochaine Assemblée Annuelle.

De Donald Ross et autres, Syndics de l'Eglise Presbytérienne de St. Paul de Montréal, en rapport avec l'Eglise d'Ecosse; demandant la passation d'un Acte pour les autoriser à disposer d'un certain lot de terre à Montréal, sur lequel est bâtie leur église.

De Thomas B. Ross et autres, de Montréal; demandant que la pétition de Donald Ross et autres, Syndies de l'Eglise St. Paul, de Montréal, en rapport avec l'Eglise d'Ecosse, demandant la passation d'un Acte pour les autoriser à disposer d'un certain lot de terre à Montréal sur lequel est bâtie leur église, soit accueillie favorablement.

lot de terre à Montréal sur lequel est bâtie leur église, soit accueillie favorablement.

De Simon Pelitt et autres, de St. Malachie, Township de Lochaber, Comté d'Ottawa; demandant la séparation de certains lots dans le 7e rang de Lochaber d'avec la dite Muni-

cipalité de Lochaber pour les fins municipales et scolaires.

Du Conseil de Ville de la Ville de Barrie; de J. R. Ferguson et autres, du Comté de Simcoe; demandant la passation d'un Acte pour incorporer "La Banque du Comté de Simcoe."

De MM. Thomson et Cie., et autres, du Township de Buckingham, Comté d'Ottawa; demandant la passation d'un Acte pour légaliser et établir la ligne existante et ci-devant reconnue comme étant la ligne entre les quatrième et cinquième rangs du dit township.

De la Municipalité de Kingsey Falls; demandant que certains lots dans le premier

rang du Township de Tinwich soient annexés à la dite Municipalité.

De la Société d'Histoire Naturelle d'Ottawa; demandant un Acte d'incorporation.

Du Recteur et des Syndics de l'Eglise St. James, Toronto; demandant à être mis en possession de certaines terres appartenant à l'Eglise, avec pouvoir d'en louer une partie et de se servir du reste pour en faire un cimetière.

De l'Honorable et Très-Révérend Evêque Anglican de Toronto et autres; demandant

la même chose que dans la Pétition précédente.

De Douglas Hooper et autres, de Newburgh; demandant un Acte d'incorporation à l'effet d'améliorer la navigation de la Rivière Napanee, et d'augmenter et régler la quantité de l'eau de cette Rivière.

M. Somerville, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux Pétitions suivantes, savoir :—Du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité de Québec;—de Charles Cooper Henderson, demandant un Acte pour confirmer un certain arrangement à l'égard de la terre connue dans la Cité d'Ottawa sous le nom de "Propriété de By";—de la Municipalité du Township de Wawanosh;—de la Compagnie du Chemin de Fer de Peterborough

et du Lac Chemong ; -de H. O. Burritt et autres, demandant l'incorporation du Village de New-Edinburgh ;-de Henry J. Friel et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie de l'Aqueduc d'Ottawa;—de John Walker et autres, demandant l'incorporation du Village de Bothwell;—de John Walker et autres, demandant l'incorporation d'une Compagnie à Rails Plats conduisant de Bothwell à Zone, Oxford Aldboro' ou Mosa ;-de James Glennie, demandant un Acte de divorce ;—de Dame Louisa P. Desbarats et autres, relative au Testament de feu George Desbarats,—de B. Devlin et autres, demandant l'incorporation de l'Association de la Salle Ste. Patrice, de Montréal ;-de l'Honorable George Brown, demandant l'incorporation de l'imprimerie du Globe à Toronto ;-de l'Honorable L. S. Huntington et autres, demandant à construire un Chemin de Fer conduisant de Waterloo, terminus du Chemin de Fer de Stantead, Shefford et Chambly, jusqu'à la Ligne Provinciale dans Stanstead.

Quant à la Pétition de John Jackson et autres, demandant la passation d'un Acte pour confirmer le Testament de feu Robert Jackson, il n'en a été donné Avis que dans la Gazette du Canada seulement; mais Votre Comité trouve que tous les intéressés ont signé la Pétition, et qu'ils ont tous consenti par un arrangement à adopter la mesure proposée dans la dite Pétition, et en conséquence Votre Comité recommande la suspension de

la 53e Règle dans ce cas.

Quant à la Pétition de J. Barsalou et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie de Montréal pour la fabrication d'objets ou caoutchouc, Votre Comité trouve qu'il n'en a pas été donné Avis, mais il recommande la suspension de la Règle dans ce cas aussi, attendu que les intérêts de personne ne seront affectés par cette mesure.

Quant à la Pétition de la Compagnie du Quai de Dunwich, demandant à être autorisée à prélever des droits additionnels sur les douves, Votre Comité trouve qu'il n'en a pas été

donné Avis.

La Pétition du Révérend J. Mc Grath et autres, pour l'incorporation de l'Asile St. Patrice d'Ottawa, n'est pas de nature à exiger la publication d'aucun Avis.

Ordonné, Que la 53e Règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au Bill pour incorporer la Compagnie Canadienne de Montréal pour la fabrication d'articles en Caoutchouc.

Ordonné, Que l'Honorable M. Rose ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie Canadienne de Montréal pour la fabrication d'articles en Caoutchouc.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Smith (Durham Est) ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie de l'Imprimerie du Globe.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Taschereau ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre 57 de la 29e Victoria, relatif à l'incorporation de la Cité de Québec.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Rose ait la permission d'introduire un Bill pour légaliser un certain arrangement entre la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron et la Compagnie du Chemin de Fer du Grand Tronc du Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Bown ait la permission d'introduire un Bill pour empêcher certaines nuisances provenant des factories.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonne, Que M. Knight ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Waterloo, Magog et Stanstead.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et su pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Bellerose ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'acte relatif aux abus préjudiciables à l'agriculture.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Bowman ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer le Collège St. Jérôme, dans la Ville de Berlin.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Pouliot ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre 11, 29 Victoria, relatif à la Pêche et à la protection des Pêcheries.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. McGee ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer l'Association de la Salle St. Patrice de Montréal.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Powell ait la permission d'introduire un Bill pour confirmer l'aliénation faite par feue Charlotte Henderson, d'une moitié indivise de terres dans Bytown, autrement appelé Cité d' Ottawa, dans la Province du Haut-Canada, et pour en transporter la totalité à des Syndics qui auront le pouvoir de les vendre et administrer.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Wallbridge (Hastings Nord) ait la permission d'introduire un Bill pour encourager la plantation d'abres le long des grandes routes en cette Province, et pour donner droit à la propriété des ces arbres aux propriétaires adjacents.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Cauchon ait la permission d'introduire un Bill à l'effet d'amender l'Acte pour amender et refondre les dispositions contenues dans les Actes et Ordonnances concernant l'incorporation et l'approvisionnement d'eau de la Cité de Québec.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Dickson ait la permission d'introduire un Bill pour diviser le Township de Wawanosh en deux Municipalités séparées.

Il a, en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçn et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la 53e Règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au Bill pour confirmer le Testament de seu Robert Jackson, du Township de Scar-

Ordonné, Que l'Honorable M. Cameron ait la permission d'introduire un Bill pour

confirmer le Testament de feu Robert Juckson, du Township de Scarborough.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Irvine ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte incorporant la Compagnie d'Assurance Marititime de Québec.

Îl a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de l'Honorable M. Cameron, secondé par M. Walsh, Résolu, Que Lundi prochain cette Chambre se formera en Comité pour prendre en considération une certaine Résolution proposée pour résoudre qu'aucun droit d'accise ou impôt quelconque ne sera exigé ou prélevé sur le commerce de l'Association des Vignerons du Canada.

Ordonné, Que M. Webb ait la permission de s'absenter durant quinze jours pour affaires privées et urgentes.

Ordonné, Que l'Honorable M. Carling ait la permission d'introduire un Bill pour

incorporer la Compagnie du Chemin à Rails Plats et du Pont de Bothwell.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de l'Honorable M. Laframboise, secondé par M. Labreche-Viger,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre : copie de tout et chaque document qui peut avoir été reçu de M. le Juge Coursol par le Gouvernement, en réponse au rapport de E. W. Torrance, Ecuyer, Commissaire nommé pour s'enquérir des circonstances se rattachant, à la mise en liberté des personnes accusées d'avoir volé les Banques à St. Albans, ou se rattachant en quoi que ce soit au dit Rapport; aussi, copie de tout document reçu depuis par le Gouvernement.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif

de cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. Macdonald (Cornwall), secondé par M. Smith

(Durham Est),

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, des Etats relatifs au Camp d'Instruction à Laprairie en 1865, indiquant; 10. Le coût du transport des Cadets et des approvisionnements qui leur ont été fournis; 20. Le montant déboursé par le Commissariat pour les rations des Cadets; 30. Les noms des officiers de l'état-major employés au camp, et le montant payé à chacun ; 40. Toutes les dépenses et déboursés non compris dans les items ci-dessus, mais se rattachant au dit Camp.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif

de cette Province.

Sur motion de M. McKellar, secondé par M. Mackenzie, Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un Etat avec plans et description de toutes terres, s'il en est, louces, vendues ou qu'on est couvenu de louer ou de vendre à la Compagnie de la Baie d'Hudson ou à ses agents sur la rive nord des Lacs Huron et Supérieur, et copies de tous Ordres en Conseil et de toute corresrespondance, s'il en est, échangée avec la Compagnie ou ses agents au sujet de ce ces terres.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentés à Son Excellence le Gouverneur-Général, par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif

de cette Province.

Sur motion de M. McGiverin, secondé par M. Magill,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies de tous rapports, ordres et correspondance entre les Autorités Militaires et le Département du Gouvernement, au sujet des mouvements récents sur la Frontière de Niagara.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable, Conseil, Executif

de cette Province.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender, la loi de la procedure et de la preuve dans les affaires de la Couronne et les affaires Criminelles, étaze lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre pour demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte relatif aux

Procureurs en Loi, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de l'Honorable M. Cameron, l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, l'Honorable M. Macdonald (Cornwall), M. Smith (Durham Est) et M. Wood, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

La Chambre, en conformité à l'Ordre, s'est formée en Comité pour prendre en considération une certaine Résolution proposée relative à l'inspection des Cuirs et des Peaux Crues.

(EN COMITÉ.)

1. Résolu, Qu'il est nécessaire qu'aucune peau crue verte pesant plus de vingt livres, avoir-du-poids, dans les limites des Inspecteurs de cuirs et peaux crues des Cités dans laquelle un Inspecteur de Cuirs a été ou sera nommé, ne sera offerte en vente ou vendue dans les dites Cités ou Villes à moins d'avoir été préalablement inspectée conformément à la loi. Mais que cette disposition ne s'appliquera pas aux peaux crues vertes en dehors des limites d'inspection des dits Inspectenrs; mais que tout acquéreur des dites peaux les fera inspecter après son achat ou acquisition avant de les pouvoir vendre ou en disposer de toute autre manière.

2. Que tout tel Inspecteur marquera ou étampera sur chaque peau le poids net de telle peau; et que les dites peaux seront inspectées sans les cornes, muffles, babines, ni les sabots, et l'Inspecteur donnera un certificat du poids net de telles peaux, s'il en est requis

sans aucun honoraire.

3. Que tout Inspecteur diminuera sur le poids de chaque peau toutes les saletés, coups de couteau dommageables ou autre chose, ne devant pas être comptés dans le poids des peaux; qu'il pourra aussi ajouter au dit poids tout ce que les dites peaux pourront avoir perdu par le dessèchement, le tout à sa discrétion; qu'il les classifiera aussi comme Nos. 1, 2 ou endommagées, selon le cas.

4. Que tout Inspecteur comme susdit aura droit pour l'inspection des dites peaux à une somme de cinq centins pour chaque peau en quantité de moins de cent peaux, et

quatre centins pour chaque peau pour aucun nombre au-dessous d'un cent.

5. Que le paragraphe suivant soit ajouté à la section dix-sept de l'Acte pour régler l'inspection des cuirs et des peaux crues : " Mais l'inspecteur ne sera responsable d'aucun dommage par suite du déficit n'excédant pas cinq pour cent sur tout le poids du dit cuir par lui inspecté."

6. Que le mot skins, dans la dix-neuvième section de la vertion anglaise du dit Acte, soit remplacé par le mot leather, et que la dite version de la dite section soit lue et appli-

quée comme contenant le mot leather.

7. Que la section trente-cinquième du dit Acte soit abrogée en autant qu'elle con-

cerne les Cités et Villes ci-dessus.

8. Que toute offense commise contre les dispositions du présent Acte soit punie par une amende n'excédant pas \$80.00, laquelle sera poursuivie, entendue et décidée en la manière et forme prescrites per le dit Acte, et qu'il en soit disposé tel que décrété par le dit Acte.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Robitaile a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonne, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser la Société en Loi du Haut-Canada à placer le nom de Hewitt Bernard sur le Rôle des Membres de la Société et à l'admettre au Barreau du Haut-Canada, étant lu,

Le Bill a été en, conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, secondé par l'Honorable M. McDougall,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 22 Juin 1866.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre :- Etat Général des Baptêmes, Mariages et Sépultures, dans le Comté de l'Islet, pour l'année 1865. (Documents de la Session, No. 7.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :-

Par M. Dunkin,—La Pétition de la Société d'Ecole Anglo Canadienne de Montréal. Par l'Honorable M. Cameron,—La Pétition de la Municipalité du Township de Holland; la Pétition de la Municipalité du Township de Proton; la Pétition de la Municipalité du Township d'Artemesia; et la Pétition de la Municipalité du Village d'Orangeville.

Par M. Perrault,—La Pétition du Conseil de Ville de la Ville de Sorel.

Par M. McGiverin,—La Pétition de S. Walsh et autres. Par M. Wallbridge (Hastings Nord),—La Pétition du Conseil de Ville de la Ville de Belleville; la Pétition du Conseil Municipal du Comté de Hastings; et la Pétition de W. Seymour et autres, de Madoc.

Par M. Houde,-La Pétition de Jean-Baptiste Maigret, de la Paroisse de St. Didace. Far l'Honorable M. McGee, La Pétition des Sœurs de l'Asile de la Providence ae

Par M. Haultain,-La Pétition de MM. Nicholls et Hall, et autres, de la Ville de Peterborough.

Par l'Honorable M. Rose, -La Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de ${\it Buffalo}$ et du ${\it Lac\,\, Huron}$.

Par M. Irvine,-La Pétition de F. W. G. Austin et autres, de la Cité de Québec.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :--

D'Andrew Trew Wood et autres, de la Cité d'Hamilton; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de la compagnie dite " Dresden Great Western Oil Company."

De l'Hospice St. Joseph de la Maternité de Québec; demandant la continuation de

son octroi annuel.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de York et Peel; demandant la remise en vigueur de l'Acte incorporant la Compagnie du Chemin de Fer Central de Toronto et Owen Sound.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de York et Peel; demandant des amende-

ments à l'Acte Municipal du Haut-Canada.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de York et Peel; demandant des amendements à l'Acte pour imposer une taxe sur les chiens, et mieux protéger les moutons dans le Haut-Canada.

Du Synode Provincial de l'Eglise Unic d'Angleterre et d'Irlande en Canada; demandant la passation d'un Acte pour permettre la vente des terres des rectoreries et l'application du produit de la vente de ces terres pour les fins auxquelles elles étaient originairement destinées.

Du Synode Provincial de l'Eglise Unie d'Angleterre et d'Irlande en Canada; demandant la passation d'un Acte pour l'autoriser à faire des amendements à l'Acte des biens

temporels de l'Eglise.

De Frederick James Rastrick, de la Cité d'Hamilton, Comté de Wentworth, et Anna Mary, son épouse; demandant la passation d'un Acte en faveur du dit Frederick James Rastrick et son épouse.

1866.

De Walter Simpson et autres, de la Cité de London, Haut Canada; demandant la passation d'un Acte pour incorporer la Chambre de Commerce de la Cité de London.

De la Société d'Agriculture de Middlesex Ouest; demandant des amendements à

l'Acte d'Agriculture du Haut-Canada.

Du Conseil Municipal du Comté de Middlesex; demandant l'abrogation des sections 147, 148 et 149 du Chapitre 46 des Statuts Refondus du Canada, relatif à la mise en fourrière des bestiaux laissés libres dans le voisinage des Chemins de Fer.

D'Angus Cooke et autres ; demandant que des droits soient imposés sur les Fruits, les

Végétaux, les Plantes, et les Arbres importés des Etats-Unis.

De l'Asile des Orphelins de St. Patrice de Montréal; demandant une augmentation

d'aide.

56

Du Conseil de Ville de la Ville de Niagara; demandant que la Pétition du Conseil Municipal du Comté de Lincoln, pour un Acte à l'effet de l'autoriser à choisir Ste. Catherines comme chef-lieu du Comté, soit rejetée.

De John Ottiwell, de la Cité de New-York, Etats-Unis; demandant la passation d'un Acte pour autoriser la Compagnie d'exploitation de la source d'Huile de Pétrole de

Wyoming, Black Creek, à aliener des immeubles qu'elle possède en Canada.

De l'Honorable Philip H. Moore; demandant la passation d'un Acte pour l'autoriser à obtenir des Patentes pour une invention propre à convertir la tourbe en une sorte de

charbon de terre.

De P. Barsalou et autres, Actionnaires de la Compagnie Canadienne pour la fabrication d'articles en Caoutchouc; demandant la passation d'un Acte à l'effet d'admettre libres de droits d'importation en cette Province certains matériaux employés dans la fabrication d'articles en Caoutchouc, et d'imposer un droit d'importation plus élevé sur les articles en Caoutchouc fabriqués hors de la Province.

Du Conseil Municipal du Comté de Wellington; demandant des amendements aux

lois relatives à la discipline dans les Prisons du Haut-Canada.

Du Conseil Municipal du Comté de Wellington, et du Conseil Municipal du Comté de Norfolk; demandant l'adoption d'un système d'octrois gratuits aux Colons résidants dans la disposition future des terres de la Couronne.

D'E. Burnham et autres, de la Ville de Peterborough; demandant des amendements aux Actes pour consolider la dette de la Ville de Peterborough, et pour autoriser l'émission

de Débentures pour pourvoir à la construction d'un hôtel de ville.

De J. H. Beauchemin et autres, de la Paroisse de St. Edwidge, Township de Clifton; demandant la passation d'un Acte pour ériger la Paroisse de St. Edwidge en une municipalité séparée:

Du Réverend Edouard Crevier, curé de la Paroisse de Stc. Marie de Monnoir, Comté

de Rouville; demandant de l'aide pour l'Hospice Ste. Croix, dans la dite Paroisse.

De Louis Lacroix et autres, du Township de Granby, District de Bedford; deman-

dant de l'aide pour un Chemin.

Du Conseil Municipal du Comté de Shefford,—et de la Municipalité du Township de Shefford; demandant la passation d'un acte pour autoriser la construction d'un Chemin de Fer de Waterloo (terminus actuel du Chemin de Fer de Stantead, Shefford et Chambly, dans le Comté de Shefford,) dans la direction de Stuckely, Bolton et Magog, et devant se relier au Chemin de Fer de Connecticut et de la Rivière Passumpsic à la ligne Provinciale, dans le Township de Stanstead.

Du Conseil Municipal du Comté de Norfolk; demandant qu'aucuns changements ne soient faits à la Loi des Ecoles, avant que ces changements ne soient soumis au puple.

Du Conseil Municipal du Comté de Norfolk; demandant la passation d'un Acte fixant le taux de l'intérêt à huit pour cent.

M. Somerville, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la

Chambre le Quatrième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux Pétitions suivantes, savoir :- De Donald Ross et autres, Syndics de l'Eglise Presbytérienne de St. Paul, Montréal;—de T. R. Fergusson et autres, demandant l'incorporation de la Banque du Comté de Simcoe;—de MM. Thompson et Cie., et autres, relative à la ligne entre les de et 5e rangs de Buckingham;—de la Société d'Histoire Naturelle d'Ottawa;—du Recteur et des Syndics de l'Eglise St. James de Toronto;—de Douglas Hooper et autres, demandant un Acte d'incorporation pour l'amelioration de la Rivière Napanee, de manière à régler l'approvisionnement de l'eau pour les moulins;—du Conseil Municipal du Conté d'Elgin, demandant qu'une Charte soit accordée pour la construction d'un Chemin de Fer depuis Fort Erie jusqu'à Windsor;—et du Révérend P. Bélanger et autres, demandant un Acte pour incorporer le Village de St. Ours comme Ville.

Quant à la Pétition du Conseil Municipal des Comtés-Unis de Huron et Bruce, demandant la confirmation d'un certain Règlement du dit Conseil pour prélèver de l'argent pour des améliorations dans le Comté de Bruce, Vote Comité trouve que l'avis ne mentionne que le "Règlement No. 7," sans spécifier l'objet du Règlement. Il trouve cependant, après informations prises, que l'on est bien informé de cette affaire dans les dits Comtés-

Unis, et en consequence il recommande que l'avis soit considéré suffisant.

La Pétition de l'Association de la Bibliothèque Mercantile de Montréal, demandant la passation d'un Acte pour changer le temps fixé pour tenir les Assemblées Annuelles de l'Association n'est pas de nature à exiger la publication d'aucun avis.

L'Honorable M. Cameron, du Comité Spécial sur le Bill pour amender l'Acte relatif aux Procureurs en Loi, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

L'Honorable M. McDougail, l'un des Conseillers Executifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général:—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 14 Juin 1866, pour Copies de tous Rapports faits durant l'année dernière par les Officiers du Département de la Géologie au sujet des mines dans les Townships en arrière du Comté d'Hastings. (Documents de la Session, No. 25.)

Ordonné, Que M. Scatcherd ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte d'Enregistrement des Titres (Haut-Canada.)

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Wood ait la permission d'introduire un Bill pour amender la pratique de la Cour de Chancellerie du Haut-Canada,

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Ferguson (Simcoe Sud) ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer une Banque sous les nom et raison de la Banque du Comté de Simcoe.

Îl a, en consequence, présenté le dit Bill à la Chambre lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain,

Ordonne, Que M. Wood ait la permission d'introduire un Bill peur expliquer la section 17 du Chapitre trois de la 27e Victoria, intitulé: "Acte relatif à la Force des Vélontaires."

Il a en conféquence précenté le dit Bill à la Chambre, la conféquence précenté le dit Bill à la Chambre, la conféquence précenté le dit Bill à la Chambre, la conféquence précenté le dit Bill à la Chambre, la conféquence précenté le dit Bill à la Chambre, la conféquence précenté le dit Bill à la Chambre, la conféquence précenté le dit Bill à la Chambre, la conféquence précenté le dit Bill à la Chambre, la conféquence précenté le dit Bill à la Chambre, la conféquence précenté le dit Bill à la Chambre de la conféquence précenté le dit Bill à la Chambre de la conféquence precent la conféquence precent la conféquence precent la conféquence production de la conféquence precent la conféquen

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Perrault ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Ville de St. Ours.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Rose ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser les Syndics de l'Eglise St. Paul, Montréal, à vendre un certain Immeuble.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Currier ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer le Village de New Edinbugh.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Wood ait la permission d'introduire un Bill pour amender la loi relative aux procès par Jurés.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Currier ait la permission d'introduire un Bill pour confirmer et établir la ligne existante entre les 4e et 5e rangs du Township de Buckingham.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Dickson ait la permission d'introduire un Bill pour légaliser le Réglement No. 7, affectant une certaine somme d'argent à la construction de Chemins de Gravier et de Havres, dans le Comté de Bruce.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Scatcherd ait la permission d'introduire un Bill pour étendre la juridiction des cours de division dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Rose ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte incorporant l'Association de la Bibliothèque de Montréal.

Il a. en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Wood ait la permission d'introduire un Bill pour mieux assurer la liberté du sujet.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Morris ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Société d'Histoire Naturelle d'Ottawa.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. McKellar ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Ville de Bothwell et en définir les limites

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

L'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, l'un des Conseillers Exécutif de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Générai, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :—

Monck,

Le Gouverneur-Général transmet à l'Assemblée Législative le Code de Procédure Civil du Bas-Canada, tel que préparé par les Commissaires nommés en vertu du Chapitre

second des Statuts Refondus pour le Bas-Canada; aussi, le Rapport des dits Commissaires avec les autres papiers se rattachant au dit Code.

Hôtel DU GOUVERNMENT. Ottawa, 21 Juin 1866.

L'Honorable M. le Procureur-Général Cartier a proposé, secondé par l'Honorable M: le Solliciteur-Général Langevin, Que Mardi prochain cette Chambre se formera en Comité pour examiner s'il ne serait pas à propos d'imposer un Droit n'excédant pas , sur chaque acte ou document enregistré dans le Bas-Canada et sur chaque recherche, le dit droit devant être affecté au paiement des dépenses se rattachant à l'inspection des Bureaux d'Enregistrement dans cette section de la Province, et au Paiement des Plans et Livres de consultation requis par le Chapitre 37 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada; et la question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et la dite question a été résolue affirmativement.

L'Honorable M. Galt, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :--

Monck,

Le Gouverneur-Général transmet à l'Assemblée Législative les Estimés de certaines sommes requises pour le service de la Province pour l'année expirant le 30 Juin 1867; et, conformément aux dispositions de la 57e section de l'Acte d'Union, Son Excellence recommande ces Estimés à l'Assemblée Législative. (Documents de la Session, No. 26.)

Hôtel du Gouvernement. Ottawa, 22 Juin 1866.

Ordonné, Que le dit Message avec les Estimés qui l'accompagnent soient renvoyés au Comité des Subsides.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité des Subsides, étant lu, la Chambre s'est formée en le dit Comité,

(EN COMITÉ.)

Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille neuf cent quatre-vingt-seize dollars soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses du Bureau du Secrétaire du Gouverneur-Général, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

Resolution à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Shanly a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Mardi prochain.

M. Shanly a informé la Chambre qu'il lui était enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Que Mardi prochain cette Chambre se formera de nouveau en le dit Comité.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité pour examiner s'il ne serait pas à propos d'excnérer le Gouvernement d'avoir inévitablement enfreint les dispositions de l'Âcte d'Audition, en maintenant en service actif la force de la Milioe qu'il a été contraint d'appeler à prendre les armes.

(EN COMITÉ.)

Résolu, Qu'il est expédient de déclarer indemnes les Membres du Gouvernement. Provincial, l'Auditeur ainsi que tous les autres y concernés, pour avoir, pour cause inévitable, enfreint les dispositions de l'Acte d'audition 27-28 Victoria, Chapitre 6, en avançant et dépensant la somme de \$707,339.49 à laquelle il n'avait pas été pourvu dans le Bill des Subsides de la dernière session, et en appliquant la somme de \$30,000 votée pour les frais ordinaires des uniformes de la Milice aux dépenses occasionnées par le Service sur la Fron-

tière et en redistribuant la somme totale affec ée aux autres branches de la Milice de manière à faire face aux exigences actuelles de la Milice;-telle avance, dépense et redistribution ayant été occasionnée par la nécessité de placer un nombre considérable de Miliciens en Service Actif sur la Frontière, et des comptes des sommes ainsi avancées et dépensées jusqu'au neuvième jour de Juin courant ayant été soumis à cette Chambre; et aussi de pourvoir à ce que toutes sommes additionnelles qu'il a pu ou qu'il pourra être nécessaire d'avancer ou dépenser dans le même but après le jour en dernier lieu mentionné et avant la passation du Bill des Subsides dans la présente session, seront réputées avoir été légalement avancées et dépensées, pourvu qu'elles soient couvertes par des crédits affectés à cette fin dans le dit Bill.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Shanly a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Mardi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte incorporant le Curé de la Paroisse de Notre-Dame de Québec, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur Général Cartier, secondé par l'Honorable M. Galt,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à Lundi prochain.

Lundi, 25 Juin 1866.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table : Par M. Brown,—La Pétition du Conseil de Ville de la Ville de Brantford.

Par M. Morrison,—La Pétition de F. McAnnany et autres, de la Ville de Belleville; la Pétition du Conseil de Ville de la Ville de Belleville, - la Pétition de B. S. Wilson, M. D., et autres ; la Pétition de N. J. Appleby et autres, du Village de Shannonville ; la Pétition de James Reid et autres, du Village de Tweed ; la Pétition de James Harrison et autres, du Village de Bridgewater; la Pétition de la Municipalité du Township de Hungerford; la Pétition de William F. Chisholm et autres, du Village de Manchester; la Pétition de Daniel Thompson et autres du Village de Queensborough ; et la Pétition de la Municipalité des Townships-Unis, de Tudor, Wollaston et Limerick, Comté d'Hastings. Par l'Honorable M. le Solliciteur Général Langevin,—la Pétition de la Banque de

Québec.

Par M. Jackson,—La Pétition de la Municipalité du Township de St Vincent. Par M. Mackenzie (Lambton), La Pétition de la Compagnie d'Huile de New-York et du Canada, et la Pétition de la Compagnie d'Huile de Bartford.

Par M. Morris,—La Pétition de H. McCrea, et autres.

Par M. Wallbridge (Hastings Nord),—La Pétition de William McAdie et autres; la Pétition de William Nicholson et autres; et la Pétition de E. H. Coteman et autres, tous de la Ville de Belleville; la Pétition de John Dale et autres; et la Pétition de Isaac N. Briscoe et autres, les deux de Madoc; la Pétion de Jame Archibald et autres; et la Pétition de Philip Luke et autres, les deux du Township de Huntingdon; deux Pétitions Conseil Municipal du Comté de Hastings; et la Pétition de G. W. Bigelow et autres, du Township de Tudor.

Par M. LeBoutillier,-La Pétition de la Municipalité de la Baie de Gaspé Sud et d'York, Comté de Gaspé; et la Pétition de H. Le Boutillier et autres, du Township de

York, Comté de Gaspé.

Par M. Irvine,—La Pétition d'Edouard Bourassa et autres, du Tonwship d'Inverness.

Par M. Kinght,—La Pétition de la Municipalité du Township de Magog.

Par M. Rankin,—La Pétition de Théodore Malatt et autres, du Township de Mersea. Par M. Willson,— La Pétition de Crowell Willson et autres, du township de London. Par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,—La Pétition du barreau du Bas-Canada, Section du District de Montréal.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-

De la Municipalité du Village de Weston,—de la Municipalité du Township d'Amaranth,—de la Municipalité du Township de Mono.—de la Municipalité du Township d'Albion,-de la Municipalité du Township de Caledon,-de la Municipalité du Township de Holland,—de la Municipalité du Township de Proton,—de la Municipalité du Township d'Artemesia,—et de la Municipalité du Village d'Orangeville; demandant que l'Acte passé dans la 20e Victoria, Chapitre 156, incorporant la Compagnie du Chemin de Fer Central de Toronto et d'Owen Sound, soit remis en vigueur.

De la Compagnie de Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron; demandant du

délai pour terminer le Chemin de Fer de Hamilton et Port Dover.

Du Révérend M. H. Millier, de la Paroisse de St. Pierre de Sorel; demandant de l'aide pour l'Hôpital-Général du District de Richelieu.

Des Sœurs de la Miséricorde pour la régie de l'Hôpital de la Maternité de Montréal, -de la Société Bienveillante des Dames de Montréal,-et des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal; demandant une augmentation d'aide.

De H. S. Foster et autres, de Knowlton; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La Compagnie du Chemin de Fer de Jonction des Comtés du Sud-Est.

De la Société d'Agriculture de Hastings Nord; demandant des amendements à l'acte d'agriculture du Haut-Canada.

De John Rogers, de la Cité de Québec ; demandant un acte de naturalisation.

De James Stewart et autres, -de James Stewart et autres, -et de S. Walsh et autres; demandant que des Droits soient imposés sur les Fruits, les Végétaux, les Plantes et les Arbres, importés des Etats-Unis.

De l'Asile des Orphelins Protestants de Montréal,—de Thomas Pye, du District de Gaspé,—et de Jean-Baptiste Maigret, de la Paroisse de St. Didace; demandant de l'aide.

De Félix Goquet et autres, du Township de Cathcart; demandant que certains rangs dans le dit Township soient annexés à la Paroisse de St. Alphonse de Rodriguez.

Du Révérend N. F. Hébert et autres, de St. Louis de Kamouraska, et de F. W. G. Austin et autres, de la Cité de Québec; demandant des amendements à l'Acte des Pêcheries.

Du Conseil Municipal du Comté de Compton,—du Conseil Municipal du Comté de Compton, -- et du Conseil Municipal du Comté de Compton ; demandant des amendements

à l'Acte Municipal du Bas-Canada.

De la Municipalité du Township de Stanstead, - et d'Hiram Davis; demandant la passation d'un Acte pour autoriser la construction d'un chemin de fer de Waterloo (terminus actuel d'un Chemin de Fer de Stantead, Shefford et Chambly, dans le Comté de Shefford), dans la direction de Stuckely, Bolton et Magog, et devant se tenir au Chemin de Fer de Connecticut et de la Rivière Passumpsic à la Ligne Provinciale, dans le Township de Stantead.

De la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée de la Massawippi; demandant du

délai pour terminer le dit Chemin de Fer.

De James Shaw et autres, des Comtés de Huron et Perth; demandant que certaines

terres de la Compagnie du Canada soient vendues aux colons non résidants.

D'André B. Brien, de St. Pie, District de St. Hyacinthe; demandant la passation d'un Acte pour autoriser le Commissaire des terres de la Couronne à confirmer certains arpentages faits par lui.

De J. A. Mathison et autres ; demandant que certaines terres dans le Township de

Hudson soient transportées aux Ministre et Syndies de l'Eglise St. James, Vaudreuil, pour un cimetière.

De la Société d'Ecole Anglo-Canadienne de Montréal,—et du Conseil de Ville de

Sorel; demandant des amendements à leurs Actes d'incorporation.

Du Conseil de Ville de la Ville de Belleville; demandant la passation d'un Acte pour autoriser la Corporation de la dite Ville à acheter un site convenable pour un cimetière.

Du Conseil Municipal du Comté d'Hastings; demandant des amendements à l'Acte

de Cotisation du Haut-Canada.

De *U. Seymour* et autres, de *Madoc*; demandant la passation d'un Acte pour construire un Chemin de Fer depuis *Belleville* jusqu'aux Terres Minières en arrière du Comté de *Hastings*.

De MM. Nichols et Hall et autres, de la Ville de Peterborough; demandant qu'aucun

amendement ne soit fait à l'Acte 24 Victoria, Chapitre 61, section 4.

De la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron; demandant un Acte pour capitaliser les arrérages d'intérêts dus sur les actions privilégiées de la Compagnie.

Ordonné, Que la Pétition de la Municipalité du Township de St. Vincent, présentée

aujourd'hui, soit maintenant reçue et lue.

Et la dite Pétition demandant la passation d'un Acte pour autoriser la dite Municipalité à construire un Hâvre à l'embouchure de la Rivière Big Head, dans le dit Township, et à imposer et percevoir les droits du dit Hâvre et pour d'autres fins, a été reçue et lue.

M. l'Orateur a informé la Chambre que son Mandat pour la nomination des Membres du Comité Général des Elections était sur la Table; et le dit Mandat a été lu comme suit:

Conformément à la trente-et-unième section du Chapitre sept des Statuts Refondus du Canada, intitulé: "Acte concernant les Elections Parlementaires Contestées," je nomme l'Honorable Charles Alleyn, Député de la Division Electorale de Québec Ouest, l'Honorable Maurice Laframboise, Député du Comté de Bagot, David Ford Jones, Equier, Député de la Division Sud du Comté de Leeds, Donald Alexander Macdonald, Ecuier, Député du Comté de Glengarry, Théodore Robitaille, Ecuier, Député du Comté de Bonaventure, et Thomas Sutherland Parker, Ecuier, Député de la Division Nord du Comté de Wellington, pour être Membres du Comité Général des Elections durant la présente Session.

Donné sous mes seing et sceau ce vingt-cinquième jour de Juin 1866.

(L. S.)

LEWIS WALLBRIDGE, Orateur de l'Assemblée Législative.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre:—Etat Général des Baptêmes, Mariages et Sépultures dans le District de St. François, pour l'année 1865. (Documents de la Session, No. 7.)

M. Mackenzie, du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu.—(Appendice No. 1.)

Ordonné, Que M. Wood ait la permission d'introduire un Bill pour abroger la section 172, du Chapitre 19 des Statuts Refondus pour le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. Wright (York Est) ait la permission d'introduire un Bill pour amender la 29ème Victoria, Chapitre 39, intitulé: "Acte pour imposer une taxe sur les Chiens et mieux protéger les Moutons dans le Haut-Canada."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. Smith (Durham Est) ait la permission d'introduire un Bill pour faire revivre et continuer les pouvoirs de la Compagnie du Chemin de Fer de Peterborough et du Lac Chemong.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu ct lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. McGee ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre 40 des Statuts Refondus du Canada, intitulé: Acte relatif aux Immigrants et à la Quarantaine.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Morris ait la permission d'introduire un Bill pour rendre valide le testament de feu George Desbarats, dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour annexer à la Paroisse Ste. Marie de Monnoir certains rangs de la Paroisse Ste. Angèle, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des

Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser l'octroi de Lettres-Patentes à Arthur Rankin, pour l'invention d'une sorte de conhustible inconnu jusqu'à présent et dont il a acquis la connaissance moyennant une somme par lui payée à l'inventeur, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des

Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill intitulé : "Acte des Débentures

d'Hamilton, 1866, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du-Bill pour amender les dispositions de l'Acte incorporant la Compagnie du Chemin de Fer de Port-Hope, Lindsay et Beaverton, et les Actes qui l'amendent, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser Pierre Eymard Jay et l'Honorable Louis Antoine Dessaulles à prendre conjointement un brevet d'invention pour différentes machines et inventions mentionnées dans le Bill, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde sois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour confirmer certains Règlements du Conseil Municipal du Comté d'Oxford, et pour confirmer certaines ventes de terres pour taxes imposées en vertu des dits règlements, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des

Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie pour la Confection d'Ouvrages en acier, en fer et d'articles pour les Chemins de Fer (limitée), étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer à Passagers de la Cité d'Ottawa, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au Comité Permanent

des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte 27 et 28 Vict., Chapitre 71, intitulé : "Acte pour incorporer la Chambre de Commerce de la Cité d'Hamilton, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour annexer une partie du Township d'Aylmer à la Paroisse de St. Vital de Lambton, dans le Comté de Beauce, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour annexer une partie du township de Broughton à la Paroisse de St. Frédéric, dans le Comté de Beauce, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer l'Association des Vignerons du Canada, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie de l'Imprimerie du Globe, étant lu.

Le Bill a été, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Waterloo, Magog et Stanstead, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au Comité permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Ville de St. Oursétant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu la secunde fois et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser les Syndics de l'Eglise St. Paul, Montréal, à vendre un certain Immeuble, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte incorporant l'Association de la Bibliothèque Mercantile de Montréal, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des

Divers Bills Privés.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 14 Juin 1866, pour un Etat de la population de la Paroisse Ste Angèle, dans le mois de Janvier dernier. (Documents de la Session, No. 27.)

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi. 26 Juin 1866.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table:-Par l'Honorable M. McGee,—La Pétition de William Workman et autres.

Par M. Dunkin,—La Pétition de A. C. Jemmings et autres, du Township de Potton. Par M. Currier,—La Pétition de la Corporation du Collège d'Ottawa.

Par M. Morrison,—La Pétition de la Municipalité du Township de Huntingdon; la Pétition de la Municipalité du Townsip d'Elzivir; la Pétition de Thomas Hepburn et autres, du Village de Bannockburn; la Pétition de Henry Matthews et autres, du Township de Rawdon; la Pétition de la Compagnie Nord-Ouest; la Pétition de la Municipalité du Township de Thurlow; la Pétition de W. H. Garrison et autres, du Village de Plainfield; et la Pétition de Thomas Elms et autres, du Township de Huntingdon.

l'ar M. Geoffrion,—La Pétition de Pélix Geoffrion et autres. Par M. McMonies,—La Pétition du Conseil Municipal du Comté de Wentworth.

Par M. Le Boutillier,-La Pétition de Alexis Pelletier et autres, du Comté de Rimouski.

Par M. Parker, -La Pétition de W. W. Walker et autres des Comtés de Wellington. Peel et Simcoe.

Par M. Poulin,-La Pétition de Joseph Vien et autres, de la Paroisse de Ste. Angèle. Par M. Walsh,—La Pétition de James M. Itrachan et autres, de la Cité de Toronto. Par l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cochburn,-La Pétition des Directeurs Provisoires de la Banque de Northumberland; la Pétition d'Albert Dumble et autres, la Pétition des Compagnies du Chemin de Fer de Cobourg et Peterborough et des Forges de Marmora; et la Pétition de la Municipalité du Township d'Alnwick.

Par M. DeNiverville,-La Pétition du Maire, Conseillers et Citoyens de la Cité des

Trois-Rivières.

Par l'Honorable M. Cameron,—La Pétition du Conseil Provisoire du Comté de Peel, la Pétition de la Municipalité du Township de Keppel; la Pétition du Conseil de Ville de la Ville d'Owen Sound, la Pétition de James Webster et autres, du Township de Derby, et la Pétition de la Municipalité du Township de Sydenham.

Par l'Honorable M. Rose, la Pétition de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal.

Par M. Huot,—La Pétition de la Municipalité de St. Roch Sud.

M. Bellerose, du Comité Spécial sur le Bill pour étendre les dispositions du Chapitre 18 des Statuts Refondus du Bas-Canada, relatit à la construction et réparation des Eglises, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendemets.

M. Bourassa, du Comité Spécial sur le Bill pour amender le Chapitre 26 des Statuts Refondus du Bas-Canada, relatif à certains cours d'eau, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

M. Somerville, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le cinquième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux Pétitions suivantes, sayoir :- De l'Honorable Fhilip H. Moore, -de Frédérick James Rastrick et Anna Mary sa femme, -du Synode Provincial de l'Eglise Unie d'Angleterre en Cauada, demandant un Acte pour autorisc: la vente des terres des Rectoreries,-d'Andrew Trew Wood et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie dite Dresden Great Western Oil Company, -de J. B. Leauchemin et autres, demandant l'érection de la Paroisse St. Hedwidge en une Municipalité séparée,—d'E. Burnham et autres, de la Ville de Peterborough, relative à l'érection d'un Hôtel de Ville,—de la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron, demandant du délai pour terminer le Chemin de Fer d'Hamilton et Port Dover,-de la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron, demandant un Acte pour consolider les arrérages d'intérêt dus sur actions privilégiées de la Compagnie,de H. S. Foster et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de Jonction des Comtés du Sud Est,—de la Compagnie du Chemin de Massawippi,—de J. A. Matheson et autres, demandant un Acte pour transporter certaines terres au Ministre et aux Syndies de l'Eglise St. James, Vaudreuil, pour les fins d'un Cimetière,—de la Société d'Ecole Anglo-Canadienne de Montréal,—du Conseil de Ville de la Ville de Sorel,—du Conseil de Ville de la Ville de Belleville, -de la Municipalité du Township de St. Vincent, demandant à être autorisée à construire un havre à l'embouchure de la Rivière Big Head,—de John Henry Boswell, de Cobourg,-et de S. D. Whepley et J. J. Storrer de la Cité de Boston.

Quant à la Pétition de John D. Ottiwill, de la Cité de New-York, Président de la Compagnie dite Wyoming Petroleum Company of Black Creek, demandant un Acte pour autoriser cette Compagnie à alièner certains Immeubles qu'elle possède en Canada, Votre Comité trouve qu'il n'en a été donné qu'un Avis. Cependaut, il est convenu de recommander la suspension de la règle relative à l'Avis, attendu que les intérêts de toutes les parties intéressées sont suffisamment sauvegardés par le Bill.

Quant à la Pétition de Walter Simson et autres, demandant l'incorporation de la Chambre de Commerce de London, elle n'est pas de nature à exiger la publication d'aucun

Avis.

Ordonné, Que M. Dunkin ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Jonction des Comtés du Sud Est.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Knight ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte d'incorporation de Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée de Massawippi.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Wood ait la permission d'introduire un Bill pour remettre en vigueur l'Acte 26 Victoria, Chapitre 16, et pour prolonger le délai fixé pour terminer le Chemin de Fer d'Hamilton et Port Dover.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chamère, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la 53e Règle de cette Chambre soit mise de côté en autant qu'elle a rapport au Bill pour autoriser la Compagnie dite Wyoming Petroleum Company à posséder et à alièner certaines terres.

Ordonné, Que M. Mackenzie ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la Compagnie dite Wyoming Petroleum Company à posséder et à aliéner certaines terres.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Dunkin ait la permission d'introduire un Bill pour amender la Charte de la Société d'Ecole Anglo-Canadienne de Montréai.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Perrault ait la permission d'introduire un Bill pour amender et refondre l'Acte incorporant le Maire et les Conseillers de la Ville de Sorel.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Archambeault ait la permission d'introduire un Bill pour fixer le sens de certaines dispositions de l'Acte Seigneurial.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Carling ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Chambre de Commerce de la Cité de London.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Jackson ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la Corporation de St. Vincent à construire un Havre et à imposer des droits, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Wood ait la permission d'introduire un Bill intitulé: "Acte "de Capitilisation des arrérages d'intérêt de la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron de 1866."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Magill ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie dite Dresden Great Western Oil Company.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Cameron ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la vente des Terres des Rectoreries en cette Province.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Macfarlane ait la permission d'introduire un Bill relatif aux poursuites renvoyées d'une cour à une autre par des writs de Certiorari.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Walsh ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser l'émission de Lettres Patentes en faveur de Henry John Boswell pour une certaine invention nouvelle et utile.

Il a, en consequence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonné pour demain.

Ordonné, Que M. Macfarlane ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte d'Ejection du Haut-Canada.

Il a, en consequence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant cette Chambre, par Ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, le Rapport Annuel du Bureau des Inspecteurs des Prisons, des Asiles, etc., pour l'année 1865. (Documents de la Session, No. 6.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier.

rable M. le Procureur-Général Cartier,

Résolu, Que pour le reste de la Session les Ordres du Gouvernement auront la préséance sur tous autres Ordres les Jeudis.

M. Shanly, du Comité des Subsides, a fait rapport d'une Résolution, laquelle a été lue comme suit :

Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille neuf cent quatre-vingt-seize dollars soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Bureau du Secrétaire du Gouverneur-Général. pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

La dite Résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le Chapitre 34 des

Statuts Refondus du Canada, relatif aux brevets d'invention, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé a un Comité de toute la Chambre pour Jeudi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill relatif au Code de Procédure Civile

du Bas-Canada, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial ainsi que le Rapport des Commissaires et les autres papiers se rattachant au dit Code, mis devant la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le dit Comité se composant des Honorables MM. le Procureur-Général Cartier, McGee, Alleyn, Rose, Dorion, Cauchon, Huntington, le Solliciteur-Général Langevin, Abbott, Laframboise, et de MM. Rémillard, Dunkin, Archambeault, Webb, Gcoffrion, Dufresne (Montcalm), Denis, Irvine, Joly, Taschereau, Harwood, DeNiverville et Huot, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour le seconde lecture du Bill relatif à la Cour du Banc de la Reine pour le Bas-Canada, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre pour Jeudi prochain.

L'Honorable M. Galt a proposé, secondé par l'Honorable M. Howland, Que cette Chambre se forme immédiatement en Comité des Voies et Moyens; et la question ayant été mise aux voix, elle a été résolue affirmativement, nemine contradicente.

La Chambre s'est en conséquence formée en comité.

(EN COMITÉ.)

Question proposée:

1. Qu'il est expédient d'augmenter les droits d'accise sur les Spiritueux distillés en cette Province, comme suit:

Sur chaque gallon de liqueur spiritueuse de la preuve au moyen de l'Hydromètre de

Sykes, depuis 30 centins par gallon jusqu'à 60 centins par gallon.

2. Qu'il est expédient d'abolir les droits de Douane actuels sur les articles suivants, et de les remplacer par les droits spécifiques ci-dessous mentionnés, savoir :

Sur chaque gallon de la force de la preuve au moyen de l'Hydromètre de Sykes, de Esprits de vio et alcool n'étant pas du whiskey......70 centins par gallon.

Sur les cordiaux autres que les vins de Gimgembre, d'Orange, de Citron, de Grosseilles,

de Fraises, de Framboises, de Sureau et de Gadelles-\$1.20 centins par gallon.

3. Qu'il est expédient d'augmenter le droit spécifique maintenant imposé sur les articles suivants, savoir :-

Sur le Thé, depuis 4 centins par lb. jusqu'à 7 centins par livre.

Sur le Pétrole cru, depuis 4 centins par gallon jusqu'à 6 centins par gallon.

4. Que les droits de Douane maintenant existants et prélevés sur les articles suivants soients abolis et remplacés par les droits spécifiques ci-dessous mentionnés, savoir:

Mercredi, 27 Juin 1866.

Et la Question ayant été mise aux voix, elle a été résolue Affirmativement. Résolution à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Street a fait rapport que le Comité avait

Ordonne, Que le Rapport soit reçu aujourd'hui.

M. Street a aussi informé la Chambre qu'il lui était enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau aujourd'hui.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur Général Cartier, secondé par l'Honorable M. Galt.

Résolu, Que tous les Ordres du Gouvernement fixés pour Jeudi prochain soient placés sur les Ordres du Jour pour aujourd'hui et qu'ils aient la préséance sur tous autres Ordres

Alors, sur motion de l'Honorable M. Galt, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 27 Juin 1866.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre :- Etat des affaires de la Caisse d'Economie de Notre Dame de Québec, pour l'année expirée le 31 Mai 1866. (Documents de la Session, No. 9.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table:— Par M. Dufresne (Montcalm),—La Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord et de la Navigation et des Terres du St. Maurice.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,—La Pétition du Révérend J. J. Vinet et autres, de la Paroisse de St. Martin, Comté de Laval.

Par l'Honorable M. Howland,-La Pétition de la Compagnie du Crédit Foncier du Canada.

Par M. Cartwright,—La Pétition de James S. McMurray et autres, de la Cité de Toronto.

Par l'Honorable M. Macdonald (Cornwall),—La Pétition de Hugh Gorman et autres. Par l'Honorable M. Chapais,—La Pétition du Révérend N. Potvin et autres, de la

Paroisse de St. Denis.

Par M. Morrison,—La Pétition de Thomas Warren et autres, du Township de Marmora,—la Pétition de James Cleak et autres, du Township de Farraday, la Pétition de W. A. Bedell et autres, du Village de Thomasburgh; la Pétition de la Municipalité du Township de Tyendinaga; la Pétition de Jacob Sills et autres, du Village de Caniston, et la Pétition de G. H. Boulter et autres, du Village de Stirling.

Par M. Mc Giverin,-La Pétition de T. Stripp et autres.

Par M. Jones (Leeds Nord), La Pétition de la Municipalité du Township de Glou-

Par M. Huot .- La Pétition d'Etienne Hallé et Louis Picard de la Paroisse de St. Roch de Québec.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-Du Conseil de Ville de la Ville de Brantford; demandant que dans le cas de la passation d'un acte pour autoriser la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron, à capitaliser les arrérages d'intérêt par elle dus, ses intérêts soient sauvegardés.

De F. McAnnany et autres, de la Ville de Belleville,—du Conseil de Ville de la Ville de Belleville,—de B. S. Willson, M. D., et autres,—de N. J. Appleby et autres, du Village de Shannonville,—de James Reid et autres, du Village de Tweed,—de James Harrison et autres, du Village de Bridgewater,—de la Municipalité du Township de Hungerford,—de William F. Chisholm et autres, du Village de Manchester,—de Daniel Thompson et autres, du Village de Queensborough,—de la Municipalité des Townships-Unis de Tudor, Wolluston et Limerick, Comté de Hastings,—de G. W. Bigelow et autres, du Township de Tudor,—de William McAdie et autres, de la Ville de Belleville,—de James Archibald et autres, du Township d'Huntingdon,—d'Isaac N. Briscoe et autres, de la Ville de Belleville,—de E. H. Coleman et autres, de la Ville de Belleville,—de John Dale et autres, de Madoc,—et de Philip Luke et autres du Township d'Huntingdon; demandant la passation d'un acte pour construire un Chemin de Fer depuis Belleville jusqu'aux terrains miniers en arrière du Comté de Hastings.

Dn Conscil Municipal du Comté de Hastings; demandant la passation d'un Acte

limitant le taux légal de l'intérêt à sept pour cent par année.

De la Banque de Québec; demandant des amendements à son Acte d'Incorporation.

De la Compagnie d'exploitation de la source d'Huile de New-York et du Canada, ct de la Compagnie d'exploitation de la source d'Huile d'Hartford; demandant la passation d'un Acte pour les autoriser à vendre certaines terres.

De H. Mc Crea et autres; demandant de l'aide pour contruire un Pont sur la Rivière

Rideau, à la traversée d'Oliver.

De la Municipalité de la Baie de Gaspé Sud et d'York, Comté de Gaspé; demandant la passation d'un Acte pour diviser la dite Municipalité en deux Municipalités séparées.

De H. Le Boutillier et autres, du Township de York, Comté de Gaspé; demandant la passation d'uu-Acte pour diviser la Municipalité de la Baie de Gaspé Sud et d'York, dans le Comté de Gaspé, en deux Municipalités séparées.

De Edouard Bourassa et autres, du Township d'Inverness et d'Halifax Nord; demandant la passation d'un Acte pour en détacher certaines parties et pour les ériger en une

Municipalité séparée.

De la Municipalité du Township de Magog; demandant la passation d'un Acte pour autoriser la construction d'un Chemin de Fer de Waterloo (terminus actuel du Chemin de Fer de Sianstead, Shefford et Chambly, dans le Comté de Shefford), dans la direction de Stukely, Bolton et Magog, et devant se relier au Chemin de Fer de la Rivière Passumpsic, à la ligne Provinciale, dans le Township de Stanstead.

De Théodore Malatt et autres, du Township de Mersea; demandant la passation d'un Acte pour la conservation des Rats Musqués à la Pointe Pelée et aux places adjacentes,

dans le Township de Mersea.

De Crowell Willson et autres, du Township de London; demandant que les amendements aux lois scolaires dans le Haut-Canada, proposés par le Surintendant de l'Education pour le Haut-Canada, ne deviennent pas loi.

Du Barreau du Bas-Canada, section du District de Montréal; demandant la passa-

tion d'un Acte pour amender l'Acte incorporant le Barreau du Bas-Canada:

M. Morris, du Comité Permanent des Divers Bills privés, a présenté à la Chambre le second Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:

Votre Comité a examiné le Bill pour amender l'Acte incorporant le Curé de la

Paroisse Notre Dame de Québec, et y a fait des amendements.

Il a aussi examiné le Bill pour autoriser la Société en Loi du Haut-Canada à placer le nom de Hewitt Bernard sur le rôle des Membres de la Société, et à l'admetife au Barreau du Haut-Canada, et il est convenu de le rapporter sans amendements.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général:—Réponse à une

Adresse de l'Assemblée Législative, datée 18 Juin 1866, pour Copies des Papiers relatifs à la plainte portée par L. O. Hétu contre M. Adolphe Laftamme, Conseil de la Reine.

(Documents de la Session, No. 15.)

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 21 Juin 1866, pour Copie de tous documents qui peuvent avoir été reçus du Juge des Sessions de la Paix, Montréal, en réponse au Rapport de F. W. Torrance, Ecuier, Commissaire nommé pour s'enquérir des circonstances se rattachant à la mise en liberté des personnes accusées d'avoir volé la Banque de St. Albans. (Documents de la Session, No. 15.)

Ordonné, Que M. Smith (Durham Est) ait la permission d'introduire un Bill pour amender et étendre les dispositions de la section cinq du chapitre Quatre-vingt sept des Statuts Refondus du Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que le délai pour recevoir des Pétitions pour des Bills Privés soit prolongé jusqu'au 9 Juillet; pour recevoir des Bills Privés, jusqu'au 16 Juillet; et pour recevoir des Rapports sur iceux jusqu'au 30 Juillet respectivement.

Ordonné, Que toutes les Pétitions présentées durant cette Session au sujet de l'intérêt de l'argent soient renvoyées au Comité nommé pour examiner les Lois relatives à l'intérêt.

Ordonné, Que M. Denis ait la permission d'introduire un Bill pour l'érection d'une nouvelle Municipalité dans le Comté de Beauharnois sous le nom de " St. Etienne de Beauharnois."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Morrison ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre trente-deux des Statuts Refondus du Haut-Canada, intitulé : "Acte relatif aux " témoins et à la preuve."

Il a, en consequence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Morrison ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte des Chemins de Fer de manière à empêcher les Compagnies de Chemin de Fer de faire voyager les convois des Chemins de Fer le Dimanche.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Cameron (Ontario Nord) ait la permission d'introduire un Bill pour légaliser le Règlement numéro cent seize de la Corporation du Township de Bayham et pour déclarer les Débentures émises en vertu du dit Règlement valides et obligatoires pour la dite Corporation.

Il a, en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Morrison ait la permission d'introduire un Bill pour étendre l'Acte 23 Victoria, Chapitre 33, concernant les Compagnies d'Assurance contre le Feu non incorporées en cette province, aux Compagnies d'Assurance Maritime non incorporées dans les limites de cette Province et pour amender autrement le dit Acte.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonne, Que M. Currier ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie de l'Aqueduc d'Ottawa.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Currier, secondé par M. Wright (Comté d'Ottawa),

Résolu, Que lorsque cette Chambre s'ajournera Jeudi prochain, elle soit ajournée jusqu'au Mardi suivant à sept heures et demie, P. M.

Ordonné, Que M. Dorion (Drummond et Arthabaska) ait la permission d'introduire un Bill pour ériger le Township de Clifton en deux Municipalités.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

M. Shanly, du Comité de toute la Chambre chargé de prendre en considération une certaine Résolution proposée pour examiner s'il ne serait pas à propos d'exonérer le Gouvernement d'avoir inévitablement enfreint les dispositions de l'Acte d'Audition, en maintenant en service actif la force de la Milice qu'il a été contraint d'appeler à prendre les armes et qui a occasionné une dépense pour un montant considérable que ne comprenaient pas les votes de la dernière Session, a fait rapport d'une Résolution, laquelle a été lue comme suit:

Résolu, Qu'il est expédient de déclarer indemnes les Membres du Gouvernement Provincial, l'Auditeur, ainsi que tous les autres y concernés, pour avoir, pour cause inévitable, enfreint les dispositions de l'Acte d'Audition, 27-28 Victoria, Chapitre 6, en avantable, enfreint les dispositions de l'Acte d'Audition, 27-28 Victoria, Chapitre 6, en avantable de l'Acte d'Audition, 27-28 Victoria, Chapitre 6, en avantable de l'Acte d'Audition, 27-28 Victoria, Chapitre 6, en avantable de l'Acte d'Audition, 27-28 Victoria, Chapitre 6, en avantable de l'Acte d'Audition, 27-28 Victoria, Chapitre 6, en avantable de l'Acte d'Audition, 27-28 Victoria, Chapitre 6, en avantable de l'Acte d'Audition, 27-28 Victoria, Chapitre 6, en avantable de l'Acte d'Audition, 27-28 Victoria, Chapitre 6, en avantable de l'Acte d'Audition, 27-28 Victoria, Chapitre 6, en avantable de l'Acte d'Audition, 27-28 Victoria, Chapitre 6, en avantable de l'Acte d'Audition, 27-28 Victoria, Chapitre 6, en avantable de l'Acte d'Audition, 27-28 Victoria, Chapitre 6, en avantable de l'Acte d'Audition, 27-28 Victoria, Chapitre 6, en avantable de l'Acte d'Audition, 27-28 Victoria, Chapitre 6, en avantable de l'Acte d'Audition, 27-28 Victoria, chapitre 6, en avantable de l'Acte d'Audition, 27-28 Victoria, chapitre 6, en avantable de l'Acte d'Audition, 27-28 Victoria, chapitre 6, en avantable de l'Acte d'Audition, 27-28 Victoria, chapitre 6, en avantable de l'Acte d'Audition, 27-28 Victoria, chapitre 6, en avantable de l'Acte d'Audition, avantable de l'Acte d'Audition de l'Acte d'Audition de l'Acte d'Audition de l'Acte d'Audition de l'Acte d'Acte d'Audition de l'Acte d'Acte d'Act çant et dépensant la somme de \$707,339 49 à laquelle il n'avait pas été pourvu dans le Bill des Subsides de la dernière Session, et en appliquant la somme de \$30,000 votée pour les frais ordinaires des uniformes de la Milice aux dépenses occasionnées par le Service sur la Frontière et en redistribuant la somme totale affectée aux autres branches de la Milice de manière à faire face aux exigences actuelles de la Milice; -telle avance, dépense et redistribution ayant été occasionnée par la nécessité de placer un nombre considérable de miliciens en Service Actif sur la Frontière, et des comptes détaillés des sommes ainsi avancées et dépensées jusqu'au neuvième jour de Juin courant, ayant été soumis à cette Chambre; et aussi de pourvoir à ce que toutes sommes additionnelles qu'il a pu ou qu'ilpourra être nécessaire d'avancer ou dépenser dans le même but après le jour en dernier lieu mentionné et avant la passation du Bill des Subsides dans la présente Session, scront réputées avoir été légalement avancées et déposées pourvu, qu'elles soient couvertes par des crédits affectés à cette fin dans le dit Bill.

La dite Résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

Ordonné, Que l'Honorable M. Galt ait la permission d'introduire un Bill pour exonérer les Membres du Gouvernement Exécutif et autres, d'avoir enfreint les dispositions de l'Acte d'Audition en maintenant en Service Actif une force de Milice considérable sur la Frontière en 1865 et 1866.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

La Chambre en conformité de l'Ordre s'est de nouveau formée en Comité des Subsides. (EN COMITÉ.)

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Douze mille deux cent soixante et six dollars et soixante quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses du Bureau du Secrétaire Provincial pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre mille et quatre-vingt einq dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses du Bureau du Régistrateur Pro-

vincial pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Douze mille trois cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses du Bureau du Receveur Général pour

l'année expirant le 30 Juin 1867.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trente neuf mille quarante trois dollars et trente trois centins soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée comme suit : Treize mille cent trois dollars et trente trois centins pour défrayer les Dépenses du Département du Ministre des Finances; quinze mille soixante et dix dollars pour défrayer les Dépenses de la Branche des Douanes; dix mille huit cent soixante et dix dollars pour défrayer les Dépenses de la Branche de l'Audition pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Huit mille neuf cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses du Bureau du Conseil Exécutif pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt-et-un mille et dix dollars soit accordée

à Sa Majesté pour être distribuée comme suit : treize mille six cent soixante-et-dix-sept dollars et cinquante centins, pour défrayer les dépenses du Département des Travaux Publics; sept mille trois cent trente-deux dollars et cinquante centins, pour défrayer les dépenses du Département des Travaux Publics, Branche des Ingénieurs, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt mille neuf cent quatre-vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses du Bureau d'Agriculture,

pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt-cinq mille cinq cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses du Département des Postes, pour

l'année expirant le 30 Juin 1867.

9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-et-un mille trois cent quarante-neuf dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée comme suit: cinquante-quatre mille quatre cent dix-neuf dollars et trente-trois centins pour défrayer les dépenses du Département des terres de la Couronne; et six mille neuf cent trente dollars pour défrayer les dépenses du Département des terres de la Couronne, Branche des Sauvages, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

10. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cent vingt-trois dollars et vingt centins soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses du Procureur et du

Solliciteur-Général Est pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

11. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses du Département du Procureur et du Solliciteur-Général Ouest pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

12. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille dollars soit accordée à sa Majesté pour payer les promotions faites et les arrérages dus en vertu de l'Acte du Service

Civil dans les différents Départements pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

 Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée comme suit : vingt mille dollars pour rencontrer les Dépenses Contingentes pour l'année 1865-1866, et quatre-vingt mille dollars pour rencontrer les Dépenses Contingentes pour l'année 1866-1867 pour l'année expirant le 30 juin 1867.

14. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux cent sept mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour rencontrer des Salaires et Dépenses Contingentes non autre-

ment pourvues pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

15. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille cinq cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour rencontrer des Salaires et Dépenses Contingentes non autrement pourvues, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

16. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour rencontrer les Dépenses de la Police Fluviale de Québec,

pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

17. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille cinq cent quatre-vingtsix dollars soit accordée à Sa Majesté pour rencontrer les Dépenses de la Police Fluviale de Montréal (dont trois mille sept cents dollars à être remboursés par les Commissaires du

Hâvre) pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

18. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent douze mille cinq cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien du Pénitencier Provincial pour l'année expi-

rant le 30 Juin 1867.

19. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quarante huit mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses de l'Asile de Rockwood pour être distribuée comme suit :- Sept mille huit cent cinquante dollars pour les Bâtisses; vingt huit mille deux cent dollars pour l'entretien des Bâtisses; cinq mille dollars pour l'ameublement des dites Bâtisses, et Six mille six cent dollars pour payer la balance restant due de 1865-6 pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

20. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quarante mille quatre vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dêpenses de la Maison de Réforme du Canada Ouest pour être distribué comme suit :- Vingt deux mille six cent quatre vingt dollars pour l'entretien de la maison; six mille quatre cents dollars pour achever la bâtisse principale; huit mille dollars pour l'Aile B, pour l'année courante; trois mille dollars pour payer la balance restant due de 1865-66 pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

21. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt-huit mille cinq cent cinquante-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses de la Maison de Réforme du Canada Est, pour être distribué comme suit:—Vingt trois mille huit cent quinze dollars pour l'entretien de la Bâtisse; et quatre mille sept cent quarante dollars pour payer le prolongement du mur de la Prison pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

22. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour rencontrer les Dépenses de l'Inspection des Prisons et Asiles pour l'année

expirant le 30 Juin 1867.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Street a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ōrdonné, Que le Rapport soit reçu Mardi prochain.

M. Street a aussi informé la Chambre qu'il lui était enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Que cette Chambre se formera de nouveau en le dit Comité, Mardi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte 25 Victoria, Chapitre 30, pour autoriser les contribuables du Comté de L'incoln à choisir un chef-lieu de Comté plus convenable, étant lu,

M. Mc Giverin a proposé, secondé par M. Smith (Durham Est), Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois, et la Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmati-

vement.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

M. McGiverin a proposé, secondé par M. Smith (Durham Est), Que le Bill soit renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés, et la Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Rossin House Hotel, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser W. J. Bickell à construire un pont sur la Rivière St. Charles, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Moulin à Vapeur de *Pierreville*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer le Club de Montréal, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour la fusion de la Société de Construction et d'Epargnes des Comtés de l'Ouest avec la Société d'Epargnes et de Prêis de Huron et Erié, ou avec toute autre Société de même genre, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour diviser le Township de Stanbridge, dans le Comté de Missisquoi, en deux Municipalités séparées, étant lu, Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie Canadienne de Montréal pour la fabrication d'articles en Caoutchouc, étant lu.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le Chapitre 57 de la 29 Victoria, relatif à l'incorporation de la Cité de Québec, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer le Collège de St. Jérôme, dans la Ville de Berlin, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour confirmer la disposition faite par feue Charlotte Henderson d'une moitié indivise de terrains dans Bytown, autrement appelé Cité d'Ottawa, dans la Province du Haut-Canada, et pour en transporter la totalité à des Syndies qui auront le pouvoir de les vendre et administrer, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

· L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill intitulé : "Acte pour diviser le Township de Wawanosh en deux Municipalités séparées, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour confirmer le Testament de feu Robert Jackson, du Township de Peterborough, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin à Rails Plats et du Pont de Bothwell, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent

des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour confirmer et établir la ligne existante entre les 4e et 5e rangs du Township de Buckingham, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Jonction des Comtés du Sud-Est, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent

des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée de Massawippi, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé at Comité Permanent des Chemins de Fer Canoux et Lignes Tolognophiques

des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour remettre en vigueur l'Acte 26 Victoria, Chapitre 16, et pour prolonger le délai fixé pour terminer le Chemin de Fer d'Hamilton et Port Dover, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvové au Comité Permanent des Chemins de Fer. Canaux et Lignes 'l'élégraphiques.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Hono-

rable M. le Procureur-Général Cartier.

Résolu. Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée jusqu'à Mardi prochain à sept heures et demie, P. M. et que l'Ordre antérieur d'aujourd'hui relatif à l'ajournement de la Chambre soit rescindé ;-et de plus que tous les Ordres fixés pour demain, soient placés sur les Ordres du Jour pour Mardi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, La Chambre s'est ajournée jusqu'à Mardi prochain, à sept heures et demie, P. M.

Mardi, 3 Juillet 1866.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre:-Etat des Affaires de la Corporation de l'Union St. Joseph de la Ville de Lévis, depuis le 1er Mars 1865, jusqu'au 31 Mai 1866. (Documents de la Session, No. 9.)

Et aussi, Etat Général des Baptêmes, Mariages et Sépultures dans le District de

Chicoutimi, pour l'année 1865. (Documents de la Session, No. 7.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. Burwell,—La Pétition de W. H. Graves et autres, du Village de Springfield; la Pétition de William White et autres, de la Ville de St. Thomas; et la Pétition du Conseil de Ville de la Ville de St. Thomas.

Par M. Wood,—La Pétition du Conseil Municipal du Comté de Brant.

Par M. Dunkin,-La Pétition de P. Mc Cabe et autres, du Township de Wickham. Par l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, - La Pétition de J. O. Côté, de la Cité d'Ottawa.

Par M. Macdonald (Toronto Ouest), - Deux Pétitions du Maire, Conseillers et Citoyens de la Cité de Toronto.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,—La Pétition de J. A. Plinguet et autres, de la Cité de Montréal.

Par l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, La Pétition de John Williams

et autres, du Townhip de Hamilton.

Par M. O'Halloran,-La Pétition de H. N. Whitman et autres, du Township de Stanbridge.

Par M. Pope,—La Pétition de William Josley et autres, de Stanbridge.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald,-La Pétition du Très-Révérend l'Evêque Catholique Romain de Kingston.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-

De William Workman et autres, demandant un Acte pour incorporer le Club Littéraire de Montréul.

De A. C. Jennings et autres, du Township de Potton; demandant de l'aide pour un

chemin conduisant de Owl's Head jusqu'à la ligne provinciale.

De la Corporation du Collège d'Ottawa, demandant que la position et les pouvoirs d'une Université lui soient conférés; de la Compagnie de Transit du Nord-Ouest; et des Directeurs Provisoires de la Banque de Northumberland; demandant des amendements à leurs Actes d'Incorporation.

De la Municipalité du Township de Huntingdon; de la Municipalité du Township

d'Elzevir; de Thomas Hepburn et autres, du Village de Bannockburn; d'Henry Mathews et autres, du Township de Rawdon; de la Municipalité du Township de Thurlow; de W. H. Garrison et autres, du Village de Plainfield; de Thomas Emo et autres, du Township de Huntington; de Thomas Warren et autres, du Township de Marmora; de James Cleak et autres, du Township de Faraday ; de W. A. Bedell et autres, du Village de Thomasburg; de la Municipalité du Township de Tyendinaga; de Jacob Sills et autres, du Village de Cannifton; et de G. H. Boulter et autres, du Village de Stirling; demandant la passation d'un Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Belleville et Marmora, et pour un octroi de terres.

De Félix Géoffrion et autres; demandant un Acte pour incorporer " la Compagnie

des mines de Roxton" dans le Comté de Shefford.

Du Conseil Municipal du Comté de Wentworth; demandant des amendements à la

Loi Scolaire du Haut-Canada

D'Alexis Pelletier et autres, du Comté de Rimouski; et du Révérend N. Potvin et autres, de la Paroisse de St. Denis ; demandant des amendements à l'Acte des Pêcheries. De W. W. Walker et autres, des Comtés de Wellington, Pecl et Simcoe; demandant la passation d'un Acte pour autoriser la construction d'un chemin depuis Orangeville jusqu'à Brampton.

De Joseph Vien et autres, de la Paroisse de Ste. Angèle; demandant la passation d'un Acte pour annexer certains rangs de la dite Paroisse à la Paroisse de Ste. Marie de

De James Strachan et autres, de la Cité de Toronto; demandant des amendements à la Loi de Chasse du Haut-Canada.

D'Albert Dumble et autres, demandant la vente du Chemin de Fer de Peterborough

et du Lac Chemong par encan, etc.

Des Compagnies du Chemin de Fer de Cobourg et Peterborough, et des Forges de Marmora; demandant un octroi de terres pour aider à la construction d'un Chemin de Fer passant par Marmora dans le Comté d'Hastings, et par Belmont, dans le Comté de Peterborough.

De la Municipalité du Township d'Alnwick; demandant que les Sauvages du dit

Township soient transférés à quelque autre localité.

Du Maire, des Conseillers et Citoyens de la Cité de Trois-Rivières; demandant des amendements à l'Acte incorporant la dite Cité.

Du Conseil Provisoire du Comté de Peel; demandant un acte pour séparer le dit Comté d'avec le Comté d' York.

De la Municipalité du Township de Keppel; du Conseil de Ville de la Ville d'Owen Sound; de James Webster et autres, du Township de Derby; et de la Municipalité du Township de Sydenham; demandant la remise en force de l'Acte incorporant la Compaguie du Chemin de Fer Central de Toronto et d'Owen Sound.

De la Société d'Histoire Naturelle de Montréal; demandant la continuation de son

octroi annuel.

De la Municipalité de St. Roch (Sud); demandant que la Pétition de W. J. Bickell, pour un acte afin de l'autoriser à construire un pont sur la rivière St. Charles soit accueillie favorablement.

De la Compagnie du Chemin de Fer du Nord et de la Navigation et des Terres du St.

Maurice; demandant du délai pour achever ses travaux.

Du Révérend J. J. Vinet et autres, de la Paroisse de St. Martin, Comté de Laval; demandant des amendements au Bill pour étendre les dispositions du Chapitre 18 des Statuts Refondus du Bas-Canada, concernant l'érection et la réparation des églises.

De la Compagnie du Crédit Foncier du Canada; demandant des amendements à

son acte d'incorporation.

De James S. McMurray et autres, de la Cité de Toronto; demandant la passation d'un acte pour amender et expliquer les erreurs dans certains contrats entre Alexandre Dickson et William Montague Westmacott.

De Hugh Gorman et autres; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour légaliser et établir la ligne actuelle entre les 4e et 5e rangs dans le Township de Buckingham.

De T. Stripp et autres; demandant que des droits soient imposés sur les fruits, les végétaux, les plantes et les arbres importés des Etats-Unis.

De la Municipalité du Township de Gloucester; demandant que le Bill pour incorporer

le Village de New Edinburgh, ne devienne pas loi.

D'Étienne Hallé et de Louis Picard, de la Paroisse de St. Roch de Québec; demandant qu'une certaine somme d'argent par eux dépensée à l'ouverture d'un chemin depuis Stoneham jusqu'au lac Jacques-Cartier, leur soit remboursée.

Ordonné, Que M. Blanchet ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte relatif aux abus préjudiciables à l'Agriculture.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Cameron (Peel) ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte des biens Temporels Ecclésiastiques.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la Pétition de Hugh Gorman et autres, demandant qu'aucun Acte ne soit passé à l'effet de légaliser la ligne existante et ci-devant connue comme étant la ligne entre les 4e et 5e rangs du Township de Buckingham soit renvoyée au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte relatif aux Elections des Membres de la Législature.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte relatif à la force de la Milice Volontaire.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Jeudi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser la Société en Loi du Haut-Canada à placer le nom de Hewitt Bernard sur le rôle des Membres de la Société, et à l'admettre au Barreau du Haut Canada; et après y avoir siégé quelques temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. Fowell a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le Titre soit : "Acte pour autoriser la Société des "Hommes de Loi du Haut-Canada à admettre Hewitt Bernard comme Membre de la "Société et Avocat."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général:—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 20 Juin 1866, pour une liste des personnes incarcérées dans la Prison à Niagara, Comté de Lincoln, durant chacune des années 1861 à 1865 inclusivement, le nombre sous le traitement de médecins durant chacune des dites années, et aussi le nombre de personnes qui sont décédées dans la dite Prison durant chacune des dites années; 2° Copies de tous Rapports et Lettres adressés au Bureau des Inspecteurs des Prisons durant la présente année par l'Architecte employé par le dit Bureau, pour inspecter la nouvelle Prison Grigée à Ste. Cathurines, dans le Comté de Lincoln, avec tous Mémoires, Lettres et Papiers maintenant en la possession du dit Bureau d'Inspecteurs relativement à la dite Prison. (Documents de la Session, No. 30.)

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est de nouveau formée en Comité des Subsides:

(EN COMITÉ.)

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-seize mille cinq cent quatrevingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les Salaires et rencontrer les Dépenses Contingentes du Conseil Législatif, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent quarante-huit mille quatre cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les Salaires et rencontrer les Dépenses

Contingentes de l'Assemblée Législative, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quarante mille quatre-vingt-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée comme suit :—Vingt mille dollars pour Impression et Reliure des Lois; dix mille dollars pour Impression et Reliure du Code Civil et du Code de Procédure Civile pour le Bas-Canada; quatre mille dollars pour la distribution des Lois et des Codes; quatre mille dollars comme octroi à la Bibliothèque du Parlement; douze cent quatre-vingt dollars pour payer le Salaire du Greffier de la Couronne en Chancellerie; six cent dollars pour rencontrer les Dépenses Contingentes du Greffier de la Couronne en Chancellerie; deux cent dix dollars pour payer la balance due pour l'impression des Débats sur la Confédération, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté comme somme additionelle pour les Ecoles Communes du Haut et du Bas-Canada (dont six mille dollars de la part du Bas-Canada doivent être appliqués aux Ecole;

Normales, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée comme suit : vingt cinq mille dollars comme aide au Fonds du Revenu pour l'Education Supérieure du Bas-Canada, et vingt cinq mille dollars comme aide au Fonds de Revenu pour l'Education du Haut-Canada, pour être distribuée comme suit : cinq mille dollars au Collége Victoria, Cobourg ; cinq mille dollars au Queen's Collège, Kingston; trois mille dollars au Collège de Regéopolis, Kingston; deux mille dollars au Collège St. Michel, Toronto; quatre mille dollars au Trinity Collège, Toronto; quatorze cents dollars au Collége de Bytown, Ottawa; mille dollars au Collége de l'Assomption, Sandwich; et trois mille six cents dollars aux Fonds des Ecoles de Grammaire, Haut-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trente deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté comme somme additionnelle pour les Ecoles Communes, Haut et Bas-Canada, la proportion pour le Haut-Canada étant applicable aux Ecoles de Grammaire, pour

l'année expirant le 30 Juin 1867.

7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté comme avance au fonds d'Fducation Supérieure, Bas-Canada, pour défrayer le déficit du revenu, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille quatre-vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Salaires et les Dépenses Contingentes du Bureau de l'Education, Bas-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Salaires et Dépenses Contingentes du Bureau de l'Education,

Haut-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

- 10. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses de l'Observatoire de Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 11. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cents dollars soit accordéc à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses de l'Observatoire de Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 12. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses de l'Observatoire de Kingston, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 13. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordé à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses de l'Observatoire de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

14. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté comme aide à la Faculté Médicale du Collège McGill, Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

15. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit accordé à Sa Majesté comme aide à la Faculté Médicale du Collège Victoria, Cobourg, pour

l'année expirant le 30 Juin 1867.

- 16. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept cent einquante dollars soit accordée à Sa Majesté comme aide à l'Ecole de Médecine, Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 17. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté comme aide à l'Ecole de Médecine, Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 18. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté comme aide à l'École de Médecine, Kingston, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 19. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté comme aide à l'Institut Canadien, *Toronto*, pour l'aunée expirant le 30 Juin 1867.
- 20. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars, soit accordée à Sa Majesté comme aide à la Société d'Histoire Naturelle, Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 21. Résoln, Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté, comme aide à la Société Littéraire et d'Histoire, Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 22. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté comme aide à l'Institut Canadien d'Ottawa, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 23. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté comme aide à l'Athénée, Ottawa, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 24. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses de l'Asile Provincial des Aliénés, Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

25. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas seize mille quatre-vingt dollars soit necordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit: seize mille dollars pour le soutien de l'Asile des Aliénés d'Orillia; et quatre-vingts dollars pour l'achat d'un mélodéon pour le

dit Asile, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

26. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille trois cent soixantequinze dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit:—Trente-etun mille trois cent vingt-einq dollars pour le soutien de l'Asile des Aliénés de Malden; six cent einquante dollars pour le coût de la pierre pour une jetée; quatre cent dollars pour égoutter le jardin; mille dollars pour mesures sanitaires en cas de Choléra, le tout pour le dit Asile, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

27. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas seize mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté, pour le Soutien de l'Asile des Aliénés de St. Jean, pour l'anné expirant le

30 Juin 1867.

- 28. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-huit dollars soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit:—vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-huit dollars pour le Soutien de l'Hôpital de Marine et des Emigrés, Québec, et trois mille dollars en cas de Choléra, pour le dit hôpital, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 29. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté comme une Aide aux Marins Naufragés, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 30. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt quatorze mille trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté, pour le Soutien de l'Asile de Beauport, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
 - 31. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cents dollars soit accordéc

à Sa Majesté comme Aide à l'Hôpital de Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

32. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide pour les Patients du Comté de Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents doliars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à la Maison d'Industrie, Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

34. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté comme une Aide à l'Asile des Orphelins Protestants et Société de Secours des

Femmes, Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1867. 35. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile de la Magdelaine, Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

36. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile des Orphelins Catholiques Romains, Toronto, pour

l'année expirant le 30 Juin 1867.

- 37. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Hospice de la Maternité, Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 38. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile des Filles et Crèche Publique, Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 39. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile de la Providence, Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 40. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois milie dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Institution des Sourds et Muets pour le Haut-Canada, Hamilton, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

41. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide aux Malades Indigents, Québec, pour l'année expirant le 30

Juin 1867.

42. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Hospice de la Maternité, Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

43. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Association des Dames Charitables de l'Asile des Orphelins Catholiques Romains, Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

44. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile du Bon Pasteur, Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

45. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide aux Directeurs de l'Asile des Orphelines Protestantes, Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

46. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile de Finlay, Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

- 47. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile des Orphelins, Québec, pour l'année expirant le 30
- 48. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile de Ste. Brigitte, Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 49. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile Protestant des Dames, Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 50. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile Militaire du Canada, pour les Veuves et Orphelins, Quebec, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

- 51. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide aux malades indigents, Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 52. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas huit cent dollars soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital-Général des Sœurs de la Charité, Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

53. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté comme une aide à la Corporation de l'Hôpital-Général, Montréal, pour l'année

expirant le 30 Juin 1867.

- 54. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Hôpital St. Patrice, Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 55. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Providence, Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 56. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile de la Rue Bonaventure, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 57. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile Nazareth pour les Aveugles et les Enfants Pauvres, Montréal, pour l'année expirant 30 Juin 1867.

58. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile St. Patrice des Orphelins Catholiques Romains,

Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

59. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile des Orphelins Protestants, Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

60. Résolu, Qu'une-somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à la Maison de Refuge, Montréal, pour l'année

expirant le 30 Juin 1867.

61. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à la Société de Bienfaisance des Dames pour les Veuves et les Orphelins, Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

62. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Hospice de la Maternité de l'Université, Montréal,

pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

- 63. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Hospice de la Maternité aux soins Des Sœurs de la Miséricorde, Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 64. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Institution des Sourds et Muets, Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 65. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile des Orphelins Catholiques Romains, Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin, 1867.
- 66. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile de la Magdelaine (Dames du Bon Pasteur), Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 67. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide au Dispensaire de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 68. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Ecole d'Industrie et Refuge, de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 69. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile St. Vincent de Paul, de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
 - 70. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cents dollars soit accordée

à Sa Majesté comme une aide à l'Hôpital-Général de Kingston, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

71. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Maiesté comme une aide à la Maison d'Industrie et de Refuge pour les Malades Indigents, Kingston, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

72. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Hôpital de l'Hôtel-Dieu, Kingston, pour l'année expirant

le 30 Juin 1867.

- 73. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile des Orphelins, Kingston, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 74. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Hôpital d'Hamilton, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 75. Résoiu, Qu'une somme n'excédant pas six cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile des Orphelins et Société Bienveillante des Dames. Hamilton, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

76. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile Catholique Romain, Hamilton, pour l'année expirant le

30 Juin 1867.

77. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide aux Malades Indigents, Trois-Rivières, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

78. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Hôpital de London, pour l'année expirant le 30 Juin

- 79. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille deux cent dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Hôpital Protestant, Ottawa, pour l'année expirant le 30 Juin
- 80. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille deux cent dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Hôpital Catholique Romain, Ottawa, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

81. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Hôpital de St. Hyacinthe, St. Hyacinthe, pour l'année expi-

rant le 30 Juin 1867.

82. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Hôpital Général, District de Richelieu, Sorel, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil et M. Street a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Jeudi prochain.

M. Street a aussi informé la Chambre qu'il lui était enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Que Jeudi prochain cette Chambre se formera de nouveau en le dit Comité.

Alors, sur motiou de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 4 Juillet 1866.

L'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa-Majesté, a déposé sur la Table, Copies de certains papiers dans l'affaire de Domina Regina, vs. J. B. Daoust. (Documents de la Session, No. 31.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :-Par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, - La Pétition du Maire, des Conseillers et Citoyens de la Cité de Montréal.

Par l'Honorable M. Macdonald (Cornwall),—La Pétition d'Alpheus Todd, Biblio-

thécaire de l'Assemblée Législative.

Par M. Shanly,—La Pétition de William Fraser et autres; la Pétition de Charles Glasford et autres, du Comté de Grenville; la Pétition de W. Patrick et autres, de la Ville de Prescott; la Pétition de S. Caruthers et autres, du Township d'Augusta; la Pétition de la Compagnie pour la Confection d'Empois (responsabilité limitée) et la Pétition de L. Adamson et autres du Township d'Edwardsburgh.

Par M. Raymond,—La Pétition de Louis Poulin et autres, de la Paroisse de Ste.

Marie de Monnoir.

Par M. Haultain,-La Pétition de John Burnham et autres, de la Ville de Peterborough.

Par M. Smith (Durham Est),—La Pétition de W. Claxton et autres ; et la Pétition

de J. T. Henthorne et autres, de Peterborough.

Par M. Wood,-La Pétition du Très Révérend Lord Evêque Anglican de Huron et autres.

Par l'Honorable M. Cameron (Peel), La Pétition de la Municipalité du Township de Toronto; la Pétition de la Municipalité du Township du Gore de Toronto; la Pétition du Conseil de Ville de Brampton; et la Pétition des Directeurs Provisoires de la Compagnie du Chemin de Fer Central de Toronto et Owen Sound.

Par l'Honorable M. Rose,-La Pétition de Messieurs Gillespie, Moffat et Cie. et autres; la Pétition de William Workman et autres; la Pétition de John M. D. Campbell et autres; la Pétition de C. J. Christie et autres; et la Pétition de David Cameron et

autres, de la Cité de Montréal.

Par M. Scatcherd,—La Pétition de John Buteman, du Township de Curradoc. Par l'Honorable M. McGee,—La Pétition de Samuel Waller Chapman.

Par M. Sylvain,-La Pétition de Jonathan Noble, de la Paroisse de Métis, Comté de Rimouski; et la Pétition du Révérend P. L. Lahaye et autres, du District de Rimouski.

Par M. McGiverin,—La Pétition de John Brown et autres; la Pétition de John McKelcan, Jr., et autres; la Pétition de William Trent et autres, de Newmarket; la Pétition de C. W. Hellems et autres, et la Pétition de William Bissell et autres.

Par M. Cameron (Ontario Nord),-La Pétition de la Municipalité du Township de

Rehch, et la Pétition de John Clark et autres.

Par M. Gaudet,-La Pétition de J. B. Legendre et autres, de la Paroisse de St. Edouard de Gentilly.

Par l'Honorable M. Brown, La Pétition du Conseil Municipal du Comté d'Oxford. Par l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald,-La Pétition de Harriette M. Gage, du Township de Nelson, Comté de Halton.

Par M. Knight,—La Pétition de J. B. Rolleston et autres.

Par l'Honorable M. (arling,-La Pétition du Bureau de Commerce de la Cité de London, Canada Ouest.

Par M. Street-La Pétition de la Compagnie du Pont International.

Par M. Huot,-La Pétition du Révérend Z. Charest et autres, de la Cité de Québec. Par M. Irvine,-La Pétition de la Société d'Eglise du Diocèse de Québec.

Ordonné, Que la Pétition de Louis Poulin et autres, de la Paroisse de Ste. Marie de Monnoir, présentée aujourd'hui, soit maintenant reçue et lue.

Et la dite Pétition, demandant que certains rangs de la Paroisse Ste. Angèle, ne soient point annexés à la Paroisse de Ste. Marie de Monnoir, a été reçue et lue.

M. Cameron (Ontario Nord), du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Sixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux Pétitions suivantes, savoir :- D'Antoine Casavant et autres, demandant l'incorporation de La Société de Passage du Pont Neuf de St. Hyacinthe,—de William McAdie et autres, demandant l'incorporation d'une compagnie pour la construction d'un Chemin de Fer depuis Belleville jusqu'aux terres minières en arrière du Comté d'Hastings,—de la Compagnie pour l'exploi-tation de la source d'Huile de New-York et du Canada,—de la Compagnie pour l'exploitation de la source d'Huile d'Hartford,—de la Municipalité de la Baie de Gaspé Sud et d' York,-de La Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec,-de la Compagnie du Transit du Nord Ouest,-des Directeurs Provisoires de la Banque de Northumberland,de Félix Géoffrion et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie minière de Roxton,-d'Albert Dumble et autres, demandant la vente par encan du Chemin de Fer de Peterborough et du Lac Chemong, -du Conseil Provisoire du Comté de Peel, demandant un Acte pour faciliter la séparation de ce Comté d'avec celui d'York,—de James S. McMurray et autres, relative à certains contrats entre Alexander Dicksmet W. M. Westmacott, -de Thomas Hepburn et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de Belleville et Marmora,—de la Corporation des Pilotes pour le Havre de Québec et au dessous,—du Conseil Municipal des Comtés Unis d'York et Peel,—demandant la remise en vigueur de l'Acte incorporant la Compagnie du Chemin de Fer Central de Toronto et Owen Sound,—du Maire, des Conseillers et Citoyens de la Cité des Trois-Rivières, demandant des amendements à l'Acte incorporant la dite Cité,—de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord et de Navigation et des Terres du St. Maurice.

Quant à la Pétition de Simon Pelitt et autres, demandant que certains lots dans le 7e rang de Lochaber soient détachés de la Municipalité de St. Malachy et annexés à celle

de Lochaber, Votre Comité trouve qu'il n'en a pas été donné avis.

Les Pétitions de la Banque de Québec, demandant des amendements à sa charte,de William Workman et autres, demandant l'incorporation du Club Littéraire de Montréal,—et du Collége d'Ottawa, demandant les pouvoirs qui sont conférés aux Universités, ne sont pas de nature à exiger la publication d'aucun avis.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général:-Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 14 Juin 1866, pour Copies de Papiers relatifs à l'Erection Civile de la Paroisse de Ste. Angèle, dans le Comté de Rouville. (Documents de la Session, No. 27.)

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 20 Juin 1866, pour des Etats indiquant: 1° Les Terres du Clergé et de la Couronne, non vendues dans les Townships de Finch, Roxborough, Cambridge, Russell, Cumberland et Clarence; 2° Des Etats des Terres du Clergé et de la Couronne dans les dits Townships, non vendues et au sujet desquelles il n'a pas été accordé de Patentes. (Locuments de la Session, No. 32.)

M. Dunkin, du Comité Permanent des Divers Bills Privés a présenté à la Chambre le troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :— Votre Comité a examiné les Bills suivants, et il est convenu de les rapporter sans

amendements, savoir :-

Bill pour autoriser les Syndics de l'Eglise St. Paul de Montréal à vendre certains Immeubles.

Bill pour amender l'Acte incorporant l'Association de la Bibliothèque Mercantile de

Bill pour incorporer l'Association des Vignerons du Canada.

Bill pour annexer une partie du Township d'Aylmer à la Paroisse de St. Vital de Lambton, dans le Comté de Beauce.

Bill pour annexer une partie du Township de Broughton à la Paroisse de St. Frédéric, dans le Comté de Beauce.

Ordonné, Que M. Mackenzie ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la Compagnie d'Exploitation de la source d'Huile d'Hartford à posséder et aliéner certaines terres.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Mackenzie ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la Compagnie d'Exploitation de la source d'Huile de New-York et du Canada à posséder et aliéner certaines terres.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Dufresne (Montcalm) ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre 51 des Statuts Retondus pour le Bas-Canada, concernant l'amélioration des cours d'eau.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Laframboise ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie de Passage du Pont Neuf de St. Hyacinthe.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Geoffrion ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie Minière de Roxton.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Cameron (Peel) ait la permission d'introduire un Bill pour ériger le Comté de Peel en un Comté séparé, pour les fins judiciaires.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. De Niverville ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte d'incorparation de la Cité des Trois-Rivières.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. De Niverville ait la permission d'introduire un Bill accordant du délai à la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, des Terres et de la Navigation du St. Maurice pour terminer ses travaux.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Abbott ait la permission d'introduire un Bill pour transporter le Cimetière Protestant à Hudson aux Titulaires et Syndics de l'Eglise St. James, Vaudreuil.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Street ait la permission d'introduire un Bill pour fixer les conditions d'après lesquelles la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental était autorisée à faire le Chemin de Fer de Galt à Guelph.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Perrault ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre 32 des Statuts Refondus du Canada et pour pourvoir autrement à l'encouragement de l'Agriculture, des Arts et Manufactures, dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la vente du Chemin de Fer de Peterborough et du Lac Chemong.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte incorporant la Banque de Northumberland.

ការប្រកាសស្រាប់ ក្រុសប្រកាសមាននៅក្រុសប្រសិក្សា ក្រុមប្រកាសមានការប

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Dunkin, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Mac-

donald,

Résolu, Que sur et après tous renvois des Bills Privés à un Comité Spécial quelconque, toutes les Pétitions y relatives soient aussi de fait renvoyées au même Comité à moins qu'il n'en soit spécialement ordonné autrement par la Chambre.

Ordonné, Que M. Cartwright ait la permission d'introduire un Bill intitulé: "Acte

" pour incorporer la Compagnie d'Amélioration de la Rivière Napanee."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Currier ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer l'Asile des Orphelins de St. Patrice d'Ottawa.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Currier ait la permission d'introduire un Bill pour conférer au Collége d'Ottawa les droits et pouvoirs d'une Université.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Bourassa, secondé par M. Dorion (Drummond et Arthabaska), Résolu, Que demain cette Chambre se formera en Comité pour prendre en considération certaines Résolutions proposées créant un fonds Spécial qui sera dénommé le "Fonds de l'Inspection des Boissons.

M. Dorion (Drummond et Arthabaska) a proposé, secondé par M. Pouliot, qu'afin d'assurer toute la protection possible aux défricheurs du sol, on devrait adopter une loi pour protéger le patrimoine du colon (homestead law) en le rendant insaisissable pour dettes jusqu'à une somme déterminée; et la question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour:

Messieurs

Bourassa,	Dorion (Drum. et Art.) Holton,		Lajoie,
Carling,	Dorion (Hochelage	a), Houde,	O'Halloran.
Caron,	Dufresne (Ibervill	e). Huntington.	Perrault,
Chambers,	Fortier.	Huot.	Pouliot.
Cornellier,	Gagnon,	Joly.	Scatcherd et
Coupal,	Geoffrion,	La framboise.	Wilson.—25.
Cowan.	W		,, 2 0.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,	De Niverville,	Macdonald, ProcGén	.Robitaille.
Archambeault,	Dickson,	Macdonald (Cornw'l).	Rose.
Ault,	Dufresne (Montcalm),	Macdonald (Gleng'ry)	Ross (Champlain).
Beaubien,	Dunkin,	MacFarlane,	Ross (Dundas),
Bellerose,	Dunsford,	Mackenzie,	Ross(Prince Edouard)
Biggar,	Ferguson (Frontenac)	Mc Conkey.	Scoble.
Blanchet,	Fergusson (Simcoe S.)	McDougall,	Shanly,
Bowman,	Galt,	Mc Gee,	Smith (Durham Est),
Bown,	Gaucher,	Mc Giverin,	Somerville,
Brousseau,	Gaudet,	McIntyre,	Stirton,

Brown,	Harwood,	McKellar,	Street,
Burwell,	Haultain,	Munro,	Sylvain,
Cameron (Ontario N.), Higginson,	Mc Monies,	Taschereau,
Cameron (Peel),	Howland,	Parker,	Wallbridge(Hast's N.),
Cartier, ProcGén.,	Jackson,	Pinsonneault,	Walsh,
Cartwright,	Jones (L'ds N. et Gren	.)Poulin,	Wells,
Cockburn,	Jones (Leeds Sud),	Powell,	White,
Currier,	Knight,	Raymond,	Wood et
De Boucherville,	Langevin,	Rémillard,	Wright(Co.d' Ott'a)-78
Denis,	Lc Boutillier,		

Ainsi, la Question a été résolue négativement.

L'Honorable M. Dorion (Hochelaga) a proposé, secondé par l'Honorable M. Holton, qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général représentant respectueusement que la vacance prolongée des charges de Collecteur de la Douane pour la Cité de Montréal, de Juge-en-Chef de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, et de Shérif du District de Québec, est nuisible au service public, et priant Son Excellence de remédier aux inconvénients qui en résultent.

Et des Débats s'en suivant,

Et étant six heures de l'après-midi, conformément à la Règle de cette Chambre, M. l'Orateur a laissé le Fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie, P. M.

Sur motion de l'Honorable M. Brown, secondé par M. McKellar,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copies de toutes Correspondances, Minutes du Conseil ou autres documents en la possession du Gouvernement, au sujet des Pêcheries du Fleuve et du Golfe St. Laurent, et particulièrement au sujet d'un arrangement projeté en vertu duquel les pêcheurs des Etats-Unis pourront jouir de tous les avantages qu'ils avaient de pêcher dans les dites caux en vertu du Traité de Réciprocité de 1854, en payant un faible honoraire pour le permis.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif

de cette Province.

M. Robitaille, du Comité de toute la Chambre pour prendre en considération une certaine Résolution proposée relativement à l'Inspection du Cuir et des Peaux Crues a fait

Rapport d'une Résolution laquelle a été lue comme suit :-

1. Résolu, Qu'il est nécessaire qu'aucune peau crue verte pesant plus de vingt livres, avoir-du-poids, dans les limites des Inspecteurs de cuirs et peaux crues des Cités dans laquelle un Inspecteur de Cuirs a été ou sera nommé, ne sera offerte en vente ou vendue dans les dites Cités ou Villes à moins d'avoir été préalablement inspectée conformément à la loi. Mais que cette disposition ne s'appliquera pas aux peaux crues vertes en dehors des limites d'inspection des dits Inspecteurs; mais que tout acquéreur des dites peaux les fera inspecter après son achat ou acquisition avant de les pouvoir vendre ou en disposer de toute autre manière.

2. Que tout tel Inspecteur marquera ou étampera sur chaque peau le poids net de telle peau; et que les dites peaux seront inspectées sans les cornes, muffles, babines, ni les sabots, et l'Inspecteur donnera un certificat du poids net de telles peaux, s'il en est requis

sans aucun honoraire.

3. Que tout Inspecteur diminuera sur le poids de chaque peau toutes les saletés, coups de couteau dommageables ou autre chose, ne devant pas être comptés dans le poids des peaux ; qu'il pourra aussi ajouter au dit poids tout ce que les dites peaux pourront avoir perdu par le dessèchement, le tout à sa discrétion ; qu'il les classifiera aussi comme Nos. 1, 2 ou endommagées, selon le cas.

4. Que tout Inspecteur comme susdit aura droit pour l'inspection des dites peaux à

une somme de cinq centins pour chaque peau en quantité de moins de cent peaux, et

quatre centins pour chaque peau pour aucun nombre au-dessous d'un cent.

5. Que le paragraphe suivant soit ajouté à la section dix-sept de l'Acte pour régler l'inspection des cuirs et des peaux crues : " Mais l'inspecteur ne sera responsable d'aucun dommage par suite du déficit n'excédant pas cinq pour cent sur tout le poids du dit cuir par lui inspecté."

6. Que le mot skins, dans la dix-neuvième section de la version anglaise du dit Acte, soit remplacé par le mot leather, et que la dite version de la dite section soit lue et appli-

quée comme contenant le mot leather.

7. Que la section trente-cinquième du dit Acte soit abrogée en autant qu'elle con-

cerne les Cités et Villes ci-dessus.

8. Que toute offense commise contre les dispositions du présent Acte soit punie par une amende n'excédant pas \$80.00, laquelle sera poursuivie, entendue et décidée en la manière et forme prescrites par le dit Acte, et qu'il en soit disposé tel que décrété par le dit Acte.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

Ordonné, Que M. Somerville ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte relatif à l'Inspection du Cuir et des Peaux Crues.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte relatif aux Procureurs en Loi; et après y avoir siégé quelques temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Smith (Durham Est) a fait rapport, Que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en Conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour étendre les dispositions du Chapitre dix-huit des Statuts Refondus du Bas-Canada relatives à la construction et à la réparation des Eglises ; et après y avoir siégé quelques temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Archambeault a fait rapport, Que le Comité avait examiné le Bil et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Archambeault à fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender la loi de la Procédure et de la Preuve dans les Affaires de la Couronne et les Affaires Criminelles; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Smith (Durham Est), a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender et refondre les divers

Actes relatifs à la Cotisation de la Propriété dans le Haut-Canada, étant lu,

Le dit Billa été, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité composé de M. Mackenzie, l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, l'Honorable M. Cameron (Peel), l'Honorable M. Carling, M. Ferguson (Frontenac), M. Ferguson (Simcoe Sud), M. Jackson, M. Macdonald (Glengarry), M. Dickson, M. Dunsford, M. McConkey, M. McKellar, M. McGiverin, M. Stirton, M. Wells, M. Walsh, M. Wright (York Est), M. Street, M. Gibbs, et M. Ault, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avec pouvoir d'envoyer quérir personnes papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender et resondre les divers Actes relatifs aux Institutions Municipales du Haut-Canada, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour amender et refondre les divers Actes relatifs à la Cotisation de la propriété dans le Haut-Canada.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le Chapitre cinquante trois des Statuts Refondus du Canada ayant rapport aux Poids et Mesures, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte Municipal du

Bas-Canada, Stant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. Geoffrion, M. Gaudet, M. Pope, M. Bourassa, M. Pâquet, M. Archambeault, M. Taschereau, l'Honorable M. le Solliciteur Général Langevin, l'Honorable M. Dorion (Hochelaga), M. Irvine, et M. Brousseau, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le Chapitre quinze

des Statuts Refondus du Bas-Canada, relatif à l'Instruction Publique, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. Archambeault, l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, M. Dunkin, M. Taschereau, M. DeNiverville et M. Bellerose, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender la 9e section du Chapitre 6 des Statuts Refondus du Bas-Canada, relatif aux Aubergistes et à la vente des Liqueurs enivrantes, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur

le Bill pour amender l'Acte Municipal du Bas-Canada.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour étendre aux Municipalités Locales, dans le Bas-Canada, les dispositions du Chapitre 65 des Statuts Refondus du Canada, intitulé: "Acte relatif aux Compagnies à Fonds Social pour fournir de Gaz et d'Eau les Cités et Villages," étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour régler les moyens de sortie des

Edifices Publics, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. Mackenzie, l'Honorable M. Chapais, l'Honorable M. Brown, M. Dorion (Drummond et Arthabaska) M. Macdenald (Glengarry), l'Honorable M. Cameron (Peel), et M. Irvine, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le Chapitre 70 des Statuts Refondus du Bas Canada, intitulé: "Acte relatif aux Compagnies à Fonds Social

pour la construction de Chemins et de certains autres travaux," étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial composé de M. DeNiverville, l'Honorable M. le Solliciteur Général Langevin, M. Pâquet, M. Ross (Champlain) et M. Gaudet, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte passé dans les 27e et 28e années du règne de Sa Majesté, relatif à l'octroi de Chartes d'Incorporation à des Compagnies Manufacturières, Minières et autres," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le Chapitre 23 des 27e et 28e Victoria, intitulé: "Acte pour autoriser l'octroi de Chartes d'Incorporation aux "Compagnies Manufacturières Minières et autres," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender les Lois de la Chasse-

du Bas-Canada, étant lu,

Le Billa été, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. Taschercau, l'Honorable M. le Solliciteur Général Langevin, l'Honorable M. Laframboise, l'Honorable M. le Solliciteur Général Cockburn, M. Irvine, M. Shanly, l'Honorable M. Rose, M. McFarlane et M. Houde, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte de la Procédure

en Loi Commune du Haut-Canada, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de l'Honorable M. Cameron (Peel), l'Honorable M. le Solliciteur Général Cockburn, M. Macdonald (Glengarry), M. Smith (Durham Est), M. Cameron (Ontario Nord). M. Walbridge (Hastings Nord), et M. Wood, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender la Loi relative aux Débiteurs de la Couronne dans le Haut-Canada, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre pour demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. Howland,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 5 Juillet 1866.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :-Par M. Currier,—La Pétition de Margaret Besserer de la Cité d'Ottawa, veuve de feu Louis Theodore Besserer; et la pétition de l'Asile des Orphelins de la Cité d'Ottawa.

Par M. Thompson,-La Pétition de Christopher Young et autres, du Village de

Par M. Burwell,-La Pétition de la Municipalité du Township de Bayham, et la péti-

tion de W. S. S. Rogers et autres, du Township de Bayham.

Par l'Honorable M. Alleyn,—La Pétition de la Maison de la Trinité de Québec,—La Pétition de P. Valin et autres, de la Paroisse de St. Roch de Québec,—la Pétition des Porteurs de Bons des chemins à Barrières de Québec; et la l'étition de la Compagnie d'Assurance contre le Feu de Québec.

Par l'Honorable M. Rose, La Pétition de John Auld, de la Cité de Montréal.

Par M. Somerville, - La Pétition de Daniel Shanks et autres, du Village de Huntington. Par M. Brousseau,-La Pétition du Révérend P. G. Clarke, Curé et autres, de la Paroisse de St. Bazile.

Par M. Morrison,—La Pétition du Western Assurance Company de la Cité de Toronto, -la Pétition de J. W. Birchall et autres, de la Cité de Toronto, -la Pétition de T. H. Watt et autres; et la Pétition de R. N. Bail et autres, du Township de Niagara.

Par M. Ault,—La Pétition du Conseil Municipal des Comtés-Unis de Stormont, Dundas et Glengarry.

Par M. Haultain,-La Pétition de J. W. Dunsford, et autres.

Par M. Shanly,—La Pétition de Philip Carman et autres, du Village des Iroquois; et la Pétition de Françis Blakely et autres, du Village d'Augusta Nord.

Par l'Honorable M. Abbott,—La Pétition de Robert Simpson et autres, de St. André, Comté d'Argenteuil; et la Pétition de l'Honorable A. B. Foster, du Comté de Shefford.

Par M. Jones (Leeds Sud),—La Pétition du Conseil Municipal des Comtés-Unis de Leeds et Grenville.

Par l'Honorable M. Carling,—La Pétition de Messieurs E. Adams et Compagnie et autres.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-

De W. H. Graves et autres, du Village de Springfield,—de William White et autres, de la Ville de St. Thomas; et du Conseil de Ville de St. Thomas; demandant la passation d'un Acte pour autoriser la construction d'un Chemin de Fer depuis Fort Erié jusqu'à Windsor.

Du Conseil Municipal du Comté de Brant, demandant des amendements à l'Acte Municipal du Haut-Canada; pour permettre aux Municipalités de prélever une taxe pour venir au secours des Familles des Volontaires en service actif.

De P. Mc Cabe et autres, du Township de Wickham; demandant que le dit Township

ne soit pas divisé en deux Municipalités séparées.

De J. O. Coté, de la Cité d'Ottawa; demandant que la Chambre souscrive à un certain nombre d'exemplaires d'une brochure, intitulée: "Nominations Politiques et "Elections en Canada, de 1841 à 1865."

Du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité de Toronto; demandant des amendements à l'Acte Municipal du Haut-Canada, pour permettre aux Municipalités de pré-

lever une taxe pour venir au secours des familles des Volontaires en service actif.

Du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité de *Toronto*; demandant que l'Acte passé durant la dernière Session pour légaliser certaines cotisations dans la Cité de *Toronto*, soit abrogé.

De J. A. Plinguet et autres, de la Cité de Montréal; demandant un Acte d'incorpo-

ration sous le nom de "l'Institut des Artisans Canadiens de Montréal."

De John Williams et autres, du Township d'Hamilton; demandant la passation d'un Acte pour autoriser le Commissaire des Terres de la Couronne à s'enquérir de leurs réclamations, et à les indemniser des pertes qu'ils ont éprouvées, par un arpentage erroné de la sixième Concession de ce Township.

De H. N. Whitman et autres, du Township de Stanbridge; demandant que le Bill

pour diviser le dit Township en deux Municipalités séparées devienne loi.

De William Josley et autres, de Stanbridge; demandant que le dit Township ne soit

pas divisé en deux Municipalités séparées.

De Monseigneur l'Evêque Catholique Romain de Kingston; demandant un Acte d'incorporation sous le nom de "La Société Ecclésiastique de St. Jean du Diocèse de "Kingston."

M. l'Orateur a mis devant la Chambre:—Etat Annuel de l'Hôpital Général de Kingston, pour l'année 1865, avec un extrait des Comptes et des Statistiques Médicales. (Documents de la Session, No. 9).

M. Somerville, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre

le Septième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux Pétitions suivantes, savoir :—De W. W. Walker et autres, demandant un Acte d'incorporation pour construire un Chemin à Rails Plats depuis Orangeville jusqu'à Brampton,—et de la Compagnie de Crédit Foncier du Bas-Canada.

Quant à la Pétition de John Rogers, demandant un Acte de naturalisation, le Comité trouve qu'aucun avis n'en a été donné, mais il recommande la suspension de la Règle relative à l'Avis, attendu que les intérêts de personne ne seraient affectés par la mesure demandée.

Quant à la Pétition du Barreau du Bas-Canada, section du District de Montréal, demandant des amendements à l'Acte incorporant le Barreau du Bas-Canada, le Comité trouve qu'il n'en a pas été donné avis, mais comme il est convaincu que le sujet a été amplement discuté par les Membres du Barreau depuis plusieurs mois, et que la section de Montréal a correspondu avec les autres sections sur le sujet, le Comité recommande la suspension de la Règle relative à l'avis.

M. Smith (Durham Est), du Comité Permanent des Divers Bills privés, a présenté

le quatrième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :

Votre Comité a examiné le Bill pour diviser le Township de Stanbridge, dans le Comté de Missisquoi, en deux Municipalités séparées, et trouve que le préambule n'en est pas prouvé, vu qu'un grand nombre de contribuables intéressés ont pétitionné contre le Bill.

Il a aussi examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements qu'il soumet à votre Honorable Chambre, savoir :—

Bill pour incorporer le Collége de St Jérôme, dans la Ville de Berlin.

Bill pour diviser le Township de Wawanosh en deux Municipalité séparées.

Bill pour confirmer le Testament de feu Robert Jackson, du Township de Scarborough. Il a aussi examiné le Bill pour incorporer le Club de Montréal, et il est convenu de le rapporter sans amendements.

Ordonné, Que la 53e Règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au Bill pour naturaliser John Rogers.

Ordonné, Que M. Irvine ait la permission d'introduire un Bill pour naturaliser John

Rogers.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Alleyn ait la permission d'introduire un Bill pour étendre les pouvoirs de la Maison de la Trinité de Québec.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. McGee ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer le Club Littéraire de Montréal.

Îl a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que le Quorum du Comité Spécial nommé sur le Bill pour amender et refondre les divers actes relatifs à la cotisation de la propriété dans le Haut-Canada, et autres renvois, soit réduit à neuf Membres.

Ordonné, Que M. LeBoutillier ait la permission d'introduire un Bill pour diviser la Municipalité de la "Baie de Gaspé Sud et d' York" en deux Municipalités séparées.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la 53e Règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au Bill relatif au Barreau du Bas-Canada.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier ait la permission d'intro-

duire un Bill relatif au Barreau du Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Poupore et M. Caron soient ajoutés au Comité Spécial sur le Bill pour amender l'Acte Municipal du Bas-Canada.

Ordonné, Que M. Parker ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la construction d'un Chemin à Rails plats depuis le Village d'Orangeville, dans le Comté de Wellington, jnsqu'à quelqu'endroit sur le Grand Tronc de Chemin de Fer à l'ouest de

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant

découverts, et il est comme suit:

Le Gouverneur-Général transmet pour l'information de l'Assemblée Législative une Copie du Rapport de l'Adjudant Général de Milice. (Documents de la Session, No. 4.) Ottawa, 5 Juillet 1866.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général:-Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 21 Juin 1866, pour un Etat avec plan et description de toutes terres, s'il en est, louées, vendues, ou qu'on est convenu de louer ou de vendre à la Compagnie de la Baic d'Hudson ou à ses Agents sur la Rive Nord des Lacs Huron et Supéricur; et copies de tous Ordres en Conseil et de toute Correspondance, s'il en est, échangées avec la Compagnie ou ses Agents au sujet de ces terres. (Documents de la Session, No. 33.)

M. Street, du Comité des Voies et Moyens, a fait rapport d'une Résolution, laquelle a été lue comme suit :

Résolu,—Qu'il est expédient d'augmenter les droits d'accise sur les Spiritueux

distillés en cette Province, comme suit :

Sur chaque gallon de spiritueux de la force de la preuve au moyen de l'Hydromètre de Sykes, depuis 30 centins par gallon jusqu'à 60 centins par gallon.

2. Qu'il est expédient d'abolir les droits de Douane actuels sur les articles suivants,

et de les remplacer par les droits spécifiques ci-dessous mentionnés, savoir : Sur chaque gallon de la force de la preuve au moyen de l'Hydromètre de Sykes, de Eau-de-vie......70 centins par gallon.

Esprits de vin et alcool n'étant pas du whiskey............70 centins par gallon.
Sur les cordiaux autres que les vins de Gingembre, d'Orange, de Citron, de Groseilles, de Fraises, de Framboises, de Sureau et de Gadelles—\$1.20 centins par gallon.

3. Qu'il est expédient d'augmenter le droit spécifique maintenant imposé sur les articles suivants, savoir :--

Sur le Thé, depuis 4 centins par lb. jusqu'à 7 centins par livre.

Sur le Pétrole cru, depuis 4 centins par gallon jusqu'à 6 centins par gallon.

4. Que les droits de Douane maintenant existants et prélevés sur les articles suivants soient abolis et remplacés par les droits spécifiques ci-dessous mentionnés, savoir :-

 Jus de Canne, par 100 lbs.....
 \$1.50

 Mélasse, par 100 lbs.....
 1.00

L'Honorable M. Galt a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, Que la dite Résolution soit maintenant lue la seconde fois; et la Question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

La dite Résolution a été, en conséquence, lue une seconde fois, et adoptée.

M. Street, du Comité des Subsides, a fait rapport de plusieurs Résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :-

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Douze mille deux cent soixante et six dollars et soixante quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses du Bureau du Secrétaire Provincial pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quatre mille et quatre-vingt cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses du Bureau du Régistrateur Pro-

vincial pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Douze mille trois cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses du Bureau du Receveur Général pour

l'année expirant le 30 Juin 1867.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Trente neuf mille quarante trois dollars et trente trois centins soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée comme suit: Treize mille cent trois dollars et trente trois centins pour défrayer les Dépenses du Département du Ministre des Finances; quinze mille soixante et dix dollars pour défrayer les Dépenses de la Branche des Douanes; dix mille huit cent soixante et dix dollars pour défrayer les Dépenses de la Branche de l'Audition pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Huit mille neuf cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses du Bureau du Conseil Exécutif pour

l'année expirant le 30 Juin 1867.

- 6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt-et-un mille et dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée comme suit: treize mille six cent soixante-et-dix-sept dollars et cinquante centins, pour défrayer les dépenses du Département des Travaux Publics; sept mille trois cent trente-deux dollars et cinquante centins, pour défrayer les dépenses du Département des Travaux Publics, Branche des Ingénieurs, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt mille neuf cent quatre-vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses du Bureau d'Agriculture, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt-cinq mille cinq cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses du Département des Postes, pour

l'année expirant le 30 Juin 1867.

9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-et-un mille trois cent quarante-neuf dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée comme suit : cinquante-quatre mille quatre cent dix-neuf dollars et trente-trois centins pour défrayer les dépenses du Département des terres de la Couronne; et six mille neuf cent trente dollars pour défrayer les dépenses du Département des terres de la Couronne, Branche des Sauvages, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

10. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cent vingt-trois dollars et vingt centins soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses du Procureur et du

Solliciteur-Général Est pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

11. Résolu, Qu'une somme n'excedant pas deux mille quatre cent dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses du Département du Procureur et du Solliciteur-Général Ouest pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

12. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille dollars soit accordée à sa Majesté pour payer les promotions faites et les arrérages dus en vertu de l'Acte du Service

Civil dans les différents Départements pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

13. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée comme suit : vingt mille dollars pour rencontrer les Dépenses Contingentes pour l'année 1865-1866, et quatre-vingt mille dollars pour rencontrer les Dépenses Contingentes pour l'année 1866-1867 pour l'année expirant le 30 juin 1867.

14. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux cent sept mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour rencontrer des Salaires et Dépenses Contingentes non autre-

ment pourvues pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

15. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille cinq cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour rencontrer des Salaires et Dépenses Contingentes non autrement pourvues, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

16. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour rencontrer les Dépenses de la Police Fluviale de Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

17. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille cinq cent quatre-vingtsix dollars soit accordée à Sa Majesté pour rencontrer les Dépenses de la Police Fluviale de Montréal (dont trois mille sept cents dollars à être remboursés par les Commissaires du Hâvre) pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

18. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent douze mille cinq cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien du Pénitencier Provincial pour l'année expi-

rant le 30 Juin 1867.

19. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Quarante huit mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses de l'Asile de Rockwood pour être distribuée comme suit :—Sept mille huit cent cinquante dollars pour les Bâtisses; vingt huit mille deux cent dollars pour l'entretien des Bâtisses; cinq mille dollars pour l'ameublement des dites Bâtisses, et Six mille six cent dollars pour payer la balance restant due de 1865-6 pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

20. Résolu, Qu'unc somme n'excédant pas Quarante mille quatre vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses de la Maison de Réforme du Canada Ouest pour être distribué comme suit:—Vingt deux mille six cent quatre vingt dollars pour l'entretien de la maison; six mille quatre cents dollars pour achever la bâtisse principale; huit mille dollars pour l'Aile B, pour l'année courante; trois mille dollars pour payer

la balance restant duc de 1865-66 pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

21. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Vingt-huit mille cinq cent cinquante-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses de la Maison de Réforme du Canada Est, pour être distribué comme suit:—Vingt trois mille huit cent quinze dollars pour l'entretien de la Bâtisse; et quatre mille sept cent quarante dollars pour payer le prolongement du mur de la Prison pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

22. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour rencontrer les Dépenses de l'Inspection des Prisons et Asiles pour l'année

expirant le 30 Juin 1867.

Ordonné, Que les dites Résolutions soient maintenant lues une seconde fois.

Et les Résolutions depuis la première jusqu'à la cinquième inclusivement ayant été

lues, elles ont été adoptées.

La sixième Résolution ayant été lue une seconde fois, et cette Question ayant été mise aux voix: Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

Les Résolutions depuis la septième jusqu'à la douzième inclusivement ayant été lues

une seconde fois, ont été adoptées.

Les treizième et quatorzième Résolutions ayant été lues une seconde fois, et cette question ayant été mise aux voix: Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

Les Résolutions depuis la quinzième jusqu'à la vingt-deuxième inclusivement ayant

été lues une seconde fois, ont été adoptées.

- M. Street, du Comité des Subsides, a fait rapport de plusieurs Résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :
- 1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-seize mille cinq cent quatre-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les Salaires et rencontrer les Dépenses Contingentes du Conseil Législatif, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent quarante-huit mille quatre cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les Salaires et rencontrer les Dépenses

Contingentes de l'Assemblée Législative, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quarante mille quatre-vingt-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée comme suit:—Vingt mille dollars pour Impression et Reliure des Lois; dix mille dollars pour Impression et Reliure du Code Civil et du Code de Procédure Civile pour le Bas-Canada; quatre mille dollars pour la distribution des Lois et des Codes; quatre mille dollars comme octroi à la Bibliothèque du Parlement; douze cent quatre-vingt dollars pour payer le Salaire du Greffier de la Couronne en Chancellerie; six cent dollars pour rencontrer les Dépenses Contingentes du Greffier de la Couronne en Chancellerie; deux cent dix dollars pour payer la balance due pour l'impression des Débats sur la Confédération, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté comme somme additionelle pour les Ecoles Communes du Haut et du Bas-Canada (dont six mille dollars de la part du Bas-Canada doivent être appliqués aux Ecoles

Normales, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

5. Késolu, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée comme suit : vingt cinq mille dollars comme aide au Fonds du Revenu pour l'Education Supérieure du Bas-Canada, et vingt cinq mille dollars comme aide au Fonds de Revenu pour l'Education du Haut-Canada, pour être distribuée comme suit : cinq mille dollars au Collége Victoria, Cobourg; cinq mille dollars au Queen's Collége, Kingston; trois mille dollars au Collége de Regéopolis, Kingston; deux mille dollars au Collége St. Michel, Toronto; quatre mille dollars au Trinity Collége, Toronto; quatorze cents dollars au Collége de Bytown, Ottawa; mille dollars au Collége de l'Assomption, Sandwich; et trois mille six cents dollars aux Fonds des Ecoles de Grammaire, Haut-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trente deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté comme somme additionnelle pour les Ecoles Communes, Haut et Bas-Canada, la proportion pour le Haut-Canada étant applicable aux Ecoles de Grammaire, pour

l'année expirant le 30 Juin 1867.

7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté comme avance au fonds d'Education Supérieure, Bas-Canada, pour défrayer le déficit du revenu, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille quatre-vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Salaires et les Dépenses Contingentes du Bureau de

l'Education, Bas-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Salaires et Dépenses Contingentes du Bureau de l'Education, Haut-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

10. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses de l'Observatoire de Québec, pour l'année expirant

le 30 Juin 1867.

- 11. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses de l'Observatoire de Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 12. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses de l'Observatoire de Kingston, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 13. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordé à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses de l'Observatoire de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 14. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté comme aide à la Faculté Médicale du Collége McGill, Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 15. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit accordé à Sa Majesté comme aide à la Faculté Médicale du Collége Victoria, Cobourg, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 16. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté comme aide à l'Ecole de Médecine, Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 17. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté comme aide à l'Ecole de Médecine, Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 18. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté comme aide à l'École de Médecine, Kingston, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
 - 19. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit accordée à

Sa Majesté comme aide à l'Institut Canadien, Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

20. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté comme aide à la Société d'Histoire Naturelle, Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

21. Résoln, Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté, comme aide à la Société Littéraire et d'Histoire, Québec, pour l'année expirant

le 30 Juin 1867.

22. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté comme aide à l'Institut Canadien d'Ottawa, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

23. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cents dollars soit accordée à Sa

Majesté comme aide à l'Athénée, Ottawa, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

24. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses de l'Asile Provincial des Aliénés, Toronto, pour

l'année expirant le 30 Juin 1867.

25. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas seize mille quatre-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit : seize mille dollars pour le soutien de l'Asile des Aliénés d'Orillia ; et quatre-vingts dollars pour l'achat d'un mélodéon pour le

dit Asile, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

26. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille trois cent soixantequinze dollars, soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit:—Trente-etun mille trois cent vingt-cinq dollars pour le soutien de l'Asile des Aliénés de Malden; six cent cinquante dollars pour le coût de la pierre pour une jetée; quatre cent dollars pour égoutter le jardin; mille dollars pour mesures sanitaires en cas de Choléra, le tout pour le dit Asile, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

27. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas seize mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté, pour le Soutien de l'Asile des Aliénés de St. Jean, pour l'anné expirant le

30 Juin 1867.

28. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-huit dollars soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit:—vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-huit dollars pour le Soutien de l'Hôpital de Marine et des Emigrés, Québec, et trois mille dollars en cas de Choléra, pour le dit hôpital, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

29. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté comme une Aide aux Marins Naufragés, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

30. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt quatorze mille trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté, pour le Soutien de l'Asile de Beauport, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

31. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté comme Aide à l'Hôpital de Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

32. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté, comme une Aide pour les Patients du Comté de Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

33. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à la Maison d'Industrie, Toronto, pour l'année

expirant le 30 Juin 1867.

34. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté comme une Aide à l'Asile des Orphelins Protestants et Société de Secours des Femmes, Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

35. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile de la Magdelaine, Toronto, pour l'année

expirant le 30 Juin 1867.

36. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile des Orphelins Catholiques Romains, Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

37. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Hospice de la Maternité, Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

38. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile des Filles et Crèche Publique, Toronto, pour l'année

expirant le 30 Juin 1867.

30. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile de la Providence, Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

40. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Institution des Sourds et Muets pour le Haut-Canada,

Hamilton, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

- 41. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide aux Malades Indigents, Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 42. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Hospice de la Maternité, Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

43. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre vingts dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Association des Dames Charitables de l'Asile des Orphelins Catholiques Romains, Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

44. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile du Bon Pasteur, Québec, pour l'année expirant le 30

Juin 1867.

45. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide aux Directeurs de l'Asile des Orphelines Protestantes, Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

46. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile de Finlay, Québec, pour l'année expirant le 30 Juin

1867.

- 47. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile des Orphelins, Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 48. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile de Ste. Brigitte, Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1867
- 49. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile Protestant des Dames, Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 50. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile Militaire du Canada, pour les Veuves et Orphelins, Quebec, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 51. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide aux malades indigents, Montréal, pour l'année expirant le

30 Juin 1867.

- 52. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas huit cent dollars soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Hôpital-Général des Sœurs de la Charité, Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 53. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars, soit accordée à Sa Majesté comme une aide à la Corporation de l'Hôpital-Général, Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 54. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Hôpital St. Patrice, Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 55. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté, comme une aide aux Sœurs de la Providence, Montréal, pour l'aunée expirant le 30 Juin 1867.
 - 56. Resolu, Qu'une somme n'excedant pas quatre cent trente dollars soit accordée à

Sa Majesté, comme une aide à l'Asile de la Rue Bonaventure, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

57. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté, comme une aide à l'Asile Nazareth pour les Aveugles et les Enfants Pauvres, Montréal, pour l'année expirant 30 Juin 1867.

58. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile St. Patrice des Orphelins Catholiques Romains,

Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

59. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile des Orphelins Protestants, Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

60. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à la Maison de Refuge, Montréal, pour l'année

expirant le 30 Juin 1867.

61. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à la Société de Bienfaisance des Dames pour les Veuves et les Orphelins, Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

62. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Hospice de la Maternité de l'Université, Montréal,

pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

63. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Hospice de la Maternité aux soins Des Sœurs de la Miséricorde, Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

64. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Institution des Sourds et Muets, Montréal, pour l'année

expirant le 30 Juin 1867.

65. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile des Orphelins Catholiques Romains, Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin, 1867.

66. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile de la Magdelaine (Dames du Bon Pasteur), Montréal,

pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

- 67. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide au Dispensaire de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 68. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Ecole d'Industric et Refuge, de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

69. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile St. Vincent de Paul, de Montréal, pour l'année

expirant le 30 Juin 1867.

- 70. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Hôpital-Général de Kingston, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 71. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à la Maison d'Industrie et de Refuge pour les Malades Indigents, Kingston, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

72. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Hôpital de l'Hôtel-Dieu, Kingston, pour l'année expirant

le 30 Juin 1867.

- 73. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile des Orphelins, Kingston, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 74. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Hôpital d'Hamilton, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 75. Lesoiu, Qu'une somme n'excédant pas six cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile des Orphelins et Société Bienveillante des Dames, Hamilton, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

- 76. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Asile Catholique Romain, Hamilton, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 77. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide aux Malades Indigents, Trois-Rivières, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

78. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Hôpital de London, pour l'année expirant le 30 Juin

- 79. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille deux cent dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Hôpital Protestant, Ottawa, pour l'année expirant le 30 Juin
- 80. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille deux cent dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Hôpital Catholique Romain, Ottawa, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 81. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Hôpital de St. Hyacinthe, pour l'année expirant le 30 Juin
- 82. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide à l'Hôpital Général, District de Richelieu, Sorel, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

Ordonné, Que les dites Résolutions soient lues une seconde fois.

Et la première Résolution ayant été lue une seconde fois,

Ordonné, Que la considération ultérieure de la dite Résolution soit remise jusqu'à

Les seconde, troisième et quatrième Résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

La cinquième Résolution ayant été lue une seconde fois, et cette question ayant été mise aux voix: Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

La sixième Résolution et les suivantes jusqu'à la quatre-vingt deuxième inclusivement ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité des Subsides. (EN COMITÉ.)

- 1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses de l'Exploration Géologique, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide aux Chambres des Arts et Manufactures, Haut et Bas Canada, à deux mille dollars chaque, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses de Publications, etc., Spécifications et Dessin des Patentes,

pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

- 4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses de l'Exposition de Paris de 1867, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses de l'Importation de la Graine de Lin de Riga, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide aux Chambres d'Agriculture, Haut et Bas-Canada, à quatre mille dollars

chaque, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas soixante-deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Salaires et Dépenses Contingentes du Département de l'Emigration et pour le maintien de l'établissement de la Quarantaine à la Grosse Isle, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa

Majesté pour défrayer la Pension accordée à Samuel Waller, comme ci-devant Greffier des Comités de l'Assemblée Législative, Bas-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer la Pension accordée à John Bright, comme ci-devant Messager de l'Assemblée Législative, Bas-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

10. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-douze dollars soit accordée à Sa Majosté pour défrayer la Pension accordée à Louis Gagné, comme ci-devant Mossager

de l'Assemblée Législative, Bas-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

11. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Mille six cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer la Pension accordée à G. B. Faribault, comme ci-devant Assistant Greffier de l'Assemblée Législative, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

12. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer la Pension accordée à Madame Catherine Antrobus, pour l'année

expirant le 30 Juin 1867.

13. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer la Pension de Madame Charlotte McCormick, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

14. Résolu, Qu'unc somme n'excédant pas cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer la Pension accordée à Pierre Bouchard, pour blessures reçues au Service

Public, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

15. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer la Pension accordée à Jacques Brien, pour blessures reçues au Service Public, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

16. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Nouvelles Annuités des Sauvages, pour l'année

expirant le 30 Juin 1867.

17. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre ceuts dollars soit accordée à Sa Majesté comme Annuité aux Sauvages du Bas-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Shanly a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

M. Shanly a aussi informé la Chambre qu'il lui était enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Que demain cette Chambre se formera de nouveau en Comité des Subsides.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 6 Juillet 1866.

M. l'Orateur a informé la Chambre qu'il avait reçu aujourd'hui la résignation de Jean Baptiste Daoust, Ecuier, Membre pour le Comté des Deux-Montagnes, laquelle a été luc comme suit:—

A l'Honorable Lewis Wallbridge, Orateur de l'Assemblée Législative.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que je résigne mon siège comme Représentant du Comté des *Deux-Montagnes* à l'Assemblée Législative, et vous prie d'en informer la Chambre.

En foi de quoi j'appose ma signature et mon sceau, en présence des témoins soussignés,

à Ottawa, ce sixième jour de Juillet mil huit cent soixante-six.

J. B. DAOUST, [L.S.]

A. Pinsonneault, Témoins.

M. l'Orateur a aussi mis devant la Chambre :—Rapport de la Société Canadienne des Menuisiers et Charpentiers de Montréal, pour l'année expirée le 31 Décembre 1865. (Documents de la Session, No. 9).

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. Shanly,-In Pétition de W. Shanly et autres, de la Cité de Montréal.

Par. M. Wood,—La Pétition de l'Union Congrégationnelle du Canada.

Par M. Tremblay,—La Pétition de la Municipalité de la Paroisse de Hébertville,—et la Pétition du Révérend George Beaubien, Curé et autres, de la Paroisse de St. Fidèle.

Par M. McKellar,—La Pétition de la Municipalité du Township de Howard. Par M. Stirton,—La Pétition du Conseil de-Ville de la Ville de Guelph,—et la Pétition de la Municipalité du Township de Guelph.

Par M. Wallbridge, (Hastings Nord),—La Pétition de la Société d'Agriculture de la

Division Nord du Comté d'Hastings.

Par l'Honorable M. Rose,—La Pétition de John Hutchison et autres,—la Pétition de Joseph Wilson et autres,—et la Pétition de A. et D. Shannon et autres, tous de la Cité de Montréal,-et la Pétition de l'Asile des Orphelines Protestantes de Montréal.

Par M. Morrison,—La Pétition de A. P. McDonald, de Mosa, Comté de Middlesex

Ouest; et la l'étition de Hugh Burgess, de la Cité de New-York.

Par M. Dorion (Drummond et Arthabaska,-La Pétition de J. B. E. Dorion, de la

Paroisse de Bonaventure.

Par l'Honorable M. Abbott,-La Pétition de John Mc Callum et autres, du Township de Grenville.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-

Du Maire, des Conseillers et Citoyens de la Cité de Montréal; demandant de nouveaux amendements à l'Acte incorporant la dite Cité.

De la Compagnie du Pont International; demandant des amendements à son Acte

d'incorporation et pour l'autoriser à faire un emprunt de \$1,000,000.

D'Alpheus Todd, Bibliothécaire de l'Assemblée Législative ; demandant que la Chambre souscrive à un certain nombre d'exemplaires d'un livre intitulé : " Treatise upon Parliamentary Government."

De William Fraser et autres, du Comté de Grenville,—de Charles Glasford et autres, du Comté de Grenville, -de W. Patrick et autres, de la Ville de Prescott, -de S. Carruthers et autres, du Township d'Augusta,—et de L. Adams et autres, du Township d'Edwardsburg; demandant que le blé d'inde employé dans la fabrication de l'empois soit admis sans payer de droits, et que le droit sur l'empois soit augmenté.

De la Compagnie pour la fabrication de l'empois d'Edwardsburg (limitée); demandant que le blé d'inde employé dans la fabrication de l'empois soit admis sans payer de droits,

ct que le droit sur l'empois soit augmenté

De John Burnham et autres, de la Ville de Peterborough; demandant qu'il ne soit passé aucun Acte pour légaliser un certain règlement de la dite Ville relatif à la construction d'un Embranchement de Chemin de Fer devant relier le Chemin de Fer de Peterborough et du Lac Chemong avec l'Embranchement de Millbrook du Chemin de Fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton.

De W. Cluxton et autres, de la Ville de Peterborough, et de J. T. Henthorne et autres de Peterborough; demandant que le Bill pour amender et étendre les dispositions del'Acte incorporant la Compagnie du Chemin de Fer de Fort Hope, Lindsay et Beaverton, devienne

Loi.

Du Très-Révérend l'Evêque Anglican de Huron, et autres ; demandant la passation d'un Acte pour autoriser la vente par les Recteurs et les Syndies de certaines terres appar-

tenant à l'Église St. James, Woodstock.

De la Municipalité du Township de Toronto,—de la Municipalité du Township du Gore de Toronto, —du Conseil de Ville de la Ville de Brampton, —et des Directeurs provisoires de la Compagnie du Chemin de Fer Central de Toronto et Owen Sound; demandant que l'Acte passé dans la 20e Victoria, Chapitre 156, pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer Central de Toronto et Owen Sound soit remis en vigueur.

De Messieurs Gillespie, Moffat et Cie., et autres, de la Cité de Montréal,—et de la Chambre de Commerce de la Cité de London, Haut-Canada; demandant qu'il ne soit fait

aucun changement au tarif avant que la confédération ne soit effectuée.

De William Workman et autres,-de John McD. Campbell et autres,-de C. J. Christic et autres, de Montréal,-et de David Cameron et autres, de Montréal; demandant que leurs intérêts soient sauvegardés dans les changements que l'on veut faire au tarif.

De John Bateman, du Township de Caradoc; demandant qu'il ne soit fait aucun changement à la Loi Scolaire actuelle du Haut-Canada.

De Jonathan Noble, de la Paroisse de Mélis, Comté de Rimouski; demandant à être

1866.

remboursé de certaines sommes par lui dépensées sur le Chemin Métapédiac.

Du Révérend P. L. Lahaye et autres, du District de Rimouski; demandant que des mesures soient prises pour constater la possibilité d'établir un port d'hiver dans le Bas du fleuve St. Laurent.

De J. Brown et autres; demandant un Acte d'incorporation, sous le nom de "La

Compagnie de la Longue Pointe."

De J. Mackelcan, Jr., et autres, -de William Trent et autres, de Newmarket, -de C. W. Hellems et autres, et de William Bissell et autres; demandant qu'il soit imposé des droits sur les fruits, les végétaux, les plantes et les arbres importés des Etats-Unis.

De la Municipalité du Township de Reach; demandant certains amendements à l'Acte 25 Vict., Chapitre 40, intitulé: "Acte pour établir et confirmer certains Chemins

" dans le township de Reach."

De John Clark et autres ; demandant que le Bill devant la Chambre ayant rapport aux Institutions Municipales du Haut Canada soit amendé en y insérant certaines dispotions relatives aux Aubergistes et à la vente des Liqueurs Enivrantes.

De J. B. Legendre et autres, de la Paroisse de St. Edouard de Gentilly; demandant

de l'aide pour la construction d'un quai à Gentilly.

Du Conseil Municipal du Comté d'Oxford; demandant des amendements à l'Acte Municipal du Haut-Canada, pour autoriser les Municipalités à prélever une taxe pour former un fonds en favour des familles des volontaires engagés dans le service actif.

De Harriet M. Gage, du Township de Nelson, Comté de Halton; demandant la passation d'un Acte pour déclarer et établir la constitution de son contrat de mariage, et

confirmer ses dispositions.

De G. B. Rolleston et autres; demandant la passation d'un Acte d'incorporation sous le nom du "Cimetière du Lac de Crystal," sur la Plaine de Stanstead.

Du Révérend Z. Charest et autres; demandant que le bill pour autoriser W. G.

Bickell à ériger un pont sur la Rivière St. Charles, devienne loi. De la Société Ecclésiastique du Diocèse de Québec; demandant la passation d'un Acte pour lever tout doute quant à la légalité d'un certain Canon ou Règlement adopté au Synode du dit Diocèse, établissant certaines juridictions de Chapelles dans la Paroisse de

De Samuel Waller Chapman; demandant la passation d'un Acte pour l'autoriser à

pratiquer comme Avocat dans les diverses Cours de Loi dans le Bas-Canada.

M. Somerville, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre

le Huitième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux Pétitions suivantes, savoir :- Du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité de Toronto, demandant la passation d'un Acte légalisant certaines Cotisations dans cette Cité; —de John Williams et autres, demandant la passation d'un Acte pour autoriser l'émission en leur faveur de scrip leur donnant droit à des Terres pour les indemniser de la perte par eux encourue par suite de l'arpentage incorrect de la ligne entre les 6e et 7e Concessions du Township d'Hamilton.

Quant aux Pétitions de J. A. Plinguet et autres, demandant l'incorporation de l'Institut des Artisans Canadiens de Montréal, et de Monseigneur l'Evêque Catholique Romain de Kingston, demandant l'incorporation de la Société Ecclésiastique de St. Jean du Diocèse de Kingston, elles ne sont point de nature à exiger la publication d'aucun avis.

M. Morris, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Cinquième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre, savoir :-

Bill, pour autoriser William John Bickell à construire un pont sur la Rivière St.

Charles.

Bill pour confirmer l'aliénation faite par feue Charlotte Henderson d'une moitié indivise de terrains dans Bytown, autrement appelé la Cité d'Ottawa, dans le Haut-Canada, et pour transférer la totalité de ces terrains à des syndics, avec pouvoir de les vendre et administrer.

Bill pour incorporer la Ville de St. Ours.

M. De Niverville, du Comité Spécial sur le Bill pour amender le Chapitre soixante et dix des Statuts Refondus du Bas-Canada relatif aux Compagnies à Fonds Social pour la construction de chemins et de certains autres travaux, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :-

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, auxquels il demande le concours de

cette Chambre.-

Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte concernant les Cours de Commissaires, pour le Bas Canada."

Bill intitulé : "Acte pour permettre aux Iroqueis de Caughnawaga de réglementer " la coupe du bois dans leur Réserve."

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable M. le Solliciteur Général Langevin, secondé par l'Hono-

rable M. le Solliciteur Général Cockburn,
Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour permettre aux "Iroquois de Caughnawaga de réglementer la coupe du bois dans leur Réserve," soit maintenant lu la premième fois.

Le Billa été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été

ordonné pour Mardi prochain.

Sur motion de M. O'Halloran, secondé par M. Scatcherd,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte concernant les Cours

des Commissaires pour le Bas-Canada," soit maintenant lu la première fois. Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Cauchon ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte 23 Victoria, Chapitre 123, pour incorporer les Pilotes pour le havre de Québec et au dessous.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Smith (Durham Est) ait la permission d'introduire un Bill pour remettre en vigueur et amender l'Acte 20 Victoria, Chapitre 156, intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer Central de Toronto et d'Owen Sound."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Smith (Durham Est) ait la permission d'introduire un Bill a l'effet d'autoriser l'émission de certificats (Scrip) donnant droit à des terres, pour faire face à certaines réclamations relatives à un arpentage incorrect de la ligne entre les sixième et . septième concessions du Township d'Hamilton.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Shanly ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser l'émission en faveur de Messieurs J. D. Whelpley et J. J. Storer, de Lettres Patentes pour un nouveau et meilleur mode de traiter les minérais.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. McGee ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre 32 des Statuts Refondus du Canada, relatif à l'Agriculture.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

L'honorable M. Rose, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et il est convenu de les rapporter avec des

amendements, savoir :---

Bill pour amender l'Acte des Débentures de la Cité d'Hamilton de 1864, en donnant à la Cité des pouvoirs additionnels en ce qui concerne la vente des terres pour arrérages de taxes, et pour mieux définir les droits et obligations de ceux qui achètent des terres vendues en vertu de cet Acte et pour d'autres fins.

Bill pour amender l'Acte 27 et 28 Victoria, Chapitre 71, intitulé: "Acte pour

" incorporer la Chambre de Commerce de la Cité d'Hamilton,"

Bill pour incorporer la Compagnie du Rossin House Hotel."

Bill pour incorporer la Compagnie des moulins à vapeur de Pierreville.

Bill pour incorporer la Compagnie Canadienne pour la fabrication d'objets en Caoutchoue de Montréal.

Bill pour la fusion de la Société Permanente de construction et d'Epargnes des Comtés de l'ouest avec la Société d'Epargnes et de prêts de Huron, ou avec toute autre Société de même genre.

Ordonné, Que M. Magill et M. Smith (Toronto Est) soient ajoutés au Comité Spécial sur le Bill pour amender et refondre les divers actes relatifs à la Cotisation de la propriété dans le Haut-Canada, et autres renvois.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Société Ecclésiastique de St. Jean du Diocèse de Kingston.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald ait la permission d'introduire un Bill relatif à l'audition des Causes dans la Cour de Chancellerie du Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald ait la permission d'introduire un Bill relatif au Chapitre 98 des Statuts Refondus du Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier ait la permission d'introduire un Bill relatif au Chapitre 2 des Actes passés durant cette Session.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que M. Mc Conkey ait la permission d'introduire un Bill pour mieux pour voir à l'emploi des personnes incarcérées dans les Prisons de Comté en cette Province.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que la Pétition d'Alpheus Todd, Bibliothécaire de l'Assemblée Législative, soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en autant que les intérêts de cette Chambre y sont concernés, et pour agir comme Membres du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet de la Bibliothèque.

Ordonné, Que la Pétition de J. O. Côté, de la Cité d'Ottawa, soit renvoyée au Comité

Spécial nommé pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement en autant que les intérêts de cette Chambre y sont concernés et pour agir comme Membres du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet de la Bibliothèque.

L'honorable M. le Procureur-Général Cartier, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du

dit Comité, lequel a été lu comme suit :--

Votre Comité a examiné le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer à Passagers de la Cité d'Ottawa, et le Bill pour incorporer la compagnie du Chemin à Rails Plats et du Pont de Bothwell, et il est convenu de les rapporter avec des amendements.

Un Bill pour amender l'Acte relatif aux Procureurs-en-Loi, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour amender la Loi concernant

les Procureurs.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour étendre les dispositions du Chapitre dix-huit des Statuts Refondus du Bas-Canada, relatif à la construction et à la réparation des Eglises, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour amender le Chapitre dix-"huit des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, concernant l'érection et la division des "Paroisses, la construction et la réparation des Eglises, Presbytères et Cimetières, et "les assemblées de Fabrique.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour amender la Loi de la Procédure et de la Preuve dans les affaires de la Couronne et les affaires criminelles, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender certains Actes relatifs au Collége de Regiopolis et pour lui conférer les pouvoirs et les privilèges des Universités, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité pour amender le Chap. 34 des Statuts Refondus du *Canada*, relatif aux Brevets d'Invention, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et l'Honorable M. *Cauchon* a fait rapport que le comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Mardi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill relatif à la Cour du Banc de la Reine pour le Bas-Canada; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Taschereau a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Taschereau a fait rapport du Bill en conséquence et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Mardi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte incorporant le Curé de la Paroisse Notre Dame de Québec, et après y avoir siégé

quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Robitaille a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Mardi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour încorporer l'Association de la Salle St. Patrice de Montréal; étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le Chapitre 40 des Statuts Refondus du Canada, intitulé: "Acte relatif aux Immigrants et à la Quarantaine, étant lu;

Le Bill a été, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un Comifé de toute la

Chambre pour Mardi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour exonérer les Membres du Gouvernement Exécutif et autres, d'avoir inévitablement enfreint les dispositions de l'Acte d'audition en maintenant en Service Actif une force de Milice considérable sur la Frontière en 1865 et 1866, étant lu,

Le Bill a été en conséquence lu une seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Mardi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer le Club Littéraire de Montréal, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser les Syndics de l'Eglise St. Paul de Montréal à vendre certains Immeubles; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et l'Honorable M. Allèyn a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formé en Comité sur le Bill pour amender l'Acte incorporant l'Association de la Bibliothèque Mercantile de Montréal; et après y avoir siégé quelques temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et l'Honorable M. Alleyn a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur Bill pour annexer une partie du Township d'Aylmer à la l'aroisse de St. Vital de Lambton, dans le Comté de Beauce, et le Bill pour annexer une partie du Township de Broughton à la Paroisse de St. Frédéric, dans le Comté de Beauce; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur à repris le Fauteuil; et M. Robitaille ayant fait rapport que le Comité avait examiné le Bill pour annexer une certaine partie du Township d'Aylmer à la Paroisse de St. Vital de Lambton, dans le Comté de Beauce, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Robitaille a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Lundi prochain.

M. Robitaille a aussi fait rapport que le Comité avait examiné le Bill pour annexer une certaine partie du Township de Broughton à la Paroisse de St. Frédéric, dans le Comté de Beauce, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

. Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer le Collége de St. Jérôme dans la Ville de Berlin, sur le Bill pour diviser le Township de Wawanosh en deux Municipalités séparées; sur le Bill pour confirmer le Testament de feu Robert Jackson du Township de Scarborough, et sur le Bill pour incorporer le Club Littéraire de Montréal, et après y avoir siégé quelque temps M. l'Orateur a repris le Fauteuil et M. Shanly a fait rapport que le Comité avait examiné chacun des dits Bills et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que les dits Bills soient lus la troisième fois, Lundi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour ériger le Towship de Wickham en deux Municipalités séparées, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer une Banque sous les nom et raison de la Banque de Simcoe, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer le Village de New Edinburgh, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Société d'Histoire Naturelle d'Ottawa, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Ville de Bothwell et en définir les limites, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour faire revivre et continuer les pouvoirs de la Compagnie du Chemin de Fer de Peterborough et du Lac Chemong, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour rendre valide le Testament de George Desbarats, dans le Haut-Canada, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des

Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser la Compagnie dite Wyoming Petroleum Company à posséder et aliéner certaines terres, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Chambre de Commerce de la Cité de London, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde sois et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser la Corporation de St. Vincent à construire un havre et imposer des droits et pour d'autres fins, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill intitulé: "Acte de Capitalisation des arrérages d'intérêts de la Compagnic du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron de 1866," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie dite " Dresden Great Western Oil Company," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour l'érection d'une nouvelle Municipalité dans le Comté de Beauharnois sous le nom de St. Etienne de Beauharnois, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour légaliser le Règlement numéro cent seize de la Corporation du Township de Bayham, et pour déclarer les débentures émiscs en vertu du dit Règlement valides et obligatoires pour la dite Corporation, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie de l'Aqueduc d'Ottawa, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte des Biens Temporels Ecclésiastiques, étant lu

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

- M. Street, du Comité des Subsides, a fait rapport de plusieurs Résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :—
- 1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses de l'Exploration Géologique, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide aux Chambres des Arts et Manufactures, Haut et Bas-Canada, à deux mille dollars chaque, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses de Publications, etc., Spécifications et Dessin des Patentes, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses de l'Exposition de Paris de 1867, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses de l'Importation de la Graine de Lin de Riga, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté comme une aide aux Chambres d'Agriculture, Haut et Bas-Canada, à quatre mille dollars chaque, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas soixante-deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Salaires et Dépenses Contingentes du Département de l'Emigration et pour le maintien de l'établissement de la Quarantaine à la Grosse Isle, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa

6 Juillet.

Majesté pour défrayer la Pension accordée à Samuel Waller, comme ci-devant Greffier des Comités de l'Assemblée Législative, Bas-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer la Pension accordée à John Bright, comme ci-devant Messager de l'Assemblée Législative, Bas-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

10. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas soixante-et-douze dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer la Pension accordée à Louis Gagné, comme ci-devant Messager de l'Assemblée Législative, Bas-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

11. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas Mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer la Pension accordée à G. B. Faribault, comme ci-devant Assistant

Greffier de l'Assemblée Législative, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

12. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer la Pension accordée à Madame Catherine Antrobus, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

13. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer la Pension de Madame Charlotte McCormick, pour l'année expirant

le 30 Juin 1867.

14. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer la Pension accordée à Pierre Bouchard, pour blessures reques au Service Public, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

15. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer la Pension accordée à Jacques Brien, pour blessures reçues au

Service Public, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

16. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Nouvelles Annuités des Sauvages, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

17. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté comme Annuité aux Sauvages du Bas-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

Les dites Résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

L'Honorable M. Galt, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :-

Monck.

Le Gouverneur-Général transmet pour l'information de l'Assemblée Législative d'autres estimés de sommes requises pour le service de la Province pour l'année expirant le 30 juin 1867, et conformément aux dispositions de la 57e section de l'acte d'Union, il recommande ces estimés à l'Assemblée Législative. (Documents de la Session, No. 26.)

HOTEL DU GOUVERNEMENT, Ottawa, 6 Juillet 1866.

Ordonné, Que le dit Message avec les Estimés supplémentaires pour l'année expirant le 30 Juin 1867, qui l'accompagnent, soient renvoyés au Comité des Subsides.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général:-Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 20 Juin 1866, pour un Etat indiquant les noms des personnes qui ont soumissionné pour les réparations du havre de Port Dover, avec le montant de chaque soumission, et le montant dépensé pour ces réparations; aussi, copie de toute la correspondance avec le Département des Travaux Publics et les rapports à ce Département, au sujet de tel havre, depuis l'achèvement des réparations durant la saison dernière; et aussi, un état des recettes provenant du dit havre pour les douze mois derniers. (Documents de la Session, No. 34.)

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à Lundi prochain.

Lundi, 9 Juillet 1866.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre :- Etat des affaires de "La Caisse d'Economie Notre Dame de Québec," pour l'année expirée le 31 Mai 1866. (Documents de la Session, No. 9.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :-Par M. Brown,—La Pétition de John Elliot, Président, et S. Hardy, Sécrétaire, au nom d'une Assemblée Publique des contribuables de la Ville de Brantford.

Par M. White, -La Pétition de Charles Mitchell, du Village de Norval, Township

d'Esquesing, et d'Isabella son épouse.

Par M. Scatcherd, -Deux Pétitions du Conseil Municipal du Comté de Middlesex. Par M. Denis, La Pétition de Robert Brodie et autres, du Côteau St. Pierre, Paroisse de Montréal.

Par M. Wallbridge (Hastings Nord),-La Pétition de William Canniff, de la Ville

de Belleville; et la Pétition de M. Sawyer et autres, du Comté d'Hastings.

Par M. Dickson,—Deux Pétitions du Conseil Municipal des Comtes Unis de Huron et Bruce; et la Pétition de la Municipalité du Township d'Arran.

Par M. McKellar,—La Pétition de Madame Yvonne Le Behan et autres.

Par M. Cowan, -La Pétition du Conseil de Ville de Preston, et la Pétition des actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer de Galt et Guelph.

Par M. Parker, - Deux Pétitions du Conseil Municipal du Comté de Wellington.

Par M. Dorion (Drummond et Arthabaska), La Pétition de J. B. E. Dorion, de Victoriaville.

Par M. Powell,-La Pétition de William Lynn Smart, de la Cité de Toronto. Par M. MacFarlane,—La Pétition du Conseil de Ville de la Ville de Stratford.

Par M. Huot,-La Pétition de la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent. Par l'Honorable M. Carling,-La Pétition de Thomas Ballantyne et autres, des Comtés de Huron et Perth.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-

De Margaret Besserer, de la Cité d'Ottawa; demandant la passation d'un Acte-pour l'autoriser à vendre un certain lot de terre situé entre les rues Wilbrod et Théodore à l'est du prolongement de la rue Charlotte, dans la Cité d'Ottawa. De Christopher Young et autres, du Village de Caledonia; demandant qu'il ne soit

point accordé de délai ultérieur pour terminer le Chemin de Fer d'Hamilton et Port Dover.

De la Municipalité du Township de Bayham, et de W. S. S. Rogers et autres, du Township de Bayham; demandant que le Bill pour légaliser le Règlement No. 116 du Township, accordant un prêt à la Compagnie du Chemin de Fer de Bayham, Richmond et Port Burwell, ne devienne pas loi.

De la Maison de la Trinité de Québec; demandant que le Bill pour autoriser W. J.

Bickell à construire un pont sur la Rivière St. Charles, ne devienne pas loi.

De P. Valin et autres, de la Paroisse de St. Roch de Québec; demandant qu'aucun

Bill ne soit passé pour autoriser la construction d'un pont sur la Rivière St. Charles.

Des Actionnaires de la Commission des Chemins à Barrières de Québec ; demandant que le Bill pour autoriser W. J. Bickell à construire un Pont sur la Rivière St. Charles, ne devienne pas Loi.

De la Compagnie d'Assurance contre le Feu de Québec; demandant la passation d'un

Acte pour continuer son Acte d'incorporation.

De John Auld, de la Cité de Montréal; demandant la passation d'un Acte pour l'autoriser, comme Tuteur de ses enfants mineurs, à disposer de certains biens légués à ses enfants.

De Daniel Shanks et autres, du Village d'Huntingdon; demandant de l'aide pour le Chemin Planchéié d'Huntingdon et du Lac St. François.

Du Révérend P. G. Clarke, Curé et autres, de la Paroisse de St. Bazile; demandant la continuation d'un Chemin dans la dite Paroisse jusqu'à la Rivière Batiscan.

Du Western Assurance Company de la Cité de Toronto; et de J. W. Birchall et autres, demandant des amendements à l'Acte 23 Victoria, Chapitre 33, relatif aux Compagnies d'Assurance contre le Feu.

De T. H. Watt et autres, et de R. N. Ball et autres, du Township de Niagara; demandant que des droits soient imposés sur les Fruits, les Végétaux, les Plantes, et les

Arbres, importés des Etat-Unis.

Du Conseil Municipal des Comtés Unis de Stormont, Dundas et Glengarry; demandant que les amendements proposés aux Lois Scolaires du Haut-Canada; par le Surinten-

dant de l'Education pour le Haut-Canada, ne deviennent pas loi.

De J. W. Dunsford et autres ; demandant un Acte d'incorporation à l'effet d'améliorer la navigation des Lacs et Rivières depuis les Chûtes de Fénelon jusqu'au Pont au Village de Minden, dans le Township de Minden.

De Philip Carman et autres, du Village d'Iroquois,—et de Francis Blakely et autres, du Village d'Augusta Nord; demandant que le blé-d'inde employé dans la fabrication de l'empois soit admis libre de droit, et que le droit imposé sur l'empois soit augmenté.

De Robert Simpson, Maire et autres, de St. Andrews; demandant que les améliorations à la navigation de la Rivière du Nord, aux Rapides de Johnson; en bas du Village de St.

Andrews, soient complétés.

Du Conseil Municipal des Comtés Unis de Leeds et Grenville; demandant la passation d'un Acte à l'effet d'autoriser le paiement des frais de condamnation en vertu de l'Acte pour la punition sommaire des offenses, à même les fonds du Comté, dans les cas où ils ne

peuvent être payés par le défendeur.

De l'honorable A. B. Foster, du Comté de Shefford; demandant que le Bill pour autoriser la construction d'un Chemin de Fer depuis le terminus actuel du Chemin de Fer de Shefford, dans le Comté de Shefford, dans la direction de Stukely, Bolton et Magog, et devant se relier au Chemin de Fer de la Rivière Passumpsic à la ligne provinciale, dans le Township de Stanstead, ne devienne pas ioi.

De l'Hospice des Orphelins de la Cité d'Ottawa,—et de l'Hospice des Femmes Protes-

tantes de Montréal; demandant de l'aide.

De MM. E. Adams et Cie., et autres,—de John Hutchison et autres,—et de A. et D. Shannon et autres ; demandant qu'aucuns changements ne soient faits au tarif avant que la Confédération n'ait eu lieu.

De W. Shan'y et autres, de la Cité de Montréal; demandant un Acte d'incorporation sous le nom de " la Compagnie d'Assurance contre le Feu, et d'Assurances Maritimes

Océaniques et de l'intérieur, de l'Union."

De l'Union Congrégationnelle du Canada; demandant que lors de la rédaction des constitutions locales du Haut et du Bas-Canada, toute connexion entre l'Eglise et l'Etat soit évitée.

De la Municipalité de la Paroisse d'Hébertville; demandant de l'aide pour certains

chemins dans le District du Saguenay.

Du Révérend George Beaubien, Curé et autres, de la Paroisse St. Fidèle; deman-

dant des amendements à l'Acte des Pêcheries.

De la Municipalité du Township de *Howard*; demandant certairs amendements à l'Acte pour imposer une taxe sur les chiens, et mieux pourvoir à la protection des moutons dans le *Haut-Canada*.

Du Conseil de Ville de la Ville de Guelph; et de la Municipalité du Township de Guelph; demandant qu'aucun Acte ne soit passé qui soit contraire aux intérêts de la Compagnie du Chemin de Fer de Galt à Guelph.

De la Société d'Agriculture de la Division Nord du Comté d'Hastings; demandant

des amendements à l'Acte d'Agriculture du Haut-Canada.

De A. P. McDonald, de Mosa, dans le Comté de Middlesex Ouest; demandant une enquête sur certaines matières se rapportant à son contrat relatif au Canal des Chats.

De Hugh Burgess, de la Cité de New-York; demandant la passation d'un Acte autorisant l'emission de Lettres-Patentes en sa faveur pour certains perfectionnements des Bouilloires et fournaises à fabrication de la pulpe pour le papier.

De J. B. E. Dorion; demandant la passation d'un Acte pour séparer la Paroisse de

1866.

St. Bonaventure de la Municipalité de St. Guillaume.

De John McCallum et autres, du Township de Grenville; demandant la passation d'un Acte pour confirmer et établir l'arpentage par James Digman, Arpenteur Provincial, de certains rangs du Township de Grenville.

Ordonné, Que la Pétition de Charles Mitchell, du Village de Norval, Township d'Esquising, et d'Isabella son épouse, présentée ce jour, soit maintenant reçue et lue.

Et la dite Pétition demandant la passation d'un Acte pour les autoriser à vendre et hypothéquer certaines terres dans le dit Township à eux léguées ainsi qu'à leurs enfants par le testament de feu l'Honorable Peter Adamson, a été reçue et lue.

Ordonné, Que la Pétition du Conseil de Ville de la Ville de Stratford, présentée ce jour, soit maintenant reque et luc.

Et la dite Pétition demandant la passation d'un Acte l'autorisant à émettre de nou-

velles débentures pour consolider sa dette, a été reçue et lue.

M. Morris, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Sixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements qu'il soumet à

la considération de Votre Honorable Chambre, savoir :-

Bill pour amender l'Acte 25 Victoria, Chapitre 30, pour autoriser les contribuables du Comté de Lincoln à choisir une place plus convenable pour être chef-lieu de ce Comté; Bill pour incorporer la Société d'Histoire Naturelle d'Ottava.

M. Mackenzie, du Còmité Spécial sur le Bill pour régler les moyens de sortie des Edifices Publics, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait des amendements.

M. Somerville, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre

le Neuvième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux Pétitions suivantes, savoir:—De Samuel Waller Chapman, de la Société Ecclésiastique du Diocèse de Québcc, demandant la légalisation d'un certain canon relatif à certaines limites de chapelles dans la Paroisse de Québec; d'Henriette M. Gage, de la Municipalité du Township de Reach; du Très-Révérend Lord Evêque de Huron et autres, demandant la passation d'un Acte pour autoriser la vente par le Recteur et les Syndies de certaines terres appartenant à l'Eglise St. James, Woodstock; de la Compagnie du Pont International; et du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité de Montréal; demandant des amendements à son Acte d'incorporation.

Quant à la Pétition de G. B. Rolleston et autres, demandant un Acte pour les incorporer sous le nom de "Le Cimetière du Lac de Crystal, Plaine de Stanstead," votre Comité trouve qu'il n'en a point été donné avis, mais il recommande la suspension de la règle relative à l'avis, attendu que le terrain sur lequel les Pétitionnaires veulent construire le Cimetière est déjà acheté et que les intérêts de personne ne seront affectés par

la mesure.

L'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements, savoir :— Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Waterloo, Magog et Stanstead.

Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Jonction des Comtés du Sud-Est.

Bill pour pour remettre en vigueur l'Acte 26 Victoria, Chapitre 16, et prolonger le délai accordé pour terminer le Chemin de Fer d'Hamilton et Port Dover.

Votre Comité a aussi examiné le Bill pour amender l'Acte incorporant la Compagnie

du Chemin de Fer de la Vallée de Massawippi, et il est convenu de le rapporter sans aucun amendement.

Ordonné, Que M. Cameron (Ontario Nord) ait la permission d'introduire un Bill pour étendre les dispositions de l'Acte 25 Victoria, Chapitre 40, intitulé: "Acte pour "confirmer et établir certains Chemins dans le Township de Reach."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Lojoie ait la permission d'introduire un Bill pour rendre valides certains Actes de Notaires décédés.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Irvine ait la permission d'introduire un Bill pour lever les doutes quant à la légalité d'un canon du Synode du Diocèse de Québec, relatif à la Paroisse et aux limites des Chanelles de Québec.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la 53e Règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au Bill pour incorporer le Cimetière du Lac de Crystal.

Ordonné, Que M. Knight ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la

Compagnie du Cimetière du Lac de Crystal.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Wallbridge (Hastings Nord) ait la permission d'introduire un Bill pour amender les Chapitres 114 et 124 des Statuts Refondus du Haut-Canada relatif aux appels devant les Juges de Paix et aux rapports des convictions sommaires.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Cornellier ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte Municipal Refondu du Bas-Canada, Chapitre 24 des Statuts Refondus du Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Parker ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte Médical du Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier ait la permission d'introduire un Bill pour amender les Actes relatifs à la Corporation de la Cité de Montréal et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer l'Institut des Artisans Canadiens de Montréal.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour démain.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général:—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 20 Juin 1866, pour Copie de la Correspon-

dance relative à la dette consolidée de la Province, échangée depuis 1865, etc. (Documents de la Session, No. 35.)

Un Bill pour autoriser les Syndies de l'Eglise St. Paul, Montréal, à vendre certains immeubles, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour amender l'Acte incorporant l'Association de la Bibliothèque Mercantile de Montréal, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour annexer une partie du Township d'Aylmer à la Paroisse de St. Vital de Lambton, dans le Comté de Beauce, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour annexer une partie du Township de Broughton à la Paroisse de St. Frédéric, dans le Comté de Beauce, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonne, Que le Greffier porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer le Collége de St. Jérôme, dans la Ville de Berlin, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier [porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour diviser le Township de Wawanosh en deux Municipalités séparées, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour diviser le Township de

" Wawanosh en deux Municipalité distinctes."

Ordonné, Que le Greffier porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour ratifier le Testament de Feu Robert Jackson, du Township de Scarborough a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer le Club de Montréal, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser W. J. Bickell à construire un pont sur la Rivière St. Charles; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Bellerose a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Bellerose a fait rapport du Bill en conséquence et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en comité sur le Bill pour incorporer la Ville de St. Ours; et après y avoir siégé quelque temps M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Pâquet a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte 27 et 28 *Victoria*, Chapitre 71, intitulé: "Acte pour incorporer la Chambre de "Commerce de la Cité d'*Hamilton*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a "repris le Fauteuil, et M. Biggar a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants auxquels il demande le concours de

cette Chambre.

Bill intitulé: "Acte pour autoriser les Syndies de la Congrégation Presbytérienne de "la Ville de Woodstock, en connexion avec l'Eglise d'Ecosse, à vendre certains lots de terre "situés dans la dite Ville et qu'ils possèdent à titre de fidéi-commis pour la dite Congrégation."

Bill intitulé: "Acte pour transporter certains terrains au Recteur et Syndics de

l'Eglise St. James de Toronto."

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable M. Brown, secondé par M. McKellar,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour autoriser les Syndics de la Congrégation Presbytérienne de la Ville de Woodstock, en connexion avec l'Eglise "d'Ecosse, à vendre certains lots de terre situés dans la dite Ville, et qu'ils possèdent à titre "de fidéi-commis pour la dite Congrégation," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été

ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Cameron (Ontario Nord), secondé par M. Wallbridge (Hastings

Nord)

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour transporter certains "terrains aux Recteurs et Syndics de l'Eglise St. James, de Toronto," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été

ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie du Rossin House Hotel; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Ferguson (Simcoe Sud) a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie Canadienne de *Montréal* pour la fabrication d'articles en Caoutchouc; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Jones (Leeds* Nord et *Grenville*) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, demain,

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour la fusion de la Société de Construction Permanente et d'Epargnes des Comtés de l'Ouest avec la Société d'Epargnes et de Prêts de Huron et Erié, ou avec toute autre Société de même

genre; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fautouil, et M. Walsh a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer à Passagers de la Cité d'Ottawa; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Cartwright a fait rapport que le Comité avait examimé le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin à Rails Plats et du Pont de Bothwell; et après quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Ault a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour légaliser un certain arrangement entre la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron et la Compagnie du Chemin de Fer du Grand Tronc du Canada, étant lu.

L'honorable M. Rose a proposé, secondé par M. Dufresne (Montcalm), que le Bill

soit maintenant lu une seconde fois.

M. Macfarlane a proposé pour amendement, secondé par M. Mackenzie, que le mot "maintenant," soit retranché et qu'il soit rémplacé par les suivants: "de ce jour en six mois."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant

été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour:

Messieurs

$m{B}iggar,$	Evanturel,	Mc Conkey,	Rymal,
Bowman,	Haultain,		Scatcherd,
Bown,	Holton,	McKellar,	Scoble,
Brown,	Houde,	Mc Monies,	Stirton,
Burwell,	Howland,	Munro,	Street,
Carling,	Laframboise,		Thompson,
Caron,	Lajoie,	Parker,	Wallbridge(Hast's N.),
Cowan,	Macdonald (Tor'to O.)Perrault,	Walsh,
Dorion (Hochelaga),	MacFarlane,	Pope,	Wells,
Dufresne (Iberville),	Mackenzie,	Rankin,	White et
Dunkin,	Magill,	Ross(Prince Edouard)	Wright (York E.) -44.
	Cox	र जा राजा	

CONTRE:

Messieurs

Archambeault,	De Boucherville,	Joly,	Poupore,
Ault,	Denis,	Jones (L'ds N.et Gren.)	Powell,
Beaubien,	De Niverville,	Jones (Leeds Sud),	Raymond,
Bellerose,	Dickson,		Rémillard,
Blanchet,	Duckett,	Langevin,	Robitaille,
Brousseau,	Dufresne (Montcalm),	Le Boutillier,	Rose,
Cameron (Ontario N.)	,Ferguson (Simcoe S.),	Macdonald, ProcGén	Ross (Champlain),
Cameron (Peel),	Fortier,	Macdonald (Cornwil),	Ross (Dundas),
Cartier, ProcGen.,	Galt,	Macdonala (Gleng'ry)	Smith (Durham Est),
Cartwright,	Gaucher,	McDougall,	Somerville,
Cauchon,	Gaudet,	Mc Gee,	Sylvain,
Chambers,	Gibbs,	Morrison,	Taschereau,

Chapais,	Harwood,	O'Halloran,	Trem	,
Cockburn,	Higginson,	Pinsonneault,	Webb	
Cornellier,	Huot,	Poulin,	Wood	
Coupal,	Irvine,	Pouliot,	Wrigi	
Currier,	Jackson,			4 - 4 - 4

Ainsi la Question a été résolue négativement. Alors, la Question principale ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour

Messieurs

Archambeault,	De Boucherville,	Joly,	Poupore,
Ault,	Denis,	Jones (L'ds N. et Gren.)Powell,
Beaubien,	De Niverville,	Jones (Leeds Sud),	
Bellerose,	Dickson,	Knight,	Rémillar d ,
Blanchet,	Duckett,	Langevin,	Robitaille,
Brousseau.	Dufresne (Montcalm),	Le Boutillier,	Rose,
Cameron (Ontario N.), Ferguson (Simcoe S.)	, Macdonald, ProcGén	Ross (Champlain),
Cameron (Peel),	Fortier,	Macdonald (Cornw'l)	, Ross (Dundas),
Cartier, ProcGén.,	Galt,	Macdonald (Gleng'ry)	,Smith (Durham Est),
Cartwright,	Gaucher,	McDougall,	Somerville,
Cauchon,	Gaudet.	Mc Gee,	Sylvain,
Chambers,	Gibbs,	Morrison,	Taschereau,
Chapais,	Harwood,	O'Halloran,	Tremblay,
Cockburn,	Higginson,	Pinsonneault,	Webb,
Cornellier,	Huot,	Poulin,	Wood, et
Coupal,	Irvine,	Pouliot,	Wright(Co.d' Ott'a)-66
Currier,	Jackson,	•	-

CONTRE:

Messieurs

Biggar,	Evanturel, -	McConkey,	Rymal,
Bowman,	Haultain,	Mc Giverin,	Scatcherd,
Bown,	Holton,	McKellar,	Scoble,
Brown,	Houde,	Mc Monies,	Stirton,
Burwell,	Howland,	Munro,	Street,
Carling,	Laframboise,	Pâquet,	Thompson,
Caron,	Lajoie,	Parker,	Wallbridge) Hast's N.),
Cowan,	Macdonald (Tor'to O.		Walsh,
Dorion (Hochelaga),	Macfarlane,	Pope,	Wells,
Dufresne (Iberville),	Mackenzie,	Rankin.	White et
Dunkin,	Magill,		Wright (York E.)-41.
	and and of the original of the contract of the		* 4

Ainsi la Question a été résolue affirmativement. Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill à l'effet d'amender l'Acte pour amender et réfondre les dispositions contenues dans les Actes et Ordonnances concernant l'incorporation et l'approvisionnement d'eau de la Cité de Québec, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bill Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte incorporant la Compagnie d'Assurance Maritime de Québec, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer l'Association des Vignerons du Canada; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Walsh a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès et sait avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour légaliser le règlement No. 7 affectant une certaine somme d'argent à la construction de Chemins de gravier et de Havres dans le Comté de *Bruce*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à la vente des terres des Rectoreries en cette Province, étant lu,

L'Honorable M. Cameron (Peel) a proposé, secondé par M. Dunkin, Que le Bill soit

maintenant lu une seconde fois.

L'Honorable M. Brown a proposé pour amendement, secondé par M. Mackenzie, que le mot "maintenant" soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants: "de ce jour en trois mois."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

Pour:

Messieurs

Brown,

Mackenzie, et

McKellar .- 3.

CONTRE:

Messieurs

Archambeault,	De Boucherville,	Jones (Leeds Sud),	Powell.
Ault,		Knight,	Rankin.
Beaubien,	De Niverville,	Laframboise,	Robitaille.
Blanchet,	Dorion (Hochelaga),	Langevin,	Ross (Champlain)
Bourassa,	Duckett,	Macdonald, ProcGén	.Ross(Prince Edouard)
Bowman,	Dufresne (Montcalm),	Macdonald (Cornw'l),	Rumal.
Bown,	Dunkin,	Macdonald (Gleng'ry)	Smith (Durham Est),
Brousse au ,	Ferguson (Simcoe S.),	Macdonald (Tor'to O.)	Stirton.
Cameron (Ontario N.)), Galt,	Macfarlane,	Street.
$Cameron\ (Peel),$	Gaucher,	Magill,	Sylvain,
Carling,	Gaudet,	McDougall,	Taschereau,
Caron,	Gibbs,	Mc Gee,	Thompson,
Cartier, ProcGén.,	Harwood,	Mc Giverin,	Trembiay,
Cauchon,	Holton,	Morris,	Wallbridge(Hast's N.)
${\it Chapais},$	Houde,	Morrison,	Walsh,
Cockburn,	Huot,	Munro,	Webb,
Cornellier,	Irvine,	Parker,	White,
Coupal,		Pope,	Wood et
Cowan,	Jones ($L'ds$ N.et $Gren$.) Poulin,	Wright(Co.d' Ott'a)-77
Currier,	•	,	(23.4 000 0) 11

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Mardi, 10 Juillet 1866.

Alors la Question principale étant mise aux voix, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour :

Messieurs

Archambeault,	DeBoucherville,	Jones (Leeds Sud),	Powell,
Ault,	Denis,		Rankin,
Beaubien,	DeNiverville,	Laframboise,	
Blanchet,	Dorion (Hochelaga),		Ross (Champlain),
Bourassa,	Duckett,		.Ross(Prince Edouard)
Bowman,	Dufresne (Montcalm)), Macdonald (Cornw'l')	
Bown,	Dunkin,	Macdonald (Gleng'ry)), Smith (Durham Est),
Brousseau,	Ferguson (Simcoe S.)	, Macdonald (Tor'to O	Stirton,
Cameron(Ontario N.)		Macfarlane,	
	Gaucher,	Magill,	Sylvain,
Carling,	Gaudet,	McDougall,	Taschereau,
Caron,	Gibbs,	Mc Gee,	Thompson,
Cartier ProcGén.,	Harwood,	Mc Giverin,	Tremblay,
Cauchon,	Haultain,	Morris,	Wallbridge(Hast's N.)
Chapais,	Houde,	Morrison,	Walsh,
Cockburn,	Huot,	Munro,	Webb,
Cornellier,	Irvine,	Parker,	White,
Coupal,	Jackson,	Pope,	Wood et
Cowan,	Jones (L'ds N.et Gren.))Poulin,	Wright(Co.d' Ott'a)-77
Currier,		•	,

Contre:

Messieurs

Brown,

Mackenzie et

McKellar.-3.

Ainsi la Question a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser la Compagnie d'exploitation de la Source d'Huile de New-York et du Canada, à posséder et aliéner certaines terres, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie Minière de Roxton, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer l'Asile des Orphe-

lins de St. Patrice, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Permanent des Bills Privés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 10 Juillet 1866.

M· l'Orateur a mis devant la Chambre:—Etat des Recettes et des Dépenses de la Compagnie du Chemin de Fer d'Ottawa et Prescott pour l'année expirée le 31 Décembre 1865, avec un état classifié du tonnage et des passagers transportés sur le dit chemin durant la même période. (Documents de la Session, No. 11.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table:—
Par M. Morrison,—La Pétition du Western Assurance Company, de la Cité de Toronto.

Par M. Rankin,—La Pétition de Samuel S. Macdonell et autres, du Comté d'Essex. Par M. Webb,—Deux Pétitions du Révérend L. N. Francœur, Curé et autres, du Township de Wolfestown, la Pétition de T. Proulx et autres, et la Pétition de Joseph Kitchie et autres, du Township de Ham Nord, Comté de Wolfe.

Par M. McGiverin,—La Pétition de T. W. Guest et autres, du Comté de Perth, la Pétition de Stephen Whitby et autres, la Pétition de William Logan et autres, de Mitchell,

et la Pétition de J. E. Davis et autres, de Clinton.

Par M. Dickson,—La Pétition de la Municipalité du Township de McGillivray, la Pétition de Peter Grant et autres, la Pétition de J. Higgins et autres, du Township de Stanley, la Pétition de S. McMath et autres, et la Pétition de James Wilkinson et autres, du Township de Goderich.

Par M. Rymal,-La Pétition de Messieurs Peter Grant et Compagnie, de la Cité

d'Hamilton.

Par M. Tremblay,—La Pétition du Révérend George Beaubien, Curé, et autres, du Township de Callière; la Pétition d'Ambroise Gauthier et autres, de la Paroisse de Ste. Agnès; et la Pétition de J. Hamel, M.D. et autres de la Paroisse de St. Etienne de la Malbaie.

Par M. Macfarlane,—La l'étition du Conseil Municipal du Comté de Ferth.

Par M. Dorion (Drummond et Arthabaska),—la Pétition de S. Lupien et autres, du Township d'Upton.

Par M. Currier,—La Pétition de l'Institut Canadien Français de la Cité d'Ottawa. Par l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald,—La Pétition de James Lorenzo Gage, du Township de Nelson, Comté de Halton, et Harriette Magaret Gage sa femme.

M. Somerville, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la

Chambre le Dixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux Pétitions suivantes, savoir :—De la Compagnie d'Assurance contre le Feu de Quèbec; de John Auld; de W. Shanly et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie d'Assurances contre le Feu, et Maritimes Océaniques et de l'intérieur d'Union; de Hugh Burgess, de la Cité de New-York; du Conseil de Ville de Stratford, concernant la dette de la dite Ville; de Charles Mitchell et Isabella son épouse, demandant à être autorisés à vendre ou aliéner certaines terres léguées à eux et à leurs enfants par le testament de feu l'Honorable Feter Adamson; de J. W. Dunsford et autres, demandant un Acte d'incorporation dans le but d'améliorer la navigation du lac et des rivières depuis les Chûtes de Fénélon jusqu'à Minden, dans Peterborough et Victoria.

Quant à la Pétition de J. B. E. Dorion, demandant la passation d'un Acte pour détacher la Paroisse de St. Bonaventure de la Municipalité de St. Guillaume, votre Comité

trouve qu'il n'en a pas été donné avis.

Quant à la Pétition du Synode Provincial de l'Eglise Unie d'Angleterre et d'Irlande en Canada, demandant la passation d'un Acte pour l'autoriser à faire des changements à l'Acte des biens temporels ecclésiastiques, il ne paraît pas qu'il en ait été donné avis; mais les délibérations du Synode tenu en Septembre dernier ont été montrées au Comité et font voir que tous les Synodes y étaient représentés, et qu'une Résolution y fut passée à l'unanimité pour approuver la présente Pétition; c'est pourquoi votre Comité n'hésite pas à recommander la suspension de la règle relative à l'avis.

M. Archambeault, du Comité Spécial sur le Bill pour amender le Chapitre 15 des Statuts Refondus du Bas-Canada, relatif à l'Instruction Publique, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait des amendements.

M. Mackenzie, du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Le Comité a examiné les documents mentionnés dans les Motions suivantes savoir :-

De l'Honorable M. Bossé,—Réponse à une Adresse, Rapport des Commissaires du Chemin à Barrières de la Rive Nord de Québec. Le Comité recommande que ce document

soit imprimé.

De M. Mackenzie,—Rapport annuel des Inspecteurs des Prisons, etc., pour l'année 1865. Le Comité recommande que ce Rapport soit publié dans le même format que l'année dernière, et qu'il en soit imprimé un même nombre d'exemplaires.

Ordonné, Que M. Morrison ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte 20 Victoria, Chapitre 227, intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du "Pont International."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Macfarlane ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la vente de certaines terres appartenant à la succession de feu l'Honorable Peter Adamson.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Poulin ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre 18 des Statuts Resondus du Bas-Canada, relatif à l'érection des Paroisses.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald ait la permission d'introduire un Bill pour déclarer et fixer le sens du Contrat constituant le douaire d'Harriet Margarette Gage, et pour confirmer les assurances données par ce contrat.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Alleyn ait la permission d'introduire un Bill pour amender la charte de la Compagnie d'Assurance contre le Feu, de Québec.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie de Navigation par Bâtiments à Vapeur des Chûtes de Fénélon, Minden, Haliburton et des Lacs du Nord.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Rose ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie d'Assurances contre le Feu et d'Assurances Maritimes océaniques et de l'intérieur dite Union.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Rose ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser John Auld à vendre un certain immeuble.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Morrison ait la permission d'introduire un l'ill pour remettre en vigueur et amender l'Acte 22 Victoria, Chapitre 122, intitulé: "Acte pour incorporer "la Compagnie de Transport, de Navigation, et du Chemin de Fer du Nord-Ouest."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le Second Rapport du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature.

Ordonné, Que la 53c Règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au Bill pour amender l'Acte des Biens Temporels Ecclésiastiques.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme de nouveau en Comité des Voies et Moyens, étant lu,

L'Honorable M. Galt a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général

Macdonald, Que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil.

M. Mc Giverin a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. Evanturel, que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "Cette Chambre bien que disposée à pourvoir amplement au "Crédit Public et à l'efficacité du Service Public en général, croit qu'il est inexpédient " (vu que la Confédération de l'Amérique du Nord Britannique semble être à la veille de "s'effectuer, et que cet évènement devra nécessiter alors une révision complète de la " législation commerciale de toutes les Provinces) d'adopter maintenant des mesures qui " auront sans nécessité l'effet de causer des pertubations dans le commerce, l'industrie " manufacturière, et le système monétaire ainsi que dans le système de banque de la Pro-" vince."

Et des Débats s'étant élevés là-dessus,

M. l'Orateur, en conformité du Chapitre 4 des Statuts Refondus du Canada, a appelé M. Dunkin, Membre pour le Comté de Brome, à le remplacer temporairement.

M. Dunkin a, en conséquence, pris le Fauteuil de la Chambre. Et après quelque temps M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusque après minuit,

Mercredi, 11 Juillet 1866.

Et les Débats continuant,

Ordonné, Que les Débats scient ajournés jusqu'à demain pour être alors le premier Ordre du Jour, venant immédiatement après les affaires de routine.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant : Le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé: "Acte pour incorporer certaines per-"sonnes sous le nom de la Compagnie de Navigation du St. Laurent," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable M. le Solliciteur Général Langevin, secondé par l'Hono-

rable M. Dufresne (Montcalm),

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour incorporer certaines " personnes sous le nom de La Compagnie de Navigation du St. Laurent," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été

ordonnée pour demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. Galt,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 11 Juillet 1866.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table : Par M. Dickson,-La Pétition d'Alexander Hotson et autres, du Township de Mc Gillivray, Comté de Middlesex.

Par M. Pâquet,—La Pétition de Frédéric Durand et autres, de la Paroisse de St. Barthélémy.

Par M. Wright (Comté d'Ottawa), La Pétition de la Municipalité du Township de

Gore et Lochaber.

Par M. Macfarlane,-La Pétition de William S. Mercer et autres,-la Pétition de S. R. Kerr et autres; et la Pétition de W. McLean et autres, tous des Comtés de Huron

Par M. Powell,-La Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer Central du

Canada.

Par M. Irvine,—La Pétition du Ministre et des Syndies de la Chapelle St. Pierre de Québec; et la Pétition des Titulaires et Marguilliers de la Chapelle St. Mathieu, de Québec.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :— De John Elliott, Président, et S. Hardy, Secrétaire, au nom d'une assemblée publique, dans la Ville de Brantford; demandant que le Bill pour légaliser et confirmer un arrangement concluentre la Compagnie du Chemin de Fer Grand Tronc du Canada et la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron, ne devienne pas Loi, à moins que les intérêts de la Ville de Brantford ne soient sauvegardés.

Du Conseil Municipal du Comté de Middlesex; demandant que les amendements à la

Loi Scolaire du Haut-Canada, ne deviennent pas loi.

Du Conseil Municipal du Comté de Middlesex; demandant certains amendements à l'Acte de la Milice.

De Robert Brodie et autres, du Coteau St. Pierre, Paroisse de Montréal; demandant qu'il soit pris les mesures nécessaires pour nettoyer la Rivière St. Pierre, etc.

De William Caniff, de la Ville de Belleville; demandant que la Chambre souscrive

à un certain nombre d'exemplaires de son Livre sur la Chirurgie.

De M. Sawyer et autres; demandant la passation d'un Acte pour la construction d'un Chemin de Fer de Belleville aux terres Minières dans le Comté de Hastings, et un octroi de terres.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de Huron et Bruce; et de Thomas Ballantyne et autres, des Comtés de Huron et Perth ; demandant que certaines terres appartenant à la Compagnie du Canada soient vendues aux colons résidants.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de Huron et Bruce ; demandant des amende-

ments à la Loi Scolaire du Haut-Canada.

De la Municipalité du Township d'Arran; demandant que l'Acte passé dans la 20e Victoria, Chapitre 156, pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer Central de Toronto et Owen Sound, soit remis en vigueur.

De Madame Yvonne de Bihan et autres; demandant un Acte d'incorporation sous le

nom de "L'académie des Ursulines de Chatham."

Du Conseil de Ville de la Ville de Preston; demandant qu'il ne soit passé aucun

Acte au préjudice du Chemin de Fer de Galt et Guelph.

Du Conseil Municipal du Comté de Wellington; demandant la passation d'un Acte pour légaliser un Règlement de la Corporation du Comté de Wellington, accordant un bonus de \$200,000 au Chemin de Fer de Wellington, Grey et Bruce.

Du Conseil Municipal du Comté de Wellington; demandant la suspension des règles

de la Chambre en faveur de la pétition précédente.

De J. B. E. Dorion de Victoriaville; demandant un Acte pour incorporer le Village

de Victoriaville, comme Ville.

De William Lynn Smart, de la Cité de Toronto; demandant la passation d'un Bill pour permettre à la Société des hommes de Loi du Haut-Canada de l'admettre comme

De la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent; demandant qu'il ne soit fait aucun changement à son Acte d'incorporation.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général:—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative datée 4 Juillet 1866, pour Copies des Papiers se rattachant aux Pêcheries de la Rivière et du Golfe St. Laurent. (Documents de la Session, No. 36.)

M. Robitaille, du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, a présenté à la Chambre le second rapport du dit Comité, lequel a été lu. (Appendice No. 2.)

L'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, a présenté à la Chambre le troisième rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :

Votre Comité a examité le Bill pour amender et étendre les dispositions de l'Acte incorporant la Compagnie du Chemin de Fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton, et des Actes qui l'amendent, et y a fait des amendements, qu'il soumet à Votre Honorable Chambre.

Ordonné, Que M. Macfarlane ait la permission d'introduire un Bill pour consolider la dette de la Ville de Stratford, dans le Comté de Perth.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Cameron (Peel) ait la permission d'introduire un Bill pour corriger des erreurs dans un acte de vente consenti par feu Alexander Dixon en taveur de W. M. Westmacott en date du 1er Septembre 1854, et pour consimmer la vente de certaines terres faite en vertu de cet acte.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de l'Honorable M. Dorion (Hochelaga), secondé par M. Labreche-Viyer, Ordonné, Qu'un writ soit émis pour l'élection d'un représentant du Comté des Deux Montagnes dans le présent Parlement à la place de Jean Baptiste Daoust, qui a résigné son siège en cette Chambre.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant ; Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Bill intitulé: "Acte pour étendre et définir les pouvoirs de la Banque d'Epargne connue sous le nom de " la Caisse d'Economie de Notre Dame de Québec."

Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Belleville

ct Marmora.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte pour autoriser la "Société en Loi du Haut-Canada à admettre Hewitt Bernard comme membre de la "société et avocat," sans amendements.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, secondé par M. Brousseau.

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour étendre et définir les pouvoirs de la Banque d'Epargne connue sous le nom de la Caisse d'Economie de Notre Dame de Québec," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

La Chambre a repris les débats ajournés sur l'amendement qui a été proposé hier à la question : Que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil (pour que la Chambre se forme de nouveau en Comité de Voies et Moyens), et lequel amendement était : Que tous les mots après

"Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants:—" Cette Chambre, bien que disposée à pourvoir à la Défense Publique, au maintien du Crédit Public, et à l'efficacité du Service Public en général, croit qu'il est inexpédient (vu que la Confédération des Provinces de l'Amérique du Nord Britannique semble être à la veille de s'effectuer, et que cet évènement devra nécessiter alors une révision complète de la Législation Commerciale de toutes les Provinces,) d'adopter maintenant des mesures qui auront sans nécessité l'effet de causer des perturbations dans le commerce, l'industrie manufacturière, le système monétaire, ainsi que dans le système de Banque de la Province."

M. l'Orateur, en conformité du Chapitre 4 des Statuts Refondus du Canada, a appelé M. Street, Membre du Comté de Welland, à le remplacer temporairement.

M. Street a, en conséquence, pris le Fauteuil de la Chambre. Et après quelque temps M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

-

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Jeudi, 12 Juillet 1866,

Et les Débats continuant,

Ordonné, Que les Débats soient ajournés jusqu'à demain pour être alors le premier Ordre du Jour.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier.

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 12 Juillet 1866.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre:—Comptes de la Maison de la Trinité de Québec (y compris l'Etat du Fond des Pilotes infirmes), les premiers jusqu'au 30 Juin 1866, et le dernier jusqu'au 31 Décembre 1865. (Documents de la Session, No. 39.)

1866, et le dernier jusqu'au 31 Décembre 1865. (Documents de la Session, No. 39.) Et aussi,—Etat des affaires de "La Caisse de Bienfaisance de la Société de Tempérance, section St. Jacques de Montréal," depuis le 15 Avril 1864 jusqu'au 1er Juin 1866.

(Documents de la Session, No. 9.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :— Par l'Honorable M. Rose,—la Pétition de William Notman de la Cité de Montréal.

Par M. Cameron (Ontario Nord),—La Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer des rues de Toronto.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald,—La Pétition de John R. Dickson de la Cité de Kingston.

Par M. Cartwright,—La Pétition de John Robinson Bawden, de la Cité de Kingston. Par M. MacFarlane,—Deux Pétitions du Conseil Municipal du Comté de Perth.

Par M. Pâquet,—La Pétition de E. O. Cuthbert et autres, de la Paroisse de Berthier, Comté de Berthier.

Par M. McGiverin,—La Pétition du recteur, des syndics et anciens paroissiens de

l'Eglise St. Paul, Woodstock.

Par M. Irvine,—La Pétition du titulaire et des syndics de St. Michael's Chapel, Québec.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :--

De la Compagnie d'Assurance de l'Ouest de la Cité de Toronto; demandant des amendements à l'Acte 23 Victoria, Chapitre 33, relatif aux Compagnies d'Assurance contre le Feu non incorporées dans les limites de cette Province.

Du Révérend L. N. Francœur, Curé, et autres, du Township de Wolfestown; demandant de l'aide pour le Chemin de Wolfestown et Wotton.

De T. Proux et autres, du Township de Ham Nord, Comté de Wolfe; demandant de

l'aide pour un Chemin sur la Rivière de Nicolet.

De Joseph Kichy et autres, du Township de Ham Nord, Comté de Wolfe; deman-

dant de l'aide pour un Chemin dans le Township de Ham Nord.

De T. W. Guest et autres, du Comté de Perth; de J. E. Davis et autres de Clinton; de William Logan et autres, de Mitchell; et de Stephen Whitby et autres; demandant que les droits soient imposés sur les Fruits, les Végétaux, les Pantes et les Arbres importés des Etats. Unis.

De James Willinson et autres, du Township de Goderich; de J. Higgins et autres, du Township de Stanley; de S. McMath et autres, du Township de Goderich; de la Municipalité du Township de McGillivray; et de Peter Grant et autres, du Township de Stanley; demandant que les amendements aux Lois des Écoles du Haut-Canada, proposés par le Surintendant de l'Education pour le Haut-Canada, ne deviennent pas loi.

par le Surintendant de l'Education pour le Haut-Canada, ne deviennent pas loi.

De Messieurs Peter Grant et Cie., de la Cité de Hamilton; demandant des amendement aux règlements relatifs à la perception du droit d'accise sur les Liqueurs d'Orge

brassées.

Du Révérend George Beaubien, Curé, et autres, du Township de Callière; deman-

dant de l'aide pour un Chemin dans le dit Township.

D'Ambroise Gauthier et autres, de la Paroisse de Ste. Agnès; et de J. Hamel, M. D., et autres, de la Paroisse de St. Etienne de la Malbaie; demandant des amendements à l'Acte des Pêcheries.

De James Lorenzo Gage, du Township de Nelson, dans le Comté de Halton, et de Harriette Margaret Gage, son épouse ; demandant la passation d'un Acte pour déclarer et fixer le sens de l'acte constituant son douaire, et pour confirmer les assurances données par cet acte.

M. Somerville, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre

le onzième rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:-

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux Pétitions suivantes, savoir:—De Margaret Besserer;—d'Edouard Bourassa et autres, demandant l'érection de certaines parties des Townships d'Inverness et Halifax Nord en une Municipalité séparée;—de John Mc Callum et autres, demandant qu'un certain arpentage des sixième, septième et huitième rangs de Grenville soit confirmé;—de J. B. E. Dorion, demandant l'incorporation de Victoriaville comme ville,—et de William Lynn Smart.

Quant à la Pétition de J. B. E. Dorion, demandant la passation d'un Acte pour diviser la Municipalité d'Upton Nord-Est et ériger les Paroisses de St. Bonaventure et St. Guillaume en deux Municipalités séparées, et au sujet de laquelle Pétition le Comité a déjà fait un rapport défavorable, votre Comité trouve maintenant que l'Avis qui en a été

donné est suffisant.

Quant à la Pétition de J. Brown et autres, demandant l'incorporation d'une Compagnie sous le nom de "La Compagnie de la Longue Pointe," avec pouvoir de construire un Canal et d'y prélever des Péages, ce dernier privilége n'est point mentionné dans l'Avis, qui, à tous autres égards, est suffisant; c'est pourquoi le comité recommande l'introduction du Bill, mais à la condition qu'il ne comprenne pas le privilége en question.

La Pétition d' Yvonne Le Bihan et autres, demandant l'incorporation de l'Académie

de Chatham, n'est pas de nature à exiger d'Avis.

Ordonné, Que le Comité Spécial sur le Bill pour amender et refondre les divers Actes relatifs à la Cotisation de la Propriété dans le Haut-Canada, et autres renvois, ait la permission de faire rapport de temps à autre.

M. Mackenzie, du Comité Spécial sur le Bill pour amender et refondre les divers Actes relatifs à la Cotisation de la Propriété dans le Haut-Canada, a présenté à la Chambre le premier rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill relatif à la Cotisation de la Propriété dans le Haut-

Canada, et y a fait des amendements qu'il soumet à la considération de votre Honorable Chambre.

M. Morris, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Septième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements qu'il soumet

à votre Honorable Chambre, savoir :-

Bill pour confirmer certains règlements de la Corporation Municipale du Comté d'Oxford, et pour confirmer les ventes de terres pour taxes imposées en vertu des dits Règlements.

Bill pour incorporer l'Asile St. Patrice d'Ottawa.

Bill pour amender certains Actes relatifs au Collége de Régiopolis, et pour conférer

à cette Institution les pouvoirs et priviléges d'une Université.

Vu qu'il est probable que la session est sur le point de finir, le Comité recommande que l'avis requis par la 62e Règle soit réduit d'une semaine à trois jours pour le reste de la session.

L'honorable M. Rose, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, a présenté

à la Chambre le Troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné le Bill pour incorporer la Compagnie des Usines pour la fabrication d'articles en Acier, en Fer, et d'articles pour les Chemins de Fer (Limitée); et le Bill pour incorporer la Compagnie d'Imprimerie du Globe,—et il est convenu d'y faire des amendements qu'il soumet à votre Honorable Chambre.

Votre Comité aussi examiné le Bill pour amender l'Acte relatif à l'Octroi de Chartes d'incorporation aux Compagnies Manufacturières, Minières et autres, et il est convenu de

le rapporter sans amendements.

Ordonné, Que l'Honorable M. Alleyn ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte 24 Victoria, Chapitre 21, relatif aux Marques de Commerce.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Geoffrion ait la permission d'introduire un Bill pour ériger la Paroisse de St. Bonaventure en une Municipalité séparée.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Wallbridge (d'Hastings Nord) ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer des Régions Minérales de Belleville et d'Hastings Nord.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général:—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 20 Juin 1866, pour une liste des nominations faites dans le Département de la Milice, depuis le 20 Mars 1866, comme suit:—

Nom et Rang.	Devoirs.	Salaires,	Remarques.
Colonel P. L. Macdougall. Lt. Colonel W. S. Durie. Do Sam. P. Jarvis. Do W. O. Smith. Do T. B. Taylor. Do T. B. Taylor. Do Georgo Browne. Lioutenant L. A. Casault. Lioutenant Maitland, 150 Régiment. Lyapitaine Carter, 160 Régiment. Lyapitaine Carter, 160 Régiment. Lyapitaine Carter, 160 Régiment. Lyapitaine Carter, 160 Régiment. Commis do lèro Classo. Commis Surnuméraire. Commis Burdulande des Beoles Militaires. Commis do lèro Classo. Commis Morel. Commis Burdulande des Beoles Militaires. Commis do lèro Classo. Commis do lèro Classo. Commis Morel. Commis Burdulande des Beoles Militaires. Commis do lèro Classo. Commis do lèro Classo. Commis Morel. Commis Burdulande des Beoles Militaires. Commis do lèro Classo. Commis de lèro Classo. Al Boutelle. Messager Surnuméraire.	Colonel P. L. Macdougall L. Colonel W. S. Durie Do Sam. P. Jarvis Do W. O. Smith Do T. H. Suzor Do T. H. Suzor Do T. H. Suzor Do Georgo Brówne Do Georgo Brówne Do Georgo Brówne Lieutenant L. A. Casanil Lioutenant Maitland, 15e Régiment Surintendant Militaire Gommis Georgo Sherwood Lioutenant Maitland, 15e Régiment Surintendant Militaire Gommis Georgo Commis Georgo Militaires Gommis Georgo Commis Surnuméraire Gommis Georgo Commis Georgo Georgo Militaires Gommis Georgo Commis Georgo Geor	\$ cfs. 3,000 00 1,600 00 1,600 00 1,600 00 1,600 00 1,200	Temporaire et Provisoire. Pas encore entré.—Pus de paiement fait.—Temp. et Provisoire. Temporaire et Provisoire. do do do do Das encore entré.—Pas de paiement fait.—Temp. et Provisoire. Temporaire et Provisoire.
DEPARTEMENT DE LA MILICE, BURBAU DE L'ADJUDANT GÉNÉRAL, Ottawa, 22 Juin 1866.	Ilioe, idant Général, fuin 1866.		

P. L. MacDOUGALL, Colonel, Adjudant Général de la Milice du Canada.

Ordonné, Que M. Powell ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser l'admission de William Lynn Smart comme Avocat dans le Haut-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour démain.

Ordonne, Que M. Mc Giverin ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie de la Lonque Pointe.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Geoffrion ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Ville de Victoriaville.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Abbott ait la permission d'introduire un Bill pour fixer les limites et régler les titres dans certains rangs du Township de Grenville.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Honorable M. Cameron (Peel), du Comité Spécial sur le Bill pour amender l'Acte de la Procédure en Loi Commune du Haut-Canada, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Sur motion de M. Morrison, secondé par M. Thompson,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé: " Acte pour incorporer la Compa-" gnie du Chemin de Fer de Belleville et Marmora," soit maintenant lu la première fois. Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été

ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Currier ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser Margaret Besserer à vendre un bloc de terre, dans Ottawa, pour le bénéfice de son fils mineur le légataire.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant : Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Bill intitulé: "Acte à l'effet d'autoriser la Municipalité de la Ville de Belleville à "acheter un terrain pour un Cimetière Public, et à exempter les Contribuables Catholi-" ques Romains de la dite Municipalité de taxes à cet égard."

Bill intitulé: "Acte à l'effet de constater quelles personnes ont des droits dans les "Communes de Berthier et de l' Ile du Pads." Bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau la charte de la Banque du Eaut-Canada."

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. Wallbridge (Hastings Nord), secondé par M. Ross (Prince-Edouard), Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte à l'effet d'autoriser la " Municipalité de la Ville de Belleville à acheter un terrain pour un Cimetière Public, et " à exempter les Contribuables Catholiques Romains de la dite Municipalité de taxes à cet égard," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été

ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Dufresne (Montcalm), secondé par M. Archambeault, Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte à l'effet de constater 19 " quelles personnes ont des droits dans les Communes de Berthier et de l'Ile du Pads,' soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée

pour demain.

Sur motion de M. Street, secondé par l'Honorable M. Cameron (Peel),

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour amender de nouveau " la Charte de la Banque du Haut-Canada," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été

ordonnée pour demain.

La Chambre a repris les débats ajournés sur l'amendement qui a été proposé Mardi dernier: à la question: Que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil (pour que la Chambre se forme en Comité des Voies et Moyens), et lequel amendement était: que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "Cette Chambre, bien que disposée à pourvoir amplement à la Défense "Publique, et à l'efficacité du Service Public en général, croit qu'il est inexpédient (vu "que la Confédération des Provinces de l'Amérique du Nord Britannique semble être à la "veille de s'effectuer, et que cet évènement devra nécessiter alors une révision complète de "la Législation Commerciale de toutes les Provinces), d'adopter maintenant des mesures qui auront sans nécessité l'effet de causer des perturbations dans le Commerce, l'Industrie "Manufacturière, le Système Monétaire, ainsi que dans le Système de Banque de la "Province."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusque après minuit,

Vendredi, 13 Juillet 1866,

M. l'Orateur, en conformité du Chapitre quatre des Statuts Refondus du Canada, s'appelé M. Street, membre du Comté de Welland, à le remplacer temporairement.

M. Street a, en conséquence, pris le Fauteuil de la Chambre.

Et après quelque temps. M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour:

Messieurs

Bourassa, Brown, Caron, Chambers, Coupal, Dorion (Hochelaga), Dufresne (Iberville),	Evanturel, Fortier, Holton, Houde, Huntington, Joly, Labreche-Viger,	Laframboise, Lajoie, Macdonald (Cornw'l) Macdonald (Gleng'ry) Mackenzie, Mc Giverin, Mc Kellar,	
---	--	---	--

CONTRE:

Messieurs

Alleyn,	Currier,	Knight,	Rose,
Archambeault,		Langevin,	Ross (Dundas),
Ault.	Denis.	Le Boutillier,	Ross(Prince Edouard)
Beaubien,	De Niverville,	Macdonald, ProcGen	.Scatcherd,
Bellerosc,	Dickson,	MacFarlane,	Scoble,
Biggar,	Duckett,	Magill,	Somerville,
Blanchet,	Dufresne (Montcalm),	Mc Conkey,	Stirton
Bowman,	Dunkin,	McDougall,	Street,

Bown,	Dunsford,	Mc Gee,	Sylvain,
Brousseau,	Ferguson (Frontenac),		Taschereau.
Burwell,	Ferguson (Simcoe S.),	McMonies,	Thompson,
Cameron (Ontario N.		Morris,	Tremblay,
Cameron (Peel),	Gaucker,	Morrison,	Wallbridge(Hast's N.),
Carling,	Gaudet,	Parker,	Walsh,
Cartier, ProcGén.,	Gibbs,	Pinsonneault,	Webb,
Cartwright,	Harwood,	Pope,	Wells,
Cauchon,	Haultain,	Poulin,	White
Chapais,	Huot,	Powell,	Willson,
Cockburn,	Irvine,	Rankin,	Wright (Co. d' Ott'a) et
Cornellier,	Jackson,	Rémillard,	Wright (York E.) -83.
Cowan,	Jones (Leeds Sud),	Robitaille,	,
Ainai la Obrantia			

Ainsi, la Question a été résolue négativement.

Alors, la Question principale ayant été mise aux voix, Ordonné, Que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Street a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et qu'il lui avait énjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Qu'aujourd'hui cette Chambre se formera de nouveau en le dit Comité.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 13 Juillet 1866.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :— Par M. DeBoucherville,—La Pétition de P. R. Chevallier et C. L. Armstrong de la Ville de Sorel.

Par M. Cowan,—La Pétition de Messieurs Goldie McCulloch et Compagnie et autres, de Galt.

Par M. Dickson,—La Pétition de D. Mc Gregor et autres, du Township de Stanley, Comté de Huron.

Par M. Stirton,-La Pétition du Conseil-de-Ville de la Ville de Guelph.

Par M. Morrison,—La Pétition de Joseph Walker et autres, du Township de Niagara. Par M. Haultain,—La Pétition de E. Burnham et autres, Membres du Conseil-de-Ville de la Ville de Peterborough, et la Pétition du Conseil-de-Ville de la Ville de Peterborough.

Par l'Honorable M. Brown,—La Pétition de la Société de Kingston pour l'observation

du Dimanche.

Par M. Pope,—La Pétition de la Municipalité du Township de Campton.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-

D'Alexander Hotson et autres, du Township de McGillivray, Comté de Middlesex; demandant que les amendements proposés à la Loi des Ecoles du Haut-Canada, par le Surintendant de l'Education pour le Haut-Canada ne deviennent pas loi.

De Frédéric Durand et autres, de la Paroisse de St. Barthélémi; demandant des

amendements au Bill pour amender les Lois de la Chasse du Bas-Canada.

De la Municipalité du Township et du Gore de Lochaber; demandant la passation d'un Acte pour le règlement des réclamations des Townships du Bas-Canada, en vertu de l'Acte d'amendement de la Loi Seigneuriale de 1859.

De W. S. Mercer et autres, des Comtés de Huron et Perth,—de S. R. Kerr et autres, des Comtés de Huron et Perth,—et de W. McLeun et autres, des Comtés de Huron et Perth;

demandant que certaines terres appartenant à la Compagnie du Canada, soient vendues

aux colons résidants.

Du Ministre et du Syndic de la Chapelle St. Pierre de Québec, et du Titulaire et des Syndics de la Chapelle St. Mathews, Québec; demandant la passation d'un Acte pour lever tous doutes quant à la légalité d'un certain Canon ou Règlement adopté au Synode du Diocèse de Québec, pour établir certaines limites de Chapelles dans la Paroisse de Québec.

M. Irvine, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre

le huitième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :--

Votre Comité a examiné le Bill pour confirmer et établir la ligne actuelle qui sépare les 4e et 5e rangs du Township de *Buckingham*, et y a fait un amendement qu'il soumet à votre Honorable Chambre.

M. Somerville, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le douzième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a examiné les Pétitions suivantes, savoir :-

Du Conseil Municipal du Comté de Wellington, demandant la légalisation d'un certain Règlement de la dite Corporation accordant un bonus pour aider à la construction du Chemin de Fer de Wellington, Grey et Bruce,—et du même Conseil, demandant la suspension des Règles de la Chambre quant à la Pétition précédente, et il trouve qu'aucun avis n'a été donné dans ce cas, et qu'il ne lui a été donné aucune raison pour l'autoriser à recommander la suspension de la Règle.

Ordonné, Que la Pétition de William Caniff, de la Ville de Belleville, soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement en autant que les intérêts de cette Chambre y sont concernés, et pour agir comme membres du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet de la Bibliothèque.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant : Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants du dit Conseil, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau la charte de la Banque de Québec."
Bill intitulé: "Acte pour amender les actes relatifs à la Compagnie du Crédit Foncier
"du Canada."

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, secondé par l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender de nou-

veau la charte de la Banque de Québec, soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en consequence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prechain.

Sur motion de l'Honorable M. McDougall, secondé par M. McConkey,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender les actes "relatifs à la Compagnie du Crédit Foncier du Canada," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain:

Un Bill pour amender le Chapitre trente-quatre des Statuts Refondus du Canada, relatif aux brevets d'Invention, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill relatif à la Cour du Banc de la Reine pour le Bas-Canada, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour faciliter la décision des "causes pendantes devant la Cour du Banc de la Reine et la Cour Supérieure pour le Bas-" Canada."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour amender l'Acte incorporant le Curé de la Paroisse de Notre Dame de Québec, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Un Acte pour amender l'Acte pour

"incorporer le Curé de la Paroisse de Notre Dame de Québec."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour exonérer les Membres du Gouvernement Exécutif et autres d'avoir inévitablement enfreint les dispositions de l'Acte d'audition en maintenant en service actif une Force de Milice considérable sur la Frontière en 1865 et 1866, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours

Un Bill pour autoriser W. J. Bickell à construire un pont sur la Rivière St. Charles

a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de M. Huot, secondé par M. Geoffrion, le Bill a été amendé en y ajoutant le Proviso suivant, à la fin de la quatrième clause:-Pourvu aussi qu'aucune personne, cheval ou voiture employé à transporter une malle ou des lettres sous l'autorité du Bureau des Postes de Sa Majesté, ni les chevaux et voitures chargées ou déchargées, ni les conducteurs conduisant des Officiers et Soldats des Troupes de Sa Majesté, ou de la Milice, ni les dits Officiers ou Soldats ou aucun d'eux, lorsqu'ils sont de service, ni les voitures ou conducteurs, ou la garde accompagnant des prisonniers de toute description, pourvu qu'ils ne soient pas chargés d'une autre manière, ne seront sujets à aucun péage quelconque.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour autoriser William John "Bickell à construire un pont sur la Rivière St. Charles."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Ville de St. Ours, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour amender l'Acte 27 et 28 Victoria, Chapitre 71, intitulé: "Acte pour "incorporer la Chambre de Commerce de la Cité d'Hamilton," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Compagnie Canadienne de Montréal pour la fabrication d'articles en Caoutchouc, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

र वर्षा की है। याची है का संस्थानकार है है है।

The state of the s

Un Bill pour la fusion de la Société de Construction Permanente et d'Epargnes des Comtés de l'Ouest avec la Société d'Epargnes et de Prêts de Huron et Erié, ou avec toute autre Société de même genre, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour autoriser la fusion de la " Société Permanente de Construction et d'Epargnes des Comtés de l'Ouest avec la Société " d'Epargnes et de Prêt de Huron et Erié."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer à Passagers de la Cité d'Outaouais, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin à ornières et du pont de Bothwell a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité pour prendre en considération une certaine Résolution proposée pour imposer un Droit sur chaque acte ou document enregistré dans le Bas-Canada.

(EN COMITÉ.)

Résolu, Qu'il est expédient d'imposer sur chaque Acte ou Document enregistré dans le Bas-Canada, et sur chaque recherche, les Droits suivants, savoir :-Sur chaque Testament, Contrat de Mariage ou Donation...... 30 centins.

Sur chaque Acte de Vente d'une propriété de la valeur de plus de \$400, et sur chaque Acte créant une Hypothèque de

le dit droit devant être affecté au paiement des dépenses se rattachant à l'Inspection des

Bureaux d'Enregistrement dans cette section de la Province, et au paiement des plans et livres de consultation requis par le Chapitre 37 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada. Résolution à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Taschereau a fait rapport que le Comité

avait passé une Résolution.

L'Honorable M. le Procureur Général Cartier a proposé, secondé par l'Honorable M. le Solliciteur Général Langevin, Que le Rapport soit maintenant reçu, et la question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

M. Taschereau a fait rapport de la Résolution en conséquence, laquelle a été lue comme suit :-

Résolu, Qu'il est expédient d'imposer sur chaque Acte ou Document enregistré dans le Bas-Canada, et sur chaque Recherche, les Droits suivants, savoir :

Sur chaque Testament, Contrat de Mariage ou Donation...... 30 centins.

Sur chaque Acte de vente d'une propriété de la valeur de plus

de \$400, et sur chaque Acte créant une Hypothèque de

le dit droit devant être affecté au paiement des dépenses se rattachant à l'Inspection des Bureaux d'Enregistrement dans cette section de la Province, et au paiement des plans et livres de consultation requis par le Chapitre 37 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada.

La dite Résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée. Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur Général Cartier ait la permission d'introduire un Bill relatif à l'Inspection des Burcaux d'Enregistrement et aux plans et livres de Consultation pour les fins de l'Enregistrement dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender certains Actes relatifs au Collége de Régiopolis et pour conférer à cette Institution les pouvoirs et priviléges d'une Université; et après quelque temps M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Dunkin a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Résolu, Que le Bill soit lu la troisième fois, Mardi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte relatif à

la force de la Milice Volontaire, étant lu,

L'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois, et la question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la

Chambre pour Mardi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser la vente du Che-

min de Fer de Peterborough et du Lac Chemong, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés, et la 62e Règle de cette Chambre suspendue en autant qu'elle a rapport au dit Bill.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte incorporant le Banque de Northumberland, étant lu.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill relatif au Barreau du Bas-Canada, étant lu.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, l'Honorable M. McGee, l'Honorable M. Alleyn, l'Honorable M. Rose, l'Honorable M. Dorion (Hochelaga), l'Honorable M. Cauchon, l'Honorable M. Huntington, l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, l'Honorable M. Abbott, l'Honorable M. Laframboise, M. Rémillard, M. Dunkin, M. Archambeault, M. Webb, M. Geoffrion, M. Dufresne (Montcalm), M. Denis, M. Irvine, M. Joly, M. Taschereau, M. Harwood et M. De Niverville, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avec pouvoir d'envoyer quérir, personnes, papiers et records, et la 62e Règle de cette Chambre suspendue en autant qu'elle a rapport au dit Bill.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour permettre aux Iroquois de Caughnawaga de réglementer la coupe du bois dans

" leur réserve," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, l'Honorable M. Holton, M. Pinsonneault, l'Honorable M. Dorion (Hochelaga), M. Dufresne (Montcalm), M. Gaucher, et M. De Boucherville, et chargé de faire rapport avec toute la diligence convenable, et avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Société Ecclésias-

tique de St. Jean du Diocèse de Kingston, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés, et la 62e Règle de cette Chambre a été suspendue en autant qu'elle a rapport au dit Bill.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill relatif à l'Audition des Causes dans la Cour de Chancellerie du Haut-Canada, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde sois, et renvoyé à un Comité de toute la

Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Morris a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte concernant l'Audition des "Causes dans la Cour de Chancellerie du Haut-Canada."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill relatif au Chapitre 98 des Statuts Refondus du Haut-Canada, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la

Chambre pour Mardi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill relatif au Chapitre 2 des Actes passés durant cette Session, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la

Chambre pour Mardi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender les Actes relatifs à la Corporation de la Cité de *Montréal* et pour d'autres fins, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer l'Institut des Artisans Canadiens de *Montréal*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des

divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour déclarer et fixer le sens du Contrat constituant le Douaire d'Harriette Margarette Gage et pour confirmer les Assurances données par ce contrat, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de "La Compagnie de Navigation du St. Laurent," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour étendre et définir les pouvoirs de la Banque d'Epargnes connue sous le nom de La Caisse d'Economie de Notre Dame de Québec," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte concernant "l'érection et la division des Paroisses et la construction et réparation des Eglises, Pres"bytères et Cimetières et les Assemblées de Fabrique, Chapitre dix-huit des Statuts
"Refondus du Bas-Canada," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte concernant l'érection et la " division des Paroisses et la construction et réparation des Eglises, Presbytères et Cime-" tières et les Assemblées de Fabrique, Chapitre dix-huit des Statuts Refondus du Bas-" Canada," lesquels ont été lus comme suit :—
Page 1, ligne 23,—Retranchez "Clerc ou Greffier," et insérez "Secrétaire;" et après

" considérée," insérez " prima facie."

Les dits amendements ayant lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour confirmer l'alienation faite par feue Charlotte Henderson d'une moitié indivise de terres dans Bytown autrement appelé Cité d'Ottawa, dans la Province du Canada, et pour en transporter la totalité à des Syndies qui auront le pouvoir de les vendre et administrer; et après y avoir siege quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Cameron (Ontario Nord) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill intitulé: "Acte des Débentures d'Hamilton, 1866;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Bown a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporcr la Compagnic du Rossin House Hotel; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Scoble a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie des Moulins à Vapeur de Pierreville; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. O'Halloran a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Société d'Histoire Naturelle d'Ottawa; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Currier a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Currier a fait rapport du Bill, en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté. Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Waterloo, Magog et Stanstead; sur le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Jonction des Comtés du Sud-Est; sur le Bill pour remettre en vigueur l'acte 26 Victoria, Chapitre 16, et pour prolonger le délai fixé pour terminer le Chemin de Fer d'Hamilton et Port Dover; sur le Bill pour amender l'acte d'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée de Massawippi; sur le Bill pour amender et étendre les dispositions de l'acte incorporant la Compagnie du Chemin de Fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton et des actes qui l'amendent; sur le Bill pour confirmer certains Reglements de la Corporation Municipale du Comté d'Oxford. et pour confirmer la vente de terres pour taxes imposées en vertu des dits Réglements; sur le Bill pour incorporer l'Asile St. Patrice d'Ottawa; sur le Bill pour incorporer la Compagnie des usines pour la fabrication d'articles en acier, en fer et pour Chemins de fer (responsabilité limitée); et sur le Bill pour incorporer la Compagnie d'Imprimerie du Globe,—et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M.

Morrison a fait rapport que le Comité avait examiné chacun des dits Bills et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonnés, Que les dits Bills soient lus la troisième fois, Lundi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender la charte de la Société d'Ecole Anglo-Canadienne de *Montréal*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender et refondre l'Acte incorporant le Maire et les Conseillers de la Ville de Sorel, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser l'émission de Lettresl'atentes en faveur de *Henry John Boswell* pour une certaine invention nouvelle et utile, étant lu.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser la Compagnie d'exploitation de la Source d'Huile d'Hartford à posséder et aliéner certaines terres, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie de

Passage du Pont Neuf de St. Hyacinthe, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés, et la 62e Règle de cette Chambre a été suspendue en autant qu'elle a rapport au dit Bill.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour ériger le Comté de *Peel* en un Comté séparé pour les fins judiciaires, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Cité de Trois-Rivières, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour transporter le Cimetière protestant à Hudson aux Titulaires et Syndics de l'Eglise St. James, Vaudrevil, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité I'ermanent des Divers Bill Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie d'Amélioration de la Rivière Napance, étant lu,

Le Bill été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Chemius de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour naturaliser John Rogers, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général:—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 18 Juin 1866, pour une Liste des Nominations faites dans le Service Public depuis le 1er Mai 1864. (Documents de la Session, No. 40.)

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte 23 Victoria, Chapitre 123, pour incorporer les Pilotes pour le Havre de Québec et au dessous, étant lu, Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

L'Honorable M. Cauchon a proposé, secondé par l'Honorable M. Carling, Que le

Bill soit renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

Et des Débats s'étant élevés,

Ordonne, Que les Débats soient ajournés jusqu'à Lundi prochain.

L'Honorable M. le Procureur Général Macdonald a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général Cartier, certaines Résolutions projetées se rattachant aux Gouvernements locaux et à la Législature du Bas et du Haut-Canada, respectivement, lorsque l'Union des Provinces Britanniques de l'Amérique du Nord sera effectuée, lesquelles ont été lues comme suit:

- 1. Par le 38e article de la Résolution de cette Chambre, adoptée le troisième jour de Février 1865, à l'effet de présenter une humble Adresse à Sa Majesté, la priant qu'il lui plaise gracieusement faire soumettre au Parlement Impérial une mesure aux fins d'unir les Colonies du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Terreneuve et de l'Ile du Prince-Edouard, en un seul Gouvernement, et ayant pour base les Résolutions adoptées à une conférence de délégués des dites Colonies, tenne en la Cité de Québec, le 10 Octobre 1864, il est décrété que "chaque Province aura un Officier Exécutif appelé Lieutenant-Gouverneur, lequel sera nommé par le Gouverneur-Général en Conseil, sous le "grand sceau des Provinces fédérées, et durant bon plaisir; mais ce bon plaisir ne devra "pas être exercé avant cinq ans accomplis, à moins qu'il n'y ait cause, et cette cause devra être communiquée par écrit au Licutenant-Gouverneur immédiatement après sa démission, et aussi par Message aux deux Chambres du Parlement, dans la première "semaine de la première Session qui suivra," et par le 41e article de la même Résolution il est décrété que "les Gouvernements et les Parlements des diverses Provinces "seront constitués en la manière que leurs législatures actuelles jugeront respectivement à "propos de les établir."
- 2. Conformément et sujet à la constitution des Provinces fédérées le pouvoir Exécutif du Lieutenant-Gouverneur du Bas-Canada et du Haut-Canada respectivement, sera administré par chacun de ces fonctionnaires suivant les principes de la Constitution

3. Jusqu'à modification par le Gouvernement Local, le grand sceau de chacune des Provinces du Bas-Canada et du Haut-Canada, sera, dans chacune de ces Provinces, le même ou d'après le même modèle que celui usité dans chaque Province respective durant l'Union de ces Provinces.

4. Il y aura, pour le Bas-Canada, une Législature Locale composée de deux Chambres, qui seront appelées le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative du Bas-Canada.

5. Il y aura, pour le Haut Canada, une Législature Locale composée d'un seule

Chambre qui sera appelée l'Assemblée Législative du Haut-Canada.

6. Le Conseil Législatif du Bas-Canada sera composé de vingt-quatre Membres nommés à vie par la Couronne, sous le grand sceau du Gouvernement Local; mais tout Conseiller Législatif perdra son siége par le fait d'une absence continue de deux Sessions consécutives.

7. Les Membres du Conseil Législatif du Bas-Canada devront être Sujets Britanniques par naissance ou naturalisés, avoir au moins trente ans, posséder en propriétés foncières, dans le BasCanada, une valeur de quatre mille piastres, en sus de tout hypothèque, dettes et obligations.

8. Le Conseil Législatif dans le Bas-Canada décidera toute question relative à la

qualification ou au défaut de qualification de ses membres.

9. Le Président du Conseil Législatif du Bas-Canada, à moins qu'il n'en soit autrement décidé par le Parlement Local, sera un des Conseillers Législatifs et nommé par la Couronne, laquelle pourra à volonté lui conserver ou lui ôter sa charge. Il aura droit seulement à une voix prépondérante dans le cas d'une égale division des votes.

10. Chacun des vingt-quatre Conseillers Législatifs du Bas-Canada sera nommé pour représenter l'un des vingt-quatre Colléges Electoraux indiqués dans la cédule A du

premier Chapitre des Statuts Refondus du Canada, et ce Conseiller devra résider ou pos-

séder sa qualicafition dans le Collège dont la représentation lui sera assignée.

11. L'Assemblée Législative du Bas-Canada sera composée des soixante-cinq Membres qui seront élus par les soixante-cinq Colléges Electoraux en lesquels le Bas-Canada est actuellement divisé, sous l'autorité du Chapitre deux des Statuts Refondus du Canada, du Chapitre soixante-quinze des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, et de l'Acte vingt-trois Victoria, Chapitre un, ou de tout autre Acte qui les amende, en vigueur à l'époque de la création du Gouvernement Local, tant pour la représentation à sa Législature Locale qu'à la Chambre des Communes des Provinces Fédérées; mais il ne sera pas loisible de présenter au Lieutenant Gouverneur, pour obtenir son assentiment, aucun Bill du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative du Bas-Canada, par lequel le nombre des représentants dans l'Assemblée Législative ou les délimitations des Colléges Electoraux pourraient être modifiés, à moins qu'il n'ait été passé à ses deuxième et troisième lectures dans l'Assemblée Législative avec le concours des trois quarts des Membres composant alors l'Assemblée Législative, et l'assentiment ne sera donné à aucun Bill de cette nature à moins qu'une Adresse n'ait été présentée au Lieutenant Gouverneur par l'Assemblée Législative déclarant que tel Bill a été ainsi passé.

12. L'Assemblée Législative du Haut-Canada sera composée de quatre-vingt deux Membres qui seront élus par les quatre-vingt deux Colléges Electoraux du Haut-Canada, et ces Colléges seront identiquement les mêmes, tant pour la représentation dans l'Assemblée Législative Locale que pour la représentation de la Chambre des Communes des Provinces Fédérés, et ils se composeront des divisions et seront délimités en la manière

indiquée dans la cédule A ci-annexée.

13. Jusqu'à ce que la Législature Locale du Bas et du Haut-Canada respectivement, en ait autrement décidé et les ait changées dans l'une ou l'autre Province, toutes les Lois, qui, à la date de la Proclamation qui constituera les Provinces séparées du Bas et du Haut-Canada, seront en force dans chacune des Provinces respectives, relativement à la qualification ou au défaut de qualification de toute personne pour siéger ou voter comme Membre de l'Assemblée de la Province du Canada, ainsi qu'à la capacité ou l'incapacité des électeurs, aux serments exigés des votants, aux Officiers Rapporteurs et à leurs pouvoirs et devoirs, aux élections et au temps que celles-ci peuvent durer, aux élections contestées et aux procédures y incidentes, aux vacations des siéges en Parlement, à l'émission et à l'exécution de nouveaux brefs dans les cas de vacations occasionnées par d'autres causes que la dissolution du Parlement,—s'appliqueront respectivement aux élections des Députés élus pour l'Assemblée Législative du Bas-Canada et pour l'Assemblée Législative du Haut-Canada.

14. La durée de l'Assemblée Législative du Bas-Canada et de l'Assemblée Législative du Haut-Canada respectivement sera de quatre aus, à compter du jour du rapport des brefs d'élection, à moins que l'Assemblée Législative du Bas Canada ou l'Assemblée Législative du Haut-Canada ne soit prorogée ou dissoute plus tôt par le Lieutenant-Gou-

verneur de l'une ou l'autre Province respectivement.

15. Il y aura une Session de la Légtslature de chacune des Provinces au moins une fois par année, de manière qu'il ne devra jamais s'écouler plus de douze mois entre la dernière séance d'une Session et la première séance de la Session suivante.

CÉDULE A.

Divisions Electorales du Haut-Canada.

DIVISIONS QUI DOIVENT RESTER DANS LEURS LIMITES ACTUELLES.

Comtés de-Prescott, Glengarry, Stormont, Dundas, Russell, Carleton, Prince-

Edouard, Halton et Essex.

Divisions de Comtés:—Lanark Nord, Lanark Sud, Leeds et Grenville Division Nord, Division Sud de Leeds, Division Sud de Grenville, Northumberland Est, Northumberland Ouest (moins Monaghan Sud), Durham Est, Durham Ouest, Ontario Nord, Ontario Sud, York Est, York Ouest, York Nord, Wentworth Nord, Wentworth Sud, Elgin Est, Elgin Ouest, Waterloo Nord, Waterloo Sud, Brant Nord, Brant Sud, Oxford Nord, Oxford Sud, Middlesex, Division Est.

Cités et Villes: - Toronto Est, Toronto Ouest, Hamilton, Ottawa, Kingston, London, Brockville avec le Township d'Elizabethtown, Niagara avec le Township de Niagara, Cornwall avec le Township de Cornwall.

NOUVELLES DIVISIONS ÉLECTORALES ET DIVISIONS DONT LES LIMITES SONT CHANGÉES.

District d'Algoma:-

Le Comté de Bruce partagé en deux divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Nord et Sud.

La Division Nord se composera des Townships de Bury, Lindsay, Eastnor, Albemarle, Amabel, Arran, Bruce, Elderslie et Saugeen et du Village de Southampton.

La Division Sud se composera des Townships de Kincardine (y compris le Village), Greenock, Brant, Huron, Kinloss, Culross et Carrick.

Le Comté de Huron partagé en deux Divisions, qui seront appelées respectivement

les Divisions Nord et Sud :-

La Division Nord se composera des Townships d'Ashfield, Wawanosh, Turnberry, Howick, Morris, Grey, Colborne, Hullet y compris le Village de Clinton, et McKillop.

La Division Sud se composera de la Ville de Goderich et des Townships de Goderich,

Tuckersmith, Stanley, Hay, Usborne et Stephen.

Le Comté de Middlesex partagé en trois Divisions, qui seront appelées respectivement

les Divisions Nord, Ouest, et Est :-

La Division Nord se composera des Townships de McGillivray, Biddulph (pris du Comté de Huron), et Williams Est, Williams Ouest, Adélaïde et Lobo.

La Division Ouest se composera des Townships de Delaware, Carradoc, Metcalfe,

Mosa et Ekfrid et du Village de Strathroy.

La Division Est se composera des Townships qui y sont maintenant compris, et sera bornée comme elle l'est actuellement.

Le Comté de Lambton se composera des Townships de Bosanquet, Warwick, Plymp-

ton, Sarnia, Moore, Enniskillen et Brooke et de la Ville de Sarnia:-

Le Comté de Kent se composera des Townships de Chatham, Dover, Tilbury Est,

Romney, Raleigh et Harwich et de la Ville de Chatham. Le Comté de se composera des Townships e se composera des Townships de Sombra, Dawn et Euphemia (pris du Comté de Lambton), et des Townships de Zone, Camden et du Gore en dépendant, Orford et Howard (pris du Comté de Kent).

Le Comté de Grey partagé en deux Divisions, qui seront appelées respectivement les

Divisions Sud et Nord :-

La Division Sud se composera des Townships de Bentinck, Glenelg, Artemesia, Osprey,

Normanby, Egremont, Prothon, et Melancthon.

La Division Nord se composera des Townships de Collingwood, Euphrasia, Holland, St. Vincent, Sydenham, Sullivan, Derby et Keppel, Sarawak et Brooke, et de la Ville d' Owen Sound.

Le Comté de Perth partagé en deux Divisions, qui seront appelées respectivement les

Divisions Sud et Nord:

La Division Nord se composera des Townships de Wallace, Elma, Logan, Ellice, Mornington et Easthope Nord, et de la Ville de Stratford.

La Division Sud se composera des Townships de Blanchard, Downie, Easthope Sud,

Fullarton, Hibbert, et des Villages de Mitchell et St. Marys.

Le Comté de Wellington sera partagé en trois Divisions, qui seront appelées respecti-

vement Divisions Nord, Sud et du Centre :-

La Division Nord se composera des Townships d'Amaranth, Arthur, Luther, Minto, Maryborough et I'cel.

La Division du Centre se composera des Townships de Garafraxa, Erin, Eramosa,

Nichol et Pilkington et des Villages de Fergus et Elora.

La Division Sud sera composée de la Ville de Guelph, et des Townships de Guelph et Puslinch.

Le Comté de Norfolk sera partagé en deux Divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Sud et Nord ;—

La Division Sud se composera des Townships de Charlotteville, Houghton, Walsingham, et Woodhouse, et du Gore en dépendant.

La Division Nord sera composée des Townships de Middleton, Townsend et Wyndham, et de la Ville de Simcoe.

Le Comté d'Haldimand se composera des Townships d'Oneida, Seneca, Cayuga Nord, Cayuga Sud, Rainham, Walpole et Dunn.

Le Comté de se composera des Townships de Canborough, Moulton et Sherbrooke, et du Village de Dunville (pris du Comté d'Haldimand), des Townships de Caistor et Gainsborough (pris du Comté de Lincoln), et des Townships de Pelham et Wainsleet (pris du Comté de Welland).

Le Comté de Lincoln se composera des Townships de Clinton, Grantham, Grimsby et Louth, et de la Ville de St. Catharines.

Le Comté de Welland se composera des Townships de Bertic, Crowland, Humberstone, Stamford, Thorold et Willoughby, et des Villages de Chippewa, Clifton, Fort Erié, Thorold et Welland.

Le Comté de Peel se composera des Townships de Chinguacousy, Toronto, et du Gore de Toronto, et des Villages de Brampton et Streetsville.

Le Comté de se composera des Townships d'Albion et Caledon (pris du Comté de Peel), et des Townships d'Adjala et Mono (pris du Comté de Simcoe.)

Le Comté de Simcoc sera partagé en deux Divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Sud et Nord:—

La Divsion Sud se composera des Townships de Gwillimsbury Ouest, Tecumseth, Innisfil, Essa, Tossorontio, Mulmur, et du Village de Bradford.

La Division Nord se composera des Townships de Nottawasaga, Sunnidale, Vespra, Flos, Oro, Medonte, Orillia et Matchedash, Tiny et Tay, Balaklava et Robinson, et des Villes de Barrie et Collingwood.

Le Comté de Victoria partagé en deux Divisions, qui scront appelées respectivement les Divisions Sud et Nord:—

La Division Sud se composera des Townships d'Ops, Mariposa, Emily, Verulam, et de la Ville de Lindsay.

La Division Nord se composera des Townships d'Anson, Bexley, Carden, Dalton, Digby, Eldon, Fenelon, Hindon, Laxton, Lutterworth, Macaulay et Draper, Somerville et Morrison, Mushoka, Monck et Watt (pris du Comté de Simcoe), et de tous autres Townships arpentés situés au Nord de la dite Division Nord.

Le Comté de *Peterborough* partagé en deux Divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Ouest et Est:—

La Division Ouest se composera des Townships de Monaghan Sud (pris du Comté de Northumberland), Monaghan Nord, Smith et Ennismore, et de la Ville de Peterborough.

La Division Est se composera des Townships d'Asphodel, Belmont et Methuen, Douro, Dummer, Galway, Harvey, Minden, Stanhope et Dysart, Otonabee et Snowden, et du Village d'Ashburnham, et de tous autres Townships expentés situés au Nord de la dite Division Est.

Le Comté d'Hastings partagé en trois Divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Ouest, Est et Nord:—

La Division Ouest se composera de la Ville de Belleville, du Township de Sydney, et du Village de Trenton.

La Division Est se composera des Towships de Thurlow, Tycndinaga et Hungerford.

La Division Nord se composera des Townships de Rawdon, Huntingdon, Madoc, Elzevir, Tudor, Marmora et Lake, et du Village de Stirling, et de tous autres Townships arpentés situés au Nord de la dite Division Nord.

Le Comté de Lennox se composera des Townships de Richmond, Adolphustown, Fre-

dericksburgh Nord, Fredericksburgh Sud, Ernesttown, Isle Amherst, et du Village de

Napanee.

Le Comté d'Addington se composera des Townships de Camden, Portland, Sheffield, Hinchinbrooke, Kaladar, Kennebec, Olden, Oso, Anglesea, Barrie, Clarendon, Palmerston, Effingham, Abinger, Miller, Canonto et Denbigh.

Le Comté de Frontenac se composera des Townships de Kingston, Isle Wolfe,

Pittsburg et Isle Howe, Storrington, Loughborough et Bedford.

Le Comté de Renfrew partagé en deux Divisions, qui seront appelées respectivement

les Divisions Sud et Nord:

La Division Sud se composera des Townships de McNab, Bagot, Blithfield, Brougham, Horton, Admaston, Grattan, Matawatchan, Griffith, Lyndoch, Raglan, Radcliffe,

Brudenell, Sebastopol, et des Villages d'Arnprior et Renfrew.

La Division Nord se composera des Townships de Ross, Bromley, Westmeath, Stafford, Pembroke, Wilberforce, Alice, Petawawa, Buchanan, Algona Sud, Algona Nord, Fraser, McKay, Wylie, Rolph, Head, Maria, Clara, Haggerty, Sherwood, Burns et Richards, et de tous autres Townships arpentés situés au Nord-Ouest de la dite Division Nord.

Et la Question: Que la première Résolution soit maintenant lue une seconde fois, ayant été mise aux voix,

Et des Débats s'étant élevés.

M. l'Orateur, conformément au Chapitre 4 des Statuts Refondus du Canada, a appelé M. Brousseau, Membre pour le Comté de Portneuf, à le remplacer temporairement.

M. Brousseau a, en conséquence, pris le Fauteuil de la Chambre. Et au bout de quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Ordonné, que les Débats soient ajournés jusqu'à Mardi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à Lundi prochain.

Lundi, 16 Juillet 1866.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :-Par l'Honorable M. Evanturel,-Deux Pétitions du Révérend J. Laberge, Curé, et

autres, de la Paroisse de l'Ancienne Lorette.

Par l'Honorable M. Carling,-La Pétition de John Parmett et autres; la Pétition d'Isaac Carling et autres, d'Exeter, Clinton, et Trowbridge; la Pétition d'Alexander Campbell et autres des Comtés de Huron et Bruce; la Pétition du Maire, Echevins et Citoyens de la Cité de London, Canada Ouest; et la Pétition de la Chambre de Commerce de la Cité de London, Canada Ouest.

Par M. Dunkin, La Pétition de J. D. Armour, de la ville de Cobourg, comté de

Northumberland.

Par l'Honorable M. Cauchon,-La Pétition des Syndies des Chemins à Barrières de la Rive Nord de Québec, et la Pétition de L. P. Lemay.

Par M. Dorion (Drummond et Arthabaska),-La Pétition de Pierre Boisverts et

autres, des Comtés de Drummond et Nicolet.

Par M. Rankin,-La Pétition de Samuel S. Macdonell et autres.

Par M. Macfarlane, - La Pétition de George William Malloch, de la Ville de Brantford, Comté de Brant; et la Pétition de J. Elliot Président, et A. S. Hardy, Secrétaire, au nom d'une Assemblée Publique de la Ville de Brantford.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, La Pétition de la Faculté Médi-

cale de l'Ecole de Médecine de Kingston.

Par M. Bown,-La Pétition de John Elliot, Maire, et autres, de la Ville de Brantford.

Ordonné, Que la Pétition de J. D. Armour, de la Ville de Cobourg, Comté de North-

umberland, présentée ce jour, soit maintenant reçue et lue.

Et la dite Pétition, demandant que le Bill pour amender et étendre les dispositions de l'Acte incorporant la Compagnie du Chemin de Fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton et les Actes qui l'amendent ne devienne pas loi, a été reçue et luc.

Ordonné, Que la Pétition de Samuel S. Macdonell et autres, présentée ce jour, soit maintenant reçue et lue.

Et la dite Pétition, demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de "La Compa-"gnie de Passage d'eau de Windsor," a été reçue et lue.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-

De William Notman, de la Cité de Montréal; demandant que la Chambre souscrive à un certain nombre d'exemplaires d'un ouvrage intitulé : " Portraits of British Americans."

De la Compagnie du Chemin de Fer de la Rue de Toronto; demaudant la passation

d'un Acte pour l'autoriser à disposer du dit Chemin de Fer.

De John R. Dickson, de la Cité de Kingston; demandant la passation d'un Acte pour

incorporer le " Queen's College des Médecine et Chirurgiens de Kingston."

De Joseph Robinson Bawden, de la Cité de Kingston; demandant la passation d'un Acte pour autoriser la Société en Loi du Haut-Canada à l'admettre comme Procureur et Solliciteur.

Du Conseil Municipal du Comté de Perth; demandant la passation d'un Acte pour

consolider la dette du dit Comté.

Du Conseil Municipal du Comté de Perth; demandant une enquête touchant les

affaires de la Compagnie du Canada.

De E. O. Cuthbert et autres de la Paroisse de Berthier Comté de Berthier; demanmandant que dans le cas où il serait passé un Acte pour Règler les Communes dans le Bas-Canada, leurs intérêts soient sauvegardés.

Du Recteur, des Syndies, etc., de l'Eglise St. Paul's, Woodstock; demandant que le : Bill pour pourvoir à la vente des terres des Rectoreriez dans la Province, ne devienne

pas loi.

Du Titulaire et des Syndics de la Chapelle St. Michel, Québec; demandant la passation d'un Acte pour lever les doutes quant à la légalité d'un certain canon ou Règlement adopté au Synode du Diocèse de Québec, pour établir certaines limites de Chapelles dans la Faroisse de Qaébec.

De P. R. Chevalier et C. L. Armstrong, de la Ville de Sorel; demandant des amendements au Bill relatif à l'incorporation de la Ville de Sorel.

De MM. Goldie Mc Culloch et Cic., et autres, de Galt; demandant qu'aucun chan-

gement ne soit fait au tarif quant aux machines.

De D. Mc Gregor et autres, du Township de Stanley, Comté de Huron; demandan; que les amendements à la Loi des Ecoles du Haut-Canada, ne deviennent pas loi.

Du Conseil de Ville de la Ville de Guelph; demandant des amendements au Bill pour resondre et amender la Loi de Cotisation du Hant-Canada.

De Joseph Walker et autres, du Township de Niagara; demandant que des droits soient imposés sur les Fruits, les Végétaux, les Plantes, et les Arbres, importés des Etats-

De E. Burnham et autres, Membres du Conseil de Ville de la Ville de Peterborough; demandant que le Bill pour remettre en vigueur et étendre l'Acte incorporant la Compagnie du Chemin de Fer de Peterborough et du Lac Chemong, devienne Loi.

Du Conseil de Ville de la Ville de Peterborough; demandant qu'aucun Acte ne soit passé pour légaliser le Règlement No. 187 de la dite Ville de Peterborough.

De la Société de Kingston pour l'observation du Dimanche; demandant la ferme-

ture des Canaux Provinciaux le Dimanche.

De la Municipalité du Township de Compton; demandant la passation d'un Acte pour le règlement immédiat des réclamations des Townships du Bas-Canada, en vertu de l'Acte d'amendement de la loi Seigneuriale de 1859.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général:—le Rapport du Surintendant de l'Education pour le Bas-Canada, pour l'année 1865. (Documents de la Session, No. 41.

M. Geoffrion, du Comité Spécial sur le Bill pour amender l'Acte Municipal du Bas-Canada, et autres ordres de renvoi, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité,

lequel a été lu comme suit :--

Votre Comité a examiné les Bills ci-dessus qui lui ont été renvoyés, et il est convenu de rapporter le Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte Municipal du Bas-Canada," avec des amendements, et le Bill intitulé: "Acte pour amender la section 9 du Cha"pitre 6 des Statuts Refondus du Bas-Canada, relatif aux Aubergistes et à la vente des liqueurs enivrantes," sans amendements.

M. Dunkin, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le neuvième rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et il est convenu de les rapporter sans

amendements, savoir :-

Bill pour confirmer et rendre valide le Testament de feu George Desbarate, dans le Haut-Canada;

Bill pour incorporer la Chambre de Commerce de la Cité de London.

Bill pour autoriser la Corporation de St. Vincent à construire un Havre et à imposer des droits de Havre, et pour d'autres fins.

Bill pour incorporer la Société Ecclésiastique de St. Jean, du Diocèse de Kingston.

Bill pour incorporer l'Institut des Artisans Canadiens de Montréal.

Bill pour incorporer la Compagnie de Passage du Pont neuf de St. Hyacinthe.

Bill pour amender la Charte de la Société d'Ecole Anglo-Canadienne de Montréal. Votre Comité a examiné les Bills suivants, et il est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill pour ériger une nouvelle Municipalité dans le Comté de Beauharnois sous le nom

de St. Etienne de Beauharnois.

Bill pour ériger le Township de Wickham en deux Municipalités séparées.

Ordonné, Que le délai pour recevoir des Pétitions pour Bills Privés soit prolongé jusqu'à Lundi le 23 du courant; pour recevoir des Bills Privés, jusqu'à Lundi le 30 du courant, et pour recevoir des rapports sur Bills Privés jusqu'à Lundi le 6 d'Août; et que toutes les Pétitions présentées, mais non reçues pour la raison que le délai pour les recevoir est expiré, soient reçues de suite.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-

Du Révérend L. N. Francœur, Curé, et autres, du Township de Wolfeston demandant que le dit Township soit détaché du Comté de Wolfe et réannexé au Comté de Mégantic.

De S. Lupien et autres, du Township d'Upton, demandant la passation d'un Acte pour séparer la Paroisse de St. Bonaventure de la Paroisse de St. Guillaume, dans la

Municipalité d'Upton Nord Ouest.

De l'Institut Cacadien Français de la Cité d'Ottawa, demandant des amendements à

son Acte d'incorporation.

De la Compagnie du Chemin de Fer du Canada Central, demandant des amen/lements à son Acte d'incorporation.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le Rapport du Comité Permanent des Divers Bills Privés, qui recommande que l'avis requis par la 62e Règle devant être donné par un Comité quelconque chargé d'examiner un Bill Privé avant de procéder à le prendre en considération, soit réduit d'une semaine à trois jours pour le reste de la Session.

M. Taschereau, du Comité Spécial sur le Bill pour amender les Lois de la Chasse du Bas-Canada, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :-Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants du dit Conseil, auxquels il demande le concours de cette Chambre :-

Bill intitulé : " Acte pour faciliter la répression des maux causés par l'intempérance

" dans le Bas-Canada."

Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte passé dans la 26e année du règne de Sa "Majesté, Chapitre 59, intitulé : 'Acte pour incorporer la Compagnie des Remorqueurs "' du St. Laurent."'

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, secondé par l'Hono-

rable M. le Solliciteur-Général Cockburn, Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour faciliter la répression " des maux causés par l'intempérance dans le Bas-Canada," soit maintenant lue la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, secondé par l'Hono-

rable M. le Solliciteur-Général Cockburn,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender l'Acte " passé dans la 26e année du règne de Sa Majesté, Chapitre 59, intitulé: " Acte pour "incorporer la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent," soit maintenant lue la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément aux Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général:—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative datée 20 Juin 1866, pour copie de la correspondance relative au Chemin d'Hamilton et Port Dover, depuis la vente de ce Chemin. (Documents de la Session, No. 34.)

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative datée 14 Juin 1866, demandant des informations relatives aux permis d'absence accordés aux Juges du Bas-Canada, durant les trois années dernières, et relatives à la tenue des Cours. (Documents de la

Session, No. 42.)

Un Bill pour confirmer l'aliénation faite par feue Charlotte Henderson d'une moitié indivise de terres dans Bytown, autrement appelé Cité d'Ottawa, dans la Province du Haut-Canada, et pour en transporter la totalité à des Syndics, qui auront le pouvoir de les vendre et administrer, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Billintitulé: "L'Acte des Débentures d'Hamilton, 1866," a été, en conformité de

l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour amender l'Acte des Dében-"tures de la Cité d'Hamilton, 1864, en donnant à la Cité de nouveaux pouvoirs pour la " vente des terrains pour arrérages de taxes. et pour définir les droits et obligations des "acquéreurs des terrains vendus en vertu de cet Acte, et pour d'autres fins."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Compagnie du Rossin House Hotel, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour incorporer spécialement la " Compagnie de l'Hôtel Rossin."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Compagnie des Moulins à Vapeur de Pierreville, a été, en

conformité de l'Ordre, lu la troisième fois. Sur motion de l'Honorable M. le Solliciteur Général Langevin, secondé par l'Hono-

rable M. le Solliciteur Général Cockburn, le Bill a été amendé en ajoutant le proviso suivant à la fin de la neuvième clause :-

Pourvu toujours qu'il ne sera pas loisible à la dite Compagnie de construire aucun quai, pont, jetée, bôme ou autres travaux mentionnés au présent Acte, sur la dite Rivière St. François ou le Chenal Tardif ou sur la grève ou le lit de telle rivière ou sur les terres couvertes de ses eaux, avant d'avoir au préalable soumis le plan et le site projeté de ces travaux au Gouverneur en Conseil, et qu'ils aient été approuvés par lui, et nulle déviation du plan et du site ainsi approuvé ne sera faite sans son consentement.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Société d'Histoire Naturelle d'Ottawa, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Waterloo, Magog et Stanstead, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Jonction des Comtés du Sud-Est, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour remettre en vigueur l'acte 26 Victoria, Chapitre 16, et pour prolonger le délai fixé pour terminer le Chemin de Fer d'Hamilton et Port Dover, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour remettre en vigueur "l'Acte vingt-six Victoria, Chapitre seize, et prolonger le délai fixé pour l'achèvement du Chemin de Fer d'Hamilton et Port Dover."

Ordonné, Que le Greffier porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée de Massawippi, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit: "Acte pour amender l'Acte incorpo-"rant la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée de Massawippi."

Ordonné, Que le Greffier porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour confirmer certains Règlements du Conseil Municipal de la Corporation du Comté d'Oxford et pour confirmer les vente des terres pour taxes imposées en vertu des dits Règlements, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer l'Asile St. Patrice des Orphelins d'Ottawa, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Compagnie des Usines pour la confection d'articles en Acier, en Fer, et pour Chemins de Fer (Responsabilité Limitée) a été, en conformité de l'Ordre. lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité pour examiner s'il ne serait pas à propos d'exempter l'Association des Vignerons du Canada de certains Droits d'Accise et de certaines taxes.

(EN COMITÉ.)

Résolu, Qu'aucun Droit d'Accise, Taxe ou Impôt quelconque (excepté la Taxe municipale ou locale) ne sera exigé ou prélevé sur le Commerce de l'Association des Vignerons du Canada, sur la fabrication ou la vente du Vin par elle produit, ni sur aucun article quelconque produit par elle ou employé dans le Vin ou à la fabrication du Vin, dans le cours de ses affaires, pour l'espace de dix années à compter de la passation de son Acte d'Incorporation.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et l'Honorable M. Carling a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

L'Honorable M. Carling a fait rapport de la Résolution en conséquence, laquelle a

été lue comme suit:-

Résolu, Qr'aucun droit d'Accise, Taxe ou Impôt quelconque (excepté la Taxe municipale ou locale) ne sera exigé ou prélevé sur le Commerce de l'Association des Vignerons du Canada, sur la fabrication ou la vente du Vin par elle produit, ni sur aucun article quelconque produit par elle ou employé dans le Vin ou à la fabrication du Vin, dans le cours de ses affaires, pour l'espace de dix années à compter de la passation de son Acte d'incorporation.

La dite Résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée et renvoyée au Comité de toute la Chambre sur le Bill pour incorporer l'Association des Vignerons du

Canada.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, soit formée de nouveau en Comité sur le Bill pour incorporer l'Association des Vignerons du *Canada*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Powell* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport saus amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte 25 Vict., Chapitre 30, pour autoriser les contribuables du Comté de Lincoln à choisir une place plus convenable pour le chef-lieu du Comté; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Mc Giverin a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Mc Giverin a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adouté.

Ordonné. Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour confirmer et établir la ligne actuelle entre les 4e et 5e rangs du Township de Buckingham; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Mackenzie a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour ériger le Township de Clifton

en deux municipalités, étant lu,

M. Dorion (Drummond et Arthabaska) a proposé, secondé par M. Fortier, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois; et la Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

La Chambre a repris les Débats ajournés sur la question qui a été proposée Vendredi dernier: que le Bill pour amender l'Acte 23 Victoria, Chapitre 123, pour incorporer les Pilotes pour le Havre de Québec et au-dessous, soit renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

Et la Question ayant été mise aux voix,-elle a été résolue affirmativement. Le Bill a été, en conséquence, renvoyé au Comité Permanent des Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill accordant du délai à la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, des Terres et de la Navigation du St. Maurice, pour terminer ses travaux, étant lu, Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour fixer les conditions d'après lesquelles la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental était autorisée à faire le Chemin de Fer de Galt à Guelph, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent

des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour conférer au Collége d'Ot-

tawa les droits et pouvoirs d'une Université, étant lu,

M. Wright (Comté d'Ottawa) a proposé, secondé par M. Ferguson (Frontenac), Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois; et la Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des

Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour diviser la Municipalité de la Baie de Gaspé Sud et d'York en deux Municipalités séparées, étant lu,

Le Bill a êté, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser la construction d'un Chemin à Rails plats depuis le Village d'Orangeville, dans le Comté de Wellington, jusqu'à quelque endroit sur le Chemin de Fer Grand Tronc à l'Ouest de Toronto, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour remettre en vigueur et amender l'Acte 20 Victoria, Chapitre 156, intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du Che-" min de Fer Central de Toronto et d'Owen Sound," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser l'émission, en faveur de Messieurs J. D. Whelpley et J. J. Storrer, de Lettres Patentes pour un nouveau et meilleur mode de traiter les minerais, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour étendre les dispositions de l'Acte 25 Victoria, Chapitre 40, intitulé: "Acte pour confirmer et établir certains che- mins dans le Township de Reach," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des

Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour rendre valides certains Actes de Notaires décédés, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill relatif au Code de Procédure Civile du Bas-Canada.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour lever les doutes quant à la légalité d'un Canon du Synode du Diocèse de Québec, relatif à la Paroisse et aux limites des Chapelles de Québec, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés,

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer le Cimetière du Lac de Crystal, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour autoriser les Syndics de la Congrégation Presbytérienne de la Ville de Wood-"stock, en connexion avec l'Eglise d'Ecosse, à vendre certains lots de terres situés dans "la dite Ville et qu'ils possèdent à titre de Fidéicommis pour la dite Congrégation," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour transporter certains terrains aux Recteur et Marguilliers de l'Eglise St. "James, de Toronto," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte 20 Victoria; Chapitre 227, intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du Pont International," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser la vente de certaines terres appartenant à la succession de feu l'Honorable Peter Adamson," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des

Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender la Charte de la Compagnie d'Assurances contre le feu de Québec, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie d'Assurances contre le Feu et d'Assurances Maritimes Océaniques et de l'intérieur dite Union, étant lu

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser John Auld à vendre un certain immeuble, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour remettre en vigueur et amender l'Acte 22 Victoria, Chapitre 122, intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie de Transport, de Navigation et du Chemin de Fer du Nord Ouest, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent

des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour consolider la dette de la Ville de Stratford, dans le Comté de Perth, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour corriger des erreurs dans un Acte de vente consenti par feu Alexander Dixon en faveur de W. M. Westmacott, en date du ler Septembre 1854, et pour confirmer cet Acte de vente, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Belleville et Marmora," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour ériger la Paroisse de St. Bonaventure en une municipalité séparée, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser l'admission de William Lynn Smart comme Avocat dans le Haut-Canada, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des

Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte à l'effet d'autoriser la Municipalité de la Ville de Belleville à acheter un terrain "pour un Cimetière Public et à exempter les contribuables Catholiques-Romains de la "dite Municipalité de taxes à cet égard," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte à l'effet de constater quelles personnes ont des droits dans les Communes de Ber- "thier et de l'Ile du Pads," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender de nouveau la charte de la Banque du Haut-Canada," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 17 Juillet 1866.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :-Par M. Bown,-La Pétition de George William Malloch, de la Ville de Brantford Comté de Brant.

Par M. Pope,-La Pétition du Conseil Municipal du Comté de Compton; et la Péti-

tion de A. Batchelder et autres, de Clifton.

Par M. Morrison,-La Pétition de la Compagnie de Prêts et de Placements du Canada,

(Responsabilité limitée).

Par M. McGiverin,—La Pétition de Messieurs Racy et Frères et autres, de Huron; la Pétition de George Crawford et autres; et la Pétition de John Armstrong et autres, du Township de Brantford, Comté de Simcoe.

Par M. Currier,—La Pétition de M. K. Dickinson et autres, de la Cité d'Ottawa.

Par M. Street,-La Pétition du Conseil Municipal du Comté de Welland.

M. Somerville, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre

le Treizième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux Pétitions suivantes, savoir:-De Samuel S. Macdonell et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie de Passage d'Eau, de Windsor; - de la Compagnie du Chemin de Fer des rues de Toronto; -de Joseph Robinson Bawden; -de la Compagnie du Chemia de Fer Central du Canada,—et de John R. Dickson, demandant l'incorporation des Médecins et Chirurgiens du Queen's College, Kingston.

M. Mackenzie, du Comité Spécial sur le Bill pour amender et refondre les divers Actes relatifs à la Cotisation de la Propriété dans le Haut-Canada et autres renvois, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné le Bill pour amender et refondre les divers Actes relatifs aux Institutions Municipales du Haut-Canada, et y a fait des amendements qu'il soumet à la

considération de votre Honorable Chambre.

M. Morris, du Comité Permanent des Divers Bills Privés à présenté à la Chambre le Dixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements qu'il soumet

à votre Honorable Chambre, savoir :—
Bill pour incorporer la Ville de Bothwell et pour en définir les limites.

Bill pour autoriser la Compagnie d'exploitation de la source d'Huile de Wyoming à

posséder et aliéner certaines terres.

Bill pour autoriser la Compagnie de New-York et du Canada pour l'exploitation d'une source d'Huile à posséder et aliéner certaines terres.

Ordonné, Que M. Taschereau ait la permission d'introduire un Bill pour ériger une nouvelle Municipalité dans le Comté de Mégantic sous le nom de Municipalité de St. Pierre Baptiste.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Powell ait la permission d'introduire un Bill pour amender les Actes incorporant la Compagnie du Chemin de Fer du Canada Central.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Walsh ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la construction d'un Chemin de Fer depuis la Rivière Niagara jusqu'à la Rivière Détroit.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, la Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 21 Juin 1866, pour un état relatif au Camp d'Instruction à Laprairie en 1865, comme suit ;-

ETAT relatif au Camp d'Instruction à Laprairie, en 1865, en réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, en date du 21 Juin 1866.

	\$ ets.	\$ cts
lo. Le coût du transport des Cadets se monte à La paie des Cadets se monte à	17,673 62 11,230 00	
o. Le montant payé pour rations	1.	28,903 6
o. Les noms des Officiers de l'Etat-Major employés au Camp, et le montant payé à chacun, sont comme suit:—	******************************	6,541 2
LtColonel Atcherly, ci-devant du 30ème Régiment, Asst. Qr. M. Génl. Major Browne, ci-devant du 69ème Régiment, Major de Brigade QrMaître Grant, ci-devant du 100ème Régiment, Qr. Maître du Camp.	232 00 120 00 107 80	
ETAT MAJOR.	· / / / / / / / / / / / / / / / / / / /	459 8
Capt. Shephard, 25ème Régiment, point de paie. Capt. Carter, 13ème Régiment, point de paie. LtColonel Smith, Carabiniers Victoria, point de paie.		
Lieutenant Nagle, 30eme Régiment, point de paie. LtColonel Suzor, de la Force Volontaire, point de paie. Capt. Barnard, de la Force Volontaire, point de paie.		•
Toutes les autres dépenses et déboursés ne venant point sous les items ci-dessus, mais se rapportant au Camp, se montent à	*	2,142 66
Dépense totale		\$38,047 34

Bureau de l'Adjudant Général, Ottawa, 6 Juillet 1866.

> P. L. MACDOUGALL, Colonel, Adj. Gén. de la Milice.

Un Bill pour amender certains Actes relatifs au Collège de Régiopolis et pour conférer à cette institution les pouvoirs et priviléges d'une Université, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour amender les Actes relatifs " au Collége de Régiopolis, et pour ériger ce Collége en Université."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer l'Association des Vignerons du Canada, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de M. Galt, secondé par M. Walsh, le Bill a été amendé en ajoutant les mots suivants à la fin de la seconde clause : "sujet aux conditions et règlements qui pour-" ront, de temps à autre, être établis par le Gouverneur en Conseil."

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour incorporer la Société "Canadienne des Cultivateurs de la Vigne."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour amender l'Acte 25 Victoria, Chapitre 30, pour autoriser les contribuables du Comté de Lincoln à choisir un chef lieu du Comté plus favorable, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonne, Que le Greffier porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour confirmer et établir la ligne existante entre les 4e et 5e rangs du Township de Buckingham, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour établir la ligne de Conces-"sion entre les quatrième et cinquième rangs du Township de Buckingham, depuis le lot "No. 1 jusqu'à la Rivière Du Lièvre."

Ordonné, Que le Greffier porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Honorable M. Rose, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, a présenté à la Chambre le Quatrième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour incorporer la Banque du Comté de Simcoe; le Bill pour amender l'Acte incorporant la Compagnie d'Assurance Maritime de Québec; et aussi, le Bill du Conseil Législatif pour incorporer certaines personnes sous le nom de "La Compagnie de Navigation du St. Laurent," et y a fait des amendements qu'il soumet à votre Honorable Chambre.

Votre Comité a examiné le Bill pour amender le Chapitre 53 des Statuts Refondus du Canada, relatif aux Poids et Mesures, et le Bill du Conseil Législatif pour étendre les pouvoirs de la Banque d'Epargnes connue sous le nom de "La Caisse d'Economie Notre-Dome de Outles" et l'est convenu de les reprotes sens amendements.

Dame de Québec," et il est convenu de les rapporter sans amendements.

L'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, a présenté à la Chambre le Quatrième Rapport du die Comité de la company de la Chambre le Quatrième Rapport du die Comité de la company de la Chambre le Quatrième Rapport du die Comité de la company de la Chambre le Quatrième Rapport du die Comité de la company de la Chambre le Quatrième Rapport du die Chambre le Chambre le Chambre le Chambre

dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné le Bill pour légaliser et confirmer un arrrngement conclu entre la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada et la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron, et y a fait des amendements qu'il soumet à votre Honorable Chambre.

Thomas Oliver, Ecuier, ayant présenté l'indenture de son Election pour la Division Nord du Comté d'Oxford, et ayant préalablement prêté le serment conformément à la Loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, a pris son siège en Chambre.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Hono-

rable M. le Procureur-Général Cartier,

Résolu, Qu'en permettant à Thomas Oliver, Ecuier, élu pour représenter la Division Nord du Comté d'Oxford, de prendre son siège sur la production seulement du duplicata de l'indenture, et sans le rapport ni le certificat du Greffier de la Couronne en Chancellerie, cette Chambre recommande une stricte adhésion à la coutume d'exiger la production du certificat ordinaire.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est de nouveau formée en Comité des Voies et Moyens.

(EN COMITÉ.)

Les Résolutions suivantes ont été adoptées.

1. Qu'il est expédient de décréter que les articles suivants seront soumis aux droits spécifiques de Douanc indiqués en regard de chacun d'eux respectivement, en remplacement des droits dont ils sont actuellement frappés, telle modification de droits devant dater du 27e jour de Juin dernier, savoir :—

2. Qu'il est expédient de décréter que depuis et après le premier jour de Septembre prochain les articles suivants seront soumis aux droits spécifiques de Douane indiqués en regard de chacun d'eux respectivement, en remplacement des droits dont ils sont actuellement frappés, savoir :—

Ving do toute agades (excepts les Ving manages et Ving		
Vins de toute espèce (excepté les Vins mousseux et Vins		
de Gingembre, Orange, Citron, Groseille, Fraise, Fram-		
boise, Sureau et Gadelle,) ne donnant pas plus de 26		
degrés de force de preuve à l'Hydromètre de Sykes, en		ı
futailles	Par gal.	0 10
Do . (excepté comme ci-dessus) donnant plus de 26 degrés	G	
et pas plus de 42 degrés de force de preuve à l'Hydro-	,	
màtra da Cular on futaillas	"	0.05
Do (excepté comme ci-dessus) ne donnant pas plus de)	~ .	0 25
12 decrete de fence de manure à UTT-dessus pas plus de	Par doz.	
42 degrés de force de preuve à l'Hydromètre de Sylces,	Pintes	1 50
en bouteilles	Chop.	0.75
Et un droit additionnel de 3 centins par gallon pour		
chaque degré de force au dessus de 42 degrés, en futailles		
ou en bouteilles; bouteilles de 4 pintes ou 8 chopines a	n gallon	
Vins-Mousseux de toute espèce en bouteilles, lorsque	B	7
accompagnes d'un certificat d'origine minter	Day Jan	9.00
accompagnés d'un certificat d'origine, pintes	rar doz.	
Do do do chopines	" .	1 50
Et lorsqu'ils ne sont pas accompagnés d'un certificat d'ori-		
gine, un droit additionnel de, pintes	46	1 00
Do do do chopines	. "	0 50
3. Qu'il est expédient de décréter que les articles suivants s	eront sour	is any drai
spécifiques de douane indiqués en regard de chacun d'eux respect	ivament	on semales
ment des droits dont ils sont actuellement frappés—telle modific	ation de	an rempiac
deter du 270 jour de Inju dernier, carrier	amon de	aroits deva
dater du 27e jour de Juin dernier, savoir:		
Sucre, savoir:		
Candi-brun ou blanc, sucre rafiné ou sucre rendu égal		
en qualité par quelque procédé, y compris les sucreries et		
bonbons faits de sucre raffiné F	ar 100 lbs	3 00
Sucre blanc terré ou sucre rendu par quelque procédé		. 0 00
égal en qualité au sucre blanc terré n'étant pas du sucre		
refine on earl on english on annual new pas at sucre		0.00
raffiné ou égal en qualité au sucre raffiné	"	2 60
Cassonade jaune et sucre brun terré ou sucre rendu par		
quelque procédé égal en qualité à la Cassonade jaune ou		
sucre brun terré et inférieur au blanc terré	".	2 25
Cassonade brune ou sucre rendu par quelque procédé égal		
en qualité à la Cassonade brune, et inférieure à la Cas-		
sonade jaune ou brune terrée	"	1 90
Tout autre sucre inférieur en qualité à la Cassonade brune	"	
1 Ou'il and amodiant de deartha and la Cussonade brune		1 68
4. Qu'il est expédient de decréter que les articles suivan	ts seront	soumis au
droits spécifiques de douane indiqués en regard de chacun d'eux resp	estivement	, en rempl
cement des droits dont ils sont actuellement frappés—telle modifi	cation de (droits deva
dater du 27e jour de Juia dernier, savoir :		
Café vert	Par lb.	0 03
do rôti ou moulu	"	0 04
Chicorée ou toute autre racine ou végétal employé comme		0 04
and hards our wart	.,	0.00
café, brute ou vert		0.03
Oncoree, seenee au tour, roue ou mourue		0 04
Savon communPa	r 100 lbs.	1 00
A midon	66	2:50
Amidon	••	טט ב
5. Qu'il est expédient de décréter que les articles suivants sero	nt sojimi	and deal
5. Qu'il est expédient de décréter que les articles suivants serc spécifiques de Douane indiqués en regard de chacun d'eux respecti	nt soumis	aux droi
5. Qu'il est expédient de décréter que les articles suivants serc spécifiques de Douane indiqués en regard de chacun d'eux respecti	nt soumis	aux droi
5. Qu'il est expédient de décréter que les articles suivants sere spécifiques de Douane indiqués en regard de chacun d'eux respectiment des droits dont ils sont actuellement frappés—telle modifica	nt soumis	aux droi
5. Qu'il est expédient de décréter que les articles suivants serc spécifiques de Douane indiqués en regard de chacun d'eux respectiment des droits dont ils sont actuellement frappés—telle modifica dater du 27e jour de Juin dernier, savoir:—	nt soumis	aux droi
5. Qu'il est expédient de décréter que les articles suivants serc spécifiques de Douane indiqués en regard de chacun d'eux respectiment des droits dont ils sont actuellement frappés—telle modifica dater du 27e jour de Juin dernier, savoir :— Huiles, savoir :	nt soumis vement, c tion de d	aux droi n remplace roits devar
5. Qu'il est expédient de décréter que les articles suivants serc spécifiques de Douane indiqués en regard de chacun d'eux respectiment des droits dont ils sont actuellement frappés—telle modifica dater du 27e jour de Juin dernier, savoir :— Huiles, savoir : De Charbon et Kérosene, distillée, purifiée et raffinée	nt soumis vement, e tion de d	aux droi n remplace roits devar
5. Qu'il est expédient de décréter que les articles suivants serc spécifiques de Douane indiqués en regard de chacun d'eux respectiment des droits dont ils sont actuellement frappés—telle modifica dater du 27e jour de Juin dernier, savoir :— Huiles, savoir : De Charbon et Kérosene, distillée, purifiée et raffinée	nt soumis vement, e tion de d	aux droi n remplace roits devar
5. Qu'il est expédient de décréter que les articles suivants serc spécifiques de Douane indiqués en regard de chacun d'eux respectiment des droits dont ils sont actuellement frappés—telle modifica dater du 27e jour de Juin dernier, savoir :— Huiles, savoir : De Charbon et Kérosene, distillée, purifiée et raffinée Naphthe	nt soumis vement, c tion de d Par gal.	s aux droi n remplace roits devar
5. Qu'il est expédient de décréter que les articles suivants serc spécifiques de Douane indiqués en regard de chacun d'eux respectiment des droits dont ils sont actuellement frappés—telle modifica dater du 27e jour de Juin dernier, savoir :— Huiles, savoir : De Charbon et Kérosene, distillée, purifiée et raffinée Naphthe	nt soumis vement, e tion de d Par gal	s aux droi n remplace roits devar 0 10 0 15 0 15
5. Qu'il est expédient de décréter que les articles suivants serc spécifiques de Douane indiqués en regard de chacun d'eux respectiment des droits dont ils sont actuellement frappés—telle modifica dater du 27e jour de Juin dernier, savoir :— Huiles, savoir : De Charbon et Kérosene, distillée, purifiée et raffinée	nt soumis vement, e tion de d Par gal	s aux droi n remplace roits devar 0 10 0 15 0 15

spécifiques de Douane indiqués en regard de chacun d'eux respectivement, en remplacement des droits dont ils sont actuellement frappés—telle modification de droits devant dater du 27c jour de Juin dernier, savoir : Tabac :—Fabriqué, savoir :—

raphe:—raprique, savoir:—	,			
Cavendish	Par fb.	0	15	
Tabac frise (common cut)	"	0	7 1	
Tabac frisé (fine cut)		0	20	
Tabac blanc (Canadion) en torquettes		0	4	
Tabac à priser, et en poudre, sec		0	15	
Tabac à priser, humide, humecté ou assaisonné	ci .	0	10	
Cigares :- Valeur n'excédant pas \$10 par M		\$3	00	
Excédant \$10 et de pas plus de \$20				
Do \$20 do \$40	46 .	5	00	
Do \$40 par M	" "	6	00	
7. Qu'il est expédient de décréter que les articles suivants ser				drc
cifiques de Douane indiqués en regard de chacun d'eux resp				

oi ts roits devant entrer en force lors de la passation de l'Acte à cet effet, savoir :

Beurre	Par Ib.	0 04
Fromage	"	0 03
Saindoux et Suif		
Poisson salé ou fumé	"	0 01
Farine de Blé et de Seigle	Par Brl.	0 50
Fleur et Farine de toutes les autres espèces de grain		
Grain de toute espèce, excepté le blé		
Viandes fraîches, salécs ou fumées	" lb.	0 01

S. Qu'il est expédient de décréter que les articles suivants seront, sur leur valeur, soumis à un droit de Douane de 25 pour cent (25 pour cent ad valorem) en remplacement des droits dont ils sont maintenant frappés—telle modification de droits devant dater du dit 27c jour de Juin dernier, savoir :-

Cannelle, Macis et Muscade.

Epices, y compris le Gingembre, Piment et Poivre moulus.

Médecines et Préparations Médicinales Brévetées, non spécifiées ailleurs.

Essences et Parfums, non spécifiés ailleurs.

9. Qu'il est expédient de décréter que les articles suivants et tous autres articles qui ne sont pas ci-dessus frappés d'un droit spécifique ou ad valorem, ou qui ne tombent pas dans le tableau des exemptions ci-dessous énumérées, seront, sur leur valeur, soumis à un droit de Douane de 15 pour cent (15 pour cent ad valorem) en remplacement des droits dout ils sont maintenant frappés—telle modification de droits devant dater du dit 27e jour de Juin dernier, savoir:

Cuirs ouvrés, y compris bottes et souliers, harnais et sellerie, Hardes faites à la main ou au moyen de machines à coudre,

Tables de Bagatelle et Tables de Billard, et leurs accessoires, non spécifiées ailleurs,

Balais et Brosses, de toutes sortes, Articles d'ébénisterie ou meubles,

Chandelles de suif, et bougies de suif, circ ou autres matériaux,

Tapis, et tapis de foyer,

Carosses.

Fournitures de carosserie et de sellerie,

Chandeliers, girandoles, appareils à gaz,

Porcelaine, faïence et poterie,

Cidre.

Pendules,

Bouchons de liège,

Cotons, coton file et retors, fil de coton,

Fruits secs et noix,

Drogues, non autrement spécifiées,

Nouveautés, savoir:-

Articles brodés en or, argent et autres métaux, bracelets, milerets, etc., fabriqués de crin, plumes et fleurs, éventails et écrans, articles de modes de toutes sortes, ornements en bronze, albâtre, terra-cotta, ou composition, étoffes dorées ou argentées, fil et autres articles brodés en or, ou pour brodure, dentelle de fil et entre-deux, pupîtres et boîtes de fantaisie, et autres objets de fantaisie.

Journaux étrangers expédiés par autre voie que la poste,

Pièces de feu d'artifice,

Vins de gingembre, d'orange, de citron, groseille, fraise, framboise, surcau et gadelle, Poudre à tirer.

Fusils, carabines, et armes à feu de toutes sortes,

Verrerie, plaquée et argentée, teinte, peinte ou colorée,

Chapeaux, casquettes et chapeaux de femme,

Peluche pour chapeaux

Bonneterie,

Encres de toutes sortes, excepté celle d'imprimerie,

Quincaillerie, savoir :-

Coutellerie, polic, dc toutes sortes,

Ferblanc, vernis et plané, articles de métal anglais,

Pelles, bêches, haches, houes, rateaux, fourches, outils tranchauts, faulx et manches

Fiches, clous, braquettes, pointes et brindilles,

Poëles et tous autres articles en fer fondu,

Autres articles de quincaillerie,

Planches, et bois scié de toute nature, excepté le noyer, l'acajou, le chataignier, le bois de rose et le cerisier,

Cuir. savoir :

Peaux de mouton, veau, chèvre et chamois, préparées, vernies, ou émaillées, Toile,

Locomotives et Chars de Chemins de Fer.

Macaroni et vermicelle,

Articles en marbre ou imitation de marbre autrement qu'en plaques brutes ou blocs.

Caoutchoue et gutta-percha.

" Fourrures ou dans lesquels la fourrure domine,

" Crin ou poil de chèvre de Turquie,

" Papier-maché,

Herbes, osier, feuilles de palmier, paille, fanon de baleine ou saule, " ..

excepté les articles tressés mentionnés ailleurs,

4.5 Os, écailles, cornes, perles, ivoire,

" Or, argent, électro-plaqués, argentine, albata, argent d'Allemagne et articles plaqués et galvanisés de toutes sortes,

" Cuir jaune ou rouge,

" Cuir ou imitation de cuir,

" Bois non énumérés ailleurs,

Cachemire.

Instruments de musique, y compris les boîtes et horloges à musique,

Moutarde,

Ochre moulue ou calcinée,

Toiles cirées,

Huiles rectifiées, décantées, soutirées, clarifiées ou filtrées, non autrement énumérées,

Colis, contenant des marchandises frappées de droits spécifiques seulement; s'ils contiennent des marchandises frappées de droits ad valorem, leur valeur devra être ajoutée à celle des marchandises pour la fixation du droit,

Peintures et couleurs,

Papier.

Papiers peints,

Parasols et parapluies,

Plâtre de Paris et ciment hydraulique, moulu et calciné,

Cartes à jouer, Conserves au vinaigre et sauces, Viandes, volailles, poissons, végétaux, marinés, Affiches, pamphlets, etc., imprimés en taille douce ou lithographiés, Presses portatives à imprimer. Châles. Soies, sating et velours, Broderies en soie, laine, coton, et articles brodés au tambour, Cordons de soie et de soie et de poil de chèvre d'Angora, non ailleurs énumérés. Epices, comprenant le gingembre, piment, et le poivre, non moulus, Papeterie, Menus articles, Pipes à fumer, Bimbeloterie. Vernis, autre que le brillant ou noir, Papier pour l'impression des livres, des cartes géographiques et des journaux, Gravures et étampes, Lames métalliques recouvertes pour crinoline, Bijouterie et montres. Cartes et cartes marines et atlas, non ailleurs énumérées, Voiles, toutes faites, Esprit de térébenthine, 10. Qu'il est expédient de décréter que le et après le dit 27e jour de Juin dernier, les articles suivants soient admis en franchise, savoir :-Ancres, Cuivres jaune en barres, en baguettes ou en feuilles, Fil de cuivre rouge ou jaune, et tissus de cuivre rouge ou jaune. Cuivre en barres, en baguettes, en boulons ou en feuilles, Tubes et tuyaux, de cuivre rouge ou jaune et de fer, passés à la filière, Fer:-Tôle du Canada et ferblanc, Galvanisé et en feuilles, Fil de fer, en baguettes pour clous et et chevilles, rond ou plat. En barres, en baguettes ou en cercles, En cercles, ou bandages pour roues de locomotives, Tôle à chaudière. Tôle laminée, Plomb en feuilles. Litharge, Châssis, manivelles, essieux de locomotives et machines, essieux de Chars et de locomotives, tiges de piston, tiges de tiroir, glissières, tourillons d'essieux et bielles, Racines médicinales, Phosphore. Cordons de soie pour chapeaux, bottes et souliers, Arbres et manivelles ébauchés de bâteaux-à-vapeur et de moulins. Acier, battu ou coulé, en barres, en baguettes ou feuilles circulaires ou oblongues. Articles de fantaisie tressés en paille, en paille d'Italic et en herbe. Etain granulé ou en barres, Zinc ou spelter, en feuilles, Acides de toute sorte, excepté l'acide acétique et le vinaigre. Alun, Préparations anatomiques, Antimoine, Collections d'antiquités, Vêtements de sujets anglais domiciliés en Canada, et décédés à l'étranger,

Articles pour le service public de la Province,

```
Articles importés par le Gouverneur-Général et pour son usage,
Acticles pour l'usage des Consuls Etrangers quand ces derniers sont sujets ou citoyens
  du pays qu'ils représentent et non engagés dans le commerce,
Alcalis, perlasse, potasse et soude,
Ecorce, baies, noix, végétaux, bois et drogues servant principalement à teindre,
Barille ou soude brute.
Toile à voile pour ceintures et tuyaux élastiques,
Poudres à blanchir,
Tissus pour tamis,
Borax,
Outils et instruments de relieurs,
Livres-imprimés, publications périodiques et pamphlets, n'étant point des réim-
  pressions étrangères d'ouvrages anglais soumis au droit de propriété littéraire, ni
  des livres de comptes en blanc, ou d'exemples, ni des cahiers à écrire ou de dessin,
  livres d'école et autres livres imprimés dans la Province,
Feutre pour chaussures,
Soies et poils de porc de tout genre,
Millet à balais.
Bustes, statues et statuettes de marbre, bronze ou albâtre, peintures et dessins comme
  œuvres d'art, échantillons de sculpture, cabinets de monnaies, médailles, pierres
  précieuses et toutes collections d'antiquités,
Pierre à meules et à aiguiser, ouvrées ou non,
Biscuit et pain de la Grande-Bretagne et des Provinces de l'A. B. du N,
Pâte de Cocoa
Câble de fer,
  do de chanvre et d'herbe,
Caoutchouc et gutta-percha, non ouvrés,
Carosses de voyageurs et voitures employées au transport des marchandises, les col-
       porteurs et troupes de cirques exceptés,
Ciment marin ou hydraulique, non moulu,
Les articles suivants lorsqu'importés par les Officiers des Troupes de Sa Majesté en
    Canada et pour leur usage, savoir :
Cigares, - - - - - - pour l'ordinaire des Officiers,
Vaisselle d'argent ou plaquée,
Porcelaine,
Verrerie,
                                     do
Linge de table,
                                     d٥
Spiritueux,
                                     do
Vins,
                                     d٥
Bière,
                                     do
Tables de Billard et de Bagatelle lorsque importées directement par les Régiments
    servant en Canada et pour leur usage,
Habillements civils et militaires, importés par les Officiers de l'Armée servant en
     Canada.
Café, Sucre et Thé lorsque importés directement pour les troupes de Sa Majesté servant
    en Canada, ou pris de l'entrepôt pour elles, sous les restrictions et règlements
    qui pourront être établis par le Ministre des Finances,
Cloches d'Eglise,
Angenterie servant à la communion,
Charbon et Coke,
Vêtements et armes pour les tribus Sauvages,
                    pour l'Armée et les Forces Militaires dans la Province,
Provisions pour le commissariat et l'artillerie,
Liége, ou écorce de l'arbre à liége,
Déchêts de coton et de filasse,
Coton de laine,
Coton à mèche,
Tissus de coton et de laine pour souliers de caoutchouc,
Crême de tartre crystallisé,
```

Diamants et pierres précieuses non montés.

Dons de hardes pour être distribuées gratuitement par des sociétés chariritables,

Tuiles à drainage pour les fins de l'agriculture, Dessins comme œuvres d'art.

Terre, argile et sable,

Œufs,

Papiers à émeri, à verre, et papier sablé,

Instruments aratoires quand ils sont importés spécialement pour l'encouragement de l'agriculture.

Formes de chapeaux de feutre et feutre pour chapeaux,

Fibre du Mexique ou Tampico, blanche et noire ou autres fibres végétales pour les manufactures,

Bois de chauffage.

Brique réfractaire et argile,

Poisson frais, pour 12 consommation journalière,

Filets et seines de pêche, hameçons, ligne et fil à rets.

Lin, chanvre et étoupe non préparées,

Fourrures et peaux, pelleteries ou queues, non préparées,

Pierres précieuses et médailles,

Chauderets et peaux pour les batteurs d'or,

Feuilles d'or et d'argent.

Graviers,

Graisse et graillons,

Gypse ou plâtre de Paris, ni moulu ni calciné,

Cheveux, crin de chèvre du Thibet, de cheval, de porc ou de chèvre d'Angora, non ouvré,

Foin,

Peaux et cornes,

Houblon,

Indigo,

Vieux câble et étoupe,

Kryolite.

Fil de lin (machines) pour bottes et souliers,

Locomotives, chars à voyageurs, à bagage et à fret parcourant toute ligne de chemin de ser qui traverse la frontière tant que les locomotives et chars Canadiens seront admis en franchise sous des circonstances analogues dans les *Etats-Unis*,

Herbe de manille, foin de mer et mousses pour les tapissiers,

Engrais,

Cartes géographiques et marines, importées non comme marchandises, mais comme effets mobiliers appartenant aux personnes arrivant en Canada avec l'intention de s'y établir,

Marbre en bloc ou en plaques brutes et non spécialement mis en œuvre,

Médicaments pour les hôpitaux,

Chevaux, bestiaux, voitures et harnais de ménageries,

Provisions pour l'armée ou la marine.

Modèles,

Instruments de musique pour les corps de musique militaires,

Nitre ou salpêtre,

Ochres et oxides métalliques moulus ou non moulus, lavés ou non lavés, secs-non calcinés,

Tourteaux de lin,

Huiles de cacao, résine de pin, huile de palme dans leur état naturel et n'ayant pas subi l'action du feu.

Minerais de toutes sortes,

Branches d'osier ou de saule, préparées pour l'usage des vanniers,

Instruments et appareils de physique, et sphères, lorsque spécialement importés pour l'usage des Colléges et des Sociétés Littéraires et Scientifiques.

Fer, Plomb et cuivre en saumon,

Terre à ripe, Brai et goudron.

Encre à imprimer et presses à imprimer, excepté les presses à bras portatives à imprimer,

```
Prunelle.
Guenilles,
Plomb rouge et blanc de céruse, sec,
Résine et colophane,
```

Sel ammoniac, sel de soude, cendre de soude, soude caustique et silice de soude.

Cuivre en boulons,

Graines pour les fins de l'agriculture, de l'horticulture, ou de la fabrication seulement, Vêtements et autres effets personnels et instruments d'agriculture (n'étant pas des marchandises) pour l'usage immédiat des personnes venant s'établir en cette Province.

Poulies de navire. Lampes d'habitacle,

Etamine,

Toile à voile ou canevas, Nos. 1 jusqu'à 6, Compas,

Compas, Caps-de-Mouton, Faux Sabords, Tampons de Pont. Anneauz de fer.

Reues de Poulies. Lampes à Signaux, Margouillets,

Echantillons d'Histoire Naturelle, de Ménéralogie ou de Botanique, Ardoise,

Pierre brute, et pierre à lithographie,

Planches stéréotypes, pour les fins d'imprimerie seulement,

Chardon à carder,

Etain et zinc ou spelter en saumons ou en gueuses,

Arbres, plants et arbustes, bulbes et racines,

Gournables,

Tabac, non fabriqué, Térébenthine, autre que l'esprit de térébenthine,

Métal à caractères typographiques, en saumons ou en gueuses,

Vernis luisant et noir, pour les constructeurs de navires,

Végétaux, Placage,

Soie tissée ou torse et coton tissé ou tors pour tissus élastiques et fil pour recouvrir les lames métalliques à crinoline.

Blanc d'Espagne.

Blanc d'Espagne.
Bois de toute espèce, non ouvré,

Laine,

Blanc de zinc.

Monnaies et lingots. Mécanismes de toute espèce pour moulins et manufactures.

11. Qu'il est expédient de pourvoir à ce que les articles suivants soient sujets à un droit de Douane de dix pour cent sur leur valeur, au lieu des droits auxquels ils sont maintenant assujétis, le dit changement de droit devant entrer en vigueur le, depuis et après le dit 27e jour de Juin maintenant dernier, savoir :--

Cuir à semelles, cuir à empeignes.

12. Qu'il est expédient de décréter que l'importation des articles qui suivent sers, prohibée sous peine d'une amende de deux cents piastres et de la confiscation des colis les contenant :

Livres, Dessins, Peintures et Gravures d'un caractère immoral ou indécent; - Monnaie affaiblie ou contrefaito.

13. Qu'il est expédient de décréter que l'importation des articles ci-dessous mentionnés, du crû et de la provenance d'aucune des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord, seront admis en cette Province francs de droits, à compter de la passation de l'Acte à cet égard, savoir :

Grains, farine et céréales de toutes sortes,

Animaux de toutes espèces,

Viandes fraîches, fumées et salées,

Graines de semence et végétaux,

Fruits verts et secs,

Poissons de toutes sortes,

Produits du poisson et de tous autres animaux vivant dans l'eau,

Volailles,

Beurre, fromage, Saindoux, suif,

Memo: Additions proposées à la Liste des articles Francs de Droits:

Les couleurs et articles suivants, seulement quand ils sont importés par des fabricants de papier à tapisser et par des peintres en couleur, pour les fins manufacturières uniquement, c'est à savoir:—

Laques en pulpe, écarlates, et cramoisies,

Bleu d'outre-mer et de Chine,

Terre d'ombre brute,

Bleu foncé,

Vert de Paris et vert permanent,

Blanc satin, et blanc fin lavé,

Bichromate de potasse,

Sucre de plomb,

Gomme anglaise,

Ruban de fil ou de coton employé dans la fabrication des crinolines.

Boucles ou agrafes de cuivre et de fer-blanc, coulisses et paillettes pour do.,

Rotin pour les chaises,

Gasoline,

Cordons de soie et fil de lin employés dans les machines.

Nitrate de soude,

Huiles de baleine, dans leur état naturel, et nullement préparées, rectifiées, clarifiées, ou décantées.

Planches et bois scié, savoir: acajou, bois de rose, noyer, chataignier et cerisier,

Bois de construction et merrain de toutes sortes, rond, équarri, scié, mais non d'ailleurs fabriqué en tout ou en partie,

Plantes, arbustes et arbres,

Huiles de poisson,

Cypse moulu ou non moulu,

Et tous autres articles du crû et de la provenance des dites Provinces de l'Amérique Britannique du Nord, qui pourront être spécialement exemptés des Droits de

Douane par ordre du Gouverneur en Conseil.

14. Qu'il est expédient de décréter que les articles mentionnés dans la résolution précédente, lorsqu'ils seront du crû et de la provenance des *Etats-Unis* d'*Amérique*, pourront être admis francs de droits dans cette Province sur proclamation lancée par le Gouverneur en Conseil après que des arrangements satisfaisants auront été conclus avec les *Etats-Unis* au sujet de l'importation d'articles de la même nature du *Canada* en ce pays.

DROIT D'EXPORTATION.

15. Qu'il est expédient d'imposer sur les billots de sciage et les paquets de bardeau exportés du Canada, excepté lorsqu'ils sont directement exportés aux Provinces de l'Amérique Britannique du Nord:—

PORTS FRANCS.

16. Qu'il est expédient d'abroger l'Acte 23 Victoria, Chapitre 20, intitulé: "Acte "concernant les Ports Francs d'Entrée," et de prescrire que les droits prélevés dans les lieux actuellement compris dans ces Ports Francs seront les mêmes que ceux prélevés dans les autres parties de cette Province, et que les marchandises qui auront été importées dans

ces Ports Francs avant l'abrogation du dit Acte seront considérées, si elles en sortent pour être dirigées sur toute autre partie de la Province, comme si elles avaient été importées d'un lieu situé en dehors de la Province; et nonobstant tout ce que contenu au contraire dans le dit Acte, il serà loisible au Gouverneur en Conseil de lancer sa proclamation déclarant fermés les dits Ports Libres depuis et après le quinzième jour de septembre prochain.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Street a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit reçu Jeudi prochain.

M. Street a aussi informe la Chambre qu'il lui a été enjoint de demander que le Comité ait la permission de sièger de nouveau.

Résolu, Que Jeudi prochain cette Chambre se formera en le dit Comité.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill relatif au Chapitre 98 des Statuts Refondus du Haut-Canada; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Smith (Durham Est) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Smith (Durham Est) a fait rapport du Bill en conséquence et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois,

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit: "Acte pour amender le Chapitre "quatre-vingt-dix-huit des Statuts Refondus pour le Haut-Canada.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill relatif au Chapitre 2 des Actes passés durant cette Session; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Perault a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois,

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit: "Acte pour amender l'Acte pour mettre les habitants du Bas-Canada à l'abri des injustes agressions commises par des "sujets de pays étrangers en paix avec Sa Majesté."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Société Eclésiastique de St. Jean du Diocèse de Kingston; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Macfarlane a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport saus amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer l'Institut des Artisans Canadiens de Montréal; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Higginson a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender de nouveau la Charte de la Banque de Québec," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender les Actes relatifs à la Compagnie de Crédit Foncier du Canada," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde sois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour faciliter la repression des maux causés par l'intempérance dans le Bas-Canada," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de l'Honorable M. le Solliciteur Général Langevin, M. Dufresne (Montcalm), M. Fope, M. Geoffrion et M. Irvine, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender l'Acte 26 Victoria, Chapitre 59, intitulé: "Acte pour incorporer la "Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général Cartier,
La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 18 Juillet 1866.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :— Par l'Honorable M. Carling,—La Pétition de Alfred Haines et autres, et la Pétition de Arthur Woodman et autres, de Clinton.

Par M. Taschereau,—La Pétition des Actionnaires de la Banque du Haut-Canada. Par M. Poupore,—La Pétition de G. H. Judgson et autres, du Township de Claren-

don, Comté de Pontiac.

Par l'Honorable M. Cameron (Peel),—La Pétition de Sarah Williams et autres représentant un Créancier Judiciaire de la Compagnie du Chemin de Fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton; et la Pétition de N. Choute et autres, Actionnaires et Créanciers de la Compagnie du Chemin de Fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton.

Par M. Wright (Comté d'Ottawa), La Pétition de Charles H. Church D.M. et

autres, District d'Ot awa et ses environs.

Par M. Ferguson (Frontenac),—La Pétition des plus Anciens Paroissiens de l'Eglise St. John dans le Township de Kingston.

Par M. Rankin,—La Pétition de Lions Harwich.

Par M. Macfarlane,—Lu Pétition de M. Hirshon et autres, Comté de Perth.

Ordonné, Que la Pétition des Actionnaires de la Banque du Haut-Canada, présentée

aujourd'hui, soit reçue et lue.

Et la dite Pétition, demandant que le Bill pour amender de nouveau la Charte de la Banque du Haut-Canada ne devienne pas loi, et qu'un Comité soit nommé pour s'enquérir des affaires de la dite Banque, a été reçue et lue.

Ordonné, Que la Pétition de Sarah Williams et autres, représentant un créancier judiciaire de la Compagnie du Chemin de Fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton,—et la Pétition de N. Choute et autres, Actionnaires et Créanciers de la Compagnie du Chemin de Fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton, présentées aujourd'hui, soient maintenant reçues et lues.

Et les dites Pétitions, demandant séparément que le Bill pour amender et étendre les

dispositions de l'Acte incorporant la Compagnie du dit Chemin de Fer et les Actes qui l'amendent ne devienne pas loi, ont été reçues et lues.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :--

Du Révérend J. Laberge et autres, de la Paroisse de l'Ancienne Lorette, et des Syndics des Chemins à Barrières de la rive Nord de Québec; demandant que le Bill pour autoriser la Construction d'un second pont de péage sur la Rivière St. Charles à Québec, ne devienne pas loi.

Du Révérend J. Laberge et autres, de la Paroisse de l'Ancienne Lorette; demandant que la Commission des Chemins à Barrières de la Rive Nord soit indemnisée de la la dette contractée pour la construction des Chemins à Barrières sur la rive sud du Fleuve St.

De John Parmett et autres, demandant que le Bill relatif aux Institutions Municipales du Haut-Canada soit amendé en insérant certaines dispositions relatives aux Aubergistes et à la vente des Liqueurs Enivrantes.

D'Isaac Carling et autres, d' Exeter, Clinton et Trowbridge,-et d'Alexander Campbell et autres, des Comtés de Huron et Perth; demandant que certaines terres appartenant à la Compagnie du Canada soient vendues aux colons résidants.

Du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité de London, Haut-Canada; demandant

que les prisonniers soient employés à une distance du lieu de leur détention.

De la Chambre de Commerce de la Cité de London, Haut-Canada; demandant qu'aucun Bill ne soit passé pour fixer le taux de l'intérêt de l'argent.

De L. P. Lemay; demandant que la Chambre souscrive à un certain nombre d'exemplaires de ses "Essais Poétiques."

De Pierre Boisvert et autres, des Comtés de Drummond et Nicolet; demandant une

indemnité pour leurs services en 1812.

De George William Malloch, de la Ville de Brantford, Comté de Brant; demandant qu'en cas de la passation d'un Acte pour légaliser un certain arrangement entre la Compagnie du Chemin de Fer Grand Tronc et celle de Buffulo et du Lac Huron, leurs intérêts soient sauvegardés.

De J. Elliott, Président, et A. S. Hardy, Secrétaire, au nom d'une assemblée publique dans la Ville de Brantfurd; demandant que le Bill pour légaliser et coefirmer un arrangement conclu entre la Compagnic du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron, ne devienne pas loi, à moins que les intérêts de la Ville de Brantford ne soient sauvegardés.

De la Faculté de l'École de Médecine de Kingston; demandant une augmentation

d'aide.

De John Elliott, Maire et autres, de la Ville de Brantford; demandant la passation d'un Bill pour autoriser le Conseil de Ville de la Ville de Brantford à construire une Salle d'Exercice Militaire sur un certain lot de terre situé dans le Quartier Est de la dite Ville.

M. Morris, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Onzième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné les Bills suivants et y a fait des amendements qu'il soumet

à votre Honorable Chambre, savoir :---

Bill du Conseil Législatif, pour autoriser la Municipalité de la Ville de Belleville à acheter une place plus convenable pour un Cimetière Public, et pour exempter les contribuables catholiques romains de cette Municipalité de la taxe pour cet objet.

Bill pour autoriser l'émission de Lettres-Patentes en faveur d'Arthur Rankin pour l'invention d'une nouvelle sorte de combustible jusqu'ici inconnue, dont il a acquis la con-

naissance moyennant une somme d'argent par lui payée à l'inventeur.

Bill pour autoriser Pierre Eymard Jay et l'Honorable Louis Antoine Dessaulles à prendre conjointement un brevet d'invention pour différentes machines et inventions mentionnées dans cet Acte.

Bill pour incorporer le Village de New Edinburgh.

Bill pour pourvoir à la vente des terres des Rectoreries en cette Province.

Il a aussi examiné les Bills suivants, et il est convenu de les rapporter sans amende and the control of th

Bill du Conseil Législatif, pour autoriser les Syndics de la Congrégation : Presbyté-

rienne de la Ville de Woodstock, en connexion avec l'Eglise d'Ecosse, à vendre certains lots dans la dite Ville, qu'ils possèdent en fidéicommis pour la dite congrégation.

Bill du Conseil Législatif, pour transporter certaines terres aux Recteurs et Syndics

de l'Eglise St. James, Toronto.

Bill pour légaliser le Règlement No. 7 affectant une certaine somme d'argent pour la construction de chemins de gravier et de havres dans le Comté de Bruce.

Ordonné, Que M. Cartwright ait la permission d'introduire un Bill pour permettre à Joseph Robinson Bawden de se faire examiner par la Société en loi du Haut-Canada, pour être admis à pratiquer comme Procureur et Solliciteur.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la Pétition de William Notman, de la Cité de Montréal, soit renvoyée au Comité Spécial pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement en autant que les intérêts de cette Chambre sont concernés et pour agir comme Membres du Comité Conjoint de la Bibliothèque.

Ordonné, Que M. Oliver soit ajouté aux Comités Permanents des Divers Bills

Privés et des Dépenses Contingentes.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de M. Biggar, l'Honorable M. Chapais, l'Honorable M. Holton, l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, M. Wallbridge (Hastings Nord), M. Cartwright, M. Ross (Prince Edouard) et M. Smith (Durham Est) pour s'enquérir de la nécessité de construire le Canal à l'effet de relier les caux de la Boie de Quinté à celles du Lac Ontario, c'est-à-dire le Canal communément appelé Canal Murray, et aussi de s'enquérir sur le montant de l'argent ou la quantité de terres applicables à cet objet, et de s'enquérir quant à la valeur de ces terres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Sur motion de l'Honorable M. Holton, secondé par l'Honorable M. Thibaudeau,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre: 10. Un état de toutes les ventes de navires effectuées par les Commissaires du Hâvre de Montréal depuis le premier Janvier dernier, avec copie des contrats de vente; 20. Un état indiquant le coût de l'équipement du dragueur No. 3, maintenant employé dans le Lac St. Pierre, cette année et l'année dernière respectivement, et un état comparatif de la quantité d'excavation effectuée aù moyen du dit dragueur à venir jusqu'au 20 Juin de l'année dernière et de cette année respectivement; 30. Un état des dates auxquelles l'ouvrage a été commencé dans le Lac St. Pierre en 1865 et 1866.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif

de cette Province.

Sur motion de M. Wallbridge (Hastings Nord), secondé par M. Macdonald (Glen-

aarru).

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un Etat indiquant les noms des Commissaires nommés pour administrer les glissoires sur la Rrivière Trent, quand ils ont été nommés, et s'ils ont prélevé des péages sur le bois de construction, les billots ou toute autre espèce de bois ou articles sujets aux péages passant par ces glissoires, et combien de fois durant qu'il ont occupé cette charge ils ont rendu compte des deniers par eux reçu; aussi un Etat indiquant les recettes des péages de toutes sortes perçues en cette endroit par année, les deniers dépensés par les dits Commissaires ou par leur autorité depuis leur nomination, de quelle source leur venaient ces deniers, les noms des personnes de qui ils ont reçu les dits péages, et les dates et les montants.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de

cette Province.

Sur motion de M. Scatcherd, secondé par M. Biggar,

Ordonné, Que le Greffier de cette Chambre reçoive l'ordre d'obtenir de la Société en Loi du Haut-Canada, un Etat indiquant tout les deniers reçus par la dite Société durant les cinq années expirées le 1er jour de Juin 1866, de qui ces deniers ont été reçus et de quelle manière il en a été disposé, avec les dates et les items.

Sur motion de M. Magill, secondé par M. Smith (Toronto Est),

Résolu, Que Lundi prochain cette Chambre se formera en Comité pour prendre en considération certaines Résolutions projetées pour pourvoir au paiement des Jurés qui serviront dans les Cours de Recorder du Haut-Canada.

Sur motion de M. Taschereau, secondé par M. Fope,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance échangée entre le Gouvernement et Richard Pope, Ecuier, Agent des Mines à St. François Beauce, depuis le 19 Juillet 1865, ainsi que de tous rapports faits par le dit R. Pope depuis cette date.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif

de cette Province.

Sur motion de M. McKellar, secondé par M. Mackenzie,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant toutes les Soumissions reçues pour la livraison des Rations et du Bois de Chauffage requis pour l'usage des Volontaires envoyés à la Frontière Quest, à dater du jour qu'ils ont été placés pour la première fois en service actif en 1865; aussi les noms des personnes, s'il en est, qui ont livré des approvisionnements sans qu'il y eût de soumissions demandées pour cela par annonce publique, les prix auxquels ces rations et le dit bois de chauffage ont été fournis à chaque station respectivement, et les noms des Officiers agissant au nom du Gouvernement.

Odonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif

de cette Province.

Sur motion de M. McMonies, secondé par M. Burwell,

Ordonné, Que le Greffier reçoive instruction de préparer et soumettre à cette Chambre une liste indiquant tous les serviteurs et employés de cette Chambre lors du déménagement de Québec à Ottawa, le nombre employé depuis et actuellement au service de la Chambre, la date de leur entrée, par qui ils ont été engagés, leur salaire et les services par eux rendus.

Sur motion de M. Huot, secondé par M. Taschereau, Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de tous les papiers, documents et témoignages dans l'enquête tenue sur les causes de la suspension de la Caisse d'Economie de St. Roch, ainsi que du rapport du Commissaire qui a dirigé cette enquête.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de

cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. Dorion (Hochelaga), secondé par l'Honorable M.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance et de tous contrats, depuis le 1er Mai 1864, se rattachant à un certain changement dans le personnel des propriétaires de l'Asile des Aliénés à Beauport, et au soutien des Aliénés du dit Asile.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de

cette Province.

Sur motion de M. Parker, secondé par l'Honorable M. Brown,-

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :- Etat indiquant les dates des différentes Inspections des Divisions ou Bureaux de Revenu depuis le 30 Juin 1865, jusqu'au 30 Juin 1866, et par qui ces Inspections ont été faites.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif

de cette Province.

Sur motion de M. Haultain, secondé par M. Cartwright,

Résolu, Que Lundi prochain cette Chambre se formera en Comité pour prendre en considération certaines Résolutions projetées concernant l'emploi des pensionnaires et autres comme Corps de Police Locale.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer le Queen's College des Médecins et Chirurgiens de

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :-Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans aucun amendement :-

Bill intitulé: "Acte pour incorporer le Collège de St. Jérôme, en la Ville de Berlin." Bill intitulé: "Acte pour annexer une partie du Township d'Aylmer à la Paroisse " de St. Vital de Lambton, dans le Comté de Beauce."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer le Club de Montréal."

Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte incorporant l'Association de la Bibliothèque "Mercantile de Montréal."

Bill intitulé: " Acte pour autoriser les Syndics de l'Eglise de St. Paul, Montréal, à " vendre certains immeubles."

Bill intitulé: " Acte pour ratifier le Testament de feu Robert Jackson, du Township " de Scarborough."

Et aussi, le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, auxquels il demande le concours de cette Chambre :-

Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Banque de London."
Bill intitulé: "Acte pour autoriser l'Honorable Philip H. Moore à obtenir une patente pour l'invention d'un nouveau mode de convertir la tourbe en une espèce de charbon de terre au moyen de la vapeur.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable M. Carling, secondé par M. Magill,

Ordonné, Que le Bill du Conseil intitulé: "Acte pour incorporer la Banque de London' soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Shanly, secondé par l'Honorable M. Carling,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour autoriser l'Honorable Philip H. Moore à obtenir une patente pour l'invention d'un nouveau môde de convertir la tourbe en une espèce de charbon de terre au moyen de la vapeur," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été

ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender le Chapitre 26 des Statuts Refondus du Bas-Canada, relatifs à certains cours d'eau; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Robitaille a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement. Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Robitaille a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender la loi relative aux débiteurs de la Couronne dans le Haut-Canada; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Smith (Durham Est) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné. Que le Bill soit lu la troisième fois, Lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender le Chapitre 70 des Statuts Refondus du Bas-Canada, intitulé: "Acte relatif aux Compagnies à Fonds Social pour la construction de Chemins et de certains autres Travaux; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Bellerose a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour régler les moyens de sortie des Edifices Publics; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et l'Honorable M. Cameron a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

L'Honorable M. Cameron a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender le Chapitre 15 des Statuts Refondus du Bas-Canada, relatif à l'instruction publique; et après y avoir siégé pendant quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. Dufresne (Montcalm) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender et refondre les divers Actes relatifs à la Cotisation de la Propriété dans le Haut-Canada; et après y avoir siégé pendant quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et l'Honorable M. Cameron a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau, demain.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général:—le Rapport des Commissaires de l'Amérique Britannique du Nord nommés pour s'enquérir sur le Commerce des Indes Occidentales, du Mexique et du Brésil. (Documents de la Session, No. 43.)

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte passé dans la ving-septième et vingt-huitième années du règne de Sa Majesté relatif à l'octroi de Chartes d'Incorporation à des Compagnies Manufacturières, Minières et autres; et après y avoir siégé pendant quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Cowan a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte de Procédure en Loi Commune du Haut-Canada; et après y avoir siégé pendant quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Jones (Leed's Sud) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender la section neuf du chapitre six des Statuts Refondus du Bas-Canada, relatif aux Aubergistes et à la vente des Liqueurs Enivrantes ; et après y avoir siégé pendant quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Poulin a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender la loi de la Chasse du Bas-Canada; et après y avoir siéger quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Walsh a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Résolu, Que le Bill soit lu la troisième fois, Lundi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 19 Juillet 1866.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :-Par M. Morrison, -La Pétition de Fredéric William Cumberland, Directeur Gérant du Chemin de Fer du Nord du Canada, Par M. Cameron (Ontario Nord),—La Pétition du Révérend Docteur Jeffers et autres,

Syndics de l'Eglise Wesléyenne Méthodiste, Rac Queen.

Par M. McMonies,—La Pétition de Messieurs John Gartshore et Fils et autres, de la Ville de Dundas, Comté de Wentworth.

Par M. Gibb, La Pétition de E. C. Tuttle et autres, du Comté d'Ontario.

Par M. Huot,—La Pétition de Messieurs O. L. Richardson et Fils, et autres, de la Cité de Québec.

Ordonné, Que la Pétition de Frederic William Cumberland. Directeur Gérant du Chemin de Fer du Nord du Canada, présentée ce jour, soit maintenant reçue et lue.

Et la dite Pétition, demandant que le Bill pour remettre en vigueur et amender l'Acte 20 Victoria, Chapitre 156, intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de "Fer Central de Toronto et d'Owen Sound," ne devienne pas loi, a été reçue et lue.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-

De George William Malloch, de la Ville de Brantford, Comté de Brant; demandant que dans le cas où il serait passé un bill pour légaliser un certain arrangement entre la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer et la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron, les intérêts de certains créanciers judiciaires qu'il représente soient sauvegardés.

Du Conseil Municipal du Comté de Compton; demandant que le Township de Clifton ne soit pas divisé en deux Municipalités séparées.

De O. Batchelder et autres, de Clifton; demandant que dans le cas de l'érection de

la Paroisse de St. Hedwidge, certains lots n'y soient point compris.

De la Compagnie de prêts et de placements du Canada, (limitée); demandant un

Acte spécial d'incorporation pour l'autoriser à posséder et aliéner certaines terres.

De George Crawford et autres,—de Messieurs Racey et frères et autres, de Huron, et de John Armstrong et autres du Township de Bradford, Comté de Simcoe; demandant que des Droits soient imposés sur les Fruits, les Végétaux, les Plantes et les Arbres, importés des Etats-Unis.

De M. K. Dickenson et autres, de la Cite d'Ottawa; demandant que le Bill pour amender l'Acte intitulé, " Acte pour mieux règler la Pêche et protéger les pêcheries,"

deviennent loi.

Du Conseil Municipal du Comté de Welland; demandant la passation d'un Acte pour obliger à la destruction des chenilles, et autres animaux qui détruisent les Arbres Fruitiers.

M. Morris, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Douzième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour conférer au Collège d'Ottawa les droits et pouvoirs d'une Université et y a fait des amendements qu'il soumet à votre Honorable Chambre.

Le Comité trouve que le préambule du Bill pour légaliser le Règlement No. 116 de la Corporation du Township de Bayham, et pour déclarer les débentures émises en vertu de ce Règlement légales, valides et obligatoires pour la dite Corporation, n'est pas prouvé, attendu que le dit Règlement est certainement illégal et nul, et qu'il n'a été donné aucune bonne raison pour engager le Comité à le confirmer.

Ordonné, Que le quorum du Comité Spécial pour prendre en considération les lois relatives à l'intérêt soit réduit à sept Membres.

Ordonn, Que M. Dickson ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre 66 des Statuts Refondus du Canada, connu sous le nom d'Acte des Chemins de Fer.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de l'Honorable M. Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Hono-

rable M. le Procureur-Général Cartier,

Résolu, Que pour le reste de la session à partir de ce jour, il y ait deux séances distinctes les Mardis, Jeudis et Vendredis, la première de trois heures à six heures P.M., et la seconde de sept heures et demie P.M. jusqu'à l'ajournement; et qu'à ces séances les mesures du Gouvernement aient la préséance sur les autres mesures.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général:—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 21 Juin 1866, demandant copies de tous rapports, ordres et correspondances entre les autorités militaires et le département de la Milice ou tout autre département du Gouvernement au sujet des mouvements récents sur la frontière à Niagara.

(Service de la Milice.)

OTTAWA, 27 Juin 1866.

Monsieur,—Le Ministre de la Milice me charge d'accuser réception de votre lettre

du 23 Juin, demandant cette partie des informations requises par une Résolution de l'Honorable Assemblée Législative au sujet de la correspondance échangée entre les autorités militaires et le Département de la Milice, relativement aux mouvements militaires récents sur la frontière à Niagara.

J'ai à vous informer en réponse qu'il n'y a ni rapports, ni ordres, ni correspondance

à ce sujet dans ce Département excepté ceux qui sont confidentiels.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur, H. BERNARD.

A l'Hon. Sccrétaire Provincial, Ottawa.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR, Ottawa, 16 Juillet 1866.

Monsieur, - J'ai l'honneur de vous informer, relativement à l'Adresse de l'Assemblée Législative, demandant la correspondance échangée avec les autorités militaires, que les rapports sur ce sujet qui pourraient être fournis par le Département ont déjà été publiés dans la Gazette Officielle.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre obeissant servitcur,

DENIS GODLEY.

Al'Hon. Wm. McDougall, etc., eic, etc., Secrétaire Provincial.

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 18 Juin 1866, pour un Etat indiquant le montant de deniers dépensés par le Gouvernement jusqu'à ce jour pour le Havre de Port Stanley, et sur le Chemin de gravier de London et Port Stanley, avec les dates des différents Octrois. (Documents de la Session, No. 46.)
Réponse additionnelle à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 4 Juillet 1866,

demandant des informations relativement aux Pêcheries du Fleuve et du Golfe St. Lau-

rent. (Documents de la Session, No. 36.)

Réponse additionnelle à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 14 Juin 1866, pour copies des Papiers relatifs à l'érection civile de la Paroisse St. Angèle, dans le Comté de Rouville. (Documents de la Session, No. 27.)

- M. Street, du Comité des Voies et Moyens, a fait rapport de plusieurs Résolutions. lesquelles ont été lues comme suit :--
- 1. Qu'il est expédient de décréter que les articles suivants seront soumis aux droits spécifiques de Douanc indiqués en regard de chacun d'eux respectivement, en remplacement des droits dont ils sout actuellement frappés, telle modification de droits devant dater du 27e jour de Juin dernier, savoir :--

Spiritueux parfumés destinés exclusivement à la parfumerie. Par gal. \$1 20 Acide Acétique et Vinaigre..... 0 05 Ale, Bière et Porter en barils..... 0 05

2. Qu'il est expédient de décréter que depuis et après le premier jour de Septembre prochain les articles suivants seront soumis aux droits spécifiques de Douane indiqués en regard de chacun d'eux respectivement, en remplacement des droits dont ils sont actuellement frappés, savoir :-

Vins de toute espèce (excepté les Vins mousseux et Vins de Gingembre, Orange, Citron, Groseille, Fraise, Fram-

laine Summer of Cadella) no demont not wing do 96
boise, Sureau et Gadelle,) ne donnant pas plus de 26
degrés de force de preuve à l'Hydromètre de Sykes, en
futailles
Do (excepté comme ci-dessus) donnant plus de 26 degrés
et pas plus de 42 degrés de force de preuve à l'Hydro- mètre de Sukes, en futailles
mètre de Sykes, en futailles
42 degrés de force de preuve à l'Hydromètre de Sykes, Pintes 1 50
42 degrés de force de preuve à l'Hydromètre de Sykes, Pintes 1 50 en bouteilles
Et un droit additionnel de 3 centins par gallon pour
chaque degré de force au-dessus de 42 degrés, en futailles
ou en bouteilles; bouteilles de 4 pintes ou 8 chopines au gallon.
Vine Managery de tente condes en hontailles lorsque
Vins—Mousseux de toute espèce en bouteilles, lorsque accompagnés d'un certificat d'origine, pintes Par doz. 3 00
20
Et lorsqu'ils ne sont pas accompagnés d'un certificat d'ori- gine, un droit additionnel de, pintes " 1 00
Do do do chopines " 0 50 3. Qu'il est expédient de décréter que les articles suivants seront soumis aux droits
spécifiques de douane indiqués en regard de chacun d'eux respectivement, en remplace-
ment des droits dont ils sont actuellement frappés—telle modification de droits devant
ment des droits dont lis sont actuellement trappes—tene modification de droits devant
dater du 27e jour de Juin dernier, savoir :—
Sucre, savoir : Candi—brun ou blanc, sucre rafiné ou sucre rendu égal
Candi — prun ou piane, sucre fame ou sucre femu egai
en qualité par quelque procédé, y compris les sucreries et bonbons faits de sucre raffiné
Sucre blanc terré ou sucre rendu par quelque procédé
égal en qualité au sucre blanc terré n'étant pas du sucre
raffine ou egal en qualité au sucre raffine
Cassonade jaune et sucre brun terré ou sucre rendu par
Cassonate jame et sucre brun ente ou sucre intu par
quelque procédé égal en qualité à la Cassonade jaune ou sucre brun terré et inférieur au blanc terré
Cassonade brune ou sucre rendu par quelque procédé égal
en qualité à la Cassonade brune, et inférieure à la Cas-
sonade jaune ou brune terrée
Tout autre sucre inférieur en qualité à la Cassonade brune " 1 68
4. Qu'il est expédient de decréter que les articles suivants seront soumis aux
droits spécifiques de douane indiqués en regard de chacun d'eux respectivement, en rempla
cement des droits dont ils sont actuellement frappés—telle modification de droits devant
dater du 27e jour de Juin dernier, savoir :—
Café vert Par lb. 0 03
do rôti ou moulu
Chicorée ou toute autre racine ou végétal employé comme
café, brute ou vert
Chicorce, séchée au four, rôtie ou moulue
Savon communPar 100 lbs. 1 00
Amidon
5. Qu'il est expédient de décréter que les articles suivants seront soumis aux droits
spécifiques de Douane indiqués en regard de chacun d'eux respectivement, en remplace
ment des droits dont ils sont actuellement frappés—telle modification de droits devant
dater du 27e jour de Juin dernier, savoir :
Huiles, savoir:
De Charbon et Kérosene, distillée, purifiée et raffinée Par gal. 0 10
Naphthe
Benzine " 0 15
Pétrole raffinée
Pétrole raffinée
spécifiques de Douane indiqués en regard de chacun d'eux respectivement, en remplace
observation or possible of the at onsome a car technomical on tembrane

ment des droits dont ils sont actuellement frappés—telle modification de droits devant dater du 27e jour de Juin dernier, savoir :

Tabas:—Fabriqué, savoir:—			
Cavendish	Par lb.	0	15
Tabac frisé (common cut)	"	0	$7\frac{1}{2}$
Tabac frisé (fine cut)	"		20
Tabac blanc (Canadien) en torquettes	46	0	4
Tabac à priser, et en poudre, sec		0	15
Tabac à priser, humide, humecté ou assaisonné		0	10
Cigares:—Valcur n'excédant pas \$10 par M		\$3	00
Excédant \$10 et de pas plus de \$20	45	4	00
Do \$20 do \$40	"	5	00
Do \$40 par M	46	6	00

7. Qu'il est expédient de décréter que les articles suivants seront soumis aux droits spécifiques de Douane indiqués en regard de chacun d'eux respectivement—ces droits devant entrer en force lors de la passation de l'Acte à cet effet, savoir:—

Beurre	Par lb.	0	04
Fromage	"	0	03
Saindoux et Suif			
Poisson salé ou fumé	tt.	0	01
Farine de Blé et de Seigle	Par Brl.	0	50
Fleur et Farine de toutes les autres espèces de grain			
Grain de toute espèce, excepté le blé			
Viandes fraîches, salées ou fumées	" lb.	Ó	01

8. Qu'il est expédient de décréter que les articles suivants seront, sur leur valeur, soumis à un droit de Douane de 25 pour cent (25 pour cent ad valorem) en remplacement des droits dont ils sont maintenant frappés—telle modification de droits devant dater du dit 27e jour de Juin dernier, savoir:—

Cannelle, Macis et Muscade.

Epices, y compris le Gingembre, Piment et Poivre moulus.

Médecines et Préparations Médicinales Brévetées, non spécifiées ailleurs.

Essences et Parfums, non spécifiés ailleurs.

9. Qu'il est expédient de décréter que les articles suivants et tous autres articles qui ne sont pas ci-dessus frappés d'un droit spécifique ou ad valorem, ou qui ne tombent pas dans le tableau des exemptions ci-dessous énumérées, seront, sur leur valeur, soumis à un droit de Douane de 15 pour cent (15 pour cent ad valorem) en remplacement des droits dont ils sont maintenant frappés—telle modification de droits devant dater du dit 27e jour de Juin dernier, savoir:

Cuirs ouvrés, y compris bottes et souliers, harnais et sellerie, Hardes faites à la main ou au moyen de machines à coudre,

Cirage,

Tables de Bagatelle et Tables de Billard, et leurs accessoires, non spécifiées ailleurs, Balais et Brosses, de toutes sortes,

Articles d'ébénisterie ou meubles.

Chandelles de suif, et bougies de suif, cire ou autres matériaux,

Tapis, et tapis de foyer,

Carosses,

Fournitures de carosserie et de sellerie,

Chandeliers, girandoles, appareils à gaz,

Porcelaine, faïence et poterie,

Cidre,

Pendules,

Bouchons de liège,

Cotons, coton file et retors, fil de coton,

Fruits secs et noix,

Drogues, non autrement spécifiées,

Nouveautés, savoir:-

Articles brodés en or, argent et autres métaux, bracelets, milerets, etc., fabriqués de crin, plumes et fleurs, éventails et écrans, articles de modes de toutes sortes, ornements en bronze, albâtre, terra-cotta, ou composition, étoffes dorées ou argentées, fil et autres articles brodés en or, ou pour brodure, dentelle de fil et entre-deux, pupîtres et boîtes de fantaisie, et autres objets de fantaisie.

Journaux étrangers expédiés par autre voie que la poste,

Pièces de feu d'artifice,

Vins de gingembre, d'orange, de citron, groseille, fraise, framboise, sureau et gadelle,

Poudre à tirer,

Fusils, carabines, et armes à feu de toutes sortes,

Verrerie, plaquée et argentée, teinte, peinte ou colorée,

Chapeaux, casquettes et chapeaux de femme,

Peluche pour chapeaux,

Bonneterie,

Encres de toutes sortes, excepté celle d'imprimerie,

Quincaillerie, savoir :---

Coutellerie, polie, de toutes sortes,

Ferblanc, vernis et plané, articles de métal anglais,

Pelles, bêches, haches, houes, rateaux, fourches, outils tranchants, faulx et manches de faulx,

Fiches, clous, braquettes, pointes et brindilles,

Poëles et tous autres articles en fer fondu,

Autres articles de quincaillerie,

Planches, et bois scié de toute nature, excepté le noyer, l'acajou, le chataignier, le bois de rose et le cerisier,

Cuir, savoir:

Peaux de monton, veau, chèvre et chamois, préparées, vernies, ou émaillées,

Toile,

Locometives et Chars de Chemins de Fer,

Macaroni et vermicelle,

Articles en marbre ou imitation de marbre autrement qu'en plaques brutes ou blocs.

" Caoutchouc et gutta-percha,

" Fourrures ou dans lesquels la fourrure domine.

" Crin ou poil de chèvre de Turquie,

" Papier-maché,

Herbes, osier, feuilles de palmier, paille, fanon de baleine ou saule,

" excepté les articles tressés mentionnés ailleurs,

" Os, écailles, cornes, perles, ivoire,

"Or, argent, électro-plaqués, argentine, albata, argent d'Allemagne et

articles plaqués et galvanisés de toutes sortes,

" Cuir jaune ou rouge,

" Cuir ou imitation de cuir,

Bois non énumérés ailleurs,

Cachemire,

Instruments de musique, y compris les boîtes et horloges à musique,

Moutarde,

٤٤

Ochre moulue ou calcinée,

Toiles cirées,

Huiles rectifiées, décantées, soutirées, clarifiées ou filtrées, non autrement énumérées,

Opium,

Colis, contenant des marchandises frappées de droits spécifiques seulement; s'ils contiennent des marchandises frappées de droits ad valorem, leur valeur devra être ajoutée à celle des marchandises pour la fixation du droit,

Peintures et couleurs,

Papier,

Papiers peints,

Parasols et parapluies,

Platre de Paris et ciment hydraulique, moulu et calciné,

```
Cartes à jouer,
```

Conserves au vinaigre et sauces,

Viandes, volailles, poissons, végétaux, marinés,

Affiches, pamphlets, etc., imprimés en taille douce ou lithographiés.

Presses portatives à imprimer.

Chales,

Soies, satins et velours,

Brodéries en soie, laine, coton, et articles brodés au tambour,

Cordons de soie et de soie et de poil de chèvre d'Angora, non ailleurs énumérés.

Epices, comprenant le gingembre, piment, et le poivre, non moulus,

Papeterie,

Menus articles,

Pipes à fumer.

Bimbeloterie.

Vernis, autre que le brillant ou noir,

Lainages,

Papier pour l'impression des livres, des cartes géographiques et des journaux,

Gravures et étampes,

Lames métalliques recouvertes pour crinoline,

Bijouterie et montres,

Cartes et cartes marines et atlas, non ailleurs énumérées,

Voiles, toutes faites,

Esprit de térébenthine,

10. Qu'il est expédient de décréter que le et après le dit 27e jour de Juin dernier, les articles suivants soient admis en franchise, savoir :-

Ancres,

Cuivres jaune en barres, en baguettes ou en feuilles,

Fil de cuivre rouge ou jaune, et tissus de cuivre rouge ou jaune,

Cuivre en barres, en baguettes, en boulons ou en feuilles,

Tubes et tuyaux, de cuivre rouge ou jaune et de fer, passés à la filière,

Fer:-

Tôle du Canada et ferblanc,

Galvanisé et en feuilles,

Fil de fer, en baguettes pour clous et et chevilles, rond ou plat,

En barres, en baguettes ou en cercles,

En cercles, ou bandages pour roues de locomotives,

Tôle à chaudière.

Tôle laminée,

Plomb en feuilles.

Litharge,

Châssis, manivelles, essieux de locomotives et machines, essieux de Chars et de locomotives, tiges de piston, tiges de tiroir, glissières, tourillons d'essieux et bielles.

Racines médicinales,

Phosphore,

Cordons de soie pour chapeaux, bottes et souliers,

Arbres et manivelles ébauches de bâteaux-à-vapeur et de moulins,

Acier, battu ou coulé, en barres, en baguettes ou feuilles circulaires ou oblongues

Articles de fantaisie tressés en paille, en paille d'Italie et en herbe.

Etain granulé ou en barres,

Zinc ou spelter, en feuilles,

Acides de toute sorte, excepté l'acide acétique et le vinaigre.

Alun,

Préparations anatomiques,

Antimoine, Collections d'antiquités,

Vêtements de sujets anglais domiciliés en Canada, et décédés à l'étranger.

Articles pour le service public de la Province,

```
Articles importés par le Gouverneur-Général et pour son usage,
   Acticles pour l'usage des Consuls Etrangers quand ces derniers sont sujets ou citoyens
     du pays qu'ils représentent et non engagés dans le commerce,
   Alcalis, perlasse, potasse et soude,
   Ecorce, baies, noix, végétaux, bois et drogues servant principalement à teindre.
   Barille ou soude brute,
   Toile à voile pour ceintures et tuyaux élastiques,
   Poudres à blanchir,
   Tissus pour tamis,
   Borax,
   Outils et instruments de relieurs,
   Livres-imprimés, publications périodiques et pamphlets, n'étant point des réim-
     pressions étrangères d'ouvrages anglais soumis au droit de propriété littéraire, ni
     des livres de comptes en blanc, ou d'exemples, ni des cahiers à écrire ou de dessin,
     livres d'école et autres livres imprimés dans la Province,
   Feutre pour chaussures,
   Soies et poils de porc de tout genre,
   Millet à balais,
  Bustes, statues et statuettes de marbre, bronze ou albatre, peintures et dessins comme
     œuvres d'art, échantillons de sculpture, cabinets de monnaies, médailles, pierres
     précieuses et toutes collections d'antiquités,
  Pierre à meules et à aiguiser, ouvrées ou non,
Biscuit et pain de la Grande-Bretagne et des Provinces de l'A. B. du N,
  Pâte de Cocoa
  Cable de fer,
     do de chanvre et d'herbe,
  Caoutchouc et gutta-percha, non ouvrés,
  Carosses de voyageurs et voitures employées au transport des marchandises, les col-
         porteurs et troupes de cirques exceptés,.
  Ciment marin ou hydraulique, non moulu,
  Les articles suivants lorsqu'importés par les Officiers des Troupes de Sa Majesté en
       Canada et pour leur usage, savoir :
  Cigares, ----- pour l'ordinaire des Officiers,
  Vaisselle d'argent ou plaquée,
  Porcelaine.
                                        do
  Verrerie,
                                        dο
  Linge de table,
                                       do
Spiritueux,
                                       do
  Vins,
                                       do
  Bière,
                                       do
  Tables de Billard et de Bagatelle lorsque importées directement par les Régiments
       servant en Canada et pour leur usage,
  Habillements civils et militaires, importés par les Officiers de l'Armée servant en
  Café, Sucre et Thé lorsque importés directement pour les troupes de Sa Majesté scrvant
      en Canada, ou pris de l'entrepôt pour elles, sous les restrictions et règlements
      qui pourront être établis par le Ministre des Finances,
  Cloches d'Eglise,
  Angenterie servant à la communion,
  Charbon et Coke,
  Vêtements et armes pour les tribus Sauvages,
                      pour l'Armée et les Forces Militaires dans la Province,
 Provisions pour le commissariat et l'artillerie,
 Liége, ou écorce de l'arbre à liége,
 Déchêts de coton et de filasse,
  Coton de laine.
  Coton à mèche,
```

Tissus de coton et de laine pour souliers de caoutchouc,

Cr€me de tartre crystallisé,

Diamants et pierres précieuses non montés.

Dons de hardes pour être distribuées gratuitement par des sociétés chariritables,

Tuiles à drainage pour les fins de l'agriculture,

Dessins comme œuvres d'art.

Terre, argile et sable,

Œufs.

Papiers à émeri, à verre, et papier sablé,

Instruments aratoires quand ils sont importés spécialement pour l'encouragement de l'agriculture,

Formes de chapeaux de feutre et feutre pour chapeaux,

Fibre du Mexique ou Tampico, blanche et noire ou autres fibres végétales pour les manufactures,

Bois de chauffage,

Brique réfractaire et argile,

Poisson frais, pour la consommation journalière,

Filets et seines de pêche, hameçons, ligne et fil à rets,

Lin, chanvre et étoupe non préparées,

Fourrures et peaux, pelleteries ou queues, non préparées,

Pierres précieuses et médailles,

Chauderets et peaux pour les batteurs d'or,

Feuilles d'or et d'argent.

Graviers,

Graisse et graillons,

Gypse ou plâtre de Paris, ni moulu ni calciné,

Cheveux, crin de chèvre du Thibet, de cheval, de porc ou de chèvre d'Angora, non ouvré,

Foin,

Peaux et cornes.

Houblon,

Indigo,

Vieux cable et étoupe,

Kryolite,

Fil de lin (machines) pour bottes et souliers,

Locomotives, chars à voyageurs, à bagage et à fret parcourant toute ligne de chemin de fer qui traverse la frontière tant que les locomotives et chars Canadiens seront admis en franchise sous des circonstances analogues dans les Etats-Unis,

Herbe de manille, foin de mer et mousses pour les tapissiers,

Engrais,

Cartes géographiques et marines, importées non comme marchandises, mais comme effets mobiliers appartenant aux personnes arrivant en Canada avec l'intention de s'y établir,

Marbre en bloc ou en plaques brutes et non spécialement mis en œuvre,

Médicaments pour les hôpitaux,

Chevaux, bestiaux, voitures et harnais de ménageries,

Provisions pour l'armée ou la marine,

Instruments de musique pour les corps de musique militaires,

Nitre ou salpêtre,

Ochres et oxides métalliques moulus ou non moulus, lavés ou non lavés, secs-non calcinés,

Tourteaux de lin.

Huiles de cacao, résine de pin, huile de palme dans leur état naturel et n'ayant pas subi l'action du feu,

Minerais de toutes sortes,

Branches d'osier ou de saule, préparées pour l'usage des vanniers,

Instruments et appareils de physique, et sphères, lorsque spécialement importés pour l'usage des Colléges et des Sociétés Littéraires et Scientifiques.

Fer, Plomb et cuivre en saumon,

Terre à ripe,

Brai et goudron,

```
Encre à imprimer et presses à imprimer, excepté les presses à bras portatives à
 imprimer.
     Prunelle,
      Guenilles.
     Plomb rouge et blanc de céruse, sec.
     Résine et colophane.
     Sel ammoniac, sel de soude, cendre de soude, soude caustique et silice de soude.
     Sel.
     Cuivre en boulons,
     Graines pour les fins de l'agriculture, de l'horticulture, ou de la fabrication seulement,
     Vêtements et autres effets personnels et instruments d'agriculture (n'étant pas des
marchandises) pour l'usage immédiat des personnes venant s'établir en cette Province.
     Poulies de navire.
     Lampes d'habitacle,
     Etamine,
     Toile à voile ou canevas, Nos. 1 jusqu'à 6,
     Caps-de-Mouton,
     Faux Sabords,
     Tampons de Pont,
     Anneaux de fer.
     Roues de Poulies.
     Lampes à Signaux,
     Margouillets,
    Echantillons d'Histoire Naturelle, de Ménéralogie ou de Botanique,
    Ardoise,
    Pierre brute, et pierre à lithographie,
    Planches stéréotypes, pour les fins d'imprimerie seulement,
    Planches électrotypes,
    Soufre en pierre ou en poudre,
    Chardon à carder,
    Etain et zinc ou spelter en saumons ou en gueuses,
    Arbres, plants et arbustes, bulbes et racines,
    Gournables.
    Tabac, non fabrique,
    Térébenthine, autre que l'esprit de térébenthine,
    Métal à caractères typographiques, en saumons ou on gueuses,
Vernis luisant et noir nour les constructeurs de navires
    Vernis luisant et noir, pour les constructeurs de navires,
    Végétaux,
    Placage,
   Soie tissée ou torse et coton tissé ou tors pour tissus élastiques et fil pour recouvrir
les lames métalliques à crinoline,
    Blé,
    Blanc d'Espagne.
    Bois de toute espèce, non ouvré,
   Laine, Sance
    Blanc de zinc.
    Monnaies et lingots.
```

Mécanismes de toute espèce pour moulins et manufactures.

11. Qu'il est expédient de pourvoir à ce que les articles suivants soient sujets à un droit de Douane de dix pour cent sur leur valeur, au lieu des droits auxquels ils sont maintenant assujétis, le dit changement de droit devant entrer en vigueur le, depuis et après le dit 27e jour de Juin maintenant dernier, savoir:

Cuir à semelles, cuir à empeignes.

12. Qu'il est expédient de décréter que l'importation des articles qui suivent sers, prohibée sous peine d'une amende de deux cents piastres et de la confiscation des celis les contenant :

Livres, Dessins, Peintures et Gravures d'un caractère immoral ou indécent Monnaie affaiblie ou contrefaite. 13. Qu'il est expédient de décréter que l'importation des articles ci-dessous mentionnés, du crû et de la provenance d'aucune des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord, seront admis en cette Province francs de droits, à compter de la passation de l'Acte à cet égard, savoir:

Grains, farine et céréales de toutes sortes,

Animaux de toutes espèces,

Viandes fraiches, fumées et salées,

Graines de semence et végétaux,

Fruits verts et secs,

Poissons de toutes sortes,

Produits du poisson et de tous autres animaux vivant dans l'eau,...

Volailles,

Beurre, fromage,

Saindoux, suif,

Memo: Additions proposées à la Liste des articles Francs de Droits:-

Les couleurs et articles suivants, seulement quand ils sont importés par des fabricants de papier à tapisser et par des peintres en couleur, pour les fins manufacturières uniquement, c'est à savoir:—

Laques en pulpe, écarlates, et cramoisies,

Bleu d'outre-mer et de Chine,

Terre d'ombre brute,

Bleu foncé,

Vert de Paris et vert permanent,

Blane satin, et blane fin lavé,

Bichromate de potasse,

Sucre de plomb,

Gomme anglaise,

Ruban de fil ou de coton employé dans la fabrication des crinolines,

Boucles ou agrafes de cuivre et de fer-blane, coulisses et paillettes pour do., ...

Rotin pour les chaises,

Gasoline,

Cordons de soie et fil de lin employés dans les machines,

Nitrate de soude,

Huiles de baleine, dans leur état naturel, et nullement préparées, rectifiées, clarifiées, ou décantées.

Planches et bois scié, savoir : acajou, bois de rose, noyer, chataignier et cerisier,

Bois de construction et merrain de toutes sortes, rond, équarri, seié, mais non d'ailleurs fabriqué en tout ou en partie,

Plantes, arbustes et arbres,

Huiles de poisson,

Gypse moulu ou non moulu,

Et tous autres articles du crû et de la provenance des dites. Provinces de l'Amérique.

Britannique du Nord, qui pourront être spécialement exemptés des Droits de l'actions de la provenance des dites. Provinces de l'Amérique de la provenance des dites provinces de l'Amérique de l'actions de l'actions de l'actions de la provenance des dites provinces de l'actions de l

Douane par ordre du Gouverneur en Conseil.

14. Qu'il est expédient de décréter que les articles mentionnés dans la résolution précédente, lorsqu'ils seront du crû et de la provenance des États Unis d'Amérique, pourront être admis francs de droits dans cette Province sur proclamation lancée par le Gouverneur en Conseil après que des arrangements satisfaisants auront été conclus avec les États Units au sujet de l'importation d'articles de la même nature du Canada en ce pays.

DROIT D'EXPORTATION.

15. Qu'il est expédient d'imposer sur les billots de sciage et les paquets de bardeau exportés du Canada, excepté lorsqu'ils sont directement exportés aux Provinces de l'Amérique Britannique du Nord:—

PORTS FRANCS.

16. Qu'il est expédient d'abroger l'Acte 23 Victoria, Chapitre 20, intitulé: "Acte concernant les Ports Francs d'Entrée," et de prescrire que les droits prélevés dans les lieux actuellement compris dans ces Ports Francs seront les mêmes que ceux prélevés dans les autres parties de cette Province, et que les marchandises qui auront été importées dans

ces Ports Francs avant l'abrogation du dit Acte seront considérées, si elles en sortent pour être dirigées sur toute autre partie de la Province, comme si elles avaient été importées d'un lieu situé en dehors de la Province; et nonobstant tout ce que contenu au contraire dans le dit Acte, il sera loisible au Gouverneur en Conseil de lancer, sa proclamation déclarant fermés les dits Ports Libres depuis et après le quinzième, jour de septembre prochain.

Ordonné, Que les dites Résolutions soient maintenant lues une seconde fois-

Et la première Résolution et les suivantes jusqu'à la sixième inclusivement ayant été

lues une seconde fois, ont été adoptées.

La septième Résolution ayant été lue une seconde fois, et cette question ayant été mise aux voix : que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution, la Chambre s'est divisée, et la dite question a été résolue affirmativement.

La huitième Résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

La neuvième Résolution ayant été lue une seconde fois, et cette question ayant été mise aux voix : que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution, la Chambre s'est divisée, et la dite question a été résolue affirmativement.

La dixième Résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été pro-

posée : que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution.

M. Magill a proposé en amendement, secondé par M. Gibbs, que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les mots suivants: "la dixième Résolution en tant qu'elle exempte de droits les Machines de "Factoreries de toutes sortes, soit renvoyée de nouveau à un Comité Général avec instruction de placer ces Machines dans la Liste des Articles payant un droit de 15 pour cent."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant

été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Ault,	Ferguson (Frontenac), Magill,	
Bowman,	Gibbs, McMonies,	Shanly, Stirton,
Chambers,	Labreche-Viger, Munro,	Street,
Cowan,	Lajoie, O'Halloran	
Currier,	Macdonald (Cornw'l), Ross (Dund	as), Willson.—22.
Dorion (Hochelaga)	Macdonald (Glendan)	

Dorion (Hochelaga), Macdonald (Gleng'ry),

CONTRE:

Abbott,	De Niverville,	Macdonald, ProcGén	Rémillard,
Beaubien,			Robitaille,
Bellerose,			Ross (Champlain),
Biggar,	Dufresne (Iberville),		Ross(Prince Edouard)
Blanchet,	Dufresne (Montcalm),		Rymal,
Bourassa,			Scatcherd; 330
Bown,	Galt,	Morris,	Scoble, 363
Burwell,	Gaucher,	Oliver	Smith (Durham Est),
	, Gaudet,		Smith (Toronto Est),
	Geoffrion,		Somerville, and
Caron,		Perrault,	Taschereau,
Cartier, Proc. Gén.	Holton,	Pinsonneault,	Thibaudeau,
		Pope,	Tremblay,
Chapais,	Huot,	Pouliot,	Wallbridge(Hast's N.),
	Jones (L'ds N.et Gren.)		Webbit
			Wells -
			Wright (Co.d' Ott'a) et
De Boucherville,			Wright (York E.) _72.
		1 7 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	the first of the f

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Alors la Question principale ayant été mise aux voix,...

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution.

La onzième Résolution et les suivantes jusqu'à la seizième inclusivement ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

Ordonné, Que l'Honorable M. Galt ait la permission d'introduire un Bill pour amender les Actes relatifs aux Droits de Douane et modifier le Tarif des Droits payables en vertu de ces Actes.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Un Mossage du Conseil Législatif par John Fennings Taylor, Ecuier, l'un des Maîtres en Chancellerie:

M. L'ORATEUR,—Le Conseil Législatif prie cette Chambre de lui communiquer les témoignages, preuves et documents sur lesquels est basé le Bill intitulé : "Acte pour au-" toriser William John Bickell à construire un Pont sur la Rivière St. Charles," ainsi, que toutes les pétitions et autres documents contre le dit Bill pour que le tout soit communiqué au Comîté Permanent des Ordres Permanents et des Bills Privés du Conseil Législatif.

Et ensuite il s'est retiré.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant : Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans amendements:

Bill intitulé: "Acte pour annexer une partie du Township de Broughton à la Paroisse de St. Frédéric, dans le Comté de Beauce."

Bill intitulé: "Acte pour diviser le Township de Wawanosh en deux Municipalités

" séparées." Bill intitulé: " Acte pour amender la Loi de la Procédure et de la Preuve dans les " affaires de la Couronne et les affaires Criminelles dans le Haut-Canada."

Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte relatif aux Procureurs en Loi."
Bill intitulé: "Acte pour faciliter le moyen de rendre Jugement dans les Cours du " Banc de la Reine et Supérieure pour le Bas-Canada,"

Bill intitulé: "Acte pour exonérer les Membres du Gouvernement Exécutif et "autres, pour avoir inévitablement enfreint les dispositions de l'Acte d'Audition en mainte-

"nant en service actif une force de Milice considérable sur la Frontière en 1865 et 1866." Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte relatif à l'Audition "des causes dans la Cour de Chancellerie du Haut-Canada," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre à procédé a prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Âcte relatif à l'Audition des causes dans la Cour de Chan-" cellerie du Haut-Canada," lequel a été lu comme suit :

Page 1, ligne 19-Après "Cour," insérez comme partie de la clause suivante : "Le

" Conseil pourra donner sa décision soit pendant la séance, ou après, et"

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :-

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants du dit Conseil, auxquels il demande le concours de cette Chambre:-

Bill intitulé : "Acte pour soumettre l'Eglise Méthodiste Wesléyenne et sa propriété "située sur le côté sud de Queen Strect, dans la Cité de Toronto, à la règle du Model Deed "de l'Eglise Méthodiste Wesléyenne en connexion avec la Conférence Anglaise, afin de les "mieux administrer et pour les transporter à certains Syndics, en vertu du dit Model

Bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender le Chapitre cent vingt huit des Statuts

"Refondus du Haut-Canada, intitulé: "Acte relatif à l'Administration de la Justice dans les territoires non organisés."

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. Cameron (Ontario Nord,) secondó par M. Biggar,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour soumettre l'Eglise "Méthodiste Wesleyenne et sa propriété située sur le côté sud de Queen Street, dans la "Cité de Toronto, à la règle du Model Deed de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en conmexion avec la conférence anglaise, afin de les mieux administrer, et pour les transporter à "certains Syndics en vertu du dit Model Deed, soit maintenant lu la première fois."

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été

ordonnée pour demain.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par

l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte à l'effet d'amender le Chapitre cent-vingt huit des Statuts Refondus du Haut-Canada intitulé: "Acte relatif à "l'administration de la Justice dans les territoires non organisés," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée

pour demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité des subsides.

(EN COMITÉ.)

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les dommages causés par la construction du Canal Beauharnois, pour

l'année expirant le 30 Juin 1867.

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée comme suit : deux mille dollars pour payer les réparations faites aux quais en bas de Québec, et mille dollars pour défrayer les dépenses de l'enlèvement des quais situés dans le fleuve St. Laurent vis-à vis Ste. Anne de la Pérade, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer la dépense de la construction de phares, pour l'année expirant le 30 Juin

1887

4. Résolu, Qu'une somme n'excedant pas vingt deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses des travaux en rapport avec la descente

du bois sur l'Ottawa et ses tributaires, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée comme suit : cinq cent mille dollars pour parachever les bâtisses du parlement et des départements à Ottawa; vingt cinq mille dollars pour défrayer les dépenses de la résidence de Son Excellence le Gouverneur Général à Ottawa; cinquante six mille dollars pour parachever la Prison de Réforme à St. Vincent de Paul; six mille dollars pour défrayer les dépenses de l'Hopital de Marine à Québec, et cinq mille dollars pour défrayer les dépenses de la Prison sur l'Isle Manitouline, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée comme suit:—dix mille dollars pour défrayer les dépenses des arbritrages et sentences, et cinq mille dollars pour défrayer les dépenses des arpentages et ins-

pections, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quinze mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée comme suit: cinquante mille dollars (pris a même le Fonds de Bâtisse du Haut-Canada) nour l'agrandissement de l'Asile des Aliénés à Toronto; dix mille dollars (pris à même le Fonds de Bâtisse et du Jury) pour payer la construction de la Prison de Québec; cinq mille dollars pour défrayer les dépenses de la construction de la Prison du District de St. François; trois mille deux cents dollars pour défrayer les dépenses du Palais de Justice et de la prison aux Isles de la Magde-laine; quinze cents dollars pour défrayer les dépenses du Palais de Justice et de la Prison

de St. Scholastique; dix huit mille dollars pour payer la Balance due sur l'allocation pour les Palais de Justice de Comté; huit mille dollars (pris à même le Fonds de Bâtisse des Ecoles Normales), pour défrayer les dépenses de l'Hôtel du Gouvernement, Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quaronte mille dollars soît accordée à Sa Majesté pour payer loyers, assurances, et réparations des édifices publics, pour l'année expi-

rant le 30 Juin 1867.

9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée comme suit :- cinquante mille dollars pour défrayer les dépenses des Chemins de Colonisation du Haut-Canada, et cinquante mille dollars pour défrayer les dépenses des Chemins de Colonisation du Bas-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

10. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour compléter le Chemin Militaire de Métapédiac, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusque après minuit,

Vendredi, 20 Juillet 1866,

11. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses du Chemin Militaire Monck, pour l'année expirant le 30 Juin **1867.**

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Street a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit reçu aujourd'hui.

M. Street a aussi informé la Chambre qu'il lui lui avait été enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Que cette Chambre se formera de nouveau en le dit Comité aujourd'hui,

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 20 Juillet 1866.

Trois heures, P. M.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table:-Par M. Pope,—La Pétition de la Municipalité Locale de Bury, Canada Est.

Par l'Honorable M. Cameron (Peel), La Pétition de John Benson et autres; du Township d'Albion, la l'étition de la Municipalité du Township de Chinguacousy, et la Pétition de R. W. Lowery et autres, du Township d'Albion, Comté de Peel.

Par M. Wallbridge (Hastings Nord), - La Pétition de A. Carman et autres; de la Cité

d' Ottawa.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald,-La Pétition de C. S. Gzowski et de D. L. MacPherson, de la Cité d'Ottawa.

Par M. Morris,-La Pétition du Révérend G. P. Houseman, Recteur de Québec.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été reques et lues :-D'Alfred Haines et autres, de Clinton; d'Arthur Woodman et autres, de Clinton, et de M. Hirshon et autres, du Comté de Perth; demandant que certaines terres appartenant à la Compagnie du Canada soient vendues aux colons résidants.

De J. H. Judgson et autres, du Township de Ciarendon, Comté de Pontiac; deman-

dant de l'aide pour la construction d'un pont sur le ravin Morrison.

De Charles II. Church, M.D., et autres, du District d'Ottawa, et des environs; demandant une enquête sur la conduite de l'Honorable Aimé Lafontaine, Juge de la Cour Supérieure dans le dit District.

De l'assemblée des notables de l'Eglise St. Jean, dans le Township de Kingston; demandant la passation d'un Acte pour permettre la vente des terres des Rectoreries dans cette l'rovince.

De Lions Harwich; demandant le redressement de certains griefs.

M. Somerville, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Cham-

bre le Quatorzième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux Pétitions suivantes, savoir :—du Conseil Municipal du Comté de Perth, demandant un Acte pour consolider sa dette; de la Compagnie Canadienne de prêts et de placements (limitée); de l'Institut Canadien-Français de la Cité d'Ottawa.

Le Comité recommande aussi la suspension de la Règle quant à la Pétition de John Elliott, Maire, et autres, de la Ville de Brantford, demandant que le Conseil de Ville de Brantford soit autorisé à ériger une Salle d'Exercice Militaire sur un certain lot de terre, bien qu'il n'en ait pas été donné avis, attendu que les intérêts de personne ne peuvent être compromis par la mesure.

M. Morris, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Treizième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements qu'il soumet à

votre Honorable Chambre, savoir :-

Bill pour amender les Actes relatifs à la Corporation de la Cité de Montréal et pour d'autres fins.

Bill pour autoriser la Compagnie d'Exploitation de la source d'Huile d'Hartford à posséder et aliéner certaines terres.

Bill pour établir d'autres dispositions au sujet des biens temporels ecclésiastiques de

l'Eglise Unie d'Angleterre et d'Irlande en cette Province.

Bill pour autoriser l'octroi d'une Patente en faveur de Henry John Boswell pour une invention nouvelle et utile.

Bill pour mettre le Cimetière Protestant, à Hudson, en la possession du Titulaire et

des Syndics de l'Eglise St. James, Vaudreuil.

Bill pour autoriser l'octroi d'un brevet d'invention à MM. J. D. Whelpley et J. J. Storrer pour un système nouveau et amélioré de traiter les minerais.

Bill pour incorporer le Cimetière du Lac de Cristal.

Bill pour autoriser John Auld à vendre un certain immeuble.

Il a aussi examiné les Bills suivants, et il est convenu de les rapporter sans amendements, savoir:—

Bill pour lever les doutes quant à la légalité d'un canon du synode du Diocèse de

Québec, relatif à la Paroisse et aux Chapelles de Québec.

Bill pour déclarer et fixer le sens du contrat constituant le douaire d'Harriette Margarette Gage, et pour confirmer les assurances données par ce contrat.

Bill pour ériger le Conté de Peel en deux Comtés séparés pour les fins judiciaires.

Bill pour naturaliser John Rogers.

Bill pour diviser la Municipalité de la Baie de Gaspé Sud et d' York en deux Municipalités séparées.

Bill pour étendre les dispositions de l'Acte 25 Victoria, Chapitre 40, intitulé : " Acte

pour confirmer et établir certains chemins dans le Township de Reach.

Bill pour corriger certaines erreurs dans un Acte translatif de Propriété, consenti par feu Alexander Dixon en faveur de W. M. Westmacott, en date du 1er Septembre 1854, et pour confirmer la vente de certaines terres en vertu du dit Acte.

Bill pour ériger St. Bonaventure en une Municipalité séparée.

Bill pour autoriser l'admission de William Lynn Smart comme Avocat dans le Haut-Cunada.

Bill pour amender l'Acte 23 Victoria, Chapitre 123, relatif aux Pilotes pour le Havre de Québec et au-dessous.

Quant à ce dernier Bill, le Comité désire attirer l'attention de la Chambre sur l'importance du principe contenu dans la disposition qui amende l'Acte des Pilotes.

Le Bill pour amender l'Acte 29 Victoria, Chapitre 57, relatif à l'incorporation de la

26

Cité de Québec, n'a pas été introduit à la suite d'une pétition comme Bill Privé, et conséquemment le Comité ne peut en prendre convaissance.

L'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, du Comité Spécial auquel ont été renvoyés le Bill intitulé: "Acte relatif au code Civil du Bas-Canada," ainsi que le rapport des Commissaires et la correspondance s'y rattachant, mis devant cette honorable Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, a l'honneur de faire rapport à votre honorable Chambre:

Que le Comité a pris en considération le Bill en question, et l'a adopté avec des amen-

Votre Comité a de plus pris en considération le Code de Procédure Civile du Bas-Canada, les rapports et la correspondance qui s'y rattachent, et les amendements qui y ont été suggérés par les Commissaires chargés de le préparer, et soumis pour remplacer différentes dispositions qu'ils ont représentées comme loi en force. Quelques uns des amendements ainsi suggérés n'ont pu rencontrer les vues de votre Comité, et ont en conséquence été laissés de côté; les autres amendements dans lesquels votre Comité a concouru, quelques uns auxquels il a fait subir des changements et d'autres amendements qu'il suggère aux dispositions du dit Code, sont incorporés dans les Résolutions contenues en la cédule ci-annexée, et à laquelle il est renvoyé dans le Bill soumis.

Ordonné, Que M. Currier ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte incorporant l'Institut Canadien de la Cité d'Ottawa.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que la 53e Règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au Bill pour autoriser le Conseil de Ville de la Ville de Brantford à construire une salle d'exercice militaire sur un certain lot de terre.

Ordonné, Que M. Bown ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser le Conseil de Ville de la Ville de Brantford à construire une salle d'exercice militaire sur un certain lot de terre.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, a présenté à la Chambre le Cinquième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre comité a examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements qu'il soumet à

votre Honorable Chambre.

Bill pour autoriser la vente du Chemin de Fer de Peterborough et du Lac Chemong. Bill intitulé: "Acte de Capitalisation des arrérages dus par la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron, 1866.

Bill du Conseil Législatif, pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Belle-

ville et Marmora.

L'Honorable M. Rose, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, a présenté

à la Chambre le Cinquième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements qu'il soumet à votre Honorable Chambre, savoir : le Bill pour incorporer la Compagnie d'exploita-tion de la source d'Huile de Dresden Grand Occidental; le Bill pour incorporer la Compagnis Minière de Roxton; le Bill pour amender la Charte de la Compagnie d'Assurances de Québec contre le Feu; le Bill pour incorporer la Compagnie d'Union d'Assurances contre le Feu et d'Assurances Maritimes, océaniques, et de l'intérieur du Canada, et le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender de nouveau la Charte de la " Banque du Haut-Canada."

Votre Comité a aussi examiné les Bills suivants du Conseil Législatif, et il est con-

venu de les rapporter sans amendements, savoir :---

Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte 26 Victoria, Chapitre 59, pour incor-" porer la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent."

Bill pour amender de nouveau la Charte de la Banque de Québec.

Bill pour amender les Actes relatifs à la Compagnie de Crédit Foncier du Canada.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité des Subsides.

(EN COMITÉ.)

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses des Bateaux Remorqueurs entre Montréal et Kingston, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses des Steamers de la Province, pour l'annce expirant

le 30 Juin 1867.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quarante cinq mille cinq cent trente six dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses de la Maison de la Trinité de

Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt sept mille sept cent dix neuf dollars soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée comme suit:—Vingt cinq mille sept cent sotxante et dix dollars pour défrayer les dépenses de la Maison de la Trinité de Montréal; dix neuf cent quarante neuf dollars pour payer les arrérages de 1865 à 1866, de la dite Maison de la Trinité de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses des Phares, sur les Lacs et les Rivières à l'intérieur, pour

l'année expirant le 30 Juin 1867.

- 6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée comme suit:—Cent dollars comme allocation à Pierre Brochu pour résider au Lac Métapédiac, sur le Chemin Kempt, et assister les voyageurs; cent dollars comme allocation à Marcel Brochu pour résider au Petit Lac, sur le Chemin Kempt, et assister les voyageurs; cent dollars comme allocation à Jonathan Noble pour résider à La Fourche et à assister les voyageurs, et cent dollars à T. Evans pour resider à Assametquagan et à assister les voyageurs, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majes é comme étant la porportion des dépenses à payer pour l'entretien des Phares

sur les Iles St. Paul et Scatterie, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quinze cents dollars soit accordée à Sa Mojesté pour défrayer les dépenses de la construction d'un Phare sur la Pointe Est de

l'Ile du Prince Edouard, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les Salaires et defrayer les Dépenses Contingentes du Bureau du Surintendant des Mesureurs de bois, Québec et Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Street a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu à la prochaine séance de cette Chambre.

M. Street a aussi informé la Chambre qu'il lui était enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Que cette Chambre se formera de nouveau en le dit Comité à sa prochaine séance.

Et étant six heures de l'après midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à sept heures et demie sans que la question d'ajournement ait été mise aux voix.

Sept heures et demie, P. M.

La Pétition suivante a été présentée et déposée sur la Table:—
Par l'Honorable M. Carling,—La Pétition de John Noble et autres, des Comtés de Middlesex, Huron et Perth.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-

Du Révérend Docteur *Jeffers* et autres, Syndics de l'Eglise Wesléyenne Méthodiste de la Rue *Queen*; demandant la passation d'un Acte pour les mettre en possession, comme Syndics, de certaines propriétés.

De MM. John Garishore et Fils, et autres, de la Ville de Dundas, Comté de Wentworth, et de E. C. Tuttle et autres, du Comté d'Ontario; demandant que certains chan-

gements proposés au Tarif, ne deviennent pas loi.

De MM. O. L. Richardson et Fils, et autres, de la Cité de Québec; demandant des amendements au Bill pour amender l'Acte touchant l'inspection du cuir et des peaux crues.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :— Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Bill intitulé: "Acte à l'effet de révoquer l'Acte pour valider certaines cotisations en " la Cité de Toronto et pour autoriser la dite Cité à recouvrer les taxes établics et imposées."

Bill intitulé: "Acte à l'effet d'autoriser Philip Pearson Harris à prendre un Brevet d'Invention pour un appareil servant à clarifier et à rendre inodore l'huile de pétrole à "l'état brut."

Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte concernant la Cour de mise en accusation (Court of Impeachment) du Haut-Canada.

Bill intitulé: " Acte concernant les personnes en état d'arrestation, accusées de

" haute trahison ou de félonie."

Bill intitulé: "Acte pour amender la loi relative à la nomination des Recorders dans le Haut-Canada."

Bill intitulé: "Acte pour incorporer l'Académie Ursuline de Chatham." Et aussi, le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans amendements:

Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte pour incorporer le Curé de la Paroisse de "Notre-Dame de Québec."

Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte 27 et 28 Victoria, Chapitre 71, intitulé:

"' Acte pour incorporer la Chambre de Commerce de la Cité d'Hamilton."'

Bill intitulé: "Acte pour amender le Chapitre 34 des Statuts Refondus du Canada, "relatif aux brevets d'invention."

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, secondé par M.

Curtwright,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte à l'effet d'autoriser "Philip Pearson Harris à prendre un brevet d'invention pour un appareil servant à "clarifier et à rendre inodore l'huile de pétrole à l'état brut," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été

ordonnée pour Mardi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, secondé par l'Honorable M. le Solliciteur-Général

rable M. le Solliciteur-Général Langevin.

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender l'Acte "concernant la cour de mise en accusation (court of impeachment) du Haut-Canada," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été

ordonnée pour Mardi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, secondé par l'Hono-

rable M. le Solliciteur-Général Langevin,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte concernant les personnes "en état d'arrestation, accusées de Haute Trahison ou de Félonie, soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été

ordonnée pour Mardi prochain.

Sur motion de M. McKellar, secondé par M. Macdonald (Glengarry),

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour incorporer l'Académie Ursuline de Chatham soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été

ordonnée pour Lundi prochain.

M. Mackenzie, du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le quatrième rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:-

Votre Comité a examiné les Documents mentionnés dans la motion suivante, savoir :-De M. Mackenzie-Réponse à une Adresse demandant les plans et la désignation des terres (s'il y en a) louées ou vendues, ou qu'on est convenu de louer ou vendre à la Compagnie de la Baie d'Hudson ou à ses Agents sur la Rive Nord des Lacs Huron et Supérieur, avec copie des Ordres en Conseil, Correspondance, etc. Le Comité recommande qu'une certaine partie seulement du dit Document soit imprimé sans les Plans.

Le Comité recommande aussi que les Documents suivants soient imprimés, savoir :-Réponse à une Adresse.—Rapports et autres Documents du Département des Sauvages relativement à la Compagnie de Navigation de la Grande Rivière quand elle était sous le

contrôle de la Corporation de la Ville de Brantford.

Réponse à une Adresse,-Documents relatifs aux Pêcheries du Fleuve et du Golfe

St. Laurent.

Réponse Supplémentaire,—Au sujet des Pêcheries du Fleuve et du Golfe St. Lau-

Réponse à une Adresse,-Correspondance relative à la Confédération des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord.

Réponse à une Adresse,—Etats de la Dépense des Forces de Milice et de Police en-

voyéesà la Frontière.

Réponse à une Adresse,-Liste des Nominations faites dans le Service Public de la Province depuis le 1er Mai 1864. (Les Maîtres de Postes qui ne reçoivent qu'une commission ne devant pas être inclus).

Le comité recommande aussi que les Documents suivants soient imprimés seulement

comme Documents de la Session, savoir :-

Rapport des Commissaires de l'Amérique Britannique du Nord nommés pour s'enquérir sur le commerce des Indes Occidentales, du Mexique et du Brézil (sans les Cartes annexées

Réponse à une Adresse,—Relative à des informations sur les Timbres Judiciaires.

Etat Annuel sur les Biens des Jésuites. Rapport de l'Ecole Industrielle d'Hamilton.

Comptes de la Maison de la Trinité de Québec et du Fonds des Pilotes Infirmes.

Le Comité recommande en outre de ne point imprimer les Documents suivants:-Réponse à une Adresse,-Relative laux congés accordés à des Juges du Bas-

Canada, pendant les trois dernières années, et relative à la tenue des Cours.

Réponse à une Adresse,-Indiquant le nombre de prisonniers incarcérés dans la Prison de Niagara, etc., de 1861 à 1865; le nombre de ceux qui ont été sous le traitement de Médecins, et le nombre des décès ; contenant aussi la correspondance échangée entre l'Architecte et le Bureau des Inspecteurs des Prisons.

Réponse à une Adresse, Sur les Limites, Terres de la Couronne, accordées à feu Thomas Alexander Lambert, en son vivant de Bécancour.

Réponse à une Adresse,—Etat des Terres du Clergé et des Terres de la Couronne non vendues dans les Townships de Finch, Roxborough, Cambridge, Russell, Cumberland et Clarence.

Réponse à une Adresse,-Noms des soumissionnaires pour les réparations à faire

au Havre de Port Dover, etc.,

Réponse à une Adresse,—Correspondance avec le Département des Travaux Publics au sujet du Chemin de Hamilton et Port Dover.

Proclamation mettant en vigueur l'Acte intitulé: " Acte concernant la conservation de la Santé Publique."

Pièces du procès de Domina Regina vs. J. B. Daoust.

Règles établies par les Cours du Banc de la Reine et des Plaids Communs dans le Haut-Canada.

Réponse à une Adresse.—Etat de la Population de la Paroisse de Ste. Angèle, en Janvier dernier.

Réponse et Réponse Supplémentaire à une Adresse relative à l'érection civile de la

Paroisse de Ste. Angèle, Comté de Rouville.

Réponse à une Adresse au sujet de la plainte portée par M. L. O. Hêtu contre M.

Adolphe Laflamme, Conseil de la Reine.

Réponse à une Adresse.—Documents reçus par le Juge des Sessions de la Paix de Montréal, concernant le Rapport de F. W. Torrance, Ecr., Commissaire Enquêteur dans l'affaire de l'élargissement des prisonniers accusés d'avoir volé les Banques de St. Alban.

Réponse à une Adresse.—Rapport de F. G. Johnson, Ecr., Commissaire Enquêteur dans l'affaire du Bureau du Greffier de la Couronne et de la Paix pour le District de

Réponse à une Adresse au sujet de la nomination d'un Député Greffier de la Couronne et de la Paix pour le District de Montréal.

Etat des Baptêmes, Mariages et Sépultures pour certains Comtés;

Etats Municipaux pour le Bas-Canada, année 1865.

Etat des Cautionnements enregistrés du 8 Août 1865 au 8 Juin 1866.

Le Comité recommande aussi que le Rapport du Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada pour 1865 soit imprimé format ordinaire et tiré au nombre ordinaire d'exemplaires.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif communiquant à leurs Honneurs les Témoignages, Preuves et Documents sur lesquels a été fondé le Bill passé par cette Chambre, intitulé: "Acte pour autoriser William John Bickell a "construire un pont sur la Rivière St. Charles," ainsi que toutes les Pétitions et autres Documents contre le dit Bill.

Ordonné, Que M. Huot porte le dit Message au Conseil Législatif.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité des Subsides (EN COMITÉ.)

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt einq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses des Pêcheries du Haut et du Bas-Canada (y compris

les primes), pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas dix mille einq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée comme suit : quatre mille dollars pour défrayer les dépenses de l'Inspection des Chemins de Fer, et six mille einq cents dollars pour défrayer les Dépenses de l'Inspection des Bateaux à Vapeur, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas onze cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour fournir des couvertures aux Sauvages âgés et pauvres du Haut et du Bas-Canada,

pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

Résolu, Qu'une somme de cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer

les dépenses de diverses impressions, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses des annonces et souscriptions à la Gazette du Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas douze cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais de port de la Gazette du Canada, pour l'année expirant le 30

Juin 1867.

7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas douze cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses du Bureau du préposé à l'engagement des matelots, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

8. Rēsolu, Qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa

Majesté pour défrayer les dépenses imprévues, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa

Majesté pour payer l'Indemnité Seigneuriale aux Townships.

10. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent quarante deux dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer à William Head la remise de l'amende et des frais encourus

par suite de son défaut de comparaître comme témoin en la Cour du Banc de la Reine, Montréal, en 1865, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

11. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté

pour payer des désinfectants, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

12. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses de la Police secrète, pour l'année expirant le 30 Juin 1867. Résolution à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Morris a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonne, Que le Rapport soit reçu à la première séance de cette Chambre, Mardi

prochain.

M. Morris a aussi informé la Chambre qu'il lui était enjoint de demander à la Cham-

bre que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Que cette Chambre se formera de nouveau en le dit Comité à sa première séance, Mardi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général Cartier, La Chambre s'est ajournée jusqu'à Lundi prochain.

Lundi, 23 Juillet 1866.

M. l'Orateur a informé la Chambre qu'il avait reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie le Certificat suivant :---

Province du Canada,) Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un Writ d'Election, SAVOIR: Sen date du vingtième jour de Juin dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au Shérif du Comté d'Oxford (Andrew Ross, Ecuier), Officier-Rapporteur ex officio pour la Division Nord du Comté d'Oxford, pour l'élection d'un Membre pour représenter la dite Division dans l'Assemblée Législative de cette Province, dans le présent Parlement, en remplacement de Hope F. Mackenzie, Ecuier, qui, depuis son élection comme Représentant de la dite Division Nord du Comté d'Oxford, est décédé, Thomas Oliver, Ecuyer, a été rapporté comme étant dûment élu, tel qu'il appert par le Rapport du Writ d'Election, en date du quatorzième jour de Juillet courant, lequel est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Ottawa, 21 Juillet 1866.

EDOUARD J. LANGEVIN, Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A W. B. Lindsay, Jr., Ecuier, Greffier de l'Assemblée Législative, Ottawa.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :-Par l'Honorable M. Carling,-La Pétition de George L. King et Edwin Wright, tous deux du Village de Bothwell, Comté de Kent.

Par M. Denis, - La Pétition de C. S. Rodier et autres, de la Cité de Montréal.

Par M. Magill,-La Pétition de l'Honorable Isaac Buchanan, de la Cité d'Hamilton, tant en son nom qu'au nom des héritiers respectifs de Peter Buchanan et Robert William Harris, tous deux décédés.

Par l'Honorable M. Cameron (Peel),-La Pétition des Compagnies d'Assurance Anglo-Américaine, Provinciale, et de l'Ouest, du Canada.

Par M. Currier,—La Pétition de William Mosgrove et autres, Membres de la Corporation de la Cité d'Ottawa, et autres.

Par M. Poupore,—La Pétition d'Alexander Wilson, senior, et autres, du Township d'Onslow.

Par M. Dunkin,—La Pétition de Thomas L. Wilson de la Cité d'Ottawa.

Par l'Honorable M. Rose,—La Pétition du Bureau de Commerce de Montréal.

Par M. Cameron (Ontario Nord),—La Pétition de J. M. Lawder et autres, et la Pétition de Daniel Brooke junr. les deux de la Ville de Brantford.

Par M. Gaudet,—La Pétition de la Municipalité du Village de Victoriaville.

Ordonné, Que la Pétition de Thomas L. Wilson, de la Cité d'Ottawa, présentée aujourd'hui, soit maintenant reçue.

Et la dite Pétition, demandant que la Chambre souscrive à un certain nombre d'exemplaires d'un ouvrage intitulé: Life and Time of Lord Palmerston," a été reçue et lue.

Ordonné, Que la Pétition de Thomas L. Wilson, de la Cité d'Ottawa, soit renvoyée au Comité Conjoint des deux Chambres au sujet de la Bibliothèque.

Ordonné, Que la Pétition de C. S. Rodier et autres, de la Cité de Montréal, présentée

aujourd'hui, soit maintenant reque et lue.

Et la dite Pétition, demandant un Acte pour les incorporer sous le nom de "Caisse d'Epargnes de la section St. Joseph de la Société de Tempérance de Montréal," a été reçue et luc.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-

De la Municipalité Locale de Bury, Canada Est; demandant que les arrérages de

l'intérêt qui lui sont dus en vertu de l'Acte Seigneurial de 1859, lui soient payés.

De John Benson et autres et de R. W. Lowery et autres, et les deux du Township d'Albion, et de la Municipalité de Chinguacoury, Comté de Peel; demandant que l'Acte passé dans la 20e Victoria, Chapitre 156, incorporant la Compagnie du Chemin de Fer Central de Toronto et Ouen Sound soit remis en vigueur.

De A. Carman et autres, de la Cité d'Ottawa; demandant la passation d'un Acte pour amender l'Acte incorporant le Séminaire de Belleville, et de changer son nom en

celci de Collége Albert.

De MM. C. J. Gzowski et D. L. Macpherson, de la Cité d'Ottawa; demandant la passation d'un Acte autorisant l'émission de Lettres-Patentes en leur faveur pour une certaine invention pour des améliorations dans la manière de traiter certains minerais et d'obtenir par ce moyen des métaux et d'autres produits.

Du Révérend G. V. Houseman, Recteur de Québec; demandant que le Bill pour lever des doutes quant à la légalité du Canon du Synode du Diocèse de Québec, relatif

à la Paroisse et aux Chapelles de Québec, ne devienne pas loi.

De John Noble et autres, des Comtés de Middlesex, Huron et Perth; demandant que certaines terres appartenant à la Compagnie du Canada soient vendues aux colons résidants.

L'Honorable M. Cameron (Peel), du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le quatorzième rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements qu'il soumet

à votre Honorable Chambre:-

Bill pour incorporer l'Association de la Salle St. Patrice de Montréal.

Bill pour amender l'Acte incorporant la Cité de Trois-Rivières.

Le Comité a aussi examiné le Bill pour ériger le Township de Clifton en deux Muni. cipalités séparées, et il trouve que le préambule n'en est point prouvé, attendu qu'il y a trop de divergence d'opinion dans la localité pour justifier le Comité de recommander l'adoption de la mesure.

L'honorable M. le Procureur-Général Cartier, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, a présenté à la Chambre le sixième rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements qu'il soumet

à votre Honorable Chambre, savoir :-

Bill pour prolonger le délai fixé pour terminer les travaux de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord et des Terres et de la Navigation du St. Maurice.

Bill pour autoriser la construction d'un Chemin à Rails Plats ou d'un Chemin de Fer conduisant du Village d'Orangeville, dans le Comté de Wellington, à quelque endroit sur la ligne du Grand Tronc de Chemin de Fer à l'Ouest de Toronto.

Votre Comité a aussi examiné le Bill pour amender de nouveau l'Acte pour incorporer la Compagnie du Pont International, et il est convenu de le rapporter sans amendements.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général :- Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 18 Juillet 1866, demandant copie de toute Correspondance et de tous Contrats depuis le 1er Mai 1864 au sujet du changement dans le personnel des Propriétaires de l'Asile des Aliénés à Beauport et du soutien des Aliénés du dit Asile. (Documents de la Session, No. 44.)

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill pour autoriser et étendre les dispositions de l'Acte incorporant la Compagnie du Chemin de Fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton, et les Actes qui l'amendent, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné. Que le Bill soit maintenant renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Street a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Street a fait rapport du Bill, en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Compagnie d'Imprimerie du Globe, a été, en conformité de

l'Ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de l'Honorable M. McDougall, secondé par l'Honorable M. Rose, le Bill a été amendé en y ajoutant la clause suivante; "Les droits de corporation par le présent "conférés seront, en tout temps à l'avenir, assujétis à toutes lois générales qui pourront être plus tard décrétées relativement aux Compagnies incorporées."

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné. Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Société Ecclésiastique de St. Jean du diocèse de Kingston, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour incorporer la Société "Ecclésiastique de St. Jean, dans le diocèse Catholique Romain de Kingston."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer l'Institut des Artisans Canadiens de Montréal, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour confirmer et rendre valide le Testament de feu George Desbarats, fait dans le Haut-Canada; sur le Bill pour incorporer la Chambre de Commerce de la Cité de London; sur le Bill pour autoriser la Corporation de St. Vincent à construire un havre et à imposer des droits et pour d'autres fins ; sur le Bill pour amender la Charte de la Société d'École

Anglo-Canadienne de Montréal; sur le Bill pour l'érection d'une nouvelle Municipalité dans le Comté de Beauharnois, sous le nom de "St. Etienne de Beauharnois;" sur le Bill pour ériger le Township de Wickham en deux Municipalités séparées; sur le Bill pour incorporer la Ville de Bothwell et en définir les limites; sur le Bill pour autoriser la Compagnie dite Wyoming Petroleum Company à posséder et aliéner certaines terres; sur le Bill pour autoriser la Compagnie d'Exploitation de la source d'huile de New-York et du Canada à posséder et aliéner certaines terres; et sur le Bill pour amender l'Acte incorporant la Compagnie d'Assurance Maritime de Québec; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Irvine a fait rapport que le Comité avait examiné chacun des dits Bills et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que les dits Bills soient lu la troisième fois, demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Nouvelle Compagnie de Passage du Pont de St. Uyacinthe, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Irvine a fait rapport que le Comite avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Irvine a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptéss.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer une Banque sous les nom et raison de la Banque du Comté de Simcoe, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Irvine a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Irvine a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté. Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour légaliser un certain arrangement entre la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron et la Compagnie du Chemin de Fer du Grand Tronc du Canada, étant lu.

L'Honorable M. Rose a proposé, secondé par l'Honorable M. Alleyn, Que M. l'Orateur

laisse maintenant le Fauteuil.

M. Street a proposé pour amendement, secondé par M. Mc Giverin, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "cette Chambre se formera en Comité de ce jour en trois mois."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée: et les noms

ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Pour:

Messieurs

Bourassa,	Haultain,	Mc Conkey,	Rymal,
Bowman,	Holton,	McGiverin,	Scatcherd,
Bown,	Houde,	McKellar,	Scoble,
Burwell,	Howland,	Mc Monics,	Street,
Carling,	Jones (L'ds N.et G	ren.) Oliver,	Thibaudeau,
Cowan,	La framboise,	Pâquet,	Thompson,
Dorion (Drum.et		Parker,	Wells.
Dufresne (Ibervi			White,
Dunkin,	Macfarlane,	Powell,	Willson et
Gagnon,	Mackenzie,	Rankin,	Wright(Co.d' Ott'a)-43
Geoffrion,	Magill,	Ross ($cute{Prince}Edc$	
		· ·	

CONTRE:

Messieurs

Alleyn,	Currier,	Jackson,	Robitaille,
Archambeault,	DeBoucherville,	Knight,	Rose,

*_ *			
Beaubien,	Denis,	Langevin,	Ross (Champlain),
Bellerose,	De Niverville,	Macdonald (Gleng'ry)	Ross (Dundas)
Blanchet,	Dickson,	McDonaall.	Shanly,
Cameron (Ontario N.)	,Dufresne (Montcalm),		Smith (Durham Est),
Cartier, ProcGén.,	Fortier,		Somerville,
Cauchon,	Gaucher,		Tremblay,
Chambers,	Gaudet,	O'Halloran,	Walsh,
Chapais,		Pinsonneault,	Webb et
Cockburn,	Harwood,	Pouliot,	Wood47.
Cornellier,		Pouporc,	770500
	•		

Ainsi, la question a été résolue négativement.

Alors, la question principale ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour:

Messieurs

A Danier	<i>α</i> ·		
Alleyn,	Currier,	Jackson,	Robitaille,
Archambeault,	De $Boucherville$,		Rose,
Beaubien,	Denis,		Ross (Champlain),
Bellerose,	De Niverville,	Macdonald (Gleng'ry)	Ross (Dundae)
Blanchet,	Dickson,	McDougall.	Shanly,
Cameron (Ontario N.)	,Dufresne (Montcalm),	Mc Gec.	Smith (Durham Est),
Cartier, Proc. Gen.,	Fortier,	McIntyre,	Somerville,
Cauchon,	Gaucher,		Tremblay,
Chambers,	Gaudet,	O'Halloran,	Walsh,
Chapais,	Gibbs,	Pinsonneault,	Webb et
Cockburn,	Harwood,	Pouliot,	Wood47.
Cornellier,	Irvine,	Poupore,	Troven Egg

Contre:

Messieurs

Bourassa,	Haultain,	Mc Conkey,	Rymal,
Bowman,	Holton,	McGiverin,	Scatcherd,
Bown,			Scoble,
Burwell,	Howland,	McMonies.	Street,
Carling,	Jones (L'ds N.et Gren.)		Thibaudeau,
Cowan,	Laframboise.		Thompson,
Dorion (Drum. et Art.) $m{Lajoie},$	Parker,	Wells,
Dufresne (Iberville),	Macdonald (Tor'to O.	Perrault,	White,
Dunkin,	Macfarlane,	Powell,	Willson et
Gagnon,	Mackenzic,	Rankin,	Wright(Co.d' Ott'a)-43
$\it Geoffrion,$	Magill,	Ross(Prince Edouard)	3,00,0002 000 00, 10
4 * * * *		- ,	

Ainsi, la question a été résolue affirmativement.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Shanly a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant : Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans amendements :

Bill intitulé : "Acte pour autoriser la fusion de la Société d'Epargnes des Comtés de "l'Ouest avec la Société d'Epargnes et de Prêts de Huron et Erié."

Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin à Ornières et du Pont de Bothwell."

Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Ville de St. Ours." Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. Macdonald (Toronto Ouest), secondé par l'Honorable M. Cameron

(Pecl)

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte à l'effet de révoquer "l'Acte pour valider certaines cotisations en la Cité de Toronto et pour autoriser la dite "Cité à recouvrer les taxes établies et imposées," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été

ordonnée pour Mercredi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. le Solliciteur Général Cockburn, secondé par l'Hono-

rable M. le Procureur Général Macdonald,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender la loi rela-"tive à la nomination des Recorders dans le Haut-Canada," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte à l'effet d'autoriser la Municipalité de la Ville de "Belleville à acheter un terrain pour un Cimetière Public, et à exempter les Contribuables "Catholiques Romains de la dite Municipalité de taxes à cet égard," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Ross (Prince-Edouard) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Ross (Prince-Edouard) a fait rapport du Bill en conséquence, et les amende-

ments ont été lus, comme suit :

Page 1, ligne 23.—Après "susdit," insérez: "pourvu toujours que tout Cetholique Romain qui se prévaudra du privilége de l'exemption des taxes relatives au dit Cimetière ne puisse voter sur l'acceptation ou le rejet du dit Règlement autorisé par le présent Acte, lorsque le dit Règlement sera soumis aux contribuables de la dite ville."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Bill, et les amendements, soient lus la troisième fois, demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser l'octroi de Lettres Patentes à Arthur Rankin pour l'Invention d'une sorte de combustible inconnu jusqu'à présent et dont il a acquis la connaissance moyennant une somme par lui payée à l'Inventeur, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Ross (Prince-Edouard) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser Pierre Eymard Jay et l'Honorable Louis Antoine Dessaulles à prendre conjointement un Brevêt d'Invention pour différentes Machines et Inventions mentionnées dans le Bill, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Perreault a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait énjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer le Village de New Edinburgh, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. O'Halloran a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour pourvoir à la vente des Terres des Rectoreries en cette Province, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Cartwright a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait plusieurs amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Cartwright a fuit rapport du Bill, en consequence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonne, Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Legislatif, intitulé: "Acte pour ausoriser les Syndics de la Congrégation Presbytérienne " de la Ville de Woodstock, en connexion avec l'Eglise d'Ecosse, à vendre certains lots de " terre situés dans la dite Ville, et qu'ils possèdent à titre de fidéicommis pour la dite Con-" grégation," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Scolle a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné. Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour transporter certains Terrains aux Recteur et Syndics "de l'Eglise St. James de Toronto," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Jones (Leeds Nord et Grenville) à fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour légaliser le Règlement No. 7 affectant une certaine somme d'argent pour la construction de Chemins de Gravier et de Havres dans le Comté de Bruce, et après y avoir siégé quelque temps M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. McKellar a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre forme en Comité sur le Bill pour conférer au Collège d'Ottawa les droits et pouvoirs d'une Université, étant lu.

Et cette question ayant été mise aux voix : que M. l'Orateur laisse maintenant le Fau-

teuil, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Geoffrion a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser la Compagnie d'exploitation de la source d'Huile d'Hartford à posséder et aliéner certaines terres, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil. et M. Dufresne (Montcalm) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte des Biens Temporels Ecclésiastiques, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Walsh a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour încorporer la Compagnie de la Longue Pointe, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour fixer les Limites et régler les Titres dans certains rangs du Township de Grenville, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser Margaret Besserer à vendre un bloc de terre dans Ottawa pour le bénéfice de son fils mineur, le légataire, étant lu, Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour permettre à Joseph Robinson Bawden de se faire examiner par la Société en Loi du Haut-Canada, pour être admis à pratiquer comme Procureur et Solliciteur, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: " Acte pour incorporer la Banque de London," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour soumettre l'Eglise Méthodiste Wesléyenne et sa Propriété située sur le côté "Sud de Queen Street, dans la Cité de Toronto, à la règle du "Model Deed" de l'Eglise " Méthodiste Wesléyenne, en connexion avec la conférence Anglaise, afin de les mieux admi-" nistrer, et pour les transporter à certains Syndics en vertu du dit " Model Deed," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la reconde lecture du Bill pour amender l'Acte incorporant l'Institut Canadien de la Cité d'Ottawa, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser le Conseil-de-Ville de Brantford à construire une Salle d'Exercice Militaire sur un certain lot de terre, étant lu, Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour incorporer l'Académie Ursuline de Chatham," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

Le Bill pour amender le Chapitre vingt-six des Statuts Refondus du Bas-Canadu, relatif à certains cours d'eau, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour amender la Loi relative aux débiteurs de la Couronne dans le Haut-Canada, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour amender la Loi du Haut"Canada concernant les débiteurs de la Couronne."

Ordonné, Que le Greffier porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour amender le Chapitre soixante et dix des Statuts Refondus du Bas-Canada, intitulé: "Acte relatif aux Compagnies à Fonds Social pour la construction de Chemins, et de certains autres travaux," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour amender l'Acte de Procédure en Loi Commune du Haut-Canada, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Resolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour amender la section neuf du Chapitre six des Statuts Refondus du Bas-Canada relatif aux Aubergistes et à la vente des Liqueurs Enivrantes, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 24 Juillet 1866.

Trois heures, P. M.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :-Par M. Denis,-La Pétition de William Marshall et autres, du District de Beauharnois.

Par M. Cartwright, La Pétition du Conseil de Ville de la Ville de Napance. Par M. Webb,-La Pétition de P. Maher, Maire, et autres, de St. George de Windsor, Comté de Richmond.

Par M. Walsh,-La Pétition de la Municipalité du Township de Walsingham. Par l'Honorable M. Alleyn,-La Pétition de la Chambre de Commerce de Québec. Par M. McKellar, - La Pétition de la Société d'Agriculture du Comté de Kent.

Par M. Parker,-La Pétition de l'Université du Collège Victoria.

M. Somerville, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre

le Quinzième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les Avis donnés quant aux Pétitions suivantes, savoir :- Du Révérend Docteur Jeffers et autres, Syndics de l'Eglise Wesléyenne Méthodiste de la Rue Queen; d'A. Carman et autres, demandant la passation d'un Acte pour incorporer le Séminaire de Belleville, et pour changer le nom de cette institution en celui de Collége Albert, avec les pouvoirs universitaires.

La Pétition de C. S. Rodier et autres, demandant un Acte d'incorporation sous le nom de "La Caisse d'Epargnes de la Section St. Joseph de la Société de Tempérance de

" Montréal," n'est pas de nature à exiger d'Avis.

Quant à la Pétition de C. S. Gzowski et D. L. Macpherson, demandant un Acte pour autoriser l'émission de Lettres Patentes en leur faveur pour l'invention de certaines améliorations dans le mode de traiter certains minerais et d'en obtenir des métaux et autres produits, n'en a pas été donné Avis, mais le Comité recommande la suspension de la règle, attendu que les Pétitionnaires ont fait l'acquisition de l'invention de William

Henderson, l'inventeur, et de ses associés à Glasgow en Ecosse, qui n'ont point encore pris de Patentes, et attendu aussi que les intérêts de personne ne seraient compromis par la mesure.

M. Morris, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le

Quinzième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné le Bill pour incorporer le Club Littéraire de Montréal, et y a fait des amendements qu'il soumet à la considération de votre Honorable Chambre.

L'honorable M. le Procureur-Général Cartier, du Comité auquel ont été renvoyés le Bill intitulé: "Acte relatif au Code de Procédure Civile du Bas-Canada," ainsi que ce Code avec les rapports et la correspondance s'y rattachant, mis devant cette Chambre par Ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill pour rendre valides certains Actes de Notaires décédés et qu'il y avait fait un amendement.

Ordonné, Que M. Morrison ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la Compagnie Canadienne de Prêts et de Placements, incorporée en vertu de l'Acte Impérial des Compagnies de 1862, 25 et 26 Victoria, Chapitre 89, à vendre et aliéner certaines terres, tenements et obligations hypothécaires possédés par elle dans le Haut-Canada. Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Denis ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Caisse d'Epargnes de la Section St. Joseph de la Société de Tempérance de Montréal.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. Macfarlane ait la permission d'introduire un Bill pour capitaliser la dette d'intérêt et pour prolonger le délai fixé pour le paiement de la dette du Comté de Perth.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Ordre de cette Chambre de Vendredi le 13 Juillet courant, renvoyant le Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie d'Amélioration de la Rivière Napanee" au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, soit rescindé.

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés,

et soit considéré comme ayant été suffisamment affiché.

Ordonné, Que la 53ème Règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au Bill pour autoriser Casimir Stanislaus Gzowski et l'Honorable David Lewis Macpherson a obtenir des Lettres Patentes pour l'invention de certaines améliorations dans le mode de traiter certains minerais et alliages, et d'en obtenir des métaux et autres pro-

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser Casimir Stanislaus Gzowski et l'Honorable David Lewis Macpherson à obtenir des Lettres Patentes pour l'invention de certaines améliorations dans le modé de traiter certains minerais et alliages, et d'en obtenir des métaux et autres produits.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour la prochaine séance de cette

Chambre.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à des Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général:-Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 18 Juillet 1866, demandant un Etat indiquant toutes les Soumissions reçues pour la livraison des rations et du bois de chauffage requis pour l'usage des Volontaires envoyés à la Frontière Ouest, à dater du jour qu'ils ont été placés pour la première fois en service actif en 1865; aussi, les noms des personnes (s'il en est) qui ont livré des approvisionnements sans qu'il y eût de soumissions demandées pour cela par annonce publique, les prix auxquels ces rations et le dit bois de chauffage ont été fournis à chaque station respectivement, et les noms des officiers agissant au nom du gouvernement. (Documents de la Session, No. 20.)

Réponse Supplémentaire à une Adresse à l'Assemblée Législative, datée 14 Juillet 1866, pour des informations touchant les permis d'absence accordés aux Juges du Bas-

Canada, et la tenue des Cours. (Documents de la Session, No. 42.)

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité des Subsides, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. Street a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Que cette Chambre, à sa prochaine séance, se forme de nouveau en le dit Comité.

Et étant six heures de l'après midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à sept heures et demie aujourd'hui, sans que la question d'ajournement ait été mise aux voix.

Sept heures et demie, P. M.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été reques et lues:—
De George L. King et Edwin Wright, tous deux du Village de Bothwell, Comté de Kent; demandant la passation d'un Acte autorisant l'émission de lettres patentes en leur faveur pour l'Invention d'un Tube Moteur pour creuser les puits d'Huile de Pétrole depuis la surface jusqu'au roc.

De l'Honorable Isaac Buchanan, de la Cité d'Hamilton dans le Comté Wentworth, tant en son nom qu'au nom des Héritiers respectifs de Peter Buchanan et Robert William Harris, tous deux décédés; demandant du délai pour terminer le Chemin de Fer de Niagara

et de la Rivière Détroit, et que les intérêts qu'il représente soient sauvegardés.

Des Compagnies d'Assurance Anglo-Américaines Provioiale et de l'Ouest du Canada; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de l'Association des Assureurs des Lacs Canadiens.

De William Mosgrove et autres, Membres de la Corporation de la Cité d'Ottawa, et autres; demandant que le Bill pour incorporer la Compagnie de l'Aqueduc d'Ottawa ne devienne pas loi.

D'Alexander Wilson, aîne, et autres, du Township d'Onslow; demandant la passation d'un Acte pour confirmer et établir certaines lignes dans le Township d'Onslow.

De la Chambre de Commerce de *Montréal*; demandant que le Bill pour étendre l'Acte 23 *Victoria*, Chapitre 33, relatif aux Compagnies d'Assurance contre le Feu non-incorporées dans les limites de cette Province aux Compagnies d'Assurances Maritimes non-incorporées dans les limites de cette Province, et pour amender autrement le dit Acte, ne devienne pas loi.

De J. M. Lauder et autres, de la Ville de Brantford; demandant qu'un Acte soit passé pour autoriser David Brooke, Jr., de la dite Ville, à pratiquer comme Avocat dans les Cours de Comtés de Sa Majesté, et dans toutes les cours de Juridiction concurrente

dans le Haut-Canada.

De Daniel Brooke, Jr., de la Ville de Brantford; demandant la passation d'un Acte pour l'autoriser à pratiquer comme Avocat dans les Cours de Comté de Sa Majesté et dans toutes les cours de juridiction concurrente dans le Haut-Canada.

De la Municipalité du Village de Victoriaville; demandant que le Bill pour incor-

porer la Ville de Victoriaville ne devienne pas loi.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité des subsides.

(EN COMITÉ.)

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trentre-six mille huit cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit:—Pour défrayer le salaire de l'Adjudant-Général de la Milice, trois mille dollars; pour défrayer le salaire du Député Adjudant-Général de la Milice, Bas-Canada, deux mille deux cent quarante dollars; pour défrayer le salaire du Député Adjudant-Général de la Milice, Haut-Canada, deux mille deux cent quarante dollars; pour défrayer le salaire de deux Assistants Adjudants Généraux, Haut-Canada, trois mille deux cents dollars; pour défrayer le salaire de deux Assistants

Adjudants-Généraux, Bas-Canada, trois mille deux cents dollars; pour défrayer le salaire de deux Députés Assistants Adjudants-Généraux, Haut-Canada, deux mille quatre cents dollars; pour défrayer le salaire de deux Députés Assistants Adjudants-Généraux, Bas-Canada, deux mille quatre cents dollars; pour défrayer le salaire de l'Inspecteur Militaire, mille deux cents dollars; pour défrayer le salaire de l'Aide-de-Camp Provincial, mille huit cent quarante dollars; pour défrayer le salaire du Commis Principal et Comptable, deux mille dollars; pour défrayer le salaire du Commis Senior, mille quatre cents dollars; pour défrayer le salaire du Surintendant des magasins, mille quatre cents dollars; pour défrayer le salaire de trois Commis à mille deux cents dollars chacun, trois mille six cents dollars; pour défrayer le salaire d'un Commis, neuf cents dollars; pour défrayer le salaire d'un Commis, neuf cents dollars; pour défrayer le salaire d'un Commis, neuf cents dollars; pour défrayer le salaire de deux Commis à six cents dollars chacun, mille deux cents dollars; pour défrayer le salaire de deux Commis à six cents dollars; pour défrayer le salaire de deux Commis à six cents dollars; pour défrayer le salaire de deux Commis à six cents dollars; pour défrayer le salaire des Messagers, cinq cents dollars; pour défrayer le salaire d'un Messager, quatre cents dollars, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinquante six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses Contingentes pour Papeterie, Impressions, inspection et réparation d'Armes, transport de toutes les Munitions du Gouvernement et toutes

autres dépenses imprévues de la Milice, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté comme compensation pour accidents ou blessures aux exercices, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

- 4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de cartouches à balles et à poudre, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 5. Resolu, Qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses des Ecoles Militaires, pour l'année expirant le 30 Juin 1867,
- 6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit :—deux Gardes-Magasins à six cents dollars et sept Gardes-Magasins à trois cents dollars chaque, trois mille trois cents dollars; pour payer le loyer des Arsenaux et Bâtisses Publiques, soin des Armes, paiement des Sergents-Majors des Batteries de Campagne, Gardiens et Garde-Magasins, y compris le combustible et l'éclairage des différentes Bâtisses, quarante-six mille sept cents dollars, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

7. Resolu, Qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-un dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses de l'Habillement et Equipement de la

Force de la Milice et les Capotes, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires de seize Majors de Brigade, les allocations pour chevaux et depenses de voyage, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses des Corps de Volontaires effectifs en vertu de la section 16 de l'Acte concernant les Corps de Milice Volontaire, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

- 10. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses des Salles d'Exercice, Arsenaux, etc, Cibles, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 11. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quarante cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le montant dû au Gouvernement Impérial pour munitions, etc, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 12. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer le loyer d'un Bureau pour le Major de Brigade Macpherson à Montréal, depuis Novembre 1862 jusqu'au 31 Décembre 1864, à deux cents dollas par année, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

13. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les arrérages du Loyer d'une Salle d'Exercice dus au Capitaine

McMaster, à Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

14. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux dépenses des bâtisses pour des Magasins d'Armes et Munitions Militaires, London, Toronto et Kingston, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

15. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté comme compensation aux Pensionnaires au lieu de terres, pour l'année expirant

le 30 Juin 1867.

16. Résolu, Qu'une somme n'excedant pas sept cent trente-quatre milles trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Service de la Milice en Général, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Street a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Jeudi prochain.

M. Street a aussi informé la Chambre qu'il lui était enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Que Jeudi prochain cette Chambre se formera de nouveau en le dit Comité.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, a continué à prendre en considération la Résolution ajournée jeudi le 5 de Juillet courant et rapportée du Comité des Subsides, laquelle a été lue de nouveau comme suit :—

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-seize mille cinq cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Salaires et Dépenses Contingentes du Conseil Législatif, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

gentes du Conseil Législatif, pour l'année expirant le 30 Juin 1867. Et cette question ayant été mise aux voix : que cette Chambre concourt avec le

Comité dans la dite Résolution, elle a été résolue affirmativement.

M. Street, du Comité des Subsides, a fait rapport de plusieurs Résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :—

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les dommages causés par la construction du Canal Beauharnois, pour

l'année expirant le 30 Juin 1867.

- 2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée comme suit : deux mille dollars pour payer les réparations faites aux quais en bas de Québec, et mille dollars pour défrayer les dépenses de l'enlèvement des quais situés dans le fleuve St. Laurent vis-à-vis Ste. Anne de la Pérade, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 3. Résolu, Qu'une somme n'excédent pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer la dépense de la construction de phares, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses des travaux en rapport avec la descente

du bois sur l'Ottawa et ses tributaires, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée comme suit : cinq cent mille dollars pour parachever les bâtisses du parlement et des départements à Ottawa; vingt-cinq mille dollars pour défrayer les dépenses de la résidence de Son Excellence le Gouverneur Général à Ottawa; cinquante-six mille dollars pour parachever la Prison de Réforme à St. Vincent de Paul; six mille dollars pour défrayer les dépenses de l'Hôpital de Marine à Québec, et cinq mille dollars pour défrayer les dépenses de la Prison sur l'Isle Manitouline, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée comme suit:—dix mille dollars pour défrayer les dépenses des arbritrages et sentences, et cinq mille dollars pour défrayer les dépenses des arpentages et ins-

pections, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quinze mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée comme suit : cinquante mille dollars (pris

à même le Fonds de Bâtisse du Haut-Canada) pour l'agrandissement de l'Asile des Alienes à Toronto; dix mille dollars (pris à même le Fonds de Bâtisse et du Jury) pour payer la construction de la Prison de Québec; cinq mille dollars pour défrayer les dépenses de la construction de la Prison du District de St. François; trois mille deux cents dollars pour défrayer les dépenses du Palais de Justice et de la prison aux Isles de la Magde-leine; quinze cents dollars pour défrayer les dépenses du Palais de Justice et de la Prison de St. Scholastique; dix-huit mille dollars pour payer la Balance due sur l'allocation pour les Palais de Justice de Comté; huit mille dollars (pris à même le Fonds de Bâtisse des Ecoles Normales), pour défrayer les dépenses de l'Hôtel du Gouvernement, Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quarente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les loyers, assurances, et réparations des édifices publics, pour l'année

expirant le 30 Juin 1867.

9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée comme suit:—cinquante mille dollars pour défrayer les dépenses des Chemins de Colonisation du Haut-Canada, et cinquante mille dollars pour défrayer les dépenses des Chemins de Colonisation du Bas-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

10. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour compléter le Chemin Militaire de Métapédiac, pour l'année expirant le 30 Juin 1861.

11. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses du Chemin Militaire Monck, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

Ordonné, Que les dites Résolutions soient maintenant lues une seconde fois. Et la première Résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

Et la seconde Résolution ayant été lue une seconde fois, et cette Question ayant été mise aux voix : Que cette Chambre concourt avec le Comité dans le premier item de la dite Résolution (\$2,000, réparations des quais au-dessous de Québec), la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

La seconde Résolution a été alors adoptée.

La troisième Résolution ayant lue une seconde fois, a été adoptée.

La quatrième Résolution ayant été lue une seconde fois, et cette question ayant été mise aux voix : Que cette Chambre concourt avec le dit Comité dans la dite Résolution,

L'Honorable M. Holton a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. Thibaudeau, que la somme de \$22,500 soit réduite à celle de \$12,500 destinée à acheter d'un Membre de cette Chambre certaines glissoires sur la Rivière Noire.

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour:

Messieurs

Biggar,	Gagnon,	Mackenzie,	$Ross(Prince\ Edouard)$
Bowman,	Haultain,	McGiverin,	Rymal,
Brown,	Holton,	McKellar,	Scatcherd,
Burwell,	Houde,	O'Halloran,	Scoble,
Caron,	Joly,	Oliver,	Stirton,
Coupal,	La framboise,	$P \hat{a} q u e t$,	I hibaudeau,
Dorion (Hochelaga),	Lajoie,	Parker,	Wells et
Fortier,	Macdonald (Cornw'	l),Perrault,	Wright (York E.)32.

CONTRE:

Messieurs

Archambeault,	Denis,	Irvine,	Powell,
Ault,	$De\ Niverville,$	Jones (Ld's N.et Gren.	.)Rankin,
Beaubien,	Dickson,	Jones ($Leeds$ Sud),	Raymond,
Bell,	Duckett,	Knight,	Robitaille,
Blanchet,	Dufresne (Montcalm)	, Macdonald (Tor'to O.)Ross (Champlain),

			. v -
Bown,	Dunkin,	Macfarlane,	Ross (Dundas),
Brousseau,	Ferguson (From	tenac), McConkey,	Shanly,
Cameron (Ontario N.	.), Galt,	McDougall,	Smith (Toronto Est),
Cartier, ProcGén.,	Gaucher,	Mc Gee,	Somerville,
Cauchon,	Gaudet,	McIntyre,	Tremblay,
Chapais,	Gibbs,	McMonies,	Walsh,
Cockburn,	Harwood,	Morris.	Webb,
Cornellier,	Higginson,	Morrison,	Willson et
Cowan,	Howland,	Pinsonneault,	Wright(Co.d'.Ott'a)-59
De Boucherville,	Huot,	Pope,	**************************************
	•	- ,	and the second s

Ainsi, la Question a été résolue négativement.

Et cette Question principale ayant été mis aux voix : que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour :

Messieurs

Archambeault,	Denis,	Irvine,	Powell,
Ault,	De Niverville,	Jones (L'ds N. et Gren.	
Beaubien,		Jones (Leeds Sud),	
Bell,	Duckett,	Knight,	Robitaille,
Blanchet,	Dufresne (Montcalm),	Macdonald (Tor'to O.)	Ross (Champlain).
Bown,	Dunkin,		Ross (Dundas),
Brousseau, .	Ferguson (Frontenac)	Mc Čonkey.	Shanly,
Cameron (Ontario N.)	, Galt,	McDougall,	Smith (Toronto Est),
Cartier, ProcGén.,		Mc Gce,	Somerville,
Cauchon,		McIntyre,	Tremblay,
Chapais,		McMonies,	Walsh.
Cockburn,		Morris,	Webb.
Connellier,		Morrison,	Willson et
Cowan,		Pinsonneault,	Wright(Co.d' Ott'a)-59
De Boucherville,		Pope,	

CONTRE:

Messieurs

Biggar,	Gagnon,	Mackenzie,	Ross (Prince Edouard)
Bowman,	Haultain,	Mc Giverin,	Rymal,
Brown,	Holton,	McKellar,	Scatcherd,
Burwell,	Houde,	O'Halloran,	Scoble.
Caron,	Joly,	Oliver,	Stirton.
Coupal,	Laframboise,	Pâquet,	Thibaudeau,
Dorion (Hochelaga),		Parker,	Wells et
Fortier,	Macdonald (Cornw'l)	Perrault,	Wright (York E.)—32.

Ainsi la Question a été résolue affirmativement.

La cinquième Résolution ayant été lue une seconde fois, et cette question ayant été mise aux voix : que cette Chambre concourt avec le Comité dans le 1er item de la dite Résolution (\$500,000 pour compléter les Edifices Parlementaires et Départementaux à Ottawa),

M. Perrault a proposé pour amendement, secondé par M. Lajore, que l'item de \$500,000 pour les constructions d'Ottawa, soit réduit à \$300,000, cette Chambre étant d'opinion que \$2,500,000 ayant déjà été dépensées par le Canada seul pour les Constructions Parlementaires et Départementales, toute dépense additionnelle pour les compléter soit faite au moyen des revenus des futures Provinces Confédérées.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Mercredi, 25 Juillet 1866.

Et l'amendement ayant été de nouveau mis aux voix,

M. Mackenzie a proposé pour amendement au dit amendement proposé, secondé par M. Haultain, que les mots "l'item \$500,000 pour les constructions d'Ottawa, soit réduit à "\$300,000, cette Chambre étant d'opinion que \$2,500,000 ayant déjà été dépensées par le "Canada seul pour les Constructions Parlementaires et Départementales, toute dépense additionnelle pour les compléter soit faite au moyen des revenus des futures Provinces "Confédérées, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "il n'est pas désirable ni nécessaire de dépenser une si forte somme d'argent sur les Edifices Publics "et que le montant soit réduit à \$400,000."

Et l'amendement au dit amendement proposé ayant été mis aux voix, la Chambre

s'est divisée, et les noms ayant été démandés ils ont été pris comme suit :-

Pour;

Messieurs

Bowman,	Gaudet,	Magill,	Pouliot,
Brown,	Haultain,	Mc Giverin,	$Ross(\acute{P}rinceEdouard)$
Caron,	Holton,	McKellar,	Rymal,
Coupal,	Houde,	O'Halloran,	Scatcherd,
Cowan,	$oldsymbol{L} a framboise,$	Oliver,	Stirton,
Dorion (Drum.et Art	L.) Lajoie,	Pâquet,	Thibaudeau,
Dorion (Hochelaga)	, Macdonald (Gleng's	ry), Parker,	Tremblay,
Dufresne (Iberville),	Macfarlane,	Perrault,	Wells et
Fortier,	Mackenzie,	Pinsonneault,	Wright(York E.)—37.
Gagnon,	•	•	, ,

CONTRE:

Messieurs

Archambeault,	Cockburn,	Harwood,	Powell,
Ault,	Cornellier,	Higginson,	Rankin,
Bell'	Currier,	Howland,	Raymond,
Bellerose,	NeBoucherville,	Huot,	Robitaille,
Biggar,	Denis,	Jones (L'ds N. et Gren.	
Blanchet,	De Niverville,	Jones (Leeds Sud),	Ross (Dundas),
Bown,	Dickson,	McConkey,	Shanly,
Brousseau,	Duckett,	McDougall,	Smith (Toronto Est),
Burwell,	.Dufresne (Montcalm),		Somerville,
Cameron (Ontario N.)		Mc Monies,	Walsh,
Carling,	Ferguson (Frontenac)	Morris,	Webb,
Cartier, Proc. Gén.,		Pope,	Wilson et
	Gaucher,	Poupore,	Wright(Co.d'Ott'a)-54
Chapais,	Gibbs,	• ,	•

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Et l'amendement à la Question principale ayant été mis aux voix, la Chambre s'est

divisée, et le dit amendement a été rejeté.

Alors, la Question principale ayant été misc aux voix, savoir : que cette Chambre concourt avec le Comité dans le 1er item de la dite Résolution, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

Et cette Question ayant été mise aux voix : que cette Chambre concourt avec le Comité dans le 3e item de la dite Résolution (destiné à l'achèvement de la Prison de Reforme de St. Vincent de Paul), la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

Et cette Question ayant été mise aux voix : que cette Chambre concourt avec le Comité dans la cinquième Résolution, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

La sixième Résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

La septième Résolution ayant été lue une seconde fois, et la Question ayant été mise séparément aux voix sur les premiers six items, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

La septième Résolution a été adoptée.

Les autres Résolutions ayant été lues une seconde fois, et cette question ayant été mise aux voix : que cette Chambre concourt avec le dit Comité dans les dites Résolutions, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

M. Street, du Comité des Subsides, a fait rapport de plusieurs Résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :—

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses des Bateaux Remorqueurs entre Montréal et Kingston, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses des Steamers de la Province, pour l'année expirant

le 30 Juin 1867.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quarante cinq mille cinq cent trente six dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses de la Maison de la Trinité de

Québec, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt sept mille sept cent dix neuf dollars soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée comme suit:—Vingt einq mille sept cent soixante et dix dollars pour défrayer les dépenses de la Maison de la Trinité de Montréal; dix neuf cent quarante neuf dollars pour payer les arrérages de 1865 à 1866, de la dite Maison de la Trinité de Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses des Phares sur les Lacs et les Rivières à l'intérieur, pour

l'année expirant le 30 Juin 1867.

6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée comme suit:—Cent dollars comme allocation à Pierre Brochu pour résider au Lac Métapédiac, sur le Chemin Kempt, et assister les voyageurs; cent dollars comme ailocation à Marcel Brochu pour résider au Petit Lac, sur le Chemin Kempt, et assister les voyageurs; cent dollars comme allocation à Jonathan Noble pour résider à La Fourche et assister les voyageurs, et cent dollars à T. Evans pour resider à Assametquagan et assister les voyageurs, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté comme étant la porportion des dépenses à payer pour l'entretien des Phares

sur les Iles St. Paul et Scatterie, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quinze cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses de la construction d'un Phare sur la Pointe Est de

l'Île du Prince Edouard, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les Salaires et defrayer les Dépenses Contingentes du Bureau du Surintendant des Mesureurs de bois, Québec et Montréal, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

Ordonné, Que les dites Résolutions soient maintenant lues une seconde fois.

Et la première Résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

La seconde Résolution ayant été lue une seconde fois, et cette Question ayant été mise aux voix: Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

Les autres Résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

M. Morris, du Comité des Subsides, a fait rapport de plusieurs Résolutions, lesquelles out été lues comme suit :—

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses des Pêcheries du Haut et du Bas-Canada (y compris

les primes), pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée comme suit : quatre mille dollars pour défrayer les dépenses de l'Inspection des Chemins de Fer, et six mille cinq cents dollars pour défrayer les Dépenses de l'Inspection des Bateaux à Vapeur, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas onze cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour fournir des couvertures aux Sauvages âgés et pauvres du Haut et du Bas-Canada,

pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses de diverses impressions, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses des annonces et souscriptions à la Gazette du Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas douze cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais de port de la Gazette du Canada, pour l'année expirant le 30

Juin 1867.

7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas douze cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses du Bureau du préposé à l'engagement des matelots, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

S. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses imprévues, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa

Majesté pour payer l'Indemnité Seigneuriale aux Townships.

10. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent quarante deux dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer à William Head la remise de l'amende et des frais encourus par suite de son défaut de comparaître comme témoin en la Cour du Banc de la Reine, Montréal, en 1865, pour l'année expirant le 30 Juin 1807.

11. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté

pour payer des désinfectants, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

12. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses de la Police secrète, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

Ordonné, Que les dites Résolutions soient maintenant lues une seconde fois.

Et la première Résolution ayant été lu une seconde fois, et cette Question ayant été mise aux voix : que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

Les seconde, troisième et quatrième Résolutions ayant été lues une seconde fois, ont

été adoptées.

La cinquième Résolution ayant été lue une seconde fois, et cette Question ayant été mise aux voix : que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution, la Chambre s'est divisée, et elle elle a été résolue affirmativement.

Les sixième, septième et huitième Résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été

adoptées.

La neuvième Résolution ayant été lue une seconde fois, et cette Question ayant été mise aux voix : Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

Les dixième et onzième Résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées. La douxième et dernière Résolution ayant été lue une seconde fois, et cette Question ayant été proposée : que cette Chambre conceurt avec le Comité dans la dite Résolution.

L'Honorable M. Holton a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. Dorion (Hochelaga), que les mots "cent mille dollars" soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "cinquante mille dollars."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant

été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour:

Messieurs

Abbott,	Fortier,	Mackenzie,	Parker,
Brown,	Gagnon,	Magill,	Perreault,
Caron,	Haultain,	McGiverin,	Pouliot,
Coupal,	Holton,	McKellar,	Rymal,
Dorion (Drum.	at Art.), Houde,	Oliver,	Thibaudeau et
Dorion (Hoche	laga), Loframboise,	P \hat{a} $gu\epsilon t$,	Wells. -26 .
Dufrenne (Ther	mille Lainie	• '	

CONTRE:

Messieurs

Ault, Bell, Bellerose,	Cowan, Currier, De Boucherville,	Gibbs, Harwood,	Poupore, Powell,
Biggar, Blanchet,	Denis, De Niverville,	Higginson, Huot, Jones (L'ds N.et Gren.	Raymond, Robitaille, Ross (Champlain)
Bowman, Brousseau, Carling,	Dickson, Duckett,	McDovaane,	Ross (Prince Edouard) Somerville,
Cartier, ProcGén., Cartwright,	Dufresne (Montcalm) Dunkin, Ferguson (Frontenac)	McMonies	Stirton, Tremblay, Walsh,
Cauchon, Chapais, Cockburn,	Galt, Gaucher, Gaudet,	Pinsonneault, Pope,	Willson et Wright(Co.d' Ott'a)-50
Ainsi la Omantia	a dudoo,		

Ainsi, la Question a été résolue négativement.

Alors, la Question principale ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité des Voies et Moyens.

(EN COMITÉ.)

1. Résolu, Qu'il est expédient de décréter que le Gouverneur en Conseil pourra, à sa discrétion, permettre la fabrication à l'entrepôt de tels articles qu'il jugera de temps à autre à propos de spécifier, et dans la production desquels des spiritueux ou autres articles soumis à des droits de douane ou d'accise sont employés par des personnes autorisées à cet effet, et sous les règlements qui seront prescrits par le Gouverneur en Conseil; et que ces articles ainsi fabriqués seront, s'ils sont sortis de l'entrepôt pour être consommés dans les limites de la Province, sujets à des droits d'accise équivalant aux droits de douane auxquels ils auraient été soumis s'ils eussent été importées des Marchés Anglais ou de l'Etranger en cette Province pour y être consommés; et que pour chaque semblable licence ou renouvellement d'icelle, il sera payé un droit de \$50; telle licence pouvant être renouvelée annuellement le trentième jour de Juin.

2. Résolu, Qu'il est expédient de décréter qu'en fixant la valeur des articles importés en Canada (sauf les cas auxquels il est autrement pourvu), sur lesquels des droits imposés doivent être prélevés, la valeur réelle de ces articles à bord du bâtiment, au dernier endroit d'où ils auront été expédiés en Canada, sera réputée la valeur imposable; et que telle valeur sera constatée en ajoutant à la valeur de ces articles, au lieu de leur crû, provenance ou fabrication, les frais de transport, expédition et transbordement, ainsi que toutes les dépenses encourues depuis le lieu du crû, de la provenance ou fabrication, soit par terre soit par eau, jusqu'au bâtiment dans lequel ils sont expédiés au Canada, ou jusqu'à la frontière du Canada si l'importation s'en fait par terre, la valeur du sac, poche, boîte, baril, ou enveloppe de tout genre dans lesquelles ces articles sont contenus, la commission au taux ordinaire, n'étant jamais moindre que 21 pour cent, le courtage et tout droit d'exportation, ainsi que tous frais et dépenses payés ou encourus pour la mise à bord du bâtiment de tels articles, et tous autres frais prescrits par la loi. Pourvu que dans le cas d'articles entreposés, de l'étranger, passant par les Etats-Unis, les frais et dépenses seront seulement ceux qui auront été encourus jusqu'au dernier port d'où les dits articles auront été expédiés aux Etats-Unis. Et dans le cas d'articles achetés dans les Etats Unis et n'étant pas du crû, provenance ou fabrication des dits Etats-Unis, la valeur imposable sera la juste valeur vénale de ces articles sur les marchés des Etats-Unis où ils auront été achetés.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Robitaille a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions. Ordonné, Que le Rapport soit reçu Jeudi prochain.

M. Robitaille a aussi informé la Chambre qu'il lui avait été enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Que cette Chambre se formera de nouveau en le dit Comité Jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Galt, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 25 Juillet 1866.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table:-Par l'Honorable M. Thibaudeau,—La Pétition de la Chambre d'Economie de Québec. Par M. Street,-La Pétition des Marguilliers et autres, de l'Eglise St. Thomas, Belleville.

Par l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, -La Pétition de la Compagnie

du Chemin de Fer de Cobourg et Peterborough.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-

De William Marshall et autres, du District de Beauharnois; demandant des amendements à l'Acte des Pêcheries.

Du Conseil de Ville de la Ville de Napanee; demandant la passation d'un Acte pour empêcher que l'on jette du bran de scie dans la Rivière Napanee.

De P. Maher, Maire, et autres, de St. George de Windsor, Comté de Richmond; demandant l'abrogation de la Section 2 de l'Acte 29 Victoria, Chapitre 50, et que la Municipalité de St. George de Windsor soit de nouveau placée sous l'action du premier paragraphe de la 53e Section du Chapitre 24 des Statuts Refondus du Bas-Canada.

De la Municipalité du Township de Washington; demandant que la Péninsule de la

Longue Pointe soit annexée au dit Township pour les fins Municipales.

De la Chambre de Commerce de Québec; demandant que le Bill pour amender l'Acte 23 Victoria, Chapitre 123, incorporant les Pilotes pour le Hâvre de Québec, et au-dessous, ne devienne pas loi.

De la Société d'Agriculture du Comté de Kent; demandant des amendements à

l'Acte d'Agriculture du Haut-Canada.

De l'Université du Collège Victoria; demandant des amendements à l'Acte de Médecine du Haut-Canada.

M. Somerville, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre

le Seizième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux à la Pétition, d'Alexander Wilson, aîné, et autres, demandant la passation d'un Acte pour confirmer et établir certaines lignes dans le Township d'Onslow; et quant à la Pétition de Daniel Brooke, jeune.

Le Comité recommande aussi la suspension de la Règle quant à la Pétition de George L. King et Edwin Wright, demandant un Acte à l'effet d'autoriser l'émission de Lettres l'atentes pour l'invention d'un tube-moteur en fer pour creuser les puits d'huile de pétrole, bieu qu'il n'en ait pas été donné avis, attendu qu'il est convaincu qu'il n'a été pris de patente par personne pour cette invention et que les intérêts de personne ne seront compromis par la mesure dont on demande la passation.

M. Biggar, du Comité Spécial nommé pour s'enquérir de la construction d'un Canal pour relier les eaux de la Baie de Quinté à celles du Lac Ontario communément appelé le Canal Murray, et aussi pour s'enquérir si des deniers ou des terres sont applicables à cette fin, et aussi quel en serait le montant, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu. (Appendice No. 3.)

L'Honorable M. Macdonald (Cornwall), du Comité Spécial nommé pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement en autant que les intérêts de cette Chambre y sont concernés et pour agir comme Membres du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet de la Bibliothèque, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Le Comité a pris en considération la Pétition de M. Alpheus Todd, Bibliothécaire de votre Honorable Chambre, sollicitant le patronage de la Chambre en faveur d'un ouvrage qu'il est à la veille de publier sur le Gouvernement Parlementaire en Angleterre, sur son origine, son développement et son fonctionnement. Cet ouvrage sera complété en deux volumes, dont le premier est annoncé à Londres comme devant être publié en Janvier prochain. Vu la capacité de M. Todd et les recherches précieuses qu'il a faites en préparant ce traité, le Comité est persuadé que son ouvrage sera très-utile à tous les hommes d'état et à tous les hommes versés dans la politique de l'Empire Britannique, et il trouve que le Canada a lieu de se féliciter de ce que le premier traité pratique qui ait jamais paru sur le Gouvernement Parlementaire soit sorti de la plume d'un écrivain de cette Province, connu depuis si longtemps et si avantageusement comme l'un des Officiers de la Legislature Canadienne. En conséquence, le Comité recommande que cinquante exemplaires de cet ouvrage soient achetés pour la Bibliothèque et payés lors de la réception de volumes. Si la demande de M. Todd eut été faite après la publication de son livre, le Comité eût en toute probabilité recommandé l'achat d'un plus grand nombre d'exemplaires; mais dans les circonstances, il a jugé à propos de limiter sa recommandation, quant à présent, au nombre ci-dessus mentionné. Plus tard, s'il est nécessaire, la distribution d'autres exemplaires de l'ouvrage aux Membres de la Législature pourrait être ordonnée.

Le Comité a aussi examiné la nouvelle et plus ample édition de la brochure de M. J. Côté, intitulée: " Nominations et Elections Politiques au Canada, de 1841 à 1865." Considérant ce Manuel comme une compilation très-utile, mais très peu rémunérative pour l'Auteur, à moins qu'il ne reçoive un encouragement libéral de la Législature, le Comité est convenu de recommander l'achat de deux cent cinquante exemplaires de

l'ouvrage en question pour être distribués aux Membres des deux Chambres.

Le Comité a aussi examiné la Pétition du Dr. William Canniff, l'auteur d'un ouvrage sur les Principes de la Chirurgie, récemment publié dans les Etats-Unis, sollicitant l'achat d'exemplaires de son Livre, qu'il a publié à ses propres frais. Le Dr. Canniff est une personne native du Canada, qui a pour lui une grande expérience acquise à la guerre de la Crimée et à la dernière guerre Américaine. Il a aussi occupé la Chaire de Professeur de Chirurgie dans l'une des Ecoles de Médecine de Toronto pendant plusieurs années, et le présent ouvrage est la substance des lectures qu'il y a faites en cette capacité. Ce livre est peut-être le premier Traité sur la Science Médicale qui ait été écrit par un natif du Haut-Canada. C'est pourquoi le comité recommande l'achat de cinquante exemplaires de l'ouvrage sous forme d'encouragement pour l'auteur, lesquels devront être distribués aux Bibliothèques et aux Ecoles de Médecine dans toute la Province.

Le Comité a examiné soigneusement la Pétition de M. Notman, de Montréal, demandant à la Législature de vouloir bien souscrire à des exemplaires de son Livre intitulé: Portraits of British Americans, qu'il publie maintenant en parties séparées avec des Biographiques de la plume de Fennings Taylor, Ecuier. Le comité est heureux d'avoir l'occasion de rendre témoignage à l'élégance du style de cet ouvrage et des notices biographiques intéressantes qu'il contient de plusieurs personnages qui se sont distingués dans différentes carrières de la vie en cette Province et dans les Provinces voisines. Néanmoins, pour d'excellentes raisons, le Comité ne croit pas à propos de recommander que que le patronage de la Chambre soit accordé à un ouvrage où l'on fait les portraits d'hommes d'état contemporains et qui sont cucore engagés dans la vie publique. C'est

pourquoi le Comité s'est abstenu de recommander la prière de cette Pétition.

M. Morris, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Seizième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements qu'il soumet

à votre Honorable Chambre, savoir :---

Bill pour autoriser la vente de certaines terres appartenant à la succession de feu l'Honorable Peter Adamson.

Bill à l'effet d'amender et refondre les dispositions contenues dans les Actes et ordonnances concernant l'incorporation et l'approvisionnement d'eau de la Cité de Québec.

Bill à l'effet de constater quelles personnes ont des droits dans les communes de Berthier et de l'Ile du Pads.

Bill du Conseil Législatif, pour incorporer l'Académic Ursuline de Chatham.

Bill pour consolider la dette de la Ville de Stratford, dans le Comté de Perth.

Bill pour incorporer la Compagnie d'amélioration de la Rivière Napanee.

Il a aussi examiné le Bill du Conseil Législatif, pour soumettre l'Eglise Méthodiste Wesleyenne et sa propriété située sur le cote Sud de Queen Street, dans la Cité de Toronto, à la règle du Model Deed de l'Eglise Méthodiste Wesléyenne en connexion avec la Conférence Anglaise, afin de les mieux administrer, et pour les transporter à certains Syndies en vertu du dit Model Deed, et il est convenu de les rapporter sans amendements.

Critonné, Que M. Poupore ait la permission d'introduire un Bill pour établir les lignes limitrophes entre certains rangs dans le Township d'Onslow.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première sois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Jones (Leeds Nord et Grenville), secondé par M. Ferguson

(Frontenac),

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un Etat détaillé, indiquant la Dépense se rattachant au Bureau des Examinateurs des candidats au Service Civil, encourue par le Pays depuis 1857, le nombre de réunions tenues par ce Bureau, le nombre de candidats qui se sont présentés à l'examen, le nombre de ceux qui ont obtenu des certificats de qualification, le nombre et les noms de ceux qui ont obtenu de l'emploi public, et les émoluments attachés à leurs places, les noms de ceux qui ont été employés au Service Public temporairement ou permanemment, et qui n'ont jamais reçu de certificats de qualification du dit Bureau d'Examinateurs, le temps pendant lequel ces personnes ont été employées et les émoluments attachés à leurs places respectives.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif

de cette Province.

Sur motion de M. Parker, secondé par M. Dickson, Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un Etat approximatif indiquant le montant non payé sur toutes les Ventes de Terres de la Couronne dans chacun des Comtés Wellington, Grey et Bruce, et la valeur probable des Terres de la Couronne non vendues dans les dits Comtés.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de

cette Province.

Sur motion de M. Pope, secondé par M. Webb,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies de toutes soumissions, contrats et devis, et de tous autres papiers et documents relatifs à la construction de la Prison de Sherbrooke; aussi, copie du rapport de l'Inspecteur de l'ouvrage (s'il en est) sur l'état actuel et la qualité de l'ouvrage.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif

de cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. Cameron (Pcel), secondé par l'Honorable M. Dorion

(Hochelaga),

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, félicitant Son Excellence sur son élévation à la dignité de Pair du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'hlande, et exprimant la satisfaction et la reconnaissance de cette Chambre de ce que Sa Très-Gracieuse Majesté a ainsi reconnu les Services de Son Excellence dans son administration fidèle des affaires de cette Province.

Résolu, Que la dite Résolution soit renvoyée à un Comité Spécial composé de l'Honorable M. Cameron (Peel), l'Honorable M. Dorion (Hochelaga), M. Walsh, l'Honorable M. Macdonald (Cornwall) et M. Street, afin de préparer un projet d'Adresse à Son Excellence conforme à la dite Résolution, et en faire rapport de suite à cette Chambre.

L'honorable M. Cameron (Peel), du Comité Spécial nommé pour préparer une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, a fait rapport qu'il avait préparé

une Adresse en conséquence, laquelle a été lue comme suit :-

A Son Excellence le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, Pair d'Irlande, et Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, Pair du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef des Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., Qu'il Plaise à Votre Excellence,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada assemblées en Parlement, prenons la liberté d'approcher de Votre Excellence pour lui exprimer nos plus sincères rélicitations à l'occasion de l'élévation de Votre Excellence à la dignité de

Pair du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

Dans ce gracieux acte de Notre Bien-Aimé Reine, nous voyons avec la plus vive satisfaction et la plus vive reconnaissance que Sa Majesté a su apprécier et reconnaître les services de Votre Excellence dans votre fidèle administration du Gouvernement de cette Province, et nous esperons que, par la Grâce de la Divine Providence, Votre Excellence jouira pendant de nombreuses annéees de l'honneur qui vient de lui être conféré et dont elle est si digne, et nous prions le ciel qu'il en soit ainsi.

La dite Adresse ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général

par toute la Chambre.

Ordonné, Que les Membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province se rendent auprès de Son Excellence pour savoir quand il lui plaira recevoir l'Adresse de cette Chambre.

Sur motion de l'Honorable M. Cameron (Peel), secondé par M. Walsh,

Résolu, Que cette Chambre se formera en Comité, Lundi prochain, pour prendre en

considération la Résolution suivante proposée:-

Qu'il soit Résolu que les sections 270 et 271 de l'Acte de la Procédure en Loi Commune du Haut-Canada soient abrogées et qu'elles soient remplacées par les suivantes, et que celles-ci soient lues et interprétées comme si elles eussent originairement fait partie du dit Acte, savoir :

"270. Sur toute exécution contre la personne, contre des terres ou des effets, le "Shérif pourra, en sus de la somme recouvrée par le jugement, prélever le percentage et "les frais de transport, les frais d'exécution et l'intérêt sur la somme ainsi recouvrée sui"vant la loi; mais dans le cas où une partie de cette somme seulement sera prélevée en "vertu de telle exécution, le Shériff aura droit au percentage sur le montant ainsi pré"levé seulement, quelle que soit la somme inscrite sur le dos du writ; et dans tous les "cas où la dette ou une partie de la dette sera payée après qu'une somme aura été prélevée "sur les biens du débiteur pendant que le writ d'exécution reste entre les mains du Shérif "pour être exécuté, le Shérif aura droit à son percentage comme susdit; pourvu toujours que sur tout jugement ou décret dont il y aura appel, en vertu duquel une exécution "sera émise avant que le fiat du juge pour arrêter l'exécution ait été obtenu en conformité "de la 17 section du chapitre 13 des Statuts Refondus du Hant-Canada, aucune commis"sion ou percentage ne sera permis contre l'appelant, à moins qu'un Juge de la Cour dont est appel ne juge à propos de l'ordonner.

"271. Dans tous les cas où des writs d'exécution en vertu du même jugement auraient été émis dans divers comtés où les biens meubles et immeubles du débiteur judieiaire ont été saisis ou annoncés pour être vendus, mais n'ont pas été vendus parce que " le paiement aurait eu lieu en vertu d'un writ accordé dans quelque autre comté, et qu'au-" cune somme d'argent n'aura été de fait prélevée sur telle exécution, le Shérif n'aura " pas droit à aucune commission, mais seulement aux frais de transports et honoraires pour " les services qu'il aura réellement rendus ; et la Cour d'où le writ aura été émis, ou tout "Juge de cette Cour, pourra lui accorder des honoraires raisonnables pour tels services dans " les cas où des honoraires spéciaux ne seraient pas accordés pour cela dans aucun tableau " de frais."

Sur motion de M. Magill, secondé par M. Bown,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies de toutes correspondances, ordres en Conseil et règlements généralement, relatifs au prélèvement et à la perception de péages sur le Canal de la Baie de Burlington; aussi, un état des recettes et dépenses totales sur le dit Canal pendant les dix années dernières.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de

cette Province.

Sur motion de M. Pouliot, secondé par M. Bourassa,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant le montant que chaque Township ou partie de Township dans le Bas-Canada, a droit de recevoir d'après les dispositions de la Loi Seigneuriale ; combien chaque Township ou partie de Township a reçu, et depuis quand ces sommes ont été payées.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif

de cette Province.

Sur motion de M. Wright (Comté d'Ottawa), secondé par M. Poupore, Ordonné, Que l'entrée d'ins les journeux de cette Chambre du 17 Mars 1865, relative à la Pétition de P. Alleyn et autres, du District d'Ottawa, demandant une enquête sur la conduite et les actes de l'Honorable Aimé Lafontaine, Juge de la Cour Supérieure dans et pour le dit District, soit maintenant lu.

Et la dite entrée a été lue en conséquence.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre le Message suivant :

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans amendements :-Bill intitulé: "Acte pour incorporer l'Asile St. Patrice d'Ottawa."

Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte des Débentures de la Cité d'Humilton, " 1864, en donnant à la Cité de nouveaux pouvoirs pour la vente des terrains pour arré-" rages de taxes et pour définir les droits et obligations des acquéreurs des terrains vendus " en vertu de cet Acte et pour d'autres fins."

Bill intitulé: "Acte pour remettre en vigueur l'Acte vingt-six Victoria, Chapitre " seize, et prolonger le délai fixé pour l'achèvement du Chemin de Fer d'Hamilton et

" Port Dover."

Bill intitulé: " Acte pour incorporer la Société Canadienne des Cultivateurs de la " Vigne."

Bill intitulé: " 'te pour incorporer la Compagnie du Rossin House Hotel."

Bill intitulé: " Acte pour incorporer la Société d'Histoire Naturelle d'Ottawa." Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie des Moulins à Vapeur de " Pierreville."

Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte incorporant la Compagnie du Chemin de

" Fer de la Vallée de Massawippi." Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Jonction

" des Comtés du Sud Est. Bill intitulé: "Acte pour amender le Chapitre quatre-vingt dix-huit des Statuts

"Refondus pour le Haut-Canada." Bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte de la présente Session, intitulé : "Acte " pour mettre les habitants du Bas-Canada a l'abri des injutes agressions commises par "des Sujets de Pays Etrangers en paix avec Sa Majesté."

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : "Acte pour incorporer la

" Compagnie du Chemin de Fer à Passagers de la Cité d' Ottawa," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Ét ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de "Fer à Passagers de la Cité d' Ottawa," lesquels ont été lus comme suit:—

Page 1, ligne 10—Après "qui" insérez "sont ou."
Page 1, ligne 38—Après "Municipalités" insérez "dans le Haut-Canada."
Page 3, ligne 16—Après "Cité" insérez "d'Ottawa," et retranchez depuis "adja"cente" jusqu'à "sont" dans la 17e ligne, et insérez "dans le Haut-Canada."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité sur le Bill pour amender et refondre les divers Actes relatifs à la Cotisation de la Propriété dans le Haut-Canada.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Jeudi, 26 Juillet 1866.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Walsh a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait plusieurs amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Walsh a fait rapport du Bill, en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 26 Juillet 1866.

Trois heures, P. M.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre :—Etat des affaires de la Banque d'Epargne de Nothumberland et Durham, le 1er Juin 1866. (Documents de la Session, No. 9.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :-Par l'Honorable M. Alleyn,-La Pétition de Henry Fry et autres, de la Cité de Québec, résidant maintenant temporairement dans le Village de Cacouna ; et la Pétition du Bureau de Commerce de Québec.

Par M. Dufresne (Montcalm),-La Pétition de Fierre Gadbois et autres, de la Ville

de Sorel.

Par M. Denis,-La Pétition de James Goundrey et autres, du District de Beauharnois.

Sur motion de l'Honorable M. Howland, secondé par l'Honorable M. le Procureur-

Général Macdonald, Résolu, Que cette Chambre, à sa prochaine séance, se formera en Comité pour prendre en considération certaines Résolutions proposées relatives à un Acte pour amender l'Acte du Bureau des Postes.

L'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, s'est levé de sa place et a informé M. l'Orateur et la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général recevra la Chambre avec son Adresse, exprimant à Son Excellence les plus sincères félicitations de cette Chambre à l'occasion de son élévation à la dignité de Pair du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, demain à onze heures et demie de l'avant-midi.

M. Street, du Comité des Subsides, a fait rapport de plusieurs Résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trentre-six mille huit cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit :—Pour défrayer le salaire de l'Adjudant-Général de la Milice, trois mille dollars; pour défrayer le salaire du Député Adjudant-Général de la Milice, Bas-Canada, deux mille deux cent quarante dollars; pour défrayer le salaire du Député Adjudant-Général de la Milice, Haut-Canada, deux mille deux cent quarante dollars ; pour défrayer le salaire de deux Assistants Adjudants Généraux, Haut-Canada, trois mille deux cents dollars; pour défrayer le salaire de deux Assistants Adjudants-Généraux, Bas-Canada, trois mille deux cents dollars ; pour défrayer le salaire de deux Députés Assistants Adjudants-Généraux, Haut-Canada, deux mille quatre cents dollars; pour défrayer le salaire de deux Députés Assistants Adjudants-Généraux, Bas-Canada, deux mille quatre cents dollars; pour défrayer le salaire des Surintendants des Ecoles Militaires, mille deux cents dollars ; pour défrayer le salaire de l'Inspecteur Militaire, mille deux cents dollars; pour défrayer le salaire de l'Aide-de-Camp Provincial, mille huit cent quarante dollars; pour défrayer le salaire du Commis Principal et Comptable, deux mille dollars; pour défrayer le salaire du Commis Senior, mille quatre cents dollars; pour défrayer le salaire du Surintendant des magasins, mille quatre cents dollars; pour défrayer les salaires de trois Commis à mille deux cents dollars chacun, trois mille six cents dollars; pour défrayer le salaire d'un Commis, mille cent dollars; pour défrayer le salaire d'un Commis, neuf cents dollars; pour défrayer le salaire d'un Commis, huit cents dollars; pour défrayer le salaire d'un Commis, six cent soixante dollars; pour défrayer le salaire de deux Commis à six cents dollars chacun, mille deux cents dollars; pour défrayer le salaire des Messagers, einq cents dollars; pour défrayer le salaire d'un Messager, quatre cents dollars, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinquante six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses Contingentes pour Papeterie, Impressions, inspection et réparation d'Armes, transport de toutes les Munitions du Gouvernement et toutes

autres dépenses imprévues de la Milice, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté comme compensation pour accidents ou blessures aux exercices, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

- 4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de cartouches à balles et à poudre, pour l'année expirant le 30 Juin
- 5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses des Ecoles Militaires, pour l'année expirant le 30
- 6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour être distribuée comme suit :—deux Gardes-Magasins à six cents dollars et sept Gardes-Magasins à trois cents dollars chaque, trois mille trois cents dollars; pour payer le loyer des Arsenaux et Bâtisses Publiques, soin des Armes, paiement des Sergents-Majors des Batteries de Campagne, Gardiens et Garde-Magasins, y compris le combustible et l'éclairage des différentes Bâtisses, quarante-six mille sept cents dollars, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

7. Resolu, Qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre vingt-un dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses de l'Habiliement et Equipement de la

Force de la Milice et les Capotes, pour l'année expirant le 30 Juin 1867. 8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les salaires de seize Majors de Brigade, les allocations pour chevaux et depenses de voyage, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses des Corps de Volontaires effectifs en vertu de la section 16 de l'Acte concernant les Corps de Milice Volontaire, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

10. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses des Salles d'Exercice, Arsenaux, etc, Cibles, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

11. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quarante cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le montant dû au Gouvernement Impérial pour munitions, etc, pour

l'année expirant le 30 Juin 1867.

12. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer le loyer d'un Bureau pour le Major de Brigade Macpherson à Montréal, depuis Novembre 1862 jusqu'au 31 Décembre 1864, à deux cents dollas par année, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

13. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les arrérages du Loyer d'une Salle d'Exercice dus au Capitaine

McMaster, à Toronto, pour l'année expirantae 30 Juin 1867.

14. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux dépenses des bâtisses pour des Magasins d'Armes et Munitions Militaires, London, Toronto et Kingston, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

15. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté comme compensation aux Pensionnaires au lieu de terres, pour l'année expirant

le 30 Juin 1867.

16. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept cent trente-quatre milles trois cents le dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Service de la Milice en Général, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

Ordonné, Que les dites Résolutions soient maintenant lues une seconde fois.

Et le premier item et les suivants jusqu'au sixième inclusivement de la première Résolution ayant été lus une seconde fois, et cette question ayant été mise aux voix : que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dits items, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

Le septième item, et les suivants jusqu'au treizième inclusivement ayant été lus une

seconde fois, ont été adoptés.

Le quatorzième item, et les suivants jusqu'au dix-neuvième inclusivement ayant été lus une seconde fois, et la question ayant été mise aux voix : que la Chambre concourt avec le Comité dans les dits items, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

Le reste des items de la première Résolution ayant été lus une seconde fois, ont été

adoptés.

La première Résolution a été alors adoptée.

La seconde Résolution ayant été lue une seconde fois, et la Question ayant été mise aux voix : que cette Chambre concourt avec le dit Comité dans la dite Résolution, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

La troisième Résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

La quatrième Résolution ayant été lue une seconde fois, et la Question ayant été mise aux voix : que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

Les cinquième et sixième Résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées. La septième Résolution ayant été lue une seconde fois, et la Question ayant été mise aux voix : que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

La huitième Résolution ayant été lue une seconde fois, et la Question ayant été mise aux voix : que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution, la Chambre

s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

La neuvième Résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

Les dixième et onzième Résolutions ayant été lues une seconde fois, et la Question ayant été mise aux voix : que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

La douzième Résolution et les suivantes jusqu'à la quinzième inclusivement ayant

été lues une seconde fois, ont été adoptées.

La seizième Résolution ayant été lue une seconde fois, et la Question ayant été mise aux voix : que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie de Navigation du St. Laurent," ct après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Morris a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour étendre et définir les pouvoirs de la Banque "d'Epargnes connue sous le nom de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Morris a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Morris a fait rapport du Bill, en conséquence, et l'amendement a été lu comme suit:—

Page 3, ligne 34-Après "Directeur," insérez "Gérant ou honoraire."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender les Actes de la Corporation de la Cité de Montréul et pour d'autres fins; et après y avoir siégé pendant quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. (Cameron (Ontario Nord) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour déclarer et fixer le sens du contrat constituant le douaire d'Harriett Margarette Gage, et pour confirmer les Assurances données par ce contrat; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Perrault a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender l'Acte passé dans la vingt-sixième année du "règne de Sa Majesté, Chapitre 59, intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie des "Remorqueurs du St. Laurent;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Robitaille a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender de nouveau la Charte de la Banque de Québec;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Taschereau a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender les Actes relatifs à la Compagnie de Crédit "Foncier du Canada;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Magill a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser la vente du Chemin de Fer de *Peterborough* et du Lac *Chemong*; et après y avoir siégé quelque temps M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Smith* (*Durham* Est) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Smith (Durham Est) a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné. Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte relatif à la Force de la Milice Volontaire ; et après y avoir siégé quelque temps M. l'Orateur à repris le Fauteuil, et M. Jones (Leeds Sud) à fait rapport que le Comité avait fait quelques progrès et lui avait enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance

de cette Chambre.

Et étant six heures de l'après-midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à sept heures et demie aujourd'hui sans que la question ait été mise aux voix.

Sept heures et demie, P. M.

La Pétition suivante a été présentée et déposée sur la Table :-

Par l'Honorable M. Brown,—La Pétition du Révérend R. V. Rogers, M. D., Ministre de l'Eglise St. James, Kingston, et autres.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-

De la Chambre de Commerce de Québec ; demandant des amendements à l'Acte pour amender et refondre les dispositions contenues dans les Actes et Ordonnances concernant l'incorporation et l'approvisionnement d'eau de la Cité de Québec.

Des principaux Paroissiens de l'Eglisc St. Thomas, Belleville; demandant que le Bill pour pourvoir à la vente des terres des rectoreries en cette Province ne devienne pas

loi.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant : Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans amendements :

Bill intitulé: "Acte pour amender les Actes relatifs au Collége de Régiopolis et

" pour ériger ce Collège en Université."

Bill intitulé: "Acte pour établir la ligne de concession entre les quatrième et " cinquième rangs du Township de Buckingham, depuis le lot No. 1 jusqu'à la Rivière du " Lièvre."

Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte vingt-cinq Victoria, Chapitre trente, pour permettre aux contribuables du Comté de Lincoln de faire choix d'une localité plus convenable comme Chef-lieu.

Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Waterloo,

" Magog et Stanstead."

Et aussi le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte pour autoriser William "John Bickell à construire un pont sur la Rivière St. Charles," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour autoriser William John Bickell à construire un " Pont sur la Rivière St. Charles," lesquels ont été lus comme suit :-

Page 2, ligne 58-Après "d'exiger" insérez : "Pourvu cependant que les péages ou " droits perçus sur le dit Pont ne soient jamais moindres que ceux perçus dans le même

"temps, comme pontonnage, sur le Pont Dorchester."

Page 3, ligne 30—Après " Bickell" insérez " ou ses représentants."

Page 3, ligne 31-Retranchez "lui" et insérez "eux" et retranchez "érigera et "complétera" et insérez "érigeront et compléteront" et après "est" insérez "et ils " sont."

Page 3, ligne 35-Après "Bickell" retranchez "cessera," et insérez "et ses repré-" sentants cesseront."

Page 3, ligne 37—Après "Bickell" retranchez "n'aura" et insérez "ses représen-" tants n'auront."

Pape 3, ligne 39—Après "pourra" insérez "ou qu'ils pourront."
Page 3, ligne 42—Après "Bickell" retranchez "sera tenu" et insérez "et ses représentants seront tenus" et après "est" insérez "ou ils y sont."

Page 3, ligne 45-Après "lui" insérez "ou leur."

Page 3, ligne 55—Après "ses" insérez "ou leurs."

Page 4, ligne 21—Après " Bickell" insérez "ou ses représentants."

Page 4, ligne 23—Après "Bickell" retranchez "sera tenu" et insérez "ou ses repré-" sentants seront tenus."

Page 4, ligne 26-Après "Bickell" retranchez "devra" et insérez "ou ses repré-" sentants devront."

Page 4, ligne 29—Après "pourra" insérez "ou ils ne pourront."
Page 4, ligne 30—Après "déposera" insérez "ou qu'ils déposeront,"
Page 4, ligne 31—Après "fournira" insérez "ou ils fourniront."

Page 4, ligne 39-Retranchez "devra alors" et insérez "ou ses représentants devront " dans le délai d'un mois après cette contestation."

Page 4, ligne 41-Après " aura " insérez " ou qu'ils auront." Page 4, ligne 42—Après "pourra" insérez "ou ils pourront."
Page 4, ligne 43—Après "aura" insérez "ou qu'ils y auront."
Page 4, ligne 46—Retranchez "six" et insérez "deux."
Page 4, ligne 47—Retranchez "six" et insérez "trois."
Page 5, ligne 2—Retranchez "toute" et après "circulation" insérez "sur le dit

" pont" et après "interrompue" insérez "sans que les syndics aient pourvu à quelque autre " moyen de circulation."

Page 5, ligne 7—Après " Bickell" insérez " ou de ses représentants."

Page 5, ligne 19-Après "jouirait" insérez Clause A.

Clause A .- "Il sera permis aux Syndics des Chemins à Barrières de la Rive Nord " de Québec, dans le but d'empêcher le public de passer dans les chemins sous leur con-"trôle sans payer de péages, d'élever dans le voisinage du Pont dont le présent Acte " autorise la construction, une barrière de péage à laquelle seront perçus les péages fixés " par la loi ; le coût de la dite barrière et le salaire du gardien préposé à icelle, qui ne " devra pas exceder quatre cents piastres par année, seront à la charge du dit William "John Bickell et ses représentants et par eux payés aux dits Syndies."

· Ordonné, Que les dits amendements soient renvoyés au Comité Permanent des Divers

Bills Privés.

Ordonné, Que l'Honorable M. Howland ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte du Bureau des Postes.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, secondé par l'Hono-

rable M. le Solliciteur-Général Langevin,

Ordonné, Que le délai pour recevoir la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de Cobourg et Peterborough; demandant des amendements à son Acte d'incorporation, soit prolongé jusqu'à Lundi le 30 du courant, et le délai pour introduire le Bill sur cette Pétition soit prolongé jusqu'au 6 d'Août prochain.

Conformément à l'Ordre du Jour, la Pétition suivante a été lue :-

De la Compagnic du Chemin de Fer de Cobourg et Peterborough; demandant des amendements à son Acte d'incorporation, avec pouvoir de construire des embranchements dans les Townships de Belmont, Lake, Methuen et Marmora.

Un Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes " sous le nom de la Compagnie de la Navigation du St. Laurent," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

Un Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour étendre et définir les pouvoirs de la Banque d'Epargnes connue sous le nom de "La Banque d'Economie de Notre Dame de Québec," a été en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill avec l'amendement passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement auquel elle demande deur concours.

Un Bill pour amender les Actes relatifs à la Corporation de la Cité de Montréal et pour d'autres fins, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour amender les disposi-

" tions des divers Actes concernant la Cité de Montréal, et pour d'autres fins."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour déclarer et fixer le sens du contrat constituant le douaire de Harriett Margarette Gage et pour confirmer les assurances données par ce contrat, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender l'Acte passé dans la " vingt-sixième année du Règne de Sa Majesté, Chapitre cinquante neuf, intitulé : " Acte " pour incorporer la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent," a été en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

Un Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour amender de nouveau la Charte " de la Banque de Québec, "a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

Un Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender les Actes relatifs à la "Compagnie de Crédit Foncier du Canada," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

Un Bill pour autoriser la vente du Chemin de Fer de Peterborough et du Lac Chemong, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour autoriser la vente du

"Chemin de Fer de Peterborough et du Lac Chemong et pour d'autres fins."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité pour amender l'Acte relatif à la Force Volontaire; et après y avoir siégé quelque temps M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Jones (Lecds Sud) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Jones (Leeds Sud) a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont

été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois à la première séance de cette Chambre, Mardi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill relatif au Code de Procédure Civile du Bas-Canada; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Taschereau a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill relatif à l'inspection des Bureaux

d'Enregistrement, et à la confection de plans et livres à consulter pour les fins d'Enregistrement dans le Bas-Canada, étant lu,

L'Honorable M. le Procureur-Général Cartier a proposé, secondé par l'Honorable M.

le Solliciteur-Général Langevin, que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

L'Honorable M. Dorion (Hochelaga) a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. Laframboise, que tous les mots après "maintenant," soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants "de ce jour en six mois."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant

été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Pour:

Messieurs

Bourassa,	Dufresne (Iberville),	Houde,	$P\hat{a}$ quet,
Caron,	Fortier,	Labreche-Viger,	Perrault,
Coupal,	Gagnon,	La framboise,	Pouliot et
Dorion (Drum. e	t Art.) Geoffrion,	Lajoie,	Thib audeau.—19.
Dorion (Hochele	aya), Holton,	O'Halloran,	

CONTRE:

Messieurs

Alleyn,	De B oucherville,	Langevin,	Raymond,
Archambeault,	Denis,	LeBoutillier,	Rémillard,
Beaubien,	De Niverville,	Macdonald, ProcGéo	.Robitaille,
Bell,		Macfarlane,	Rose,
Bellerose,	Dufresne (Montcalm),	Magill,	Ross (Champlain),
Blanchet,	Dunkin,	Mc Conkey,	Ross (Dundas),
Bown,	Ferguson (Simcoe S.)	McDougall,	Sharily,
Brousseau,	Galt,	McIntyre,	Smith (Toronto Est),
Cameron (Ontario N.)	Gaucher,	McKellar,	Somerville,
Cameron (Peel),	Gaudet, .	Morris,	Street,
Carling,	Harwood,	Morrison,	Taschereau,
Cartier, ProcGén.,	Higginson,	Oliver,	Tremblay,
Cauchon,	Howland,	Pinsonneault,	Walsh,
Chambers,	Huot,	Pope,	Webb,
Chapais,	Irvine,	Powell,	Willson et
Cockburn,	Jones (Leeds Sud),	Rankin,	Wright(Co.d' Ott'a)-64

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Alors la Question principale ayant été misc aux voix, la Chambre s'est divisée, et elle

a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre pour demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité des Subsides.

(EN COMITÉ.)

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cent trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses de la collection des droits et de l'administration des Douanes (moins les droits remis), pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Vendredi, 27 Juillet 1866,

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses de la collection des droits et de l'administration de l'Excise, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

3. Resolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-quinze mille dollars soit

accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses du Bureau des Postes, savoir : dépenses ordinaires pour l'année, la somme de Trois cent vingt-un mille dollars; pour défrayer les dépenses du Service des Chemins de Fer et des Bateaux à Vapeur, deux cent soixante-qua-

torze mille dollars, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante six mille cent six dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée comme suit : la somme de vingt-huit mille dollars pour défrayer les dépenses de l'exploration territoriale, Haut et Bas-Canada, à quatorze mille dollars chaque; pour défrayer les dépenses diverses, la somme de cent dix mille dollars; pour défrayer la dépense de la Compagnie Canadienne des Terres et de l'Emigration, la somme de dix-huit mille cent six dollars et vingt-cinq centins, (dont cinq mille cent soixante-dix-sept dollars et quatre vingt huit centins ont été dépensés en 1866), pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Ma-

jesté pour défrayer les dépenses des Timbres, pour l'année expirant le 30 Juin 1867. 6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté peur défrayer les dépenses de la collection des Amendes et Confiscations, pour l'année

expirant le 30 Juin 1867.

7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses des Travaux Publics, savoir : cent vingt-cinq mille dollars pour l'entretien des dits Travaux Publics; cent vingt-cinq mille dollars pour la réparation des dits Travaux; quarante-cinq mille dollars pour la perception et items divers, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Street a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu à la prochaine séance de cette Chambre.

M. Street a aussi informé la Chambre qu'il lui avait été enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Que la Chambre se forme de nouveau en le dit Comité à sa prochaine séance.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer le Queen's College des Médecins et Chirurgiens de Kingston, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender le Chapitre 128 des Statuts Refondus du Haut-Canada, intitulé: Acte relatif à l'administration de la justice dans les territoires non organisés," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre pour aujourd'hui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte à l'effet d'autoriser Philip Pearson Harris à prendre un brevet pour un appareil servant à clarifier et à rendre inodore l'huile de pétrole à l'état brut," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender l'Acte concernant la Cour de mise en accusation (Court of Impeach-" ment) du Haut-Canada," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute

la Chambre pour aujourd'hui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé:

"Acte concernant les personnes en état d'arrestation, accusées de Haute Trahison ou de "Félonie," étant lu,

Et cette Question ayant été mise aux voix que le Bill soit maintenant lu une seconde

fois, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre pour aujourd'hui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender la Loi relative à la nomination des Recorders dans le *Haut-Canada*," étant lu.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la

Chambre pour aujourd'hui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriscr Gusimir Stanislaus Gzowski et l'Honorable David Lewis Macpherson à obtenir des Lettres Patentes pour l'invention de certaines améliorations dans le mode de traiter les minerais et d'en obtenir des métaux et d'autres produits, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu uue seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des

Divers Bills Prives.

Un Bill pour rendre valide le Testament de George Desbarats dans le Haut-Canada, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour confirmer et rendre valide,

" dans le Haut-Canada, le Testament de feu George Desbarats."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Chambre de Commerce de la Cité de London, a été, en confermité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour autoriser la Corporation de St. Vincent à construire un Havre et à imposer des droits et pour d'autres fins, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit: "Acte pour autoriser la Corporation du Township St. Vincent, dans le Comté de Grey, à construire un Havre à l'embouchure de la Rivière Grosse-Tête, dans ce Township, et à imposer et percevoir des droits de "Hâvre et pour d'autres fins."

Ordonné, Que le Greffier porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Compagnie de Passage du Pont Neuf de St. Hyacinthe, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour incorporer la Société de

" Passage du Pont Neuf de St. Hyacinthe."

Ordonné, Que le Greffier porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour amender la Charte de la Société d'Ecole Anglo-Canadienne de Montréal, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour ériger une Nouvelle Municipalité dans le Comté de Beauharnois, sous le nom de St. Étienne de Beauharnois, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour ériger une Nouvelle Muni-"cipalité dans le Comté de Beauharnois, sous le nom de St. Etienne de Beauharnois," Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour ériger le Township de Wickham

en deux Municipalités séparées, étant lu,

M. Dorion (Drummond et Arthabaskas) a proposé, secondé par M. Bourassa, que le Bill soit maintenant lu la troisième fois, et la Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Ville de Bothwell et en définir les limites, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour autoriser la Compagnie dite Wyoming Petroleum Company à posséder et à aliéner certaines terres, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour autoriser la Compagnie de New-York et du Canada pour l'exploitation d'une source d'Huile à posséder et à aliéner certaines terres, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer une Banque sous les nom et raison de "La Banque du Comté de Simcoe, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Resolu, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour incorporer la Banque du

" Comté de Simcoe."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill du Conscil Législatif, intitulé: "Acte à l'effet d'autoriser la Municipalité de "la Ville de Belleville à acheter un terrain pour un Cimetière Public et à exempter les "Contribuables Catholiques Romains de la dite Municipalité de taxes à cet égard," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Resolu, Que le Bill avec les amendements passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

Un Bill pour autoriser l'octroi de Lettre Patentes à Arthur Rankin pour l'Invention d'une sorte de combustible inconnu jusqu'à présent, et dont il a acquis la connaissance moyennant une somme par lui payée à l'inventeur, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour autoriser l'émission de "Lettres Patentes d'Invention en faveur d'Arthur Rankin, pour une substance combus-

" tible nouvelle et inconnue jusqu'à ce jour."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour autoriser Pierre Eymard Jay et l'Honorable Louis Antoine Dessaulles

à prendre conjointement un Brevet d'Invention pour différentes Machines et Inventions mentionnées dans le Bill, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer le Village de New Edinburg, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour pourvoir à la vente des terres des rectories en cette Province, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe,

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour autoriser les Syndics de la Con-"grégation Presbytérienne de la Ville de Woodstock, en connexion avec l'Eglise d'Ecosse, à vendre certains lots de terre situés dans la dite Ville et qu'ils possèdent à " titre de fidéi-commis pour la dite Congrégation," a été, en conformité de l'Ôrdre, lu la troisième fois.

Résolu. Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

Un Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour transporter certains terrains aux Recteur et Syndics de l'Eglise St. James de Toronto," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe:

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

Un Bill pour légaliser le Règlement No. 7 affectaut une certaine somme d'argent pour la construction de Chemins de Gravier et d'un Havre dans le Comté de Bruce, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour légaliser un certain " Règlement ainsi que certaines Débentures des Comtés Unis de Huron et Bruce."

Orclonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour conférer au Collége d'Ottawa les droits et pouvoirs d'une Université, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour amender les Actes incor-

" porant le Collége d' Ottawa, et pour conférer certains privîléges au dit Collége."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour autoriser la Compagnie d'Exploitation de la source d'Huile d'Hartford à posséder et aliéner certaines terres, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois. Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour amender l'Acte des Biens Temporels Ecclésiastiques, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bili passe et que le titre soit : " Acte établissant de nouvelles disposi-

"tions à l'égard des Biens Temporels de l'Eglise Unie d'Angleterre et d'Irlande en cette "Province."

Ordonné, que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill relatif à la cotisation de la Propriété dans le Haut-Canada, étant lu,

M. Mackenzie a proposé, secondé par M. McKellar, que le Bill soit maintenant lu la

troisième fois.

L'Honorable M. Carling a proposé pour amendement, secondé par M. Wison, que tous les mots après "maintement" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre "pour l'amender en appliquant le principe de la valeur annuelle, au lieu de la valeur "réelle, aux Cités."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et la Question a

été résolu négativement.

Alors, la Question principale ayant été mise aux voix, Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte relatif aux Cours Supérieures de Juridiction Civile et Criminelle, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute

la Chambre pour aujourd'hui.

Résolu, Que lorsque la Chambre s'ajournera elle soit ajournée jusqu'à onze heures A. M. ajourd'hui.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 27 Juillet 1866.

Onze heures, A. M.

A l'heure fixée, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec l'Adresse de félicitation de cette Chambre à l'occasion de l'élévation de Son Excellence à la dignité de pair du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande.

Et étant de retour, M. l'Orateur a fait rapport que la Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence avec son Adrese, à laquelle il a plu à Son Excellence de faire la

Réponse suivante :-

Monsieur l'Orateur et Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je vous remercie du fond de mon cœur de l'Adresse de félicitation que vous venez de me présenter à l'occasion de la marque de Sa Royale faveur qu'il a gracieusement plu à Notre Souveraine de me conférer récemment.

J'ai l'assurance que les termes dans lesquels vous parlez de ma conduite officielle ne sont pas chez vous une simple expression de forme et de courtoisie de l'opinion que vous

entretenez.

Je me réjouis de voir que ceux qui ont eu les meilleurs moyens d'observer mes actes, et qui sont le plus fortement intéressés dans leurs résultats, se sentent libres de témoigner leur cordiale apprebation de la manière dont j'ai rempli les devoirs de ma charge pendant une période qui marquera dans les annales de la Province, soit qu'on jette les yeux sur ses relations extérieures ou sur son état domestique.

Les sentiments que vous éprouvez à mon égard, je les prise davantage, s'il est possi-

ble, sous les rapports publics.

Cette société est sur le point d'entrer dans une nouvelle et noble phase d'existence politique.

Ce qui se passe aujourd'hui présente un heureux augure pour l'avenir, en démontrant l'opération harmonieuse des éléments dont se compose notre système constitutionnel.

Votre adresse est une preuve concluante qu'un effort sérieux et honnête pour faire ici l'application des principes de gouvernement, dont on a reconnu depuis longtemps la sagesse en Angleterre, assurera à la fois l'approbation de la Couronne et les faveurs des Communes.

Je ne saurais mieux, je pense, vous témoigner ma reconnaissance pour les nombreuses marques de considération que j'ai reçues de votre part, et que vient couronner l'Adresse que vous me présentez en ce moment, qu'en promettant qu'aussi longtemps qu'il plaira à Sa Majesté de me continuer votre Gouverneur, mes actions auront pour guide les principes qui m'ont valu vos éloges, et que, lorsque nos relations officielles cesseront, je profiterai de la position que je dois à la faveur de la Reine pour favoriser les vues que je crois consciencieusement être les plus propres à l'avancement des intérêts vrais et permanents du peuple du Canada.

Résolu, Que lorsque cette Chambre s'ajournera elle soit ajournée jusqu'à trois heures P.M. aujourd'hui.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Trois heures P.M.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre un Etat du Régistrateur de la Division Est du Comté de Durham, indiquant les honoraires et émoluments reçus pour l'année expirée le 31 Décembre 1865, en conformité de la Section 76 du Chapitre 89 des Statuts Refondus du Haut-Canada. (Documents de la Session, No. 8.)

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été reques et lues :-

De Henry Fry et autres, de la Cité de Québec, maintenant résidant temporairement au Village de Cacouna; demandant que le Bill pour amender l'Acte à l'effet d'amender et refondre les dispositions contenues dans les Actes et Ordonnances concernant l'incorporation et l'approvisonnement d'eau de la Cité de Quebec, ne devienne pas loi.

De la Chambre de Commerce de Québec; demandant que le Bill pour amender l'Acte 23 Victoria, Chapitre 123, pour incorporer les Pilotes pour le Havre de Québec et au-

dessous, ne devienne pas loi.

De Pierre Gadbois et autres, de la Ville de Sorel; demandant que leurs terres culti-

vées soient exemptées de la taxe imposée par la Corporation de la dite Ville.

De James Goundrey et autres, du District de Beauharnois; demandant des amendements à l'Acte des Pêcheries.

M. Morris, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre

le Dix-Septième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné le bill pour autoriser Margaret Besserer à vendre un lot de terre à Ottawa pour le bénéfice de son fils mineur, le légataire, et y a fait des amendements qu'il soumet à votre Honorable Chambre.

Il a aussi examiné les Bills suivants, et il est convenu de les rapporter sans amende-

ments, savoir:-

Bill pour fixer les limites et règler les titres dans certains Rangs du Township de Grenville.

Bill pour amender l'Acte incorporant l'Institut Canadien Français de la Cité

d' Ottawa.

Le Comité a aussi examiné les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill pour autoriser William John Bickell à construire un Pont sur la Rivière St. Charles, et il est convenu de les rapporter sans amendements.

Le Comité fait aussi rapport à la Chambre que les auteurs du Bill pour amender et

refondre l'Acte incorporant le Maire et les Conseillers de la Ville de Sorel, ont notifié le Comité qu'ils ne désiraient pas que l'on procédât ultérieurement avec le Bill.

M. Somerville, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre

le dix-septième rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les Avis donnés quant à la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de Cobourg et Peterborough, demandant des amendements à son Acte d'incorporation.

Votre Comité trouve qu'il n'a pas été donné d'avis relativement aux Pétitions sui-

vantes, savoir :-

De la Municipalité du Township de Walsingham, demandant que la Péninsule de la Longue Pointe soit annexée à ce Township; des Compagnies d'Assurance Anglo Americaines, Provinciales et de l'Ouest, demandant l'incoporation de l'Association des Assureurs sur les Lacs Canadiens; et de l'Honorable Isaac Buchanan, demandant du délai pour terminer le Chemin de Fer des Rivières Niagara et Détroit.

L'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, du Comité Spécial sur le Bill relatif au Barreau du Bas-Canada, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser l'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer et des Mines de Cobourg, Peterborough et Marmora, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour la prochaine séance de cette

Chambre

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald ait la permission d'introduire un Bill à l'effet d'indemniser les héritiers de Dame Elizabeth McKay pour l'émission par erreur de Lettres Patentes par la Couronne pour des terres auxquelles cette Dame avait droit.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour la prochaine séance de cette Chambre.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le Quatrième Rapport du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature.

Ordonné, Que la Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative demandant le Rapport du Commissaire nommé pour s'enquérir de la conduite du Juge Coursol, présenté durant la dernière Session, et les remarques de M. Coursol sur ce Rapport, et la Réponse à l'Adresse datée 14 Juin 1866, demandant la Correspondance concernant les Juges du Bas-Canada, soient renvoyées de nouveau au Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre pur Ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général:—Rapport annuel du Surintendant en Chef de l'Education pour le Haut-Canada, pour l'année 1865. (Documents de la Session, No. 45)

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn,

Résolu, Que cette Chambre à sa prochaine séance se formera en Comité pour prendre en considération une certaine Résolution proposée relative à la nomination d'un Régistrateur pour le District Judiciaire de Nipissing.

M. Robitaille, du Comité des Voies et Moyens, a fait rapport de plusieurs Résolutions,

lesquelles ont été lues comme suit :-

1. Résolu, Qu'il est expédient de décréter que le Gouverneur en Conseil pourra, à sa discrétion, permettre la fabrication à l'entrepôt de tels articles qu'il jugera de temps à autre à propos de spécifier, et dans la production desquels des spiritueux ou autres articles soumis à des droits de douane ou d'accise sont employés par des personnes autorisées à

cet effet, et sous les règlements qui seront prescrits par le Gouverneur en Conseil; et que ces articles ainsi fabriqués seront, s'ils sont sortis de l'entrepôt pour être consommés dans les limites de la Province, sujets à des droits d'accise équivalant aux droits de douane auxquels ils auraient été soumis s'ils eussent été importées des Marchés Anglais ou de l'Etranger en cette Province pour y être consommés; et que pour chaque semblable licence ou renouvellement d'icelle, il sera payé un droit de \$50; telle licence pouvant être renou-

velée annuellement le trentième jour de Juin. 2. Résolu, Qu'il est expédient de décréter qu'en fixant la valeur des articles importés en Canada (sauf les cas auxquels il est autrement pourvu), sur lesquels des droits imposés doivent être prélevés, la valeur réelle de ces articles à bord du bâtiment, au dernier endroit d'où ils auront été expédiés en Canada, sera réputée la valeur imposable; et que telle valeur sera constatée en ajoutant à la valeur de ces articles, au lieu de leur crû, provenance ou fabrication, les frais de transport, expédition et transbordement, ainsi que toutes les dépenses encourues depuis le lieu du crû, de la provenance ou fabrication, soit par terre soit par cau, jusqu'au bâtiment dans lequel ils sont expédiés au Canada, ou jusqu'à la frontière du Canada si l'importation s'en fait par terre, la valeur du sac, poche, boîte, baril, ou enveloppe de tout genre dans lesquelles ces articles sont contenus, la commission au taux ordinaire, n'étant jamais moindre que 2½ pour cent, le courtage et tout droit d'exportation, ainsi que tous frais et dépenses payés ou encourus pour la mise à bord du bâtiment de tels articles, et tous autres frais prescrits par la loi. Pourvu que dans le cas d'articles entreposés, de l'étranger, passant par les Etats Unis, les frais et dépenses seront seulement ceux qui auront été encourus jusqu'au dernier port d'où les dits articles auront été expédiés aux Etats-Unis. Et dans le cas d'articles achetés dans les Etats-Unis et n'étant pas du crû, provenance ou fabrication des dits Etats-Unis, la valeur imposable sera la juste valeur vénale de ces articles sur les marchés des Etats-Unis où ils auront été achetés.

Ordonné, Que les dites Résolutions soient maintenant lues la seconde fois.

Et la première Résolution ayant lue une seconde fois, a été adoptée.

La seconde Résolution ayant été lue une seconde fois,

Ordonné, Que la considération ultérieure de la dite Résolution soit remise.

Ordonné, Que l'Honorable M. Galt ait la permission d'introduire un Bill pour amender les Actes relatifs aux Droits d'Accise et pour modifier les Droits que ces Actes imposent sur les Spiritueux.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

M. Street, du Comité des Subsides, a fait rapport de plusieurs Résolutions lesquelles ont été lues comme suit :---

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois cent trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses de la collection des droits et de l'administration des Douanes (moins les droits remis), pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

2 Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses de la collection des droits et de l'administration de

l'Excise, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses du Bureau des Postes, savoir : dépenses ordinaires pour l'année, la somme de Trois cent vingt-un mille dollars; pour défrayer les dépenses du Service des Chemins de For et des Bateaux à Vapeur, deux cent soixante-quatorze mille dollars, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante six mille cent six dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour être distribuée comme suit : la somme de vingt-huit mille dollars pour défrayer les dépenses de l'exploration territoriale, Haut et Bas Canada, à quatorze mille dollars chaque; pour défrayer les dépenses diverses, la somme de cent dix mille dollars; pour défrayer la dépense de la Compagnie Canadienne des Terres et de l'Emigration, la somme de dix-huit mille cent six dollars et vingt-cinq centins, (dont cinq mille cent soixante-dix-sept dollars et quatre vingt huit centins ont été dépensés en 1866), pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses des Timbres, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté

peur défrayer les dépenses de la collection des Amendes et Confiscations, pour l'année

expirant le 30 Juin 1867.

7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-quinze mille dollars suit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses des Travaux Publics, savoir : cent vingt-cinq mille dollars pour l'entretien des dits Travaux Publics ; cent vingt-cinq mille dollars pour la réparation des dits Travaux ; quarante-cinq mille dollars pour la perception et items divers, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

Les dites Résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

M. Taschereau a fait rapport du Bill relatif au Code de Procédure Civile du Bas-Canada, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill relatif à l'inspection des Bureaux d'Enregistrement et à la confection de plans et de livres de consultation pour les fins d'enregistrement; et après y avoir siégé pendant quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Dunkin a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Consei Législatif, intitulé: "Acte à l'effet d'amender le Chapitre cent vingt-huit des Statuts Refondus du Haut-Canada, intitulé: "Acte relatif à l'administration de la justice dans "les territoires non organisés;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Smith (Durham Est) a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender l'Acte de la Cour de mise en accu"sation (Court of Impeachment) du Haut-Canada;" et après y avoir siégé quelque temps,
M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Smith (Durham Est) a fait rapport que le
Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine scance de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte concernant les personnes en état d'arrestation, accusées de "Haute Trahison ou de Félonie;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Smith (Durham Est) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif; intitulé: "Acte pour amender la Loi relative à la nomination des Recorders "dans le Haut-Canada;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Smith (Durham Est) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre a repris les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée Vendredi, le 13 du courant : que la Première Résolution (au sujet des Gouvernements et des Législatures Locales du Haut et Bas-Canada) soit maintenant lue une seconde fois.

Et la Question ayant été de nouvéau proposée,

L'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion : "Et il est de plus maintenant résolu que, dans l'opinion de cette Chambre, "la nomination du premier Lieutenant Gouverneur devrait être provisoire et qu'il devrait "tenir sa charge strictement durant bon plaisir."

Et des Débats s'étant élevés,

Et étant six heures de l'après-midi, conformément à la Règle de cette Chambre, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à sept heures et demie aujourd'hui, sans que la Question ait été mise aux voix.

Sept heures et demie, P. M.

Conformément à l'Ordre du Jour, la Pétition suivante a été lue :-

Du Révérend R. V. Rogers, M.A., Ministre de l'Eglise St. James, Kingston, et autres; demandant que le Bill pour amender certains Actes concernant le Collége de Regiopolis, et pour ériger ce Collége en une Université, ne devienne pas loi.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :— Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : "Acte pour autoriser Hugh Burgess "à obtenir une Patente pour certaines améliorations nouvelles et utiles," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Un Bill relatif à l'Inspection des Bureaux d'Eregistrement et aux plans et livres de consultation pour les fins de l'enrégistrement dans le Bas-Canada, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour créer un fonds destiné à "faire face aux dépenses encourues dans le but de donner suite aux Lois du Bas-Canada "concernant l'Enregistrement."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours

Un Bill concernant le Code de Procédure Civile du Bas-Canada, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender l'Acte concernant la "Cour de mise en accusation (Court of Impeachment) du Haut-Canada," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Resolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

Un Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte concernant les personnes en état d'ar-"restation auccusées de Haute Trahison ou de Félonie," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

Un Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender la loi relative à la nomination des Recorders dans le *Haut-Canada*," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Resolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

La Chambre a repris les Débats ajournés sur l'amendement qui a été proposé aujourd'hui à la question: Que la première Résolution (au sujet des Gouvernements et des Législatures Locales du Haut et du Bas-Canada) soit maintenant lue une seconde fois, et lequel amendement était: Que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la Question: "et il est de plus maintenant résolu que dans l'opinion de cette Chambre la nomination du premier Lieutenant Gouverneur devrait être provisoire et qu'il devrait tenir sa charge strictement durant bon plaisir."

M. l'Orateur, conformément au Chapitre quatre des Statuts Refondus du Canada, a appelé M. Morris, Membre pour la Division Sud du Comté de Lanark, à le remplacer temporairement.

M. Morris a, en conséquence, pris le Fauteuil de la Chambre. Et après quelque temps M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et l'amendement étant de nouveau proposé,

Et de nouveaux Débats s'étant élevés.

L'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, que les débats soient ajournées jusqu'à Mardi prochain; et la question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour:

Messieurs

Abbott,	Cowan,	Langevin,	Rankin,	6.7
Alleyn,	Currier,		Raymond,	
Archambeault,	DeBoucherville,	Macdonald, ProcGén		-
Ault,	Denis,	Mackenzie,	Scatcherd,	
Beaubien,	De Niverville,		Scoble,	
Bellerose,	Duckett,	Mc Conkey,	Shanly,	
Blanchet,	Dufresne (Montcalm),		Somerville,	
Brousseau,	Dunkin,	McIntyre,	Stirton,	
Burwell,	Ferguson (Simcoe S.),		Street,	
Cameron (Ontario N.)		Mc Monies,	Taschereau,	
· Cameron (Feel),	Gaucher,	Morris,	Thompson,	1
Carling,	Gaudet,	Morrison,	Tremblay,	1
Cartier, ProcGén.,	Gibbs,	Munro,	Walsh,	
Cartwright,	Harwood,	Oliver,	Webb,	
Chambers,	Haultain,	Parker,	Wells,	
Chapais,	Howland,	Pope,	Wood et	
Cockburn,	Huot,	Poupore,	Wright(Co.d' Ott'a)-7	70
Cornellier,	Irvine,	• .	y (2.22.11.21.11)	

CONTRE:

Messieurs

Bourassa,	Dufresne (Iberville),	Labreche-Viger,	Perrault.
Caron,	Fortier,	Laframboise,	Pouliot,
Coupal,	Geoffrion,	Lajoie,	Ross (Champlain) et
Dorica (Drum.et A	rt.), Holton,	O'Halloran,	Rymal.—18.
Doring (Hochelaga	Houde		

Ainsi, la question a été résolue affirmativement.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants auxquels il demande le concours de cette Chambre:—

Bill intitulé: "Acte pour amender le Chapitre vingt-six des Statuts Refondus du Bas-

Dill initiale: "Acte pour amender le Chapitre vingt-six des Statuts Refondus du Bas-Canada relatif à certains Cours-d'eau."

Bill intitulé: "Acte pour ratifier certains Règlements du Conseil Municipal de la "Corporation du Comté d'Oxford, et certaines ventes de terres pour taxes imposées en "vertu et sous l'autorité de ces Règlements."

Bill intitulé: "Acte à l'effet de ratifier la cession opérée par feue Charlotte Hen-"derson d'une moitié indivise de terrains sis et situés dans la Cité de Bytown, autrement "appelée Ottawa, et ailleurs dans le Haut-Canada, et pour transférer à des Syndies la

" totalité de ces terrains avec pouvoir de les vendre et administrer.

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bil intitulé: "Acte pour amender le Chapitre vingt-six des Statuts Refondus " pour le Bas-Canada relatif à certains cours d'eau," lesquels ont été lus comme comme suit :
Page 1, ligne 40.—Retranchez depuis "suite" jusqu'à la fin du Bill, et insérez Clause A.

Clause A.—" Le présent Acte ne s'appliquera qu'au District d'Iberville."

Dans le Préambule.—Page 1, ligne 4.—Après "non navigables" insérez "dans le " District d'Iberville."

Dans le Titre du Bill.—Après " cours d'eau " insérez " dans le District d'Iberville." Ordonné, Que les dits amendements soient lus une seconde fois Lundi prochain.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : "Acte pour ratifier certains Règlements du Conseil Muni-"cipal de la Corporation du Comté d'Oxford, et certaines ventes de terres pour taxes en vertu et sous l'autorité de ces Règlements," lesquels ont été lus comme suit :

Page 2, ligne 1.—Après le mot " seront " insérez " et sont par le présent déclarées,"

et retranchez depuis le mot "valides" jusqu'au mot "Le" dans la ligne 5.

Page 2, ligne 6,—Après le mot "publié," insérez : "durant un mois au moins dans la " Gazette Officielle, et dans deux journaux ou plus publiés dans le dit Comté."

Page 2, ligne 7.—Retranchez le mot "ainsi" et après le mot "vendues" insérez-" en vertu des dits Règlements."

Ordonné, Que les dits amendements soient lus une seconde fois Lundi prochain.

La Chambre a continué a prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte à l'effet de ratifier la cession opérée par feue " Charlotte Henderson d'une moitié indivise de terrains sis et situés dans la Ville de " Bytown, autrement appelée Ottawa, et ailleurs dans le Haut-Canada, et pour transférer " à des Syndics la totalité de ces terrains avec pouvoir de les vendre et administrer," lesquels ont été lus comme suit :-

Dans le Titre du Bill, retranchez "sis et situés dans la Ville de Bytown, autrement "appelée Ottawa et ailleurs" et retranchez depuis "Canada" jusqu'à la fin du titre. Ordonné, Que les dits amendements soient lus une seconde fois Lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité pour prendre en considération certaines Résolutions proposées relatives à l'Acte pour amender l'Acte du Bureau des Postes.

(EN COMITÉ.) Résolu, 1. Que si quelque personne fait usage ou tente de faire usage, dans le paiement à l'avance du droit de port sur quelque lettre ou quelque chose transférable par la malle mise à la poste en cette Province, d'un timbre de poste qui aura été employé auparavant. pour un objet semblable, cette personne sera passible d'une amende de pas moins de dix et pas plus de quarante dollars pour toute offense pareille, et la lettre ou autre chose transmissible par la malle sur laquelle ce timbre aura été apposé illégalement pourra être retenue ou, à la discrétion du Maître Général des Postes, pourra être transmise au lieu de sa destination et assujétie à un droit de port double de celui auquel elle l'aurait été si elle eut été mise à la poste sans que le droit de port eut été payé.

2. Que le paragaaphe dix de la section cinquante de l'Acte du Bureau des Postes soit abrogé et qu'il soit remplacé par ce qui suit :-

"Inclure une lettre ou des lettres ou tout autre écrit destiné à servir de lettres dans " un paquet destiné à la poste des menus articles ou dans un paquet d'échantillons ou de " patrons destinés à être expédiés au prix du port applicable aux échantillons ou patrons, "ou inclure une lettre ou tout écrit ou toute autre chose dans une gazette destinée à être " expédiée par la poste comme gazette (excepté dans le cas de comptes et de reçus d'éditeurs " de gazettes, lesquels comptes et reçus peuvent être transmis par les éditeurs à leurs " souscripteurs enveloppés dans les gazettes), sera dans chaque cas une offense punissable

" par une amende de pas moins de dix et de pas plus de quarante dollars." 3. Que le Maître-Général des Poste soit autorisé à accorder des licences (révocables, à volonté) à des agents autres que les Maîtres de Poste, pour la vente au public de timbres-poste et d'enveloppes timbrées, et d'accorder à ces agents une commission n'excédant point einq pour cent sur le montant de leurs ventes ; et qu'il ne sera permis à aucune personne d'entreprendre de vendre au public des timbres-poste ou des enveloppes timbrées à moins qu'elle ne soit duement autorisée à le faire par le Maître-Général des Postes, et à telles conditions qu'il prescrira; et que toute personne qui violera cette disposition en vendant des timbres-poste ou des enveloppes timbrées au public sans un permis ou licence du Maître-Genéral des Postes sera, sur conviction devant un Juge de Paix, passible d'une

amende n'excédant pas quarante dollars pour telle offense.

4. Que quiconque détériore ou détruit volontairement et malicieusement quelque Boîte à Lettres placée sur une Rue, ou une Boîte à Lettres en forme de colonne ou tout autre réceptacle établi par l'autorité du Maître-Général des Postes, sera, sur conviction, considérée coupable d'un misdemeanor, ou sera passible d'une amende ou d'un emprisonnement, ou de ces deux choses à la fois, à la discrétion de la Cour devant laquelle le coupable sera convaincu; et que toute personne qui aidera à la commission de cette offense ou qui la conseillera ou la procurera sera coupable d'un misdemeanor, et punissable comme auteur principal de l'offense.

5. Que détruire, endommager, retenir ou retarder volontairement et malicieusement des patrons et échantillons de marchandises et de denrées, ou de graines, de boutures, de bulbes, de racines, de scions, de greffes transmis par la malle conformément à la clause

précédente, constituera un misdemeanor.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Dunkin a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Dunkin a fait rapport des Résolutions en conséquence, lesquelles ont été lues comme suit :-

Résolu, 1. Si quelque personne fait usage ou tente de faire usage, dans le paiement à l'avance du droit de port sur quelque lettre ou quelque chose transférable par la malle mise à la poste en cette Province, d'un timbre de poste qui aura été employé auparavant pour un objet semblable, cette personne sera passible d'une amende de pas moins de dix et de pas plus de quarante piastres pour toute offense pareille, et la lettre ou autre chose transmissible par la malle sur laquelle ce timbre aura été apposé illégalement pourra être retenue ou, à la discrétion du Maitre Général des Postes, pourra être transmise au lieu de sa destination et assujétie à un droit de port double de celui auquel elle l'aurait été si elle eut été mise à la poste sans que le droit de port eut été payé.

2. Que le paragraphe dix de la section cinquante de l'Acte du Bureau des Postes soit

abrogé, ct qu'il soit remplacé par ce qui suit :-

"Inclure une lettre ou des lettres ou tout autre écrit destiné à servir de lettres dans "un paquet destiné à la poste des menus articles ou dans un paquet d'échantil-"lons ou de patrons destinés à être expédiés au prix du port applicable aux échan-"tillons ou patrons, ou inclure une lettre ou tout écrit ou toute autre chose dans " une gazette destinée à être expédiée par la poste comme gazette (excepté dans le cas "de comptes et de reçus d'éditeurs de gazette, lesquels comptes et reçus peuvent être " transmis par les éditeurs à leurs souscripteurs enveloppés dans les gazettes), sera dans " chaque cas une offense punissable par une amende de pas moins de dix et de pas plus de " quarante piastres.

3. Que le Maitre Général des Postes soit autorisé à accorder des licences (révocables à volonté) à des agents autres que des Maitres de Poste, pour la vente au public de timbresposte et d'enveloppes timbrées, et d'accorder à ces agents une commission n'excédant point cinq pour cent sur le montant de leurs ventes; et qu'il ne sera permis à aucune personne d'entreprendre de vendre au public des timbres poste ou des enveloppes timbrées à moins qu'elle ne soit duement autorisée à le faire par le Maitre Général des Postes, et à telles conditions qu'il prescrira: et que toute personne qui violera cette disposition en vendant des timbres-poste ou des enveloppes timbrées au public sans un permis ou licence du Maitre Général des Postes sera, sur conviction devant un Juge de Paix, passible d'une amende n'excédant pas quarante piastres pour telle offense.

4. Que quiconque détériore ou détruit volontairement et malicieusement quelque Boîte à Lettres placée sur une Rue, ou une Boîte à Lettres en forme de colonne ou tout autre réceptable établi par l'autorité du Maitre Général des Postes, sera, sur conviction, considérée coupable d'un misdemeanor, ou sera passible d'une amende ou d'un emprisonnement, ou de ces deux choses à la fois, à la discrétion de la Cour devant laquelle le coupable sera convaincu; et que toute personne qui aidera à la commission de cette offense ou qui la conseillera ou la procurera sera coupable d'un misdemeanor, et punissable comme auteur

principal de l'offense.

5. Que détruire, endommager, retenir ou retarder volontairement et malicieusement des patrons et échantillons de marchandises et de denrées, ou de graines, de boutures, de bulbes, de racines, de scions, de greffes transmis par la malle conformément à la clause précédente, constituera un misdemeanor.

Les dites Résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte du Bureau des Postes, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé a un Comité de toute

la Chambre pour Mardi prochain.

Ordonné. Que les Résolutions adoptées aujourd'hui ayant rapport à l'Acte pour amender l'Acte du Bureau des Postes soient renvoyées au Comité Général sur le Bill précédent.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser l'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer et des Mines de Cobourg, Peterborough et Marmora, et pour d'autres fins, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill à l'effet d'indemniser les héritiers de Dame Elizabeth McKay pour l'émission par erreur de Lettres Patentes par la Couronne pour des terres auxquelles cette Dame avait des droits, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute

la Chambre pour Mardi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité pour prendre en considération une certaine Résolution proposée relative à la nomination d'un Régistrateur pour le District Judiciaire de Nipissing.

Résolu, Que le Gouverneur en Conseil pourra nommer un Régistrateur de Titres pour le District Judiciaire de Nipissing, lequel Régistrateur enregistrera tous titres et autres actes translatifs de propriété et conventions quelconques concernant des terres situées dans aucune partie du dit District Judiciaire et arpentées par ordre de la Couronne; que les honoraires de ce régistrateur seront les mêmes que ceux fixés par les Lois du Haut-Canada relatifs à l'enregistrement des actes, ou bien le Gouverneur en Conseil pourra ordonner qu'un salaire annuel n'excédant pas huit cents piastres lui soit payé à même le fonds des revenus consolidés au lieu de tels honoraires, lesquels honoraires, dans ce cas, seront versés dans tel fonds.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Biggar a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Mardi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à Lundi prochain.

Lundi, 30 Juillet 1866.

Le Greffier a mis devant la Chambre, conformément à l'Ordre de la Chambre de Mercredi le 18 du courant, une liste indiquant tous les Serviteurs et Employés de cette. Chambre, lors du déménagement de Québec à Ottawa, le nombre employé depuis et actuellement au service de la Chambre, la date de leur entrée, par qui ils ont été nommés, leurs salaires et les services par eux rendus. (Appendice No. 6.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table:

Par M. Dunkin,—La Pétition du Révérend T. W. Mussen et autres, du Village de Farnham Ouest; et la Pétition du Ministre et des Syndios de l'Eglise de St. Berthélémy, Vicolet.

M. Mackenzie, du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le cinquième rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Le Comité a soigneusement examiné les documents mentionnés dans les Motions

suivantes ayant pour objet d'en demander l'Impression, savoir :-

De M. McRellar—Soumissions reques pour la livraison de Rations et de Bois de Chauffage pour l'usage des Volontaires sur la Frontière Ouest depuis l'époque qu'ils ont été pour la première fois placés en Service Actif en 1865, etc. Le comité recommande que ce document soit imprimé pour être distribué en langue Anglaise seulement.

De l'Honorable M. McDougall—Rapport du Surintendant de l'Education pour le Haut-Canada, pour l'année 1865. Le Comité recommande que ce document soit imprimé,

format ordinaire et nombre ordinaire d'exemplaires.

De M. Biggar—Rapport du Comité chargé de s'enquérir de la nécessité de construire un Canal (le Canal Murray) pour relier les caux de la Baie de Quinté à celles du Lac

Ontario. Le Comité recommande que ce Rapport soit imprimé.

De M. Mackenzie,—Rapport de M. Torrance, Commissaire nommé pour s'enquérir des circonstances se rattachant à la mise en liberté par le Juge Coursol, des prisonniers accusés d'avoir volé les Banques de St. Albans (tel que soumis à la Chambre à sa dernière Session), et aussi Réponse à une Adresse de cette Session (renvoyée de nouveau au Comité pour être reprise en considération) demandant le Rapport de F. W. Torrance, Ecr., Commissaire chargé de s'enquérir des matières et choses se rattachant à la mise en liberté des prisonniers accusés d'avoir volé les Banques de St. Albans. Le Comité recommande que les deux documents ci-dessus soient imprimés pour distribution seulement.

De M. Mackenzie,—Réponse et Réponse Supplémentaire à une Adresse renvoyées de nouveau au Comité pour être reprises en considération, relatives aux permis d'absence accordés aux Juges du Bas-Canada, etc. Le Comité recommande que certaines parties

seulement de ces réponses soient imprimées et pour distribution seulement.

Le Comité recommande aussi que le document suivant soit imprimé, savoir :-

Réponse à une Adresse relative au changement survenu dans le personnel des Proprié-

taires de l'Asile de Beauport, et au soutien des Aliénés dans le dit Asile.

Et que des exemplaires additionnels du Rapport des Commissaires de l'Amérique du Nord Britannique nommés pour s'enquérir sur le Commerce des Indes Occidentales, du Mexique et du Brézil, soit imprimés, savoir : 3,180 en langue Angleise, et 1,475 en langue Française.

L'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, du Comité Spécial sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour faciliter la répression des maux causés par l'in"tempérance dans le Bas-Canada," a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Un Bill pour amender l'Acte incorporant la Compagnie d'Assurance Maritime de Québec, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de l'Honorable M. Alleyn, secondé par l'Honorable M. Rose, le Bill a été

amendé en biffant la troisième Clause, et en insérant la suivante à la place :-

3. "La dite Compagnie n'entreprendra aucun risque contre le Feu avant que quatre "cent mille piastres du Capital de la Compagnie n'aient été souscrites (y compris ce qui a "déjà été souscrit), ni avant que cent mille piastres (y compris ce qui a déjà été payé) "n'aient été payées."

Késolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill pour légaliser un certain Arrangement entre la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron, et la Compagnie du Chemin de Fer du Grand Tronc du Canada, étant lu,

L'Honorable M. Rose a proposé, secondé par l'Honorable M. Alleyn, Que le Bill

soit maintenant lu la troisième fois.

M. McKellar a proposé pour amendement, secondé par M. McKenzie, Que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre pour

" en biffer la partie qui autorise la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du "Canada à acheter le Chemin de Fer Buffalo et du Lac Huron."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant

été demandés, ils ont été pris comme suit :--

Pour:

Messicurs

Bowman,	Haultain,	Magill,	Perrault,
Burwell,	Houde,	Mc Conkey,	Rankin,
Carling,	Laframboise,	McKellur,	Rymal,
Caron,	Lajoic,	Mc Monies,	Scatcherd,
Dorion (Hochelaga),	Macdonald (Tor's	to O.) Munro,	Wells et
Dufresne (Iberville),	Mackenzic,	Oliver,	White -25 .
Geoffrion,			

CONTRE:

Mossieurs

Alleyn,	DeBoucherville,	Huot,	Raymond,
Archambeault,	Denis,	Irvine,	Rémillard,
Ault.	De Niverville,	Knight,	Robitaille,
Beaubien,	Dickson,	Langevin,	Rose,
Bell.	Duckett,	LeBoutillier,	Ross (Uhamplain),
Bellerose,		Macdonald, ProcGén	
Blanchet,	Ferguson (Simcoe S.),		Smith (Durham Est),
Brousseau,	Fortier,	McIntyre,	Somerville,
Cartier, ProcGén.,	Gaucher,		Taschereau,
Chapais,	Gaudet,	O'Halloran,	Tremblay,
Cornellier,		Pinsonneault,	Webb et
Coupal,	Harwood,	Pouliot,	Wood49.
Currier		,	, ,

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Et cette Question étant de nouveau proposée: Que le Bill soit maintenant lu la troisième

fois,

M. Rankin a proposé pour amendement, secondé par M. Scatcherd, Que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre pour "y insérer une clause abolissant ou modifiant les droits de sortie (export tolls) main"tenant prélevables par la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron,
"tel qu'acquis de la Compagnie du Canada."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant

été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Pour:

Messieurs

Bourassa,	Geoffrion,	Magill,	Perrault,
Bowman,	Holton,	McKellar,	Rankin,
Burwell,	Houde,	Munro,	Rymal,
Caron,	Laframboise.	McMonies,	Scatcherd,
Dorion (Drum.et		Oliver,	Wells et
Dorion (Hochela	laga), Macdonald (Tor'to O.) Pûquet,		White.—26.
Dufresne (Iberm		*	

CONTRE:

Messieurs

Alleyn,	DeBoucherville,	Haultain,	Pouliot,
Archambeault,	Denis,	Huot,	Raymond,
Ault,	De Niverville,	Irvine,	Rémillard,
Beaubien,	Dickson,	Knight,	Robitaille,

Bell,	Duckett,	Langevin,	Rose,
Bellerose,	Dutresne (Montcolm)	Le Boutelling	77 / 6/27 71 413 11
Blanchet,	Ferguson (Simcon S.)	Mandon and Duran Care	Ross (Champlain),
Brousseau,	Fortier,	Macdonald, ProcGen	Shanly,
Carling,	20,000,	mc Conkey,	Smith (Durham Est),
Ounting, Dune Office	Galt,	McDougall,	Somerville.
Cartier, ProcGen.,	Gaucher,		Taschereau,
Chapais,	Gaudet,	7/	Tremblay,
Cornellier,	Gibbs,	O'Halloran,	Tremotay,
Coupal,		~ .	Webb et
Currier,	1247 10004,	Pinsonneault,	Wood.—53.
0			

Ainsi, la question a été résolue négativement.

Et cette Question ayant été de nouveau proposée: que le Bill soit lu la troisième fois, L'Honorable M. Holton a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. Dorion (Hochelaga), que tous les mots après "maintenant," jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre pour en amender la septième clause en pourvoyant à ce que le consentement de la majorité des porteurs de Bons de la Compagnie du Chemin de Ferde Buffalo et du Lao Huron sera nécessaire pour donner effet aux dispositions du présent Bill."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour:

Messieurs

Bourassa,	Geoffrion,	Magill,	Date: -7.
Bowman,	Haultain,	Mc Conkey,	Perrault,
Burwell,	Holton,	McKellar,	Rankin,
Carling,	Houde,		Rymal,
Caron,	La framboise.	Mc Monies,	Scatcherd,
Dorion (Drum. et	Art \ Lains	Munro,	Scoble,
Dorion (Hachela	7a), Macdonald (Tor't	Oliver,	Wells et
Dufresne (Ibervill	of Marianata (Tort	o U.) Püquel,	White30.
Digresite (10erolli	e), wackenzie		

CONTRE:

Messieurs

Alleyn, Archambeault, Ault, Beaubien, Bell, Bellerose, Blanchet, Brousseau, Cartier, ProcGén, Chapais, Cornellier, Coupal, Currier,	Dickson, Duckett, Dufresne (Montcalm), Ferguson (Simcoe S.), Fortier, Galt, Gäucher, Gaudet,	Knight, Lungevin, LeBoutillier, Macdonald, ProcGén. McDougall, McIntyre, Morrison, O'Halloran, Pinsonneault,	Raymond, Remillard, Robitaille, Rose, Ross (Champlain), Shanly, Smith (Durhum Est), Somerville, Taschereau, Tremblay, Webb et Wood.—50.
---	--	--	---

Ainsi, la Question a été résolue négativement:

Alors, la Question principale étant proposée: que le Bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

Pour:

Messiours

			~ ,	
Alleyn, Archambeaul t ,	De Boucherville, Denis,	Huot, Irvine;	Raymond, Rémillard,	

Ault,	De Niverville,	Knight,	Robitaille,
Beaubien,	Dickson,	Langevin,	Rose,
Bell,	Duckett,	Le Boutillier,	Ross (Champlain),
Bellerose,	Dufresne (Mcakalm)	, Macdonald, ProcGer	a.Shanly,
Blanchet.	Ferguson (Simcoe S.)		Smith (Durham Est),
Brousseau,	Fortier,	McIntyre,	Somerville,
Cartier, ProcGén.,	Galt,	Morrison,	Taschercau,
Chapais,	Gaucher,	O'Halloran,	Tremblay,
Cornellier,	Gaudet,	Pinsonneault,	Wébb et
Coupal,	Gibbs,	Pouliot,	Wood.—50.
Currier,	Harwood,	•	•

CONTRE:

Messieurs

Bourassa,	Geoffrion,	Magill,	Perrault,
Bereman,	Haultain,	$Mc\ Conkey,$	Rankin,
Burwell,	Holton,	McKellar,	Rymal,
Carling,	Houde,	McMonies,	Scatcherd,
Caron,	La framboise,	Munro,	Scoble,
Dorion (Drum. et	Art.)Lajoie,	Oliver,	Wells et
Dorion (Hochela	ya), Macdonald (Tor't	o 0.) Pûquet,	White.— 30 .
Dufrome (Thermi	le Mackenzie		

Ainsi, la Question a été résolue affirmativement. Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Sur motion de l'Honorable M. Rose, secondé par l'Honorable M. Alleyn, le Bill a été amendé en ajoutant à la fin de la première section les mots: "et pourvu de plus que rien "de contenu dans le présent Acte ne préjudiciera en quoi que ce soit aux droits ou recours, "s'il en est, de tout créancier ou créanciers judiciaires ou autres de la Compagnie du "Chemin de Fer de Buffalo, Brantford et Goderich; et pourvu de plus, que rien de "contenu au présent Acte ne modifiera en quoi que ce soit l'ordre de priorité des diverses "garanties en bons et hypothèques de la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du "Lac Huron ou de la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer, telles qu'elles

" existaient respectivement avant la passation de la dite convention."

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit: "Acte pour légaliser et ratifier une
convention faite entre la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada et la

"Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron."

Ordonné, Que le Greffier porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser l'émission de Lettres l'atentes en faveur de *Henry John Boswell* pour une certaine invention nouvelle et utile; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Bowman* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Bowman a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Mercredi prochain.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à des Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général:—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 25 Juillet 1866, pour copies de toutes Correspondances, Ordres en Conseil et Règlements généralement, relatifs au prélèvement et à la perception de péages sur le Canal de la Baie de Burlington; aussi, un état des recettes et dépenses totales sur le dit Canal pendant les dix années dernières. (Documents de la Session, No. 47.)

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 18 Juin 1866, pour Copies des Papiers relatifs aux réclamations d'Avocats représentant la Couronne auprès de

la Cour du Banc de la Reine. (Documents de la Session, No. 48.)

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 18 Juillet 1866, pour Copie de toute Correspondance échangée entre le Gouvernement et Richard Pope, Agent des Mines à St. François de la Beauce. (Documents de la Session, No. 49.)

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 18 Juillet 1866, pour des informations relatives à certaines opérations des Commissaires du Hâvre de Montréal.

(Documents de la Session, No. 50.)

Sur motion de M. Morrison, secondé par M. O'Halloran,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour permettre à Hugh "Burgess d'obtenir une Patente pour certaines améliorations nouvelles et utiles," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été

ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour transporter le Cemitière Protestant à Hudson aux Titulaire et Syndies de l'Eglise St. James, Vaudreuil, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Knight a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser l'émission en faveur de J. D. Whelpley et J. J. Storrer de Lettres Patentes pour un nouveau et meilleur mode de traiter les minerais, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Jones (Leeds Sud) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Jones (Leeds Sud) a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer le Cimetière du Lac de Cristal, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur à repris le Fauteuil, et M. Irvine a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser John Auld à vendre un certain Immeuble, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Jackson a fait rapporort que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour lever les doutes quant à la légalité d'un Canon du Synode du Diocèse de Québec, relatif à la Paroisse et aux limites des Chapelles de Québec, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Ault a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois,

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour ériger le Comté de Peel en un Comté séparé pour les fins judiciaires, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. White a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois. Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour compléter la séparation " du Comté de Peel d'avec le Comté de York."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour naturaliser John Rogers; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Oliver a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour diviser la Municipalité de la Baie de Gaspé Sud et York en deux Municipalités séparées; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Huot a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour étendre les dispositions de l'Acte 25 Victoria, Chapitre 40, intitulé: "Acte pour confirmer et établir certains chemins dans le Township de Reach;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Macdonald (Glengarry) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour corriger des erreurs dans un Acte de vente consenti par Alexander Dickson en faveur de W. M. Westmacott, en date du 1er Septembre 1854, et pour confirmer cet acte de vente; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Walsh a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour ériger la Paroisse de St. Bonaventure en une municipalité séparée; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. O'Halloran a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser l'admission de William Lynn Smart comme Avocat dans le Haut-Canada; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Chambers a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill intitulé: "L'Acte de Capitalisation des intérêts dus par la Compagnie du Chemin de Fer de Bnffalo et du Lac Huron, de 1865;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Haultain a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Mercredi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil

Législatif, intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Belleville et Marmora; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Scatcherd a fait rapport que le Comité avait axeminé le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Scatcherd a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendement ont été lus comme suit :-

Clause 2, 1re ligne.—Biffez " des clauses consolidées."

Clause 2, 13e et 14e lignes.—Biffez "des clauses consolidées."

Clausse 10, 7e ligne.—Après "pas" biffez ce qui reste et insérez à la place : " en "aucun temps le montant du capital alors versé."

Clause 20, ligne 1.—Au lieu de "cinq" insérez "trois" et, ligne 2, au lieu de "dix"

insérez " sept."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie dite *Dresden Great Western Oil Company*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Shanly a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonne, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie Minière de Roxton; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Dufresne (Iberville) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Dufresne (Iberville) a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender la Charte de la Compagnie d'Assurance contre le Feu de Québec; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Cartoright a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie d'Assurances contre le Feu et d'Assurances Maritimes Océaniques et de l'intérieur de l'Union; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Dufresne (Montculm) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Dufresne (Montcalm) a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender de nouveau la Charte de la Banque du "Haut-Canada;" et après y avoir siègé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Denis a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Cité des *Trois-Rivières*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Bellerose a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Bellerose a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordoné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour prolonger le délai fixé pour terminer les travaux de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, des Terres et de la Navigation du St. Maurice, étant lu,

M. DeNiverville a proposé, secondé par M. Ross (Champlain), Que M. l'Orateur

laisse maintenant le Fauteuil.

L'Honorable M. Macdonald (Cornwall) a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. Dorion (Hochelaga), Que tous les mots après "Que' jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "cette Chambre "se formera en le dit Comité de ce jour en trois mois."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et la Question a

été résolue négativement.

Alors, la Question principale ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et

elle a été résolue affirmativement.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Ross (Champlain) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser la construction d'un Chemin à rails plats depuis le Village d'Orangeville, dans le Comté de Wellington, jusqu'à quelque endroit sur le Grand Tronc de Chemin de Fer; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Cameron (Ontario Nord) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte 20 Victoria, Chapitre 227, intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie "du Pont International;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Thompson a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné. Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser la vente de certaines terres appartenant à la succession de feu l'Honorable Peter Adamson; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Rankin a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill à l'effet d'amender l'Acte pour amender et refondre les dispositions contenues dans les Actes et Ordonnances concernant l'incorporation et l'approvisionnement d'eau de la Cité de Québec; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Dufresne (Montcalm) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Dufresne (Montcalm) a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte à l'effet de constater quelles personnes ont des droits dans les "Communes de Berthier et de l'Isle du Pads;" et après y avoir siégé quelque temps, M: l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Gaucher a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Gaucher a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus comme suit :-

Page 1, ligne 34-Retranchez "prima facie" et après "titre" insérez : " ou étant " en possession et jouissance de droits dans la dite Commune."

Page 2, ligne 46-Retranchez "titres" et après "exposés" insérez "réclamations,

" titres.

Page 2, ligne 50-Retranchez "titres" et après "exposés" insérez "réclamations,

Page 3, ligne 1re-Retranchez "titres et" et après "exposés "insérez "réclamations " et titres."

Page 3, ligne 5-Retranchez depuis "déclarer" jusqu'à " et", où il se trouve pour la seconde fois, et insérez: "quelles réclamations sont valables ou mal fondées, quels sont " les droits respectivement des parties réclamantes, soit quant à la propriété du fonds de " la dite commune, soit quant aux droits d'usages, jouissances et servitudes des dites " parties réclamantes, ainsi que l'étendue de tels droits, et cela par un seul jugement, ou " par plusieurs séparément, suivant que le juge trouvera à propos." Après "jugement" insérez la Clause A. qui suit:—

Clause A.—" Toute partie intéressée pourra intervenir dans les procédures adoptées " en vertu du présent Acte; et les jugements scront sujets aux mêmes appels que les " autres jugements rendus par la Cour Supérieure."

Page 3, ligne 8-Après " pourra," insérez : " ainsi que toute parties réclamant droit."

Page 3, ligne 25—Retranchez depuis "aux" jusqu'à "réclamations."
Page 3, ligne 37—Après "ordinaires," insérez : "pourvu toujours que les frais à être " taxés par le juge, soit pour les Procureurs ou Avocats, soit pour le Protonotaire et offi-" ciers de justice, ou autres, n'excèderont en aucun cas ceux qui auraient eu lieu si telles " réclamations eussent été portées devant la Cour de Circuit dans et pour le Comté de " Berthier, dans lequel se trouvent les dites communes."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour incorporer l'Académie Ursuline de Chatham ;" et après y avoir siégé quelque temps. M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Wells a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Wells a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus comme suit:

Page 1, ligne 11-Retranchez depuis " en" jusqu'à " de."

Page 1, ligne 20-Retranchez depuis " Chatham" jusqu'à " et" où il se trouve pour la seconde fois.

Page 1, ligne 25-Retranchez "cinq" et insérez "trois." Page 1, ligne 28—Retranchez "cinq" et insérez " trois."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour consolider la dette de la Ville de Stratford, dans le Comté de Perth; et après y avois siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Macdonald (Toronto Ouest) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Macdonald (Toronto Ouest) a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie d'Amélioration de la Rivière Napanee; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Cameron (Ontario Nord) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour soumettre l'Eglise Méthodiste Wesléyenne et sa Propriété "située sur le côté Sud de Queen Street, dans la Cité de Toronto, à la règle du Model "Deed de l'Eglise Méthodiste Wesléyenne en connexion avec la Conférence Anglaise, afin "de les mieux administrer, et pour les transporter à certains syndics en vertu du dit "Model Deed;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Mackenzie a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser Margaret Besserer à vendre un bloc de terre dans Ottawa, pour le bénéfice de son fils mincur, le légataire; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Oliver a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité, de l'Ordre s'est formée en Comité sur le Bill pour fixer les limites et régler les titres dans certains rangs du Township de Grenville; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Denis a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès et lui avait enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte incorporant l'Institut Canadien Français de la Cité d'Ottawa; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Dents a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture des amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour autoriser William John Bickell à construire un Pont "sur la Rivière St. Charles," étant lu,

Les dites amendements ont été lus une seconde fois, et adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture des amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte à l'effet de ratifier la cession opérée par feue Charlotte "Henderson d'une moitié indivise de terrains sis et situés dans la Ville de Bytown, autro-"ment appelée Ottawa, et ailleurs dans Haut-Canada, et pour transférer à des Syndics "la totalité de ces terrains avec pouvoir de les vendre et administrer, étant lu,

Les dits amendements ont été lus une seconde fois, et adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer des Régions Minérales de Belleville et Hastings Nord, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour ériger une nouvelle Municipalité dans le Comté de Mégantic, sous le nom de Municipalité de St. Pierre Baptiste, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender les Actes incorporant la Compagnie du Chemin de Fer du Canada Central, étant lu,

Et cette Question ayant été mise aux voix : que le Bill soit maintenant lu une seconde

fois, la Chambre s'est divisée, et la Question a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser la construction d'un Chemin de Fer depuis Niagara jusqu'à la Rivière Detroit, étant lu,

Et cette Question ayant été proposée; que le Bill soit maintenant lu une seconde fois,

Et des Débats s'étant élevés,

M. Mackenzie a proposé, secondé par M. McKellar, Que les Débats soient ajournés, et la Chambre s'est divisée, et la Question a été résolue affirmativement.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour autoriser l'Honorable *Philip H. Moore* à obtenir un Brevet pour l'invention "d'un nouveau procédé pour convertir la tourbe en charbon, au moyen de la vapeur," étant lu,

Et cette Question ayant été mise aux voix : Que le Bill soit maintenant lu une seconde

fois, la Chambre s'est divisée, et la Question a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte à l'effet de révoquer l'acte pour valider certaines cotisations en la Cité de Toronto "et pour autoriser la dite Cité à recouvrer les taxes établies et imposées," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser la Compagnie Canadienne de prêts et de placements incorporée en vertu de l'Acte Impérial des Compagnies de 1862, 25 et 26 Victoria, Chapitre 89, à vendre et aliéner certaines terres, tènements et obligations hypothécaires possédés par elle dans le Haut-Canada, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Caisse d'Epargnes de la section St. Joseph de la Société de Tempérance de Montréal, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bill Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour établir les lignes limitrophes entre certains rangs dans le Township d'Onslow, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des divers Bills Privés.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :— Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie "Canadienne pour la fabrication d'articles en Caoutchouc de Montréal, autrement appelée : "The Canadian Rubber Company of Montreal" avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé a prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie Canadienne pour la "fabrication d'articles en Caoutchouc de Montréal, autrement appelée: The Canadian "Rubber Company of Montreal," lesquels ont été lus comme suit:

Page 1, ligne 17.—Retranchez depuis "articles" jusqu'au second "et" et insérez : "dans la composition desquels entre le Caoutchouc ou le Gutta Percha ou dont fait partie " le Caoutchouc ou le Gutta Percha."

Page 1, ligne 18.—Retranchez depuis "matériaux" jusqu'à "La" dans la 21e ligne et insérez : " qui servent ou peuvent servir ou se rattachent à la fabrication de ces

"marchandises ou articles."

Page 2, ligne 45.—Après " compagnie " insérez Clause A.

Clause A .- " Le bureau principal de la dite Compagnie qui sera considéré comme " son siège d'affaires, sera en la Cité de Montréal, et toute signification faite à ce bureau " ou au Président de la Compagnie en personne sera considérée comme suffisante par toutes " Cours de Justice de cette Province."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a dopté leurs amendements.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, secondé par l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 31 Juillet 1866.

Trois heures, P. M.

La Pétition suivante a été présentée et déposée sur la Table: Par M. Currier,-La Pétition de William Foley et autres, de la Cité d'Ottawa.

L'Honorable M. Rose, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, a présenté à la Chambre le sixième Rapport du dit Comité, lequela été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné le Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour incor-" porer la Banque de London," et il est convenu de le rapporter sans amendements.

M. Cartwright, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le dix-huitième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et il est convenu de les rapporter sans

amendements, savoir :-

Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour mettre Philip Pearson Harris en état "d'obtenir une Patente pour une machine à raffiner et désinfecter l'Huile de Pétrole

Bill pour autoriser Joseph Robinson Bawden a être examiné par la Société en Loi du Haut-Canada pour se faire admettre à pratiquer comme Procureur et Solliciteur.

Il a aussi examiné les Bills suivants, et y a fait des amondements qu'il soumet à votre Honorable Chambre, savoir :-

Bill pour incorporer le Collége Royal des Médecius et Chirurgiens de Kingston.

Bill pour autoriser Casimir Stanislaus Gzowski et l'Honorable David Lewis Macpherson à obtenir des Lettres Patentes pour l'invention de certaines améliorations dans le mode de traiter les minerais et d'en obtenir des métaux et d'autres produits.

Bill pour incorporer la Société appelée: "La Caisse d'Epargnes de la Section St. Joseph de la Société de Tempérance de Montréal."

L'Honorable M. Macdonald (Cornwall), du Comité Spécial nommé pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre, et pour agir comme Membres du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet de la Bibliothèque, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Le Comité a examiné la Pétition de M. T. L. Wilson, demandant à cette Chambre de vouloir bien acheter des exemplaires d'une vie de Lord Palmerston qui doit être publiée

par livraisons mensuelles, mais il n'a pas jugé à propos de recommander cet achat. Le Comité a aussi examiné la Pétition de M. L. P. Lemay, l'auteur d'un volume intitule: "Essais Poëtiques," demandant à la Chambre de vouloir bien acheter des exemplaires de cet ouvrage pour lui aider à payer ses frais de publication. Etant d'avis que cet Ouvrage est une très précieuse acquisition pour la littérature du Bas-Canada, le Comité recommande qu'il en soit acheté cinquante exemplaires pour être distribués aux Biblio-

Le Comité a aussi examiné une biographie, par M. l'abbé H. R. Casgrain, de feu F. X. Garneau, l'auteur regretté de l'Histoire du Canada. Cette petite brochure étant publiée pour la modique somme de vingt-cinq centins l'exemplaire, le Comité recommande qu'il en soit acheté deux cents à titre d'hommage au mérite de l'éminent écrivain dont

Ordonné, Que l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre quatre des Statuts Refondus du Bas-Canada, intitulé: "Acte relatif à l'Allocation Provinciale en faveur de l'Education Supérieure et " des Ecoles Normales et Communes."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour la prochaine séance de cette Chambre

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte relatif à la Force de la Milice Volontaire, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

l'Histoire du Pays est devenu un ouvrage classique.

Ordonné, Que le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

Et la Chambre ayant continué de siéger en Comité jusqu'à six heures, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Jones (Leeds Sud) a sait rapport que le Comité avait fait quelque progrès et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de sièger de nouveau à la prochaine séance

de cette Chambre.

M. l'Orateur a alors ajourné la Chambre jusqu'à sept heures et demie aujourd'hui, sans mettre aux voix la Question de l'ajournement.

Sept heures et demis, P. M.

La Pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :-Par M. Cameron (Ontario Nord), - La Pétition de Henry Rose.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-

Du Révérend T. W. Mussen at autres, du Village de Farnham Ouest, et du Ministre et des Syndics de l'Eglise St. Bartholomew, Nicolet; demandant des amendements à la Loi des Ecoles du Bas-Canada.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant : Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans amendements:

Bill intitulé : "Acte pour amender la section neuf du chapitre six des Statuts Refon-"dus du Bas-Canada, relatif aux Aubergistes et à la vente des Liqueurs Enivrantes."

Bill intitulé: "Acte pour amender le chapitre soixante-et-dix des Statuts Refondus " du Bas-Canada, intitulé: 'Acte relatif aux Compagnies à Fonds Social pour la cons-" truction de Chemins et autres travaux."

Aussi, le Conseil Législatif a passé les Bills suivants avec plusieurs amendements à

chacun, auxquels il demande le concours de cette Chambre :

Bill intitulé: "Acte pour amender et étendre les dispositions de l'Acte incorporant la Compagnie du Chemin de Fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton, et des Actes qui l'amendent.

Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie des Usines pour la confection

"d'Articles en Acier, en Fer et pour Chemins de Fer."

Et aussi, le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé: "Acte pour amender le Cha"pitre vingt sept des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, concernant les Maîtres et
"Serviteurs dans les campagnes."

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour amender et étendre les dispositions de l'Acte "incorporant la Compagnie du Chemin de Fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton, et "des Actes qui l'amendent," lesquels ont été lus comme suit:

Page 1, ligne 31—Après "exister" insérez " pourvu toujours que rien de contenu au présent Acte ne préjudicie en aucune manière aux droits, soit en loi ou en équité, des créanciers de Darcy Edward Boulton, mari da la dite Emily Boulton, dans ou sur telle pro-

priété ou intérêt dans le dit Chemin de Fer."

Page 2, ligne 12—Retranchez depuis "fer" jusqu'à "sur" dans la 39e ligne, et

insérez clause A.

Clause A .- " Et considérant que sous l'autorisation du Statut vingt-sept et vingt-"huit Victoria, Chapitre quatre-vingt-six, section seize, le township de Hope et le Town-" ship d' Ops, et la Ville de Lindsay, respectivement, sont convenus avec la dite Compa-" gnie de Chemin de Fer de lui vendre les actions que possèdent les dites Municipalités " respectives dans la dite Compagnie pour et moyennant les sommes annuelles suivantes, " savoir : pour et moyennant la somme annuelle de quinze cent quarante-deux piastres au "Township de Hope; la somme annuelle de deux cent quatre-vingt-seize piastres soixante-" et quinze centins au Township d'Ops, et la somme annuelle de deux cent quatre-vingt-" seize piastres soixante et quinze centins à la Ville de Lindsay, payables par la dite Com-" pagnie de Chemin de For aux dites Municipalités respectives le premier jour de Décem-" bre de chaque année, le premier paiement devant être pour le semestre seulement à "expirer le premier Décembre prochain et se faire ce jour là ; il est à ces causes statué " que sur le transfert ou l'offre de transfert des dites actions possédées par aucune des dites " Municipalités à la dite Compagnie de Chemin de Fer ou à quiconque sera chargé par la "dite Compagnie de les recevoir, la dite somme annuelle ci-dessus désignée pour telle " Municipalité constituera une charge et hypothèque privilégiée en faveur de la dite Muni-" cipalité sur la totalité des biens de la dite Compagnie de Chemin de Fer, et constituera " une dette de la ditc Compagnie envers la ditc Municipalité qui pourra être recouvrée " devant toute Cour de Loi ou d'Equité ayant juridiction compétente dans le Haut-Canada; " pourvu toujours que rien de coutenu au présent Acte ne préjudiciera à la garantie que pos-" sede la Ville de Peterborough sur l'embranchement de Millbrook et Peterborough du dit "Chemin de Fer."

Ordonné, Que les dits amendements soient renvoyés au Comité permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie des Usines pour la "confection d'Articles en Acier, en Fer et pour Chemins de Fer," lesquels ont été lus comme suit:—

Page 4, ligne 36—Après "patente" insérez: "pour perfectionnements et inven-"tions dans la fabrication d'articles en Fer, en Acier et autres, destinés aux Chemins de "Fer."

Page 4, ligne 37—Retranchez: "ou ailleurs."

Page 5, ligne 18—Après "autres" insérez: "destinés aux Chemins de Fer." Ordonné, Que les dits amendements soient lus la seconde fois demain.

Sur motion de M. Bellerose, secondé par l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender le Chapitre "vingt-sept des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, concernant les maîtres et servi- dans les campagnes," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été

ordonnée pour demain:

Sur motion de l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, secondé par l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn,

Résolu, Que la Chambre se formera en Comité à sa première scance Jeudi prochain,

pour prendre en considération les Résolutions suivantes :-

Résolu, Qu'au lieu de l'appropriation et de la distribution de l'Allocation Provinciale conformément au Chapitre 15 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, l'appropriation et la distribution suivantes aient lieu, et qu'elles soient une charge sur les revenus de cette partie de la Province du Canada connue sous le nom de Bas-Canada, quand elle deviendra une Province séparée et qu'elle aura un Gouvernement séparé; et qu'elles remplacent alors les diverses appropriations qui sont maintenant faites en vertu du dit Chapitre, savoir:

L'Allocation Provinciale pour les fins de l'Education dans le Bas-Canada sora de

trois cent mille piastres, et sera distribuée comme suit :--

1. Une somme de quarante-cinq mille piastres pour l'Education Supérieure;

2. Une somme de trente mille piastres pour les Écoles Normales et leur fonds de construction;

3. Une somme de trente mille piastres pour les Académies;

4. Une somme de cent soixante-treize mille piastres pour les Ecoles Modèles et Communes et pour les autres dépenses requises par le Chapitre quinze des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, et non ci-dessus ou ci-après mentionnées;

5. Une somme de vingt-deux mille piastres pour les salaires et dépenses contingentes

du Département de l'Education.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte relatif à la Force de la Milice Volontaire; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Jones (Leeds Sud) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait de nouveaux amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Jones (Leeds Sud) a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Jeudi prochain.

L'Ordre du Jour pour reprendre la considération ultérieure de la seconde Résolution rapportée du Comité des Voies et Moyens, Vendredi dernier, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

M. Biggar, du Comité de toute la Chambre pour considérer une certaine Résolution proposée relativement à la nomination d'un Régistrateur pour le District Judiciaire de

Nipissing, a rapporté une Résolution, laquelle a été lue comme suit :--

Résolu, Que le Gouverneur en Conseil pourra nommer un Régistrateur de Titres pour le District Judiciaire de Nipissing, lequel Régistrateur enregistrera tous Titres et et autres actes translatifs de Propriété et Conventions quelconques concernant toutes Terres situées dans aucune partie du dit District Judiciaire et arpentées par ordre de la Couronne. Que les honoraires de ce Régistrateur seront les mêmes que ceux fixés par les Statuts Refondus du Haut-Canada relatifs à l'enregistrement des actes, ou bien le Gouverneur en Conseil pourra ordonner qu'un salaire annuel n'excédant pas huit cents piastres lui soit payé à même les Revenus Consolidés au lieu de tels honoraires, lesquels honoraires, dans ce cas, seront versés dans tel Fonds.

La dite Résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

Ordonné, Que la dite Résolution soit renvoyée au Comité de toute la Chambre sur la Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte à l'effet d'amender le Chapitre cent vingt"huit des Statuts Refondus du Haut-Canada, intitulé: 'Acte relatif à l'Administration
"de la Justice dans les territoires non-organisés."

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte à l'effet d'amender le Chapitre cent vingt-huit des Statuts "Refondus du Haut-Canada, intitulé: "Acte relatif à l'Administration de la Justice dans les territoires non organisés;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Jones (Leeds Sud) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait plusieurs amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Jones (Leeds Sud) a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus comme suit :-

Page 1, ligne 17—Retranchez depuis "les" jusqu'à "ou" dans la 19e ligne, et insérez "Lois d'Enregistrement du Haut-Canada."

Page 1, ligne 20—Après le mot "pas" insérez " huit cents piastres." Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer l'Association St. Patrice de Montréal; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et l'Honorable M. Alleyn a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour faciliter la répression des maux causés par l'intempérance dans le Bas-Canada;" et après y avoir siègé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Geoffrion a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné. Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Geoffrion a fait Rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus comme suit :—

Page 1, ligne 4—Après le mot "suit," insérez les Clauses A, B, C et D.

Clause A.—" La vingt-neuvième section du dit Acte Municipal Refondu du Bas"Canada est par le présent amendée de manière à étendre aux Municipalités Locales généralement les pouvoirs et priviléges qu'elle confère aux Municipalités de Ville et de
"Village, et elle sera interpretée à l'avenir comme si les mots 'Municipalités Locales' y
"eussent été insérés dès l'origine."

Clause B.—" Le paragraphe seize de la section vingt-sept est abrogé, et le suivant y est " substitué :—16. Avant le second Mercredi du mois de Mars de chaque année, chaque " Conseil Local pourra faire un règlement pour arrêter et prohiber la vente de toute

"liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique et enivrante."

Clause C.—" Le paragraphe seize de la section vingt-six du dit Acte ne s'appliquera "pas aux règlements passés en vertu des sections précédentes. Le Secrétaire Trésorier "transmettra une copie de ces règlements au percepteur du revenu de l'intérieur qui n'ac-"cordera aucune licence pour la vente de ces liqueurs dans une Municipalité Locale où "telle vente a été ainsi prohibée par règlement, quand bien même le Conseil de Comté "permettrait dans le cours du mois de Mars la vente de ces liqueurs dans le Comté."

Clause D.—" Avant le second Mercredi de Mars de chaque année, chaque Conseil "Local aura le pouvoir de faire des règlements non incompatibles avec les dispositions du "Chapitre six des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, pour les objets suivants:—

1. " Pour permettre la vente de toute liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique et eni-

" vrante sujette à telles limitations qu'il considèrera expédient.

2. "Pour déterminer sous quelles restrictions et considérations, et de quelle manière "l'Inspecteur du revenu du District accordera des licences aux boutiquiers, aubergistes ou "autres personnes pour vendre ces liqueurs.

3. "Pour fixer la somme payable pour chaque licence, pourvu qu'en aucun cas elle ne soit moindre que celle payable à cet égard le premier jour de Juillet, mil huit cent

" cinquante-six.

4. "Pour régir ou gouverner tous les boutiquiers, aubergistes et autres personnes vendant ces liqueurs en détail, en quelqu'endroit qu'elles soient vendues, suivant qu'il

"jugera convenable et expédient pour prévenir l'ivrognerie."

"Tout tel Règlement sera transmis sans délai par le Secretaire-Trésorier au Conseil de Comté, qui, à sa séance du mois de Mars, pourra reviser, amender, ou annuler tout tel Règlement, sans qu'aucune demande à cet effet soit nécessaire; chaque Secrétaire- Trésorier transmettra une copie de tel Règlement sans délai au percepteu du revenu."

Page 1, ligne 86-Retranchez depuis "signature" jusqu'à "signature" inclusive-

ment dans la 30e ligne de la page 2, et insérez la Clause E. qui suit :-

Clause E,—" Tout tel Règlement sera public et promulgué en la manière voulue par "l'Acte Municipal du Bas-Canada pour la publication et promulgation des Règlements "Municipaux."

Page 2, ligne 37-Après le mot "contestée" insérez la Clause F. qui suit :-

Clause F.—" Lorsqu'un Règlement prohibant le vente des liqueurs enivrantes aura "été annulé par un tribunal compétent, le Conseil qui a passé ce Règlement pourra. dans "les trente jours qui suivront le prononcé du Jugement à cet effet, passer un autre Règlement ayant le même but que le Règlement ainsi déclaré nul. Et pendant les dits trente "jours, le dit Percepteur du Revenu de l'Intérieur de la Division concernée n'accordera "aucune des licences que le Conseil prohibait ou avait l'intention de prohiber par le dit "l'èglement ainsi annulé.

Page 3, ligne 8.—Après le mot "lui-même" insérez les clauses suivantes, G. H. ct I. Clause G.—"Les dispositions contenues dans les cinquième, quinzième, vingt-deuxième et vingt-troisième paragraphes de la section vingt-huit du dit Acte Municipal, sont éten-

" dues aux Municipalités locales généralement.

Clause H.—" La section cinq du Chapitre vingt-neuf de la vingt-quatre Victoria, sera "amendée en substituant les mots 'Municipalités Locales' aux mots 'Municipalités de "'Ville et Village,' dans la troisième ligne de la dite section."

Clause I.—" Attendu qu'il s'est élevé des doutes sur la légalité des procédés du Con-" seil Local de la Municipalité du Bienheureux Alphonse de Rodriguez, dans le Comté de

" Joliette, et qu'il est urgent de faire cesser tels doutes;"

A ces causes, Qu'il soit statué que la dite Municipalité est et sera à toute fin que de droit une Municipalité Locale dans le sens du Chapitre vingt-quatre des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, intitulé: "Acte concernant les Municipalités et les Chemins dans le Bas-Canada," et tous avis, procès-verbaux et procédés de la dite Municipalité faits en icelle avant la passation du présent Acte, ne seront nuls à raison de ce que la dite Municipalité aurait été déclarée dans les dits avis, procès-verbaux et procédés être une Municipalité de Paroisse au lieu d'une Municipalité de Township; mais tous tels avis, procès-verbaux et procédés seront aussi valides que si la dite Municipalité y avait été correctement désignée.

Cette Clause ne s'appliquera pas aux avis, procès-verbaux et procédés qui auraient

déjà été déclarés par une Cour compétente ni aux causes pendantes.

Dans le Préambule,—Page 1, ligne 1—Retranchez depuis "opportun" jusqu'à ces causes," dans le 3e ligne, et insérez "d'amender l'Acte des Municipalités et des "Chemins du Bas-Canada," en la manière ci-desssous énoncée :—

Dans le Titre-Retranchez depuis " pour" jusqu'à " Bas" dans la ligne suivante

et insérez " amender l'Acte Municipal du."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Jeudi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte du Burcau des Postes; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Jones (Leeds Sud) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant requ.

M. Jones (Leeds Sud) a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Jeudi prochain.

Le Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour indemniscr les héritiers de feue Dame Elizabeth McKoy, pour l'émission par erreur de Lettres Patentes par la Couronne pour des terres auxquelles cette Dame avait des droits; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et l'Honorable M. Alleyn a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant requ.

L'honorable M. Alleyn a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Jeudi prochain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender le Chapitre quarante des Statuts Refondus du Canada, intitulé: "Acte relatif aux Immi"grants et à la Quarantaine," étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer le Club Littéraire de Montréal; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur

a repris le Fauteuil, et M. Street a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Jeudi prochain.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte à l'effet d'autoriser Philip Pearson Harris à prendre un brevet pour un appareil servant à clarifier et à rendre inodore l'huile de pétrole à l'état brut, étant lu,

Et cette Question ayant été mise aux voix: que M. l'Orateur laisse maintenant le

Fauteuil, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Scatcherd a fait rapport que le Comité avoit examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Scatcherd a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu comme suit :

Page 1, ligne 30-Après le mot "manufacture" insérez la Clause A qui suit :-

Clause A.—" Avant qu'un brevet soit accordé en vertu du présent Acte, le pétition" naire devra donner avis pendant un mois dans la Gazette Officielle de son intention de
" demander tel brevet y indiquant le nom de l'inventeur primitif, la date à laquelle le
" brevet a été obtenu dans les Etats-Unis, et tous autres détails qui établiront d'une manière
" suffisante l'identité de l'invention."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté. Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Jeudi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer le Collége (Queen's College) des Médecins et Chirurgiens, Kingston; et apprès y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Cartwright a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Jeudi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser Casimir Stanislaus Gzowski et l'Honorable David Lewis Macpherson à obtenir des Lettres Patentes pour l'invention de certaines améliorations dans le mode de traiter certains minérais; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. White a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. White a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Jeudi prochain.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la barre de la Chambre le Message suivant :

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans amendements:—

Bill iutitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie d'Imprimerie du Globe."

Bill intitulé: "Acte pour incorporer l'Institut des Artisans Canadiens de Montréal."
Bill intitulé: "Acte pour amender la Loi du Haut-Canada relative aux Débiteurs
de la Couronne."

Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte de la procédure en Loi Commune du Haut- "Canada."

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a repris les Débats ajournés sur l'amendement qui a eté proposé Vendredi dernier à la question: que la première Résolution (au sujet des Gouvernements Locaux et des Législatures Locales du Haut et du Bas-Canada) soit maintenant lue une seconde fois, lequel amendement était à l'effet d'y ajouter les mots: "et il est de plus maintenant résolu "que dans l'opinion de cette Chambre la nomination du premier Lieutenant Gouverneur devrait être provisoire et qu'il devrait tenir sa charge strictement durant bon plaisir."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Question a été résolue affirmativement. Alors, la Question principale, telle qu'amendée, ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

La première Résolution, telle qu'amendée, a été, en conséquence, lue une seconde

fois,

Et cette Question ayant été proposée : Que la seconde Résolution soit maintenant lue

une seconde fois,

M. Cameron (Ontario Nord) a proposé pour amendement, secondé par M. Mackenzie, Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la Question soint retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "Le Gouvernement Local se composera, jusqu'à " ce qu'il soit changé par la Législature Locale, d'un Lieutenant-Gouverneur et d'un Con-" seil Exécutif, qui lui-même sera composé de Cinq Membres que choisira le Lieutenant-"Gouverneur; et l'autorité exécutive du Lieutenant-Gouverneur sera administrée d'a-" près les principes et la pratique bien entendus du Gouvernement responsable par et de " l'avis du Conseil Exécutif qui sera responsable au Parlement et au peuple."

L'Honorable M. Holton, Représentant du Comté de Chauteauguay, s'est levé de sa place, et a informé la Chambre qu'un assault avait été commis sur la personne d'un Honorable Membre de cette Chambre, J. B. E. Dorion, Ecuyer, Représentant des Comtes de

Drummond et Arthabaska, par une personne du nom d'Elzéar Gérin Lajoie.

M. Dorion, Membre représentant les Comtés de Drummond et Arthabaska, s'est levé de son siège et a fait la déclaration suivante : " J'ai eu occasion d'aller à la Bibliothèque "il y a environ trois quarts d'heure (10 à heures, P. M). J'étais occupé à prendre des " livres de la Bibliothèque lorsque je fus appelé par M. Elzéar Gérin Lajoie, l'Editeur du "journal Le Canada, publié à Ottawa, lequel me pria d'accepter un siège qu'il venait de la laisser dans un coin de la Bibliothèque. Je refusai d'accepter le siège qu'il venait d'occuper, mais je m'assis sur un siège qui se trouvait auprès de lui. Il commença " alors à me saire une série de questions au sujet d'un article qui a paru dans Le Défri-"cheur, dont je suis le propriétaire. Après quelques mots d'explications au sujet de l'ar-"ticle en question, il devint très excité et fit usage d'un langage très injurieux à mon "égard. Je ne puis exactement me rappeler ses paroles. Elles étaient très-impertinentes " et très-iusultantes. Comme je n'aimais pas à continuer une conversation de ceîte sorte, je " me levai de mon siège pour le quitter, alors qu'il commença à m'attaquer en me frap-" pant à la figure avec le poing. Je me protégeai autant qu'il me fut possible. Il me "frappa à plusieurs reprises avec le poing sur la figure et sur la tête jusqu'à ce que des " personnes qui se trouvaient dans la chambre l'eussent emmené et l'eussent empêché " de me faire plus de mal."

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par

l'Honorable M. le Procureur Général Cartier, Ordonné, Que M. l'Orateur adresse son Warrant au Sergent d'Armes pour l'autoriser et lui enjoindre de prendre sous sa garde Elzéar Gérin Lajoie pour l'assault commis par lui sur la personne de l'Honorable Membre pour Drummond et Arthabaska et de l'amener à la Barre de cette Chambre immédiatement.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à Minuit,

Mercredi, 1er Août 1866,

Et l'amendement ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et la Question a été résolu négativement.

Alors, la Question principale ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et

elle a été résolue affirmativement.

La seconde Résolution a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Et cette Question ayant été mise aux voix: Que les troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième et dixième Résolutions soient maintenant lus une seconde fois, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

Les dites Résolutions ont été, en conséquence, lues une seconde fois.

Et cette Question ayant été mise aux voix: Que la onzième Résolution soit main-

tenant lue une seconde fois.

L'honorable M. Galt a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, d'effacer dans la 8e ligne de la dite Résolution, après le mot "le" les mots: "nombre des représentants dans l'Assemblée Législative ou," et d'insérer après le mot "délimitations," dans la 8e ligne, les mots "mentionnées dans la "cédule ci-annexée masquée A;" et d'effacer, dans la 9e ligne, les mots "trois quarts," et d'insérez "la majorité," et après le mot "législative," dans la 10e ligne, d'insérer : "répré-"sentant les Divisions Electorales mentionnées dans la dite cédule marquée A."

CÉDULE A.

Divisions Electorales dans le Bas-Canada mentionnées dans les Résolutions cidessus:—Comtés de Pontiac,

" Ottawa,
" Argenteuil,
" Huntingdon,
" Missisquoi,

" Brome, Shefford,

" Stanstead, Compton,

" Compton,
" Wolfe et Richmond,

" Mégantic, et la ville de Sherbrooke.

Et l'amendement ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et la Question a été résolue affirmativement.

Alors la Question principale, telle qu'amendée, ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

La onzième Résolution, telle qu'amnndée, a été alors lue une seconde fois.

Et cette Question ayant été mise aux voix : que les douzième, treizième, quatorzième et quinzième Résolutions, soient maintenant lues une seconde fois, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

Les dites Résolutions ont été, en conséquence, lues une seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, la Résolution suivante a été ajoutée après la 15e Résolution:—

16. Qu'il est expédient que tout Acte du Parlement Impérial qui pourra être passé pour l'Union des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord contienne une disposition à l'effet que la division et le règlement des dettes, crédits, obligations, propriétés et dettes actives des Provinces du Haut et du Bas-Canada soient renvoyés à l'arbitrage de trois arbitres, dont l'un sera choisi par le Gouvernement Local du Haut-Canada, l'autre par le Gouvernement Local du Bas-Canada, et le troisième par le Gouvernement Général, étant pourvu de plus que le choix des arbitres n'aura lieu qu'après que le Parlement Général pour l'Amérique du Nord Britannique et les Législatures Locales pour le Haut et le Bas-Canada auront été élus, et que le tiers arbitre ne sera pas un résidant dans le Haut ni dans le Bas-Canada.

Et cette Question ayant été mise aux voix: que la dite Résolution soit maintenant lue une seconde fois, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender les Actes relatifs aux Droits de Douane et modifier le Tarif des Droits payables en vertu de ces Actes, étant lu.

Et cette Question ayant été mise aux voix : que le Bill soit maintenant lu une seconde fois, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre pour Jeudi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender les Actes relatifs aux Droits d'Accise, et pour modifier les Droits imposés par ces Actes sur les Spiritueux, étaut lu, Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre pour Jeudi prochain.

Un Bill pour transporter le Cimetière Protestant, à Hudson, aux Titulaires et Syndics de l'Eglise St. James, Vaudreuil, a été, en confôrmité de l'Ordre, lu la troisième fois. Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Compagnie du Cimetière du Lac de Cristal, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit: "Acte pour incorporer la Compagnie " du Cimetière du Lac Uristal."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour autoriser John Auld à vendre un certain immeuble, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour autoriser John Auld à aliener certains biens mobiliers et immobiliers appartenant à ses enfants mineurs."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour diviser la Municipalité de la Baie de Gaspé Sud et d' York en deux Municipalités séparées, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour diviser la Municipalité

" de la Baie de Gaspé et d' York en deux Municipalités séparées."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour lever les doutes quant à la légalité d'un Canon du Synode du Diocèse de Québec, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour étendre les dispositions de l'Acte 25 Victoria, Chapitre 40, intitulé: "Acte pour confirmer et établir certains chemins dans le Township de Reach," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour corriger des erreurs dans un Acte de vente consenti par Alexander Dixon en faveur de W. M. Westmacott, en date du 1er Septembre 1851, et pour con-

firmer cet acte de vente, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour corriger certaines erreurs qui " se sont glissées dans un transport opéré de son vivant par feu Alexander Dixon en faveur " de William Montague Westmacott, en date du 1er jour de Septembre de l'année de " Notre Seigneur mil huit cent cinquantre-quatre, et pour ratifier la vente de certains " terrains faite sous son autorité."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour ériger St. Bonaventure en une Municipalité séparée, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour ériger la Paroisse de St. " Bonaventure, dans le Comté de Drummond, en une Municipalité séparée."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du "Chemin de Fer de Belleville et Marmora," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisiéme fois.

Résolu, Que le Bill passe avec les amendements.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a passé le dit Bill avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

Un Bill pour incorporer la Compagnie dite Dresden Great Western Oil Company, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Compagnie Minière de Roxton, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour amender la Charte de la Compagnie d'Assurances contre le Feu de Québec, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Compagnie d'Assurances contre le Feu et d'Assurances Maritimes Océaniques et de l'intérieur dite Union, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit: "Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurances du Canada, dite Union, contre le Feu, les dangers de la Mer et de la "Navigation intérieure."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender de nouveau la Charte "de la Banque du Haut-Canada," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

Un Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Cité des Trois-Rivières, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill accordant du délai à la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, et des Terres et de la Navigation du St. Maurice pour terminer ses travaux, étant lu,

Et cette Question étant mise aux voix : Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois,

la Chambre s'est divisée, et la Question a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour prolonger le délai fixé "pour l'achèvement des travaux de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord et "de la Navigation du St. Maurice."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill peur amender l'Acte 20 Victoria, Chapitre 227, intitulé: "Acte incorparant "la Compagnie du Pont International," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois. Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit: "Acte pour amender de nouveau l'Acte "qui incorpore la Compagnie du Pont International."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour autoriser la construction d'un Chemin à rails plats depuis le Village d'Orangeville, dans le Comté de Wellington, jusqu'à quelque endroit sur le Grand Tronc de Chemin de Fer, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour autoriser la construction d'un Chemin à ornière ou Chemin de Fer du Village d'Orangeville, dans le Comté de "Wellington, jusqu'à un certain point sur le Chemin de Fer Grand Tronc, à l'Ouest de "Toronto."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour autoriser la vente de certains terrains appartenant à la Succession de fcu l'Honorable Peter Adamson, a été, en comformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte à l'effet de constater quelles personnes "ont des droits dans les Communes de Berthier et de l'Ile du Pads," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Resolu, Que le Bill avec les amendements passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

Un Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour incorporer l'Académie Ursu-"line de Chatham," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill avec les amendements passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

Un Bill pour consolider la dette de la Ville de Stratford, dans le Comté de Perth, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Resolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour autoriser la Ville de Strat-

" ford à émettre des débentures pour racheter ses débentures en circulation."

Ordonné, que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Compagnie d'amélioration de la Rivière Napance, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte concernant l'amélioration de la

" Rivière Napanee."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour soumettre l'Eglise Méthodiste "Wesléyenne et sa propriété situées sur le côté Sud de Queen street, dans la Cité de "Toronto, à la règle du "Model Deed" de l'Eglise Méthodiste Wesléyenne en connexion "avec la Conférence Anglaise, afin de les mieux administrer, et pour les transporter à cer- "tains Syndics en vertu du dit "Model Deed," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

Un Bill pour autoriser Margaret Besserer à vendre un bloc de terre dans Ottawa, pour le bénéfice de son fils mineur, le légataire, a été, en conformité de l'Ordre lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour autoriser Margaret "Besserer à vendre une certaine étendue de terre sise et située en la Cité d'Ottawa, au "bénifice de son fils mineur, légataire."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour amender l'Acte incorporant l'Institut Canadien Français de la Cité d'Ottowa, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troi ième fois.

Resolu. Que le Bill passe et que le titre soit: "Acte pour amender l'Acte pour incorporer l'Institut Canadien Français de la Cité d'Ottawa."

Ordonné, Que le Greffier porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 1er Aout 1866.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre un Etat Général des Baptêmes, Mariages et Sétures dans le District de Rimouski, pour l'année 1865. (Documents de la Session, No. 7.) Et aussi, un Etat des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Ætna, Hartford, le 1er Janvier 1866. (Document de la Session, No. 9.)

La Pétition suivante a été présentée et déposée sur la Table:—
Par M. Ross (Dundus),—La Pétition du Conseil Municipal des Comtés-Unis de Stormont, Dundas et Glengarry.

Conformément à l'Ordre du Jour, la Pétition suivante a été et lue :— De William Foley et autres, de la Cité d'Ottawa, demandant que le Bill pour incorporer la Compagnie d'Aqueduc d'Ottawa, devienne loi.

M. Morris, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre

le Dix-Neuvième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour abroger "l'Acte pour légaliser cetaines Cotisations dans la Cité de Toronto, et pour mettre la dite "Cité en état de recouvrer les taxes imposées," et il est convenu de le rapporter sans amendements.

Il a aussi examiné le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour mettre l'Hono"rable l'hilip II. Moore en état d'obtenir une Patente pour l'invention d'une nouvelle
"méthode pour transformer la tourbe en une espèce de charbon de terre par la vapeur,"
et y a fait des amendements qu'il soumet à votre Honorable Chambre.

L'Honorable.M. le Procureur-Général Cartier, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphique, a présenté à la Chambre le Septième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bil! pour autoriser l'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer et des Mines le Cobourg, Peterborough et Marmora, et pour d'autres fins, et il est convenu d'y faire certains changements qu'il soumet à votre Honorable Chambre.

Votre Comité a aussi examiné les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill pour amender et étendre les dispositions de l'Acte incorporant la Compagnie du Chemin de Fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton, et des Actes qui l'amendent, et il est converu de le rapporter avec une recommandation à l'effet que votre Honorable Chambre adopte les dits amendements.

Votre Comité fait aussi rapport à votre Honorable Chambre que les parties intéressées

n'entendent pas procéder ultérieurement avec les Bills suivants, savoir :-

Bill pour déterminer les conditions auxquelles la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental était autorisée à faire le Chemin de Fer de Galt à Guelph.

Bill pour remettre en vigueur et amender l'Acte 20 Victoria, Chapitre 156, pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer Central de Toronto et Owen Sound,—et il recommande que les honoraires et frais sur les dits Bills soient remboursés.

Ordonné, Que l'honoraire payé sur le Bill pour remettre en vigueur et amender l'Acte 20 Victoria, Chapitre 156, pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer Central de Toronto et Owen Sound, soit remboursé.

Les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour amen-"der et étendre les dispositions de l'Acte incorporant la Compagnie du Chemin de Fer "de Port Hope, Lindsay et Beaverton, et des Actes qui l'amendent," ont été lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs

que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Ordonné, Que l'honoraire payé sur le Bill pour déterminer les conditions auxquelles la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental était autorisée à faire le Chemin de Fer de Galt à Guelph, soit remboursé.

Ordonné, Que M. Morris ait la permission d'introduire un Bill pour l'établissement de Biblicthèques auxquelles on ait accès gratuitement.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

M. l'Orateur a fait rapport à la Chambre qu'en conformité de la 140e section de l'Acte relatif aux Elections Parlementaires Contestées, il avait taxé les frais encourus dans l'affaire de l'Election Contestée pour le Comté de St. Hyacinthe par les Pétitionnaires George Casimir Dessaulies. Ecr., Camille Popineau, Ecr., Raphaël Ernest Fontaine, Ecr., et Jean Baptiste Bourgeois, Ecr., comme étant dus et devant être payés par cux aux témoins suivants, savoir : à Jules Richard, \$13.50, à Denis Bourdages, \$11.75, à Alexis Millet, \$1700, à J. B. N. Lamoureux, \$19.50, à L. Lapaline, \$17.50, à J. L. Sanguinet, \$16.50, à Henri Barbeau, \$9.50, à E. B. Dufort, \$10.85, et à L. G. Gladu, \$20.00.

Le Sergent d'Armes de cette Chambre a fait rapport qu'en vertu du mandat de M. l'Orateur il avait pris sous sa garde Elzéar Gérin Lojrie.

Sur motion de l'Honorable M. Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Hono-

rable M. le Procureur-Général Cartier,

Ordonné, Que M. Elzéar Gérin Lajoie soit maintenant appelé, et que la Plainte de l'Honorable Député de Drummond et Arthabaska lui soit lue.

Et M. Elzéar Gérin Lajoie ayant été appelé, et la Plainte contre lui étant lue, il

s'est adressé à la Chambre et a dit :

"Me considérant gravement insulté par un article publié dans le Défricheur, journal rédigé par l'Honorable Membre pour Drummond et Arthabaska, je désirai le rencontrer pour lui demander des explications à ce sujet. Hier au soir j'étais à la Bibliothèque cocupé à faire quelques recherches, lorsque je vis l'Honorable Membre à quelques pas de moi; je me levai du siége de l'Assistant Bibliothécaire où je travaillais, et demandai à l'Honorable Membre pour Drummond et Arthabaska si je pouvais lui dire quelques mots. Il se dirigea vers le siége que j'occupais et je lui offris ce siége. Il préféra s'asseoir sur l'escabeau à côté. Je lui demandai alors pour quelle raison il avait eru devoir m'insulter dans son journal d'une manière aussi odieuse. Je lui fis remarquer qu'il s'attaquait à des actes de ma vie privée, ce que je ne m'étais jamais permis à son égard. Il me dit qu'il y avait un malentendu; que si je ne l'avais pas attaqué dans sa vie privée, et il reconnaissait que je ue l'avais pas attaqué dans sa vie privée, je l'avais traité très injustement pour les actes de sa vie publique. Je lui répondis que si j'avais attaqué sa vie publique, si je les avais appréciés plus ou moins sévèrement, c'était là matière

Il me cita un fait publié récemment dans le Canada, qu'il prétend être faux " et que je n'ai pas voulu rétracter. Je lui fis remarquer que ce fait avait été affirmé par un " journal voisin de sa localité et que j'attendais que le débat fut vidé entre eux pour savoir " à quoi m'en tenir. L'Honorable Membre pour Drummond et Arthabaska me dit alors " qu'il n'avait pas vu l'assertion que je lui signalais. La conversation se prolongea encore " quelque temps, l'Honorable Membre reconnaissant m'avoir attaqué dans ma vie privée " et disant qu'il ne le regrettait pas. Je m'excitai alors et lui dit que l'article publié dans "son journal était le fait d'un mouchard. Il parut frissonner un peu. Je lui dit alors que je ne savais pas s'il en était l'auteur, mais que mes paroles s'appliquaient à celui " qui l'avait écrit. Je lui fis remarquer d'une manière un peu plus developpée combien "il était vil d'espionner des adversaires ou de les faire espionner pour rendre public leurs " actes les plus intimes. Je repétai le mot mouchard à plusieurs reprises. L'Honorable " Membre me dit alors, puisque vous voulez me tenir un parcil language, je me retire. Je "repris aussitôt: je vous répète que vous êtes un mouchard et un effronté menteur. "L'Honorable Membre se tou nant vers moi, me frappa à la figure avec un livre qu'il tenait " dans une main. Je frappai à mon tour et lui donnai plusieurs coups de poing. L'Honorable "Membre me frappa aussi à plusieurs reprises avec ses mains. Il essaya même de me "frapper de ses pieds. Pendant ce temps-là quelques personnes accoururent et s'interpo-" serent entre nous. Je crois même qu'une de ces personnes est Membre du Parlement. "Je reprenais le siège où j'avais travaillé précédemment, lorsque l'Honorable Membre me "dit de sortir de la Bibliothèque. Je répliquai que je ne sortirais pas, que j'avais le "droit d'être là et que j'y restais. Il me dit alors qu'il allait me faire arrêter. Là dessus je dis expressément: dans tous les cas, M. Dorion, je constate que vous avez " frappé le premier. Je n'ai pu saisir aucune réponse de lui; mais on m'a dit depuis " qu'après un moment d'hésitation, il avait dit non. Plusieurs personnes ont pu m'en-"tendre lorsque je lui ai dit ces dernières paroles. Je n'ai plus rien à ajouter sur ce " sujet; mais si la Chambre me le permet, j'aurais une plainte contre la manière dont " j'ai été traité lorsque j'étais prisonnier de cette Chambre. Hier au soir pendant que " j'étais à la Barre, un groupe de personnes se forma à quelques pas de moi et une per-" sonne de ce groupe, un Membre de cette Chambre, se tourna vers moi et me menaça " en brandissant du bras et se servit d'exclamations inconnues à la race humaine. " crus très insulté par ce procédé et demandai qu'il en fût donné connaissance à cette " Chambre."

Et alors il lui a été enjoint de se retirer.

M. Dorion, Membre pour les Comtés de Drummond et Arthabaska, s'est levé de son

siége et a dit :

"Je désire ajouter à ma déclaration d'hier, ou en réponse à celle qui vient d'être "faite par le prisonnier, que je ne l'ai jamais frappé le premier; que je n'avais point de livre "à la main dans le temps; que je ne l'ai jamais entendu dire que je l'avais frappé le "premier, et que s'il a dit une telle chose, je ne l'ai pas entendu, ni j'y ai répondu. Je "n'ai jamais admis que je l'avais attaqué dans sa vie privée, et je déclare positivement que "j'étais en voie de le quitter lorsqu'il m'a assailli."

Résolu, Que Elzéar Gérin Lajoie est coupable d'avoir enfreint les priviléges de cette

Chambre.

L'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, Que le dit Elzéar Gérin Lajoie soit appelé à la Barre de la Chambre, et qu'il soit reprimandé par M. l'Orateur pour la dite infraction des priviléges de cette Chambre, et qu'il soit mis sous la garde du Sergent-d'Armes pendant vingt-quatre heures

L'Honorable M. Macdonald (Cornwall) a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. Holton, Que les mots "mis sous la garde du Sergent-d'Armes pendant vingt-quatre heurs," soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "envoyé à la Prison du Comté de Carleton pour le reste de la Session."

M. Haultain a proposé pour amendement au dit amendement proposé, secondé par M. Dunkin, Que les mots "Prison du Comté de Carleton pour le reste de la Session," soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "mis sous la garde du Sergent-

d'Armes durant le bon plaisir de cette Chambre."

Et l'amendement au dit amendement proposé ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour:

Messieurs

Abbott,	Duckett,	Laframboise,	Poupore,
Ault,	Dufresne (Iberville),	Langevin,	Powell,
Biggar,	Dufresne (Montcalm)	Le Boutillier,	Rankin,
Bourassa,	Dunkin,	Macdonald, ProcGén.	Raymond,
Bowman,	Dunsford,	Macdonald (Tor'to O.)	Rémillard,
Brousseau,	Ferguson (Simcoe S.)	Magill,	Ross (Dundas),
Cameron $(Pecl)$,		Mc Conkey,	Scatcherd,
Carling,	Gognon,	McDougall,	Scoble,
Caron,	Galt,	Mc Gee,	Smith (Durham Est),
Cartier, ProcGén.,	Gaucher,	McKellar,	Smith (Toronto Est),
Cartwright,	Gaudet,	Morris,	Somerville,
Cauchon,	Gibbs,	Munro,	Street,
Chapais,	Harwood,	Oliver,	Tremblay,
Cockburn,	Haultain,	Pâquet,	Webb,
Cornellier,	Hiyginson, •	Parker,	Wells,
Coupal,	Holton,	Perrault,	White,
De Boucherville,	Irvine,	Pinsonneault,	Willson et
De Niverville,	Jackson,	Pope,	Wood.—75.
Dickson,	Labreche-Viger,	Pouliot,	

CONTRE:

Messieurs

Archambeault,	Denis,	Macdonald (Gleng	y'ry), Shanly,
Beaubien,	Ferguson (Frontenac), Macfarlane,	Stirton,
Bellerose,	Geostrion,	Mackenzie,	Thompson,
Blanchet,	Houde,	O'Halloran,	Wallbridge(Hast'sN.),
Burwell,	Jones (Leeds Sud),	Poulin,	Walsh et
Cameron (Ontario	N.), Macdonald (Corniv'l	(), Rymal,	Wright (York E.)25.
Cowan.	,,	,, ,	, ,

Ainsi, la Question a été résolue affirmativement.

Et l'amendement à la Question principale telle qu'amendée ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisé, et la Question a été résolue affirmativement.

Alors, la Question principale telle qu'amendée ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que le dit Elzéar Gérin Lajoie soit appelé à la Barre et là reprimandé par M. l'Orateur pour la dite infraction de privilège, et mis sous la garde du Sergent d'Armes durant le bon plaisir de cette Chambre.

Et M. Elzéar Gérin Lojoie ayant été de nouveau appelé à la Barre, a reçu la répri-

mande de M. l'Orateur.

La réprimande a été comme suit :-

M. Gérin Lajoie,—La Chambre a par sa constitution le pouvoir de maintenir la paix et le bon ordre dans les limites de sa juridiction et de protéger ses Membres contre les insultes et les tentatives de voies de fait. Ce pouvoir est nécessaire non seulement pour assurer aux Membres leur liberté d'action, mais encore la liberté de discussion qui est un

de leurs droits les plus sacrés.

Prétendant, vous Elzear Gérin Lajoic, avoir raison de vous plaindre d'un Membre de cette Chambre, vous avez cherché à le rencontrer, et pour cela vous êtes venu jusque dans les limites de cet édifice et dans une partie du dit édifice où il vous est permis de venir, mais par faveur seulement, et non en vertu d'un droit, et là vous avez insulté cet Honorable Membre et l'avez définitivement assailli violemment. Pour cette grave infraction des priviléges de cette Chambre, vous n'avez pas même jugé à propos ou convenable d'offrir aucune apologic. Vous vous êtes étrangement mépris sur vos droits et votre position par rapport aux Honorables Membres de cette Chambre, et l'insulte et l'assaut dont vous vous êtes rendu coupable sont d'autant plus graves qu'ils ont eu lieu dans cet édifice.

Ayant été trouvé coupable d'avoir enfreint les priviléges de cette Chambre en commettant un assaut sur la personne de Jean Buptiste Eric Dorion, Ecuier, l'un des Membres de la dite Chambre, vous vous êtes rendu sujet aux punitions qu'elle a droit de vous imposer; et cette Chambre ayant ordonné que vous soyiez réprimandé, vous êtes en conséquence réprimandé.

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill pour régler les moyens de sortie des Edifices Publics, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Walsh a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait de nouveaux amendements-

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Walsh a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Resolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour amender l'Acte passé dans les 27e et 28e années du Règne de Sa Majesté relatif à l'octroi de Chartes d'Incorporation à des Compagnies Manufacturières, Minières et autres, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de l'Honorable M. McDougall, secondé par l'Honorable M. Howland, le

Bill a été amendé en y ajoutant ce qui suit comme Clause 2:

2. "Le premier paragraphe de la première section du dit Acte est par le présent "amendé en ajoutant les mots de l'impression et publication, après les mots mécanique, dans la dernière ligne du dit paragraphe."

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte à l'effet d'amender le chapitre cent "vingt-huit des Statuts Refondus du Haut-Canada, intitulé; 'Acte relatif à l'Administra"' tion de la Justice dans les territoires non-organisés,' " a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et insorme leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte relatif aux Cours Supérieures de Juridiction Civile et Criminelle, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Walsh a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Walsh a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour amender l'Acte concernant "les Cours Supérieures de Juridiction Civile et Criminelle dans le Haut-Canada."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender l'Acte Municipal du Bas-Canada, étant lu.

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Un Bill pour autoriser l'émission en faveur de MM. J. D. Whelpley et J. J. Storer de Lettres Patentes pour un nouveau et meilleur mode de traiter les minérais, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bil pour autoriser l'admission de William Lynn Smart comme Avocat dans le Haut-Canada, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill pour autoriser l'émission de Lettres Patentes en faveur de *Henry John Boswell* pour une certaine invention nouvelle et utile, étant lu,

Et cette Question ayant été mise aux voix : Que le Bill soit maintenant la troisième fois,

la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit: "Acte pour autoriser l'émission de Let-"tres Patentes en faveur de Henry John Boswell pour une certaine invention nouvelle et "utile."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill intitulé: "L'Acte de Capitalisation des Arrérages d'intérêts de la Compa-"gnie du Chemin de Fer de *Bnffalo* et du *Lac Huron*, de 1866," a été, en conformité de l'Ordre lu la troisième fois.

Resolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer l'Association St. Patrice de Montréal, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender et refondre les divers Actes relatifs aux Institutions Municipales du Haut-Canada, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et l'Honorable M. Cameron (Peel) a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 2 Aout 1866.

Trois heures, P. M.

La Pétition suivante a été présentée et déposée sur la Table:—
Par M. McKellar,—La Pétition de James Webster et autres, Régistrateurs du HautCanada.

Conformément à l'Ordre du Jour, la Pétition suivante a été lue :— 36

De Henry Rose; demandant un octroi gratuit de cent acres de terres en considération de ses services comme Volontaire dans la Guerre de 1812.

L'Honorable M. Holton, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, a présenté à la Chambre le Septième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné le Bill pour amender la Charte de la Banque de Northumberland, et y a fait des amendements qu'il soumet à votre Honorable Chambre.

L'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, du Comité Permanent des Lois Expirantes, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné la liste des Lois Expirantes, telle que préparée par le Greffier en Loi, et a préparé un Bill conforme à cette liste que le président du Comité a reçu instruction de présenter à votre Honorable Chambre.

Sur motion de M. Dufresne (Montealm), secondé par M. McKellar, Ordonné, Que les entrées faites dans les Journaux de cette Chambre, Mardidernier, au sujet de la passation du Bill du Conseil Législatif intitulé : "Acte à l'effet de constater quelles personnes ont des droits dans les Communes de Berthier et de l'Ile du Pads," et aussi, du Bill intitulé: "Acte pour incorporer l'Académie Ursuline de Chatham," soient

Et les dites entrées ont été en conséquence lues.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif informant leurs Honneurs que leur Bill intitulé: "Acte à l'effet de constater quelles personnes ont " des droits dans les Communes de Berthier et de l'Ile du Pads," et aussi leur Bill intitulé: "Acte pour incorporer l'Académie Ursuline de Chatham," qui ont été renvoyés à cette Chambre comme ayant été passés sans amendements, ont été ainsi renvoyés par erreur, et priant leurs Honneurs de vouloir bien renvoyer les dits Bills.

Ordonné, Que M. Dufresne (Montcalm) porte le dit Message au Conseil Législatif.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn ait la permission d'introduire un Bill pour continuer pendant un temps limité les Actes y mentionnés.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour la prochaine séance de cette Chambre.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Mcssage de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :

Monck.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de l'Assemblée Legislative, une copie d'un Message Télégraphique que le Secrétaire d'Etat pour les Colonies lui a envoyé par ordre de Sa Majesté la Reine.

Ottawa, 2 Août 1866.

Ottawa, 1er Août 1866.

Par voie télégraphique de Londres, Angleterre, 28 Juillet.

Au Vicomte Monck,

J'ai reçu ordre de la Reine de présenter au Gouverneur-Général de Ses Provinces de l'Amérique du Nord les félicitations de Sa Majesté au sujet de la mise en opération du Télégraphe Atlantique, qui aura l'effet d'assurer davantage l'unité de l'Empire Britannique. Sa Majesté comprend son ancienne Colonie de Terreneuve dans ses félicitations, qui s'adressent à tous ses fidèles Sujets.

(Signé,)

CAERNARVON.

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill pour amender l'Acte relatif à la Force de la Milice Volontaire, étant lu,

Et cette Question ayant été mise aux voix : que le Bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre s'est divisée, et la Question a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Et cette question ayant été mise aux voix : que le Bill passe, la Chambre s'est divisée, et la Question a été résolue affirmativement.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour faciliter la répression des maux " causés par l'intempérance dans le Bas-Canada, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

M. Cornellier a proposé, secondé par M. Dufresne (Montcalm), Que le Bill soit

amendé de nouveau en ajoutant après la Clause H.

Clause I.—" Attendu qu'il s'est élevé des doutes sur la légalité, des procédés du Con-" seil Local de la Municipalité du Bienheureux Alphonse de Rodriguez, dans le Comté de " Joliette, et qu'il est urgent de faire cesser tels dontes;"

"A ces causes, Qu'il soit statué que la dite Municipalité est et sera à toute fin que de "droit une Municipalité Locale dans le sens du Chapitre vingt quatre des Statuts Refondus " pour le Bas-Canada, intitulé : 'Acte concernant' les Municipalités et les Chemins dans " le Bas-Canada," et tous avis, procès-verbaux et procédés de la dite Municipalité " faits en icelle avant la passation du présent Acte; ne seront nuls à raison de ce que la dite " Municipalité aurait été déclarée dans les dits avis, procès-verbaux et procédés être une "Municipalité de Paroisse au lieu d'une Municipalité de Township; mais tous tels avis, " procès-verbaux et procédés seront aussi valides que si la dite Municipalité y avait été " correctement désignée; cette section ne s'appliquera point aux avis, procès-verbaux et " procedes qui peuvent avoir dejà été déclarés nuls par une cour de juridiction compé-" tente, ni aux causes pendantes."

Cet amendement a été adopté.

Résolu, Que le Bill passe avec l'amendement.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour amender l'Acte du Bureau des Postes, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer le Club Littéraire de Montréal, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte à l'effet d'autoriser Philip Pearson Harris à prendre un Brevet pour un appareil " servant à clarifier et à rendre inodore l'Huile de Pétrole à l'état brut," étant lu,

Et cette Question ayant été mise aux voix : que le Bill soit maintenant lu la troi-

sième fois, elle a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. Résolu, Que le Bill avec les amendement passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Houneurs, que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

Un Bill pour incorporer le Collège (Queen's Collège) des Médecins et Chirurgiens de Kingston, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour incorporer le Collége "Royal des Médecins et Chirurgiens de Kingston."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Ur. Bill pour autoriser Casimir Stanislaus Gzowski et l'Honorable Lewis Macpherson à obtenir des Lettres Patentes pour l'invention de certaines améliorations dans le mode de traiter certains minerais et alliages et d'en obtenir des métaux et autres produits, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Resolu, Que le Bill passe.

Ordonne, Que le Greffier porte le Bil au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill relatif au Barreau du Bas-Canada, et après y avoir siégé quelque temps. M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Kémüllard a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès et lui avait enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau aujourd'hui.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser l'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de Cobourg, Peterborugh et Marmora, et pour d'autres fins, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Biggar a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Biggar a fait rapport du Bill, en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie de la Navigation par Batiment à Vapeur des Chutes de Fénélon, Minden, Haliburton et des Lacs du Nord, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

La Chambre a repris la considération ultérieure des Résolutions au sujet des Gouvernements Locaux et des Législatures Locales du Haut et du Bas-Canada.

Ordonné, que la Question de concours soit séparément mise aux voix sur chacune des

dites Résolutions.

Et cette Question ayant été proposée: que cette Chambre concourt dans la première des dites Résolutions.

Et des Débats s'étant élevés,

Ordonné, Que les Débats soient ajournés jusqu'à la prochaine séance de cette Chambre, pour être alors le premier Ordre du jour.

Sur motion de l'Honorable M. Galt, secondé par l'Honorable M. Howland,

Resolu, Que demain cette Chambre se formera en Comité pour prendre en considéra-

tion les Résolutions projetées suivantes :-

1. Il sera loisible au Gouverneur en Conseil d'autoriser l'émission de Billets Provinciaux payables à demande, de telles dénominations qui pourront être arrêtées, jusqu'à concurrence d'une somme n'excédant pas ciuq millions de dollars, et de les émettre de nouveau. Ces Billets seront une offre légale, et seront rachetables en espèces sur présentation à des Burcaux qui seront établis à Montréal et à Toronto, suivant que les dits billets seront payables à l'une ou à l'autre de ces Cités.

2. Il sera loisible au Gouverneur en Conseil d'entrer en arrangement avec aucune ou toutes les Banques incorporées de cette Province, pour la renonciation de leur droit d'émettre des billets, le ou avant le 1er Janvier 1868; et pour les indemniser de cette renonciation, une somme annuelle n'excédant pas cinq pour cent du montant de leur circulation tel qu'établi par le rapport mensuel, au 30 Avril dernier, sera payable à chaque Banque qui renoncera ainsi à ce droit, et rachetera ses billets en circulation, jusqu'à l'expiration de sa Charte. Et le Receveur-Général échangera les Débentures Provinciales

aujourd'hui possédées par les Banques, conformément aux dispositions de leurs chartes respectives, contre les billets provinciaux. Le Receveur-Général paiers de plus à ces

Banques la moitié du coût approximatif de leurs billets non-émis.

3. Il sera loisible au Gouverneur en Conseil d'entrer en arrangement avec aucune telle Banque pour pourvoir à sa renonciation, soit immédiate, soit graduelle, de son droit d'émettre des billets, s'étendant dans ce dernier cas à une période n'excédant pas douze mois. Mais dans le cas de renonciation graduelle. l'échange des billets provinciaux contre les débenturés Provinciales, possédées en vertu de sa Charte existante, ne sera fait avec telle Banque qu'en proportion égale au montant de ses billets réellement rachetés, tel qu'établi par les rapports mensuels.

4. A compter de la date d'un arrangement de cette nature avec la Bonque, elle ne sera pas tenu de posséder les débentures Provinciales tel que le veut aujourd'hui la Loi.

5. Toute Banque qui renoncera a son droit d'émettre des billets, fera un rapport hebdomadaire de ses billets rachetés et de ceux encore en circulation. L'indemnité ci-dessus autorisée sera payée semestriellement sur le montant racheté, en le calculant sur la moyenne des rapports hebdomadaires pour le semestre écoulé, jusqu'à ce que le montant des billets ainsi rachetés soit équivalant aux neuf-dixièmes de sa circulation au 30 Avril dernier, et alors elle aura droit de recevoir l'indemnité sur le montant total.

6. Il sera loisible au Gouverneur en Conseil, en sus et au-delà des cinq millions cidessus autorisés, et du montant requis pour racheter les Débentures possédées par les Banques qui renonceront à leur circulation, de faire émettre des billets Provinciaux en faveur de toute Banque incorporée en cette Province, de temps à autre, à sa propre

requisition et sur paiement de ses billets.

7. La somme en espèces tenue en réserve, pour le rachat des billets Provinciaux, sera de vingt pour cent. sur le montant de la circulation, tant que ce montant n'excèdera pas cinq millions. Pour tout montant de billets et circulation au-delà de cinq millions, tant que le montant n'excèdera pas dix millions, il sera gardé vingt-einq pour cent. en espèces, et pour tout excédant de dix millions, mais n'exédant pas quinze millions, trente-trois et un tiers pour cent. et pour tout excédant de quinze millions, cinquante pour cent. de cet excédant sera gardé en espèces. Mais il sera émis des Débentures Provinciales contre les billets Provinciaux de manière à couvrir le montant total des billets en circulation qui ne sera pas couvert par les espèces tenues en réserve.

8. Un rapport de tout le montant des billets Provinciaux en circulation, et des espèces tenues en réserve pour leur rachat, sera fait au Bureau de l'Audition tous les seconds

Mercredis, lequel sera publié par l'Auditeur dans la Gazette du Canada.

9. Il sera loisible au Gouverneur-Général d'établir des succursales du département du Receveur-Général à Montréal et à Toronto, pour l'émission et le rachat des billets Provinciaux; ou il pourra faire des arrangements avec quelque Banque ou quelques Banques incorporées pour l'émission et le rachat des billets, en allouant une commission n'excédant pas un quart pour cent sur la circulation moyenne de chaque trimestre.

10. Il sera loisible à toute Banque qui aura renoncé à son droit d'émettre des billets, de reprendre l'exercice de ce droit conformément aux dispositions de sa Charte en en donnant pas moins de trois mois d'avis par écrit au Receveur-Général, et en publiant cet avis dans la Gazette Officielle. Pourvu toujours, que la Banque qui reprendra ainsi son droit d'émettre des Billets cessera, à dater de l'expiration de cet avis, de recevoir l'indemnité, et sera tenue de rembourcer au Receveur-Général les billets Provinciaux qu'elle aura reçus en échange des Débentures Provinciales, et ces Débentures seront de nouveau remises à cette Banque et gardées par elle tel que pourvu par sa Charte, avant qu'il ne soit loisible à telle Banque de recommencer à émettre des billets.

11. Le produit des dits billets Provinciaux formera partie du Fonds Consolidé de cette Province, et les dépenses légalement encourues en vertu des dispositions ci-dessus

scront imputées et payées sur ce fonds.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :— Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans amendements :

Bill intitulé: Acte pour créer un fonds destiné a faire face aux dépenses encourues "dans le but de donner suite aux Lois d'Enregistrement du Bas-Canada."

Bill intitulé: " Acte pour autoriser la Corporation du Township de St. Vincent, dans le "Comté de Grey, à construire un Havre à l'embouchure de la Rivière Grosse Tête dans ce "Township, et à imposer et percevoir des droits de havre, et pour d'autres fins."
Bi.l intitulé: "Acte pour autoriser la Compagnie pour l'exploitation de la source

"d'Huile de Pétrole dite Wyoming a posséder et aliéner certains terrains."

Bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la vente des Terres affectées aux Rectoreries en " cette Province."

Bill intitulé : "Acte pour amender les dispositions de divers Actes concernant la Cité " de Montréal, et pour d'autres fins."

Bill intitulé : " Acte pour amender les Actes incorporant le Collège d'Ottawa, et

" pour conférer certains priviléges au dit Collége."

Bill intitule: " Acte pour légaliser et ratifier une convention faite entre la Compagnie " du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada et la Compagnie de Chemin de Fer de " Buffalo et du Lac Huron."

Bill intitulé: "Acte pour amender la Charte de la Société d'Ecole Anglo-Canadienne

" de Montréal."

Bill intitulé: "Acte pour autoriser la Compagnie de New-York et du Canada pour "l'exploitation d'une source d'Huile à posséder et aliener certains terrains."

Bill intitulé: "Acte pour autoriser la vente du Chemin de Fer de Peterborough et

" du Lac Chemong."

Bill intitulé : " Acte pour ériger une nouvelle Municipalité, dans le Comté de Beau-" harnois, sous le nom de St. Elienne de Beauharnois."

Bill intitulé. " Acte pour autoriser la Compagnie dite Hartford pour l'exploitation

"d'une source d'Huile à posséder et aliéner certains terrains."

Bill intitulé : " Acte pour légaliser un certain règlement ainsi que certaines Dében-" tures des Comtés-Unis de Huron et Bruce."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Ville de Bothwell et en défioir les limites." Bill intitulé : " Acte pour confirmer et rendre valide, dans le Haut-Canada, le Tes-

" tament de feu George Desbarats." Et aussi, le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, avec divers amendements,

auxquels il demande le concours de cette Chambre:-

Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Société Ecclésiastique de St. Jean, dans le

" Diocèse Catholique Romain de Kingston."

Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte incorporant la Compagnie d'Assurance " Maritime de Québec."

Bill intitulé : " Acte pour autoriser l'émission de Lettres Patentes en faveur d'Ar-"thur Rankin pour une substance combustible nouvelle et inconnue jusqu'à ce jour."

Et aussi le Conseil Législatif a passé les Bills suivants du dit Conseil, auquels il demande le concours de cette Chambre:

Bill intitulé : " Acte pour différer pendant un temps limité l'émission de writs pour

" la prochaine élection des Membres du Conseil Législatif."

Bill intitulé: " Acte pour amender l'Acte Médical pour le Haut-Canada."

Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte incorporant le Séminaire de Belleville, et "pour conférer à cette Institution les pouvoirs universitaires en ce qui concerne les " Dégrés dans les Arts."

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, secondé par l'Honorable M. Howland,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour différer pendant "un temps limité l'émission de writs pour la prochaine élection des Membres du Conseil " Législatif," soit lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été

ordonnée pour demain:

Sur motion de M. Parker, secondé par l'Honorable M. Howland,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender l'Acte " Médical pour le Haut-Canada," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de l'Honorable M. McDougall, secondé par l'Honorable M. Macdonald (Cornwall),

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour amender l'Acte " incorporant le Séminaire de Belleville, et pour conférer à cette Institution les pouvoirs " universitaires en ce qui concerne les dégrés dans les Arts," soit maintenant lu la pre-

Le Bill a été, en conséquence lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Société Ecclésiastique de St. Jean, " dans le Diocèse Catholique Romain de Kingston," lequel a été lu comme suit :

Page 1, ligne 34. après " proposé" insérez : " tel qu'énoncé au préambule du présent

" Acte."

Ordonné, Que le dit amendement soit lu une seconde fois demain.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : "Acte pour ameuder l'Acte incorporant la Compagnie d'Assu-" rance Maritime de Québec, lesquels ont été lus comme suit ;"

Page 1, ligne 17. Après "versée" insérez : "Tout actionnaire de la dite Compagnie " pourra s'en retirer en tout temps dans les trois mois à compter du jour que la dite Compagnie aura effectué sa première assurance contre les dommages ou les pertes de l'incen-" die; et pour se retirer, il donnera avis par écrit au Secrétaire de la Compagnie de son "intention de se retirer de la Compagnie; et aussitôt que le Secretaire aura reçu cet avis, l'actionnaire qui l'aura donné aura droit de recevoir et recouvrer de la Compagnie le " montant de tous les paiements qu'il aura faits à compte sur ses actions dans la Compa-

Ordonne, Que les dits amendements soient lus une seconde fois demain.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : "Acte pour autoriser l'émission de Lettres Patentes en faveur "d'Arthur Rankin pour une substance combustible nouvelle inconnue jusqu'à ce jour," " lesquels ont été lus comme suit:-

Page I, ligne 14-Après "Gouverneur" insérez : "s'il le juge à propos, et sur la

" preuve que le dit Arthur Rankin représente l'inventeur originaire du dit procecé."

Pr ge 1, ligne 21-Retranchez depuis "Majesté" jusqu'à "Le" dans la 26e ligne et insérez; " mais il ne sera pas émis de Lettres-Patentes sous les dispositions du présent " Acte avant qu'il n'ait été donné pendant un mois dans la Gazette Officielle un avis énon-" cant le nom de l'Inventeur originaire et tels détails qui puisse faire identifier l'invention. " ni avant qu'il n'ait été prouvé que cet avis a été signifié à l'Inventeur personnellement ou " par la poste, à la satisfaction du Ministre de l'Agriculture,"-et la Clause A.

Clause A .- "Toutes telles Lettres Patentes à être accordées comme susdit le seront

" toutefois aux conditions suivantes :-

"1. Le Bréveté, dans les deux ans de la date des Lettres Patentes, établira ou fera " établir, dans les limites de cette Province, une Fabrique pour manufacturer la dite sub-" stance combustible au moyen du dit procédé.

"2. Le Bréveté ne pourra se prévaloir des priviléges accordés par les dites Lettres "Patentes qu'aussi longtemps qu'il exploitera la dite usine."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'Honorable M. Galt, l'un des Membres du Conseil Exécutif de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la

Et le dix Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant

découverts, et il est comme suit :--

MONOK.

Le Gouverneur-Général transmet à l'Assemblée Législative des Estimés Supplémentaires des sommes requises pour le Service de la Province durant l'année finissant le 80 Juin 1867; et conformément à la 57e Section de l'Acte d'Union, il les recommande à l'Assemblée Législative. (Documents de la Session, No. 26.)

Hôtel DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 2 Août 1866.

Ordonné, Que le dit Message et les dits Estimés Supplémentaires soient renvoyés au Comité des Subsides.

Et étant six heures de l'après midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à sept heures et demie sans que la question d'ajournement ait été mise aux voix.

Sept heures et demie, P. M.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :— Par M. Dunkiu,—La Pétition de William Sheppard et autres, des Townships de Grantham, Wickham, Wendover et Simpson.

Par l'Honorable M. Alleyn,—La Pétition de Thomas Gibb et autres, de la Cité de

Qubec.

Conformément à l'Ordre du Jour, la Pétition suivante a été lue :--

Du Conseil Municipal des Comtés Unis de Stormont, Dundas et Glengarry; demandant une aide pour construire certains ouvrages nécessaires pour relier les eaux du St. Laurent avec celles de la Rivière de la Petite-Nation.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte 29 Victoria, Chapitre 7, relatif aux travaux se rattachant à la défense de la Province.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de l'Honorable M. Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message au Très Honorable Comte de Caernarvon dans

les termes suivants :---

Au Très-Honorable Comte de Caernarvon, Secrétaire pour les Colonies.

Nous, l'Assemblée Législative du Canada, remercions humblement Sa Majesté de Son Gracieux Messago au Gouverneur-Général. Nous nous réjouissons beaucoup de ce que cette grande entreprise nous rapproche d'avantage du cœur de notre mère-patrie.

Resolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif, informant leurs Honneurs que cette Chambre a résolu d'envoyer un Message au Très-Honorable Comte de Caeanarvon, et priant leurs Honneurs de vouloir bien s'unir à cette Chambre

dans l'envoi du dit Message.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général Macdouald porte le dit Message au Conseil Législatif.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant: Le Conseil Législatif renvoie le Bill intitulé: "Acte à l'effet de constater quelles "personnes ont des droits dans les Communes de Berthier et de l'Isle du Pads," et le Bill intitulé: "Acte pour incorporer l'Academie Ursuline de Chatham," tel que demandé par l'Assemblée Législative par son Message aujourd'hui.

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a repris la considération ultérieure des Résolutions au sujet des Gouvernements Locaux et des Législatures Locales du Haut et du Bas-Canada, et des débats ajournés sur la Question qui a été proposée, aujourd'hui, que cette Chambre concourt dans la première des dites Résolutions.

Et cette Question ayant été mise aux voix : que cette Chambre concourt dans la

première Résolution, elle a été résolue affirmativement.

La seconde Résolution ayant été de nouveau lue comme suit :

2. Conformément et sujet à la Constitution des Provinces Fédérées le pouvoir executif du Lieutenant-Gouverneur du Bas et du Haut-Canada respectivement, sera administré par chacun de ces fonctionnaires suivant les principes de la Constitution Britannique.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, la dite Résolution a été amendée en insérant les mots "aux dispositions de" à la place du mot "à" dans la première ligne de la dite Résolution.

Et cette Question ayant été mise aux voix : que cette Chambre concourt dans la dite Résolution, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirm tivement.

Et cette question ayant été mise aux voix : que cette Chambre concourt dans la Troisième Résolution, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

La Quatrième Résolution ayant été de nouveau lue comme suit :-

4. Il y aura, pour le Bis Canada, une Législature Locale composée de deux Chambres, qui seront appelées le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative du Bas-Canada.

L'Honorable M. Dorion a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. Loframboise, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "la dite Résolution soit renvoyée de "nouveau à un Comité général afin de pourvoir à ce que pour simplifier la législation et "en diminuer le coût, la Législature locale du Bas-Canada ne soit pas composée de deux "Chambres, dont l'une choisie par le Gouverneur serait appelée Conseil Législatif, mais "qu'elle ne soit composée que d'une seule Chambre élue par le peuple tel qu'il est proposé "de le faire pour le Haut-Canada."

Et des Débats s'étant élevés,

M. l'Orateur, conformément au Chapitre quatre des Statuts Refondus du Canada, a appelé M. Street, membre du Comté de Wellund, à le remplacer temporairement.

M. Street a, en conséquence, pris le Fauteuil de la Chambre. Et la Chambre ayant continué de sièger jusqu'après minuit,

Vendredi, 3 Août 1366,

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour:

Messicurs

Biggar,	Dorion (Drum. et Art.)	Labreche-Viger,	Pope,
Bourassa,	Dorion (Hochelaga),	Laframboise,	Pouliot,
Brown,		Lujoie,	Rankin,
Burwell,	Fortier,	Macdonald (Cornw'l),	Ross (Prince Edouard)
Cameron (Ontario N.)		O'Halloran,	Rymal,
Caron,	Geoffrion,	Pâquet,	Tremblay et
Coupal,	Holton,	Parker,	Webb.—31.
Cowan,	Houde,	Perrault,	

CONTRE:

Messieurs

Abbott,	De Niverville,	Langevin,	Robitaille.
Alleyn,	Dickson,	LeBoutillier,	Ross (Champlain),
Archambeault,	Dvckett,	Mucdonald, Proc.	-Gén. Ross (Dundas).
Beaubien,	Dufresne (Montcalm), Macdonald (Glen	g'ry), Scatcherd,
Bellerose,	Dunkin,	Magill,	Shanly,
Blanchet,	Dunsford,	McConkey,	Smith (Toronto Est),
Bowman,	Ferguson (Frontenac),McDougall,	Somerville,

Brousseau,	Ferguson (Simcoe S.)	Mc Gee,	Stirton,
Cameron (Peel),	Galt,	McIntyre,	Street,
Carling,	Gaucher,	Morris,	Taschereau,
Cartier, ProcGen.,	Gaudet,	Morrison,	Thompson,
Çartwright,	Gibbs,	Oliver,	Wallbridge(Hast's N.),
Cauchon,	Harwood,	Pinsonneault,	Walsh,
Chapais,	Higginson,	Poulin,	White,
Cockburn,	Huot,	Poupore,	Wood,
Cornellier,	Irvine,	Raymond,	Wright(Co.d' Ott'a) et
Currier,	Jones (Leeds Sud),	Rémillard,	Wright (York E.)69.
De Boucherville.	, ,	•	

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Alors, cette Question ayant été mise aux voix : que cette Chambre concourt dans la dite Résolution, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

La Cinquième Résolution ayant été de nouveau lue comme suit :

5. Il y aura, pour le Haut-Canada, une Législature Locale composée d'une seule

Chambre, qui sera appelée l'Assemblée Législative du Haut-Canada.

L'Honorable M. Cameron (Peel) a proposé pour amendement, secondé par M. Morris, Que tous les mots après "Haut-Canada" où ces mots se rencontrent la première fois, jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "deux "Chambres qui seront appelées le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative du Haut- "Canada."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit:—

Pour:

Messieurs

Cameron (Peel),	Ferguson (Sin	acoe S.), Huot,	Smith (Toronto Est),
Cartwright,	Gaucher,	Morris,	Street et
Currier,	Gibbs,	Poulin,	Wright (York E.)—13.
Dunkin			

CONTRE:

Messieurs

Alleyn,	De Niverville,	Langevin,	Raymond,
Archambeault,		DeBoucherville,	
Ault,		, Macdonald, ProcGén	
Beaubien,	Dorion (Hochelaga),	Macdonald (Cornw'l)	Ross (Champlain),
Bellerose,	Dujresne (Iberville),	Macdonald (Gleng'ry)	Ross (Dundas),
Biggar,			Ross (Prince Edouard)
Blanchet,	Dunsford,		Rymal,
Bourassa,	Ferguson (Frontenac)		Scatcherd,
Bowman,	Fortier,	Mc Gee,	Scoble,
Brousseau,	Gagnon,	McIntyre,	Shanly,
Brown,	Galt,	McKellar,	Somerville.
Burwell,	Geoffrion,	Morrison,	Stirton,
Cameron (Ontario N.)	Harwood,	O'Halloran,	Taschereau,
Carling,		Oliver,	Thompson,
Caron,	Higginson,	Pâquet,	Wallbridge(Hast's N.),
Cartier, Atty. Gen.,	Holton,	Parker,	Webb
Cauchon,	Houde,	Perrault,	Wells,
Chapais,	Howland,	Pope,	White,
Cockburn,	Jones (Leeds Sud),	Pouliot,	Willson,
Coupal,	Labreche-Viger,	Poupore,	Wood et
Cowan,	Laframboise,		Wright(Co.d' Ott'a)-86
De Boucherville,	Lajoie,		

Ainsi, la Question a été résolue négativement.

Alors, cette Question ayant été mise aux voix : que cette Chambre concourt dans la dite Resolution, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

La sixième Résolution ayant été de nouveau lue comme suit :-

6. Le Conseil Législatif du Bas-Canada sera composé de vingt-quatre Membres nommés à vie par la Couronne, sous le Grand Sceau du Gouvernement Local; mais tout Conseiller Législatif perdra son siège par le fait d'une absence continue de deux Sessions

Et cette Question ayant été proposé: que cette Chambre concourt dans la dite

Résolution.

L'Honorable M. Dorion a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. Holton, Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soiont remplacés par les suivants : "la Résolution soit renvoyée de nouveau à un "Comité général pour pourvoir à ce que les Membres du Conseil Législatif scront élus " par le peuple, au lieu d'être nommés à vie par la Couronne tel que proposé par cette

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant

été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Messieurs

Biygar,	Dorion (Hochelaga)	Labreche-Viger	Pinsonneault,
Bourassa,	Fortier,	La framboise,	Pouliot,
Burwell,	Gagnon,	Lajoie,	Rymal.
Caron,	Gaudet,	Macdonald (Cornw'	77) Santahan
Cornellier,	Geoffrion,	Macdonald (Gleng'r	w), Moneyeeu,
Coupal,	Holton,	O'Halloran,	
Cowan,	Houde,	Pâquet,	Tremblay et
Dorion (Drum.e	t Art.) Huot,	Perrault,	Wood.—31.

CONTRE: Messieurs

477	:		
Alleyn,	DeBoucherville,	Jones (Leeds Sud),	Robitaille,
Archambeault,	De Niverville,		Proce (CI
Ault.	Dickson,		Ross (Champlain),
Beaubien.		Le Boutillier,	Ross(Prince Edouard)
	Duckett,	Macaonald, Proc. 146n.	Scoble,
Bellerose,	Dufresne (Montcalm).	Mc Conken	Shanly,
Blanchet,	Dunkin,	McDougall.	Smith (Toronto Est),
Bowman,	Ferguson (Frontenac)		Someway.
Brousseau,	Ferguson (Simcoe S.),		Somerville,
Brown,	Galt,		Stirton,
		Morris,	Street,
Cameron (Ontario N.)	~	Morrison,	Taschereau,
Carling,	Gibbs,	Pope,	Vallbridge (Hast's N.)
Cartier, ProcGén.,	Harwood.	Poulin,	Walsh,
Cartwright,	-	Poupore,	
Cauchon,	77		Webb,
~~		Rankin,	White et
		Raymond,	Wright(Co.d' Ott'a)-63.
Cockburn,	Irvine,	Rémillard,	0 (11111 000 00)

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Alors, cette Question ayant été mise aux voix : Que cette Chambre concourt dans la dite Résolution, la Chambre s'est divisé, et elle a été résolue affirmativement.

Et la septième Résolution ayant été de nouveau lue comme suit :-

7. Les Membres du Conseil Législatif du Bas-Canada devront être Sujets Britan-niques nés ou naturilisés, avoir au moins trente ans, posséder et continuer à posséder en propriétés foncières, dans le Bas-Canada, une valeur de quatre mille dollars, en sus de toute hypothèque, dettes et obligations.

Et cette Question ayant été proposée : que cette Chambre concourt dans la dite Réso-

lution,

L'honorable M. Dorion a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. Holton, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "la Résolution soit renvoyée de nouveau à un "Comité Général pour pourvoir à ce que nul Membre du Conseil Législatif ne pourra "occuper aucun office ou emploi salarié, soit sous le Gouvernement Général ou sous le "Couvernement Local, ni recevoir soit directement ou indirectement aucun salaire, rému"nération ou indemnité quelconque pour tel office ou emploi ou pour services comme tel "Membre du Conseil Législatif, pendant qu'il occupera un siège dans le Conseil.

"Cclane s'appliquera pas aux Conseillers Exécutifs et aux salaires attachés aux

" différents Départements ou offices qu'ils rempliront."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

Pour:

Messieurs

Bourassa,	Fortier,	Lajoie,	Parker,
Caron,	Gaudet,	Macdonald (Corr	w'l), Perrault,
Cornellicr,	Geoffrion,	Macdonald (Gleng	y'ry), Pinsonneault,
Coupal,	Holton,	Mc Conkey,	Pouliot,
Currier,	Houde,	O'Halloran,	Rymal et
Dorion (Hochelaya)), Labreche-Viger.	Paquet,	Wood.—26.
Dufresne (Iberville)		• •	

CONTRE:

Messicurs

Alleyn,	Cockburn,	Huot,	Robitaille,
Archambeault,	Cowan,	Irvine,	Ross (Champlain),
Ault,	DeBoucherville,	Jones (Leeds Sud),	Ross (Prince Edouard)
Beaubien,	De Niverville,	Knight,	Scatcherd,
Bellerose,	Dickson,	Langevin,	Scoble,
Biggar,	Duckett,	Le Boutillier,	Shanly,
Blunchet,	Dufresne (Montcalm),	Macdonald, ProcGén	. Smith (Toronto Est),
Bowman,	Dunkin,	McDougall,	Somerville,
Brousseau,	Ferguson (Frontenac)	, Mc Gee,	Stirton,
Bourassa,	Ferguson (Simcoe S.)	Morris,	Taschereau,
Burwell,	Galt,	Oliver,	Thompson,
Cameron (Ontario N.)), Gaucher,	Pope,	Tremblay,
Carling,	Gibbs,	Poulin,	Wallbridge(Hast's N.)
Cartier, ProcGén.,	Harwood,	Toupore,	Webb,
Cartwright,	Haultain,	Rankin,	White
Cauchon,	Higginson,	Raymond,	Wright(Co. d' Ott'a) et
Chapais,	Howland,	Rémillard,	Wright (York E.)-67.

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Alors, cette Question ayant été mise aux voix: que cette Chambre concourt dans la dite Résolution, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

Et cette Question ayant été mise aux voix: que cette Chambre conceurt dans la huitième Résolution, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

La neuvième Résolution ayant été de nouveau lue comme suit :-

9. Le Président du Conseil Législatif du Bas-Canada, à moins qu'il en soit autrement décidé par le Parlement Local, sera un des Conseillers Législatifs et nommé par la Couronne, laquelle pourra à volonté lui conserver ou lui ôter sa charge. Il aura droit seulement à une voix prépondérante dans le cas d'une égale division des votes.

Et cette Question ayant été proposée : que cette Chambre concourt dans la dite Réso-

lution.

L'honorable M. Dorion a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. Holton, Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "la Résolution soit renvoyée de nouveau à un "Comité Général pour pourvoir à ce que l'Orateur du Conseil Législatif ne soit pas nommé

per le Gouverneur tel que proposé par ces Résolutions, mais qu'il soit choisi parmi les " Membres du Conseil, et qu'il soit élu par eux à la pluralité des votes des Membres pré-" sents à l'ouverture de chaque Parlement."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms

ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:-

Pour: Messieurs

Biggar, Bourassa, Burwell, Caron, Covpal, Cowan,	Dufresne (Iberville), Fortier, Geoffrion,	Houde, Huot, Labreche-Viger, Laframboisc, Lajoie, Macdonald (Corne	O'Halloran, Paquet, Perrault, Pouliot, Ross (PEdouard) et o'l), Wood.—24.
---	---	---	---

CONTRE:

Messienra

Archambeault, Ault, Beaubien, Duckett, Duckett, Duckett, Duckett, Dufresne (Montcalm), Macdonald, Proc. Gén. Scatcherd, Bellerore	
Duckett, LeBoutillier Ross (Champlain)	
Deciroters Instruction (Montanian) If 17 7 04 0 3 7	
n 11	
Dunkin, Magill. Scalle	
Blanchet, Ferguson (Frontenac), Mc Conkey, Shanly,	
Bowman, Ferguson (Simcoe S.), McDougall. Smith (Toronto Est.)	
Drousseau, Galt, McCaa Somewill	
ounteron Ontario N.), Gaucher, Morris. Stirton	
Cartier, FrocGen., Gaudet, Parker. Tascheren	
Cartwright, Gibbs, Pinsonneault. Thompson	
Cauchon, Harwood, Pope. Tremblay	
Chapais, Huginson, Poulin Walsh	
Cockburn, Howland, Pounore. Well of	
Cornellier, Irvine, Rankin. Wright Co d'Ou'a) 8	3
De Boucherville, Jones (Leeds Sud), Raymond,	U

Ainsi, la Question a été résolue négativement.

Alors, cette Question ayant éte mise aux voix: que cette Chambre concourt dans la dite Résolution, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

Et cette Question ayant été mise aux voix: que cette Chambre concourt dans la Dixième Résolution, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

La Onzième Résolution ayant été de nouveau lue comme suit :-

11. L'Assemblée Législative du Bas-Canada sera composée des soixante-cinq Membres qui seront élus par les soixante-cinq Colléges Electoraux en lesquels le Bas-Canada est actuellement divisé, sous l'autorité du chapitre deux des Statuts Refondus du Canada, du chapitre soixante-quinze des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, et de l'Acte 23 Victoria, chapitre un, ou de tout autre Acte qui les amende, en vigueur à l'époque de la création du Gouvernement Local, tant pour la réprésentation à sa Législature Locale qu'à la Chambre des Communes des Provinces Fédérées : mais il ne sera pas loisible de présenter au Lieutenant Gouverneur, pour obtenir son assentiment, aucun Bill du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative du Bas-Canada, par lequel le nombre des représentants dans l'Assemblée Législative ou les délimitations des Collèges Electoraux mentionnés dans la cédule ci-annexée marquée A pourraient être modifiés, à moins qu'il n'ait été passé à ses deuxième et troisième lectures dans l'Assemblée Législative avec le concours de la majorité des Membres composant alors l'Assemblée Législative représentant les Colléges Electoraux mentionnés dans la dite cédule marquée A, et l'assentiment ne sera donné à aucun Bill de cette nature à moins qu'une adresse n'ait été présentée au Lieutenant Gouverneur par l'Assemblée Législative déclarant que tel Bill a été ainsi passé.

Et catte Question ayant été proposée: que cette Chambre concourt dans la dite

Résolution.

L'Honorable M. Cauchon a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. Dorion, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"la dite Résolution soit renvoyée de nouveau à un "Comité général afin d'en retraucher tous les mots après Provinces Fédérées,' dans la "7e ligne, jusqu'à la fin de la dite Résolution."

Et l'amendement ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant

été demandés, ils ont été pris comme suit :--

Pour:

Messieurs

Coupal,	Houde,	Pâquet,
Dorion (Hochelaga),	Labreche-Viger,	Parker,
	La framboise,	Perrault,
Fortier,	Lajoic,	Pouliot,
Geoffrion,	Macdonald (Gleng's	(ry), $Rymal$ et
Holton,	Oliver,	Scatcherd.—24.
	Dorion (Hochelaga), Dufresne (Iberville), Fortier, Geoffrion,	Dorion (Hochelaga), Labreche-Viger, Dufresne (Iberville), Laframboise, Fortier, Lajoic, Geoffrion, Macdonald (Gleng's

CONTRE:

Messieurs

Abbott,	Dickson,	Langevin,	Robitaille,
Alleyn,			Ross (Champlain),
Archambeault,	Dufresne (Montcalm),		
Ault,	Dunkin,	Macdonald (Cornw'l),	Ross(Prince Edouard)
Beaubien,	Ferguson (Frontenac)		Shanly,
Bellerose,	Ferguson (Simcoe S.),		Smith (Toronto Est),
Blanchet,		McDougall,	Somerville,
Bowman,	Gaucher,	Mc Gce,	Stirton,
Cameron (OntarioN.)	, Gaudet,	Morris,	Taschereau,
Cartier, ProcGén.,	Gibbs,	O'Halloran,	Thompson,
Chapais,	Harwood,	Pinsonneault,	Tremblay,
Cockburn,	Higginson,	Pope,	Wallbridge (H't's N.)
Cornellier,	Howland,	Poulin,	Walsh,
Cowan,	Huot,	Poupore,	Webb,
Currier,	Irvine,	Rankin,	White,
De Boucherville,	Jones (Leeds Sud),	Raymond,	Wright (Co. d' Ott'a) et
De Niverville,	Knight,	Remillard,	Wright (York E.)-68.
		4	· ·

Ainsi, la Question a été résolue négativement.

Alors, cette Question ayant été mise aux voix : que cette Chambre concourt dans la

dite Résolution, et elle a été résolue affirmativement.

Et cette Question ayant été mise aux voix : que cette Chambre concourt dans la douzième, la treizième, la quatorzième, la quinzième et la seizième Résolution, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativemennt.

Et la Cédule A, ayant été lue de nouveau comme suit :

CÉDULE A.

Divisions Electorales dans le Bas-Canada mentionnées dans les Résolutions ci-dessus:—Comtés de Pontiac,

Ottawa,
Argenteuil,
Huntingdon,
Missisquoi,
Brome,
Shefford,
Stanstead,
Compton,

" Wolfe et Richmond,

" Mégantic, et

la ville de Sherbrooke.

Et cette Question ayant été mise aux voix: que cette Chambre concourt dans la dite cédule, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 3 Aout 1866.

Trois heures, P. M.

Les Pétitions suivantes ont été présentées et déposés sur la Table :— Par l'Honorable M. Alleyn,-La Pétition de Henry Fry et autres, de la Cité de

Par M. Morrison,-La Pétition des Directeurs Provisoires de la Banque du Canada.

Conformément à l'Ordre du Jour, la Pétition suivante a été lue :-

De James Webster et autres, Régistrateur du Haut-Canada; demandant la passation d'un Acte pour amender l'Acte d'Enregistrement des Titres (Haut-Canada) de 1865.

L'Honorable M. Holton, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, a présenté à la Chambre le Huitième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné le Bill pour autoriser la Compagnie Canadienne de prêts et de placements, incorporée en vertu de l'Acte Impérial des Compagnies de 1862 (25 Victoria, Chapitre 89) à vendre et aliener certaines terres, tenements et obligations hypothécaires possédés par elle dans le Haut-Canada, et y a fait des amendements qu'il soumet à votre Honorable Chambre.

Ordonné, Que M. Bell ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte du Parlement du Canada, passé dans la 26e année du règne de Sa Majesté, Chapitre 5. intitulé: " Acte pour conférer aux Catholiques Romains, dans le Haut-Canada, certains droits relativement aux Ecoles séparées, et pour étendre à la minorité catholique romaine dans le Haut-Canada les priviléges qui sont accordés par la législature à la minorité protestante dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois.

M. Bell a proposé, secondé par M. Currier, Que le Bill soit lu la seconde fois demain. M. Scatcherd a proposé pour amendement, secondé par M. Biggar, que le mot "demain," soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants : "d'aujourd'hui en six " mois."

Et des Débats s'étant élevés,

L'Honorable M. Galt a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, que les Débats soient ajournés.

Et sur ce des Débats s'étant élevés, Et étant six heures de l'après-midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à sept heures et demie aujourd'hui, sans mettre aux voix la Question de l'ajournement.

Sept heures et demie, P. M.

La Pétition suivante a été présentée et déposée sur la Table :-Par M. Mc Conkey,-La Pétition de John Hogg et autres, de la Ville de Collingwood.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-

De William Sheppard et autres, des Townships de Grantham, Wickham, Wendover et Simpson; demandant certains amendements à la Loi des Ecoles du Bas-Canada. De Thomas Gibb et autres, de la cité de Québec; demandant que le Bill pour amender et refondre les dispositions contenues dans les Actes et Ordonnances concernant l'incorporation et l'approvisionnement d'eau de la Cité de Québec, ne devienne pas loi.

M. Morris, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre

le Vingtième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examité le Bill pour incorporer la Compagnie de la Longue Pointe, et en a amendé le préambule et les dispositions de manière à restreindre les pouvoirs de la Compagnie à ceux qui sont nécessaires pour la bonne administration des propriétés acquises par elle à la Longue Pointe, et spécialement en effaçant du Bill la disposition ayant pour objet d'autoriser la Compagnie à ouvrir un canal au Long Point Cut, et pour imposer des droits sur les navires passant par ce canal, choses qui n'étaient pas mentionnées dans l'Avis.

Ordonné, Que M. McKellar ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte d'Enregistrement des Titres (Haut-Canada).

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour

la première fois.

M. McKellar a proposé, secondé par M. Mackenzie, que le Bill soit lu la seconde fois, demain.

Et des Débats s'étant élevés,

Sur motion de M. Mackenzie, secondé par M. White, Ordonné, Que les Débats soient ajournés jusqu'à demain.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant : Le Conseil Législatif a adopté les amendements faits par cette Chambre au Billintitulé : "Acte à l'effet d'autoriser la Municipalité de la Ville de Belleville à acheter un terrain pour un Cimetière Public, et à exempter les contribuables Catholiques Romains de de la dite Municipalité de taxes à cet égard, avec un amendement corollaire au Bill, auquel il demande le concourt de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans amendements :

Bill intitulé : "Acte pour compléter la séparation du Comté de Peel d'avec le Comté "d' York."

Bill intitulé: "Acte pour naturaliser John Rogers."

Bill relatif au Code de Procédure Civil du Bas-Canada."

Et aussi, le Conseil Législatif a adopté les amendements faits par cette Chambre aux. Bills suivants, sans amendements :—

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Belleville

et Marmora."

Bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender le Chapitre cent vingt-huit des Statuts "Refondus du Haut-Canada, intitulé: 'Acte relatif à l'administration de la Justice "'dans les Territoires non organisés.'"

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'amendement suivant fait par le Conseil Législatif au Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte à l'effet d'autoriser la Municipalité de la Ville de Belleville à acheter un terrain pour un Cimetière Public, et à
exempter les contribuables Catholique Romains de la dite municipalité de taxes à cet.
degard," lequel a été lu comme suit:

Page 1, ligne 16.—Biffez depuis "émission" jusqu'à "toutes "dans la Clause 19e. Page 1, ligne 20.—Biffez "du dit Acte" et substituez les mots "de l'Acte."

Table amondament amont 6th la una seconda fair a 6th adonth

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement corollaire.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, secondé par l'Honorable M. Howland,

Résolu, Que pour le reste de la Session cette Chambre siégera de onze heures A. M. à cinq heures P. M. les Simedis dans le but d'avancer: 1er les Ordres du Gouvernement, 2nd les Bills Publics, 3e les Bills Privés.

Un Bill pour autoriser l'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer et des Mines de Cobourg. Peterborough, et Murmora, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit: "Acte pour autoriser l'incorporation " de la Compagnie du Chemin de Fer et des Mines de Cobourg, Peterborough et Marmora," et pour d'autres fins.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill relatif au Barreau du Bas-Canada, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Rémillard a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité pour prendre en considération certaines Résolutions proposées relatives à la circulation monétaire.

(EN COMITÉ.)

Résolutions proposées :--

1. Il sera loisible au Gouverneur en Conseil d'autoriser l'émission de Billets Provinciaux payables à demande, de telles dénominations qui pourront être arrêtées, jusqu'à concurrence d'une somme n'excédant pas cinq millions de dollars, et de les émettre de nouveau. Ces Billets scront une offre légale, et scront rachetables en espèces sur présentation à des Bureaux qui seront établis à Montréal et à Toronto, suivant que les dits billets

seront payables à l'une ou à l'autre de ces Cités.

2. Il sera loisible au Gouverneur en Conseil d'entrer en arrangement avec aucune ou toutes les Banques incorporées de cette Province, pour la renonciation de leur droit d'émettre des billets, le ou avant le 1er Janvier 1868; et pour les indemniser de cette renonciation, une somme annuelle n'excédant pas cinq pour cent du montant de leur circulation tel qu'établi par le rapport mensuel, au 30 Avril dernier, sera payable à chaque Banque qui renoncera ainsi à ce droit, et rachetera ses billets en circulation, jusqu'à l'expiration de sa Charte. Et le Receveur-Général échangera les Débentures Provinciales aujourd'hui possédées par les Banques, conformément aux dispositions de leurs chartes respectives, contre des billets provinciaux. Le Receveur-Général paiers de plus à ces Banques la moitié du coût approximatif de leurs billets non-émis.

3. Il sera loisible au Gouverneur en Conseil d'entrer en arrangement avec aucune telle Banque pour pourvoir à sa renonciation, soit immédiate, soit graduelle, de son droit d'émettre des billets, s'étendant dans ce dernier cas à une période n'excédant pas douze mois. Mais dans le cas de renonciation graduelle. l'échange des billets provinciaux contre les débentures Provinciales, possédées en vertu de sa Charte existante, ne sera fait avec telle Banque qu'en proportion égale au montant de ses billets réellement rachetés, tel

qu'établi par les rapports mensuels.

4. A compter de la date d'un arrangement de cette nature avec la Banque, elle ne sera pas tenue de posséder des débentures Provinciales tel que le veut aujourd'hui la Loi.

5. Toute Banque qui renoncera à son droit d'émettre des billets fera un rapport hebdomadaire de ses billets rachetés et de ceux encore en circulation. L'indemnité cidessus autorisée sera payée semestriellement sur le montant racheté, en le calculant sur la moyenne des rapports hebdomadaires pour le semestre écoulé, jusqu'à ce que le montant des billets ainsi rachetés soit équivalent aux neuf-dixièmes de sa circulation au 30 Avril dernier, et alors elle aura droit de recevoir l'indemnité sur le montant total.

6. Il sera loisible au Gouverneur en Conseil, en sus et au-delà des cinq millions cidessus autorisés, et du montant requis pour racheter les Débentures possédées par les Banques qui renonceront à leur circulation, de faire émettre des Billets Provinciaux en faveur de toute Banque incorporée en cette Province, de temps à autre, à sa propre requisition et sur paicment de ses billets. Pourvu que le montant total émis n'excède

- 7. La somme en espèces tenue en réserve, pour le rachat des billets Provinciaux, sera de vingt pour cent. sur le montant de la circulation, tant que ce montant n'excèdera pas cinq millions. Pour tout montant de billets en circulation au-delà de cinq millions, il sera gardé vingt-cinq pour cent. en espèces, et pour tout excédant de dix millions, mais n'excédant pas quinze millions, trente-trois et un tiers pour cent, et pour tout excédant de quinze millions, cinquante pour cent, de cet excédant sera gardé en espèces. Mais il sera émis des Débentures Provinciales contre les billets Provinciaux de manière à couvrir le montant total des billets en circulation qui ne sera pas couvert par les espèces tenues en réserve.
- 8. Un rapport de tout le montant des billets Provinciaux en circulation, et des espèces tenues en réserve pour leur rachat, sera fait au Bureau de l'Audition tous les seconds Mercredis, lequel sera publié par l'Auditeur dans la Gazette du Canada.
- 9. Il sera loisible au Gouverneur-Général d'établir des succursales du département du Receveur-Général à *Montréal* et à *Toronto*, pour l'émission et le rachat des billets Provinciaux; ou il pourra faire des arrangements avec quelque Banque ou quelques Banques incorporées pour l'émission et le rachat des billets, en allouant une commission n'excédant pas un quart pour cent sur la circulation moyenne de chaque trimestre.
- 10. Il sera loisible à toute Banque qui aura renoncé à son droit d'émettre des billets, de reprendre l'exercice de ce droit conformément aux dispositions de sa Charte en en donnant pas moins de trois mois d'avis par écrit au Receveur-Général, et en publiant cet avis dans la Gazette Officielle. Pourvu toujours, que la Banque qui reprendra ainsi son droit d'émettre des Billets cessera, à dater de l'expiration de cet avis, de recevoir l'indemnité, et sera tenue de rembourser au Receveur-Général les billets Provinciaux qu'elle aura reçus en échange des Débentures Provinciales, et ces Débentures seront de nouveau remises à cette Banque et gardées par elle tel que pourvu par sa Charte, avant qu'il ne soit loisible à telle Banque de recommencer à émettre des billets.
- 11. Le produit des dits billets Provinciaux formera partie du Fonds Consolidé de cette Province, et les dépenses légalement encourues en vertu des dispositions ci-dessus seront imputées et payées sur ce fonds.

Rapport de progrès et demande de siéger de nouveau à faire.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Shanly a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès et lui avait enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant: Le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé: "Acte pour confirmer le titre des "terres possédées en fidéi-commis pour certains Sauvages résidant en cette Province," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable M. le Solliciteur Général Cockburn, secondé par l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour confirmer le titre des terres possédées en fidéi-commis pour certains Sauvages résidant en cette Province," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender les Actes relatifs aux Droits d'Accise, et pour modifier les droits imposés par cet Acte sur les Spiritueux.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Samedi, 4 Août 1866,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Street a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu. Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Galt, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier.

La Chambre s'est ajournée jusqu'à onze heures A. M. aujourd'hui.

Samedi, 4 Aout 1866.

Onze heures, A. M.

La Pétition suivante a été présentée et déposée sur la Table :— Par M. Huot,—La Pétition de Louis Leclerc et autres, de la Cité de Québec.

Conformément à l'Ordre du Jour, la Pétition suivante a été et lue :--

De Henry Fry et autres, de la Cité de Québec; demandant des amendements à l'Acte à l'effet d'amender et refondre les dispositions contenues dans les Actes et Ordonnances relatives à l'incorporation et à l'approvisionnement d'eau de la Cité de Québec.

M. Morrison a proposé, secondé par M. Stirton, et la Question ayant été mise aux voix:

Que la Pétition des Directeurs Provisoires de la Banque du Canada, présentée hier, soit maintenant reçue et lue, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

La Pétition a été, en conséquence, reçue et luc.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité pour prendre en considération certaines Résolutions proposées au sujet de la circulation monétaire.

(EN COMITÉ.)

M. Shanly au Fauteuil.

L'Honorable M. Galt a proposé que la première Résolution, proposée hier en Comité, soit adoptée.

Et des Débats s'étant élevés.

Un Message du Conseil Législatif ayant été annoncé, M. l'Orateur a repris le Fauteuil. Message du Conseil Législatif par John Fennings Taylor, Ecuier, l'un des Maîtres en Chancellerie:—

M. L'ORATEUR,-

Le Conseil Législatif a adopté la Résolution de cette Chambre ayant pour objet d'envoyer un Message au Très-Honorable Comte de Caernarvon, Secrétaire d'Etat pour les Colonies, pour remercier sa Majesté de Son Gracieux Message au Gouverneur Général, remplissant le blanc par les môts "Conseil Législatif."

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre s'est alors formée de nouveau en Comité pour prendre en considération certaines Résolutions proposées au sujet de la circulation monétaire.

(EN COMITÉ.)

Le Comité a repris la considération ultérieure de la première Résolution proposée hier en Comité.

Le Président chargé de faire rapport de progrès, et de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Shan'y a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau Mardi prochain.

L'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, du Comité Permanent des Chemins de Fer. Canaux et Lignes Télégraphiques, a présenté à la Chambre le Huitième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour amender les Actes incorporant la Compagnie du du Chemin de Fer du Canada Central, et y a fait des amendements qu'il soumet à votre

Honorable Chambre,

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :---

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans amendements :

Bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'Acte qui incorpore la Compagnie du Pont Inte national."

Bill intitulé: "Acte pour étendre les dispositions de l'Acte vingt-cinq Victoria, "Chapitre quarante, intitulé: 'Acte pour confirmer et établir certains Chemins dans le "'Township de Reuch.'"

Bill intitulé : " Acte pour autoriser la vente de certains terrains appartenant à la

" succession de feu l'Honorable Peter Adamson."

Bill intitulé : "Acte pour diviser la Municipalité de la Baie de Gaspé Sud et d'York" en deux Municipalités séparées"

Bill intitule: "Acte pour amender l'Acte qui incorpore la Compagnie d'Assurance

" de Québec contre les accidents du Feu."

Bill intitulé: "Acte pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement des travaux de "la Compagoie du Chemin de Fer de la Rive Nord et de la Navigation du St. Maurice."

Bill intitulé: "Ante pour autoriser la construction d'un Chemin à Ornières ou d'un "Chemin de Fer depuis le Village d'Orangeville, dans le Comté de Wellington, jusqu'à un "certain point sur le Chemin de Fer Grand Tronc à l'Ouest de Toronto."

Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie Grand Occidental de Dresden

" pour l'exploitation d'une source d'Huile."

Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie des Mines de Roxton."

Bill intitulé : "Acte pour ériger le Township de Wickham en deux Municipalités "séparées."

Bill intitulé: "Acte pour autoriser la Ville de Stratford à émettre des débentures." Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du Cimetière du Lac Crystal."

Bill intitulé: "Acte pour transporter le Cimetière Protestant à Mudson aux Titu-"laire et aux Syudics de l'Eglise St. James, Vaudreuil."

Bill intitulé: "Acte pour incorporer le Village de New Edinburgh, dans le Comté de "Carleton."

Bill intitulé: "Acte pour incorporer l'Institut Canadien Français de la Cité "d'Ottawa."

Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte passé dans les vingt septième et vingt-"huitième années du Règne de Sa Majesté concernant la concession de Chartes d'incor-"poration à des Compagnies Manufacturières, Minières et autres."

Aussi, le Conseil Législatif a adopté les amendements faits par cette Chambre aux

Bills suivants, sans amendements:-

Bill intitulé : "Acte pour incorporer l'Académie Ursuline de Chatham."

Bill intitulé: "Acte pour faciliter la répression des maux causés par l'intempérance dans le Bas-Canada."

Bill intitulé: "Acte à l'effet de constater quelles personnes ont des droits dans les "Communes de Berthier et de l'Isle du Pads."

Et aussi, le Conseil Législatif a passé les Bills suivants avec des amendements

auxquels il demande le concours de cette Chambre:

Bill intitulé: "Acte pour permettre à Pierre Eymard Jay et l'Honorable Louis Antoine Dessaulles de prendre conjointement des Brevets d'Invention pour différentes "Machines et Inventions mentionnées dans cet Acte."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie de passage du pont neuf de St. " Hyacinthe."

Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Chambre de Commerce de la Cité de

" London."

Bill intitulé: " Acte pour permettre à Casimir Stanislaus Gzowski et à l'Honorable " David Lewis Macpherson d'obtenir des Lettres Patentes pour la découverte de perfec-" tionnements apportés à la manière de traiter certains minérais et alliages et d'en extraire " des métaux et autres produits."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Banque du Comté de Simcoe."

Bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte du Bureau des Postes."

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé a prendre en considération les amendements fait per le Conseil Législatif au Bill insitulé : "Acte pour permettre à Pierre Eymard Jay et à l'Honorable " Louis Antoine Dessaulles de prendre conjointement des brevêts d'invention pour diffé-"rentes machines et inventions énumérées dans cet Acte," lesquels ont été lus comme suit : Page 2, ligne 5—Retranchez "accordera" insérez "pourra accorder, s'il le juge à

" propes, et sur preuve de la vérité des allégations des dits Pétitionnaires."

Page 2, ligne 18—Après " effet" insérez: " mais il ne sera pas émis de brevêt sous " les dispositions du présent Acte, avant qu'il n'ait été donné pendant un mois dans la " Gazette officielle un avis enonçant le nom de l'inventeur originaire et tels détails qui " puissent faire identifier l'invention, ni avant qu'il n'ait été prouvé que cet avis a été signi-" fié à l'inventeur personnellement ou par la poste, à la satisfaction du Ministre de l'Agri-

Page 2, ligne 22-Après " période" insérez " Clause A."

Clause A .- "Tout tel brevêt à être accordé comme susdit, le sera toutefois aux condi-" tions suivantes :-

1. Le bréveté, dans les trois ans de la date du brevêt, établira ou fera établir, dans " les limites de cette Province, une fabrique ou des fabriques pour manufacturer ou exploi-" ter les dites machines et inventions, suivant ce que le Gouverneur jugera à propos d'exi-" ger, dans chaque cas."

2. "Le breveté ne pourra se prévaloir des priviléges accordés par le dit brevêt par " rapport à chaque telle machine et invention qu'aussi longtemps que ces machines ou la

" fabrique pour les manufacturer seront exploitées."

Dans la Préambule.

Page 1, ligne 1-Après "Jay" insérez: "et l'Honorable Louis Antoine Dessaulles " ont représenté par leur Pétition, que lui le dit Pierre Eymard Jay."

Page 1, ligne 5-Après "que" insérez : "lui le dit."

Page 1, ligne 10-Retranchez "considérant."

Les dits amendements ayant été lus une sconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: " Acte pour incorporer la Compagnie de passage du pont " neuf de St. Hyacinthe," lesquels ont été lus comme suit :-

Clause A .- " Rien de contenu au présent acte n'affectera les droits et priviléges que " reut avoir Charles L'Heureux, junior, ou ses représentants, relativement à la construc-"tion d'un pont sur la dite Rivière Yamaska, au pied de la Cascade, soit en vertu "d'aucun acte ou charte accordant tels priviléges, soit en vertu d'aucun contrat passé " avec les propriétaires du pont neuf mentionnés dans le présent acte, ou avec toutes "autres personnes; mais tous ces droits et priviléges resteront en force de même que si " le présent acte n'eût pas été passé."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs

que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Chambre de Commerce de la Cité " de London." lesquels ont été lus comme suit :-

Page 1, ligne 19—Retranchez " Edward" et insérez : " E. W." Page 2, ligne 19—Retranchez " Edward" et insérez : " E. W." Page 5, ligne 34—Retranchez "d'Août" et insérez : "de Septembre."

Page 5, ligne 35-Retranchez " de Juillet" et insérez : " d'Août."

Page 5, ligne 43—Retranchez "leur charge" et insérez : "leurs charges." Dans le Préambule.

Page 1, ligne 4—Retranchez " Edward" et insérez : " E. W."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour permettre à Casimir Stanislaus Gzowski et à "l'Honorable David Lewis Macpherson d'obtenir des Lettres Patentes pour la découverte "de perfectionnements apportés à la manière de traiter certains minerais et alliages et d'en extraire des métaux et autres produits," lequel a été lu comme suit :—
Page 2, ligne 2—Après "mais" insérez "il ne sera pas émis de Lettres Patentes

" sous les dispositions du présent Acte, avant qu'il n'ait été donné pendant un mois dans la " Gazette Officielle un avis énonçant le nom de l'inventeur primitif et tels détails qui " puissent faire identifier l'invention, ni avant qu'il n'ait été prouvé que cet avis a été signifié "à l'inventeur personnellement ou par la poste, à la satisfaction du Ministre de l'Agri-" culture, et."

Ordonné, Que le dit amendement soit lu une seconde fois Lundi prochain.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Banque du Comté de Simcoe," les quels ont été lus comme suit :-

Page 1, ligne 13-Retranchez " du Comté."

Page 1, ligne 41-Après "versées" insérez : "à quelqu'une des Banques Chartrées " de cette Province."

Page 2 ligne 19-Retranchez depuis "ans" jusqu'au premier "à" dans la 20e ligne. Page 2, ligne 50-Après "désigné" insérez : "lorsque le lieu ou siège principal " d'opérations de la Banque sera dans la Ville de Barrie, ou à telle heure du jour et à tel " endroit de la Cité de Toronto que la majorité des Directeurs alors en exercice aura dési-"gné, lorsque le lieu ou siége principal d'opérations de la Banque sera dans la Cité de "Toronto."

Page 5, ligne 10-Retranchez "mais" et insérez : "ou dans la Cité de Toronto, sui-" vant que les Actionnaires présents à la première assemblée générale le décideront à la " majorité des voix ; et si la Ville de Barrie est choisie à cette assemblée, les Actionnaires " pourront à toute assemblée générale spécialement convoquée pour cet objet décider que " le lieu ou siège principal d'opérations de la Banque sera transféré en la Cité de Toronto; " ct."

Page 5, ligne 13-Après "circonstances" insérez: "pourvu toujours que lorsque le "licu ou siège principal d'opérations sera dans la Cité de Toronto, la dite Banque devra "avoir une succursale ou bureau d'escompte et de dépôt dans la Ville de Barrie."

Page 6, ligne 8-Après " Canada" insérez : " et par les Actes qui l'amendent."

Page 7, ligne 11—Retranchez "du Comté." Page 7, ligne 25—Retranchez " à Barrie." Page 7, ligne 30—Retranchez " à Barrie."

Page 8, ligne 13-Après "Barrie" insérez ; "lorsque le lieu ou siège principal d'o-" pérations de la Banque sera à Barrie, ou dans une gazette au moins publiée à Toronto, "lorsque le lieu ou siège principal d'opérations de la Banque sera à Toronto."

Page 9, ligne 7-Retranchez " à la Banque dans la Ville de Barrie" et insérez : " au

"lieu ousiège principal d'opérations de la Banque pour le temps d'alors."

Page 10, ligne 33-Retranchez depuis "vingt-trois" jusqu'à "sauf" dans la 35e "ligne et insérez: "et par l'Acte passé dans la vingt-neuvième année du Règne de Sa " Majesté chapitre dix-neuf, et les dits Actes qui l'amendent."

Page 10, ligne 35-Retranchez depuis "chapitre" jusqu'à "s'étendront" dans la

" 36e ligne."

Page 10, ligne 36-Retranchez "du Comté." Page 10, ligne 38—Retranchez "du Comté."

Page 11, ligne 22-Retranchez "du Comté" dans le préambule.

Page 1, ligne 3—Retranchez depuis "Ardagh" jusqu'à "ont" dans la 4e ligne.

Page 1, ligne 4 et 5-Retranchez " ainsi que leurs réprésentants légaux."

Dans le Titre.

Retranchez " du Comté."

Ordonné, Que les dits amendements soient lus une seconde fois Lundi prochain.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte du Bureau des Postes," lesquels ont été lus comme suit:

Page 1, lignes 31 et 34.—Retranchez "pour son profit."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Et étant Cinq Heures de l'après-midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à Lundi prochain, à Trois heures P. M., sans mettre aux voix la question de l'ajournement.

Lundi, 6 Aout 1866.

La Pétition suivante a été présentée et déposée sur la Table:-

Par M. Morris,—La Pétition de J. Fraser et autres, Greffiers des Cours de Comté et autres, Députés Greffiers de la Couronne et des Plaids Communs dans le Haut-Canada.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-

De John Hogg et autres, de la Ville de Collingwood; demandant qu'avant de former le nouveau Comté projeté de la Division Nord de Grey, les habitants soient consultés sur la manière de le tormer.

De Louis Leclerc et autres, de la Cité de Québec; demandant de l'aide pour le Chemin de la Coulée, et pour un nouvel arpentage des Townships dans le voisinage du dit Chemin.

M. Somerville, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Dix-Huitième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :---

Le Comité a examiné la Pétition des Directeurs Provisoires de la Banque du Canada, demandant la passation d'un Acte pour réduire le capital de l'institution et pour changer

le nom de la dite institution.

Le Comité trouve qu'il n'a été donné aucun Avis de cette demande, mais comme la Banque n'est pas encore entrée en opération, et que les intérêts d'aucune personne ne pourraient être affectés par les changements proposés, le Comité recommande en conséquence la suspension de la 53e Règle dans ce cas.

Ordonne, Que M. Jones (Leeds Nord) ait la permission d'introduire un Bill pour définir les pouvoirs du Commissaire des Terres de la Couronne relativement aux arpentages et à la construction des Chemins de Colonisation, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la

première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. Mackenzie ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à l'inspection de l'Huile de Pétrole raffinée.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill à l'effet d'amender l'Acte pour

Smith (Toronto Est).-4.

amender et refondre les dispositions contenues dans les Actes et Ordonnances concernant l'incorporation et l'approvisionnement d'eau de la Cité de Québec, étant lu.

L'Honorable M. Cauchon a proposé, secondé par l'Honorable M. Chapais, que le

Bill soit maintenant lu la trois ème fois.

L'Honorable M. Alleyn a proposé pour amendement, secondé par M. Oliver, Que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyé de nouveau à un Comité Général pour "l'amender en retranchant les paragraphes 7, 8, 9 et 10 de la clause 11 qui autorisent la "Corporation de la Cité de Québec à imposer une taxe sur le revenu."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms

ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Pour:

Messieurs

Mc Conkey. Alleyn,

Pope et CONTRE:

Messieurs

Archambeault,	Cowan,	Higginson,	Parker,
Ault,	De Boucherville,	Houde,	Perrault,
Beaubien,	Denis,	Huot,	Poulin,
Bellerose,	Dickson,	Irvine,	Pouliot,
Biggar,	Dorion (Drum.et Art.))Jackson,	Powell,
Blanchet,	Dorion (Hochelaga),	Labrèche-Viger,	Raymond,
Bourassa,	Duckett,	Laframboise,	Rémillard,
Bowman,	Dufresne (Montcalm)	Lajoie,	Robitaille,
Brousseau,	Dunkin,	Langevin,	Ross (Dundas),
Cameron (Ontario N.)	Dunsford,	Macdonald, ProcGén	.Ross(Prince Edouard),
Carling,	Ferguson (Frontenac)	, Macdonald (Cornw'l)	,Scatcherd,
Caron,	Fortier,	Macdonala (Gleng'ry)	,Shanly,
Cartier, FrocGén.,	Gagnon,	Magill,	Stirton,
Cauchon,	Gaucher,	McIntyre,	Wells,
Chapais,	Gaudet,	Mc Monies,	White,
Cockburn,	Gibbs,	Morris,	Willson et
Cornellier,	Harwood,	Munro,	Wright (York E.)69.
Coupal,			,
			A. Control of the Con

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Et cette Question ayant été de nouveau proposée: que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'Honorable M. Alleyn a proposé pour amendement, secondé par M. Dufresne (Montcalm), que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyé de nouveau à un Comité "Général pour l'amender en effaçant les paragraphes 33 et 34 de la Clause 40."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant

été demandés, ils été pris comme suit :-

Pour:

Messieurs

Alleyn,	Cockburn,	Langevin,	Pope,
Archambeault,	Coupal,	Macdonald, ProcGér	n.Poulin,
Bell,	Dickson,	Macdonald (Cornw'll)	
Beaubien,	Duckett,	Macdonald (Gleng'ry)	,Rémillard,
Bellerose,	Dufresne (Montcalm),		Robitaille,
Biggar,	Dunkin,	Mackenzie,	Ross (Dundas),
Brousseau,	Dunsford,	McConkey,	Ross(Prince-Edouard)
Bowman,	Gaudet,	McDougall,	Scatcherd,

Bown.	Gibbs.	McGec.	Scoble.
Brousseau,	Harwood,	McIntyre,	Smith (Toronto Est),
Cameron (Ontario N	.), Higginson,	Mc Kellar.	Wa/sh,
Carling,	Irvine,	Munro,	Wells,
Caron,	Jackson,	Mc Monies,	White,
Cartier, ProcGén.	Labreche-Viger,	Oliver,	Willson et
Chapais,	Lafrumboise,	Parker,	Wright (York E.)—60.

CONTRE:

Messieurs

Jones (L'ds N. et Gren.) Pouliot, Blanchet, Gagnon, Cauchon, Gaucher, Lajoie, Powell et Cornellier, Houde, Magill, Shanly.-15. Dorion (Hochelaga), Huot, Perrault.

Ainsi la Question a été résolue affirmativement.

Alors, la Question principale avant été mise aux voix.

Ordonné, Que le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre pour

l'amender en effaçant les paragraphes 33 et 34 de la clause 40.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Dunkin a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Dunkin a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu ét adopté.

Et cette Question ayant été proposée : que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'Honorable M. Alleyn a proposé pour amendement, secondé per M. Oliver, que tous les mots après " maintegant" soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: " renvoyé de nouveau à un Comité Général pour y ajouter après le paragraphe I de la " clause 61 les mots suivants : " Pourvu toujours que la décision du Recorder pourra être " révisée, sur présentation par toute partie lésée d'une Pétition à un Juge de la Cour "Supérieure, ou de la Cour du Banc de la Reine, lequel fera droit à cette Pétition immé-" diatement, la dite partie ayant au préalable déposé entre les mains du protonotaire de la "Cour Supérieure à Québec la somme de vingt plastres pour payer le coût de cette révi-" sion."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et la Question a été résolue régativement.

Alors, la Question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Sur motion de M. Huot, secondé par M. Irvine, le Bill a été amendé en ajoutant le proviso suivant à la quatrième sous section de la onzième section: "Mais cet acte " ne s'appliquera pas aux personnes dont le revenu n'excède pas trois cents piastres."

Résolu, Que le Bill passe.

har hay had had Ordonné, que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se sorme en Comité sur le Bill pour amender l'Acte 23 Victoria, Chapitre 123, pour incorporer les Pilotes pour le Havre de Québec et au-dessous, étant lu.

L'Honorable M. Cauchon a proposé, secondé par l'Honorable M. Carling, que M. The state of the second with the state of the second secon

l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil.

L'Honorable M. Alleyn a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. Oliver, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "cette Chambre se formera en le dit Comité de ce jour en trois mois. general territoria de la companya de

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant

and the second s

£ **39** - American

Pour:

Messieurs

Alleyn,	Dickson,	Mc Gee,	Rymal,
Ault,	Dunkin,	. McIntyre,	Scatcherd,
Bell,	Ferguson (Fronte	enac), McKellar,	Scoble,
Biggar,	Fortier,	Morris,	Smith (Toronto Est),
Bowman,	Gibbs,	Morrison,	Somerville,
Boron,	Howland,	Munro,	Stirton,
Brown,	Irvine,	Mc Monies,	Thompson,
Burwell,	Jackson,	Oliver,	Wallbridge (Hat's N.),
Cameron (Ontario	N.), Macdonald (Glen	g'ry) Parker,	Walsh,
Cartwright,	Mackenzie,	Pope,	Wells,
Chambers,	Magill,	Poulin,	White te
Cowan,	McConkey,	Ross(Dundas),	Wright (York E.)-51.
Currier,	McDougall,	Ross(Prince-Édoud	ard)

CONTRE:

Messieurs

			1
Archambeault,	Cornellier,	Gaucher,	Perrault,
Beaubien,	Coupal,	Gaudet,	Pinsonneault,
Bellerose,	DeBoucherville,	Geoffrion,	Pouliot,
Blanchet,	Denis,	Higginson,	Powell,
Bourassa,	Dorion (Drum. et Art.) Houde,	Rankin,
Brousseau,	Dorion (Hochelaga),	Huot,	Raymond,
Caron,	Duckett,	Jones (L'ds N. et Gren.)Remillard,
Cartier, ProcGén.,	Dufresne (Iberville),		Ross (Champlain),
Cauchon,	Dufresne (Montcalm)	, Lajoie,	Shanly,
Chapais,	Ferguson (Simcoe S.)		Tremblay et .
Cockburn,	Gaynon,	Pâquet,	Willson,—44.

Ainsi, la Question a été résolue affirmativement.

Alors, la Question principale, ainsi amendée, ayant été mise aux voix, Résolu, Que cette Chambre se formera en le dit Comité de ce jour en trois mois.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de son Excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant

découverts, et il est comme suit :

MONCK.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, Copies de deux Dépêches qu'il a reçues du Secrétaire d'Etat pour les Colonies.

OTTAWA, 4 août 1866.

M. Cardwell à Lord Monck.

(Copie.)—Canada—No. 72.

Downing Street. 30 juin 1866.

MILORD,—J'ai reçu votre dépêche No. 51 du 11 du courant, contenant copie de deux actes passés par la législature du *Canada* pour autoriser respectivement l'arrestation sommaire des personnes accusées de certaines offenses contre la paix de la colonie, et le procès dans le *Bas-Canada* par une cour martiale générale de milice des personnes faisant la guerre à Sa Majesté dans cette province.

Je m'en rapporte à votre discrétion pour l'usage que vous ferez de ces pouvoirs étendus, et je ne doute point que, dans tous les cas où la chose sera possible, vous aurez recours

aux tribunaux ordinaires pour faire punir les coupables.

J'espère que l'avortement des récentes tentatives insensées qui ont été faises pour

troubler la paix de la colonie a dissipé chez votre gouvernement toute appréhension pour l'avenir, et que cette circonstance vous permettra de traiter ceux qui sont tombés entre vos mains, après mûre considération des diverses raisons qui peuvent influer sur ce traitement, et sans apparence de précipitation ou d'inutile sévérité.

J'ai, etc.,

Vicomte Monck.

EDWARD CARDWELL.

Le comte de Caernarvon à Lord Monck.

(Copie.— Canada—No. 4.)

DOWNING STREET, 7 juillet 1866.

MILORD, - J'ai remarqué que l'acte récent du parlement canadien qui autorise le procès par des cours martiales de milice des étrangers et autres, coupables ou complices d'actes d'agression ou d'hostilité dans le Bas-Canuda, a été le sujet d'une communication par mon prédécesseur dans ce département.

Cet acte, qui est la reproduction d'un acte passé en 1838 pour la protection du Haut-Canada et est applicable à la province inférieure, est d'un caractère exceptionnel et qui

se justifie par les circonstances exceptionnelles du temps.

Je donnerai avis à Sa Majesté d'en permettre l'opération. En même temps je me hate d'exprimer le confiant espoir que vous n'aurez recours qu'aux tribunaux ordinaires

pour faire les procès aux coupables.

Lorsqu'en 1838 un acte semblable a été passé pour le Haut-Canada, la province était sous plusieurs rapports dans un état très-critique. Je suis heureux d'apprendre, par les dépêches de Votre Seigneurie, qu'il n'en est pas ainsi aujourd'hui. Grâce à la loyauté de toutes les classes de la population canadienne, à la bonne foi et à la coopération des autorités des Etats-Unis, l'agression venant de leur territoire a été déjouée, et aucun danger immédiat ne paraît menacer la paix de la province.

Il reste, sans doute, quelque ressentiment naturel chez ceux qui ont été exposés à un outrage aussi insensé et aussi criminel; mais j'ai la confiance que Votre Seigneurie et ses conseillers comprennent parfaitement qu'il est sage d'user de modération dans un cas de cette nature, et de limiter la punition des coupables, en tant que la chose est praticable, à ce qui peut être nécessaire pour la protection de la province maintenant et dans l'avenir.

Mais dans toutes les circonstances, le gouvernement de Sa Majesté pense qu'il est désirable sous tous les rapports que les personnes impliquées dans cette folle et coupable entreprise soient jugées avec mûre délibération et ne soient privées d'aucun des moyens qui peuvent être invoqués d'après le cours ordinaire de la loi. Il regretterait grandement qu'il fût pris des mesures qui permissent d'inférer que les autorités britanniques n'ont point voulu s'en rapporter au cours ordinaire de la justice, ou qu'elles ont suspecté l'esprit dans lequel elle serait rendue. J'ai, etc., [Signé,]

Vicomte Monck.

CAERNARVON.

L'Honorable M. le Procureur Général Cartier, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chamdre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Genéral, une requête des Evêques de l'Eglise Catholique Romaine en Canada, avec une copie d'une réponse à cette requête, comme suit .--

A Son Excellence le Très-Honorable Lord Monck, Gouverneur-Général, en Conseil:

Plaise a Votre Excellence :-

Les soussignés, Evêques de la Province du Canada, assemblés à Montréal, représentent humblement à Votre Excellence—

Qu'en vue de la Confédération prochaine des Provinces Anglaises, une mesure ayant pour objet d'accorder à la minorité protestante du Bas-Canada certains droits et priviléges est soumise à la Législature.

Les soussignés ne s'opposent point à ce qu'une pareille mesure devienne loi et veulent bien que l'on reconnaisse à la minorité du Bas-Canada le droit de surveiller l'éducation de leurs enfants ; mais en même temps ils prennent la liberté de représenter qu'en justice tous les droits et priviléges qui sont accordés à la minorité protestante du Bas-Canada devraient s'étendre aussi à la minorité catholique du Haut-Canada.

C'est pourquoi les soussignés demandent qu'il leur soit permis d'insister auprès de Votre Excellence sur les droits de la minorité catholique du Haut-Canada, et prient Votre Excellence de vouloir porter ce sujet à la sérieuse attention de son Conseil.

Montréal, 30 Juillet 1866.

(Signé,)

† C. F., Evêque de Iloa, † J. G., Evêque de Montréal, † Joseph Eugene, Evêque d'Ottawa, † ALEX., Evêque de St. Boniface, † JOHN FARREL, Evêque d'Hamilton, † ADOLPHE, Evêque de Sandwich, † E. J., Evêque de Kingston,

† John Joseph Lynch, Evêque de Toronto, † CHARLES, Evêque de St. Hyacinthe.

BUREAU DU SECRETAIRE DU GOUVERNEUR,

Ottawa, Ier Août 1866.

Monseigneur,—J'ai regu ordre du Gouverneur-Général d'accuser la réception d'une requête des Evêques de l'Eglise Romaine Catholique en Canada, demandant que les droits et priviléges accordés à la minorité protestante du Bas-Canada, quant à l'éducation de leurs enfants, soient aussi accordés à la minorité catholique dans le Haut-Canada.

Je suis chargé de vous informer qu'une copie de cette requête sera immédiatement

soumise à la considération du Conseil Exécutif.

J'ai, etc., (Signé,)

DENIS GODLEY.

Monseigneur l'Evêque de Tloa, Etc., etc.,

Le Greffier du Conseil Législatif a ramis à la Barre de la Chambre le Message suivant:

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, sans amendements :-

Bill intitulé: " Act nour autoriser Margaret Besserer à vendre une certaine étendue " de terre sise et situé: dans la Cité d'Ottawa, au bénéfice de son fils mineur, légataire." Bill intitulé : " Acte concernant l'amélioration de la Rivière Napanee."

Bill intitulé: " Acte pour ériger la Paroisse de St. Bonaventure, dans le Comté de

" Drummond, en une Municipalité séparée."

Bill intitulé: "Acte pour autoriser John Auld à aliener certains biens mobiliers et " immobiliers; appartenant à sas enfants mineurs."

Bill intitulé: "Acte concernant la Capitalisation des Arrérages d'Intérêt de la Com-" pagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron, de 1866."

Bill intitulé: " Acte pour autoriser l'admission de William Lynn Smart à l'exercice " de la profession d'Avocat dans le Haut-vanada."

Aussi, le Conseil Législatif a passé les Bills suivants avec des amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre:-

Bill intitulé: "Acte pour autoriser l'émission de Lettres Patentes en faveur de " Henry John Boswell pour une certaine invention nouvelle et utile."

"Bill intitulé: "Acte pour autoriser l'émission de Lettres Patentes en faveur MM. " J. D. Whelpley et J. J. Storrer, inventeurs d'un système nouveau et perfectionné pour " traiter les métaux."

Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance du Canada, dite

"Union, contre le feu, les dangers de la mer et de la navigation intérieure."

Bill intitulé: "Acte pour incorporer l'Association de la Salle St. Patrice de Montréal." Et aussi, le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé: "Acte pour amender la "Charte de la Banque du Canada."

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Con-🥴 seil Législatif au Bill intitulé: Acte pour autoriser l'émission de Lettres Patentes en " faveur de Henry John Boswell pour une certaine invention nouvelle et utile," lesquels ont été lus comme suit:—

Page 1, ligne 26-Retranchez depuis "d'Amérique" jusqu'à "avant" dans la 31e

" ligne, et insérez la Clause A.

Clause A.—" Toutes telles Lettres Patentes a être accordées comme susdit, le seront "toutefois aux conditions suivantes:—

1. "Le breveté, dans les deux ans de la date des Lettres Patentes, établira ou fera "établir dans les limites de cette Province, une fabrique pour manufacturer la dite machine.

2. "Le breveté ne pourra se prévaloir des priviléges accordés par les dites Lettres

"Patentes qu'aussi longtemps qu'il exploitera la dite fabrique."

Page 1, ligne 35—Après "suffisamment" insérez: "et pourvu que cet avis ait été "signifié à l'inventeur personnellement ou par la poste à la satisfaction du Ministre de "l'Agriculture."

Ordonné, Que les dits amendements soient lus la seconde fois, demain.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour autoriser l'émission de Lettres Patentes en faveur de MM. J. D. Whelpley et J. J. Storrer, inventeurs d'un système nouveau et per"fectionné pour traiter les métaux," lesquels ont été lus comme suit:—

Page 1, ligne 35-Retranchez depuis "inventions" jusqu'à " Avant' dans la page 2,

ligne 5, et insérez la Clause A.

Clause A.—" Toutes Lettres Patentes à être accordées comme susdit, le seront toute-

" fois aux conditions suivantes :-

1. "Le Breveté, dans les deux ans de la date du brevet, établira ou fera établir, dans les limites de cette Province, des usines où l'or, emploiera et exploitera les dites inventions et le système nouveau et perfectionné de métallurgie dont elles font parties intégrantes.

2. "Le Breveté ne pourra se prévaloir des priviléges accordés par son Brevet qu'aussi

"longtemps qu'il exploitera les dites usines."

Page 2, ligne 9—Retranchez "l'" et après "suffisamment" insérez : "l'inventeur et "les dites inventions."

Ordonné, Que les dits amendement soient lus la seconde fois, demain.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance du "Canada, dite Union, contre le Feu, les dangers de la Mer et de la Navigation Intérieure," lesquels ont été lus comme suit:—

Page 1, lignes 20 et 21—Retranchez "contre le Feu, les dangers de la Mer et de la

" Navigation Intérieure."

Page 2, ligne 23—Retranchez "contre le Feu, les dangers de la Mer et de la Navi-"gation Intérieure."

Page 3, ligne 42—Après "versés" insérez : "à quelqu'une des Banques actuellement "chartrées de cette Province."

Dans le Préambule du Bill.

Page 1, ligne 6-Retranchez depuis "Union" jusqu'à "pour" dans la 7e ligne.

Dans le Titre du Bill.

Retranchez depuis "Union" jusqu'à la fin du Titre.

Ordonné, Que les dits amendements soient lus une seconde fois, demain.

La Chambre a procédé a prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour incorporer l'Association de la Salle St. "Patrice de Montréal, lesquels ont été lus comme suit:—

Page 1, ligne 17-Retranchez " Edward Murphy."

Page 1, ligne 18-Après " Moore," insérez : " Edward Murphy."

Page 1, ligne 23—Après " accepter" insérez " louer."

Page 2, ligne 2—Retranchez depuis "Corporation" jusqu'à "Aux" dans la treizième ligne, et insérez clause A.

Clause A.—" Les affaires de la Corporation seront administrées par un Bureau de "sept Membres qui, à l'exception du présidant en exercice de la Société St. Patrice, "(lequel sera toujours Directeur ex-officio), seront élus comme ci-après pourvu."

2. "Dans le délai d'un mois après la passation du présent Acte, et chaque année

" ensuite, au jour qui sera désigné par les Règlements de la Corporation, on tiendra dans la "Cité de Montréal une Assemblée Générale des Membres de l'Association, de laquelle il " aura été donné avis pendant huit jours dans au moins deux journaux publiés en langue "Anglaise dans la dite Cité; et à telle Assemblée ou à un ajournement d'icelle, les "Membres présents procèderont à élire parmi eux six personnes, qui, avec le Président en " exercice de la Société St. Patrice (lequel devra être propriétaire d'au moins cinquante " actions), constitueront le Bureau des Directeurs de la Corporation.

3. "Les Directeurs devront être respectivement propriétaires d'au moins cinquante " actions du Capital de la Corporation, et quatre d'entre eux formeront un quorum pour la

" gestion et administration des affaires de la Corporation."

4. "Les six Directeurs exerceront leur charge pendant deux années, excepté toute-" fois que sur ceux premièrement élus, trois, qui seront tirés au sort, sortiront de charge à " l'expiration d'une année, mais seront rééligibles, et on élira en conséquence trois per-"sonnes dûment qualifiées à remplir la charge de Directeur pour le terme ordinaire de " deux années, de sorte qu'ensuite trois directeurs sortiront de charge chaque année, et " ces vacances seront remplies par l'élection de nouveaux Directeurs comme ci-dessus réglé."

Page 2, ligne 35—Retranchez depuis "Montréal" jusqu'à "chaque" dans la 37e ligne, "et insérez "de louer et donner à bail toute ou partie de sa propriété, de fixer la vente ou " loyer et de régler et décider toutes matières et choses quelconques concernant l'Associa-

" tion de la Salle St. Patrice."

Page 3, ligne 7-Retranchez "nul actionnaire arriéré" et insérez "ou, au choix des "Directeurs, de confisquer telle action et tous versements opérés sur icelle, si après avis " de quinze jours demandant le versement ou les versements échus, telle personne faisant " ainsi défaut, néglige ou refuse de répondre à cet appel, et nulle personne ainsi arriérée."

Page 3, ligne 9-Retranchez "s'il" et insérez "si elle."

Page 3, ligne 10-Après "actions" insérez "et nul transport des dites actions " n'aura lieu sans le consentement des Directeurs, à moins que ces actions ne soient payécs " en entier."

Dans le Préambule du Bill, retranchez depuis "délai" jusqu'à "l'Honorable" dans la 2e ligue.

Page 1, ligne 2—Après " Mc Gee" insérez " l'Honorable Thomas Ryan."

Page 1, ligne 3-Après " Moore" insérez " Edward Murphy."

Page 1, ligne 10-Après "recréation" insérez "et aussi à faire des magasins, bureaux. " salles d'exposition et à d'autres objets de cette nature."

Ordonné, Que les dits amendements soient lus une seconde fois demain.

Sur motion de l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cokburn, secondé par l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender la

"Charte de la Banque du Canada," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bili pour fixer les limites et régler les titres dans certains rangs du Township de Grenville; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Shanly a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour incorporer la Banque de London; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Morris a feit rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Morris a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu comme suit : Page 5, ligne 23.—Après le mot "sera" insérez: "après la première assemblée." Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour permettre à Joseph Robinson Bawden de se faire examiner " par la Société en Loi du Haut-Canada, pour être admis à pratiquer comme Procureur " et Solliciteur;" et après y avoir siégé que que temps, M. l'Orateur a repis le Fauteuil, et M. Morris a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Caisse d'Epargnes de la Section St. Joseph de la Société de Tempérance de Montréal; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Gaucher a fait rapport que le Comite avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte à l'effet de révoquer l'Acte pour valider certaines Cotisations " en la Cité de Toronto et pour autoriser la dite Cité à recouvrer les taxes établies et "imposées;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Jones (Leeds Sud) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour autoriser l'Honorable Philip II. Moore à obtenir un " Brevet pour l'invention d'un nouveau procedé pour convertir la tourbe en charbon, au " moyen de la vapeur;" et après y avoir siègé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Jones (Leeds Sud) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Jones (Leeds Sud) a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus comme suit :-

Page 1, ligne 15.—Biffez depuis "nonobstant" jusqu'à "il sera" ligne 17.

l'age 1, ligne 18.—Après "assurant" ajoutez : "ainsi qu'à ses représentants et " ayants-cause."

Page 1, ligne 20.—Après " ans" insérez : " de la même manière et au même effet, " avec les mêmes priviléges et aux mêmes conditions et restrictions et au même effet que " la chose aurait pu se faire en faveur de l'inventeur primitif sous l'autorité du Chapitre "34 des Statuts Refondus du Canada," intitulé : 'Acte concernant les Patentes ou " Brevets d'Invention, si le dit inventeur eut été sujet de Sa Majesté, domicilié en " ' Canada lors de la découverte de la dite Invention."

Page 1, ligne 26.—Après "usine" insérez : clause A.—" Avant qu'un Brevet ne soit " accordé en vertu du présent Acte, le pétitionnaire devra donner avis pendant un mois " dans la Gazette Officielle de son intention de demander tel Brevet y indiquant le nom de "l'inventeur primitif, la date à laquelle le Brevet a été obtenu dans les Etats-Unis, et " tous autres détails qui établiront d'une manière suffisante l'identité de l'Invention.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Conité sur le Bill pour autoriser la Compagnie Canadienne de prêts et de placements, incorporée en vertu de l'Acte Impérial des Compagnies de 1862, 25 et 26 Victoria, Chapitre 89, à vendre et aliéner certaines terres, tènements et obligations hypothécaires possédés pour elle dans le Haut-Canada; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Cartwright a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Cartwright a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie de la Longue-Pointe, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Ramal a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Rymal a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender les Actes incorporant la Compagnie du Chemin de Fer Central du Canada, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Morris a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture des amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: 4 Acte pour incorporer la Compagnie pour la confection d'ouvrages " en Acier, en Fer, et d'articles pour les Chemins de Fer (responsabilité limitée)," étant lu, Les amendements ont été, en conséquence, lus une seconde tois, et adoptés.

Ocdonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Légialatif, et informe leurs Hon-

neurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du Jour pour la seconde lecture des amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte incorporant la Compagnie d'Assurance "Maritime de Québec," étant lu.

Les dits amendements ont été, en conséquence, lus une seconde fois, et adoptes.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture de l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour permettre à Casimir Stanislaus Gzowski et à l'Hono-"rable David Lewis Macpherson d'obtenir des Lettres Patentes pour la découverte de " perfectionnements apportés à la manière de traiter certains minerais et alliages et d'en " extraire des métaux et autres produits," étant lu,

Et cette Question ayant été mise aux voix : que le dit amendement soit maintenant

lu une seconde fois, la Chambre s'est divisé, et elle a été résolue affirmativement.

Le dit amendement a été, en conséquence, lu une seconde fois, et adopté. Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture des amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Banque du Comté de Simcoe," étant lu, Les dits amendements ont été, en conséquence, lus une seconde fois, et adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conscil Législatif, et informe leurs Hon-

neurs que cette Chambre a adpoté leurs amendements.

L'Ordre du Jour pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée Lundi dernier: que le Bill (pour autoriser la construction d'un Chemia de Fer depuis Niagara jusqu'à la Rivière Detroit) soit maintenant lu une seconde fois, étant lu,

Ordonne, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour capitaliser la dette d'intérêts, et prolonger le délai fixé pour le paiement de la dette du Comté de Perth, étant lu, Et cette Question ayant été proposée: que le Bill soit maintenant lu une seconde fois. Et objection ayant été faite que le Bill n'était pas dans l'Ordre, en autant qu'il affecte le revenu public,

M. l'Orateur a décidé que le Bill aurait dû prendre naissance dans un Comité de

toute la Chambre.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte " pour permettre à Hugh Burgess d'obtenir une Patente pour certaines améliorations nouvelles et utiles, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 7 Aout 1866.

Trois heures, P. M.

M. Mackenzie, du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le Sixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Le Comité a examiné le document mentionné dans la Motion suivante pour en demander l'impression, et il recommande qu'il soit imprimé, savoir :—

De M. McMonies, - Liste des Officiers et Serviteurs de l'Assemblée Législative lors

du déménagement de Québec à Ottawa.

Le Comité recommande aussi que les documents suivants ne soient point imprimés,

Réponse à une Adresse,—Correspondance avec M. Richard Pope, Agent des Mines à St. François de la Beauce.

Réponse à une Adresse,—Etat relatif aux réclamations des Avocats qui ont représenté la Couronne dans la Cour du Banc de la Reine.

Réponse à une Adrssse,—Correspondance relative au prélèvement et à la perception

de péages sur le Canal de la Baie de Burlington.

Réponse à une Adresse,—Etat relatif à certaines opérations de la Commission du Havre de Montéal.

Réponse à une Adresse—Etat indiquant les publications qui ont cté entrées au Bureau du Régistrateur Provincial en vertu de l'Acte du droit d'auteur.

Le Comité recommande aussi que le document suivant soit imprimé en langue Anglaise

et pour distribution seulement, savoir :-

Réponse à une Adresse,—Etat indiquant la somme dépensée par le Gouvernement » jusqu'à présent pour le Havre du Port Stanley et pour le Chemin de Gravier de London

et Port Stanley.

Le Comité recommande aussi que vu que la prochaine Session du Parlement pourrait être une Session des Provinces Confédérées, un nombre suffisant d'exemplaires des Rapports des Départements qui sont ordinairement soumis au Parlement soient imprimés pour l'usage de la Législature Confédérée aussi bien que des Législatures Locales du Haut et du Bas-Canada, ce nombre devant être numériquement proportionné à ce qu'il est à présent.

Le Comité a pris en considération la partie du premier Rapport du Comité de la Bibliothèque de la dernière Session, qui a trait à la compilation d'un Index Général des Journaux de l'Assemblée Législative depuis 1852 jusqu'à la clôture de la présente Session, et devant être, une fois terminé, imprime et distribué sous la direction de M. l'Orateur et du Comité des Impressions. L'ouvrage étant maintenant presque terminé, le Comité a pris des arrangements pour le faire imprimer et distribuer. Pour cet objet, une somme de \$6,000 sera

requise, et devra être payée par le Comptable sur le certificat du Greffier du Comité Conjoint des Impressions à mesure que progressera la publication, et pour cela il sera tenu un compte séparé qui sera soumis avec les autres comptes d'impressions à l'examen du Comité des Impressions à la prochaine Session.

M. Morris, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre

le Vingt-unième rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Votre Comité a examiné le Bill pour ériger une nouvelle Municipalité dans le Comté de Mégantic, sous le nom de la Municipalité de St. Pierre Baptiste, et y a fait des amendements qu'il soumet à votre Honorable Chambre.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le Chapitre quinze des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, relatif à l'Allocation Provinciale pour l'Education Supérieure et les Ecoles Normales et Communes, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération une certaine Résolution proposée au sujet de l'allocation provinciale pour l'éducation dans le Bas-Canada, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

L'Honorable M. Howland, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre: Diverses Statistiques du Canada pour l'année 1865, (Partie 1) (Documents de la Session, No. 10.)

L'Honorable M. McDongall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 18 Juillet 1866, pour copies de tous les papiers, documents et témoignages dans l'affaire de l'enquête sur les causes de la suspension de la Caisse d'Economie de St. Roch. (Documents de la Session, No. 51.)

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité pour prendre en considération certaines Résolutions proposées au sujet de la Circulation monétaire; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Shanly a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de neuveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau aujourd'hui.

L'Ordre du Jour pour reprendre la considération ultérieure de la Question qui a été proposée Mercredi le 4 Juillet dernier: Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, représentant respectueusement que la vacance prolongée des charges de Collecteur de la Douane pour la Cité de Montréal; de Juge en Chef de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, et de Shérif du District de Québec, est nuisible au Service Public, et priant Son Excellence de remédier aux inconvénients qui en résultent, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte relatif aux Elections des Membres de la Législature, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le Chapitre trois des Statuts Refondus du Canada, intitulé: "Acte contenant des dispositions spéciales "concernant les deux Chambres du Parlement Provincial," étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte d'Agriculture du Bas-Canada, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé. Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte relatif au fonds d'emprunt municipal consolidé quant à la distribution des deniers provenant des réserves du clergé, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour permettre à d'autres qu'è des Corporations Religieuses de posséder des Cimetières, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé. Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte intitulé: "Acte relatif à la cotisation des propriétés dans le Haut-Canada," étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé. Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir au paiement des Jurés dans les Cours de Recorder dans le Haut-Canada, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé. Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour empêcher l'exécution en public de la sentence de mort, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender la 31e section de l'Acte de la Milice, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé. Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour continuer pendant un temps limité l'Acte pour autoriser l'emploi des Pensionnaires Militaires et autres, comme force de Police Locale, et pour d'autres fins, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte des inspecteurs de bois, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour faire annuler, en certains cas, les Patentes pour terres publiques, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour encourager l'Immigration et l'établissement des terres incultes de cette Province, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé. Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération les résolutions proposées suivantes :

Résolu, 1. Qu'il est expédient d'amender la première partie de la huitième section du Chapitre quinze des Statuts Refondus du Canada, qui s'applique aux paiements en monnaie d'argent, de manière à se lire comme suit : "mais les pièces de monnaie d'argent mentionnées dans l'une ou l'autre des deux sections précédentes ne pourront servir "comme offres réelles pour plus de deux cents piastres en un seul et même paiement;" et le reste de la dite section est abrogé.

Récelu, 2. Que les pièces de mounaie d'argent des Etats-Unis d'Amérique auront cours en cette Province au taux de six pour cent au-dessous de leur valeur nominale, et serviront comme offres réelles à ce taux pour le montant de deux cents piastres, et pas plus,

en un seul et même paiement.

Résolu, 3. Que le porteur des billets d'une personne ou d'une Corporation, au montant de plus de deux cents piastres, ne sera pas tenu de recevoir plus que ce montant en monnaie d'argent de toute espèce, en paiement de ces billets, s'ils sont présentés en même temps, bien que chacun de ces billets soit pour une moindre somme.

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour établir de meilleures dispositions pour l'enrégistrement des Naissances, Mariages et Décès dans le Haut-Canada, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender la section 7 du chapitre 39 des 27 et 28 *Victoria*, relatif à l'Acte pour diminuer les frais de vente en justice dans le *Bas-Canada*, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill intitulé: "Acte relatif au Bureau "d'Agriculture et aux Sociétés d'Agriculture," étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour empêcher certaines nuisances provenant des Factoreries, étant lu.

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour encourager la plantation d'arbres le long des grandes routes en cette Province, et pour donner droit à la propriété de ces arbres aux propriétaires des terres adjacentes, etant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte d'Enregistrement des Titres (Haut-Canada), étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour expliquer la section 17 du chapitre 3 de la 27e Victoria, intitulé: "Acte relatif à la Force Volontaire," étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

1/Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour étendre la juridiction des Cours de Division dans le Haut-Canada, étant lu.

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour abroger la section 172 du chap. 19 des Statuts Refondus du Haut-Canada, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé. Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte d'éviction du Haut-Canada, étant lu,

Ordonné. Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte des Chemins de Fer de manière à empêcher les Compagnies de Chemin de Fer de faire voyager les convois de Chemin de Fer le Dimanche, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour étendre l'Acte 23 Victoria, Chpitre 33, concernant les Compagnies d'Assurance non incorporées dans les limites de cette Province, aux Compagnies d'Assurance Maritime non-incorporées dans les limites de cette Province, et pour amender autrement le dit Acte, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné. Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte relatif aux abus préjudiciables de l'Agriculture, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour seconde lecture du Bill pour mieux pourvoir à l'emploi des personnes incarcérées dans les Prisons de Comté, en cette Province, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Crdonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte Municipal Refondu du Bas-Canada, Chapitre 24 des Statuts Refondus du Bas-Canada, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte Médical du Haut-Canada, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour examiner certaines Résolutions au sujet du paiement des petits Jurés dans le Haut-Canada, étant lu, Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour examiner certaines Résolutions au sujet de l'emploi de Pensionnaires Militaires et autres, comme Force de Police Locale, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour l'établissement de Bibliothèques accessibles gratuitement, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour reprendre les Débats ajournés sur l'amendement qui a été

proposé Vendredi dernier à la question à l'effet que le Bill (pour amender l'Acte du Parlement du Canada, passé dans la vingt-sixième année du Règne de Sa Majesté, Chapitre cinq, intitulé: "Acte pour conférer aux Catholiques Romains dans le Haut-Canada certains droits relativement aux écoles séparées, et pour étendre à la minorité Catholique Romaine dans le Haut-Canada les priviléges qui sont accordés par la Législature à la minorité Protestante dans le Bas-Canada, soit lu une seconde fois demain,—et lequel amendement était; que le mot "demain" soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants: "de ce jour en six mois,"

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

Un Bill pour fixer les limites et régler les Titres dans certains Rangs du Township de Grenville, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill du Conseil Législatifintitulé: "Acte pour incorporer la Banque de London," a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill avec les amendements passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill pour permettre à Joseph Robinson Bawden de se faire examiner par la Société en Loi du Haut-Canada, pour être admis à pratiquer comme Procureur et Solliciteur, étant lu,

Et cette Question ayant été mise aux voix : que le Bill soit maintenant lu la troisième

fois, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Caisse d'Epargnes de la Section St. Joseph de la Société de Tempérance de Montréal, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour incorporer la Caisse

d'Epargnes de la Section St. Joseph de la Société de Tempérance de Montréal.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'Acte pour vali-"der certaines cotisations en la Cité de Toronto, et pour autoriser la dite Cité à recouvrer "les taxes établies et imposées, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois. Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendemens.

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour autoriser l'Honorable *Philip H. Moore* à obtenir un brevêt pour l'invention "d'un nouveau procédé pour convertir la Tourbe en Charbon, au moyen de la vapeur," étant lu.

Et cette Question ayant été mise aux voix : que le Bill soit lu la troisième fois,

la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Resolu, Que le Bill, avec les amendements, passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs, que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leurs concours.

Un Bill pour autoriser la Compagnie Canadienne de prêts et de placements, incorporée en vertu de l'Acte Impérial des Compagnies de 1862, 25 et 26 Victoria, Chapitre 89, à vendre et à alièner certaines terres, tènements et obligations hypothécaires possédés par elle dans le Haut-Canada, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit: "Acte pour autoriser la Compa"Canadienne de prêts et de placements incorporces sous l'autorité de l'Acte Impérial des
"Compagnies, mil huit cent soixante-et-deux, 25 et 26 Victoria, Chapitre quatre-vingt
neuf, à vendre et à alièner certains terrains, tènements et garanties hypothécaires qu'elle
"possède dans le Haut-Canada."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Compagnie de la Longue Pointe, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour amender les Actes incorporant la Compagnie du Chemin de Fer Central du Canada, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture des amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour autoriser l'émission de Lettres-Patentes en faveur de "Henry John Boswell pour une certaine Invention nouvelle et utile," étant lu,

Les dits amendements ont été lus une seconde fois, et adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture des amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour autoriser l'émission des Lettres Patentes en faveur de "MM. J. D. Whelpley et J. J. Storrer, inventeurs d'un système nouveau et perfectionné pour traiter les métaux," étant lu,

Les dits amendements ont été lus une seconde fois, et adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture des amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance du Canada, dite "Union, contre le feu, les dangers de la mer et de la navigation intérieure," étant lu,

Les dits amendements ont été lus une seconde fois, et adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill à l'effet d'autoriser l'émission de certificats (scrip) donnant droit à des terres paur faire face à certaines réclamations relatives à un arpentage incorrect de la ligne entre les 6e et 7e concessions du Township d'Hamilton, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Ville de Victoriaville, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture des amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour incorporer l'Association de la Salle St. Patrice de Mont- réal, étant lu,

Les dits amendements ont été lus une seconde fois, et adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture de l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Société Ecclésiastique de St. Jean, dans le "Diocèse Catholique Romain de Kingston," étant lu,

Le dit amendement a été, en conséquence, lu une seconde fois, et adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour continuer pendant un temps limité les divers Actes y mentionnés, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte " pour amender l'acte incorporant le Séminaire de Belleville, et pour conférer à cette ins- "titution des pouvoirs universitaires en ce qui concerne les Degrés dans les Arts, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés, et la 62c Règle de cette Chambre a été suspendue en autant qu'elle a rapport à ce Bill.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé:

"Acte pour amender la Charte de la Banque du Haut-Canada," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés, et la 62e Règle de cette Chambre a été suspendue en autant qu'elle a rapport à ce Bill.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte vingt-neuf l'ictoria, chapitre sept, relatif aux Travaux se rattachant à la Défense de la Province, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé à un Comité de toute la Chambre pour aujourd'hui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour confirmer le titre des terres possédées en fidéicommis pour certains Sauvages "résidant en cette Province," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la

Chambre pour aujourd'hui.

Et étant six heures de l'après-midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à sept heures et demic aujourd'hui, sans que la Question d'ajournement ait été mise aux voix.

Sept heures et demie, P. M.

Conformément à l'Ordre du Jour, la Pétition saivante a été lue :-

La Pétition de J. Fraser et autres, Greffiers des Cours de Comtés, et Députés-greffiers de la Couronne et des Plaids Communes dans le Haut-Canada, demandant à être rénumérés de certains services qu'on les a obligés de rendre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité général pour prendre en considération certaines Résolutions proposées relatives à la circulation monétaire.

(EN COMITÉ)

La première des Résolutions proposées en Comité général Vendredi dernier, le 3 du courant, à la seconde séance de la Chambre, estadeptée sur division, et elle est comme suit :—

1. Il sera loisible au Gouverneur en Conseil d'autoriser l'émission de Billets Provinciaux payables à demande, de telles dénominations qui pourront être arrêtées, jusqu'à concurrence d'une somme n'excédant pas cinq millions de dollars, et de les émettre de nouveau. Ces Billets seront une offre légale, et seront rachetables en espèces sur présentation à des Bureaux qui seront établis à Montréal et à Toronto, suivant que les dits billets seront payables à l'une ou à l'autre de ces Cités.

La seconde jusqu'à la onzième Résolutions, inclusivement, ont été séparément adoptées

sur division et sont comme suit:-

2. Il sera loisible au Gouverneur en Conseil d'entrer en arrangement avec aueune ou toutes les Banques incorporées de cette Province, pour la renonciation de leur droit d'émettre des billets, le ou avant le ler Janvier 1868; et pour les indemniser de cette renonciation, une somme annuelle n'excédant pas cinq pour cent du montant de leur circulation tel qu'établi par le rapport mensuel, au 30 Avril dernier, sera payable à chaque Banque qui renoncera ainsi à ce droit, et rachetera ses billets en circulation, jusqu'à l'expiration de sa Charte. Et le Receveur-Général échangera les Débentures Provinciales aujourd'hui possédées par les Banques, conformément aux dispositions de leurs chartes respectives, contre des billets provinciaux. Le Receveur-Général paiers de plus à ces Banques la moitié du coût approximatif de leurs billets non-émis.

3. Il sera loisible au Gouverneur en Conseil d'entrer en arrangement avec aucune telle Banque pour pourvoir à sa renonciation, soit immédiate, soit graduelle, de son droit d'émettre des billets, s'étendant dans ce dernier cas à une période n'excédant pas douze mois. Mais dans le cas de renonciation graduelle, l'échange des billets provinciaux contre les débentures Provinciales, possédées en vertu de sa Charte existante, ne sera fait avec telle Banque qu'en proportion égale au montant de ses billets réellement rachetés, tel

qu'établi par les rapports mensuels.

4. A compter de la date d'un arrangement de cette nature avec la Banque, elle ne sera pas tenue de posséder des débentures Provinciales tel que le veut aujourd'hui la Loi.

5. Toute Banque qui renoncera à son droit d'émettre des billets fera un rapport hebdomadaire de ses billets rachetés et de ceux encore en circulation. L'indemnité cidessus autorisée sera payée semestriellement sur le montant racheté, en le calculant sur la moyenne des rapports hebdomadaires pour le semestre écoulé, jusqu'à ce que le montant des billets ainsi rachetés soit équivalent aux neuf-dixièmes de sa circulation au 30 Avril dernier, et alors elle aura droit de recevoir l'indemnité sur le montant total.

6. Il sera loisible au Gouverneur en Conseil, en sus et au-delà des cinq millions cidessus autorisés, et du montant requis pour racheter les Débentures possédées par les Banques qui renonceront à leur circulation, de faire émettre des Billets Provinciaux en faveur de toute Banque incorporée en cette Province, de temps à autre, à sa propre requisition et sur paiement de ses billets. Pourvu que le montant total émis n'excède

point huit millions.

7. La somme en espèces tenue en réserve, pour le rachat des billets Provinciaux, sera de vingt pour cent. sur le montant de la circulation, tant que ce montant n'excèlera pas cinq millions. Pour tout montant de billets en circulation au-delà de cinq millions, il sera gardé vingt-cinq pour cent. en espèces, et pour tout excédant de dix millions, mais n'excédant pas quinze millions, trente-trois et un tiers pour cent, et pour tout excédant de quinze millions, cinquante pour cent, de cet excédant sera gardé en espèces. Mais il sera émis des Débentures Provinciales contre les billets Provinciaux de manière à couvrir le montant total des billets en circulation qui ne sera pas couvert pariles espèces tenues en réserve.

8. Un rapport de tout le montant des billets Provinciaux en circulation, et des espèces tenues en réserve pour leur rachat, sera fait au Bureau de l'Audition tous les seconds

Mercredis, lequel sera publié par l'Auditeur dans la Gazette du Canada.

9. Il sera loisible au Gouverneur-Général d'établir des succursales.

9. Il sera loisible au Gouverneur-Général d'établir des succursales du département du Receveur-Général à Montréal et à Toronto, pour l'émission et le rachat des billets Provinciaux; ou il pourra faire des arrangements avec quelque Banque ou quelques Banques incorporées pour l'émission et le rachat des billets, en allouant une commission n'excédant pas un quart pour cent sur la circulation moyenne de chaque trimestre.

10. Il sera loisible à toute Banque qui aura renoncé à son droit d'émettre des billets,

de reprendre l'exercice de ce droit conformément aux dispositions de sa Charte en en donnant pas moins de trois mois d'avis par écrit au Receveur-Général, et en publiant cet avis dans la Gazette Officielle. Por jours, que la Banque qui reprendra ainsi son droit d'émettre des Billets cessera, à dater de l'expiration de cet avis, de recevoir l'indemnité, et sera tenue de rembourser au Receveur-Général les billets Provinciaux qu'elle aura reçus en échange des Débentures Provinciales, et ces Débentures seront de nouveau remises à cette Banque et gardées par elle tel que pourvu par sa Charte, avant qu'il ne soit loisible à telle Banque de recommencer à émettre des billets.

11. Le produit des dits billets Provinciaux formera partie du Fonds Consolidé de cette Province, et les dépenses légalement encourues en vertu des dispositions ci-dessus

seront imputées et pavées sur ce fonds.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Shanly a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Jeudi prochain.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans amendements :

Bill intitulé: "Acte pour incorporer le Club Littéraire de Montréal."

Bill intitulé : Acte pour amender l'Acte concernant les Cours Supérieures de Juridic-"tion Civile et Criminelle dans le Haut-Canada."

Bill intitulé: " Acte pour faire disparaître tous doutes sur la validité d'un Canon du

" Synode du Diocèse de Québec relatif à la paroisse de Québec et à ses chapelles."

Et aussi le Conseil Législatif a passé les Bills suivants avec des amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre :-

Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte concernant la Force Volontaire de Milice." Bill intitulé: "Acte pour incorporer le Collège Royal des Médeeins et Chirurgiens

Bill intitulé : " Acte pour faciliter l'issue des Edifices Publics."

Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la Cité des Trois-" Rivières."

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte concernant la Force Volontaire de "Milice," lequel a été lu comme suit :-

Page 3, ligne 44-Après "d'icelui" insérez : "et aussi pendant la durée des exercises

" ou parades de leurs corps, auxquels ils seront présents."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour incorporer le Collége Royal des Médecins et "Chirurgiens de Kingston," lequel a été lu comme suit:—
Page 2, ligne 28—Après "dans" insérez: "la Médecine," et après "Chirurgie"

retranchez "Médicale."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: " Acte pour faciliter l'issue des Edifices Publics," lesquels ont été lus comme suit :

Page 1, ligne 7.—Retranchez depuis "portes" jusqu'à "de" dans la huitième ligne. Page 1, ligne 12.—Après "l'extérieur" insérez : " et toutes les barrières des clôtures " extérieures, si elles ne sont pas ainsi posées sur les gonds, seront tenues ouvertes par " des fermetures convenables, pendant que ces édifices seront occupés par le public."

Page 1, ligne 18.—Retranchez "ct barrières."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs, que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la Cité des "Trois-Rivières," lesquels ont été lus comme suit :—

Page 1, ligne 37.—Retranchez "Toute personne qui passera" et insérez : "excepté

dans le cas de l'accomplissement d'un devoir imposé par la loi."

Page 1, ligne 39.—Après " cité" insérez : " et toute personne qui contreviendra aux " dispositions de la présente section."

Page 1, ligne 41.—Après " témoin " insércz : " digne de foi, autre que le plaignant."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,
La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 8 Aout 1866.

La Pétition suivante a été présentée et déposée sur la Table :— Par l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald,—LaPétition des Syndies de l'Eglise St. James, Kingston.

L'Honorable M. Rose, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, a présenté à la Chambre le Neuvième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit : —

Le Comité a examiné le Bill du Conseil Législatif, pour amender la Charte de la

Banque du Canada, ct il est convenu de le rapporter avec un amendement.

Il a aussi examiné le Bill pour incorporer la Compagnie de Navigation par bateaux à vapeur des Chûtes de Fénélon, Minden, Haliburton et des Laes du Nord, et y a fait des amendements qu'il soumet à la considération de votre Honorable Chambre, et il recommande que les honoraires et frais sur le dit Bill soient remboursés.

M. Cameron (Ontario Nord), du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Vingt-deuxième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :

Votre Comité a examiné le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour mettre "Hugh Burgess en état d'obtenir une Patente pour certaines améliorations nouvelles et "utiles," et y a fait des amendements qu'il soumet à la Chambre.

Il a aussi examiné le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender l'Acte incorporant le Séminaire de Belleville, et pour conférer à cette institution les pouvoirs des Universités en ce qui concerne les Degrés dans les Arts," et il est convenu de le rapporter sans amendements.

Le Comité fait de plus rapport que le Bill pour incorporer la Compagnie de l'aqueduc

d'Ottawa a été abandonné par ceux qui en sont les auteurs.

L'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, du Comité Permanent des Chemins

de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, a présenté à la Chambre le Neuvième Rapport du

dit Comité, lequel a été lu comme suit :-

Le Comité fait rapport que le Bill pour remettre en vigueur et amender l'acte 22 Victoria, chapire 122, pour incorporer la Compagnie de transport, de Navigation et de Chemin de Fer du Nord-Ouest, a été abandonné. Il recommande en conséquence la remise des honoraires sur le dit Bill.

Ordonné, Que l'honoraire payé sur le Bill pour remettre en vigueur et amender l'Acte 22 Victoria, Chaptire 122, pour incorporer la Compgnie de transport, de Navigation et de

Chemin de Fer du Nord-Ouest, soit remboursé.

Ordonné, Que l'Honoraire payé sur le Bill pour incorporer la Compagnie de Navigation par Bateaux-à-vapeur des Chûtes de Fénélon, Minden, Haliburton et des Lacs du Nord, soit remboursé.

L'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant

découverts, et il est comme suit :-

Monck.

Le Gouverneur-Général transmet à l'Assemblée Législative des Estimés Supplémentaires additionnels des sommes requises pour le service de la Province durant l'année expirant le 30 Juin 1867; et, conformément aux dispositions de la 8e clause de l'Acte 9 Victoria, Chapitre 114, il recommande ces estimés à l'Assemblée Législative. (Documents de la Session, No. 26.)

Hôtel du Gouvernement, 8 Août 1866.

Ordonné, Que le dit Message, et les Estimés qui l'accompagnent, soient renveyés au Comité des Subsides.

Resolu, Que cette Chambre concourt dans le Sixième Rapport du Comité conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature.

M. Jones (Leeds et Grenville), du Comité Spécial nommé pour obtenir des informations sur l'étendue et les richesses des Mines de Cuivre sur la rive Nord du Lac Supérieur, et sur les meilleurs moyens à prendre pour leur développement de manière à faire de ces Mines une source de revenus, et à donner en même temps de l'encouragement à l'emploi des capitaux dans le développement des dites Mines de Cuivre; et aussi, chargé de s'enquérir touchant la vente des terres dans le District Minier jusqu'à présent, et généralement touchant toutes matières quelconques se rattachant aux dites mines de cuivre, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu. (Appendice No. 4.)

Sur motion de M. Ross (Dundas), secondé par M. Wilson,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Etat indiquant les ventes de Terres de la Couronne et du Clergé à l'égard desquelles il a été émis des patent et à l'égard desquelles il n'en a pas été émis, et le prix qu'elles ont été vendues dans le dit Comté.

Ordouné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de

cette Province.

Sur motion de M. Robitaille, secondé par M. Taschereau,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre une copie du Rapport pour 1865 de Pierre Fortin, Ecuyer, commandant l'expédition pour la protection des Pêcheries du Golfe et du Fieuve St. Laurent.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de

cette Province.

Sur motion de M. Ross (Dundas), secondé par M. Willson,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Etat indiquant le montent total des Droits sur le Bois de Construction perçus par le Gouvernement jusqu'à présent sur le bois de construction coupé et fabriqué dans la Vallée de la Rivière Petite Nation et le long de ses tributaires.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif

de cette Province

Sur motion de M. Bourassa, secondé par M. Dorion (Drummond et Arthabaska), Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence le Gouverneur-Général de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre:—Copies de toutes lettres, plaintes ou documents concernant l'omission des noms de J. N. Tremblay et H. Barker, Ecuiers, de la Paroisse de St. Bernard de Lacolle, de la dernière liste des Commissaires pour la décision sommaire des Petites Causes pour cette Paroisse.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de

ectte Province.

M. Macfarlane a proposé, secondé par M. Cameron (Ontario Nord),

Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre:—Copie de la charte de la Compagnie du Canada, et de l'arrangement conclu en 1826 entre le Gouvernement de Sa Majesté le Roi George IV et la dite Compagnie; avec un état du nombre de concessions de terres faites à la Compagnie dans le Haut-Canada, les dates de ces concessions, le nombre d'acres concédés, le prix payé par acre, par qui et en faveur de qui les concessions ont été faites, et toutes les conditions s'y rattachant, savoir : l'amélioration, le défrichement, et la culture des dites terres, les chemins ou ponts à construire, l'argent affecté par les concessionnaires pour ces améliorations, la quantité des améliorations, s'il en est, qui a eté faite par les concessionnaires, et quand, où et par qui ces améliorations ont été faites, la quantité de ces améliorations qui reste à faire, quand elles seront faites par la dite Compagnie; aussi, un état complet indiquant les parties des dites terres qui ont été vendues par la Compagnie, les noms de tous les acquéreurs, la forme des actes de vente employés par la Compagnie quand elle a aliéné les dites terres ; un état complet et détaillé indiquant le prix par acre reçu par la Compagnie pour aucune des dites terres vendues par elle, à compter du jour où les concessions primitives ont été faites, le montant reçu par la Compagnie pour ces terres, si la dite Compagnie a jamais été dans l'habitude de louer quelque partie des dites terres, ou de les vendre conditionnellement, ou si, lors des ventes, baux, ou ventes conditionnelles, la Compagnie a été dans l'habitude de se réserver quelques droits revisibles quant aux productions minérales ou autres productions de valeur qui peuvent se trouver sur les dites terres, la formule du bail ou des conventions pour les ventes conditionnelles [s'il en est] employée par la Compagnie, le nombre d'années que cette formule a été employée par la compagnic, le nombre d'acres loués et aliénés par elle sous une formule de vente conditionnelle et à qui ou en faveur de qui, la quantité de ces terres louée ou aliénée ainsi, qui a été confisquée et qui est retournée à la Compagnie, le nombre d'années, dans tous les cas, que ces termes sont restées en la possession des occupants avant que cette revision ait eu lieu, la quantité de ces terres revisibles qui a été vendue de nouveau, et combien de fois ces reventes ont eu lieu, le montant de l'argent qui a été reçu par la Compagnie et provenant des terres ainsi confisquées, le nombre d'acres de terres que la Compagnie possède actuellement, où sont situées ces terres, les prix demandes par la Compagnie pour ces terres, le nombre d'acres [s'il en est] que la Compagnie considère comme étant des marais incultivables, les noms des propriétaires primitifs et subséquents ou des actionnaires de la dite Compagnie, la dividende annuel à eux payé par les premiers, les frais annuels d'administration des affaires de la Compagnie depuis la date de la dite Charte jusqu'à présent, le nombre de permis pour coupe de bois sur des terres qu'on est convenu de vendre, qui a été accorde, la quantité de terres donnée à la place de

terres reconnues comme incultivables, le prix par acre demandé pour ces terres représentées comme étant incultivables; le tout accompagné de date et de la classification de ces terres en Townships et Villes.

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme

suit:-

Pour:

Messieurs

Abbott,	Cowan,	Macdonald (Cornw'l)	Robitaille,		
Ault,	Dickson,	Macfarlane,	Ross (Dundas),		
Blanchet,	Dorion (Drum.es Art.)), Mackenzie,	Ross(Prince Edouard)		
Bourassa,	Dorion (Hochelaga),	Magill,	Rymal,		
Bowman,	Fortier,	Mc Conkey,	Scatcherd,		
Bown,	Gagnon,	McDougall,	Scoble,		
Browsseau,	Geoffrion,	Mc Gee,	Stirton,		
Brown,	Gibbs,	McKellar,	Thompson,		
Burvell,	Holton,	Munro,	Wallbridge(Hast's N.)		
Cameron (Ontario N.		McMonics,	Walsh,		
Carling,	Jackson,	Oliver,	Wells,		
Caron,	Jones (Lecds Sud),	Perrault,	White		
Cauchon,	Knight,	Powell,	Willson et		
Chambers,	Laframboise,	Rankin,	Wright (York E.)—56.		
CONTRE:					

Messieurs

Alleyn,	Cockburn,	Higginson,	Shanly,
Archambeault,	DeBoucherville,	Langevin,	Somerville,
Beaubien,	Duckett,	Macdonald, ProcGé	n.Street,
$Cameron\ (Peel),$	Dufresne (Montcalm),	Pinsonneault,	Taschereau et
Cartier, ProcGén.,	Ferguson (Frontenac)	,Pouliot,	Tremblay.—23.
${\it Chapais},$	Gaudet,	Ross (Champlain),	

Ainsi, la Question a été résolue affirmativement.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. Cowan, secondé par l'honorable M. Lafranboisc.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre:—un Etat indiquant la quantité de Machines pour Moulins et Manufactures importées en Canada Ouest pendant les six dernières années, à quelles dates et par qui elles ont été importées; le montant des droits payés; par qui et quand payés; aussi le montant des droits encore dus, et par qui ils sont dus.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif

de cette Province.

Sur motion de M. Houde, secondé par M. Lajoie,

Résolu. Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre. 1. Le nom de toutes les Institutions Littéraires et Scientifiques ou de Bienfaisance, incorporées dans le Bas-Canada. 2. Le montant de l'allocation annuelle du Gouvernement. 3. Le nom ou les noms des propriétaires de telles institutions. 4. Le montant de l'actif et du passif de telles institutions. 5. Le montant des recettes et dépenses de telles institutions. 6. Le nombre de volumes, documents et manuscrits formant la bibliothèque de telles institutions, et la valeur de telle bibliothèque. 7. Le nombre des objets formant la musée et la valeur d'iceux. 8. Le nombre des membres et le titre attaché à tels membres.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général

par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. O'Halloran, secondé par M. Scatcherd,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :-Copie du Rapport de la Commission nommée pour s'enquérir des pertes encourues sur la frontière de Missisquoi par suite de la récente invasion Fénienne; aussi copie de toutes les instructions données à la dite Commission, ainsi que toute correspondance, réclamations et demandes résultant de la dite invasion.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de

cette Province.

Sur motion de M. McKellar, secondé par l'Honorable M. Mackenzie.

Résolu, Que cette Chambre se formera, demain, en Comité Général pour examiner une certaine Résolution proposée relative aux Honoraires des Régistrateurs dans le Haut-Canada.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le Rapport du Comité Spécial nommé pour s'enquérir de la nécessité de construire un Canal à l'effet de relier les eaux de la Baie de Quinté avec le Lac Ontario, c'est-à-dire le Canal communément appelé Canal Murray, et aussi de s'enquérir sur le montant de l'argent ou la quantité de terres applicables à cet objet, et de s'enquérir quant à la valeur de ces terres.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le premier et second rapport du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet de la Bibliothèque du Parlement.

Le Grefficr du Conseil Législatif a remis la Barre de la Chambre le Message suivant: Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans amendements :-

Bill intitulé: "Acte pour amender les Actes concernant les droits d'excise et pour " modifier le droit qu'ils imposent sur les spiritueux.

Bill intitulé : "Acte pour déclarer et fixer le sens du contrat de Mariage de Harriette

Margarette Gage et ratifier les actes faits sous son autorité."

Aussi le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte pour amender et consolider "les différents Actes concernant la cotisation de la propriété dans le Haut-Canada," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte de la présente Session, intitulé: "Acte pour pourvoir à la vente des terres des rectoreries en cette Province," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour amender et refondre les différents Actes concernant la cotisation de la propriété dans le Haut-Canada," lesquels ont été lus comme suit:—Page 3, ligne 14.—Après "propriété" insérez: " ou qui est garantie par les dében-

" tures d'une Corporation Municipale de cette Province."

Page 3, ligne 30.—Après " religion," insérez : " Les salaires d'office annuels des officiers et serviteurs des différents Départements du Gouvernement Exécutif et des deux

Chambres du Parlement, résidant au siège du Gouvernement."

Page 7, ligne 18.—Retranchez depuis "solvable" jusqu'à "dans" dans la 21e ligne, et insérez : "en cotisant un terrain vacant ou un terrain exploité comme ferme, jardin "ou pepinière, et qui ne sera pas alors en demande, pour y construire dans telles Cités, "Villes ou Villages, incorporés ou non, la valeur de tel terrain vacant ou autre sera le " prix ordinaire auquel il peut se vendre; et au cas où on ne peut raisonnablement s'atten-" dre qu'il soit vendu pendant l'année courante, les évaluateurs evalueront tel terrain comme " s'il était exploité comme ferme ou jardin, en ajoutant tel percentage que la situation du " terrain peut raisonnablement permettre ; et tel terrain vacant, quoique divisé en emplace"ments, s'il n'a pas été vendu comme tel, pourra être porté au rôle de cotisation comme comprenant autant d'acres du bloc ou lot primitif, et décrit par la description du bloc ou par le numéro du lot et de la concession du Township où il se trouve situé, suivant le cas; pourvu toujours que"

Page 7, ligne 25.—Après "taxes," insérez ; "clause A."

Clause A.—"Lorsqu'un terrain n'est pas destiné à être vendu, mais est employé de "bonne foi pour servir de dépendance à une résidence ou bâtiment comme enclos, parc, "pelouse, jardin, ou terrain d'agrément, il sera cotisé en même temps à une estimation "qui, à six par cent, rapporterait une somme égale à la rente annuelle qu'il peut, au juge-ment des évaluateurs, raisonnablement valoir pour la fin à laquelle il est employé, et on aura toujours égard à sa situation et à ses avantages locaux."

Page 8, ligne 19-Retranchez depuis mobilières" jusqu'à " aucune" dans la 33e ligne,

et insérez : " Clause B."

Clause B.—" Si la valeur claire et nette de la propriété mobilière d'une personne est égale à quelqu'une des sommes portées dans la première colonne de l'échelle ci-dessous, mais n'est pas égale à la plus forte somme portée vis-à-vis dans la seconde colonne, cette personne ne sera cotisée que pour la plus petite somme seulement.

\$ 100 ou	plus, mais	au-dessoi	as de	\$ 200
200	do	dо		400
400	do	do	• • • • • • • • • • • • • • • •	
1,000	do	do		2,000
2,000	do	do		4,000
4,000	do	do		10,000
10,000	do	do	***************************************	20,000
20,000	do	do		40,000
40,000	do	do	*******************	60,000
60,000	do	do		80,000

et ainsi de suite, les sommes à partir de là s'augmentant de \$20,000.

Page 8, ligne 38—Après "contractée," insérez : "à moins qu'elle n'égale l'intérêt "annuel d'icelui."

Page 15, ligne 9-Retranchez " soixantième " et insérez " soixante-unième."

Page 15, ligne 19—Retranchez "cinquante neuf" et retranchez "ct." Page 15, ligne 20—Après "soixante-deux," insérez "soixante-trois."

Page 15, ligne 20-Retranchez "trois" et insérez "six."

Page 16, ligne 30—Retranchez depuis "cotiseurs" jusqu'à "Si" dans la page 17, ligne 43.

Page 18, ligne 2-Après "transmis" insérez "Clause C."

Clause C.— "Dans les cas où les évaluateurs sont nommés par le Conseil pour évaluer toute la propriété mobilière et immoblière dans le Comté, ils attesteront leur rapport sur serment ou affirmation de la même manière que les évaluateurs sont tenus de vérifier leurs rôles en vertu de la 113c section du présent Acte."

Page 18, ligne 7—Après "cotisation," insérez "ou des évaluateurs." Page 18, ligne 11—Après "cotisation," insérez "ou d'évaluation."

Page 19, ligne 3 -Retranchez "une "et insérez "deux."

Page 19, ligne 26-Retranchez "1500" et insérez "1600."

Page 19, ligne 27—Retranchez "1500" et insérez "1600" et retranchez "1800" et insérez "2000."

Page 19, ligne 28—Retranchez "1800" et insérez "2000" et retranchez "2200" et insérez "2400."

Page 19, ligne 29—Retranchez " 2200 " et insérez " 2400 " et retranchez " 2600 " et insérez " 3200."

Page 19, ligue 30—Retranchez "2600" et insérez "3200" et retranchez "3000" et insérez "4000," et retranchez "11" et insérez "12," et retranchez depuis "jours" jusqu'à "et" dans la 33e ligne.

Page 19, ligne 33-Retranchez " 600" et insérez " 1000."

Page 20, ligne 27—Retranchez "il aura à payer" et après "commutative" insérez "sera imposée."

Page 23, ligne 34-Retranchez "Janvier" et insérez "Février."

P. 23, l. 35—Retranchez "octroyés" insérez: "concédés à titre d'octrois gratuits."

Page 24, ligne 4—Retranchez depuis "année" jusqu'à "Et" dans la 6e ligne. Page 24, ligne 6—Retranchez "porter" et insérez : "portera."

Page 24, ligne 9 —Retranchez depuis "taxes" jusqu'à "serout" dans la 10e ligne et insérez : " pour la première année des cinq qui ont exposé en vertu du présent Acte aucune " terre à être vendue pour taxes."

Page 24, ligne 20-Retranchez "avis" et insérez : "compte de cotisation."

Page 24, ligne 22-Retranchez depuis "Municipalité" jusqu'à "est" dans la 23e ligne et insérez : " que la terre."

Page 25, ligne 16—Retranchez "seizième" et insérez : "huitième."
Page 25, ligne 17—Après "Municipalité" insérez : "Locale."
Page 25, ligne 27—Retranchez "seizième" et insérez : "huitième."
Page 25, ligne 27—Retranchez "seizième" et insérez : "huitième."

Page 25, ligne 33-Retranchez depuis "dans" jusqu'à "le" dans la 34e ligne et insérez : " la prochaine ou toute autre liste subséquente de terres à être vendues par.'

P. 25, l. 36-Retranchez depuis l'année "jusqu'à et "et insérez : "où a lieu la vente." Page 25, ligne avant dernière-Après " sections " insérez : " cent soixante seize." Page 25, ligne dernière-Après "77" insérez : " et " et retranchez depuis "78" jusqu'à " du.

P. 26, l. 12—Retranchez " soixante-quatorzième " et insérez : " soixante-treizième."

Page 26, ligne 26—Retranchez "cinq" et insérez : "dix."
P. 26, l. 28—Retranchez depuis "immédiatement" jusqu'à "le" dans la 34e ligne.
Page 27, ligne 22—Retranchez "dix" et insérez : "huit" et retranchez depuis "cent"

jusqu'à " lorsque" dans la 26e ligne.

Page 28, ligne 6-Retranchez depuis "Comté" jusqu'à "il" dans la scizième ligne et insérez : " soumettra au Préset de tel Comté une liste en double de toutes les terres "sujettes à être vendues pour taxes d'après les dispositions du présent Acte, avec le " montant d'arrérages de chaque lot en regard d'icelui; et le préfet authentiquera chacune " de ces listes en y apposant le sceau de la corporation et sa signature; et l'une de ces " listes sera déposée au Bureau du Greffier du Comté et l'autre sera remise au Trésorier " avec un Mandat y annexé sons le seing du Préfet et le sceau du Comté, lui commandant " de prélever sur les dites terres les arrérages dus sur icelles et ses frais ; pourvu toujours, " que lorsqu'un Mandat aura été mis entre les mains du Shérif ou du Grand Bailli avant " le premier jour de Janvier mil huit cent soixante-et-sept, lui commandant de prélever des " arrérages de taxes, il procédera à en faire le prélèvement sous les dispositions des Actes " en vigueur avant la passation du présent Acte, et dans tous les cas où ce prélèvement "se fera par la vente de terres, le Shérif ou le Grand Constable, dans le cas où les terres " ne seront pas rachetées suivant la loi, complétera la vente en donnant un titre à l'adju-" dicataire.

Clause D .- Le Conseil d'un Comté ou d'une Cité, ou d'une Ville soustraite à la juridiction d'un Comté, suivant le cas, aura le pouvoir de prolonger, par Règlement passé à cet effet, le délai pour le paiement de taxes audelà du terme de cinq années.

Page 28, ligne 16-Retranchez depuis "de" jusqu'à "la" dans la 17e ligne et insé-

rez : " s'enquérir avant de faire."

Page 28, ligne 18—Après "taxes" insérez : "afin."
Page 28, lignes 21, 25 et 31—Retranchez "Shériff" et insérez : "Trésorier."

Page 28, ligne 32-Retranchez "n'inclura pas dans son Mandat au Shériff des" et insérez : " ne vendra pas de"

Page 28, ligne 34—Retranchez depuis "Février" jusqu'à " ni" dans la 34c ligne ct

insérez : " précédant la vente."

Page 28, ligne 39-Retranchez depuis "terres" jusqu'à "de" dans la 43c ligne et insérez : "Le Trésorier du Comté préparera une copie de la liste des terres à être vendues, que requiert la 129e clause du présent Acte, et y donnera dans une colonne distincte un état.

Page 28, ligne 45-Retranchez "aux Shérifs" et insérez : "au dit Trésorier."

Page 29, ligne 6 -Après "jour" insérez : "ct au lieu."
Page 29, ligne 9-Retranchez "Shérif" et insérez : "Trésorier."

Page 29, ligne 12-Rotranchez "Sherif" et insérez : "Trésorier" et après "publiés" insérez : " sa commission et."

```
Page 29, ligne 14—Retranchez "Shérif" et insérez: "Trésorier." Page 29, ligne 17—Retranchez "Shérif" et insérez "Trésorier."
     Page 29, ligne 25-Retranchez "1 Ordre" et insétez: "l'annonce."
     Page 29, ligne 27-Retranchez "Shérif" et insérez "Trésorier."
     Page 29, ligne 30 et 31-Retranchez " le Trésorier de Comté."
     Page 29, ligne 37-Retranchez "Shérif" et insérez : "Trésorier" et après "quelque"
insérez : " intérêt dans une."
     Page 29, ligne 39—Retranchez "Shérif" et insérez: "Trésorier." Page 29, ligne 45—Retranchez "Shérif" et insérez: "Trésorier." Page 30, ligne 1er—Retranchez "Shérif" et insérez: "Trésorier."
     Page 30, ligne 10—Retranchez "Shérif" et insérez: "Trésorier."
Page 30, ligne 13—Retranchez "Shérif" et insérez: "Trésorier."
     Page 30, ligne 25 -Retranchez depuis "Question" ju qu'à "chaque" dans la 32e ligne.
     Page 30, ligne 32-Retranchez "Shérif" et insérez : "Trésorier."
     Page 30, ligne 33—Retranchez "en vertu du mandat" et insérez : "comme." Page 30, ligne 34—Retranchez "Shérif" et insérez : "Trésorier."
     Page 30, ligne 36—Retranchez depuis "il" jusqu'à "pourra" dans la 37e ligne.
Page 30, ligne 38—Retranchez "honoraires" et insérez "frais."
     Page 30, ligne 39 et 40-Retranchez "inclus dans le mandat du Trésorier."
     Page 30, ligne 43-Retranchez "Shérif" et insérez: "Trésorier."
     Page 30, ligne 49-Retranchez depuis "entier" jusqu'à "et" dans la 50e ligne.
     Page 31, ligne i-Retranchez "Shérif" et inserez: "Trésorier."
     Page 31, ligne 24-Retranchez "Shérif" et insérez: "Trésorier."
     Page 31, ligne 26-Après "Acte" insérez: "sera suivant la formule de la Cédule
B. ou au même effet, et."
     Page 31, ligne 27-Retranchez "quarante sept" et insérez: "quarante huit."
     Page 32, ligne 6-Après "cinquante et un" insérez: "et avant le premier jour de
"Janvier mil huit cent soixante et six."
     Page 32, ligne 17—Retranchez "Shérif" et insérez: "Trésorier."
Page 32, ligne 20—Retranchez depuis "sera" jusqu'à "gardé."
Page 32, ligne 2—Retranchez "de cotiseurs et."
     Page 32, ligne 25-Après "Shérif" insérez : " ou le Trésorier suivant le cas."
     Page 32, ligne 29—Retranchez "deux" et insérez: "quatre."
P. 32, l. 33—Après "Acte" insérez: "le Conseil pour ordonner par règlement que."
     Page 32, ligne 35-Retranchez depuis "non-résidants" jusqu'à "un "dans la 36e
" ligne et insérez : " soient payés à des époques fixes aux différentes Municipalités Locales
"auxquelles ces taxes étaient dues, ou constituent."
     Page 33, ligne 8-Retranchez " et du Shérif."
     Page 34, ligne 35—Retranchez "placéi."
Page 34, ligne 37—Retranchez "Grand-Bailli" et insérez: "le Maire."
     Page 34, ligne 39-Retranchez "Shérif" et insérez : "Préfet."
     Page 34, ligne 47-Retranchez " de Comté."
     Page 35, ligne 4-Retranchez " de Comté."
     Page 35, ligne 30—Après " perception" insérez " injuste ou."
Page 35, ligne 45—Après " faite" insérez " injustement ou."
     Page 35, ligne 46 et 47—Retranchez "frauduleuse et injuste" et insérez "injuste ou
" frauduleuse."
     P. 37, l. 40—Retranchez "quatre-vingt douzième" et insérez "quatre-vingt-treizième."
     P.37, l. 47—Retranchez "quatre-vingt-douzième" et insérez "quatre-vingt-treizième."
      Page 38, ligne 15 et 16-Retranchez "quatre-vingt-douzième" et insérez "quatre-
" vingt-treizième."
     P. 38, l. 29—Retranchez "quatre-vingt-douzième" et insérez "quatre-vingt-treizième."
     Page 40, dernière ligne-Après " de" insérez Cédule B.
      Cédule B.—" A tous ceux qui ces présents verront :
                                                                                     Ecuier, Préfet et
     " Nous
                                                      , de
                                                                      , Ecuier, Trésorier, du Comté
                                         , de
                                        Salut:
     "Sachez qu'en vertu d'un Mandat sous le sein du dit Préfet et le Sceau du dit
                                                                 jour de
```

"Comté, Moi, le dit Trésorier, j'ai, le

" présentes ont pour b " argent lé; " être dus sur le dit m " en l'année de Notre- " Sachez mainten: " pour le prix susdit, e " portent au dit " terre et dépendances; " numéro " Comté, lesquels dits : " " En foi de quoi, " et le Sceau du dit Co " Seigneur mil huit ce " la dite Municipalité.' Ordonné, Que les	de de terre et dépendan ut de transporter pour gal du Canada, aux norceau ou lopin de te Seigneur mil huit ce ant que les dits Préfet conformément au Ses hoirs dans la concessi acres peuvent être dé nous dits Préfet et Tomté, ce int , lesque dits amendements so	, dans le Com ces ci-après mentions r et moyennant le prix fins de payer les arré rre jusqu'au nt et et Trésorier, confor tatut en pareil cas, ve s et ayants cause tout acres de on du Township de crits et désignés comm résorier avons apposé s jour de quelles ont été contres ient lus la seconde fois	nés et décrits et que les et somme de rages de taxes allégués jour de , avec ensemble les frais. mément à telle vente et endent, cèdant et transce morceau ou lopin de étant le , dans le dit le suit :		
Sur motion de l'Honorable M. le Procureur Général Macdouald, secondé par l'Honorable M. le Solliciteur Général Cockburn. Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender l'Acte de "la présente session, intitulé: "Acte pour pourvoir à la vente des terres des rectoreries en "cette Province," soit maintenant lu la première fois. Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.					
L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender les Lois de la Chasse du Bas-Canada, étant lu, M. Taschereau a proposé, secondé par M. Robitaille, que le Bill soit maintenant lu la troisième fois. M. Bourrassa a proposé pour amendement, second par M. Fortier, Que le mot "maintenant" soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants: "de ce jour en trois "mois." Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—					
	, Po	our:			
	Mes	ssieurs			
Bowman, Caron, Cornellier, Coupal, Dorion (Hochelaga), Fortier,	Gaucher, Gaudet, Geoffrion, Higginson, Holton, Houde, Huot, Laframboise,	Lajoie, Mackenzie, Munro, O'Halloran, Pinsonneault, Pope, Poulin,	Pouliot, Raymond, Rymal, Scatcherd, Stirton, Thompson et Tremblay.—30		
		ssieurs			
Alleyn,	Cartier, ProcGén., Cartwright, Chapais,	Knight, Langevin, Le Boutillier,	Ross(Prince Edouard) Scoble, Shanly,		

Ault,	Cockburn,	Macdonald, Proc	-Gén. Smith (Toronto Est),
Bell,	Cowan,	McConkey,	Somerville,
Bellerose,	De Boucherville,	McIntyre,	Street,
Biggur,	Dickson,	Morris,	Taschereau,
Blanchet.	Duckett,	Morrison,	Wallbridge (H't's N.),
Bown,	Dufresne (Montcaln	n), McMonies,	Wells,
Burwell,	Ferguson (Frontena		Willson,
Cameron (Ontario N		Remillard,	Wright (Co. d' $Ott'a$) et
Cameron (Pcel),	Jackson,	Rose.	Wright (York E.)50.
Carling,	Jones (Lecds Sud),	•	
Ainsi la Onasti	on a sts manalma manat	irram and	

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Alors, la Question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois. Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

M. Bourassa a proposé, secondé par M. Fortier, et la Question: Que le Bill soit amendé en retranchant les mots "quinze d'Avril" et en insérant les mots "premier de Mai," ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisé; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour:

Messieurs

Bourassa,	Gaucher,	Lajoie,	Pouliot,
Bowman,	Gaudet,	Mackenzie,	\cdot Raymond,
Caron,	Geoffrion,	Munro,	Rymal,
Cornellier,	Higginson,	O'Halloran,	Scatcherd,
Coupal,	Holton,	Pinsonneault,	Stirton,
Dorion (Hochelaya),	Houde,	Pope,	Thompson ot
Fortier,	Huot	Toulin,	Tremblay.—30.
Gamon.	Latrambuise		

CONTRE:

Messieurs

Abbott,	Cartier, ProcGén.,	Knight,	Ross(Prince-Edouard)
Alleyn,	Cartwright,	Langevin,	Scoble,
Archambeault,	Chapais,	LeBoutillier,	Shanly,
Ault,	Cockburn,	Macdonald, ProcGen	. Smith (Toronto Est),
Bell,	Cowan,	McConkey,	Somerville,
Bellerose,	De Boucherville,	McIntyre,	Street, ·
Biggar,	Dickson,	Morris,	Taschereau,
Blanchet,	Duckett,	Morrison,	Wallbridge (Hast's N.),
Bown,	Dufresne (Montealm),	McMonies,	Wells,
Burwell,	Ferguson (Frontenac)	, Oliver,	Willson,
Cameron (OnturioN.)	,Gibbs,	Rémillard,	Wright(Co.d' Ott'a) et
Cameron (Peel),	Jackson,	Rose,	Wright (York E.)50.
Carling,	Jones (Leeds Sud),		, ,

Ainsi, la Question a été résolue négativement.

M. Beaubien a proposé, secondé par M. Street, et la Question: Que le Bill soit amendé en retranchant, dans la deuxième clause, tous les mots après "tout le territoire" dans la première ligne, jusqu'au mot "sera" dans la deuxième ligne, et en insérant à la place les mots "à l'Est de Québec," ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme

suit :--

Pour:

Beaubien,	Dickson,	Jackson,	Robitaille,
Bell,	Dorion (Hochelaga),	Jones (Leeds Sud),	Rose, $$

Bellerose,	Dufresne (Montcalm),	Lajoie,	Ross (Champlain),
Blanchet,	Dunkin,	Langevin,	Ross (Dundas),
Bowman,	Fortier,	LeBoutillier,	Scatcherd,
Cameron (Ontario N.)		Macdonald, ProcGén.	.Shanly,
Cameron (Pecl),	Gaucher,	McDougall,	Somerville,
Carling,	Geoffrion,	Mc Monies,	Street,
	$Gib\ddot{b}s$,	O'Halloran,	Taschereau,
Cartier, ProcGén.,		Pâguet,	Tremblay,
Chapais,	Holton,	Pope,	Wallbridge (Hast's N.)
Cockburn,	Houde,	Pouliot,	Willson et
Currier,	Huot,	Rémillard,	Wright (York E.)-52.
•			•

CONTRE:

Messieurs

Abbott,	Coupal,	McConkey,	Raymond,
Ault,	Cowan,	McIntyre,	Ross(Prince Edouard)
Biggar,	Duckett,	Morris,	Rymal,
Bourassa,	Gaudet,	Munro,	Scoble,
Burwell,	Knight,	Pinsonneault,	Stirton et
Cornellier,	$oldsymbol{L}$ a framboise,	Poulin,	Thompson.—24.

Ainsi, la Question a été résolue affirmativement.

M. Archambeault a proposé, secondé par M. Cornellier, Que le Bill soit de nouveau amendé en ajoutant les mots suivants à la dernière section: "Mais cet Acte ne s'appli-" quera point au District de Joliette.

M. Bourassa a proposé pour amendement, secondé par M. Fortier, Que les mots "ni au "District de Montréal ni au District d'Iberville" soint ajoutés à la fin d'icelle.

Et la Question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont pris comme suit :--

Pour:

Messieurs

Archambeault,	Dunkin,	LeBoutillier,	Raymond,
Ault,	Fortier,	Macdonald (Cornu	o'l),Ross (Champlain),
Bourassa,	Gagnon,	McKellar,	Ross (Dundas),
Bowman,	Gaucher,	Munro,	Rymal,
Brown,	Gaudet,	O'Halloran,	Scatcherd,
Caron,	Geoffrion,	Pâguet,	Scoble,
Cornellier,	Holton,	Pinsonneault,	Stirton,
Coupal,	Houde,	Pope,	Tremblay,
Cowan,	La framboise,	Poulin,	Wells et
Dorion (Hochelaga),	Lajoie,	Pouliot,	Wright (York E.)-41.
Dufresne (Montcalm)	,		• •

CONTRE:

Messieurs

Abbott,	Cartier, ProcGén.,	Knight,	Robitaille,
Beaubien,	Cartwright,	Langevin.	Rose,
Bell,	Chapais,	Macdonald, ProcGén	.Ross(Prince Edouard)
Bellerose,	Cockburn,	McDougall,	Shanly,
Biggar,		McIntyre,	Somerville,
Blanchet,	Ferguson (Frontenac)		Street,
Bown,	Ferguson (Simcoe S.),		Taschereau,
Burwell,		Morrison.	Willson et
Cameron (Ontario N.)	Higginson,	Rémillard,	Wright(Co.d' Ott'a)-38.
Carling,	Jones (Leeds Sud),		

Ainsi, la Question a été résolue affirmativement.

Alors, la Question telle qu'amendé ayant mise aux voix, elle a été résolue affirmativement.

M. Ross (Champlain) a proposé, secondé par M. Archambeault, Que le Bill soit de nouveau amendé en retranchant le mot "Québec" et en insérant à la place les mots "Trois-Rivières," et la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

Pour:

Messieurs

Archambeault,	DeBoucherville,	Houde,	Raymond,
Ault,	Dickson,	La framboise,	Ross (Champlain),
Beaubien,	Dorion (Drum. et Art.	Lajoie.	70 / 17 1 1
Bourassa,		Macdonald, ProcGe	n.Rumal.
Bowman,	Dufresne (Iberville),		
Brousseau,	Dufresne (Montcalm)	. Morrison.	Sorble,
Burwell,	Dunkin,	Munro,	Stirton,
Cameron (Peel),	Fortier,	O' Halloran,	Street,
Carling,	Gagnon,	Paquet,	Thompson,
Cauchon,	Gaucher,	Pinsonneault,	Tremblay,
Cockburn	Gaudet,	Pope,	Wallbridge (Hast's N.),
Cornellier,	Geoffrion,	Poulin.	Wells et
Coupal,	Holton,	Pouliot,	• Willson.—53.
Cowan.	•	•	

CONTRE:

Messieurs

Abbott,	Chapais,	Jones (Leeds	Sud),	Rose,
Bell,	Ferguson (Frontenac)	, Mackenzie,		Ross (Prince Edouard)
Bellerose,	Ferguson (Simcoe S.)	McConkey		Shanly.
Blanchet,	Gibbs,	McDougall,	•	Smith (Toronto Est),
Bown,	Higginson,	McIntyre,		Somerville et
Cartier, ProcGén.,	Howland,	Robitaille,		Taschereau.—24.

Ainsi, la Question a été résolue affirmativement.

Sur motion de M. Taschereau, secondé par M. Robitaille, le dit Bill a été retiré, avec la permission de la Chambre.

Un Bill pour amender le chapitre quinze des Statuts Refondus du Bas-Canada,

relatif à l'Instruction Publique, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de l'Honorable M. le Solliciteur Général Langevin, secondé par l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, le Bill a été amendé en y ajoutant le proviso suivant: "Pourvu toujours que rien de contenu dans cet Acte n'aura pour effet de per-"mettre de prendre possession d'aucune propriété possédée par une fabrique, église, corps, corporation ou association pour des fins religieuses ou scolaires."

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender la pratique de la Cour de Chancellerie du Haut-Canada, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné; Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour amender la 29e Victoria, chapiire 39, intitulé: "Acte pour imposer une taxe sur les Chiens et mieux protéger les "Moutons dans le Haut-Canada, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill pour amender et refondre les divers Actes relatif à la Cotisation de la Propriété dans le Haut-Canada.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour fixer le sens de certaines dispositions de l'Acte Seigneurial, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute

la Chambre pour demain.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour amender et étendre les dispositions de la section cinq du chapitre quatre-vingt sept des Statuts Refondus du Haut-Canada, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de 😥 🛨 🗀

la Chambre pour demain.

L'Ordro du jour ponr lu seconde lecture du Bill pour amender le chapitre 32 des Statuts Refondus du Haut-Canada, intitulé : "Acte relatif aux témoins et à la preuve," étant lu.

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte relatif à l'Ins-

pection du Cuir et des Pcaux Crues, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé a un Comité de toute la Chambre pour demain.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour étendre les pouvoirs de la Maison de la Trinité de Québec, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre pour demain.

L'Ordre bu jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender l'Acte concernant les Cours de Commissaires pour le Bas-Canada," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute

la Chambre pour demain.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour amender les chapitres 114 et 124 des Statuts Refondus du Haut Canada relatifs aux Appels devant les Juges de Paix

et aux Rapports des Convictions sommaires, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. Wallbridge (Hastings Nord), M. Cameron (Ontario Nord), M. Scatcherd, l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn et M. Chambers, chargé de faire rapport avec toute la diligence convenable, et avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le chapitre dix-huit des Statuts Refondus pour le Bas-Canada concernant l'érection et la division des Paroisses, étant lu,

Ordonné, Que li dit Ordre soit déchargé.

Ordonué, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte 24 Victoria. chapitre 21, relatif aux Marques de Commerce, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, întitulé: "Acte pour amender le Chapitre vingt-sept des Statuts Refondus pour le Bas-Canada " concernant les maitres et serviteurs dans les campagnes," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute

la Chambre pour demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender l'Acte Médical du Haut-Canada," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. Bown, M. Blanchet, M. Parker, l'Honorable Abbott, M. Morris, M. Dunkin, M. Cameron (Ontario Nord), M. Pâquet, et l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, chargé de faire rapport avec toute la diligence convenable, et avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour définir les pouvoirs du Commissaire Terres de la Couronne relativement aux arpentages et à la construction des Chemins de Colonisation, et pour d'autres fins, étant lu,

Ordonne, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture des amendements faits par le Conscil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour amender le Chapitre vingt-six des Statuts Refondus "pour le Bas-Canada relativement à certains cours d'eau," étant lu,

Les dits amendements ont été, en conséquence, lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est de nouveau formée en Conité sur le Bill pour amender et refondre les divers Actes relatifs aux Institutions Municipales du Haut-Canada.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Jeudi, 9 Août 1866,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et l'Honorable M. Cameron (Peel) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait faits des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de cette Chambre.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,
La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 9 Aout 1866.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :— Par l'honorable M. Carling,—La Pétition de la Chambre de Commerce de la Cité de London, Canada Ouest, et la Pétition du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité de London, Canada Ouest.

L'honorable M. Alleyn,—La Pétition de O. L. Richardson et fils et autres, de la Cité de Québec.

M. Mackenzie, du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le Septième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Le Cemité a examiné les documents mentionnés dans la Motion suivante, savoir :— De M. Huot—Réponse à une Adresse—Papiers relatifs à l'enquête sur les affaires de la Caisse d'Economie de St. Roch. Le Comité recommande que le rapport de M. Simard à Son Excellence, seulement, soit imprimé, pour distribution seulement, et en langue française seulement.

Le Comité recommande aussi que les documents suivants soient imprimés, savoir :--

Réponse à une Adresse-Correspondance relative à la dette non consolidée de la Province.

Réponse à une Adresse—Information relative à l'Indemnité Scigneuriale en faveur des Townships.

Le Comité recommande aussi que les documents suivants ne soient point imprimés, savoir :-

Réponse à une Adresse—Correspondance relative aux Cours des Commissaires à St. Norbert d'Arthabaska.

Réponse à une Adresse—Etat relatif à certains actes des Commissaires du Havre de Montréal

Réponse à une Adresse-Minutes des délibérations des mêmes Commissaires à leur réunion du 18 Janvier 1866.

Réponse à une Adresse—Etat des dépenses encourues par la Maison de la Trinité de Montréal pour les services des Boués en 1865 et 1866.

Rapport du Comité nommé pour s'enquérir de l'étendue et de la richesse des Mines de Cuivre sur la rive nord du Lac Supérieur.

Le Comité recommande aussi que le document suivant soit imprimé pour distribution seulement, savoir :--

Réponse à une Adresse—Correspondance et documents au sujet des Droits de Douane sur certaines Machines employées à l'Agriculture.

- M. Wallbridge (Hastings Nord), du Comité Spécial sur le Bill intitulé: "Acte pour amender les Chapitres 114 et 124 des Statuts Refondus du Huut-Canada relatifs aux appels devant les Juges de Paix et aux rapports des convictions sommaires," a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.
- M. Mackenzie, du Comité Spécial sur le Bill pour amender et refondre les divers Actes relatifs à la cotisation de la propriété dans le Haut-Canada avec d'autres ordres de renvoi, a présenté à la Chambre le troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Le Comité a examiné le Bill qui lui a été renvoyé et intitulé: "Acte pour amender "et refondre les Actes pour imposer une taxe sur les Chiens, et mieux protéger les "Moutons dans le Haut-Canada," et y a fait des amendements qu'il soumet à votre Honorable Chambre.

L'Ordre du Jour pour recevoir le rapport du Comité Général chargé de considérer un certaine Résolution relative à l'émission de billets provinciaux, étant lu,

Et cette Question ayant été mise aux voix : que le rapport soit maintenant reçu, la

Chambre s'est divisée, et elle a été résolus affirmativement.

- M. Shanly a alors fait rapport de plusieurs Résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :
- 1. Il sera loisible au Gouverneur en Conseil d'autoriser l'émission de Billets Provinciaux payables à demande, de telles dénominations qui pourront être arrêtées, jusqu'à concurrence d'une somme n'excédant pas cinq millions de dollars, et de les émettre de nouveau. Ces Billets seront une offre légale, et seront rachetables en espèces sur présentation à des Bureaux qui seront établis à Montréal et à Toronto, suivant que les dits billets seront payables à l'une ou à l'autre de ces Cités.
- 2. Il sera loisible au Gouverneur en Conseil d'entrer en arrangement avec aucune ou toutes les Banques incorporées de cette Province, pour la renonciation de leur droit d'émettre des billets, le ou avant le 1er Janvier 1868; et pour les indemniser de cette renonciation, une somme annuelle n'excédant pas cinq pour cent du montant de leur circulation tel qu'établi par le rapport mensuel, au 30 Avril dernier, sera payable à chaque Banque qui renoncera ainsi à ce droit, et rachetera ses billets en circulation, jusqu'à l'expiration de sa Charte. Et le Receveur-Général échangera les Débentures Provinciales aujourd'hui possédées par les Banques, conformément aux dispositions de leurs chartes respectives, contre des billets provinciaux. Le Receveur-Général paiers de plus à ces Banques la moitié du coût approximatif de leurs billets non-émis.

3. Il sera loisible au Gouverneur en Conseil d'entrer en arrangement avec aucune telle Banque pour pourvoir à la renonciation, soit immédiate, soit graduelle, de son droit

43

d'émettre des billets, s'étendant dans ce dernier cas à une période n'excédant pas douze mois. Mais dans le cas de renonciation graduelle. l'échange des billets provinciaux contre les débentures provinciales, possédées en vertu de sa Charte existante, ne sera fait avec telle Banque qu'en proportion égale au montant de ses billets réellement rachetés, tel qu'établi par les rapports mensuels.

4. A compter de la date d'un arrangement de cette nature avec la Banque, elle ne sera pas tenue de posséder des débentures provinciales tel que le veut aujourd'hui la loi.

5. Toute Banque qui renoncera à son droit d'émettre des billets fera un rapport hebdomadaire de ses billets rachetés et de ceux encore en circulation. L'indemnité cidessus autorisée sera payée semestriellement sur le montant racheté, en le calculant sur la moyenne des rapports hebdomadaires pour le semestre écoulé, jusqu'à ce que le montant des billets ainsi rachetés soit équivalent aux neuf-dixièmes de sa circulation au 30 Avril dernier, et alors elle aura droit de recevoir l'indemnité sur le montant total.

6. Il sera loisible au Gouverneur en Conseil, en sus et au-delà des cinq millions cidessus autorisés, et du montant requis pour racheter les Débentures possédées par los Banques qui renonceront à leur circulation, de faire émettre des Billets Provinciaux au montant de leurs billets retirés de la circulation, et aussi de faire émettre de nouveaux billets provinciaux en faveur de toute Banque incorporée en cette Province, de temps à autre, à sa propre requisition et sur paiement de ses billets. Pourvu que le montant total

émis n'excède point huit millions.

7. La somme en espèces tenue en réserve pour le rachat des Billets Provinciaux, sera de vingt pour cent. sur le montant de la circulation, tant que ce montant n'excèdera pas cinq millions. Pour tout montant de billets en circulation au-delà de cinq millions, il sera gardé vingt-cinq pour cent. en espèces, et pour tout excédant de dix millions, mais n'excédant pas quinze millions, trente-trois et un tiers pour cent, et pour tout excédant de quinze millions, cinquante pour cent de cet excédant sera gardé en espèces. Mais il sera émis des Débentures Provinciales contre les Billets Provinciaux de manière à couvrir le montant total des billets en circulation qui ne sera pas couvert par les espèces tenues en réserve.

8. Un rapport de tout le montant des Billets Provinciaux en circulation, et des espèces tenues en réserve pour leur rachat, sera fait au Bureau de l'Audition tous les seconds

Mercredis, lequel sera publié par l'Auditeur dans la Gazette du Canada.

9. Il sera loisible au Gouverneur-Général d'établir des succursales du département du Receveur-Général à *Montréal* et à *Toronto*, pour l'émission et le rachat des Billets Provinciaux; ou il pourra faire des arrangements avec quelque Banque ou quelques Banques incorporées pour l'émission et le rachat des billets, en allouant une commission n'excédant pas un quart pour cent sur la circulation moyenne de chaque trimestre.

10. Il sera loisible à toute Banque qui aura renoncé à son droit d'émettre des billets, de reprendre l'exercice de ce droit conformément aux dispositions de sa Charte en en donnant pas moins de trois mois d'avis par écrit au Receveur-Général, et en publiant cet avis dans la Gazette Officielle. Pourvu toujours, que la Banque qui reprendra ainsi son droit d'émettre des Billets cessera, à dater de l'expiration de cet avis, de recevoir l'indemnité, et sera tenue de rembourser au Receveur-Général les Billets Provinciaux qu'elle aura reçus en échange des Débentures Provinciales, et ces Débentures seront de nouveau remises à cette Banque et gardées par elle tel que pourvu par sa Charte, avant qu'il ne soit loisible à telle Banque de recommencer à émettre des billets.

11. Le produit des dits Billets Provinciaux formera partie du Fonds Consolidé de cette Province, et les dépenses légalement encourues en vertu des dispositions ci-dessus

scront imputées et payées sur ce fonds.

Les dites Résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

L'Honorable M. Galt a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald,

Et la Question ayant été mise aux voix : qu'il lui soit permis de présenter un Bill à l'effet de pourvoir à l'émission de Billets Provinciaux, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

L'Honorable M. Galt a, en conséquence, présenté le dit Bill, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour la prochaine séance de cette Chambre.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à des Adresses à Son Excellence le Gouverneur Général:—Réponse à une

Adresse de l'Assemblée Législative, datée 8 Août 1866, pour copies de toutes lettres, plaintes ou documents concernant l'omission des noms de J. N. Tremblay et H. Barker, Ecuyers, de la Paroisse St. Bernard de Lacolle, de la dernière liste des Commissaires pour la décision sommaire des Petites Causes pour cette Paroisse. (Documents de la Session, No. 58.)

Reponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 8 Août 1866, pour copie du rapport pour 1865 de P. Fortin, Ecuyer, commandant l'expédition pour la protection des Pêcheries du Golfe et du Fleuve St. Laurent. (Documents de la Session,

No. 36.)

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender les Actes relatifs aux droits de douane et au Tarif des droits payables en vertu de ces Actes, étant lu,

Et cette Question ayant été proposée: que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil. L'Honorable M. Rose a proposé, secondé par M. Mackenzie, qu'il soit donné instruction au Comité, relativement aux articles "thé," "sucre," "mélasse," de substituer à la place des droits spécifiques qu'on se propose d'exiger sur les dits articles, des droits ad valorem équivalents, qui devront être basés sur la valeur de ces mêmes articles dans les pays d'où ils ont été exportés en dernier lieu en cette Province; et la Question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant demandés, ils ont pris comme suit:—

Pour:

Messieurs

Abbott,	Fortier,	Lajoie,	Perrault,
Bourassa,	Geoffrion,	Macdonald (Cor	nw'l), Pouliot,
Caron,	Holton,	Mackenzie,	Rose,
Dorion (Drum.et	Art.), Houde,	Munro,	Rymal et
Dorion (Hochela	ga), Huot,	Pûquet,	Shanly.—22.
Dufresne (Ibervie	le), Laframboise,	- '	"

Contre:

Messieurs

Alleyn,	Cockburn,	Le Boutillier,	Ross (Dundas),
Archambeault,	Cowan,	Macdonald, ProcGén	.Ross (Prince Edouard)
Ault,	De Boucherville,	Magill,	Scatcherd,
Bellerose,	Duckett,	McConkey,	Scoble,
Biggar,	Dufresne (Montcalm),	McDougall,	Smith (Toronto Est),
Blanchet,	Dunkin,	Mc Gee,	Stirton,
Bowman,	Ferguson (Frontenac)	Mc Giverin,	Street,
Bown,	Galt,	McKellar,	Taschereau,
Brousseau,	Gaucher,	McMonies,	Thompson,
Burwell,	Gaudet,	Morris,	Wallbridge(Hast'sN.),
Cameron (Ontario N.)	, Gibbs,	Morrison,	Walsh,
Cameron (Peel),	Higginson,	Oliver,	Wells,
Carling,	Howland,	Parker,	White,
Cartier, ProcGén.,	Jackson,	Pinsonneault,	Willson,
Cartwriyht,	Jones (Ld's N.et Gren.)	Poulin,	Wright(Co. d' Ott'a) et
Chambers,		Raymond,	Wright (York E.)66.
Chapais,	Langevin,		• •

Ainsi, la Question a été résolu négativement.

L'Honorable M. Dorion a proposé, secondé par l'Honorable M. Lafranboise, Qu'il soit donné Instruction au Comité de retrancher les droits additionnels imposés par ce Bill sur le thé et la mélasse, et pour pourvoir à ce que les droits sur ces articles soient à l'avenir les mêmes que ceux perçus ci-devant en vertu du Tarif existant; et la Question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour:

Messieurs

Biggar,	Fortier,	Mackenzie,	Pouliot,
Bourassa,	Gaudet,	McGiverin,	Rose,
Brown,	Geoffrion,	Munro,	Ross(Prince-Edouard)
Caron,	Holton,	Oliver,	Rymal,
Chambers,	Houde,	Pâquet,	Thompson et
	Art.) La framboise,	Perrault,	Wallbridge (Hat's N.).
Dorion (Hochelag	ya), Lajoie,	Pinsonneault,	— 29.
Dufresne (Iberville	le), Macdonald (Corr	nw'll),	

CONTRE;

Messieurs

Abbott,	Cockburn,	Jones (Leeds Sud),	Rankin,
Alleyn,	Cowan,	Knight,	Raymond,
Archambeault,	De Boucherville,	Langevin,	Robitaille,
Ault;		LeBoutillier,	Scatcherd,
Bellérose,	Duckett,	Macdonald, ProcGér	n.Scoble,
Blanchet,	Dufresne (Montcalm),		Shanly,
	Dunkin,	McDougall,	Smith (Toronto Est),
Bown,	Ferguson (Frontenac)		Somerville,
Brousseau,	Galt,	McIntyre,	Taschereau,
Burwell,	Gaucher,	Mc Monies,	Walsh,
Cameron (Ontario N.)	, Gibbs,	Morris,	Wells,
Cameron (Peel),	Higginson,	Morrison,	White,
Carling,	Howland,	Parker,	Willson,
	Huot,	Pope,	Wright (Co.d' Ott'a) et
Cartwright,	Jackson,	Poulin,	Wright (York E.)—63.
Chapais,	Jones (L'ds N. et Gren.))Powell,	

Ainsi, la Question a été résolue affirmativement.

L'Horable M. Rose a proposé, secondé par M. Gibbs, Qu'il soit donné Instruction au Comité d'amender le Bill de manière à pourvoir à ce que le fer laminé importé pour être employé à la fabrication des clous soit inséré dans la liste des articles payant un droit de 10 pour cent; et la question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

Pour:

Messieurs

Abbott,	Dorion (Hochelaga),	Knight,	Pouliot,
Ault,	Dufresne (Iberville),		Raymond,
Bourassa,	Dunkin,	Lajoie,	Rose,
Cameron (Ontario N.), Fortier,	Macdonald (Cornw'l)),Rymal,
Cameron (Peel),	Geoffrion,	Mackenzie,	Shanly,
Caron,	Gibbs,	Magill,	Thompson,
Chambers,	Holton,	Mc Giverin,	Walsh et
Cowan,	Houde,	Perrault,	Willson.— 93 .
Dorion (Drum. et Art	.)	•	

CONTRE:

Alleyn,	De Boucherville,	Langevin,	Poulin,
Archambeault,	Dickson,	LeBoutillier,	Powell,
Bellerose,	Duckett,	Macdonald, Proc.	Gén. Rankin,
Biggar,	Dufresne (Montcaln	i), MacFarlane,	Robitaille,
Blanchet,	Ferguson (Frontena		Ross(Prince-Edouard)

Bowman,	Galt,	McDougall,	Scatcherd,
Bown,	Gaucher,	McMonies,	Scoble,
Brousseau,	Gaudet,	Morris,	Somerville,
Brown,	Harwood,	Morrison,	Stirton,
Burwell,	Higginson,	Munro,	Taschereau,
Carling,	Howland,	Oliver.	Wells.
Cartier, ProcGén.,	Jackson,	Pâguet,	White
Chapais,	Jones (L'ds N.et Gren	Parler	
Cockburn,	Jones (Leeds Sud),	Pinsonneault,	Wright (Co.d'Ott'a) et Wright (York E.)-56.
Ainsi la Orrasti	m a feb mbantur u bisto		"" g. (10" L1.)—00.

Ainsi, la Question a été résolue négativement.

M. Cowan a proposé, secondé secondé par M. McGill, qu'il soit donné Instruction au Comité d'amender le Bill en ajoutant : "machines de moulins et de factoreries de tontes "sortes" à la liste des articles payant 10 pour cent ad valorem; et la Question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisé, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Pour:

Messieurs

Ault, Bourassa, Bowman, Caron, Chambers, Cowan, Dorion(Drum.et Art.)	Dorion (Hochela Dufresne (Ibervill Fortier, Geoffrion, Gibbs, Holton, Houde,	le), Laframbois Lajoie,	s Sud), Pouliot, e, Raymond, Shanly, (Cornw'l),Stirton, Thompson et Willson.—27.
--	--	----------------------------	--

CONTRE:

Messieurs

Burwell, Cameron (Peel), Carling, Cartier, ProcGén., Cartwright, Chapais,	Dickson, Duckett, Dufresne (Montcalm), Dunkin, Ferguson (Frontenac), Galt, Gaucher, Gaudet, Higginson, Howland, Jackson, Jones(Ld's N.et Gren.) Knight,	Macdonald, ProcGén Macfarlane, McConkey, McDougall, McMonies, McMorris, Morrison, Munro, Oliver, Paquet, Parker, Pinsonneault, Poulin,	Powell, Rankin, Robitaille, Rose, Ross(Prince Edouard) Scatcherd, Scoble, Somerville, Taschereau, Wallbridge (Hast's N.) Walsh, Wells, White, Wright (Co.d' Ott'a) et Wright (York E.)—60.
Trinsi la Question	a été résolue négativen	dent.	·

L'Honorable M. Dorion a proposé, secondé par l'Honorable M. Laframboise, Qu'il soit donné Instruction au dit Comité de retrancher du Bill les droits de cinquante centins par baril de farine de froment et de seigle, et de vingt-cinq centins par cent livres de farine de toute sorte, et la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :--

Pour:

Bourassa,	Fortier,	Laframboise,	Pinsonneault,
Brown,	Gaudet,	Lajoie,	Pouliot,
Caron,	Geoffrion,	Mackensie,	Rose,

Dorion (Drum. et Art.) Hollon, Dorion (Hochelaga), Houde, Dufresne (Iberville),

Pûquet, Perrault, Rymal et Scoble.—21.

CONTRE:

Messieurs

AbbottCockburn Langevin, Powell, Alleyn, Rankin, Cowan, Le Boutillier, Archambeault, De Boucherville, Macdonald, Proc.-Gén. Raymond, Ault, Dickson, Macdonald (Cornw'll), Robitaille, Bellerose, Duckett, Ross(Prince Edouard) Macfarlane, Biggar, Dufresne (Montcalm), Magill, Scatcherd, Blanchet, Dunkin, McConkey, Shanly, Bowman, Ferguson (Frontenac), McDougall, Somerville, Bown, Galt, Stirton, Mc Giverin, Brousseau, Gaucher, McMonies, Taschereau, Burwell, Gibbs, Thompson, Morris, Cameron (Ontario N.), Harwood, Morrison, Wallbridge(Hast's N.) Cameron (Peel), Higginson,Munro, Walsh, Carling, Cartier, Proc.-Gén., Howland, Oliver, Wells, Jones (L'ds N. et Gren.) Parker, White, Cartwright, Jones (Leeds Sud), Willson et Pope, Chambers, Knight, Poulin, Wright (York E.).-69. Chapais,

Ainsi la Question a été résolue négativement.

M. Rymal a proposé, secondé par M. Thompson, Qu'il soit donné Instruction au Comité de pourvoir à ce que les faucheuses, les moissonneuses et les moulins à battre soient ajoutés à la liste des articles libres de droits, et la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour:

Messicurs

Biggar,	Dorion (Drum. et Ar	t) La framboise.	Pouliot.
Bourassa,	Dorion (Hochelaga)	, Lajoie,	Ross($Prince\ Edouard$)
Brown,	Dufresne (Iberville),	Mucfarlane,	Rymal,
Burwell,	Fortier,	Oliver,	Scatcherd,
Cameron (Ontari	o N.), Geoffrion,	Pâquet,	Scoble, et
Caron,	Holton,	Perrault,	Thompson.—26.
Chambers,	Houde,	•	-

CONTRE:

Abbott,	De Boucherville,	Langevin,	Raymond,
Alleyn,	Dickson,	Le Boutillier,	Robitaille,
Archambeault,	Duckett,	Macdonald, ProcGén	
Ault,	Dufresne (Montcalm)		Ross (Dundas),
Bellerose,	Dunkin,	Mc Conkey,	Shanly,
Blanchet,	Ferguson (Frontenac)		Somerville,
Bowman,	Galt,	Mc Giverin,	Stirton,
Bown,	Gaucher,	Mc Monies,	Taschereau,
$Cameron\ (Peel),$	Gaudet,	Morris,	Wallbridge (Hast's N.),
Carling,	Gibbs,	Morrison,	Walsh,
Cartier, ProcGén.,	Higginson,	Munro,	Wells,
Cartwright,	Howland,	Pinsonneault,	White,
Cauchon,	Huot,	Pope,	Willson,
Chapais,	Jackson,	Poulin,	Wright(Co.d' Ott'a) et
Cockburn,	Jones (L'ds N.et Gren.)Powell,	Wright (York E.)62.
Cowan,	Jones (Leeds Sud).	,	

Ainsi, la Question a été résolu négativement.

L'Honorable M. Dorion a proposé, secondé par l'Honorable M. Laframboise, Qu'il soit donné Instruction au Comité de retrancher l'augmentation du droit sur l'Huile de Pétrole crue de quatre centins à six centins, et la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils été pris comme suit :—

Pour:

Messieurs

Biggar, Dorion (Hochelaga), Houde, Pâquet,
Bourassa, Dufresne (Iberville), Laframboise, Perrault,
Brown, Geoffrion, Lajoie, Scoble et
Caron, Holton, McMonies, Wells.—17.
Dorion (Drum.et Art.)

CONTRE:

Messieurs

Abbott,	Chapais,	Jones (Leeds Sud),	Powell.
Alleyn,	Cockburn,	Langevin,	Rankin,
Archambeault,	Cowan,	LeBoutillier,	Raymond,
Ault,	Dickson,	Macdonald, ProcGen	
Bell,	Duckett,	Macfarlane,	Rose,
Bellerose,	Dufresne (Montcalm),		Ross(Prince-Edouard)
Blanchet,	Dunkin,	Magill,	Scatcherd,
Bowman,	Ferguson (Frontenac)	,McDougall,	Shanly,
Bown,	Galt,	Mc Gee,	Somerville,
Brousseau,	Gaucher,	Mc Giverin,	Stirton,
Burwell,	Gaudet,	Morris,	Taschereau,
Cameron (OntarioN.)), Gibbs,	Morrison,	Wallbridge (Hast's N.),
Carling,		Munro,	Walsh,
Cartier, ProcGén.,		Oliver,	White,
Cartwright,	Jackson,	Pope,	Willson et
Cauchon,	Jones (L'dsN.et Gren.)		Wright(Co.d' Ott'a)-85
Chambers.	,	<i>,</i>	

Ainsi, la Question a été résolue négativement.

M. Wash a proposé, secondé par M. Powell, Qu'il soit donné Instruction au Comité d'amender le Bill en pourvoyant à ce que le droit d'exportation sur les billots de sciage et les paquets de bardeau ne prenne point effet avant le ler jour de Novembre prochain, et la Chambre s'est divisée, et la Question a été résolue négativement.

Alors cette Question ayant été mise aux voix : Que M. l'Orateur laisse maintenant le

Fauteuil, elle a été résoluc affirmativement.

La Chambre s'est alors formée en le dit Comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Shanly a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès et lui avait enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau aujourd'hui.

Et étant six heures de l'après midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à sept heures et demie aujourd'hui, sans que la Question ait été mise aux voix.

Sept heures et demie, P. M.

Conformément à l'Ordre du Jour, la Pétition suivante a été lue.

Des notables de l'Eglise St. James, Kingston, demandant la passation d'un Acte pour permettre la vente des terres des rectoreries en cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

Résolu, Que, demain, la Chambre s'assemblera à 10 houres A. M., et continuera de

siéger jusqu'à 1 heure P. M.; et qu'après les affaires de routine, l'on procédera : 1. aux Bills publics, et 20. aux Bills Privés, et que cette séance sera considérée comme étant une séance distincte.

L'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, du Comité Spécial sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender l'Acte Médical pour le Haut-Canada," a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender les Actes relatifs aux droits de douane et au tarif des droits payables en vertu de ces Actes; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Shanly a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Shanly a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à l'émission de Billets Provinciaux, étant lu,

Et cette Question ayant été mise aux voix : que le Bill soit maintenant lu une seconde

fois, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

L'Honorable M. Brown a proposé, secondé par M. Mackenzie, Qu'il soit donné Instruction au Comité de retrancher les clauses du Bill qui permettent au Gouvernement de retirer de la circulation les Billets de Banque existants ayant cours en cette Province, et d'y substituer des Billets du Gouvernement sous le contrôle d'un Département du Gouvernement; aussi, d'établir des dispositions pour faire face à la dette provinciale dont l'échéance approche, par l'émission de Débentures sous telle forme, payables à telles dates,

et portant tel taux d'intérêt que le Gouvernement exécutif jugera nécessaires.

L'Honorable M. Macdonald (Corwall) a proposé pour amendement, secondé par M. Bourassa, Que tous les mots après "retrancher," jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "la clause dans le dit Bill qui "pourvoit à ce qu'aucune Banque ne sera, après la passation de cette Acte, passible d'aucune peine ou confiscation pour usure en vertu de la section neuf du Chapitre 58 des Statuts Refondus du Canada, intitulé: 'Acte relatif à l'Intérêt; 'mais le montant de l'intérêt ou de la commission que telle Banque pourra recouvrer restera tel qu'il est "limité par le dit Chapitre.'

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après Minuit,

Vendredi, 10 Août 1866,

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

Pour:

Biggar,	Geoffrion,	Laframboisc,	Pouliot, Ross (Dundas), Ross (Prince Edouard) Rymal, Wallbridge(H't'sN.)et Walsh.—24.
Dorion (Drum.et Art.)	, Holion,	Perrault,	Walsh.—24.

CONTRE:

Messieurs

Alleyn,	De Boucherville,	Macfarlane,	Rankin,
Archambeault,		Mackenzie,	Raymond,
Bell,		Magill,	Robitaille,
Bellerose,	Dufresne (Montcalm)	Mc Conkey,	Rose,
Blanchet,	Dunkin,	McDougall,	Scatcherd,
Bowman,	Ferguson (Simcoe S.)		Scoble,
Bown,	Galt,	McGiverin,	Shanly,
Brousseau,	Gaucher,	McIntyre,	Smith (Toronto Est),
Brown,	Gaudet,	McKellar,	Somerville,
Burwell,	Gibbs,	McMonies,	Stirton,
Cameron (Ontario N.), Harwood,	Morris,	Street,
$Cameron\ (Peel),$	Haultain,	Morrison,	Taschereau,
Carling,	Higginson,	Munro,	Thompson,
Cartier, ProcGén.	Howland,	Oliver,	Tremblay,
Cartwright,	Huot,	Parker,	Wells,
Cauchon,	Jones (L'ds N . et $Gren$		White,
Chapais,	Jones (Leeds Sud),		Willson,
Cockburn,	Langevin,	Poulin,	Wright(Co.d' Ott'a) et
Cowan,	$Le\ Boutillier,$	Powell,	Wright (York E.)78.
Currier,	Macdonald, ProcGé	n.	•

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Et cette Question ayant été mise aux voix: qu'il soit donné instruction au dit Comité de retrancher les clauses du Bill qui permettent au Gouvernement de retirer de la circulation les billets de Banque existants ayant cours en cette Province, et d'y substituer des billets du Gouvernement sous le contrôle d'un Département du Gouvernement; aussi, d'établir des dispositions pour faire face à la dette provinciale dont l'échéance approche, par l'émission de débentures sous telle formes, payables à telles dates, et portant tels taux d'intérêt que le Gouvernement Exécutif jugera nécessaires.

La Chambre s'est divisée, et les noms noms ayant été demandés, ils ont été pris comme

suit:-

Pour:

Messieurs

Bourassa,	Dufresne (Iberville),	Lajoie,	Perrault,
Brown,	Fortier,	Macfarlane,	Pouliot,
Burwell,	Geoffrion,	Mackenzie,	Ross(Prince Edouard)
Caron,	Gibbs,	Mc Giverin,	Rymal,
Cartwright,	Hauliain,	McKellar,	Smith (Toronto Est),
Chambers,	Holton,	Munro,	Street,
Dorion (Drum.e	Art.), Houde,	$P \hat{a} q vet$,	Thompson et
	ga), Laframboise,	Parker,	Wells.—32.

CONTRE:

Alleyn,	Currier,	Le Boutillier,	Raymond,
Archambeault,	De Boucherville,	Macdonald, ProcGén.	. Robitaille,
Ault,	Dickson,	Macdonald (Cornw'l)	
$Bell'_{\bullet}$	Duckett,	Magill,	
Bellerose,	Dufresne (Montcalm),	Mc Conkey,	Scatcherd,
Biggar,	Dunkin,		Scoble,
Blanchet,	Ferguson (Frontenac)	, Mc Gec,	Shanly,
Bowman,	Ferguson (Simcoe S.)		Somerville,
Bown,	Galt,	McMonies,	Stirton,
Brousseau,	Gaucher,	Morris,	Taschereau,
Cameron (Ontario N.), Gaudet,	Morrison,	Tremblay
44	,	•	•

Cameron (Peel), Carling, Cartier, Proc. Gén., Cauchon, Chapais, Cockburn, Cowan,	Harwood, Higginson, Howland, Huot, Jones(Ld's N.et Gren. Joncs (Leeds Sud), Langevin,	Oliver, Pinsonneault, Pope, Poulin,)Powell, Rankin,	Wallbridge(Hast'sN.), Walsh, White, Willson, Wright(Co. d' Ott'a) et Wright (York E.)70.
--	---	---	--

Ainsi, la Question a été résolue négativement.

Résolu, Qu'immédiatement cette Chambre se forme en le dit Comité.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Shanly a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Shanly a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

L'Honorable M. Galt a proposé, secondé par l'Honorable M. Howland, Que le Bill

soit maintenant lu la troisième fois.

M. Bourassa a proposé pour amendement, secondé par M. Dorion (Drammond et Arthabaska), Que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "soit renvoyé de nouveau à un Comité Général pour en retrancher la clause 5 qui pourvoit à ce que les Banques ne "soient pas à l'avenir sujettes aux peines et amendes imposées pour usure par la clause 9 "du Chapitre 58 des Statuts Resondus du Canada."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms

ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Pour : Messieurs

Bourassa,	Ferguson (Frontenac)	, La framboise,	Ross(Prince Edouard)
Caron,	Fortier,	Macdonald (Cornw'l),	Rymal et
Dorion (Drum. et Art)	Geoffrion,	Páguet,	Wallbridge (H't's N.)
Dorion (Hochelaga),	Holton,	Perrault,	—18 .
Dufresne (Iberville),	Houde,	Pouliot,	

CONTRE:

Messieurs

Archambeault,	Dickson,	McMonies,	Robitaille,
Bell,	Duckett,	Magill,	Rose,
Bellerose,	Dufresne (Montcalm)		Scatcherd,
Blanchet,	Dunkin,	McDougall,	Scoble,
Bowman,	Galt,	Mc Gee,	Shanly,
Bown,	Gaucher,	Mc Giverin,	Smith (Toronto Est),
Brousseau,	Gaudet,	McIntyre,	Somerville,
Brown,	Gibbs,	McKellar,	Stirton,
Cameron (Ontario N.)), Harwood,	Mc Monics,	Street,
Cameron (Peel),	Higginson,	Morris,	Taschereau,
Carling,	Howland,	Morrison,	Thompson,
Cartier, FrocGén.,	Huot,	Munro,	Tremblay,
Cartwright,	Jones (Leeds Sud),	Oliver,	Wells,
Cauchon,	Langevin,	Pope,	White,
Chapais,	Le Boutillier,	Poulin,	Willson,
Cockburn,	Macdonald, ProcGer	a. Powell,	Wright (Co.d' Ott'a) et
Cowan,	Macfarlane,	Rankin,	Wright (York E.) -69.
De Boucherville,	•		-

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Alors, la Question principale ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :--

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte établissant de nouvelles disposi"tions à l'égard des biens Temporels de l'Eglise-Unic d'Angleterre d'Irlande en cette
Province," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.
Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte établissant de nouvelles dispositions à l'égard des "Biens Temporels de l'Eglise-Unie d'Adgleterre et d'Irlande en cette Province," lesquels ont été lus comme suit.

Page 1, ligne 12-Retranchez depuis "suit" jusqu'à "Les" où ce mot se rencontre

la première fois dans la 16e ligne.

Page 1, ligne 23—Retranchez depuis "dispositions" jusqu'à "comme" dans la 24e ligne et insérez: "des dits Actes mentionnés au Préambule du présent Acte ou d'aucun "d'eux."

Page 1, ligne 28—Après "section" insérez: "de l'Acte en premier lieu mentionné, et le dispositif de la dix-huitième Section de l'Acte en troisième lieu mentionné au Préambule du présent Acte;" et après "aussi" insérez: "la dix-huitième section des Actes en premier et en second lieu mentionnés, et la vingt-deuxième section de l'Acte en troisième lieu mentionné au Préambule."

Page 1, ligne 33-Après "Conseil" insérez: "ct qu'avant de l'être, il ait été publié

pendant trois mois dans la Gazette Officielle."

Dans le Préambule du Bill.

Page 1, ligne 1—Après " à propos " insérez : " de pourvoir à ce."

Page 1, ligne 5—Après "mentionnées" insérez : "et aussi l'Acte du Parlement de "cette Province passé dans la sixième année du Règne de Sa Majesté, Chapitre trente "deux, intitulé: "Acte pour pourvoir à l'administration du Temporel de l'Eglise-Unie "d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de Québec, en cette Province, et pour d'autres "objets y mentionnés," et aussi l'Acte du Parlement de cette Province, passé dans la "Session tenue dans les quinzième et seizième années du Règne de Sa Majesté, Chapitre "cent soixante et seize, intitulé: "Acte pour régler l'Administration des Biens Temporels "de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de Montréal, et pour "d'autres fins y mentionnées" puissent être changés et amendés de temps en temps."

Page 1, lignes 5 et 6-Retranchez " soit étendu au Bas-Canada."

Page I, ligne 8-Retranchez "au dit Acte" et insérez : " aux dits Actes."

Page 1, ligne 10-Après "Province" insérez: "et qu'il convient d'accorder cette "demande."

Ordonné, Que les dits amendements soient lus une seconde fois à la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est de nouveau formée en Comité des subsides.

(EN COMITÉ.)

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté comme somme additionnelle pour défrayer les Dépenses Contingentes de l'Assemblée Législative, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents soixante-dix dollars et soixante cinq cents soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses de la Traduc-

tion Française du Rapport Géologique, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses des Cartes, Rapport Géologique, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa

Majesté pour préparer la Maison du l'arlement et la résidence du Lieutenant-Gouverneur à Toronto, à la charge du Haut-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

5. Resolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la construction d'une habitation pour le Secrétaire du Gouverneur, près de Rideau Hall, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour fournir de l'eau au Canal Rideau, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

- 7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses du Pont sur le Canal Rideau, au Détroit, pour l'aunée expirant le 30 Juin 1867.
- 8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la nouvelle Prison du Comté de Lincoln, à être prise à même le fonds de Bâtisse du Haut-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la nouvelle Prison du Comté de Frontenac, à être prise à même le fonds de Bâtisse du Haut-Ganada, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.
- 10. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour additions et réparations à l'Ecole Normale Megill, à être prise à même le fonds de Bâtisse de l'Ecole Normale, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

11. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté comme somme additionnelle pour les Pêcheries, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

12. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent trente-quatre mille et soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'achat et l'entretien des Chaloupes Canonnières sur les Lacs et le Fleuve St. Laurent, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

13. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa

Majesté pour des Casernes, pour la Milice, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

14. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour gratification aux Majors de Brigade (Milice) pour l'année courante, \$200 chaque, lorsque non employés autrement, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

15. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six mille neuf cent trente-neuf dollars et et dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour compensation des dommages causés

par les Féniens dans le Haut-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

16. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille quatre cent soixante-trois dellars et quatre-vingt-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour compensation des dommages causés par les Féniens dans le Bas-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

17. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatorze dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer le transport des troupes du Bic à Québec, en 1862, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

18. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le salaire de l'agent du Procureur-Général, Haut-Canada, à Toronto, (omis dans les Estimés pour le Gouvernement Civil), pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

19. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-onze mille, neuf cent un dollars et quarante centins soit accordée à Sa Majesté pour arrérages de l'indemnité anx Townships dans le Bas-Canada, moitié payable le 1er Avril 1867 et le reste le 1er Avril 1868, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

20. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Mujesté pour se procurer un Buste de Sir E. P. Taché, pour la maison du Parlement, pour

l'année expirant le 30 Juin 1867.

21. Resolu, Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'achat d'Armes à Feu améliorées pour la Force de la Milice, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

22. Résolu, Qu'une somme n'excédunt pas mille vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer la dépense pour le logement et le transport des Volontaires à

Chicago encourue par la Cité de Teronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

23. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses pour l'Impression de l'Index Général des Journaux de l'Assemblée Législative, depuis 1852 jusqu'à la fin du présent Parlement, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Street a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu aujourd'hui à la prochaine séance.

M. Street a aussi informé la Chambre qu'il lui était enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Qu'aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en le dit Comité.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouvean en Comité sur le Bill relatif au Barreau du Bas-Canada, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fautcuil, et M. Bellerose a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Bellérose a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, à la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte incorporant la Banque de Northumberland, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Smith (Toronto Est) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonnė, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Smith (Toronto Est) a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu ct adopté.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte vingt-neuf Victoria, Chapitre sept, relatif aux travaux se rattachant à la Défense de la Province, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Bellerose a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif intitulé: "Acte pour confirmer le Titre des Terres possédées en fidéi commis "pour certains Sauvages résidant en cette Province," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Higginson a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendemens.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender l'Acte incorporant le Séminaire de Belleville, et "pour conférer à cette Institution les pouvoirs universitaires en ce qui concerne les "Degrés dans les arts," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le

le Fauteuil, et M. Scatcherd a fait rapport que le Comité lui aveit enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender la Charte de la Banque du Canada," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Scoble a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Scoble a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus comme suit :

Après clause 6, insérez la suivante :

Clause A.—" Les pouvoirs et priviléges conférés par le présent Acte et l'Acte qu'il "amende seront assujétis à toute législation future qui pourra avoir lieu, et nul Acte "général modifiant ou restreignant aucun privilège par le présent conféré, ne sera réputé aucune violation de la Charte de la dite Banque."

Dans le Titre.

Après "Canada," insérez : "et pour changer son nom en celui de 'Banque Cana-

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Bill avec les amendements soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. Résolu, Que le Bill avec les amendements passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leurs concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie de Navigation par bâteaux-à-vapeur des Chûtes de Fénclon, Minden, Haliburton et des Lacs du Nord, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Higginson a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender les Chapitres 114 et 124 des Statuts Refondus du Haut-Canada, relatifs aux appels dans les cas de conviction sommaire devant les Juges de Paix, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Scatcherd a fait rapport que le Comité lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit: "Acte pour amender la Loi concer-"nant les appels dans les cas de conviction sommaire et les rapports y relatifs par les Juges de Paix dans le Haut-Canada."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender la 29e Victoria, Chapitre 39, intitulé : "Acte pour imposer une taxe sur les Chiens "et mieux protéger les Moutons dans le Haut-Canada," et après y avoir siégé quelque

temps, M. Mackenzie a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

M. Wright (York Est) a proposé, secondé par M. McKellar, que le Bill soit mainte-

nant lu la troisième fois.

L'Honorable M. Macdonald (Cornwall) a proposé pour amendement, secondé par M. Walsh, Que tous les mots après "maintenant" soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " de ce jour en trois mois."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et la Question a

été résolue négativement.

Alors, la Question principale ayant été mise aux voix, Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour amender et refondre les "Actes qui imposent une Taxe sur les Chiens et pour mieux assurer la protection des " Moutons dans le Haut-Canada."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son coucours.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 10 Aout 1866.

Dix heures, A. M.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-

De la Chambre de Commerce de la Cité de London, Canada Ouest; demandant qu'aucun changement ne soit fait au système monétaire des Banques de cette Province.

Du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cite de London; demandant que le Bill Municipal et le Bill de Cotisation du Haut-Canada, ne deviennent pas loi.

De O. L. Richardson et fils, et autres, de la Cité de Québec; demandant des amendements au Bill relatif aux Droits de Douane en ce qui concerne le Cuir et les Peaux Crues.

Resolu, Que cette Chambre concourt dans le Septième Rapport du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature.

Sur motion de M. Jones (Leeds Nord), secondé par M. Shanly,

Ordonné, Que le Rapport du Comité Spécial nommé pour obtenir des informations sur l'étendue et les richesses des Mines de Cuivre sur la Rive Nord du Lac Supérieur etc, soit imprimé pour distribution, nonobstant le rapport du Comité Conjoint au sujet des Impressions de la Législature.

Ordonné, Que l'Honoraire payé sur le Bill pour corriger certaines erreurs qui se sont glissées dans un transport opéré de son vivant par feu Alexandre Dixon en faveur de William Montague Westmacott, en date du premier jour de Septembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-quatre, et pour ratifier la vente de certains terrains faite sous son autorité, soit remboursé.

L'Honorable M. Cameron a fait rapport du Bill pour amender et refondre les divers Actes relatifs aux Institutions Municipales du Haut-Canada, et les amendements ont été adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été en conséquence lu la troisième fois.

M. Jones (Leeds Sud) a proposé, secondé par M. Shanly, et la Question ayant été mise aux voix: que le Bill soit amendé en retranchant les mots, "aucun Aubergiste" dans la 73e clause du Bill, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

Pour:

Messieurs

$Cameron\ (Peel),$	Ferguson (Frontenac),LeBoutillier,	Shanly,
Carling,		Macdonald, Pr	ocGén. Taschereau et
Dufresne (Montcalm)	, Langevin,	Magill,	Willson.—12.

CONTRE;

Messieurs

Archambeault,	Dickson,	Macdonald (Cornw'll)),Robitaille,
Ault,	Dorion (Hochelaga),	Mackenzie,	Ross (Dundas),
Biggar,	Dufresne (Iberville),	McDougall,	Ross(Prince-Edouard)
Blanchet,	Dunkin,	Mc Giverin,	Rymal,
Bourassa,	Fortier,	McKellar,	Scatcherd,
Bowman,	Gaucher,	McMonies,	Scoble,
Brown,	Gibbs,	Munro,	Somerville,
Burwell,	Holton,	O'Halloran,	Stirton,
Caron,	Houde,	$P \hat{a} q u e t,$	Street,
Cartier, ProcGén.,	Huot,	Parker,	Thompson,
Cartwright,	Jackson,	Pope,	Wallbridge (Hat's N.),
Chapais,	Knight,	Poulin,	Wells et
Cockburn,	${\it La fram boise},$	Raymond,	White.—51.
Cowan,	Lajoie,		

Ainsi, la Question a été résolue négativement.

M. Magill a proposé, secondé par M. Gibbs, Que le Bill soit amendé en insérant dans la clause 66 ce qui suit: "les Maires des Cités seront choisis par les Electeurs de "de ces Cités à l'Election annuelle qui se tiendra le premier Lundi de Janvier," et la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

Pour :

Messieurs

Ault,	Gibbs,	Mc Giverin,	Ross(Prince-Edouard)
Burwell,	Holton,	McMonies,	Rymal,
Chambers,	Jones (L'ds N. et Gren.)) Munro,	Scatcherd,
Cockburn,	Knight,	O'Halloran,	Scoble,
Cowan,	La framboise,	Oliver,	Thompson,
Dufresne (Iberville),	LeBoutillier,	Pâquet,	Wells et
Ferguson (Frontenac)	,Magill,	Raymond,	Willson.—17.
Fortier,	McDougall,	Ross (Dundas),	
•		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	

CONTRE:

Messieurs

Bellerose,	${\it Chapais},$	Mackenzie,	Somerville,
Biggar,	Currier,	McKellar,	Stirton,
Bowman,	Dickson,	Morris,	· Street,
Carling,	Howland,	Parker,	Sylvain,
Cartier, ProcGén.,	$oldsymbol{J}$ ackson,	Poulin,	Walsh et
Cartwright,	Langevin,	Robitaille,	White.—24.

Ainsi, la Question a été résolue affirmativement.

Ordonné, Que le Bill soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre. Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et l'Honorable M. Cameron a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

L'Honorable M. Cameron a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

M. McKellar a proposé, secondé par M. Mackenzie, Que le Bill passe.

M. Magill a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. Carling, Que tous les mots après "Bill" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre pour amender la 76e Section de manière que la qualification foncière des Electeurs dans les "Cités soit de \$500 au lieu de \$600 tel que rapporté par le Comité." Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms

ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:-

Pour:

Messieurs

Burwell,	Ferguson (Fronte	enac), Magill,	Ross(Prince-Edouard)
Carling,	Geoffrion,	McConkey,	Scatcherd,
Caron,	Holton,	Oliver,	Scoble.
Chambers,	Houde,	Pâquet,	Shanly et
Currier,	${\it La fram boise},$	Pope,	Will on 20.

CONTRE:

Messieurs

Archambeault,	Cockburn,	Langevin,	Rymal,
Ault,	Cowan,	Macdonald, ProcGén	
Bellerose,	Dickson,	Mackenzie,	Stirton,
Bourassa,	Duckett,	McIntyre,	Street,
Rowman,	Dufresne (Montcalm),		Sylvain,
Bown,	Dunkin,	McMonies,	Thompson,
Brousseau,	Gibbs,	Morris,	Walsh,
Brown,	Haultain,	Munro,	Wells,
$Cameron\ (Peel),$	Jackson,	Poulin,	Wright (Co.d' Ott'a) et
Cartier, Proc. Gén.,	Jones (Leeds Sud),	Raymond,	Wright (York E.)-42.
Cartwright,	Knight,		

Ainsi, la Question a été résolue négativement.

Et cette Question ayant été de nouveau proposée: Que le Bill passe,

M. Magill a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. Carling, Que tous les mots après "Bill" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre " pour amender la section 402 de manière à donner le pouvoir aux Conseils des Cités de "fixer les salaires des différents membres de la Force de Police dans telles Cités."

Et l'amendement ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et la Question

a été résolu négativement.

Et cette Question ayant été de nouveau proposée: Que le Bill passe,

M. Magill a proposé pour amendement, secondé par M. Chambers, Que tous les mots après "Bill" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre pour en amender la section "66 comme suit le Conseil de toute Cité se composera du Maire qui en sera le chef et "qui sera choisi par les Electeurs qualifiés de chaque Cité, et de trois Echevins pour " chaque Quartier de chaque telle Cité."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant

été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Pour:

Messieurs

Burwell, Chambers, Geoffrion, Holton,

Magill, Scatcherd et Scoble.-21.

CONTRE:

Messieurs

Cartwright, Jones (Leeds Sud), Raymond, Ault, Bellerose, Cauchon, Knight, Ross(Prince Edouard) Currier, Langevin, Rymal, Bowman. Shanly, Bown, Dickson. Mackenzie, McIntyre, Brousseau, Duckett, Somerville, Dufresne (Montcalm), McKellar, Brown, Stirton, Cameron (Peel), Ferguson (Frontenac), McMonies, Thompson, Morris, Carling, Haultain, Walsh. Wright(Co.d' Ott'a) et Higginson, Munro, Caron, Wright (York E.)-40. Cartier, Proc.-Gén., Jackson, Pâquet,

Ainsi la Question a été résolu négativement.

Et cette Question ayant été de nouveau proposée; Que le Bill passe,

L'Honorable M. Carling a proposé pour amendement, secondé par M. Scoble, Que tous les mots après "Bill" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "soit renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre " pour y être amendé, en décrétant que la qualification des Echevins dans les Cités sera de "\$3.000 en propriété foncière, et de \$6,000 en propriété tenue à Bail."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant

été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Pour:

Messieurs

Bell, Burwell, Carling, Cauchon, Chambers, Cowan,

Currier, Geoffrion, Houde, Jones (Leeds Sud), LeBoutillier, . Magill,

Pope, Scatcherd, Scoble, Shanly,

Pâquet,

Walsh, Wells, Willson et

Sylvain,

Wright(Co.d' Ott'a)-22

CONTRE:

Messieurs

Archambeault, Ault, Bctlerose, Bourassa, Bowman, Bown, Brown, Cameron (Peel),

Cartier, Proc.-Gén., Cartwright, Dickson, Duckett, Gibbs,

Mackenzie, McConkey, Dufresne (Montcalm), McKellar, McMonies, Munro, Raymond,

Langevin, MacFarlane,

Ross(Prince Edouard) Rymal,Somerville, Stirton, Street, Thompson,

Wallbridge(Hast's N.) Wright (York E.)-32.

Jackson, Ainsi la Question a été résolue négativement.

Haultain,

Et cette Question ayant été de nouveau proposée : Que le Bill passe,

L'Honorable M. Carling a proposé pour amendement, secondé par M. Magill, Que tous les mots après "Bill" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "soit de nouveau renvoyé à un Comité Général pour y être " amendé en portant le salaire des Magistrats de Police des Cités à \$1,000 au lieu de "\$1,200."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms

ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:-

Pour:

Messieurs

Ault, Bell, Carling, Cauchon,

Chambers, Cowan, Currier, Geoffrion,

Knight, Laframboise, Magill, Oliver,

Ross(Prince Edouard) Scoble. White et Willson.—.16

CONTRE:

Messieurs

Archambeault, Duckett, Macdonald, Proc.-Gén. Robitaille, Bellerose, Dufresne (Montcalm), Macfarlane, Rymal, Ferguson (Frontenac), Mackenzie, Bourassa, Shanly, Bowman, Ferguson (Simcoe S.), Mc Giverin, Somerville, Bown, Fortier, McIntyre, Stirton, Brousseau, Gibbs, McKellar, Street, Brown, Haultain, Mc Monies, Sylvain. Burwell, Houde, Morris, Thompson, Cameron (Peel) Jackson, Munro, Walsh. Cartier, Proc.-Gén., Jones (Leeds Sud), Poulin, Wells et Cockburn, Langevin, Raymond, Wright (York E.)-45.

Dickson,

Ainsi la Question a été résolu négativement.

Et cette Question ayant été de nouveau proposée: Que le Bill passe,

L'Honorable M. Carling a proposé pour amendement à la Question, secondé par M. Magill, Que les mots "de ce jour en six mois " soient ajoutés à la fin d'icelui.

Et la Question ayant été mise aux voix sur l'amendement, la Chambre s'est divisée. et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Pour:

Messieurs

Carling, Chambers, Ferguson (Simcoe S.), Knight, Geoffrion, Lajoie et

Magill.—7.

CONTRE:

Archambeault,	Cowan,	Langevin,	Poulin,		
Ault,	Currier,	Macdonald, ProcGén			
Bell,	Denis,	Macdonald (Cornw'l)	Robitaille		
Bellerose,	Dickson,	Macfarlane,	Ross (Dundas).		
Blanchet,	Duckett,	Muckenzie.	Ross(Prince Edouard)		
Bourassa,	Dufresne (Iberville),	Mc Conkey.	Rymal,		
Bowman,	Dufresne (Montcalm),	McDougall.	Shanly,		
Bown,	Dunkin.	Mc Ginerin	Somerville,		
Brousseau,	Ferguson (Frontenac)	McIntyre.	Stirton.		
Brown,	Gibbs,	McKeUar.	Street,		
Burwell,	Huntington,		Thompson,		
Cameron (Peel),	Houde,	Morris,	Walsh,		
Cartier, ProcGen.,	Huot,	Morrison,	Wells,		
Cartwright,	Jackson,	Munro,	White,		
Cauchon,	Jones (L'dsN.et Gren.	Oliver.	Willson et		
Chapais,	Jones (Leeds Sud),		Wright (York E.) 67.		
Cockburn,	Latramboise.	Perranilt.	,		
Ainsi, la Question a été résolu negativement,					

Alors, cette Question ayant été mise aux voix: Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte concernant les Institutions Muninicipales du Haut-Canada," la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald ait la permission d'introduire un Bill pour empêcher l'enseignement illégal de la science des armes et de la pratique des évolutions et exercices militaires, et pour autoriser les Juges de Paix à saisir et retenir les armes rassemblées et gardées pour des fins dangereuses pour le public.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour la prochaine séance de cette

Chambre.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant : Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte pour " amender et refondre les dispositions contenus dans les Actes et Ordonnances concernant "l'incorporation de la Cité de Québec et l'Aqueduc de la dite Cité," avec plusieurs amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

La chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte pour amender et refondre les " dispositions contenues dans les Actes et Ordonnances concernant l'incorporation de la "Cité de Québec et l'Aqueduc de la dite Cité," lesquels ont été lus comme suit :-

Page 1, ligne 41-Retranchez depuis "Corporation" jusqu'à "Le paragraphe," dans la

page 2, ligne 7.

Page 2, ligne 31-Retranchez depuis "Bureau" jusqu'à "Deux," page 3, ligne 7.

Page 3, ligne 12-Retranchez "ou le député greffier."

Page 3, ligne 31-Retranchez " additionnelle.

Page 3, ligne 40-Retranchez "depuis "Conseil" jusqu'à "Les," page 47.

Pago 4, ligne 12—Retranchez "cent" et insérez : "cinquante."
Page 4, ligne 13—Retranchez depuis "prison" jusqu'à "toute," même ligne, et insérez : "pendant un mois de calendrier, à moios que telle amende ne soit plus tôt " payée."

Page 4, ligne 14—Retranchez depuis "précédentes" jusqu'à "Le," ligne 31, même

Page 6, ligne 22-Retranchez " ou toute réclamation ou dette due ou appartenant à " la dite Corporation."

Page 6, ligne 29-Retranchez depuis "imposé" jusqu'à "Quant," dans la ligne 30, même page.

Page 6-Retranchez le paragraphe 18 de la 12e clause.

Page 8, ligne 38—Retranchez le second "de " et insérez "n'excédant pas."

Page 11, ligne 34-Retranchez "Sergent ou Constable de Police" et insérez : "Juge " de Paix."

Page 14-Après les mots "A l'avenir" dans la deuxième ligne de la 42e clause, insérez: "le dit Conseil de la Cité pourra, quand il le jugera à propos, placer; " et ligne 3 de la même clause effacez " seront."

Page 14—Retranchez le 4e paragraphe de la 42e clause.

Page 14, ligne 34—Retrachez " pourra être" et insérez : " sera."

Page 16, ligne 45—Retranchez "pourra être de," et insérez : "n'excèdera point." Page 17, ligne 19—Retranchez "sera de" et insérez : "n'excédera pas."

Page 18—Retranchez la clause 53 et insérez : "Dans toutes causes civiles portées " devant la Cour du Recorder, où la somme ou amende demandée, ou dont l'adjucation est " permise, excède vingt piastres, il y aura appel à la Cour de Circuit; et cet appel pourra "être porté en par la partie appelante donnant le même cautionnement que dans les cas "d'appels de jugements rendus en vertu de l'Acte relatif aux Municipalités et aux "Chemins dans le Bas-Canada, et se conformant aux dispositions de ce même Acte et à " la procédure qu'il prescrit."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois,

L'Honorable M. Cauchon a proposé, secondé par l'Honorable M. Chapais, Que cette Chambre ne concourre pas dans ceux des dits amendements qui suivent, savoir:—

Page 6—Retranchez le Paragraphe 18 de la 12e clause.

Page 14—Après les mots "A l'avenir," dans la 2e ligne de la 42c clause, insérez : "le dit Conseil de la Cité pourra, quand il le jugera à propos, placer," et dans la 3e ligne

de la même clause effacez le mot "seront."

Page 14—Retranchez le 4e paragraphe de la 42e clause,—attendu que par une erreur dans l'Acte de la dernière Session, la Corporation de la Cité de Québec a perdu environ \$60,000 d'arrérages de taxes, au grand détriment des citoyens en général, qui devront être taxés de nouveau pour suppléer au déficit; attendu que le 18e paragraphe de la 12e clause, qui rétablit les droits de la Corporation, quant à ces arrérages est par le 11e amendement du Conseil retranché du Bill; et attendu en outre que le présent mode d'administration des Travaux Publics dans la Cité a l'effet de diviser la responsabilité par rapport à la dépense parmi un si grand nombre de personnes, tellement que toute responsabilité réelle est virtuellement nulle, et qu'il s'ensuit des différends entre les divers départements qui sont très-préjudiciables aux intérêts du public.—Pour obvier à ces difficultés, la 42e clause du Bill avait été préparée, cette clause obligeant la Corporation d'organiser un Bureau des Travaux et de nommer un Surintendant; mais les 14e, 15e et 16e amendements du Conseil changent cette clause tellement qu'elle laisse la Corporation libre d'organiser ou de ne pas organiser le dit Bureau, ce qui aura certainement pour effet de perpétuer l'état de choses actuel.

Et des Débats s'étant élevés,

Ordonné, Que les Débats soient ajournés.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender le Chapitre 53 des Statuts Refondus du Canada, relatif aux Poids et Mesures, étant lu.

M. Bourassa a proposé, secondé par l'Honorable M. Holton, Que M. l'Orateur laisse

maintenant le Fauteuil.

M. Dunkin a proposé pour amendement, secondé par M. Scoble, Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "cette Chambre se forme en le dit Comité de ce jour en trois mois."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms

ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :--

Pour:

Messieurs

Archambeault,	Currier,	Langevin,	Robitaille,
Ault,	${\it De Boucherville},$	Macdonald, ProcGen	
Bell,	Denis,	Macfarlane,	Scoble,
Blanchet,	Dickson,	McConkey,	Somerville,
Bowman,	Dufresne (Montcalm)	,McIntyre,	Stirton,
Bown,	Dunkin,	McMonies,	Sylvain,
Brousseau,	Ferguson (Simcoe S.),	Morris,	Thompson,
Cameron (Peel),	Gibbs,	Morrison,	- Walsh,
Carling,	Harwood,	Pope,	Wells,
Cartier, Proc. Gén.,	Haultain,	Poulin,	White,
Cauchon,	Huot,	Rankin,	Willson et
Chapais,	Jackson,	Raymond,	Wright (York E.)50.
Cocleburn,	Jones (Leeds Sud),	•	• • •

CONTRE:

Messieurs

Bellerose,

Dufresne (Iberville), Laframboise,

Pâquet,

Bourassa, Burwell, Caron, Duckett,

Geoffrion, Holton, Houde,

Macdonald (Cornw'll), Ross (P. Edouard) et Mackenzie,

Perrault,

Scatcherd.—17.

Ainsi, la Question a été résolue affirmativement.

Alors, la Question principale telle qu'amendé ayant été mise aux voix, Résolu, Que cette Chambre se formera en le dit Comité de ce jour en trois mois.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour rendre valides certains Actes de Notaires décédés, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Dufresne (Montcalm) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour rendre valides certains "Actes passés devant des Notaires décédés, et pour amender de nouveau le Chapitre soixante-et-treize des Statuts Refondus pour le Bas-Canada."

Ordonné, Que le Greffier porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour fixer le sens de certaines dispositions de l'Acte, Seigneurial, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Bellerose a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Bellerose a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné. Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit: "Acte pour expliquer et fixer le sens " et l'interprétation de certaines dispositions de la Loi Seigneuriale."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender et étendre les dispositions de la section 5 du Chapitre 87 des Statuts Refondus du Haut-Canada, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteui, et M. Scatcherd a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bil passe et que le titre soit : "Acte pour amender et étendre les " dispositions de la cinquième section du Chapitre quatre-vingt-sept des Statuts Refondus " pour le Haut-Canada, concernant les hypothèques sur les biens-fonds."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte relatif à l'inspection du Cuir et des Peaux Crues, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Dunkin a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été en conséquence lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours,

• L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour étendre les pouvoirs de la Maison de la Trinité de Québec, étant lu,

Et cette Question ayant été mise aux voix : que M. l'Orateur laisse maintenant le Fau-

teuil, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité, et après y avor siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Blanchet a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Blanchet a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été en conséquence lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender l'Acte concernant les Cours de Commis"saires pour le Bas-Canada," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Geofirion a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisisme fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender le Chapitre vingt-sept des Statuts Refondus pour "le Bas-Canada, concernant les Maitres et Serviteurs dans les campagnes, et après y "avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Robitaille a fait "rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait un amendement."

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Robitaille a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu comme suit :--

Page 1, ligne 2-Après " suit" insérez ce qui suit comme clause 1.

Clause 1.—Le présent Acte s'appliquera à tout le Bas-Canada, à l'exception des Cités de Québec, Montréal et Trois-Rivières et de toutes autres Cités, Villes et Villages incorporés qui ont fait ou passé des règlements pour régler la conduite des apprentis, serviteurs, journaliers et personnes à gages et la conduite des maîtres et maîtresses envers les dits apprentis, serviteurs, journaliers et personnes à gages.

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Et cette Question ayant été mise aux voix : Que le Bill avec l'amendement passe, la

Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement, auquel elle demande leur concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture des amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour amender et refondre les différents Actes concernant la "Cotisation de la Propriété dans le Haut-Canada," étant lu,

Les amendements ont été, en conséquence, lus une seconde fois.

M. Mackenzie a proposé, secondé par M. McKallar, Que l'amendement fait au paragraphe 15 de la clause 9 ne soit pas adopté, mais qu'il soit de nouveau amendé de manière que le dernier paragraphe se lise comme suit : " ou qui est garantie par les Débentures de " la Province ou d'aucune Municipalité de la Province."

M. Mackenzie a proposé de nouveau, secondé par M. McKellar, Que l'amendement numéroté comme clause 32 ne soit pas adopté, mais qu'il soit amendé de nouveau en insérant après les mots "bona fide," dans la première ligne de la dite clause, les mots "ren- fermé et."

Et cette Question ayant été proposée : Que les dits amendements, tels qu'amendés, soient adoptés,

Et des Débats s'étant élevés,

Et étant une heure de l'après-midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à trois heures P.M., aujourd'hui, sans que la Question ait été mise aux voix.

Trois heures, P. M.

La Pétition suivante a été présentée et déposée sur la Table :—
Par M. Denis,—La Pétition de J. T. Masse et autres, de Ste. Cécile, Comté de Beauharnois.

Conformément à l'Ordre du Jour, la Pétition suivante a été lue :-

De E. Saint Hilaire et autres, de la Cité de Québec; demandant de l'aide pour le Chemin de la Coulée et pour l'Arpentage des Townships dans le voisinage du dit Chemin.

La Chambre a repris la considération ultérieure de la Question qui a été proposée aujourd'hui: Que les amendements (aux amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour amender et refondre les différents Actes concernant la Cotisa- "tisation de la propriété dans le Haut-Canada") soient adoptés.

Et la Question ayant été mise aux voix, elle a été résolue affirmativement.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

L'Honorable M. McDougall a présenté, conformément à des Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général:—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 16 Septembre 1865, pour un Etat détaillé des deniers provenant de la vente d'immeubles, en vertu de l'Acte de partage, 20 Victoria, Chapitre 65, appartenant à des enfants inconnus, ou à des absents, indiquant combien des dits deniers ont, de temps à autre, été placés en debentures du Fonds d'Emprunt Municipal Provincial ou Consolidé, ou en Effets publics Consolidés Canadiens, ou en tous autres Effets publics, et indiquant le montant placé et non placé le 1er Juillet 1865, et le taux de l'intérêt reçu en provenant. (Documents de la Session, No. 59.)

Reponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 16 Septembre 1865, pour copies de certaines statistiques judiciaires des diverses Cours de Loi et d'équité dans le Haut-Canada depuis 1849 jusqu'à la date de la présente Reponse. (Documents de la

Session, No. 60.)

M. Street, du Comité des Subsides, a fait rapport de plusieurs Résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :-

1. Résolu, Qu'une somme n'excédent pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté comme somme additionnelle pour défrayer les Dépenses Contingentes de l'Assemblée Législative, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents soixante-dix dollars et soixante-cinq cents soit accordée à Sa Viajesté pour défrayer les Dépenses de la Traduc-

tion Française du Rapport Géologique, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses des Cartes, Rapport Géologique, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour préparer la Maison du Parlement et la résidence du Lieutenant-Gouverneur à Toronto, à la charge du Haut-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

5. Resolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dellars soit accordée à Sa Majesté pour la construction d'une habitation pour le Secrétaire du Gouverneur, près de Rideau Hall, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

6. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour fournir de l'eau au Canal Rideau, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

7. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les Dépenses du Pont sur le Canal Rideau, au Détroit, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la nouvelle Prison du Comté de Lincoln, à être prise à même le fonds de Bâtisse du

Haut-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la nouvelle Prison du Comté de Frontenac, à être prise à même le fonds de Bâtisse du Haut-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

10. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour additions et réparations à l'Ecole Normale Megill, à être prise à même le fonds de Bâtisse de l'Ecole Normale, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

11. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté comme somme additionnelle pour les Pêcheries, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

12. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent trente quatre mille et soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'achat et l'entresien des Chaloupes Canonnières sur les Lacs et le Fleuve St. Laurent, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

13. Résolu, Qu'une somme n'excedant pas huit mille dollars soit accordée à Sa

Majesté pour des Casernes, pour la Milice, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

14. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour gratification aux Majors de Brigade (Milice) pour l'année courante, \$200 chaque, lorsque non employés autrement, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

15. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six mille neuf cent trente-neuf dollars ct et dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour compensation des dommages causés

par les Féniens dans le Haut-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

16. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quinze mille quatre cent soixante-trois dollars et quatre-vingt-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour compensation des dommages causés par les Féniens dans le Bas-Canada, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

17. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatorze dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer le transport des troupes du Bic à Québce, en 1862, pour l'année

expirant le 30 Juin 1867.

18. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le salaire de l'agent du Procureur-Général, Haut-Canada, à Toronto, (omis dans les Estimés pour le Gouvernement Civil), pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

19. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-onze mille, neuf cent un dollars et quarante centins soit accordée à Sa Majesté pour arrérages de l'indemnité anx Townships dans le Bas-Canadu, moitié payable le 1er Avril 1867 et le reste le 1er Avril 1868, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

20. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour se procurer un Buste de Sir E. P. Taché, pour la maison du Parlement, pour

l'année expirant le 30 Juin 1867.

21. Resolu, Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'achat d'Armes à Feu améliorées pour la Force de la Milice, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

22. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille vingt-einq dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer la dépense pour le logement et le transport des Volontaires à

Chicago encourue par la Cité de Toronto, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

23. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Su Majesté pour défrayer les dépenses pour l'Impression de l'Index Général des Journaux de l'Assemblée Législative, depuis 1852 jusqu'à la fin du présent Parlement, pour l'année expirant le 30 Juin 1867.

Ordonné, Que les dites Résolutions soient maintenant lues une seconde fois.

Et la première Résolution et les suivantes jusqu'à la onzième inclusivement, ayant été

lues une seconde fois, ont été adoptées.

La douzième Résolution ayant été lue une seconde fois, et cette Question ayant été mise aux voix : que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

46

La treizième Résolution et les suivantes jusqu'à la seizième inclusivement, ayant été

lues une seconde fcis, ont été adoptées.

Et étant six heures de l'après midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à sept heures et demie aujourd'hui, sans que la Question uit été mise aux voix.

Sept heures et demie, P. M.

L'honorable M. Howland, du Comité Permanent des Comptes Publics, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité lequel a été lu. (Appendice No. 5.)

L'honorable M. Howland, du Comité Permanent des Comptes Publics, a présenté à la

Chambre le Troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:-

Que l'attention de votre Comité ayant été attirée sur un item des Comptes Publics qui se rencontre sous le titre de "Prêts aux Compagnies incorporées," savoir : "Compa"gnie de Navigation du Tay, \$7,764'05," lequel item a pendant longtemps été traité comme étant une dette active nominale de la Province, et votre Comité ayant appris que la Rivière Tay où le Canal a été primitivement construit avait depuis plusieurs années cessé d'offrir des facilités à la Navigation, et ayant été de plus informé que le maintien de la réclamation empêchera le rétablissement de la Navigation, il recommande que la dite réclamation soit retranchée de la liste des dettes actives de la Province, afin de permettre aux personnes intéressées dans le trafic du Canal Rideau et autres, de rétablir la Navigation de la Rivière Tay pour les bâtiments allant au Canal Rideau et en revenant, sujet à une condition à cet effet.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le dit Rapport.

La Chambre reprend la considération ultérieure des amendements fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte pour amender et refondre les "dispositions contenues dans les Actes et Ordonnances concernant l'incorporation de la "Cité de Québec et l'Aquéduc de la dite Cité," et les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée aujourd'hui: Que cette Chambre ne concourre pas dans les amendements suivants:—

Page 6-Retranchez le paragraphe 18 de la 12e clause.

Page 14—Après les mots "A l'avenir," dans la 2e ligne de la 42e clause, insérez: "le dit Conseil de la Cité pourra, quand il le jugera à propos, placer," et dans la 3e ligne

" de la même clause effacez le mot " seront."

Page 14—Retranchez le 4e paragraphe de la 42e clause,—Attendu que par une erreur dans l'Acte de la dernière Session, la Corporation de la Cité de Québec a perdu environ \$60,000 d'arrérages de taxes, au grand détriment des citoyens en général, qui devront être taxés de nouveau pour suppléer au déficit; attendu que le 18e paragraphe de la 12e clause, qui rétablit les droits de la Corporation quant à ces arrérages, est par le 11e amendement du Conseil retranché du Bill; et attendu en outre que le présent mode d'administration des 'Travaux Publics dans la Cité a l'effet de diviser la responsabilité par rapport à la dépense parmi un si grand nombre de personnes, tellement que toute responsabilité réelle est virtuellement nulle, et qu'il s'ensuit des différends entre les divers départements qui sont très-préjudiciables aux intérêts du public.—Pour obvier à ces difficultés, la 42e clause du Bill a été préparée, cette clause obligeant la Corporation d'organiser un Bureau des Travaux et de nommer un Surintendant: mais les 14e, 15e et 16e amendements du Conseil changent cette clause tellement qu'elle laisse la Corporation libre d'organiser ou de ne pas organiser le dit Bureau, ce qui aura certainement pour effet de perpétuer l'état de choses actuel.

Et la Question ayant été mise aux voix, elle a été résolue affirmativement.

Les autres amendements ont été alors adoptés.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message au Conseil Législatif, informant leurs Honneurs, que cette Chambre a adopté leurs amendements au Bill précédent, à l'exception des amendements ci-dessus mentionnés dans lesquels elle n'a pas concouru pour les raisons alléguées dans la Résolution précédence.

Ordonné, Que le Greffier porte le dit Message au Conseil Législatif.

Sur motion de l'Honorable M. Macdonald (Cornwall), secondé par l'Honorable M. Holton.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien recommander une appropriation de \$500 pour obtenir un Buste de feu l'Honorable Robert Baldwin pour l'Hôtel du Parlement, et assurant Son Excellence que cette Chambre ratifiera la dite appropriation.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de

cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Hono-

rable M. le Procureur-Général Cartier,

Résolv. Qu'il est expédient qu'à la première Election pour le District d'Algoma tant pour la Législature Générale que pour les Législatures Locales, toutes les personnes qualifiées, excepté sous le rapport de la propriété foncière, et qui sont locataires, aient le droit de voter à la dite Election.

Sur sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par

l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence qu'il lui plaise gracicusement ordonner le paiement d'une indemnité suffisante aux Volontaires qui ont été blessés ou qui autrement ont souffert du dommage durant la récente invasion à la Frontière de Niagara, et aux familles de ceux qui ont été tués ou qui sont morts durant le service à la dite Frontière, cette Chambre s'engageant à ratifier ce paiement.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence qu'il lui plaise gracieusement ordonner qu'une gratification égale à une année de salaire soit payée à la veuve de feu le Lieutenant Colonel Donald Macdonald, Député-Adjudant Général du Haut-Canada, cette Chambre s'enga-

geant à ratifier le dit paiement.

Ordonné, Que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, a procédé à prendre de nouveau en considération le reste des Résolutions qui ont été rapportées aujourd'hui du Comité des Subsides.

Et la dix-septieme Résolution ayant été lue une seconde fois, et cette Question ayant été mise aux voix: Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la Résolution, la Chambre s'est divisée, et elle a résolue affirmativement.

La dix-huitième Résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

La dix-neuvième Résolution ayant été lue une seconde fois, et cette Question ayant été

proposée: Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution.

L'Honorable M. Brown a proposé pour amendement, secondé par M. Gibbs, Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la Question soient retranclés, et qu'ils soient remplacés par les suivants "le dit item de la somme de \$191,901.40 centins comme indemnité "Seigneuriale en faveur des Townships du Bas-Canada ne soit point adopté,—le paiement "de cette Indemnité ayant été assigné, par l'arrangement pour l'Union des Provinces "de l'Amérique du Nord Britannique, au Gouvernement Local (du Bas-Canada comme "étant sa propre dette, et l'Indemnité du Haut-Canada au Gouvernement Local du Raut- "Canada comme étant sa propre dette."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant

été demandés, ils ont pris comme suit :-

Pour:

Messieurs

Bowman, Mackenzie,
Brown, Magill,
Burwell, McKellar,
Gibbs, Munro,
Jones (L'ds N. et Gren.) Oliver,

Parker, Ross (Dundas), Rymal, Scatcherd, Scoble, Wallbridge (Hat's N.), Wells et White.—18.

CONTRE:

Messieurs

Archambeault,	$De\ Boucherville,$	Howland,	Pope,
Ault,	Denis,	Huot,	Poulin,
Bell,	Dickson,	Jackson,	Powell,
Bellerose,	Dorion (Hochelaga),	Jones (Leeds Sud),	Rankin,
Blanchet,	Duckett,	Laframboise,	Raymond,
Bourassa,	Dufresne (Iberville),.		Robitaille,
Cameron (Pecl),	Dufresne (Montcalm)	, LeBoutillier,	Shanly,
Carling,	Dunkin,	Macdonald, ProcGéi	a. Somerville,
Cartier, ProcGén.,	Ferguson (Simcoe S.)		Ltirton,
Cartwright,	Galt,	Mc Giverin,	Sylvain,
Cauchon,	Geoffrion,	McIntyre,	Taschereau,
Chapais,	Harwood,	Morris,	Thompson,
Cockburn,	Higginson,	Morrison,	Walsh et
Cowan,	Holton,	Páquet,	Wright(Co.d'Ot'a)-56.

Ainsi, la Question a été résolue négativement.

Et cette Question ayant été mise aux voix: Que cette Chambre concourt avec le Cornité dans la dix-neuvième Résolution, la Chambre s'est divisé, et elle a été résolue affirmativement.

La vingtième Résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

La vingt-unième Résolution ayant été lue une seconde fois,

Et des Débats s'étant élevés,

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Samedi, 11 Août 1866,

M. l'Orateur, conformément au Chapitre quatre des Statuts Refondus du Canada, a appelé l'Honorable M. Holton, Membre du Comté de Chateauguay, à le remplacer temporairement au Fauteuil.

L'Honorable M. Eviton a, en conséquence, pris le Fautauil. Et après quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fautauil.

Et cette Question ayant été mise aux voix : Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution, elle a été résolue affirmativement.

La vingt-deuxième et la vingt-troisième Résolutions ayant été lues une seconde fois,

ont été adoptées.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée de nouveau en Comité des Voies et Moyens.

(EN COMITÉ.)

Résolu, 1. Que pour faire face aux Subsides accordés à Sa Majesté la somme de sept millions trois mille deux cent trente six dollars et quatre-vingt-un centins soit accordée sur le Fonds des Revenus Consolidés de cette Province.

Résolu, 2. Que pour faire face aux Subsides accordés à Sa Majesté la somme de soixante-deux mille dollars soit accordée sur le Fonds de Construction du Haut-Canada.

Résolu, 3. Que pour faire face aux Subsides accordés à Sa Majesté la somme de dixneuf mille sept cents dollars soit accordée sur le Fonds de Construction et des Jurés du Bus-Canada.

Résolu, 4. Que pour faire face aux Subsides accordés à Sa Majesté la somme de dix-huit mille dollars soit accordée sur le Fonds des Municipalités du Bas-Canada.

Résolu, 5. Que pour faire face aux Subsides accordés à Sa Majesté la somme de neuf mille trois cent cinquante dollars soit accordée sur le Fonds des Ecoles Normales du Bas-Canada.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Shanly a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Shanly a fait rapport des Résolutions en conséquence, et elles ont été lues comme suit:

Résolu, 1. Que pour faire face aux Subsides accordés à Sa Majesté la somme de sept millions trois mille deux cent trente-six dollars et quatre-vingt-un centius soit accordée sur le Fonds des Revenus Consolidés de cette Province.

Résolu, 2. Que pour faire face aux Subsides accordés à Sa Majesté la somme de soixante deux mille dollars soit accordée sur le Fonds de Construction du Haut-Canada.

Résolu, 3. Que pour faire face aux Subsides accordés à Sa Majesté la somme de dixneuf mille sept cents dollars soit accordée sur le Fonds de Construction et des Jurés du Bas-Canada.

Résolu, 4. Que pour faire face aux Subsides accordés à Sa Majesté la somme de dix-

huit mille dollars soit accordée sur le Fonds des Municipalités.

Résolu, 5. Que pour foire face aux Subsides accordés à Sa Majesté la somme de neuf mille trois cents cinquante dollars soit accordée sur le Fonds des Ecoles Normales du Bas-Canada.

Ordonné, Que les dites Résolutions soient maintenant lues une seconde fois.

Les dites Résolutions ont été, en conséquence, lues une seconde fois, et adoptées nemine contradicente.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de cette Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable M. Galt ait la permission d'introduire un Bill pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du Gouvernement Civil, et à certains autres besoins du ressort du Service Public, pour l'année fiscale expirant le trentième jour de Juin, mil huit cent soixante-etsept, et pour d'autres objets se rattachant au Service Public.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour la prochaine séance de cette

Chambre.

Un Bill relatif au Barreau du Bas-Canada, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de l'Honorable M. Dorion, secondé par l'Honorable M. le Solliciteur-

Général Langevin, les amendements suivants ont été faits au Bill :-

Clause 27.—Retranchez les mots " et le Candidat déclarera sous serment, d'après la " formule No. 5, qu'il a reçu l'éducation exigée par la loi, lequel serment le Secrétaire est " autorisé à administrer."

Retranchez Clause 28 et insérez la suivante à la place.

28. "Nul ne sera admis comme avocat, procureur, solliciteur et praticien en loi, à "moins d'avoir atteint l'age de vingt-et-un ans révolus, et d'avoir étudié régulièrement et "sans interruption sous brevet passé devant notaires, comme clerc ou étudiant chez un "avocat pratiquant pendant quatre années consécutives et entières, ou trois années consécutives s'il a suivi un cours régulier et complet de droit dans une Université ou Collége incorporé, dans lequel tel cours de droit est établi (sujet le dit cours aux dispositions "ci-dessous) et pris un dégré en droit dans telle Université ou Collége incorporé, et ce cours de droit pourra être suivi dans le même temps que l'étudiant servira sous brevet "son temps d'étude chez un avocat pratiquant, et ces faits seront constatés par le brevet "de cléricature, le certificat du patron et le diplôme conférant le degré, ou à moins qu'il "ne soit admis sous l'autorité du Chapitre soixante-et-quinze des Statuts Refondus du "Canada."

Retranchez les Cédules Nos. 5 et 6.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender l'Acte Médical pour le Haut-Canada," et et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Dunkin a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Dunkin a fait rapport du Bill en corséquence, et les amendements ont été lus comme suit :-

Page I, ligne 6-Effacez depuis "nonobstant" jusqu'à "nul-"

Page 1, ligne 9-Insérez : "sept" au lieu de "six."

Page 1, ligne 10-Après " préliminaire" insérez : " ou de suivre un cours."

Page 1, ligne 13—Insérez: "sept" au lieu de "six."
Page 1, ligne 14—Après "Acte" insérez: "et du présent,"—ct au lieu de "l'imma-" triculation," insérez : " telle immatriculation."

Page 1, ligne 16—Après " troisième" insérez : "ou le quatrième."

Page 1, ligne 16 et 17-Biffez " et qui n'aura pas" et insérez à la place: " en vertu "d'une licence, autorisation ou certificat accordé à l'avenir, à moins qu'il n'ait."

Page 1, ligne 17-Biffez " un Collége" et insérez ; " une Université ou."

Page 1, ligne 19-Insérez: "sept" au lieu de "six,"-et après le mot "devra" biffez le reste de la clause et insérez à la place les mots suivants : " démontrer, dans le "but d'établir qu'il a droit à telle inscription, qu'il a régulièrement subi un examen d'immatriculation ou préliminaire sur tous les sujets prescrits dans le programme uniforme établi pour tel examen et énoncé dans la cédule Z annexée au présent."

2. Le dit programme uniforme pourra être à l'avenir modifié par Reglement fait par le conseil général de l'instruction et inscription médicales du Haut-Canada, mais non autrement; mais nul tel Règlement n'aura de force ni d'effet à moins d'avoir été approuvé par le Gouverneur en Conseil après qu'il en aura été donné trois mois d'avis dans la Gazette du Canada, ni à moins que telle approbation n'ait été notifiée dans la Gazette du Canada.

3. Le certificat de toute Université ou Ecole de Médecine incorporée dans le Bas-Canada, attestant que l'étudiant a régulièrement subi tel examen d'immatriculation ou préliminaire, en fera amplement foi.

Page 1, ligne 26—Āprès " d'être" insérez : " ainsi."

Biffez la clause 5.

Page 2—A la fin du Bill insérez : " Cédule Z."

CÉDULE Z.

Programme uniforme de l'examen d'immatriculation ou préliminaire établi sous l'auto-

rité du présent Acte.

"Obligatoire: La langue Anglaise, y compris la grammaire et la composition; l'Arith-" métique, y compris les fractions vulgaires et décimales ; l'Algèbre, y compris les équa-"tions simples; la Géomètrie, les deux premiers livres d'Euclide; le Latin, la traduction " et la grammaire."

"Facultatif: l'un des sujets suivants: le Grec, le Français, l'Allemand, la Physique,

" y compris la Mécanique, l'hydrostatique et la pneumatique.

Après 1869, le Grec sera un des sujets obligatoires.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. Résolu, Que le Bill avec les amendements passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :--Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans amendements:-

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie de la Longue Pointe."

Bill intitulé : " Acte pour autoriser l'incorporation de la Compagnie du Chemin de

"Fer et des Mines de Cobourg, Peterborough et Marmora, et pour d'autres fins."

Bill intitulé: "Acte pour permettre à Joseph Robinson Bawden de se faire examiner " par la Société en Loi du Haut-Canada, pour être admis à pratiquer comme Procureur

Bill intitulé : " Acte pour autoriser la Compagnie Canadienne de Prêt et de Place-

"ment incorporée sous l'autorité de l'Acte Impérial des Compagnies, mil huit cent soixanteet deux, (25-26 Victoria, Chapitre quatre-vingt-neuf) à vendre et aliéner certains terrains, tènements et garanties hypothécaires qu'elle possède dans le Haut-Canada."

Bill intitulé : " Acte pour fixer les Limites et régler les Titres dans certains rangs du

"Township de Grenville."

Bill intitulé: "Acte pour amender les Actes incorporant la Compagnie du Chemin de Fer du Canada Central."

Bill intitulé: "Acte pour continuer pendant un temps limité les divers Actes y men-"tionnés."

Bill intitulé: "Acte pour amender les Actes concernant les Droits de Douane et le "Tarif des Droits payables sous leur autorité."

Bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'émission de Billets Provinciaux."

Bill intitulé: "Acte pour amender la Loi concernant les Appels dans les cas de Con-"viction Sommaire et les Rapports y relatifs par les Juges de Paix dans le Haut-Canada."

Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte vingt-neuf Victoria, Chapitre sept, con-"cernant les travaux reliés à la défense de la Province."

Bill intitulé: "Acte pour amender le Chapitre quinze des Statuts Refondus pour le "Bas-Canada concernant l'Instruction Publique."

Aussi le Conseil Législatif a adopté les amendements faits par cette Chambre aux Bills suivants sans amendements.

Bill intitulé: "Acte à l'effet d'autoriser Philip Pearson Harris à prendre un Brevet "pour un appareil servant à clarifier et à rendre inodore l'Huile de Pétrole à l'état brut."

Bill intitulé: "Acte pour autoriser l'Honorable *Philip H. Moore* à obtenir un Brevêt pour l'invention d'un nouveau procédé pour convertir la Tourbe en Charbon, au moyen de la vapenr."

Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Banque de London.

Bill intitulé : " Acte pour amender la Charte de la Banque du Canada."

Bill intitulé: "Acte pour amender le Chapitre vingt sept des Statuts Refondus pour

" le Bas-Canada concernant les maîtres et serviteurs dans les campagnes."

Aussi le Conseil Législatif a adonté les amendements, faits, par cette C

Aussi le Conseil Législatif a adopté les amendements faits par cette Chambre aux amendements du dit Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour amender et refondre "les différents Actes concernant la cotisation de la propriété dans le Haut-Canada."

Et aussi le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Caisse d'Epargnes de la section St. Joseph de la Société de Tempérance de Montréal," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé a prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Caisse d'Epargnes de la section St. "Joseph de la Société de Tempérance de Montréal," et lequel a été lu comme suit:

Page 1, ligne 24—Retranchez "dix" et insérez "deux." Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte "pour amender l'Acte de la présente Session, intitulé: "Acte pour pourvoir à la vente "des terres des rectoreries en cette Province," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordoné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a adopté sans amendements.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour défendre l'enseignement illicite

du maniement des armes et de la pratique des évolutions ou exercices militaires, et autoriser les Juges de Paix à saisir et arrêter les armes amassées ou gardées pour des fins de nature à compromettre la Paix Publique, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé a un Comité de toute

la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et l'Honorable M. Cameron (Peel) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. Cameron (Peel) a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été en conséquence lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le Chapitre 32 des Statuts Refondus du Canada, relatif à l'Agriculture, étant lu,

Et cette Question ayant été mise aux voix : que le Bill soit maintenant lu une seconde

fois, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre pour aujourd'hui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte relatif aux Elections des Membres de la Législature, étant lu.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé a un Comité de toute la Chambre pour aujourd'hui.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture des amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte établissant de nouvelles dispositions à l'égard des Biens Tem-"porels de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande en cette Province, étant lu,

Les dits amendements ont été lus une seconde fois, et adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture des amendements faits par le Conseil Légistif au Bill intitulé: "Acte pour ratifier certains Règlements du Conseil Municipal de la "Corporation du Comté d'Oxford. et certaines ventes de terres pour taxes imposées en "vertu et sous l'autorité de ces Règlements," étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée.

Samedi, 11 Aout: 1866.

Onze heures, A. M.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur Général Cartier, secondé par l'Hono-

rable M. le Solliciteur Général Langevin,

Résolu, Qu'il y ait trois Séances distinctes de la Chambre Lundi prochain : la première, de 11 heures, A.M., à 1 heure, P.M., à laquelle seront pris en considération lo. les Bills Publics; 20. les Bills Privés; 30. les mesures du Gouvernement; la seconde, de 3 heures, P.M., à 6 heures P.M., à laquelle les Ordres du Gouvernement auront la préséance; et la troisième de 73, P.M., à laquelle les mesures du Gouvernement auront aussi la préséance.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour mieux régler le trafic sur les Chemins de Fer et Canaux, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Crdonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte pour mieux régler la Pêche et protéger les Pêcheries, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte relatif aux abus préjudiciables de l'Agriculture, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute

la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Dufresne (Montcalm) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait sait des amendements.

Ordonné, Que la Rapport soit maintenant reçu.

M. Dufresne (Mon'calm) a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour amender le Chapitre " vingt-six des Statuts Refondus pour le Bus-Canada, intitulé : Acte concernant les abus " f préjudiciables à l'Agriculture."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour le seconde lecture du Bill pour amender le Chapitre 11, 29 Victoria, relatif à la Pêche et à la protection des Pêcheries, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé. Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender la Loi relative à l'examen des lieux par Jurés, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la

Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Scatcherd a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Resolu, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour amender la Loi concernant "l'examen des lieux par les Jurés dans le Haut-Canada."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour mieux assurer la Liberté du Sujet, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute

la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fautcuil, et M. Scatcherd a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill relatif aux poursuites reprises au moyen d'un Writ de Certiorari, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le Chapitre cinquanteun des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, concernant l'amélioration des Cours-d'eau, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le Chapitre 32 des Statuts Refondus du Canada, et pour pourvoir autrement à l'encouragement de l'Agriculture, des Arts et Manufactures dans le Bas-Canada, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour examiner certaines Résolutions pour la création d'un Fonds pour l'Inspection des Liqueurs, étant lu, Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé-

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le Chapitre soixantesix des Statuts Refondus du Canada, connu sous le nom d'Acte des Chemins de Fer, étant lu.

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le dit Bill soit retiré.

l'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à l'Inspection de l'Huile de Pétrole Raffince, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour permettre à Hugh Burgess d'obtenir une Patente "pour certaines améliorations nouvelles et utiles," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Mackenzie a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Machenzie a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus comme suit :—

Clause 1.—Ligne 5—Après "perfectionnements" insérez: "inventions et décou-

Clause 1.—Ligne 6—Après "mentionnés," biffez le reste et insérez à la place: "de "la même manière, avec les mêmes privilèges et au même effet que s'il lui eût été accordé "sous l'autorité du dit Acte, si le dit Hugh Burgess eût résidé en Canada lorsqu'il "fit la découverte des inventions susdites."

Clause 2.-Ligne 2-Au lieu de "trois" insérez "deux."

Clause 2—Biffez le paragraphe 2 et insérez le suivant à la place.

Clause 2—Les privilèges conférés par tel Brevet cesseront lors de l'abandon et suspension de telles opérations pendant la période d'une année continue pendant le terme pour lequel le Brevêt est accordé."

Après la clause 2, insérez la suivante:-Ulause 3.

Clause 3—" Avant qu'un Brevet soit accordé sous l'autorité du présent Acte, le "Pétitionnaire devra donner un mois d'avis dans la Gazette Officielle de son intention "d'en faire la demande, y énonçant la date du Brevet, s'il en a été obtenu aux Etats-Unis, "pour aucune des dites inventions ou découvertes, ainsi que les particularités nécessaires "pour identifier les dites inventions et découvertes."

Les dits amendements ayant été lus une sceonde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. Résolu, Que le Bill avec les amendements passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte relatif aux Elections des Membres de la Législature, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Shanly a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Shanly a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté. Et cette Question ayant été proposée: que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'Honorable M. Lorion a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. Holton, Que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyé de nouveau à un Comité Général afin de pourvoir à ce que nonobstant toute chose à ce contraire dans la quarante-troisième Section de l'Acte, il n'y ait qu'un seul jour de votation pour l'enregistrement des votes des électeurs à l'élection d'un Membre du Conseil Législatif ou de l'Assemblée Législative."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour:

Messieurs

McKellar. Dufresne (Iberville), Holton, Ault, Oliver, Brown, Dunkin, Labreche-Viger, Rankin, Burwell, Laframboise, Geoffrion, Macdonald (Cornw'll), Scatcherd et Cameron (Ontario N.), Gibbs, Scoble.-21. Mackenzie, Cowan, Hauliain, Dorion (Hochelaga),

CONTRE;

Messieurs

Archambeault,	Cockburn,	Langevin,	Shanly,
Bell,	De Boucherville,	LeBoutillier,	Stirton,
Bellerose,	Denis,	Macdonald, ProcGén	. Street,
Bowman,	Dufresne (Montcalm)	, McDougall,	Sylvain,
Cameron (Peel),	Ferguson (Frontenac)	, Mc Giverin,	Taschereau,

Walsh. Ferguson (Simcoe S.), Morris, Carling, Wells, Cartier, Proc.-Gen., Morrison, Higginson, Willson ct Howland, Robitaille. Cartwright, Wright(Co.d' Ot'a)..38. Ross (Dundas), Cauchon, Jackson, Jones (L'ds N. et Gren.) Chapais,

Ainsi, la Question a été résolue négativement.

Et cette Question ayant été de nouveau proposée : que le Bill soit maintenant lu la troisième fois,

L'Honorable M. Dorion a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. Holton, Que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la Question scient retranchés, et qu'il soient remplacés par les suivants: "renvoyé de nouveau à un Comité "Genéral pour pourvoir à ce que le serment à prêter par les votants en vertu de la cin-

quante-quatrième clause du dit Acte soit dans la forme suivante, savoir :--

"Vous jurez (ou vous affirmez sollennellement) que vous êtes la personne mentionnée dans la liste des électeurs qui vous est maintenant montrée (montrant la liste au votant) sous le nom de (nom du votant tel qu'entré sur la liste); que vous aviez droit en justice comme propriétaire (ou comme locataire ou occupant, suivant le cas,) de faire insérer votre nom comme électeur sur la dite liste, et que vous possédiez de bonne foi la qualification foncière qu'il appert que vous possédez comme tel électeur, d'après la dite liste; que vous êtes un sujet de Sa Majesté par naissance (ou par naturalisation); que vous avez 11 ans révolus; que vous n'avez pas auparavant voté à cette élection, soit à ce poll ou à d'autre lieu de votation, et que vous n'avez reçu aucune chose, ou qu'il ne vous a été promis aucune chose, soit directement, soit indirectement, pour vous engager à voter à cette élection. Ainsi, que Dieu vous soit en aide."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant

été demandés, ils ont été pris comme suit :--

Pour:

Messieurs

Brown,	Dufresne (Iberville),		Macdonald (Cor'l) et
Cowan,	Gcoffrion,	$Labreche ext{-}Viger.$	Mackenzie.—11.
Dorion (Hochelaga),	Haultain,	${\it La fram boise},$	

CONTRE:

Messieurs

Archambeault,	Cockburn,	Langevin,	Scatcherd,
Ault,	De Boucherville,	Le Boutillier,	Scoble,
Bell,	Dufresne (Montcalm)	, Macdonald, ProcGén	.Shanly,
Bellerose,	Dunkin,	McDougall,	Stirton,
Bowman,	Ferguson (Frontenac		Strect,
Burwell,	Ferguson (Simcoe S.)		Sylvain,
Cameron (Peel),		Morrison,	Taschereau,
Carling,	Higginson,	Oliver,	Walsh,
Cartier, ProcGén.,	Howland,	Rankin,	Wells,
Cauchon,	Jackson,	Robitaille,	Willson et
Chapais,	Jones (Ld's N. et Gren.)Ross(Dundas),	Wright(Co.d' Ot'a.)-14.

Ainsi, la Question a été résolue négativement.

Alors cette Questien principale ayant été mise aux voix : que le Bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre seit: "Acte pour amender le chapitre six "des Statuts Refondus du Canada, intitulé: 'Acte concernant l'élection des Membres de " la Législature."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre a repris la considération ultérieure des Résolutions proposées au sujet des Gouvernements Locaux et des Législatures Locales du Haut et du Bas-Ganada.

Et la Cédule B ayant été lue de nouveau, comme suit :--

CÉDULE B.

DIVISIONS QUI DOIVENT RESTER DANS LEURS LIMITES ACTUELLES.

1. Comtés de-Prescott, Glengarry, Stormont, Dundas, Russell, Carleton, Prince-

Edouard, Halton et Essex.

2. Divisions de Comtés :- Lanark Nord, Lanark Sud, Divisiou Nord de Leeds et Grenville, Division Sud de Leeds, Division Sud de Grenville, Northumberland Est, Northumberland Ouest [moins Monaghan Sud], Durham Est, Durham Ouest, Ontario Nord, Ontario Sud, York Est, York Ouest, York Nord, Wentworth Nord, Wenthworth Sud, Elgin Est, Elgin Ouest, Waterloo Nord, Waterloo Sud, Brant Nord, Brant Sud, Oxford Nord, Oxford Sud, Division Est de Middlesex.

3. Cités et Villes:—Toronto Est, Toronto Ouest, Hamilton, Ottawa, Kingston, London, Brockville avec le Township d'Elizabethtown, Niagara avec le Township de Niagara, Commalle avec le Township de Commalle

Niagara, Cornwall avec le Township de Cornwall.

NOUVELLES DIVISIONS ELECTORALES, ET DIVISIONS DONT LES LIMITES SONT CHANGÉES.

3½. District d'Algoma:

4. Le Comté de Bruce partagé en deux Divisions, qui scront appelées respectivement les Divisions Nord et Sud:

La Division Nord se composera des Townships de Bury, Lindsay, Eastnor, Albemarle,

Amabel, Arran, Bruce, Elderslie et Saugeen et du Village de Southampton.

La Division Sud se composera des Townships de Kincardine [y compris le Village], Greenock, Brant, Huron, Kinloss, Culross et Carrick.

5. Le Comté de Huron partagé en deux Divisions, qui seront appelées respectivement

les Divisions Nord et Sud :-

La Division Nord se composera des Townships d'Ashfield, Wawanosh, Turnberry, Howick, Morris, Grey, Colborne, Hullett, y compris le Village de Clinton, et McKillop.

La Division Sud se composera de la Ville de Goderich et des Townships de Goderich,

Tuckersmith, Stanley, Hay, U. borne et Stephen.

6. Le Comté de Middlesex partagé en trois Divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Nord, Ouest, et Est.

La Division Nord se composera des Townships de McGillivray et Biddulph. [pris du Comté de Huron et Williams Est, Williams Quest, Adélaïde et Lobo.

La Division Quest se composera des Townships de Delaware, Carradoc, Metcalfe,

Mosa, et Ekfrid et du Village de Strathroy.

La Division Est se composera des Townships qui y sont maintenant compris, et sera bornée comme clle l'est actuellement.

7. Le Comté de Lambton se composera des Townships de Bosanguet, Warwick, Plympton, Sarnia, Moore, Enniskillen et Brooke, et la Ville de Sarnia.

8. Le Comté de Kent se composera des Townships de Chatham, Dover, Tilbury Est, Romney, Raleigh et Harwich, et la Ville de Chatham.

se composera des Townships de Sombra, Dawn et Euphemia, 9. Le Comté de [pris du Comté de Lambton] et des Townships de Zone, Camden et du Gore en dépendant, Orford et Howard [pris du Comté de Kent].

10. Le Comté de Grey partagé en deux Divisions, qui seront appelées respective-

ment les Divisions Sud et Nord.

La Division Sud se composera des Townships de Bentinck, Glenely, Artemesia,

Osprey, Normanby, Egremont, Prothon, Melancthon.

La Division Nord se composera des Townships de Collingwood, Euphrasia, Holland, Suint Vincent, Sydenham, Sullivan, Derby et Keppel, Sarawak et Brooke et de la Ville d'Owen Sound.

11. Le Comté de Perth partagé en deux Division, qui seront appelées respective-

ment, les Divisions Sud et Nord :-

La Division Nord se composera des Townships de Wallace, Elma, Logan, Ellice, Mornington et Eastrope Nord, et de la Ville de Stratford.

La Division Sud se composera des Townships de Blanchard, Downie, Estrope Sud, Fullarton, Hibbert, et des Villages de St. Michel et St. Marys.

12. Le Comté de Wellington sera partagé en trois Divisions, qui scront appelées respectivement Divisions Nord, Sud et du Centre :-

La Division Nord se composera des Townships d'Amaranth, Arthur, Inther. Minto,

Maryborough et Pecl.

La Division du Centre se composera des Townships de Garafraxa, Erin, Eramosa, Nichol et Pilkington et des Villages de Fergus et Elora.

La Division Sud sera composée de la Ville de Guelph, et des Townships de Guelph et

Puslinch.

13. Le Comté de Norfolk sera partagé en deux Divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Sud et Nord :-

La Division Sud se composera des Townships de Charlotteville, Houghton, Walsing-

ham et Woodhouse, et du Gore en dépendant.

La Division Nord sera composée des Townships de Middleton, Townsend et Wyndham et de la Ville de Simcoe.

- 14. Le Comté d'Haldimand se composera des Townships d'Oneida, Seneca, Cayuga Nord, Cayuaga Sud, Rainham, Walpole et Dunn.
- se composera des Townsnips de Canborough, Moulton, et 15. Le Comté de Sherbrooke, et du Village de Dunville (pris du Comté d'Haldimand,) des Townships de Uaistor et Gainsborough (pris du Comté de Lincoln), et des Townships de Pelham et Wainfleet (pris du Comté de Welland.)
- 16. Le Comté de Lincoln se composera des Townships de Clinton, Grantham, Grimsby et Louth, et de la Ville de St. Catharines.
- 17. Le Comté de Welland se composera des Townships de Bertie, Crowland, Humberstone, Stamford, Thorold et Wiloughby, et des Villagss de Chippewa, Clifton, Fort Erić, Thorold et Welland.
- 18. Le Comté de Peel se composera des Townships de Chinguacousy, Toronto, et du Gore de Toronto, et des Villages de Brampton et Streetsville.
- se composera des Townships d'Albion et Caledon (pris 19. Le Comté de du Comté de Peel), et des Townships d'Adjala et Mono (pris du Comté de Sincoe.)
- 20. Le Comté de Simcoe partagé en deux Divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Sud et Nord.

La Division Sud se composera des Townships de Gwillimsburg Onest, Tecumseth,

Innisfil, Essa, Tossorontio, Mulmur, et du Village de Bradford.

La Division Nord se composera des Townships de Nottawasaga, Sunnidale, Vespra, Flos, Oro, Medonte, Orillia et Matchedash, Tiny, Tay, Balaklava et Robinson, et des Villes de Barrie et Collingwood.

21, Le Comté de Victoria partagé en deux Divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Sud et Nord :-

La Division Sud se composera des Townships d'Ops, Mariposa, Emily, Verulam, et

de la Ville de Lindsay.

La Division Nord se composera des Townships d'Anson, Bexley, Carden, Dollon, Digby, Eldon, Fénélon, Hindon, Laxton, Lutterworth, Macaulay et Draper, Somerville et Morrison, Muskoka, Monck et Watt (pris du Comté de Simcoe) et de tous autres Townships arpentés situés au Nord de la dite Division Nord.

22. Le Comté de Peterborough partagé en deux Divisions, qui seront appelés respec-

tivement les Divisions Quest et Est. :-

La Division Ouest se composera des Townships de Monaghan Sud (pris du Comté de Northumberland,) Monaghan Nord, Smith et Ennismore et de la Ville de Peterborough.

La division Est se composera des Townships d'Asphodel, Belmont et Methuen, Douro, Dummer, Galway, Harvey, Minden, Stanhope et Dysart, Otonabee, et Snowden, et du Village d'Ashburnham, et de tous autres Townships arpentés situés au Nord de la dite Division Est.

23. Le Comté d'Hastings partagé en trois Divisions, qui seront appelées respective-

ment les Divisions Ouest, Est et Nord.

La Division Ouest se composera de la Ville de Belleville, du Township de Sidney. et du Village de Trenton.

La Division Est se composera des Townships de Thurlow, Tyendinaga et Hungerford.

La Divisien Nord se composera des Townships de Rawdon, Huntingdon, Madoc, Elzevir, Tudor, Marmora et du Lac, et du Village de Stirling, et de tous autres Townships arpentés situés au Nord de la dite Division Nord.

24. Le Comté de Lennox se composera des Townships de Richmond, Adolphustown, Fredericksburg Nord, Fredericksbury Sud, Ernesttown, et de l'Ile Amherst, et du Village

25. Le Comté d'Addington se composera des Townships de Camden, Portland, Sheffield, Hinchinbrooke, Kaladar, Kennebec, Olden, Oso, Anglesea, Barrie, Clarendon, Palmerston, Effingham, Abinger, Miller, Canonto, et Denbigh.

26. Le Comté de Frontenac se composera des Townships de Kingston, Ile Wolfe,

Pittsburg, et Ile Howe, Storrington, Loughborough et Bedford.

27. Le Comté de Renfrew partagé en deux Divisions, qui seront appelées respective-

ment les Divisions Sud et Nord:-

La Division Sud se composera des Townships de McNab, Bagot, Blithfield, Brougham, Horton, Admaston, Grattan, Matawatchan, Griffith, Lyndoch, Raglan, Radcliffe, Brude-

nell, Sebastopol, et des Villages d'Arnprior et Renfrew.

La Division Nord se composera des Townships de Ross, Bromley, Westmeath, Stafford, Pembroke Wilberforce, Alice, Petewawa, Buchanan, Algona Sud, Algona Nord, Fraser, McKay, Wylie, Rolph, Head, Maria, Clara, Haggert, Sherwood, Burns et Richards, et de tous autres Townships arpentés situés au Nord-Ouest de la dite Division Nord:

Et cette Question ayant été proposée : que cette Chambre consourt dans la première

des dites Divisions Electorales proposées,

M. Mackenzie a proposé pour amendement, Que le Comté de Lambton a une étendue de près de 700,000 acres; que d'après les derniers états statistiques municipoux le nombre de contribuables est porté à 5,768, représentant une population de près de 38,000 ames; que le nombre d'acrès que possède chaque contribuable est plus grand que dans aucun autre Comté de la Province, ou est de 120 acres par chaque contribuable, ce qui laisse de la place pour trois fois la population actuelle avant que le Comté ait une population aussi dense que celle d'un grand nombre des plus anciens Comtés; que la valeur de la propriété cotisée dans le dit Comté pour 1865 a été de \$5,103,284, ou plus que le double de l'évaluation d'un certain nombre de Comtés qui sont à la veille de recevoir une représentation additionnelle, et plus considérable que celle d'aucun des autres Comtés auxquels on va donner collectivement dix-sept représentants additionnels ; et que le dit Comté de Lambton reçoive un représentant additionnel.

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et la Question

à été résolue négativement.

Alors, cette Question ayant été mise aux voix : que cette Chambre concourt dans la première des dites Divisions Electorales proposées, elle a été résolue affirmativement.

La seconde jusqu'à la huitième inclusivement des dites Divisions Electorales ont été

adoptées.

La neuvième des dites Divisions Electorales a été adoptée, le blanc étant rempli par le mot " Botwell."

La dixième et la onzième des dites Divisions Electorales proposées ont été adoptées.

La douzième des dites Divisions Electorales proposées a été adoptée, ajoutant après le mot "Peel" les mots " et le Village de Mount Forest."

Les treizième et quatorzième des dites Divisions Electorales proposées ont été adoptées. La quinzième des dites Divisions Electorales proposées a été adoptée, le blanc étant rempli par le mot " Monck."

Les seizième, dix-septième et dix-huitième des dites Divisions Electorales proposées

ont été adoptées.

La dix-neuvième des dites Divisions Electorales proposées a été adoptée, le blanc étant rempli par le mot " Cardwell."

La vingtième jusqu'à la vingt-quatrième inclusivement des dites Divisions Electorales

proposées ont été adoptées.

La vingt-cinquième des dites Divisions Electorales proposées a été adoptée, ajoutant les mots "Loughborough et Bedford" après le mot "Denbigh."

La vingt-sixième des dites Divisions Electorales proposées a été adoptée, retranchant

les mots "Loughborough et Bedford."

La vingt-septième et dernière des dites Divisions Electorales proposées a 6té adoptée. Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de l'Honorable M. le Procureur Général Macdonald, l'Honorable M. le Procureur Général Cartier, l'Honorable M. Solliciteur Général Langerin, l'Honorable M. Howland et l'Honorable M. McDougall, pour préparer une humble Adresse à Sa Majesté fondée sur les Résolutions adoptées par cette Chambre au sujet des Gouvernements Locaux et des Législatures Locales du Bas et du Haut-Canada, lorsque l'union des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord aura été effectuée.

L'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, du dit Comité, a fait rapport que le Comité a préparé une Adresse en conséquence, laquelle a été lue comme suit:—

A Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE,

Nous, les très-fidèles Sujets de Votre Majesté, les Communes du Canada, réunies en Parlement, approchons humblement de Votre Majesté pour prier Votre Majesté qu'il lui plaise gracieusement d'ordonner qu'une mesure soit soumise au Parlement Impérial dans le but de pourvoir à un Gouvernement Local et à une Législature Locale pour le Bas et le Haut-Canada respectivement, lorsque l'Union des Provinces de l'Amérique du Nord Britannique sera effectuée, cette mesure contenant des dispositions conformes aux Résolutions ci-jointes qui ont été adoptées par cette Chambre le 11e jour d'Août 1866. Et nous, les Communes du Canada, prions humblement Votre Majesté de vouloir bien prendre le tout en Votre Gracieuse et favorable considération.

RÉSOLUTIONS pourvoyant à des Gouvernements Locaux et à des Législatures Locales pour le Bas-Canada et le Haut-Canada respectivement, quand l'Union des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord aura été effectuée.—[Adoptées le 11 Août 1866.]

- 1. Par le 38e article de la résolution de cette Chambre adoptée le troisième jour de février 1865, à l'effet de présenter une humble adresse à Sa Majesté, la priant qu'il lui plaise gracieusement faire soumettre au parlement impérial une mesure aux fins d'unir les colonies du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, de Terreneuve et de l'Ile du Prince-Edouard, en un seul gouvernement, et ayant pour base les résolutions adoptées à une conférence de délégués des dites colonies, tenue en la cité de Québec le 10 octobre 1864,-il est décrété que " chaque province aura un officier exécutif appelé " lieutcoant-gouverneur, lequelsera nommé par le gouverneur-général en conseil, sous le grand " sceau des provinces fédérées, et durant bon plaisir ; mais ce bon plaisir ne devra pas être ex-" ercé avant cinq ans accomplis, à moins qu'il n'y ait cause, et cette cause devra être commu-" niquée par écrit au lieutenant-gouverneur immédiatement après sa démission, et aussi " par message aux deux chambres du parlement, dans la première semaine de la première "session qui suivra;"—et par le 41e article de la même résolution il est décrété que les gouvernements et les parlements des diverses provinces seront constitués en la manière " que leurs législatures actuelles jugeront respectivement à propos de les établir" : et il est de plus maintenant résolu que, dans l'opinion de cette chambre, la nomination du premier lieutenant-gouverneur devra être provisoire, et qu'il devra tenir sa charge strictement durant bon plaisir.
- 2. Conformément et sujet à la constitution des provinces fédérées le pouvoir exécutif du lieuteuant-gouverneur du Bas-Canada et du Haut-Canada, respectivement, sera administré par chacun de ces fonctionnaires suivant les principes de la constitution Britannique.

3. Jusqu'à modification par le gouvernement local, le grand sceau de chacune des

provinces du Bas-Canada et du Haut-Canada, sera, dans chacune de ces provinces, le même ou d'après le même modèle que celui usité dans chaque province respective jusqu'à la date de l'union actuelle.

- 4. Il y aura, pour le Bas-Canada, une législature locale composée de deux chambres, qui seront appelées le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative du Bas-Canada.
- 5. Il y aura, pour le *Haut-Canada*, une législature locale composée d'une seule chambre qui sera appelée l'Assemblée Législative du *Haut-Canada*.
- 6. Le Conseil Législatif du Bas-Canada sera composé de vingt-quatre membres nommés à vie par la couronne, sous le grand sceau du gouvernement local; mais tout Conseiller Législatif perdra son siège par le fait d'une absence continue de deux sessions consécutives.
- 7. Les membres du Conseil Législatif du Bas-Canada devront être sujets Britanniques nés ou naturalisés, avoir au moins trente ans, posséder et continuer à posséder en propriétés foncières, dans le Bas-Canada, une valeur de quatre mille piastres, en sus de toutes hypothèques, dettes et obligations.
- S. Le Conseil Législatif dans le Bas-Canada décidera toute question relative à la qualification ou au défaut de qualification de ses membres.
- 9. Le président du Conseil Législatif du Bas Canada, à moins qu'il en soit autrement décidé par le parlement local, sera un des conseillers législatifs et nommés par la couronne, laquelle pourra à volonté lui conserver ou lui ôter sa charge. Il aura droit seulement à une voix prépondéraute dans le cas d'une égale division des votes.
- 10. Chacun des vingt-quatre conseillers législatifs du Bas-Canada sera nommé pour représenter l'un des vingt-quatre colléges électoraux indiqués dans la cédule A du premier chapitre des statuts refondus du Canada, et ce conseiller devra résider ou posséder sa qualification dans le collége dont la représentation lui sera assignée.
- 11. L'Assemblée Législative du Bas-Canada sera composée des soixante-cinq membres qui seront élus par les soixante-cinq colléges électoraux en lesquels le Bas-Canada est actuellement divisé, sous l'autorité du chapitre deux des statuts refondus du Canada, du chapitre soixante-quinze des statuts refondus pour le Bas-Canada, et de l'acte vingt-trois Victoria, chapitre un, ou de tout autre acte qui les amende, en vigueur à l'époque de la création du gouvernement local, tant pour la représentation à sa législature locale qu'à la chambre des communes des provinces fédérées; mais il ne sera pas loisible de présenter au lieute-nant-gouverneur, pour obtenir son assentiment, aucun bill du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative du Bas-Canada, par lequel les délimitations mentionnées dans la cédule ci-annexée marquée A pourraient être modifiées, à moins qu'il n'ait été passé à ses deuxième et troisième lectures dans l'Assemblée Législative avec le concours de la majorité des Membres pour le temps d'alors de la dite Assemblée Législative représentant les divisions électorales mentionnées dans la dite cédule marquée A, et l'assentiment ne sera donné à aucun bill de cette nature à moins qu'une adresse n'ait été présentée au lieutenant-gouverneur par l'Assemblée Législative déclarant que tel bill a été ainsi passé.
- 12. L'Assemblée Législative du Haut-Canada sera composée de quatre-vingt-deux membres qui seront élus par les quatre-vingt-deux colléges électoraux du Haut-Canada, et ces colléges seront identiquement les mêmes, tant pour la représentation dans l'Assemblée Législative locale que pour la représentation dans la Chambre des Communes des provinces fédérées, et ils se composeront des divisions et seront délimités en la manière indiquée dans la cédule B ci-annexée.
- 13. Jusqu'à ce que la législature locale du Bas et du Haut-Canada respectivement, en ait autrement décidé et les ait changées dans l'une ou l'autre province, toutes les lois qui, à la date de la proclamation qui constituera les Provinces séparées du Bas et du Haut-Canada, seront en force dans chacune de ces provinces respectives, relativement à la qualification ou au défaut de qualification de toute personne pour siéger ou voter comme membre de l'assemblée de la province du Canada, ainsi qu'à la capacité ou l'incapacité des électeurs, aux serments exigés des votants, aux officiers rapporteurs et à leurs pouvoirs et devoirs, aux élections et au temps que celles-ci peuvent durer, aux élections contestées et aux procédures y incidentes, aux vacations des siéges en parlement, à

l'émission et à l'exécution des nouveaux brefs dans les cas de vacations occasionnées par d'autres causes que la dissolution du parlement,—s'appliqueront respectivement aux élections des députés élus pour l'assemblée législative du Bas et pour l'assemblée législative du Haut-Canada.

14. La durée de l'Assemblée Législative du Bas-Canada et de l'Assemblée Législative du Haut-Canada, respectivement, sera de quatre ans, à compter du jour du rapport des brefs d'élection, à moins que l'Assemblée Législative du Bas Canada ou l'Assemblée Législative du Haut-Canada ne soit prorogée ou dissoute plus tôt par le lieutenant gouverneur de l'une ou de l'autre province respectivement.

15. Il y aura une session de la législature de chacune des provinces au moins une fois par année, de manière qu'il ne devra jamais s'écouler plus de douze mois entre la dernière

séance d'une session et la première séance de la session suivante.

16. Qu'il est expédient que tout acte du parlement impérial qui pourra être passé pour l'union des colonies de l'Amérique du Nord Britannique contienne une disposition à l'effet que la division et le règlement des dettes, crédits, obligations, propriétés et dettes actives des provinces du Haut et du Bas-Canada soient renvoyés à l'arbitrage de trois arbitres, dont l'un sera choisi par le gouvernement local du Haut-Canada, l'autre par le gouvernement local du Bas-Canada, et le troisième par le gouvernement général, étant pourvu de plus que le choix des arbitres n'aura lieu qu'après que le parlement général pour l'Américue du Nord Britannique et les législatures locales pour le Haut et le Bas-Canada auront été élus, et que le tiers arbitre ne sera pas un résidant dans le Haut ni dans le Bas-Canada.

CEDULE A.

Divisions électorales dans le Bas-Canada mentionnées dans les résolutions ci-dessus : Comtés de Pontiac.

Ottawa.

- " Argenteuil,
- " Huntingdon, " Missisquoi.
- Brome, " Shefford,
- " Stanstead, " Compton,
- Wolfe et Richmond,

Mégantic, et la ville de Sherbrooke.

"

CÉDULE B.

DIVISIONS QUI DOIVENT RESTER DANS LEURS LIMITES ACTUELLES.

 Comtés de—Prescott, Glengarry, Stormont, Dundas, Russell, Carleton, Prince-Edouard, Halton et Essex.

2. Divisions de Comtés :- Lanark Nord, Lanark Sud, Division Nord de Leeds et Grenville, Division Sud de Leeds, Division Sud de Grenville, Northumberland Est, Northumberland Ouest [moins Monaghan Sud], Durham Est, Durham Ouest, Ontario Nord, Ontario Sud, York Est, York Ouest, York Nord, Wentworth Nord, Wenthworth Sud, Elgin Est, Elgin Ouest, Waterloo Nord, Waterloo Sud, Brant Nord, Brant Sud, Oxford Nord, Oxford Sud, Division Est de Middlesex.

3. Cités et Villes: — Toronto Est, Toronto Ouest, Hamilton, Ottawa, Kingston, London, Brockville avec le Township d'Elizabethtown, Niagara avec le Township de

Niagara, Cornwall avec le Township de Cornwall.

NOUVELLES DIVISIONS ELECTORALES, ET DIVISIONS DONT LES LIMITES SONT CHANGÉES.

3½. District d'Algoma:—

4. Le Comté de Bruce partagé en deux Divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Nord et Sud:

La Division Nord se composera des Townships de Bury, Lindsay, Eastnor, Albemarle,

Amabel, Arran, Bruce, Elderslie et Saugeen et du Village de Southampton.

La Division Sud se composera des Townships de Kincardine [y compris le Village], Greenock, Brant, Huron, Kinloss, Culross et Carrick.

5. Le Comté de Huron partagé en deux Divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Nord et Sud :-

La Division Nord se composera des Townships d'Ashfield, Wawanosh, Turnberry,

Howirk, Morris, Grey, Colborne, Hullett, y compris le Village de Clinton, et McKillop.

La Division Sud se composera de la Ville de Goderich et des Townships de Goderich, Tuckersmith, Stanley, Hay, U. borne et Stephen.

6. Le Comté de Middlesex partagé en trois Divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Nord, Quest, et Est.

La Division Nord se composera des Townships de McGillivray et Biddulph [pris du

Comté de Huron] et Williams Est, Williams Ouest, Adelaide et Lobo.

La Division Ouest se composera des Townships de Delaware, Carradoc, Metcalfe,

Mosa, et Ekfrid et du Village de Strathroy.

La Division Est se composera des Townships qui y sont maintenant compris, et sera bornée comme elle l'est actuellement.

- 7. Le Comté de Lambton se composera des Townships de Bosanquet, Warwick, Plympton, Sarnia, Moore, Enniskillen et Brooke, et la Ville de Sarnia.
- 8. Le Comté de Kent se composera des Townships de Chatham, Dover, Tilbury Est, Romney, Raleigh et Harwich, et la Ville de Chatham.
- 9. Le Comté de Bothwell se composera des Townships de Sombra, Dawn et Euphemia, [pris du Comté de Lambton] et des Townships de Zone, Camden et du Gore en dépendant, Orford et Howard [pris du Comté de Kent].
- 10. Le Comté de Grey partagé en deux Divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Sud et Nord.

La Division Sud se composera des Townships de Bentinck, Glenelg, Artemesia,

- Osprey, Normanby, Egremont, Prothon, Melancthon.
 La Division Nord se composera des Townships de Collingwood, Euphrasia, Holland, Saint Vincent, Sydenham, Sullivan, Derby et Keppel, Sarawak et Brooke et de la Ville d'Owen Sound.
- 11. Le Comté de Perth partagé en deux Division, qui seront appelées respectivement, les Divisions Sud et Nord :-

La Division Nord se composera des Townships de Wallace, Elma, Logan, Ellice,

Mornington et Eastrope Nord, et de la Ville de Stratford.

La Division Sud se composera des Townships de blanchard, Downie, Eastrope Sud, Fullarton, Hibbert, et des Villages de St. Mitchell et St. Marys.

12. Le Comté de Wellington sera partagé en trois Divisions, qui seront appelées respectivement Divisions Nord, Sud et du Centre :-

La Division Nord se composera des Townships d'Amaranth, Arthur, Luther. Minto,

Maryborough et Peel, et du Village de Mont Forest.

La Division du Centre se composera des Townships de Garafraxa, Erin, Eramosa,

Nichol et Pi/kington et des Villages de Fergus et Elora.

La Division Sud sera composée de la Ville de Guelph, et des Townships de Guelph et Puslinch.

13. Le Comté de Norfolk sera partagé en deux Divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Sud et Nord :-

La Division Sud se composera des Townships de Charlotteville, Houghton, Walsing-

ham et Woodhouse, et du Gore en dépendant.

- La Division Nord sera composée des Townships de Middleton, Townsend et Wyndham et de la Ville de Simcoe.
- 14. Le Comté d'Haldimand se composera des Townships d'Oneida, Seneca, Cayuga Nord, Cayuaga Sud, Rainham, Walpole et Dunn.
 - 15. Le Comté de Monck se composera des Townsnips de Canborough, Moulton, et

Sherbrooke, et du Village de Dunville (pris du Comté d'Haldimand,) des Townships de Caistor et Gainsborough (pris du Comté de Lincoln), et des Townships de Pelham et Wainfleet (pris du Comté de Welland.)

- 16. Le Comté de Lincoln se composera des Townships de Clinton, Grantham, Grimsby et Louth, et de la Ville de St. Catharines.
- 17. Le Comté de Welland se composera des Townships de Bertie, Crowland, Humberstone, Stamford, Thorold et Wiloughby, et des Villagss de Chippewa, Clifton, Fort Eric, Thorold et Welland.
- 18. Le Comté de Peel se composera des Townships de Chinguacousy, Toronto, et du Gore de Toronto, et des Villages de Brampton et Streetsville.
- 19. Le Comté de Cardwell se composera des Townships d'Albion et Caledon (pris du Comté de Peel), et des Townships d'Adjala et Mono (pris du Comté de Sincoe.)
- 20. Le Comté de Simcoe partagé en deux Divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Sud et Nord.

La Division Sud se composera des Townships de Gwillimsburg Ouest, Tecumseth.

Innisfil, Essa, Tossoroutio, Mulmur, et du Village de Bradford.

La Division Nord se composera des Townships de Nottawasaga, Sunnidale, Vespra. Flos, Oro, Medonte, Orillia et Matchedash, Tiny, Tay, Baluklava et Robinson, et des Villes de Barrie et Collingwood.

21, Le Comté de Victoria partagé en deux Divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Sud et Nord :-

La Division Sud se composera des Townships d'Ops, Mariposa, Emily, Verulam, et

de la Ville de Lindsay.

La Division Nord se composera des Townships d'Anson, Bexley, Carden, Dallon, Digby, Eldon, Fénélon, Hindon, Laxton, Lutterworth, Macaulay et Draper, Somerville et Morrison, Muskoka, Monck et Watt (pris du Comté de Simcoe) et de tous autres Townships arpentés situés au Nord de la dite Division Nord.

22. Le Comté de Peterborough partagé en deux Divisions, qui seront appelés respectivement les Divisions Quest et Est. :-

La Division Ouest se composera des Townships de Monaghan Sud (pris du Comtéde Northumberland,) Monaghan Nord, Smith et Ennismore et de la Ville de Peterborouch.

La division Est se composera des Townships d'Asphodel, Belmont et Methuen, Douro, Dummer, Galway, Harvey, Minden, Stanhope et Dysart, Otonabee, et Snowden, et du Village d'Ashburnham, et de tous autres Townships arpentés situés au Nord de la dite Division Est.

23. Le Comté d'Hastings partagé en trois Divisions, qui seront appelées respectivement les Divisions Quest, Est et Nord.

La Division Ouest se composera de la Ville de Belleville, du Township de Sidney, et

du Village de Trenton.

- La Division Est se composera des Townships de Thurlow, Tyendinaga et Hungerford. La Divisien Nord se composera des Townships de Rawdon, Huntingdon, Madoc, Elzevir, Tudor, Marmora et du Lac, et du Village de Stirling, et de tous autres Townships arpentés situés au Nord de la dite Division Nord.
- 24. Le Comté de Lennox se composera des Townships de Richmond, Adolphustown, Fredericksburg Nord, Fredericksbury Sud, Ernesttown, Ile Amherst, et du Village de Napanee.
- 25. Le Comté d'Addington se composera des Townships de Camden, Portland, Sheffi.ld, Hinchinbrooke, Kaladar, Kennebec, Olden, Oso, Anglesea, Barrie, Clarendon, Palmerston, Effingham, Abinger, Miller, Canonto, et Denbigh.
- 26. Le Comté de Frontenac se composera des Townships de Kingston, Ile Wolfe, Pittsburg, et Ile Howe, Storrington, Loughborough et Bedford.

27. Le Comté de Renfrew partagé en deux Divisions, qui seront appelées respective ment les Divisions Sud et Nord:

La Division Sud se composera des Townships de McNab, Bagot, Blithfield, Brougham, Horton, Admaston, Grattan, Matawatchan, Griffith, Lyndoch, Raglan, Radcliffe, Brudenell, Sebastopol, et des Villages d'Arnprior et Renfrew.

La Division Nord se composera des Townships de Ross, Bromley, Westmeath, Stafford, Pembroke, Wilberforce, Alice, Petewawa, Buchanan, Algona Sud, Algona Nord, Fraser, McKay, Wylie, Rolph, Head, Maria, Clara, Haggerty, Sherwood, Burns et Richards, et de tous autres Townships arpentés situés au Nord-Ouest de la dite Division

L'honorable M. le Procureur-Général Macdonald a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Curtier, Que la dite Adresse soit maintenant lue une seconde fois. L'Honorable M. Dorion a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. Holton, Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "une humble Adresse soit présenté à Son Excel-" lence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner, vu l'im-" portance des intérêts impliqués dans les Résolutions au sujet des Constitutions Locales " du Haut et du Bas-Canada, respectivement, sous l'Union Fédérele des Provinces de " l'Amérique du Nord Britannique, et vu le changement complet de la Constitution de " cette Province, qu'un appel constitutionnel soit fait au Peuple avant que ces Résolutions " ne soient soumises à la considération du Parlement Impérial, et qu'il en soit définitive-" ment disposé."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms

ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:-

Messieurs

Dufresne (Iberville), Knight, Macfarlane, Cameron (Ontario N.), Geoffrion, Laframboise, Scatcherd et Currier, Holton, Macdonald (Cornw'll), Taschereau.—13. Dorion (Hochelaga),

CONTRE:

Messieurs

Archambeault,	Cockburn,	LeBoutillier,	Rankin,
Ault,	Cowan,	Macdonald, Proc. Gén	Robitaille
Bell,	De Boucherville,	Mackenzie	Ross (Dundas),
Bellerose,	Dufresne (Montcalm),	Magill	Scoble,
Bowman,	Dunkin,		Shanly,
Brown,	Ferguson (Frontenac)	Mc Gee	Sharay,
Burwell,	Gibbs,	Mc Giverin,	Somerville,
Cameron (Peel),		McIntyre,	Street,
Carling,		M. Z.D.	Sylvain,
Cartier, Proc. Gén.,		McKellar,	Walsh,
Cartwright,	You Trans	Morris,	Wells,
Cauchon,	Jackson,	Morrison,	White,
Chamais	Jones (L'dsN.et Gren.)		Willson et
Chapais,	Langevin,	Poulin,	Wright(Co.d' Ott'a)-52
Ainai la Aireit			U \= " U W

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Et cette Question ayant été de nouveau proposée: Que la dite Adresse soit maintenant lue seconde fois.

L'honorable M. Dorion a proposé pour amendement, secondé par l'Honorble M. Holton, Que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyée à un Comité Général afin de " pourvoir à ce que si les Constitutions Générales ou Locales decrétées par le Parlement "Impérial comportent quelque chose de dérogatoire aux Résolutions adoptées par cette Chambre, ces constitutions ne prendront effet qu'après avoir été soumises à l'approba-" tion de cette Chambre.

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

Pour:

Messieurs

Biggar, Dufresne (Iberville), Holton, Macdonald (Corn'l) et Dorion (Hochelaga), Geoffrion, Laframboise, Scatcherd.—8.

CONTRE:

Messicurs

Archambeault,	Cowan,	Macdonald, ProcGe	en.Robitaille,
Ault,	DeBoucherville,	Macfarlane,	Ross (Dundas),
Bellerose,	Denis,	Mackenzie,	Scoble,
Bowman,	Dufresne (Montcalm)		Shanly,
Brown,	Dunkin,		Somerville,
Burwell,	Ferguson (Frontenac), Mc Gee,	Stirton,
Cameron (Ontario N.		McGiverin,	Street,
$Cameron\ (Peel),$	Haultain,	McIntyre,	Sylvain,
Carling,	Higginson,	McKellar,	Tascherau,
Cartier, ProcGén.,	Howland,	Morris,	Walsh,
Cartwright,	Jackson,	Morr son,	Wells,
Cauchon,	Knight,	Oliver,	White et
Chapais,	Langevin,	Poulin,	Wright (York E.)55.
Cockburn,	LeBoutillier,	Rankin,	

Ainsi la Question a été résolu négativement.

Alors, la Question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que la dite Adresse soit maintenant lue une seconde fois. La dite Adresse a été, en conséquence, lue une seconde fois et adoptée.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, informant Son Excellence que cette Chambre a voté une humble Adresse à Sa Majesté au sujet des Gouvernements Locaux et des Législatures Locales du Bas et du Haut-Canada respectivement, lorsque l'Union de l'Amérique du Nord Britannique aura été effectuée, et priant Son Excellence de vouloir bien transmettre l'Adresse ci-dessus au Scerétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, pour être déposée au pied du Trône.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant : Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie "de Navigation à vapeur des Chûtes de Fenélon, Minden et Haliburton, et des Lacs du "Nord," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Conseil Législatif a adopté les amendements faits par cette Chambre au Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte Médical pour le Haut-Canada," sans amedements.

Et aussi, le Conseil Législatif insiste sur ses amendements au Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte pour amender et refondre les dispositions contenues dans les Actes et "Ordonnances concernant l'incorporation de la Cité de Québec et l'Aqueduc de la dite "Cité," pour les raisons suivantes:—

Quant à l'amendement au paragraphe dix-huit de la douzième clause: Parce que la prescription de deux ans y mentionnée est un droit acquis aux citoyens en vertu d'un Acte rendu public par la Sanction Royale, et qui a été la base de conventions entre les citoyens, et qu'il serait injuste de le révoquer.

Quant aux deux amendements à la clause quarante-deux: Parce que cette Chambre est d'opinion qu'il serait injuste d'imposer le Département y mentionné au Conseil de Ville, vû que la Corporation ne l'a pas demandé dans la pétition pour faire amender son Acte d'incorporation, et que la création d'un Département aussi important doit être laissée à la décision de la Corporation.

Quant à l'amendement au quatrième paragraphe de la clause quarante-deux : Parce que cet amendement est la conséquence nécessaire des deux amendements en dernier lieu

mentionnés.

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie de Navigation à Vapeur "des Châtes de Fênélon, Minden, Haliburton et des Lacs du Nord," lequel a été lu comme suit:—

Page 4, ligne 38-Après "pourra" insérez : "avec la permission du Commissaire

" des Terres de la Couronne."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du Gouvernement Civil, et à certains autres besoins du ressort du Service Public, pour l'année fiscale expirant le trentième jour de Juin 1867, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et la troisième lecture en a été

ordonnée pour Lundi prochain.

Et étant six heures de l'après midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à onze heures A.M., Lundi prochain, sans que la Question ait été mise aux voix.

Lundi, 13 Aout 1866.

Onae heures, A. M.

La Pétition suivante a été présentée et déposée sur la Table:— Par M. Rankin,—La Pétition du Conseil Municipal du Comté d'Essex.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :-

De J. T. Massé et autres, de Ste. Cécile, Comté de Beauharnois, demandant que l'allocation payée à Pierre Leduc pour transporter la malle entre Ste. Cécile et St. Ulément de Beauharnois soit augmentée.

De John Lang et autres, du Township d'Elma, Comté de Perth, demandant que les enfants de feu James Blair, soient déclarés propriétaires légitimes de certains lots loués

du Gouvernement dans le dit Township.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant:

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans amendements:

Bill intitulé: "Acte concernant les Institutions Municipales du Haut-Canada."
Bill intitulé: "Acte pour expliquer et fixer le sens et l'interprétation de certaines dispositions de la Loi Seigneuriale."

Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte concernant la Banque de Northumberland."
Bill intitulé: "Acte pour amender et refondre les Actes qui imposent une Taxe sur les
"Chiens et pour mieux assurer la protection des Moutons dans le Haut-Canada."

Bill intitulé: "Acte pour amender la loi relative à l'Inspection des Cuirs et des

" Peaux Crues."

Aussi, le Conseil Législatif a adopté les amendements faits par cette Chambre au Bill intitulé: "Acte pour permettre à Hugh Burgess d'obtenir une Patente pour certaines "améliorations nouvelles et utiles."

Aussi, le Conseil Législatif a adopté les Bills suivants avec des amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre:-

Bill intitulé: "Acte concernant le Barreau du Bas-Canada."

Bill intitulé: "Acte pour étendre les pouvoirs de la Maison de la Trinité de Québec." Et aussi, le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé : " Acte a l'effet d'amender l'Acte de la présente Session, intitulé : "Acte relatif aux Institutions Municipales dans le " Haut-Canada," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. McKellar, secondé par McKenzic,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender l'Acte "de la présente Session intitulé: 'Acte relatif aux Institutions Municipales dans le "'Haut-Canada,'" soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte concernant le Barreau du Bas-Canada" lesquels ont été lus comme suit :-

Page 10, ligne 4-Retranchez "vingt neuvième," et insérez : "vingt sixième."

Page 10, ligne 5—Retranchez "pour le Bas," et insérez "du."
Page 10, ligne 11—Après "susdit," insérez : "de félonie ou d'aucune des offenses " mentionnées dans la vingt-sixième section du Chapitre quatre-vingt douze des Statuts " Refondus du Canada."

Page 13, lignes 11 et 12-Retranchez " et l'époque."

Ordonné, Que les dits amendements soient lus une seconde fois à la prochaine séance de cette Chambre.

La Chambre à procédé à prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé : " Acte pour étendre les pouvoirs de la Maison de Trinité de " Québec," lequel a été lu comme suit :-

Page 1, ligne 8-Après " St. Laurent, " insérez : " et étant dans les limites du Port

" de Québec."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'Honorable M. Cameron a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur Généra! Macdonald, Que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération certaines Résolutions aux sujet de l'Acte de la Procédure en Joi Commune du Haut-Canada.

M. Scatcherd a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. Macdonald (Cornwall), Que tous les mots après "Que" jusqu'à la de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "de ce jour en six mois cette Chambre se for-" mera en le dit Comité."

Et des Débats s'étant élevés,

Et étant une heure de l'après-midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à trois heures P. M., aujourd'hui, sans que la Question ait été mise aux voix.

Trois heures, P. M.

Sur motion de M. Mackenzie, secondé par M. McKellar, Ordonné, Qu'une édition (dans la forme des Statuts) de 1,250 exemplaires de l'Acte concernant la Cotisation dans le Haut-Canada, et de l'Acte Municipal du Haut-Canada, passés dans la présente Session, soit imprimée et distribuée aux Municipalités du Haut-Canada, et qu'un exemplaire de chacun de ces Actes soit aussi distribué à chaque Membre du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative ; et que M. l'Orateur soit autorisé à faire faire un Index détaillé des dites Actes ne devant pas coûter plus de cent piastres.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour indemniser les héritiers de

Feu Dame Elizabeth McKay, en conséquence d'une erreur survenue dans les Lettres Patentes émises par la Couronne pour des terres auxquelles elle avait droit, étant lu.

L'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald a proposé, secondé par l'Honorable

M. le Procureur Général Cartier, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et objection ayant été faite que le Bill aurait dû prendre naissance dans un Comité

général.

M. l'Orateur dit qu'il a déjà été décidé que ce Bill est un Bill public, et que son objet est de permettre au Commissaire des Terres de la Couronne de disposer d'une affaire qui tombe sous l'effet de la 23e section de l'Acte des Terres Publiques de 1860, dans un cas où des Patentes en contradiction l'une avec l'autre ont été émises par erreur. Ue Bill n'impose aucune nouvelle charge, mais permet simplement au Gouvernement de disposer d'une affaire qui tombe sous l'effet du dit Acte, le temps et la manière de disposer de l'affaire étant la partie de l'Acte où il y a du doute quant à l'autorité du Commissaire, le doute n'existant point quant à l'affaire en elle-même.

Et cette Question ayant été de nouveau proposée : Que le Bill soit maintenant lu la

troisième fois.

L'Honorable M. Brown a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. Holton, Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "il soit présenté une humble Adresse à Son "Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire faire une enquête sur les raisons "qui servent de base à la réclamation des héritiers de Dame Elizabeth McKay, et sur la "somme (s'il en est) à laquelle ils ont droit."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant

été demandés, ils ont été pris comme suit:-

Pour:

Messieurs

Biggar,	Dorion (Hochelaga),		McKellar,
Brown,	Dufresne (Iberville),		Cornw'l), Oliver,
Cowan,	Holton,	Mackenzie,	Scatcherd et Scoble.—16.
Currier,	Labreche-Viger,	Magill,	

CONTRE:

Messieurs

Archambeault,	Chapais,	Haultain,	McIntyre,
Ault,	Cockburn,	Rigginson,	Morris,
Bell,	DeBoucherville,	Howland,	Morrison.
Bellerose,	Denis,	Knight,	Robitaille,
Burwell,	Dickson,	Langevin,	Shanly,
Cameron (Ontario N.), Dufresne (Montcalm),	, Macdonald, ProcGén	. Somerville.
Cameron (Peel),	Ferguson (Simcoe S.)	,McDougall,	Sylvain et
Cartier, ProcGén.,	Gibbs,	Mc Gee,	Willson35.
Cauchon,	Harwood,	Mc Giverin,	

Ainsi, la Question a été résolue négativement.

Alors cette Question principale ayant été mise aux voix : Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cochburn,

Résolu, Que le Bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé

à un Comité de toute la Chambre immédiatement.

La Chambre, s'est en conséquence, formée en Comité sur le Bill, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Willson a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Willson a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus. Ordonné, Que les amendements soient lus une seconde fois, à la prochaine séance de cette Chambre.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture des amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: " Acte concernant le Barreau du Bas-Canada, étant lu,

Les dits amendements ont été, en conséquence, lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender l'Acte de la présente Session, intitulé: "Acte à l'effet d'amender et "refondre les divers Actes relatifs aux institutions municipales dans le Haut-Canada," étant lu.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute

la Chambre pour aujourd'hui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte "pour différer pendant un temps limité l'émission de Writs pour la prochaine Election de "Membres du Conseil Législatif," étant lu,

L'Ilonorable M. le Procureur-Général Cartier a proposé, secondé par l'Honorable M.

le Procureur-Général Macdonald, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

L'Honorable M. Dorion a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. Holton, Que le mot "maintenant" soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants: "de ce jour en six mois."

Et des Débats s'étant élevés,

Et étant six heures de l'aprés-midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à sept heures et demie aujourd'hui, sans que la Question ait été mise aux voix.

Sept heures et demie, P. M.

Conformément à l'Ordre du Jour, la Pétition suivante a été lue :-

Du Conseil Municipal du Comté d'Essex, demandant un Acte pour imposer des droits sur les produits venant des Etats-Unis.

Ordonné, Que l'Honoraire payé sur le Bill pour amender l'Acte 23 Victoria, Chapitre 123, pour incorporer les Pilotes pour le Havre de Québec et audessous, soit remboursé.

Les amendements faits en Comité de toute la Chambre au Bill pour indemniser les héritiers de feu dame *Elizabeth McKay*, en conséquence d'une erreur survenue dans les Lettres-Patentes émises par la Couronne pour des terres auxquelles elle avait droit, ont été les une seconde fois, et adontés.

lus une seconde fois, et adoptés.

L'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald a proposé, secondé par l'Honorable M. le Solliciteur-Général Cockburn, Que le Bill tel qu'amendé soit maintenant lu

la troisième fois.

L'Honorable M. Macdonal (Cornwall) a proposé pour amendement à la Question, secondé par l'Honorable M. Holton, Que le mot "maintenant" soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants "de ce jour en trois mois."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et la Question a

été résolue négativement.

Alors, la Question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, que le Bill tel qu'amendé soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill tel qu'amendé a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre a repris la considération ultérieure de l'amendement qui a été fait aujourd'hui à la Question : que le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour différer "pendant un temps limité l'émission de Writs pour la prochaine Election de Membres du "Conseil Législatif," soit maintenant lu une seconde fois, lequel amendement était que le mot "maintenant" soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants : de ce jour en six mois."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :--

Pour:

Messienrs

BrownDufresne (Iberville), Labreche-Viger, McKellur. Burwell, Laframboise, Oliver, Cowan, Macdonald (Cornw'll), Ross (Dundas) et Haultain, Dorion (Hochelaga), Holton, Scatcherd.—16.

CONTRE:

Messieurs

Archambeault, Currier, Langevin, Powell, De Boucherville, Ault, LeBoutillier. Rankin. Bell. Denis. Macdonald, Proc.-Gen. Robitaille, Bellerose. Dickson, Macfarlane, Somerville. Dufresne (Montcalm), McDougall, Carling, Cartier, Proc.-Gén., Sylvain, Dunkin, Mc Giverin, Taschereau. Cauchon, Ferguson (Simcoe S.), Morris, Willson et Chapais, Higginson, Morrison. Wright(Co.d' Ott'a)-35 Cockburn, Howland, Parker.

Ainsi, la Question a été résolue négativement.

Alors, la Question principale ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :-

Pour;

Messieurs

Archambeault,	Currier,	Langevin,	Powell.
Ault,	DeBoucherville,	Le Boutillier,	Rankin,
Bell,	Denis,	Macdonald, ProcGen	.Robitaille,
Bellerose,	Dickson,	Macfarlane,	Somerville,
Carling,	Dufresne (Montcalm),	McDougall,	Sylvain,
Cartier, ProcGén.,	Dunkin,	Mc Giverin,	Taschereau,
Cauchon,	Ferguson (Simcoe S.)	Morris,	Willson et
Chapais,	Higginson,	Morrison,	Wright(Co.d' Ott'a)-35
Cockburn,	Howland,	Parker,	

CONTRE:

Messieurs

Dufresne (Iberville), Labreche-Viger, Brown.McKellar, Gibbs, Burwell. Laframboise, Oliver, Haultain, Macdonald (Cornw'l), Ross (Dundas) et Cowan, Dorion (Hochelaga), Holton, Magill, Scatcherd.—16.

Ainsi, la Question a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Dickson a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Et la Question ayant été mise aux voix: que le Bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement, a la faction de

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois, a sur la la

Résolu, Que le Bill passe,

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Hon neurs que cette Chambre la passé sans amendements.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender le Chapitre 32 des Statuts Refondus du *Canada*, relatif à l'Agriculture, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Dunkin* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été en conséquence lu la troisième fois.

Et cette Question ayant été mise aux voix : que le Bill passe et que le titre soit : "Acte "pour amender le Chapitre treute-deux des Statuts Refondus du Cunada, concernant le "Bureau et les Sociétés d'Agriculture," la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre a repris la considération ultérieure de l'amendement qui a été proposé aujourd'hui à la Question: que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération certaines Résolutions proposées relatives à l'Acte de la procédure en loi commune du Haut-Canada, lequel amendement était: que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "cette Chambre se forme en le dit Comité d'hui en six mois."

Et l'amendement ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandé ils ont été pris comme suit:—

Pour:

Messieurs

Ault,	Dorion (Hochelaga)), Laframboise,	Parker,	
Bell,	Dufresne (Iberville)		w'l),Rankin,	
Biggar,	Gibbs,	Magill,	Ross (Ďundas),	
Brown,	Holton,	McGiverin,	Scatcherd,	
Burwell,	Howland,	Morris,	Willson,	
Currier,	Labreche-Viger,	Oliver,	Wright(Co.d' Ott'a)-24	
A				

CONTRE:

Messieurs

Archambeault,	De Boucherville,	Knight,	Morrison,
Bellerose,	Denis,	Langevin,	Powell,
Cameron (Peel),	Dickson,	LeBoutillier,	Robitaille,
Carling,	Dufresne (Montcalm)	, Macdonald, ProcGéi	a. Somerville,
Cartier, ProcGén.,	Dunkin,	Macfarlane,	Sylvain et
Cauchon,	Haultain,	McDougall,	Taschereau27.
Cockburn,	Higginson,	McKellar,	

Ainsi, la Question a été résolue négativement. Alors la Question principale ayant été mise aux voix, Ordonné, Que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil. La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

(EN COMITÉ.)

Résolu, Que les sections 270 et 271 de l'Acte de la Procédure en Loi Commune du Haut-Canada soient abrogées et qu'elles soient remplacées par les suivantes, et que celles-ci soient lues et interprétées comme si elles eussent originairement fait partie du dit Acte, savoir :

270. Sur toute exécution contre la personne, contre des terres ou des effets, le Shérif pourra, en sus de la somme recouvrée par le jugement, prélever le percentage et les frais de transport, les frais d'exécution et l'intérêt sur la somme ainsi reconvrée sui:

vant la loi; mais dans le cas où une partie de cette somme seulement sera prélevée en vertu de telle exécution, le Shérif aura droit au percentage sur le montant ainsi prélevé seulement, quelle que soit la somme inscrite sur le dos du writ; et dans tous les cas où la dette ou une partie de la dette sera payée après qu'une somme aura été prélevée sur les biens du débiteur pendant que le writ d'exécution reste entre les mains du Shérif pour être exécuté, le Shérif aura droit à son percentage comme susdit; pourvu toujours que sur tout jugement ou décret dont il y aura appel, en vertu duquel une exécution sera émise avant que le fiat du juge pour arrêter l'exécution ait été obtenu en conformité de la 17 section du chapitre 13 des Statuts Refondus du Haut-Canada, aucune commission ou percentage ne sera permis contre l'appelant, à moins qu'un Juge de la Cour dont est appel ne juge à propos de l'ordonner.

271. Dans tous les cas où des writs d'exécution en vertu du même jugement auraient été émis dans divers comtés où les biens meubles et immeubles du débiteur judiciaire ont été saisis ou annoncés pour être vendus, mais n'ont pas été vendus parce que le paiement aurait eu lieu en vertu d'un writ accordé dans quelque autre comté, et qu'au cune somme d'argent n'aura été de fait prélevée sur telle exécution, le Shérif n'aura droit à aucune commission, mais seulement aux frais de transports et honoraires pour les services qu'il aura réellement rendus; et la Cour d'où le writ aura été émis, ou tout Juge de cette Cour, pourra lui accorder des honoraires raisonnables pour tels services dans les cas où des honoraires spéciaux ne seraient pas accordés pour cela dans aucun tableau

de frais."

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Mc Giverin a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

M. l'Orateur, conformément au chapitre quatre des Statuts Refondus du Canada, a appelé l'Honorable M. Cameron, Membre du Comté de Peel, à le remplacer temporairement. L'Honorable M. Cameron a en conséquence pris le Fauteuil.

Un Bill pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du Gouvernement Civil, et à certains autres besoins du ressort du Service Public, pour l'année fiscale expirant le trentième Jour de Juin, mil huit cent soixante-et-sept, a été, en conformité de l'Ordre lu la troisième fois.

M. l'Orateur a repris le Fautcuil.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour amender l'Acte de la présente Session, intitulé: "Acte à l'effet d'amender et refondre les divers Actes relatifs aux Institutions Munici"pales dans le Haut-Canada," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. Cowan a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Cowan a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus comme suit :

Page 1—Biffez tout ce qui vient après le Préambule, et insérez les clauses suivantes

à la place :---

1. "Le Proviso suivant est ajouté à la quarante-huitième section de l'Acte passé en la présente Session du Parlement de cette Province intitulé; "Acte concernant les Insti" tutions Municipales du Haut-Canada."

"Pourvu de plus que les dispositions contenues en la présente section ne s'applique-"ront à aucun Comté dans lequel des procédures ont été commencées ou adoptées anté-"rieurement à la passation du présent Acte à l'effet d'opérer la séparation de tel Comté."

2. "Les paragraphes numéros 3, 4 et 5 de la 66e section du dit Acte, et les sections "respectivement numérotées 67, 73, excepté le proviso, 75, 87, 117, 120, 150, le premier

'paragraphe de 371 et la section 427 du dit Acte sont par le présent abrogés, et les sections et paragraphes qui suivent seront et sont par le présent substitués aux sections et paragraphes par le présent abrogés, et seront pris et considérés comme étant les sections et paragraphes susdits du dit Acte."

Paragraphes de la section 66.

3. DANS LES VILLES.—" Le Conseil de chaque Ville se composera du Maire qui en "sera le Chef, et de deux Conseillers par Quartier, et si la Ville ne s'est point soustraite "à la juridiction du Conseil du Comté dans lequel elle se trouve située, alors il y sera "ajouté une Reeve, et si le dernier Rôle de Cotisation revisé de la Ville contenait les "noms de cinq cents francs tenanciers et locataires, alors un député Reeve sera ajouté, et "et pour chaque cinq cents noms additionnels d'électeurs portés sur ce Rôle, il sera élu "un Député Reeve additionnel."

4. Dans les Villages Incorporés.—Le Conseil de chaque Village incorporé se "composera d'un Reeve qui en sera le Chef, et de quatre Conseillers, et si le dernier Rôle "de Cotisation revisé du Village contenait les noms de cinq cents francs tenanciers et "locataires, alors un Reeve, un Député Reeve et trois Conseillers, et pour chaque cinq "cents noms additionnels d'Electeurs portés sur ce Rôle, il sera clu un Député Reeve

" additionnel au lieu d'un Conseiller."

5. Dans les Townships.—Le Conseil de chaque Township se composera d'un "Reeve qui en sera le Chef, et de quatre Conseillers, et si le Rôle de Cotisation revisé "du Township contenait les noms de cinq cents francs tenanciers et locataires, alors un "Reeve, un Député Reeve et trois Conseillers, et pour chaque cinq cents noms additionnels "d'Electeurs portés sur ce Rôle, il sera élu un Député Reeve additionnel au lieu d'un "Conseiller."

67. "Nul Reeve ou Député Reeve no prendra son siége dans le Conseil de Comté "avant d'avoir déposé chez le Greffier du Conseil de Comté un certificat sous le seing et "le sceau du Greffier du Township, du Village ou de la Ville, à l'effet que tel Reeve ou "Député Reeve a été dûment élu, et a fait les déclarations d'office et de qualification (à "moins qu'il n'en soit exempté) comme tel Reeve ou Député Reeve; et un Député Reeve "ne prendra pas non plus son siège avant qu'il n'ait déposé chez le Greffier du Comté un "affidavit ou affirmation du Greffier, ou d'une autre personne ayant la charge légale des "Rôles de cotisation en dernier lieu revisés pour la Municipalité qu'il représente, à l'effet qu'il apparait à la face de ces Rôles les noms d'au moins cinq cents francs-tenanciers et "locataires de la Municipalité, pour le premier Député Reeve élu pour la Municipalité, et "qu'aucun changement diminuant les limites de la Municipalité et le nombre des électurs qualifiés de moins de cinq cents pour chaque Député Reeve additionnel, depuis "que les Rôles auront été revisés en dernier lieu, n'a eu lieu."

87. "Les électeurs de chaque Cité éliront trois Echevins par Quartier, le premier "lundi de Janvier de l'année mil huit cent soixante-sept, dont l'un se retirera annuelle- ment, par rotation, et le premier lundi de Janvier de chaque année subséquente, ils éliront "un Echevin par Quartier, à la place du nombre sortant de charge, à moins qu'il ne soit

"élu par acclamation le jour de la nomination."

117. "Les Membres du Conseil et le Maire élu dans les Cités et les Villes feront les "déclarations nécessaires d'office et de qualification devant le Greffier du dit Conseil."

120. "Dans le cas où il n'y aurait pas de rapport de fait pour un Quartier ou plus en "conséquence de ce qu'il n'aurait pas été tenu d'élection, à cause d'interruption par "émeute ou autrement, les Membres du Conseil élus constituant au moins la majorité de "tous les Membres du Conseil au complet, éliront un des Echevins élus dans les Cités "pour être Officier présidant, et le Greffier présidera cette élection, et cet Officier fera les déclarations nécessaires, et aura tous les pouvoirs du Maire, jusqu'à ce qu'un Poll pour ce ou ces quartiers ou la ou les divisions électorales aient été tenues sous l'autorité d'un mandat en la manière prescrite dans la cent vingt-cinquième section du présent Acte.

150. "Le Préfet d'un Comté pourra se démettre de ses fonctions en en donnant avis "verbal au Conseil en session, ou par lettre adressée au Greffier de comté, si le Conseil "n'est pas en session, auquel cas le Greffier devra, s'il en est requis par la majorité des "Membres du Conseil de Comté, convoquer une assemblée spéciale pour remplir telle "vacance. Les vacances causées par la démission d'un Reeve ou Député Reeve, seront remplies par une élection ordinaire tel que prescrit par la cent vingt-cinquième section."

371. "Toutes les Cités et Villes ayant plus de cinq mille habitants auront un Magisde Police, et les salaires de ces Magistrats de Police ne seront pas moins que ceux fixés
dans l'échelle suivante:"—

427. "Le présent Acte entrera en vigueur le premier jour de Janvier prochain (A. "D. 1867) sauf et excepté toute partie d'icelui ayant trait à la nomination des Candidats "aux charges municipales et à la passation de Règlements pour diviser une Municipalité "ou un quartier d'icelle en divisions électorales, et à la nomination d'Officiers-Rapporteurs "en conséquence, laquelle entrera en vigueur le premier jour de Novembre prochain, et "toute partie du présent qui a trait à la qualification des électeurs et candidats n'entrera

" en vigueur que le premier jour de Septembre 1867."

1. " Immédiatement après la passation du présent Acte, il sera loisible au Gouverneur " de faire imprimer tel nombre de copies additionnelles de l'Acte Municipal et de l'Acte " de Cotisation qu'il jugera à propos et d'y faire annexer un index détaillé des dispositions " y contenues ; et il pourra y faire incorporer tous Actes ou parties d'Actes passés durant " la présente Session qui amendent ou affectent de quelque manière les dispositions de "l'Acte Municipal, les faisant insérer aux places qui leur conviennent dans le dit Acte "Municipal, faisant biffer de ce dernier toutes dispositions abrogés par les Actes ainsi " incorporées ou qui sont incompatibles avec icelles, et changer le numérotage des sections "s'il est nécessaire; et une copie correcte imprimée du dit Acte Municipal avec les amen-" dements ainsi incorporés, et attestée sous le seing du Gouverneur, et contresignée par le " Secrétaire Provincial, et aussi une copie semblablement attestée de l'Acte de Cotisation " passé durant la présente Session, seront déposées au Bureau du Greffier du Conseil Légis-" latif, et après telle attestation et dépôt, les copies du dit Acte Municipal ainsi amendé, " et du dit Acte de Cotisation, imprimées par l'Imprimeur de la Reine, seront réputées et " considérées avoir la même force et viguenr que les copies du présent Acte et des Actes " qui l'amendent, tels que passés durant la présente Session ; et l'Imprimeur de la Reine " distribuera les copies additionelles du volume contenant ces Actes avec l'Index, dans la " proportion de trois copies pour chaque Municipalité du Haut-Canada, et une copie pour "chaque Membre du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. Résolu, Que le Bill avec les amendements passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatit, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Mardi, 14 Août 1866,

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans amendements :-

Bill intitulé: "Acte pour défendre l'enseignement illicite du maniement des armes "et la pratique des évolutions ou exercices militaires, et pour autoriser les Juges de "Paix à saisir et arrêter les armes amassées ou gardées pour des objets de nature à com- promettre la paix publique."

Bill intitulé : "Acte pour amender le chapitre six des Statuts Refondus du Canada,

intitulé : 'Acte concernant l'Election des Membres de la Législature.'"

Bill intitulé: "Acte pour amender le chapitre vingt-six des Statuts Refondus pour le "Bas-Canada, intitulé: 'Acte concernant les abus préjudiciables à l'Agriculture.'"
Bill intitulé: "Acte pour amender la Loi concernant l'examen des lieux par les Jurés

" dans le Haut-Canada."

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable M. Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

Résolu, Qu'il y ait une séance distincte de la Chambre aujourd'hui, de 11 heures A. M., à 1 heure P. M., en sus des autres séances.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à 11 heures A. M., aujourd'hni.

Mardi, 14 Aout 1866.

Onze heures, A.M.,

La Pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—
Par M. Macfarlane,—La Pétion de H. Yanny et autres, des Comtés de Huron et
Perth.

L'Honorable M. le le Procureur-Gédéral Macdonald, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, s'est levé de son siège et a informé la Chambre que c'était l'intention de Son Excellence le Gouverneur-Général de se rendre à la salle des séances du Conseil Législatif, demain, à onze heures A.M., pour proroger la Session de la Législature.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant:—

Le Conseil Législatif à passé le Bill intitulé: "Acte pour amender le Chapitre "trente-deux des Statuts Refondus du Canada, concernant le Bureau et les Sociétés d'Agriculture," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a adopté les amendements faits par cette Chambre au Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte de la présente Session intitulé: Acte à l'effet "' d'amender et refondre les divers Actes relatifs aux Institutions Municipales dans le "' Haut-Canada,' avec plusieurs amendements auquels il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour amender le Chapitre trente-deux des Statuts "Refondus du Canada, concernant le Bureau et les Sociétés d'Agriculture," lequel a été lu comme suit:—

Page 1, ligne 17-Après "Agriculture," insérez : "dans le Bas-Canada."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif aux amendements faits par cette Chambre au Bill intitulé: "Acte pour amender "l'Acte de la présente Session intitulé: Acte à l'effet d'amender et refondre les divers "actes relatits aux Institutions Municipales dans le Haut-Canada," lesquels ont été lus comme suit:—

Page 7, ligne 8-Après " lieu " insérez les Clauses A et B.

"Clause A.—73. Nul Juge d'une Cour ayant Juridiction Civile, nul Geolier Gardien d'une Maison de Correction, nul Shérif, Député Shérif, Grand Bailli ou Grand Connétable d'aucune Cité ou Ville, nul Cotiseur, Percepteur, Trésorier, Chamberlain ou Greffier d'aucune Municipalité, nul Huissier d'une Cour de Division, nul Officier de Shérif, nulle personne n'ayant pas payé toutes ses taxes, nul aubergiste ou cabaretier, et nulle personne ayant par elle-même ou par son associé quelque intérêt dans un contrat avec la Corporation ou en son nom, ne sera habile à être Membre du Conseil d'aucune Corporation Municipale.

Clause B.—"75. Les Electeurs de chaque Municipalité pour laquelle il y a un Rôle "de Cotisation et les Electeurs de chaque Village de Police, seront des francs-tenanciers du sexe masculin résidants ou non, et ceux des locataires qui y auront résidé pendant un mois immédiatement avant telle élection, étant sujets-nés ou naturalisés de Sa "Majesté, et ayant l'age révolu de vingt-et-un ans, et qui auront été respectivement mais l' non collectivement cotisés sur les Rôles de Cotisation en dernier lieu revisés, pour des

"biens fonds dans la Municipalité ou le Village de Police, tenus en leur propre nom ou au nom de leurs épouses, comme propriétaires ou locataires, et qui auront payé toutes leurs Taxes Municipales dues le ou avant le seizième Jour de Décembre qui précèdera immédiatement l'Election, et cette Cotisation sera absolue et finale et ne sera contestée ni par aucun Officier-Rapporteur, ni sur aucune requête pour faire annuler l'Election, en vertu du présent ou de tout autre Acte concernant les Elections Municipales du Haut"Canada."

Page 9, ligne 18—Après "devra" insérez: "tous les Membres du Conseil et devra."

Les dits amendements ayant été lus une sceonde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouvernerr Général, la Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 8 Août 1866, pour copie du Rapport du Commissaire nommé pour s'enquérir des pertes encourues sur la frontière Missisquoi, par suite de l'invasion récente des Féniens, et copies de la correspondance et des papiers y relatifs. (Documents de la Session No. 61.)

Ordonné, Que trois milles exemplaires du Bill Municipal et du Bill de Cotisation soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans amendements :

Bill intitulé: "Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires "pour subvenir à certaines dépenses du Gouvernement Civil, et à certains autres besoins "du ressort du Service Public, pour l'année fiscale expirant le trentième jour de Juin "1867."

Bill intitulé: "Acte pour indemniser les héritiers de feue Dame Elizabeth McKay "en conséquence d'une erreur survenue dans les Lettres Patentes émises par la Couronne pour des terres auxquels elle avait droit."

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : "Acte pour mieux assurer la "liberté du Sujet," avec un amendement auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé : "Acte pour mieux assurer la liberté du Sujet," lequel a été lu comme suit :—

Page 3, ligne 54—Après "expédient," insérez Clause A.

Clause A.—" Rien de contenu au présent Acte ne portera atteinte à l'Acte passé pendant la présente Session du Parlement intitulé: 'Acte pour autoriser l'arrestation et "' l'emprisonnement jusqu'au huitième jour de Juin mil huit cent soixante-sept, des per"' sonnes soupçonnées d'avoir commis des hostilités ou d'avoir conspiré contre la personne
"' et le Gouvernement de Sa Majesté,' mais le présent Acte se lira avec le dit Acte et
" comme y étant sujet."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant : Le Conseil Législatif demande que cette Chambre veuille bien renvoyer à leurs Honneurs le Bill intitulé : "Acte pour amender et refondre les dispositions contenues dans les "Actes et Ordonnances concernant l'incorporation de la Cité de Québec et l'aqueduc de "la dite Cité," afin de rectifier une erreur qui s'est glissée dans l'un des amendements faits à ce Bill par leurs Honneurs.

Et ensuite il s'est retiré.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif pour reporter le Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte pour amender et refondre les dispositions "contenues dans les Actes et Ordonnances concernant l'incorporation de la Cité de Québec "et l'aqueduc de la dite Cité" tel que demandé par leurs Honneurs dans leur Message d'aujourd'hui.

Ordonné, Que le Greffier porte le dit Message au Conseil Législatif.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant : Le Conseil Législatif informe cette Chambre qu'il a corrigé l'erreur qui s'était glissée dans l'un de ses amendements au Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte pour amender et refondre les dispositions contenues dans les Actes et Ordonnances concernant l'incorme poration de la Cité de Québec et l'aqueduc de la dite Cité."

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, secondé par l'Hono-

rable M. le Solliciteur-Général Cockburn,

Résolu, Que cette Chambre n'insiste pas sur ses amendements aux amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte pour amender "et refondre les dispositions contenues dans les Actes et Ordonnances concernant l'incor"poration de la Cité de Québec et l'aqueduc de la dite Cité."

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif communiquant à

leurs Honneurs la Résolution précédente.

Ordonné, Que le Greffier porte le dit Message au Conseil Législatif.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Macdonald, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier,

Résolu, Que lorsque cette Chambre s'ajournera à cette séance, elle soit ajournée jus-

qu'à demain à onze heures A. M.

Et étant une heure de l'après midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à onze heures A. M., demain, sans que la Question ait été mise aux voix.

Mercredi, 15 Acut 1866.

Onze heures, A. M.

Conformément à l'Ordre du Jour, la Pétition suivante a été lue:—
De H. Yanny et autres, des Comtés de Huron et Perth; demandant que certaines terres appartenant à la Compagnie du Canada soient vendues aux colons résidants.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général:—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 25 Juillet 1866, pour un Etat détaillé indiquant la dépense se rattachant au Bureau des Examinateurs des Candidats au Service Civil, encourue par le Pays depuis 1857, le nombre de réunions tenues par ce Bureau, le nombre de Candidats qui se sont présentés à l'examen, le nombre de ceux qui ont obtenu de l'emploi public, et les émoluments attachés à leurs places, les noms de ceux qui ont été employés au Service Public temporairement ou permanemment, et qui n'ont jamais reçu de certificats de qualification du dit Bureau d'Examinateuas, le temps pendant lequel ces personnes ont été employées et les émoluments attachés à leurs places respectives. (Documents de la Session, No. 52.)

L'Honorable M. Me Dougall s'est levé de son siège et a informé la Chambre que

les Membres du Gouvernement s'étaient rendus auprès de Son Excellence avec l'Adresse de cette Chambre à Sa Majesté au sujet des Constitutions des Gouvernements Locaux du Haut et du Bas-Canada, et qu'il a plu à Son Excellence de les informer qu'elle ne manquera pas de transmettre la dite Adresse au Secrétaire d'Etat pour les colonies pour qu'elle soit présentée à Sa Majesté.

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, par Réné Kimber, Ecuier, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire:-

M. L'ORATEUR,

J'ai Ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général d'informer cette Honorable Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès de Son Excellence dans la salle des séances du Conseil Législatif.

En conséquance, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus auprès de Son Excellence, qui a donné alors au nom de Sa Majesté la sanction Royale aux Bills Publics et

Privés suivants:-

Acte pour amender l'acte de la présente session, intitulé: "Acte pour mettre les habitants du Bas-Canada à l'abri des injustes agressions commiscs par des sujets de pays étrangers en paix avec Sa Majesté."

Acte pour amender l'acte vingt-cinq Victoria, chapitre trente, pour permettre aux contribuables du comté de Lincoln de faire choix d'une localité plus convenable comme

chef-lieu.

Acte pour établir la ligne de concession entre les quatrième et cinquième rangs du township de Buckingham, depuis le lot No. 1 jusqu'à la rivière du Lièvre.

Acte pour amender les actes relatifs au collége de *Régiopolis*, et pour ériger ce collége

en université.

Acte pour incorporer l'asile St. Patrice d'Ottawa.

Acte pour amender l'acte des débentures de la cité d'Hamilton, 1864, en donnant à la cité de nouveaux pouvoirs pour la vente des terrains pour arrérages de taxes, et pour définir les droits et obligations des acquéreurs des terrains vendus en vertu de cet acte, et pour d'autres fins.

Acte pour amender le chapitre quatre-vingt-dix-huit des statuts refondus pour le Haut-Canada.

Acte pour remettre en vigueur l'acte vingt-six Victoria, chapitre seize, et prolonger le délai fixé pour l'achèvement du chemin de fer d'Hamilton et Port Dover.

Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de la vallée de Massawippi.

Acte pour incorporer la compagnie des moulins à vapeur de Pierreville.

Acte pour incorporer " La société canadienne des cultivateurs de la vigne."

Acte pour incorporer spécialement la compagnie de l'hôtel Rossin.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction des comtés du · sud-est.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité d'Ottawa. Acte pour amender le chapitre dix-huit des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant l'érection et la division des paroisses, la construction et la réparation des églises, presbytères et cimetières, et les assemblées de fabrique. Acte pour incorporer le "Club de Montréal."

Acte pour amender l'acte incorporant l'association de la bibliothèque de commerce de Montréal.

Acte pour ratifier le testament de feu Robert Jackson, du township de Scarborough. Acte pour autoriser les syndics de l'église St. Paul, Montréal, à vendre certains immeubles.

Acte pour incorporer le collège de St. Jérôme, en la ville de Berlin.

Acte pour annexer une partie du township d'Aylmer à la paroisse de St. Vital de Lambton, dans le comté de Beauce.

Acte pour autoriser la société des hommes de loi du Haut-Canada à admettre Hewitt Bernard comme membre de la société et avocat.

Acte pour incorporer la ville de St. Ours.

Acte pour exonerer les membres du gouvernement, et autres y concernés, d'avoir, pour

cause inévitable, enfreint les dispositions de l'acte d'audition, par suite de la nécessité de maintenir un nombre considérable de miliciens en service actif sur la frontière, dans les années mil huit cent soixante-cinq et mil huit cent soixante-six.

Acte pour faciliter la décision des causes pendantes devant la cour du banc de la

reine et la cour supérieure pour le Bas-Canada.

Acte pour amender la loi concernant les procureurs.

Acte pour amender la loi de la procédure dans les poursuites intentées par la couronne et les poursuites criminelles, et la loi de la preuve lors de l'instruction des procès dans le Haut-Canada.

Acte pour diviser le township de Wawanosh en deux municipalités distinctes.

Acte pour annexer une partie du township de Broughton à la paroisse de St. Frédéric, dans le comté de Beauce.

Acte pour amender l'acte incorporant le curé de la paroisse de Notre-Dame de Québec. Acte pour amender l'acte vingt-sept et vingt-huit Victoria, chapitre soixante-et-onze, intitulé: "Acte pour ircorporer la chambre de commerce de la cité d'Hamilton."

Acte pour amender le chapitre trente-quatre des statuts refondus du Canada, con-

cernant les patentes ou brevets d'invention.

Acte concernant l'audition des causes dans la cour de chancellerie du Haut-Canada. Acte pour incorporer la compagnie du chemin à ornières et du pont de Bothwell.

Acte pour autoriser la fusion de la société permanente de construction et d'épargne des comtés de l'Ouest, avec la société d'épargne et de prêt de Huron et Erié.

Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de la "Compagnie de navigation

dz St. Laurent."

Acté concernant les personnes en état d'arrestation, accusées de haute trahison ou de félonie.

Acte pour amender l'acte concernant la cour de mise en accusation (Court of Impeach-

ment) du Haut-Canada.

Acte pour amender la loi concernant la nomination des recorders dans le Haut-Canada. Acte pour amender l'acte passé en la vingt-sixième année du règne de Sa Majesté, chapitre cinquante-neuf, et intitulé: "Acte pour incorporer la compagniedes remorqueurs du St. Laurent."

Acte pour amender de nouveau la charte de la Banque de Québec.

Acte pour amender les actes relatifs à la "Compagnie du crédit foncier du Canada."
Acte pour étendre et définir les pouvoirs de la banque d'épargne connue sous le nom de "la Caisse d'économie de Notre Dame de Québec."

Acte pour transporter certains terrains aux recteur et Syndics de l'église St.

James de Toronto.

Acte pour autoriser les syndics de la congrégation presbytérienne de la ville de Woodstock, en connexion avec l'église d'Ecosse, à vendre certains lots de terre situés dans la dite ville, et qu'ils possèdent à titre de fidéicommis pour la dite congrégation.

Acte pour incorporer la société d'Histoire Naturelle d'Ottawa.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Waterloo, Magog et Stanstead.

Acte pour amender le chapitre soixante-et-dixième des statuts refondus pour le BasCanada, intitulé: "Acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de chemins et de certains autres travaux."

Acte pour amender la section neuf du chapitre six des statuts refondus pour le Bas-

Canada, concernant les aubergistes et la vente des liqueurs enivrantes.

Acte pour ériger une nouvelle municipalité dans le comté de Beauharnois, sous le nom de "St. Etienne de Beauharnois."

Acte pour confirmer et rendre valide, dans le Haut-Canada, le testament de feu George Desbarats.

Acte pour légaliser un certain règlement ainsi que certaines débentures des comtés unis de *Huron* et *Bruce*.

Acte pour incorporer la ville de Bothwell et en définir les limites.

Acte pour autoriser la vente du chemin de fer de Peterborough et du lac Chemong. Acte pour amender la charte de la société d'école auglaise et canadienne de Montréal.

Acte pour légaliser et ratifier une convention faite entre la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada et la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron.

Acte pour autoriser la compagnie dite Hartford pour l'exploitation des huiles à posséder et transporter certains terrains.

Acte pour autoriser la compagnie de New-York et du Canada pour l'exploitation

des huiles à posséder et transporter certains terrains.

Acte pour autoriser la compagnie pour l'exploitation du pétrole dite Wyoming à posséder et transporter certains terrains.

Acte pour pourvoir à la vente des terres affectées aux rectoreries en cette province. Acte pour amender les actes incorporant le "collége d'Ottawa" et pour conférer certains priviléges au dit collége.

Acte pour créer un fonds destiné à faire face aux dépenses encourues dans le but de

donner suite aux lois du Bas-Canada concernant l'enregistrement.

Acte pour autoriser la corporation du township St. Vincent, dans le comté de Grey, à construire un havre à l'embouchure de la rivière Grosse-Tête, dans ce township, et à imposer et percevoir des droits de havre et pour d'autres fins.

Acte pour amender de nouveau la charte de la banque du Haut-Canada.

Acte pour soumettre l'église méthodiste wesléyenne et sa propriété situées sur le côté sud de Queen street, dans la cité de Toronto, à la règle du "Model Decd" de l'église méthodiste wesléyenne en connexion avec la conférence anglaise, afin de les mieux administrer, et pour les transporter à certains syndics en vertu du dit "Model Decd."

Acte pour amender et étendre les dispositions de l'acte incorporant la compagnie du

chemin de fer de Port Hope, Lindsay and Beaverton, et des actes qui l'amendent.

Acte pour amender les dispositions des divers actes concernant la cité de Montréal, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer l'Institut des Artisans Canadiens de Montréal.

Acte pour amender l'acte concernant la procedure du droit commun du Haut-Canada.

Acte pour amender la loi du Haut-Canada concernant les débiteurs de la couronne.

Acte pour incorporer la compagnie des imprimeurs du Globe.

Acte pour incorporer la compagnie Canadienne pour la fabrication d'articles en caoutchouc de *Montréal*, autrement appelée "The Canadian Rubber Company of *Montréal*."

Acte à l'effet de ratifier la cession opérée par feue Charlotte Henderson d'une moitié indivise de terrains sis et situés dans le Haut-Canada.

avec pouvoir de les vendre et administrer.

Acte pour autoriser William John Bickell à construire un pont sur la rivière St. Charles.

Acte à l'effet d'autoriser la municipalité de la ville de Belleville à acheter un terrain pour un cimetière public, et à exempter les contribuables catholiques romains de la dite municipalité de taxes à cet égard.

Acte pour incorporer l'Académie Ursuline de Chatham.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Belleville et Marmora.

Acte à l'effet d'amender le chapitre cent vingt-huit des Statuts Refondus pour le Haut-Canado, intitulé: "Acte relatif à l'administration de la justice dans les territoires non-organisés."

Acte à l'effet de constater quelles personnes ont des droits dans les communes de

Berthier et de l'Ile du Pads.

Acte pour autoriser l'émission de lettres-patentes d'invention en faveur d'Arthur Rankin, pour une substance combustible nouvelle et inconnue jusqu'à ce jour.

Acte pour amender l'acte municipal du Bas-Canada.

Acte pour amender de nouveau l'acte qui inccrpore la compagnie du pont international.

Acte pour incorporer la compagnie des mines de Roxton.

Acte pour incorporer la compagnie Grand Occidental de *Dresden* pour l'exploitation de l'huile.

Acte pour autoriser la construction d'un chemin à ornières, du village d'Orangeville, dans le comté de Wellington, jusqu'à un certain point sur le chemin de fer Grand Trone, à l'Ouest de Toronto.

Acte pour étendre les dispositions de l'acte vingt-cinq Victoria, chapitre quarante, intitulé: "Acte pour "confirmer et établir certains chemins dans le township de Reach."

Acte pour diviser la municipalité de la baie de Gaspé sud et d' York en deux municipalités séparées.

Acte pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement des travaux de la compagnie du chemin de fer de la rive nord et de la navigation et des terres du St. Maurice.

Acte pour autoriser la ville de Stratford à émettre des débentures pour racheter ses

débentures en circulation.

Acte pour autoriser la vente de certains terrains appartenant à la succession de feu l'honorable Peter Adamson.

Acte pour incorporer la compagnie du cimetière du Lac Cristal.

Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie d'assurance de Québec contre les accidents du feu.

Acte pour transférer aux titulaires et Syndics de l'église St. James, Vaudreuil, le cimetière protestant établi à Hudson.

Acto pour amender l'acte incorporant l'institut canadien français de la cité d'Ottawa.

Acte pour incorporer le village de New Edinburgh, dans le comté de Carleton.

Acte pour ériger le township de Wickham en deux municipalités séparées.

Acte pour amender l'acte passé dans les vingt-septième et vingt-huitième années du règne de Sa Majesté, concernant la concession de chartes d'incorporation à des compagnies pour l'exploitation de manufactures, mines et autres.

Acte pour incorporer la banque de Simcoe.

Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie d'assurance maritime de Québec.

Acte pour permettre à Casimir Stanislaus Growski et à l'honorable David Lewis Macpherson d'obtenir des lettres-patentes pour la découverte de perfectionnements apportés à la manière de traiter certains minérais et alliages, et d'en extraire des métaux et autres produits.

Acte pour incorporer la compagnie des usines pour la confection d'articles en acier,

en fer et pour chemins de fer.

Acte pour déclarer et fixer le sens du contrat de mariage de Harriett Margarette Gage et ratifier les actes faits sous son autorité.

Acte pour amender les actes concernant les droits d'excise et pour modifier le droit qu'ils imposent sur les spiritueux.

Acte pour incorporer la société de passage du pont neuf de St. Hyacinthe.

Acte pour permettre à *Pierre Eymard Jay* et l'honorable *Louis Antoine Dessaulles* de prendre conjointement des brevets d'invention sur différentes machines et inventions énumérées dans cet acte.

Acte pour incorporer la chambre de commerce de la cité de London.

Acte pour amender l'acte du bureau des postes.

Acte pour incorporer le club littéraire de Montréal.

Acte pour naturaliser John Rogers.

Acte pour compléter la séparation du comté de Peel d'avec le comté de York.

Acte concernant le code de procédure civile du Bas Canada.

Acte pour faire disparaître tous doutes sur la validité d'un canon du synode du diocèse de Québec relativement à la paroisse de Québec, et à ses succursales.

Acte pour amender l'acte concernant les cours supérieures de juridiction civile et

criminelle dans le Haut-Canada.

Acte pour auteriser l'admission de William Lynn Smart à l'exercice de la profession d'avocat dans le Haut-Canada.

Acte pour autoriser Margaret Besserer à vendre une certaine étendue de terre sise et située en la cité d'Ottawa, au bénéfice de son fils mineur, le légataire

Acte concernant l'amélioration de la rivière Napanee.

Acte pour ériger la paroisse de St. Bonaventure, comté de Drummond, en municipalité séparée.

Acte pour autoriser John Auld à aliéner certains biens mobiliers et immobiliers appartenant à ses enfants mineurs.

Acte concernant la capitalization des arrérages de la compagnie du chemin de fer de

Buffalo et du lac Huron, 1866.

Acte à l'effet d'autoriser Phillip Pearson Harris à prendre un brevet pour un appareil servant à clarifier et à rendre inodore l'huile de pétrole à l'état brut.

Acte pour incorporer l'association de la salle St. Patrice de Montréal.

Acte pour autoriser l'honorable *Philip H. Moore* à obtenir un brevêt pour l'invention d'un nouveau procédé pour convertir la tourbe en charbon au moyen de la vapeur.

Acto pour incorporer le collège royal des médecins et chirurgiens de Kingston.

Acte pour autoriser l'émission de lettres parentes en faveur de Henry John Boswell

pour une certaine invention nouvelle et utile.

Acte pour autoriser l'émission de lettres patentes en faveur de Messrs. J. D. Whelpley et J. J. Storrer, inventeurs d'un système nouveau et perfectionné pour traiter les métaux. Acte pour amender l'acte concernant les corps volontaires de milice.

Acte pour faciliter l'issue des édifices publics.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières.

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du Canada dite Union.

Acte pour incorporer la société ecclésiastique de St. Jean, dans le diocèse catholique romain de Kingston.

Acte pour incorporer la banque de London.

Acte pour autoriser l'incorporation de la compagnie du chemin de fer et des mines de Cobourg, Peterborough et Marmora, et pour d'autres fins.

Acte à l'effet de révoquer l'acte " pour valider certaines cotisations en la cité de

Toronto et pour autoriser la ditc cité à recouvrer les taxes établies et imposées."

Acte pour incorporer la caisse d'épargnes de la section St. Joseph de la société de tempérance de Montréal.

Acte pour amender le chapitre vingt-sept des statuts refondus pour le Bas-Canada "concernant les maîtres et serviteurs" dans les districts ruraux.

Acte pour amender le chapitre quinze des statuts refondus pour le Bas-Canada, relativement à certains cours d'eau dans le district d'Iberville.

Acte pour amender l'acte de la présente session intitulé : " Acte pour pourvoir à la vente des terres affectées aux rectoreries en cette province.

Acte pour amender l'acte vingt-neuf Victoria, chapitre sept, concernant les travaux

reliés à la défense de la province.

Acte pour amender le chapitre quinze des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant l'instruction publique.

Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés.

Acte pour amender l'acte concernant la cour des commissaires pour le Bas-Canada.

Acte pour amender l'acte incorporant le séminaire de Belleville et pour lui conférer des pouvoirs universitaires, en autant qu'il s'agit des degrés ès-arts.

Acte pour amender la charte de la banque du Canada. Acte pour incorporer la compagnie de la Longue-Pointe.

Acte pour confirmer le titre à des terres possédées en fidéicommis pour certains sauvages résidant en cette province.

Acte pour pourvoir à l'émission de billets provinciaux.

Acte pour autoriser la compagnie canadienne de prêts et de placements, incorporée en vertu de l'acte impérial des compagnies de 1862, vingt-cinq et vingt-six *Victoria*, chapitre quatre-vingt neuf, à vendre et à alièner certaines terres, tènements et obligations hypothécaires possédées par elle dans le *Haut-Canada*.

Acte pour amender les actes incorporant la compagnie du chemin de fer du Canada

central.

Acte pour permettre à Joseph Robinson Bawden de se faire examiner par la société en loi du Haut-Canada pour être admis à pratiquer comme procureur et solliciteur.

Acte pour fixer les limites et régler les titres dans certains rangs du township de

Grenville.

Acte pour amender les actes concernant les droits de douane et le tarif des droits payables sous leur autorité.

Acte concernant les institutions municipales du Haut-Canada.

Acte pour amender l'acte médical pour le Haut-Canada.

Acte pour amender et refondre les divers actes concernant la cotisation des propriétés dans le Haut-Canada.

Acte peur amender la loi concernant les appels dans les cas de conviction sommaire et les rapports y relatifs, par-devant les juges de paix dans le Haut-Canada.

Acte établissant de nouvelles dispositions à l'égard des biens temporels de l'église unie

d'Angleterre et d'Irlande en cette province.

Acte pour permettre à Hugh Burgess d'obtenir un brevet pour certains perfectionnements nouveaux et utiles.

Acte pour amender le chapitre six des statuts refondus du Canada, intitulé: "Acte

concernant l'élection des membres de la législature."

Acte pour défendre l'enseignement illicite du maniement des armes et la pratique des évolutions ou exercices militaires, et pour autoriser les juges de paix à saisir et arrêter les armes amassées ou gardées pour des fins de nature à compromettre la paix publique.

Acte pour incorporer la compagnic de navigation par bateaux à vapeur des chûtes de

Fénélon, de Minden, Haliburton et des lacs du Nord.

Acte pour amender l'acte incorporant la banque de Northumberland.

Acte pour amender la loi relative à l'inspection du cuir et des peaux crues.

Acte pour amender et refondre les actes pour imposer une taxe sur les chiens et pour mieux assurer la protection des moutons dans le Haut-Canada.

Acte pour expliquer certaines dispositions de la loi seigneuriale.

Acte pour amender le chapitre vingt-six des statuts refondus pour le Bas-Canada, intitulé: "Acte concernant les abus préjudiciables à l'agriculture."

Acte pour étendre les pouvoirs de la Maison de la Trinité de Québec.

Acte pour amender la loi concernant l'examen des lieux par les jurés, dans le Haut-Canada.

Acte concernant le barreau du Bas-Canada.

Acte pour indemniser les héritiers de feue Dame Elizabeth McKay pour l'émission par erreur de lettres patentes par la couronne pour des terres auxquelles cette dame avait des droits.

Acte pour amender le chapitre tronte-deux des statuts refondus du Canada, con-

cernant le bureau et les sociétés d'agriculture.

Acte pour amender l'acte de la présente session intitulé: "Acte pour amender et refondre les divers actes relatifs aux institutions municipales du Haut-Canada.

Acte pour mieux assurer la liberté du sujet.

Acte pour amender l'acte pour amender et refondre les dispositions contenues dans les actes et ordonnances concernant l'incorporation de la cité de Québec, et l'aqueduc de la dite cité.

Le titre du Bill suivant a été alors lu :--

Acte pour différer pendant un temps limité l'émission d'Ordres pour la prochaine Election des Membres du Conseil Législatif."

Sur quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de dire qu'il réservait ce

Bill pour la signification du bon plaisir de Sa Majesté sur icelui.

Alors, l'Honorable Orateur de l'Assemblée Législative a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général comme suit:—

PLAISE A VOIRE EXCELLENCE:

Dès l'ouverture de la présente session, Votre Excellence daignait attirer l'attention de la législature sur les agressions commises contre le sol Canadien par une horde de brigands qui, après avoir franchi la frontière sur plusieurs points importants, étaient venus jeter la consternation au milieu de nos paisibles populations.

En face de l'aspect vraiment menaçant de cette invasion, Votre Excellence, aidée des conseils de vos ministres, crut urgent de placer sous les armes de nombreux corps de volontaires, et en même temps de faire d'énormes sacrifices d'argent pour repousser l'ennemi

loin de la frontière.

A peine avions-nous pris congé de Votre Excellence que, mus par un sentiment d'unanimité sans parallèle dans l'histoire parlementaire de ce pays, nous décrétions des lois conférant à Votre Excellence les pouvoirs nécessaires pour lui permettre de punir sommairement les personnes entraînées presque à leur insu dans la ridicule conspiration organisée et ourdie sous le nom de "Fénianisme," et autorisant le gouvernement à rétablir avec toute la promptitude possible, la loi et l'ordre par tout le pays.

C'est à bon droit que nous pouvons nous féliciter de voir que la loyauté, l'énergie et la prévoyance déployées par la législature en cette occasion, et acclamées avec joie par la masse du peuple, ont si bien réussi à calmer l'effervescence populaire, à rétablir la confinance publique, et à déjouer les complots tramés par les ennemis de la Reine contre les

colonies de Sa Majesté sur ce continent.

La condition politique de l'Amérique Britannique du Nord étant à la veille de subir d'importantes modifications, nous avons dû porter notre plus sérieuse attention à l'étude

des projets qui nous ont été soumis au sujet de la constitution des gouvernements locaux du Bas et du Haut-Canada, appelés prochainement à former partie de l'union fédérale avec les provinces maritimes. Des résolutions énonçant l'opinion partagée par la législature sur cette grave question, ont été longuement discutées, puis adoptées et finalement transmiscs à Votre Excellence pour être soumises à la considération du gouvernement

impérial. Le changement graduel mais fortement accentué qui s'est manifesté dans l'opinion publique, au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Ecosse, en faveur d'une alliance plus întime avec le Canada,-l'accueil qu'a reçu le projet de confédération de la part des hommes d'état les plus éminents de la mère-patrie,—et la satisfaction cordiale et spontanée qui a éclaté dans toutes ces provinces en apprenant que bientôt nous ne formerions plus qu'un seul et même peuple avec ceux que les liens de l'intérêt et de l'amitié nous rendaient déjà si chers,—tout en un mot, semble nous faire présager que nous sommes à la veille d'entrer dans une ère nouvelle et que le jour n'est pas éloigné, où, sous la puissante égide du Très-Haut, il sortira des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, une nation forte, riche et vigoureuse et d'autant plus sière de resserrer encore les liens qui la rattachent à la mère-patrie, que jamais la liberté n'a cessé de règner et fleurir pour nous sous le gouvernement si doux de notre Reine bien-aimée.

Bien qu'absorbée dans l'examen des graves questions constitutionnelles se rattachant au gouvernement futur du Canada, l'attention du parlement n'en a pas moins été dirigée vers l'étude de plusieurs autres mesures d'une importance moindre, le perfectionnement de notre système municipal, le développement de nos ressources industrielles, et l'avancement, en général, de la prospérité matérielle du pays. Le code de procédure civile pour le Bas-Canada a également reçu l'approbation de la législature après avoir subi l'épreuve du plus mûr examen de la part d'un comité composé de messieurs de la profession légale dans cette section du pays. Le nombre de mesures publiques et privées qui viennent d'être soumises à la sanction de Votre Excellence, témoigne hautement du zèle et de l'assiduité apportés par la législature à l'accomplissement des devoirs onéreux qui lui sont échus dans

le cours de la présente session.

L'Honorable Orateur de l'Assemblée Législative a alors présenté le Bill des subsides

"Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subve-" nir a certaines dépenses du Gouvernement Civil, et à certains autres besoins du ressort " du Service Public, pour l'année fiscale expirant le trentième Jour de Juin mil huit cent " soixante-et-sept."

A ce Bill, la Sanction Royale a été donnée dans les termes suivants :-

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance, et sanctionne ce Bill.

Après quoi, il a plu à Son Excellence de prononcer aux deux Chambres le Discours suivant:--

Honorables Messieurs du Conseil Législatif:

Messieurs de l'Assemblée Législative :

C'est avec beaucoup de plaisir que je mets fin à vos travaux parlementaires, et j'ai la satisfaction de remarquer le nombre considérable d'affaires importantes, tant publiques que privées, que vous avez expédiées pendant cette session.

L'achèvement du code de procédure civile pour le Bas-Canada est un monument permanent du travail intelligent de ceux qui ont imaginé et effectué ce projet, lequel ne peut être qu'éminemment avantageux pour ceux qui vivent dans cette section de la province.

Les actes passés pour amender les lois relatives aux institutions municipales, et pour ameliorer le mode de cotisation dans le Haut-Canada, refondront et perfectionneront

encore davantage le système municipal déjà admirable de cette province.

Ce doit être pour vous une source de satisfaction de sentir que le crédit de la province sera renforcé et ses opérations commerciales étendues par les changements qui ont été faits dans les droits d'importation et autres changements tendant à réduire le coût de la vie en Canada.

Nous pouvons espérer avec confiance que l'effet du tarif que vous avez adopté sera de

pourvoir aux besoins du service public sans recourir à de nouvelles sources de taxation, et d'augmenter les ressources disponibles du pays en ouvrant de plus larges débouchés à l'industrie du peuple.

L'établissement d'une connexion télégraphique entre les parties des domaines de notre Reine, situées des deux côtés opposés de l'Océan Atlantique, a été reçu en Canada avec

les sentiments de la plus vive satisfaction.

Le succès de cette grande entreprise ne peut manquer de favoriser le progrès de la civilisation, d'étendre les opérations du commerce, et par là de promouvoir la paix et la prospérité du monde entier.

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Je vous remercie de la manière libérale dont vous avez pourvu au service public de l'année courante.

Je me ferai un devoir, ainsi que mes aviseurs, d'administrer vos allocations de manière

à concilier l'économie avec l'efficacité.

Je suis particulièrement flatté que vous m'ayez fourni les moyens de venir en aide à ceux qui ont souffert de la perte de parents ou qui ont été blessés pendant les agressions récentes contre la province.

Cet acte est un juste tribut de reconnaissance de votre part pour le patriotisme de ceux qui sont chargés de la défense du pays, et prouvera aux survivants qu'ils ne servent

pas un pays illibéral et ingrat.

Les octrois pour les fins de la Défense Publique sont sur une échelle qui metira le Gouvernement en état d'augmenter l'efficacité de la force Volontaire en armement, équipement et exercices militaires, et aucun effort ne sera épargné pour appliquer vos allocations avec effet à ces trois objets.

Honorables Messieurs et Messieurs :

Je me réjouis de voir que vous avez complété votre part du plan pour l'Union des Colonies de l'Amérique Septentrionale Britannique, et je ne manquerai pas de transmettre au Secrétaire d'Etat pour les Colonies votre Adresse à ce sujet, pour être présentée à Sa Majesté.

En mettant fin à la dernière Session, qui aura vraisemblablement lieu en vertu de l'Acte pour l'Union des deux Canadas, je félicite le Parlement, auquel cet Acte donna l'existence, du spectacle rétrospectif que présentent les événements du dernier quart de

siècle en cette Province.

Vous pouvez remarquer pendant cette période le raffermissement de vos institutions tant politiques que municipales, l'extension dans la colonisation de votre pays, le développement de vos ressources intérieures, et de votre commerce extérieur, l'amélioration et la simplification de vos lois, et par dessus tout l'éducation que l'adoption du système du gouvernement responsable a procurée à vos hommes d'état dans les voies bien approuvées de la Constitution Britannique.

Les mêmes principes, dont l'application a produit de si heureux fruits, dans une Union plus restreinte, vous serviront de guide dans la sphère d'action où vous êtes sur le point d'entrer, et j'adresse à Dieu ma plus fervente prière qu'il comble, en une mesure plus large encore, des bénédictions dont vous avez joui jusqu'à présent, la nouvelle nationalité dont vous formerez partie, et dont l'étendue territoriale lui méritera un rang élevé

parmi les puissances du monde.

Alors l'Honorable Orateur du Conseil Législatif a dit :-

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de l'Assemblée Législative :

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur Général que ce Parlement Provincial soit prorogé jusqu'à Lundi, le vingt-quatrième jour de Septembre prochain, pour être alors ici tenu; et ce Parlement Provincial est en conséquence prorogé jusqu'à Lundi, le vingt-quatrième jour de Septembre prochain.

APPENDICE.

LISTE DES APPENDICES.

- No. 1.—IMPRESSIONS: -- SECOND RAPPORT du comité conjoint des deux Chambres, au sujet des impressions de la législature.
- No. 2.—DÉPENSES CONTINGENTES:—SECOND RAPPORT du comité permanent des dépenses contingentes.
- No. 3.—CANAL MURRAY:—RAPPORT du comité spécial nommé pour s'enquérir de la possibilité de construire un canal pour relier les eaux de la Baie de Quinté au lac Ontario, ordinairement appelé "Canal Murray," et aussi de s'enquérir et faire rapport s'il y a des deniers ou des terres applicables à cette fin, et, dans ce cas, quels en peuvent être le montant ou la valeur.
- No. 4.—MINES DE CUIVRE, LAC SUPÉRIEUR:—RAPPORT du comité spécial nommé pour obtenir des renseignements sur l'étendue et les ressources des mines de cuivre de la rive Nord du lac Supérieur, et sur les meilleurs moyens de les exploiter, de manière à accroître les revenus de la province et à donner, en même temps, plus d'encouragement à l'emploi de capital pour l'exploitation des mines de cuivre; et aussi, de s'enquérir de la vente des terres dans les régions minières jusqu'à cette époque et généralement de tout ce qui se rattache aux mines de cuivre. [Pas impriné dans l'Appendice.]
- No. 5.—COMPTES PUBLICS:—Second Rapport du comité permanent des comptes publics.
- No. 6.—EMPLOYÉS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE:—Liste des employés et serviteurs de l'assemblée législative à l'époque du déménagement de Québec à Outaouais; aussi, Liste des employés et serviteurs de l'assemblée législative pour la session de 1866.

SECOND RAPPORT

DU

COMITÉ CONJOINT DES IMPRESSIONS.

CHAMBRE DE COMITÉ, 25 juin, 1866.

Le comité conjoint des deux Chambres pour les impressions de la législature a l'honneur de présenter, comme son second rapport, le rapport de son sous-comité sur les comptes d'impressions, ainsi que le rapport du greffier du comité sur le service des impressions pendant la dernière session, dont le comité signale respectueusement la nature satisfaisante à. l'attention des deux Chambres.

Le comité a aussi l'honneur de soumettre la résolution suivante à titre de recomman-

dation :-

Résolu,—Le comité recommande qu'à l'avenir le montant reçu pour l'impression des bills par le greffier du comité des bills privés, et payé par lui au comptable, soit placé au crédit du compte d'impressions, et qu'il soit porté au compte général du bilan.

Le comité a aussi l'honneur de saire rapport qu'il a examiné avec soin les documents mentionnés dans les renvois suivants faits au comité, et recommande que ces documents

soient imprimés.

Par l'honorable M. A. J. Duchesnay,—Réponse à une adresse, demandant des rensei-

gnements au sujet du bureau d'inspection des bateaux-à-vapeur.

Par M. Wallbridge,—Réponse à une adresse, demandant copies des rapports faits pendant l'année dernière, par les officiers du département de géologie sur les mines et minérais dans les townships et en arrière du comté de Hastings.

Par l'honorable M. Read,—Réponse à une adresse au sujet de l'importation de

bestiaux d'Europe.

Le tout respectueusement soumis.

CHAMBRE DE COMITÉ, 20 juin, 1866.

Le sous-comité chargé de vérifier les comptes d'impressions des deux Chambres et auquel a été renvoyé le rapport du greffier sur les transactions de l'année dernière, a l'honneur de présenter ce qui suit, comme résultat de ses recherches:—

Votre comité a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné avec soin les comptes des entrepreneurs de l'impression; de la reliure et de la fourniture du papier à imprimer, et les pièces justificatives des paiements faits par le greffier du comité, et a constaté que les dits comptes et les pièces à l'appui se correspondent en tout point.

Les comptes des entrepreneurs de l'impression ont toujours été faits en stricte conformité des conditions de leur contrat. Ils se sont aussi efforcés dans tous les cas de satisfaire

le comité et les deux Chambres.

Les entrepreneurs de la reliure et de la fourniture du papier à imprimer ont aussi donné entière satisfaction.

Votre comité désire aussi attirer votre attention sur le montant restreint des dépenses de l'impression de la Législature pour la dernière session; fait dont ils ont droit de se féliciter. Le coût total ne s'est élevé qu'à \$14,580.46; tandis que sous le système qui a prévalu avant l'organisation du comité conjoint, les frais d'une session de même durée eussent été au moins de cinq ou six fois plus considérables.

Votre comite ne peut terminer ce rapport sans rendre un nouveau témoignage à l'ordre, à la méthode et à la manière entendue avec lesquels M. Hartney, le greffier du comité,

tient les livres des différents services de l'impression.

Le tout respectueusèment soumis.

J. SIMPSON.

A. MACKENZIE.

- J. B. E. Dorion.

CHAMBRE DE COMITÉ, 8 juin, 1866.

Au président et aux membres du comité conjoint des impressions.

Messieurs,—Conformément à l'ordre permanent du comité, je présente les comptes

d'impression, de reliure et de papier à imprimer.

Pour la vérification des comptes d'impression, il y a une liasse complète des documents imprimés, sur le dos de chacun desquels est inscrit le prix de l'impression. Ces pièces sont numérotées, celles de l'honorable Conseil Législatif de 1 à 307, et celles de l'Assemblée Législative de 1 à 866, inclusivement, ce qui fait en tout 1173 pièces justificatives.

La distribution des journaux et des papiers parlementaires de la dernière session a éprouvé un retard considérable par suite de l'incendie de l'atelier de l'entrepreneur de la reliure; malheureusement, cet atelier renfermait toutes les feuilles imprimées, qui ont été détruites en entier. Le coût de ses feuilles était de \$4,000 sur lesquels nous avions une assurance de \$3,000; mais en apportant beaucoup de soin et d'économie, nous avons pu remplacer tout ce qu'il était nécessaire de conserver pour cette dernière somme, de sorte que, pécuniairement, il n'y a pas eu de perte.

M. Trudelle, entrepreneur de la reliure, a transporté son contrat à M. Desbarats. J'ai soumis le document relatif à cette transaction à l'un des officiers en loi de l'Assemblée Législative, qui l'a trouvé en bonne forme et a déclaré qu'il contenuit les clauses nécessaires à la due exécution du contrat. Les cautions de M. Trudelle se sont portées cautions de M.

Desbarats.

Les différents services de l'année qui vient de s'écouler, ont été très-bien exécutés; les ordres ont été transmis par qui de droit et les paiements se sont faits d'après les prix spécifiés, sans qu'il y ait eu lieu à aucune plainte ou réclamation.

Le bilan ci-annexé fait voir que le coût de l'impression du parlement, pour la dernière

session, a été de \$14,580.46.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY,
Greffier du comité conjoint des impressions.

29-30 Victoria.

	COMPTES D	IMPRESS	SIONS—B	COMPTES D'IMPRESSIONS-BILAN DE 1865.	
Ď.	0 0	ONSEIL L	LEGISLATIF	. 8 I 1	γν.
1865.		es cts.	Pièces justifi- catives.		\$ cts.
31 décembre	31 décembre Montant porté sur les livres du comptable	2,437 45	A t	Impressicns, Hunter, Rose et Cio	1,643 53
				Papier, G. E. Desbarats	570 17 100 00
		2,437 45			2,437 45
_C	ASSEMBL	超	LEGISLATIV	IVB	Av.
1865.		\$ cts.	Pièces justifi- catives.		S cts.
31 décembre	. Valeur du papier resté l'adnée dernière	1,777 60	ZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZZ	Assurance Assurance Cio	9,148 71 50 00 100 00
			K. 8. K. 10.	Lithographies, Burland et Lafricain do Roborts et Reinhold. \$4,183 33 do resté de l'année dernière 1,777 60 Valeur totale du papier en main \$5,960 93	778 82 1,212 00 190 25

3,654 23 \$15,143 01 3,000 00 \$12,143 01 2,084 88	\$2,437 45 12,143 01 \$14,580 46	sssions.	
Papier dont il n'est pas rondu compto et déduit du compto des imprimeurs. \$221 62 do on mains pour la proc. session 2,084 89 2,306 70 Prix total du papier employé	Coût total, Consoil Législatif	HENRY HARTNEY, Greffer du comité conjoint des impressions.	
\$14,227 89 \$14,227 89	31 decombre 1865.—Balance du papier en main : 651 rames, 104 mains à \$2,084 88	Examiné et trouvé correct, J. Simpson, J. B. E. Dorion, A. Mackenzie. Chambre de Comité, 30 décembre 1865.	

SECOND RAPPORT

וומ

Comite Permanent des Depenses Contingentes.

Assemblée Législative, Mercredi, 11 juillet 1866.

Le comité permanent des dépenses contingentes à l'honneur de soumettre son second rapport, comme suit :—

Votre comité a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes et pièces justificatives, selon le bilan ci-joint, et qu'il les a trouvés exacts.

Votre comité a fait préparer une liste (ci-jointe) de tous les employés de la Chambre, contenant leurs noms, la nature de leurs services et leurs émoluments, pour la dernière session de 1865. Et votre comité recommande qu'une semblable liste soit préparée au commencement de chaque session par le greffier, comme affaire de routine, et par ce moyen le comité pourra voir d'un coup-d'œil l'état réel du service de la Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

THEODORE ROBITAILLE,

Président.

	\$ cfs.	\$ cts.	S cts.
Balanco en caisse lors de la dernière audition		167,754 70 73,879 70 12,990 03	
do do dopenses contingentes do do do do do do do do	Mossagers Deponses do comités Papoterio. Frais de jvot et télégrammes Eau, bois, gaz, etc		
Do M. Todd sur 14 bille privés. Pour impression de do do		3,270 3,270 3,270 3,397 9,686 5,991	
	Moins—Montant do la dornière audition	\$348,779 58 186,307 50	162,472 08 32,696 82
Balanco en caisso au lor janvier 1866	\$195,168 90 \$32,696 82	18	\$195,168 90
THOMÁS VAUX,		WM.B. Lindsax, Greffer, A. L.	Z

A. 1866

30	Victo	oria.	Appendice (No. 2).
		OBSERVATIONS.	
		Total des 6mo- luments du 30 juin au 31 déc. 1865,	s.
	slative.	Allocati'n pour Total des 6mo- services extra juin au 31 déc. 1865.	\$ cts.
SESSION, 1865.	Listr des Officiers et Serviteurs de l'Assemblée Législativc.	80	Dont \$1,400 sur dép. conting. \$2,000 salaire statutaire. Dont \$600 sur dép. conting. \$1,600 sulaire statutaire. S2,400 salaire statutaire. \$2,400 salaire statutaire. "Et en partio pour faire l'Index des journaux de l'A. Lég
SECONDE SE	et Serviteur	Salaire fixe par année, ou par session, ou par jour.	\$ cts. 3,400 00 2,200 00 3,400 00 3,400 00 1,800 00 1,800 00 1,200
SEC	LISTE des Officiers	Charge.	Win. B. Lindsay G. M. Muir. Assistant do Aslfred Patrick G. W. Wicksteed G. Dorion Gomptable Asst. do et traducteur anglais Gomptable Gomptable Gomptable Asst. do et tenewr do livres Asst. do et tenewr do livres Asst. do et tenewr do livres Gomptable
		NOMS	Wm. B. Lindsay. G. M. Muir. G. M. Muir. G. W. Wicksteed G. W. Wicksteed G. W. Wicksteed G. P. Dorion Joshua Stansfeld William Spink H. Harmay T. H. Stant T. H. Blais A. J. D. Taylor T. H. Blais A. J. D. Taylor Gomptable Gompta

**		
Decede dopuis. Rempla-	ce par A. G. D. Taylor, 3 \$1,000. (Salais recom- and of dang is edule A. du rappert du comité des déponses contingontes de 1864.)	
1,410,00		168 00 168 00 168 00 168 00 168 00 168 00 168 00 168 00 168 00
210 00		
sgit comme secrétaire de l'o- rateur, 42 jours à \$5	dont \$1,500 dep. contingen- tes, \$400 alloc. statutairo	
1,500 000 1,500 000 1,500 000 1,500 000 000 1,500 000 000 1,500 000 000 1,500 000 000 1,500 000 000 1,500 000 000 1,500 000 000 000 1,500 000 000 000 000 000 000 000 000 000	1,160 00 1,160 00 850 00 850 00 850 00 850 00 850 00 850 00	000000000000000000000000000000000000000
T. G. Coursolles do	Sergent-d'armes Messager en ch Assi, messager Messager de la Portier Messager de l' do Messager de l' do Assistant portie	Messager
T. G. Coursollee do Joseph Roys) Joseph Roys) G. J. Gingtas: G. A. Gagnon do do do G. H. Macaulay do do do do H. Lomoine do do do do Alpheus Todd do do Alpheus Todd do do Alpheus Todd do do Alpheus Todd do Assistant greffer H. J. McCarlby	D. W. Macdonell	Ed. Stoff Ed. Buokley P. Buokley L. P. Lemay J. E. Dorion V. C. Bowles L. Ross L. Ross L. Ross L. Holeston J. B. Rolleston W. L. Ganc W. L. Ganc Gobist extra do do H. Simard Gobist do do do W. L. Ganc Gobist do do W. L. Ganc Gobist do do Gobist do do Gobist do do W. L. Ganc Gobist do do do Gobist do do do do do do do do do d

Appendice (No. 2.)

Appendice (No. 2).

29 /30 ¹	Victoria.	Appendice (No. 2).	A. 1866
	OBSERVATIONS.	fait permanent, a \$600 par annee, depuis le 19 septembre 1865.	
te.	Total des émo- luments, du 30 juin au 31 de- cembre 1865.	\$ cts. 168 000 1168 000 1168 000 1168 000 1168 000 1168 000 1186 0	
ative.—Sun	Allocation pour services extra ou au- trement.	ets.	
SECONDE SESSION, 1865.—Swite.			
DE SESSIC	Salaire fixe par année, ou par session, ou par jour.	ets.	
SECON: Listre des Officiers et des	Charge.		op op op op op op op
	NOMS.	C. W. A. Lindsay R. B. Haberius R. Bedard John Bruneau H. H. Begiamin Odo J. W. Moßdwards H. Kent J. B. Asselin J. B. Asselin Jos. Turgeon, Sonr J. B. Lajoie Odo Odo J. B. Lajoie J. B. Lajoie Odo Odo J. B. Lajoie Odo J. B. Lajoie Odo Odo J. B. Lajoie Jos. Turgeon, Sonr Jos. Brown J. B. Lajoie Odo Odo J. B. Lajoie Odo J. B. Lajoie Odo J. B. Lajoie Odo John Hurley Odo John Hurley	M. Lafiamno Joseph Nadesu Rdwd, Botterell Wm. Atley John Buokley F. Insbelle Trives, Garlle J. Rivet O, Brazesu Jas Sinciair

300 00	300 00	00 008	250 00 250 00 250 00 250 00	250 00 250 00 94 50 94 50	94 56 200 00 200 00 63 00	Wu. B. Lindsax, Greffer, A. L.
						A
			D. MoMulian	Jos. Makatire	nuit.	Certifié,
		9 9 9	Page principal. Page	do do Messagor extra	do Jo Gardien de nuit. do	
R. C. Bondreau	James Darcy	James Leonard	D. MoMullan	Ver. moture	Sylvester Smith	11



RAPPORT

ĎŪ

COMITÉ SPÉCIAL

SUR LE

CANAL MURRAY.

Le comité spécial chargé de s'enquérir de l'apportunité de construire un canal pour unir les eaux de la tête de la Baie de Quinté avec le lac Ontario, ordinairement appelé " Canal Murray," et aussi de faire rapport si quelqu'argent ou terrain peuvent être consacrés à cet objet, et dans ce dernier cas, quel devrait être le montant de la somme ou la valeur du terrain; prend la liberté de faire rapport :-

Qu'il appert qu'un octroi de terrain a été accordé à cet effet dès l'année 1796, et que le dit octroi, qui contenait alors, assure-t-on, quelques six mille acres, a été dans la suite

reconnu de nouveau et confirmé;

Qu'une réserve de soixante-quatre acres a été faite entre le havre de la Presqu'île et

la Baie de Quinté, sur laquelle on devait construire le canal;

Que la valeur de la réserve primitive de six mille acres a été évaluée par le département des terres de la couronne, en 1839, à trois leuis par acre, ou dix huit mille louis courant;

Que la construction du dit canal, outre les importants avantages commerciaux qu'elle procurerait aux habitants des comtés voisins de la Baie de Quinté, et au commerce et à la navigation du pays en général, donnerait en outre les plus importantes facilités pour le transport des hommes et des munitions en temps de guerre;

Que votre comité a obtenu le témoignage du colonel MacDongall, adjudant général de

la milice, lequel témoignage est annexé au présent rapport;

Qu'en outre qu'elle offre un havre de soixante et dix-sept à quatre-vingts milles de longueur, susceptible d'être rendu tout à fait inabordable en temps de guerre, les facilités naturelles que la Baie de Quinté offre pour la construction des vaisseaux et l'approvisionnement des bois, font qu'elle peut être du plus grand avantage pour la construction ou le radoub des vaisseaux de guerre :

Qu'en référant aux journaux de l'Assemblée Législative de 1845, votre comité a trouvé une lettre datée du 7 janvier 1840, signée par R. B. Sullivan, alors commissaire des terres de la couronne, laquelle avait été présentée comme rapport sur la question du canal Murray, pour l'information de la chambre en réponse à une sitresse à Son Excellence,

datée le 17 janvier 1845;

Votre comité a jugé utile d'extraire de ce rapport ce qui suit pour l'information de votre honorable chambre:—

1er extrait.—La législature, dans une adresse du 16 février 1838, à Son Excellence le gouverneur-général, a consenti à construit le canal avec un octroi d'argent au lieu d'un octroi des terres de la couronne; espérant que dans l'estimation de la somme à octroyer au lieu de terres, ou tiendrait compte de la valeur subséquente que ces terres auraient pu acquérir. Son Excellence, par sa réponse du 26 février, concourait pleinement dans l'adresse.

Extrait No. 2.—Je désirerais respectueusement recommander à Son Excellence de fixer quelque somme spéciale qui serait portée au débit de la réserve de la couronne et qui sera payée au moyen des premiers revenus disponibles de cette réserve, pour l'achèvement du canal, laquelle somme, sur la cession à la législature du revenu de la couronne, serait considérée comme un paiement, garanti par le gouvernement au moyen d'un bill qui serait passé pour accorder une liste civile en retour de la cession du dit revenu.

Que votre comité a examiné un ouvrage écrit en l'année 1826, par le major général Sir James Carmichael Smyth, baronet, intitulé: Précis des guerres du Canada depuis 1755 jusqu'au Traité de Gand, en 1814, le dit ouvrage ayant été publié pour la première fois en 1862 par Sir James Carmichael Smyth, baronet, fils de l'auteur. Que cet ouvrage renferme les allégués suivants qui peuvent être cités à l'appui de la construction de ce

Dans la dédicace de cet ouvrage à Sa Grâce le duc de Wellington, l'auteur fait les observations suivantes:

"Les événements qui ont surgi de ces guerres, démontrent, dans mon opinion, un fait aussi clair que n'importe quelle proposition d'*Euclide*, et qui est l'impossibilité pour le gouvernement des Etats-Unis, de soustraire ces provinces à l'autorité de Sa Majesté (sauf les desseins de la Providence), pourvu que nous ne négligions pas de prendre au point de vue militaire les précautions que nous pouvons prendre en établissant ces communications et en occupant ces points, comme Votre Grâce, dont le nom illustre sera par la postérité de plus en plus respecté pour cela, nous l'a principalement suggéré."

A la page 202 nous lisons ce qui suit:-

"Notre havre et notre établissement naval à Kingston sont en vérité bien bons, et infiniment supérieurs à ce que les Américains possèdent à Sackett's Harbour. Il ne peut pas y avoir dans le monde un plus beau bassin que la Baie de Quinté. Quand le canal des Rideaux sera terminé, nous aurons toute espèce de moyens d'approvisionner militairement la ville de Kingston."

A la page 203 :-

"Dans le cas où les Américains deviendraient pour un temps les maîtres du lac (Ontario), York (aujourd'hui Toronto) serait d'un grand secours pour protéger les petits bateaux et les vaisseaux cabotiers qui feraient voile de la Baie de Quinté avec des provisions pour la frontière Niagara."

Votre comité a trouvé ce qui suit dans un rapport publié par la chambre de commerce de la ville de Montréal, pour l'année 1865, dans le chapitre intitulé: "Amélioration de la

navigation de l'intérieur."

PERCEMENT IMPORTANT.

"Il y a longtemps qu'il a été proposé d'unir le lac Ontario avec l'extrémité ouest de la Baie de Quinté par un canal peu long. Le terrain nécessaire à cet objet est réservé par le gouvernement. La distance qu'il faudrait parcourir n'est pas plus de deux milles, comme de raison, il serait nécessaire pour perfectionner la communication de creuser à qualques endroits dans la Baie et dans ce lac. Mais, comme il n'y a pas besoin d'écluses, les dépenses qu'entraînerait cet ouvrage seraient légères, tandis que les avantages en seraient bien grands.

Quand on songe que c'est dans l'espace compris entre le havre de la Presqu'Ile et Kingston que le lac Ontario offre le plus de dangers, on voit de suite de quel avantage serait ce canal, surtout en automne, où le temps est presque toujours orageux. Si ce petit canal eut existé l'année dernière, combien de naufrages n'auraient pas eu lieu! Quiconque examine la carte peut voir de suite de quelle importance deviendrait la Baie de Quinté,

dans le cas où les hostilités commenceraient sur le lac."

Que, vu ces circonstances, votre comité désire recommander que l'on fasse une exploration de la pointe de terre qui s'avance entre le lac Ontario et la Baie de Quinté, et aussi des havres de Presqu'Ile et de la Baie Weller, afin de s'assurer de la possibilité de creuser ce canal et des frais qu'il coûterait, et que cette exploration soit commencée dans le plus court délai.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

JAMES L. BIGGAR,
Président.

OTTAWA, 25 juillet 1866.

APPENDICE.

CHAMBRE DE COMITÉ, MARDI, le 24 juillet 1866.

Le colonel MacDougall, est examiné comme suit : Par l'honorable M. Holton—

Voulez-vous avoir la bonté d'exposer au comité vos observations sur l'importance, au point de vue militaire, de l a réunion des eaux du lac Ontario et de la Baie de Quinté par un canal navigable pour les plus gros vaisseaux du lac Ontario? —Je sais que la commission de défense envoyée en Canada en 1862, pour faire rapport sur les défenses générales de la province, a fortement recommandé l'établissement d'une station navale dans la Baie de Quinté, la forme naturelle de cette baie la rend, à mon avis, admirablement propre à cet objet. Dans le cas où l'on établirait une station navale dans la Baie de Quinté, il serait de la plus haute importance d'ouvrir une entrée courte et directe du lac Ontario à la tête de la baie. cela devient d'autant plus nécessaire que l'espace entre le havre de la Presqu'Ile et Kingston est l'endroit le plus difficile et le plus dangereux du lac Ontario. Jugeant d'après la carte, et ne connaissant pas les particularités qui se rattachent aux lieux, il me semble que le meilleur moyen d'établir une communication courte et sûre, comme celle dont il est question, scrait d'ouvrir un canal entre la Baie de Quinté et la Baie Weller. L'embouchure du canal serait couverte et protégée par le havre de Weller qui est tout entouré de terre, et dont l'entrée, du côté du lac Ontario, peut être très-aisément défendue contre une flotte ennemie. En supposant le cas où des vaisseaux canadiens fuiraient devant une force navale ennemie supérieure, venant dans la direction de Toronto à peu près, on peut présumer que si les premiers sont obligés de doubler la péninsule de Prince-Edouard, avec certains vents du moins, ils courent un grand danger d'être jetés à la côte ou capturés avant de pouvoir entrer dans la Baie de Quinté, tandis que les mêmes vaisseaux, avec les mêmes vents qui les exposeraient à la destruction dans le premier cas, pourraient entrer dans la Baie de Weller à pleines voiles, et atteindre la tête de la Baie de Quinté, sans accidents. Quand même, d'ailleurs, on ne voudrait pas établir une station navale régulière dans la Baie de Quinté, cette baie offrirait, en temps de guerre, un admirable refuge, qui pourrait être rendu parfaitement sûr comme refuge militaire ou plutôt naval. De plus, dans un cas de guerre, le canal projeté offrirait des moyens de communication par eau bien plus sûis que la route du lac, et rachèterait la perte de temps entre Kingston et Toronto.



RAPPORT

DU

COMITÉ SPÉCIAL

SUR LES

MINES DE CUIVRE.

RAPPORT du comité spécial nommé pour obtenir des renseignements sur l'étendue et les ressources des mines de cuivre de la rive Nord du lac Supérieur, et sur les meilleurs moyens de les exploiter, de manière à accroître les revenus de la province et à donner, en même temps, plus d'encouragement à l'emploi de capital pour l'exploitation des mines de cuivre; et aussi, de s'enquérir de la vente des terres dans les régions minières jusqu'à cette époque et généralement de tout se qui se rattache aux mines de cuivre.

[Conformément à la recommandation du comité conjoint des impressions, le rapport ci-dessus n'est pas imprimé dans l'Appendice.]



SECOND RAPPORT

DU

COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS.

Salle Du Comité des Chemins de Fer, Vendredi, 10 août 1866.

Le comité permanent des comptes publics à l'honneur de faire son SECOND RAPPORT.

Votre comité a examiné les comptes publics de l'année 1864-5, qui lui ont été renvoyés, et a reçu des explications de l'auditeur à l'égard de certains articles de ces comptes, que votre comité à l'honneur de soumettre, ainsi que ses délibérations.

que votre comité a l'honneur de soumettre, ainsi que ses délibérations.

Votre comité recommande qu'à l'avenir les comptes publics contiennent les comptes du bureau de l'agriculture en détail, et aussi que les frais de remboursements forment un compte séparé, et ne soient pas compris dans le compte des frais de perception et d'administration du revenu.

Il recommande aussi qu'il soit nommé un officier chargé de surveiller tous les ordres donnés ou les paiements faits pour impressions et papeterie dans les départements publics.

Le tout, néanmoins, respectueusement soumis.

W. P. HOWLAND, Président.

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ.

SALLE DE COMITÉ, Jeudi, 14 juin 1866.

Le comité s'assemble pour s'organiser.

MEMBRES PRÉSENTS.

L'hon. M. Chapais,
L'hon. M. Galt,
L'hon. M. Holton,
M. Dufresne (Iberville),
M. Dunsford,
M. Gibbs,
M. Magdenald, (Toronto Ouest,)
M. Magill,
M. McConkey,
M. McIntyre,
M. Scoble,
M. Somerville,
M. Sylvain et
M. Walsh.

Sur motion de l'honorable M. Galt, secondé par M. Gibbs, l'honorable W. P. Howland est choisi, nem. con., comme président.

Le comité délibère, et il est

Ordonné, Que le président fasse rapport à la Chambre, recommandant la réduction de son quorum à neuf membres.

Le comité s'ajourne jusqu'à convocation par le président.

LUNDI, 23 juillet 1866.

Le comité s'assemble.

MEMRRES PRÉSENTS.

L'hon. M. Holton,
M. Dufresne (Iberville),
M. Gibbs,
M. Macdonald (Toronto Ouest,)
M. Walsh et
M. McConkey,
M. White.

En l'absence du président, l'honorable M. Holton est appelé au fauteuil pro. tem. Les comptes publics sont soumis au comité.

Le comité délibère, et il est

Résolu,—Qu'en conséquence de l'absence du président, et en l'absence de toute affaire spéciale, il s'ajourne jusqu'à convocation par le président.

Le comité s'assemble.

MERCREDI, 25 juillet 1866.

MEMBRES PRÉSENTS.

L'hon. William P. Howland, président. L'hon. M. Holton, M. Magill, M. Dufresne (Iberville), M. Pope,

M. Gibbs, M. Smith (Toronto Est),

M. Labrèche Viger, M. Somerville et M. Macdonald (Toronto Ouest), M. Walsh.

Le comité entreprend l'examen des comptes publics pour l'année expirée au 30 juin 1865, qui lui ont été renvoyés.

Le comité délibère, et il est

Ordonné,—Que le greffier requière la présence de John Langton, écr., vendredi prochain à midi, afin qu'il fournisse au comité un état détaillé relatif à des paiements faits à T. R. Christian, écr., figurant aux pages 104 et 105 des comptes publics, et aussi, des paiements faits à A. C. Buchanan, écr., figurant à la page 106 des dits comptes.

Le comité s'ajourne alors à vendredi prochain.

VENDREDI, 27 juillet 1866.

Le comité s'assemble.

MEMBRES PRÉSENTS.

L'honorable W. P. Howland, président.
L'hon. M. Holton, M. Magill,
M. LeBoutillier, M. Walsh et
M. McConkey, M. White.

M. McIntyre,

Le comité reprend l'examen des comptes publics.

John Langton, écuier, auditeur des comptes publics, est présent et examiné. M' Langton explique les articles de compte figurant aux pages 104, 105 et 106 des comptes publics, et dit qu'il donnerait des réponses par écrit, accompagnées des documents nécessaires.

Le comité délibère, et il est

Résolu, Que les comptes du bureau de l'agriculture devront à l'avenir figurer dans les comptes publics en détail, et que les frais de remboursement devront être tenus dans un compte séparé, et non compris dans les frais de perception et d'administration du revenu.

Le comité délibère de nouveau, et, sur motion de M. White, il est

Ordonné Que M. Langton soit prié de fournir au comité des comptes détaillés des articles qui figurent à la page 136 des comptes publics savoir : payé à J. J. Foote pour impression du rapport de l'emprunt municipal, \$1,505,68; et à la page 160, pour impressions et papeterie durant l'année finissant au 30 juin 1865, \$4,826.83; aussi à la même page, payé à A. Côté, même service, \$7,595.96.

Le comité délibère et s'ajourne jusqu'à convocation par le président.

SALLE DE COMITÉ Vendredi, 3 août, 1866.

Le comité s'assemble.

L'honorable W. P. Howland, président.
L'hon. M. Holton, M. Pope,
M. DeNiverville, M. Scoble,
M. Dunsford, M. Somerville,
M. Gibbs, M. Street,
M. McIntyre, M. Walsh et
M. Morrison. M. White.

Le comité reprend l'examen des comptes publics.

Le greffier soumet au comité les réponses de M. Langton aux questions qui lui ont été posées, ainsi que les comptes détaillés de MM. J. J. Foote et A. Côté, et ceux de l'exposition de Dublin et de l'immigration, comme suit:

RÉPONSES AUX QUESTIONS.

La somme de \$6,772.07, payée à T. R. Christian, page 104, est une somme de \$6,000 avec intérêt, avancée par la banque de Montréal au commissaire, en 1861.

Les détails de la somme de \$4,636.71, pour l'exposition de Dublin, sont transmis

ci-joint.

Les détails de deux sommes de \$32,507.76 et de \$4,213.23, page 106, sont aussi inclus.

La somme de \$\$,827.05, page 106, a été employée par M. Buchanan, qui en a rendu compte. Une grande partie de cette somme, s'élevant à \$4,673.63, était pour la Quarantaine, et les détails sont inclus. Le reste est pour diverses dépenses, dont les détails sont mêlés dans ses comptes avec les dépenses faites sur une lettre de crédit de \$32,507.76, donnés ci-dessus. Bien que le montant total des deux sommes corresponde aux pièces justificatives, il faudrait quelque temps pour séparer les paiements faits à même la lettre de crédit et ceux faits sur mandats.

JOHN LANGTON.

Pièce No. 895.

John J. Foote, Québec, 1864.
Payé son compte d'impressions et de papeterie pour les douanes......\$1,157.04

Pièce No. 1571.

Pièce No. 1974.	
John J. Foote Québec, avril 1865. Impressions, papeterie, etc., pour les douanes, J. G. J	1,911.11
Pièce No. 125 (Burcau d'audition).	,
John J. Foote, Québec, avril 1865.	
Présente un compte pour l'impression du rapport sur le fonds d'emprunt municipal et les charités de la province du Canada. Balance	
Pièce No. 1000.	
John J. Foote, Québec, 1864. Payé son compte d'annonces, impressions et papeterie, etc	616.31
Pièce No. 1136.	
A. Côté, Québec, 17 octobre 1864. Impressions et papeterie, pour les douanes, département des finances	3,193.51
Pièce No. 1394.	
A. Côté, Québec, 27 décembre 1864. Payé impressions et papeterie, pour les douanes, J. G. J	1,154.02
Pièce No. 1786.	
A. Côté, Québec, 13 mars 1865. Impressions et papeterie, pour les douanes, département des finances	1,149.45
Le comité délibère, et il est	
$R\acute{e}solu$,—Qu'un officier soit nommé pour surveiller tous les ordres donn paiements faits pour impressions et papeterie dans les départements publics.	iés et les
Payé T. R. Christian à compte de l'exposition de Dublin.	
A. St. George Cluff, pour services comme commissaire, et déboursés Paul Tahonsheuche, pour articles pour l'exposition J. C. Taché, pour divers menus déboursés	55 85
T. Sterry Hunt, pour défrayer certaines dépenses	. 500 00 . 12 00
W. Edwards, secrétaire de la chambre des arts, pour dépenses O. Coté, pour articles fournis	469 50
Ellison et Cie., pour photographies. Compagnie chemin de fer Grand Trone, pour fret.	6 35
A. Fraser, pour assuranceL. Lefebvre, pour une boîte en ferblanc	
E. N. Thompson, président de la chambre d'agriculture, pour payer certaines dépenses	. 300 00
W. Cassils, pour télégrammes	. 247 . 243 66
Léger Brousseau, pour une collection de reliure	500 00
J. Patry, pour faire des boîtes	5 (0
H. J. Morgan, pour son "History of Celebrated Canadians"	2 50 44 00
G. E. Desbarats, pour une collection de reliure. M. Dawson, pour un livre.	. 128 30
Département de l'éducation, B. C., pour articles fournis	20 00
Compagnie d'Express, pour frais. G. T. Cary, pour impression du catalogue, etc	93 58
John Jones. pour couper des planches-cartes artistiquement	
M. Tardivel, pour adresser les boîtes	5 25
Bureau D'Ambinion	\$4,636 71
CAUSTONIA DE PARTIE DE CAUSTONIA	

Payé T. R. Christian, à compte de l'immigration.		
T. D. Shipman, payé la compagnie de navigation pour le transport d'immigrants indigents.	\$7940	95
A. H. St. Germain, your annonces dans le Toronto Evening Journal		00
J. H. Daley, pour dépenses du bureau de Montréal	2322	
J. McPherson, "Kingston	482 912	
R. H. Rae, "Hamilton	571	
Jno. A. Donaldson, " Toronto	2007	
J. B. Fréchette, pour repas fournis aux immigrants		30
Compagnie Richelien, pour transport		00
M. Miller, pour papeterie. A. Jorgenson, pour services spéciaux		00
Donaghue et Kelly, pour impressions		00 25
Allans, Rae, et Cie., pour transport		00
J. McKenna, pour menus déboursés.	236	
J. McKenna, pour menus déboursés. A. C. Buchanan, à compte des dépenses de la Grosse Isle	726	00
Middleton et Dawson, annoncer les règlements de la Grosse Isle	208	
do pour papeterie et impressions	139	
A. B. Hawke, gratuité comme ex-agent à Toronto	800	
Maître de poste de Québec, pour frais de port.	822 167	
J. McKenna, pour enterrement d'un immigrant		00
L. Stafford, pour diverses dépenses à la Pointe Lévi		96
F. Buteau, pour transport sur bateaux-à-vapeur provincial		50
J. J. Foote, souscription au Morning Chronicle (2 exemplaires)		00
Dile, E. Taylor, pour pension d'un orphelin.		00
Mme. A. Bankier, pour pension d'une orpheline. W. McKenny, pour services à la Pointe Lévi		25
J. A. Parnell, pour annonces dans le Canadian Churchman		00 24
John Wade, pour secours aux immigrants		00
A. Hope, pour balance de compte pour brochures		00
F. J. Doré, pour services spéciaux. R. Freeman, pour impression du "Emigrant Labour".	100	00
R. Freeman, pour impression du "Emigrant Labour"		50
John Sewell, pour un mandat sur la poste de J. Wilcox		50
E. Gagnon, balance du salaire due au Dr. Nault. A. Anderson, pour services à la Quarantaine	177	
W. Lane, pour 2 ans de souscription à la Bourse de Québec	_	00
A. Jorgenson, pour paver Kudolphen pour prochures		00
J. Blackburn, plier et relier 10,000 cartes	100	
J. Blackburn, plier et relier 10,000 cartes	400	00
DAUL, I. D. MCGEE, DOUR SETVICE SDECISI	1000	-
Hunter, Rose et Cie., pour impressions		00
Compagnie d'Express, pour frais		87
W. Dearle et Ule., nour un nassage	104	44
J. N. Duquet et Cie., pour impression de brochures	427	
" pour paneterie		25
Jas. Tibbitts et Cie., transport du personnel à la Grosse Isle	80	00
Compagnie des remorqueurs du St. Laurent, pour passages à la Grosse Isle		12
P. W. Hartigan, pour peinturage. Wm. Davis, pour services à la Pointe Lévi, novembre à mai.		00
M. McKay, frais d'hôpital à la Grosse Isle	50 126	
F. Tomeld, pour repas donnés aux immigrants	18	
M. McMay, pour salaire du personnel de la Grosse Isle, mai et juin	1080	
Linon, W. B. Robinson, pour 4,000 copies du "Supplement to Canada Farmer"	200	00
L. Brousseau, pour impression de blancs pour le médecin inspecteur	26	
Dr. L. J. Roy, pour entretien de la chaloupe. T. Sterry Hunt, pour préparer une copie de l'Essai sur le Canada	266	
T. R. Christian, pour payer le propriétaire du Canada Farmer, annonces.	5 55	00
George Brown, pour abonnement au Globe		00
J. H. Daley, pour salaire au bureau de Montréal, 8 mois	1000	
Jno. A. Donaldson, " Toronto "	1328	
J. McPherson, "Kingston "W. J. Wills "Contraction "	533	
D. H. Thus,	533	-
A. C. Buchanan, A. C., "A Québec "	520	
Lawrence Stafford, A. A., " " "	1345 933	
F. J. Doré, commis " " "	600	
J. McKenna " " "	533	
A. Jorgenson, interprète, " " "	600	

J. Lilly, Messa Dr. L. J. Roy, m " 'P' Banque do Mont	ger, au b iédecin in our balan réal, remk	ureau de Qué specteur ce de salaire a coursement d'i	bec, 8 mois	200 00 1066 67 466 66 491 54
To			\$:\$	32,507 76
	Paier	ments faits & T	P. R. Christian à compte de l'immigration.	
Pour Salaires au	bureau (le Toronto, 4	mois	814 00
		Kingston,		266 68
6 6 ,		Hamilton,		260 00
t t	66	Outaouais,	¢(266 68
(1	:: ::	Montréal,	"	500 00
**	11	Québec,	«	2105 87
To Bureau dr				4,213 23

Bureau Dr L'Audition, Outaquais, 27 Juillet 1866,

L'attention du comité est attiré sur un article des comptes publics, intitulé: " prêts " aux compagnies incorporées," savoir, la compagnie de navigation de la rivière Tay, \$7,764.05, qui est traité depuis longtemps comme actif nominal par la province, et ayant appris que la rivière Tay, à travers laquelle le canal a été construit en premier lieu, a depuis plusieurs années cessé de faciliter la navigation d'aucune espèce de vaisseaux, et que le maintien de cette dette empêche le rétablissement de la navigation, il est

Résolu, Que la réclamation en question soit annulée et biffée de la liste de l'actif de la province, afin de permettre aux personnes intéressées dans le commerce du canal Rideau et autres, de rétablir la navigation sur la rivière Tay, entre cette rivière et le canal Rideau,

sous une condition à cet effet.

Le comité délibère, et il est Résolu, Que le président fasse un rapport à la Chambre comprenant les résolutions adoptées le 27 juillet et aujourd'hui, à propos de la nomination d'un officier, etc.

Et aussi un autre rapport comprenant la résolution passée aujourd'hui à propos de la

navigation de la rivière Tay, ainsi que les délibérations du comité.

Et le comité s'ajourne.

RAPPORT.

Liste des Officiers et Serviteurs de l'Assemblée Législative, lors du déménagement de Québec à Ottawa. Aussi,

Liste des Employés et Serviteurs de l'Assemblée Législative, pour la session de 1866.

29-30 Victoria.

Listu, préparée d'après l'ordre	de la Chambre, des Officiers et Serviteurs Québec à Ottawa	de l'Assemblée	ablée Législative, lors du déménagement	lent do	
Noms.	Charge.	Salaire par année.	Par qui nommé à la charge actuelle.	Première année de service.	
DBPARTENENT EN CHEF. W. B. Lindsay	Greffier de la Chambre	\$ cts. 3400 00 2200 00	La Couronne	1841 1831 1827	
DEPARTEMENT EN LOI. G. W. Wicksteed	Greffier en Assistant do	3400 00 1800 00 1800 00	Chambre, sur rapport de comité	1828 1851 1855	1
COMPTABLE. Thomas Vaux	Comptable	2000 00	Chambre, sur rapport de comité	1829	
DEPARTENENT DES ARCHIVES. William Spink	Groffier des archives	.1800 00 800 00	Chambre, sur rapport de comité	1844	
H. Hariney H. B. Stuart Ed. Denéchaud A. G. D. Taylor (promu à la vacance caus) J. H. Blais H. R. Smith O. C. De la Chevrotière promu à \$800, somn Henry Lindssy J. S. Sloane	H. Hartney H. B. Shuart Greffer on chef do bureau et greffer du comité collectif des impressions des deux chambres H. B. Shuart Gopiste anglais H. B. Shuart Gopiste anglais H. B. Smith O. Q. De la Chevotière O. Q. De la Chevotière O. Q. De la Chevotière D. Chevonu à \$800, sommo successeur do P. E. Smith.) Honry Lindsay J. S. Sloane	2000 00 1200 00 1200 00 1200 00 1000 00 600 00 600 00 800 00	M. Porateur Wallbridge	\$ 1838 1846 1846 1850 1854 1857 1857 1857 1857 1857 1861 1861	
P. E. Smith	do Gopiste de A. G. D. Taylor.) Copiste do	00 009 00 009 00 008	do do A. Poratour Turcotte M. Poratour Wallbridge	1849 1856 1852 1859	
DEPARTEMENT DES COMITES. J. P. Leprohon F. X. Blauchot	Premier greffier de comité	1500 00 1200 00	Chambre, sur rapport de comité	1544	
Alfred Todd	Premier greffior des bills privés	2000 00 1500 00 1400 00	M. l'oratour Smithdo	1833	
E. P. Dorion C. W. Fanning T. G. Conreolles, T. G. Conreolles, J. F. Gingress C. B. Blain C. A. Gegnon DEPARTEMENT DES TRADUC-	Chof des traducteurs français	1800 00 1800 00 1600 00 1600 00 1400 00 1200 00 1000 00	do do M. l'orateur Sicotte M. l'orateur Smith do M. l'orateur Turcotte	1855 1846 1857 1860 1860 1862 1862	
	Chef des traducteurs anglais. Assistant traducteur anglais. do d	1800 000 1600 000 1600 000 1200 000 1200 00	M. l'orateur Smith. M. l'orateur Sicotte. M. l'orateur Smith. M. l'orateur Turcotte.	1851 1850 1858 1858 1862	
JOURNAL.	Greffier du journal anglais Assistant greffier du journal français. do	16°0 00 D 1200 00 1200 00 ()	M. l'orateur Turcotte	1849 1842 1850	
Alphous Todd Bibliothécaire A. G. Lajoie A. Lappertière Assistant bibli	Bibliothéanira Assistant bibliothéanira Attaché 4 la bibliothéana	2400 00 N	M. Porateur Sicotte	1836 1852	

	Première année de service.	1833 1844 1848	1854 1836 1837 1837 1844 1846 1850 1850 1852 1852 1852 1853 1854 1854 1854
l'Assemblée Législative, etc.—Suite.	Par qui nommé à la charge actuelle.	\$ cts. 850 00 Chambre, sur rapport de comité	La couronne
rviteurs de	Salaire par année.	850 00 850 00 850 00	11900 00 11160 00 850 00 850 00 850 00 850 00 850 00 850 00 850 00 850 00 850 00 860 00 860 00 860 00 860 00 860 00 860 00
d'après l'ordre de la Chambre, des Officiers et Serviteurs de l'Assemblée Législative, etcSuite.	Charge.	Maître de poste	A. I. Cardinal. A. I. Cardinal. M. McGarthy D. Vincent. O. Vincent. J. O'Connor J. O'Connor Joa. Lemonde. J. Messager de l'orteur James Hoy Messager de l'orteur Joa. Asselin Assilin Assistant portier A. Baile B. Baile B. Buckley D. Showy. Asson Asselin Assistant portier Assistant do Assist
LISTE, préparée d'après	Noms.	B. Defines Poste. R. Defines	D. W. Macdonell Sergent d' A. L. Cardinal Chef des rance W. McGarthy Assistant O. Vincent do J. O'Connor Portier James Hoy Messager James Hoy Messager Josey Messager Joseph Turgeon do Joseph Turgeon do Joseph Brown do Joseph Turgeon do Joseph Brown do Joseph Srown do Joseph Srown do do do do do

ÜREAU DU GREFFIER, ASSEMBLEE LEGISLATIVE, 30 inillet 1866.

LISTE des Employés et Serviteurs de l'Assemblée Législative, pour la session de 1866.

SERVICE DE LA SESSION.	<u> </u>		
	A gaintant to 3		
L. P. Lemay	do do	ucteur	\$4 par jour.
		***************************************	, 40 ·
W. C. Bowles	Aujourd'hui pe	rmanent à \$600 par année,	comme successeur de O. C
G. B. Rolleston D. Lanigan		••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	De la Chevrotière, promu
H. Simard	1 -	*************************************	
L. J. Pitau	do .		i (
C. Garneau	1 -	••••••	11 .
F. Bédard	do .	********	11
P. Fréchette	do .	******** ******** ******* *******	-
F. Talbot		***************************************	
N. S. Hubertus			[]
H. Hemming		********************************	l j
C. J. Higgins	do .		
W. L. Gane			
L. H. Huot	:		\$4 par jour.
J. A. Génand	do .		
J. Harris	1		
D. Macdonald	do .		
T. Colquhoun			
S. Clarke	do .		
H. Languedoc			ļ
R. A. Kent			1
C. Lindsay		1400-4 - 40-000-4 -414-0 41 41	
T. McCord			1
L. N. Voyer			
Geo. Patrick	do	*****************************	1
Wm. Parris	do .	***************************************	J
J. B. Lajoie	Messager de la	session) ·
Pierre Bousquet	ďo	*******************************	İ
John Hurley	do	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
M. Laflamme Joseph Nadeau	do do	******	
Edward Botterell	do		
John Buckley	do		
Pierre Labelle Thomas Garlic	do do		1
J. Rivet	do	**************	¹ .
Wm. Atley	, do	*****************	}\$300 par session.
C. Brazeau	go	•••••••	1
James Sinclair	do do	**********************	1
Narcisse Turgeon	do	***************************************	i
James Darcy	do		1
O. Robitaille	do		
James Leonard	do do	***************************************	
J. C. Jones	do	***************************************	1
J. B. Asselin	đo		J
D. McMullen	Daimaiñal mana	'	-000
D. McMullan	Principal page		\$300 par session.
T. Falardeau	do		
Joseph McGuire	do	***************************************	\$250 par mession.
William McGuire			Anna har sossion.
Geo. Fletcher			
,			,
Alex. Lortie	Messager extra)
Etienne Desrochers	do do	•••••••••••••••••••	\$2.25 par jour.
John Hays	do	***************************************	
			•

LISTE des Employés et Serviteurs de l'Assemblée Législative, pour la session de 1866.—Suite.

Lafranchise	Messager ext	ra	}	
Beauchamp	. do		1	
Bureau			1	
Maranda				
O'Connell			i	
m. O'Keefe			1	
Blais			i	
Daze			\$2.25 par jour.	
Stephens			i par jour.	
Reddick		**********************		
hn Robertson			1	
seph Clancy			1	
Jeallet		********************	I	
J. McLennan		,		
. Dufresne			. }	
ohn Martel			J	

Certifié.

WM. B. LINDSAY, Jr., Greffier, A. L.

Bureau du Greffier, Assemblee Legislative, 30 juillet 1866.

INDEX

DŪ

VINGT-SIXIÈME VOLUME.

29-30 VICTORIA, 1866.

ABSENCE, PERMIS D':—Voir Députés.

Accusation, Mises en:—Bill pour amender l'acte concernant la cour des mises en accusation dans le Haut-Canada; du Conseil; lu, 190. Renvoyée à un comité général, 225. Considéré; rapporté, 233. Passé, 234. S. R., 382. (29-30 Vic., c. 38.)

Acier, fer et articles de chemin de fer, fabrique d':—Pétition pour un acte d'incorporation, 35. Rapport de l'avis, 40. Bill présenté, 41. Reuvoyée à un comité, 63. Rapporté avec des amendements, 129. Considéré en comité; rapporté, 139. Passé, 150. Par le Conseil, avec des amendements; considérés, 252. Adoptés, 298. S. R., 384. (29-30 Vic., c. 110.)

ADRESSES A SA MAJESTE:

Relatives à-

1. Provinces de l'Amérique Britannique du Nord, Union des:—Priant Sa Majesté de faire soumettre au parlement impérial une mesure à l'effet de constituer un gouvernement et une législature pour le Bas et le Haut-Canada, quand l'union des provinces sera effectuée; ordonnée; rapportée, 362. Motion, que l'adresse soit maintenant lue pour la deuxième fois; amendement, pour une adresse à Son Excellence, recommandant qu'il soit appelé au peuple avant que les résolutions soient définitivement soumises au parlement impérial,—rejeté; amendement,—pour faire soumettre à cette chambre les constitutions générale et locales édictées par le parlement impérial dans le cas où elles différeraient des résolutions adoptées,—rejeté; adresse adoptée; ordre d'en faire la grosse; adresse à Son Excellence, le priant de la transmettre, 367. Son Excellence se charge de la transmettre, 380.

A Son Excellence:—Relatives à—

- 2. Nominations à des emplois:—Demandant un état des nominations à des emplois depuis le 1er mai 1864, avec les particularités y relatives, 38. Voir Documents, 2
- 3. Baldwin, Hon. R.:—Priant Son Excellence de recommander qu'un crédit de \$500 soit affecté à l'acquisition du buste de feu l'honorable Robert Baldwin, pour le parlement, et assurant Son Excellence que cette chambre confirmera le crédit, 349.
- 4. Asile d'aliénés de Beauport:—Copie de la correspondance et des contrats depuis le 1er mai 1864, relatifs au changement de propriétaires de l'asile et au soutien des aliénés, 169. Voir Documents, 5.
- 5. Provinces de l'Amérique Britannique du Nord, Union des:—Demandant copie de toute correspondance avec le gouvernement impérial et les gouvernements des provinces maritimes, depuis la dernière session et au sujet de l'union projetée, 20. Voir Documents, 7.
- 6. Canal de la Baie de Burlington:—Demandant copie de toute correspondance, arrêts du conseil et réglements au sujet de la perception des péages de ce canal; et un état de ses recettes et dépenses pour les dix dernières années, 216. Voir Documents, 8.
- 7. Compagnie des terres du Canada: Demandant copie de sa charte et de la convention passée avec elle en 1826, ainsi que les particularités et conditions relatives aux terres à elle accordées dans le Haut-Canada, et un état des terres vendues ou données à bail par cette compagnie; adoptée sur division, 311.
- 8. Analyses chimiques:—Demandant un état des déboursés faits pour faire analyser en 1857 et 1858, les médecines de Tumblety, et pour les analyses dans les causes de P. Duval dit Barbinas, de Drummondville, et de Noël Lussier, de St. Hyacinthe, en 1863,—et copie de la correspondance avec le Dr. J. Emerry Coderre et H. R. Blanchard, coroner, au sujet d'analyses chimiques, 48.
- 9. Examinateurs du service civil, Bureau des:—Demandant un état de ses dépenses depuis 1857, du nombre de ses réunions, candidats examinés, certificats de capacité accordés, du nombre de ceux qui ont de ces certificats et qui ont obtenu de l'emploiet du nombre employé sans certificat, 214. Voir Documents, 10.

Invasion Fénienne:

- 10. Demandant copie de tous rapports, ordres et correspondance autres les autorités militaires et de la milice ou tout autre département au sujet des derniers mouvements militaires sur la frontière de Niagara, 53. Voir *Documents*, 17.
- 11. Demandant copie du rapport du commissaire chargé de s'enquérir des pertes occasionnées pas l'invasion fénienne sur la frontière de Missisquoi, et de toutes instructions, correspondance et réclamations s'y rattachant, 313. Voir Documents, 18.
- 12. Priant Son Excellence d'ordonner qu'une indemnité soit accordée aux volontaires blessés durant l'invasion fénienne et aux familles, qui ont perdu la vie dans le combat,—assurant que la chambre confirmera l'indemnité, 349.

Pêcheries:

13. Demandant copie de toute correspondance, arrêts du conseil et entres documents relatifs aux pêcheries du fleuve et du golfe St. Laurent, et surtout à l'égard de la con-

vention projetée par laquelle les pêcheurs des Etats-Unis, en payant une licence, jouiraient du droit de pêche comme sous le traité de réciprocité, 88. Voir Documents, 19.

- 14. Demandant copie du rapport de P. Fortin, écuier, pour 1865, 310. Voir Documents, 20.
- 15. Chemin d'Hamilton à Port Dover:—Demandant copie de toute correspondant avec le bureau des travaux publics, et des arrêts du conseil et instructions depuis la vente de ce chemin, avec copie du rapport de M. Woodruff et un état indiquant où en sont les comptes entre le gouvernement et la compagnie de ce chemin, 47. Voir Documents, 23.
- 16. Hastings:—Demandant copie de tous rapports faits l'année dernière par des officiers du département de la géologie au sujet des mines et mineraux dans les townships et en arrière du comté d'Hastings, 28. Voir Documents, 25.
- 17. Compagnie de la Baie d'Hudson:—Demandant un état des terres données à bail ou vendues à cette compagnie, et copie de tous arrêts du conseil et correspondance y relatifs, 53. Voir Documents, 27.

Inspecteurs:—Voir infra, 39.

- 18. Chemin de fer Intercolonial:—Demandant copie de toutes communications reçues de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc au sujet de la confection ou prise à ferme du chemin de fer Intercolonial projeté, 20. Réponse, 41.
- 19. Juges: Demandant un état des congés d'absence accordés à des juges des différentes cours du Bas-Canada pendant les trois dernières années, et du temps pendant lequel aucune de ces cours n'a pu siéger à raison de ces absences; et copie de toute correspondance à ce sujet avec les juges demandant congé, 29. Voir Documents, 31.
- 20. Justice, administration de la justice:—Demandant copie de toutes réclamations et comptes d'avocats et procureurs envers le gouvernement pour les cinq ans expirés le 1er juillet 1866, pour services comme représentants de la couronne dans des poursuites devant le Banc de la Reine dans les districts de Montréal, Trois-Rivières, Aylmer, Terrebonne et Joliette, et copie de tous états, rapports, procédures, etc., s'y rattachant, et un état des mémoires de frais et d'honoraires refusés, rejetés ou acceptés et payés dans chaque cas, 38. Voir Documents, 33.
- 21. Laflamme, Rodolphe:—Demandant copie de la plainte faite au gouvernement par L. O. Hétu contre R. Laflamme, avocat et conseil de la Reine, et de toute correspondance à ce sujet, 39. Voir Documents, 35.

Terres:

- 22. Demandant un état des terres non vendues du clergé et de la couronne dans Finch, Roxboro, Cambridge, Russell, Cumberland et Clarence, et de celles vendues sans patente, 48. Voir *Documents*, 37.
- 23. Pour un état des sommes dues sur les terres de la couronne vendues dans Wellington, Grey et Bruce, et de la valeur des terres non vendues dans ces comtés, 214.
- 24. Pour un état des terres de la couronne et du clergé vendues avec ou sans patente dans le comté de Dundas, et de toutes celles non vendues, 310.
- 25. Camp de Laprairie:—Demandant un état des dépenses de ce camp en 1865, et le nom des officiers d'état-major employés, 53. Voir Documents, 38.

- 26. Institutions littéraires, scientifiques et de bienfaisance: —Demandant un état du passif, de l'actif, des recettes et dépenses, des bibliothèques et musées, et de l'octroi du gouvernement à ces institutions du Bas-Canada, 312.
- 27. Macdonald, lieut.-col.:—Priant Son Excellence de faire donner une gratification équivalante à une année de traitement à la veuve du lieutenant-colonel Macdonald, sous-adjudant général de milice pour le Haut-Canada, et assurant que la chambre confirmera ce don, 349.
- 28. Mécanismes:—Demandant un état des mécanismes de moulin et de fabrique importés dans le Haut-Canada durant les six dernières années, et des droits payés pour iceux et du montant de droits non encore payés, 312.
- 29. Défenses militaires:—Pour copie de toutes dépêches reçues à ce sujet depuis la dernière session, 20. Réponse, 41.

Milice:

- Pour un état des nominations dans le département de la milice depuis le 20 mars 1864,
 Voir Documents, 47.
- 31. Pour un état des soumissions pour la fourniture de rations et bois de chauffage aux volontaires sur la frontière ouest depuis leur appel à ce service en 1865, avec les noms de ceux qui ont fourni des provisions sans avoir soumissionné et les prix payés, 169. Voir *Documents*, 48.
- 32. Monck, vicomte: —Félicitant Son Excellence Lord Monck sur son avenement à la pairie du Royaume-Uni; ordonnée; rapportée; ordre d'en faire la grosse; devant être présentée par toute la chambre, 214. Son Excellence fixe le jour pour la recevoir, 217. La chambre se rend auprès de Son Excellence avec l'adresse; réponse, 229.
- 33. Havre de Montréal:—Pour un état de tous les navires vendus par les commissaires depuis le premier janvier 1866, du coût de l'armement du dragueur No. 3 sur le lac St. Pierre, en 1865 et 1866, et de l'approfondissement fait par lui—avec indicades dates que les travaux ont commencé sur le lac St. Pierre, 158. Voir Documents, 53.
- 34. Prison de Niagara:—Pour un état du nombre de ses prisonniers chaque année, de 1861 à 1865, inclusivement, avec indication du nombre sans traitement médical et des décès; et copie de tous rapports et autres documents relatifs à la nouvelle prison à St. Catharines, 47. Voir Documents, 55.
- 35. Outaouais, Edifices Publics à: Demandant un état du total des sommes dépensées pour leur construction, chauffage, ameublement, aqueducs, nivellement de terrain, arbitrages, etc., et une estimation de la somme requise à leur achèvement et entretien, 29.
- 36. Petite-Nation, Rivière:—Pour un état des droits perçus sur tous les bois coupés dans la vallée de cette rivière et sur ses tributaires, 311.
- 37. Pope, Richard:—Copie de correspondance et de son rapport comme agent des mines à St. François de la Beauce depuis le 19 juin 1865, 169. Voir Documents, 59.
- 38. Port Dover, Havre de: Pour les soumissions faites pour réparer ce havre, le montant dépensé, la correspondance et les rapports depuis que ces réparations sont ter-

minées, et un état des recettes du havre pour la dernière année, 40. Voir Documents, 60.

- 39. Fort Stanley, havre et chemin de:—Pour un état des sommes dépensées par le gouvernement pour ce havre et le chemin empierré de London à Port Stanley, 39. Voir Documents, 61.
- 40. Inspecteurs du revenu:—Pour un état des inspections de leurs divisions du 30 juin 1865 au 30 juin 1866, 170.
- 41. Maraude de St. Albans:—Pour copie de tous documents reçus de M. le juge Coursol, ou autre personne, au sujet du rapport de M. Torrance, le commissaire chargé de s'enquérir des faits se rattachant à la libération des prisonniers accusés du vol de la banque de St. Albans (Vermont), 53. Voir Documents, 69.

Ste. Angèle (Rouville):

- 42. Pour copic de tous documents et procédures relatifs à l'érection de cette paroisse et à la construction d'une église et autres édifices publics, et à une lettre de certains propriétaires de cette paroisse aux commissaires civils et aux affidavits établissant qu'il n'avait pas été donné d'avis public, 28. Voir Documents, 71.
- 43. Pour copie de l'état de la population de cette paroisse en janvier 1866, et d'après lequel le surintendant de l'instruction lui a accordé l'octroi scolaire, 28. Voir Documents, 70.
- 44. St. Bernard de Lacolle: —Demandant copie de toutes lettres, plaintes ou documents relatifs à l'omission de J. R. Tremblay et H. Barker de la liste des commissaires des petites causes dans cette paroisse, 311. Voir Documents, 72.
- 45. St. Roch, Caisse d'Economie de :—Pour copie de tous documents et témoignages soumis à l'enquête relative à la suspension des affaires de cette banque, et du rapport du commissaire, 169. Voir Documents, 74.
- 46. Acte Seigneurial:—Pour un état indiquant la somme à laquelle chaque township a droit en vertu de l'acte seigneurial, et le montant reçu par chaque township, 216. Voir Documents, 75.
- 47. Sherbrooke, Prison de:—Pour copie de toutes soumissions, contrats ou autres documents relatifs à sa construction, avec le rapport de l'inspecteur des travaux au sujet de la qualité de cette construction, 214.
- 48. Discours:—En réponse au discours du trône à l'ouverture de la session; motion pour adressse; question mise sur chaque paragraphe, 10. Amendement proposé au 2me paragraphe (relatif à l'union des provinces de l'Amérique Britannique du Nord) et rejeté; motion adoptée, 13. Comité chargé de rédiger l'adresse; adresse rapportée, 14. Ordre d'en faire la grosse; devant être présentée par toute la chambre; Son Excellence fixe le jour pour la recevoir, 16. La chambre se rend auprès de Son Excellence; réponse, 17.
- 49. Trent, Rivière :—Pour un état fait par les commissaires chargés des glissoires sur cette rivière des péages et autres deniers reçus par eux et de la dépense, 168.
- 50. Dette non fondée:—Pour copie de toute correspondance avec les agents financiers de la province en Angleterre, ou avec la banque de Montréal, depuis le 1er juin 1865,

relative à cette dette et à un emprunt pour y faire face; et un état des emprunts faits et des bons vendus depuis le 30 juin 1865, et du montant actuel de la dette non fondée, 48. Voir *Documents*, 79.

- 51. Vacances:—Motion pour une adresse représentant que la prolongation des vacances dans les charges de percepteur des douanes à Montréal, de juge en chef de la cour supérieure du Bas-Canada et de shérif du district de Québec nuisent au service public, et demandant à Son Excellence qu'il soit remédié à cet état de choses; M. l'orateur quitte le fauteuil à 6 heures, 88. Ordre pour la reprise en considération, rescindé, 300.
- ADAMSON, L'Hon. P.:—Pétition de Charles et Isabella Mitchell, demandant l'autorisation de disposer de certains terrains dans Esquesing, lesquels ont été légués à cux et à leurs enfants par feu l'honorable Peter Adamson, 114. Rapport de l'avis, 122. Bill présenté, 123. Renvoyé à un comité, 152. Rapporté avec des amendements, 213. Considéré en comité,; rapporté, 246. Passé, 261. Par le Conseil, 286. S. R., 383 (29-30 Vic., c. 167.)

ÆTNA, COMPAGNIE D'ASSURANCE (Hartford): - Voir Documents, 28.

Agressions étrangères :

- 1. Bill pour protéger les habitants du Bas-Canada contre les agressions de sujets de pays étrangers en paix avec Sa Majesté; présenté; lu 3 fois et passé, 2. Par le Conseil, 9. S. R., ib. (29-30 Vic., c. 2.) Voir Gouverneur-Général, 13.
- 2. Bill pour amender l'acte ci-dessus; présenté, 106. Renvoyé à un comité général, 138. Considéré; rapporté; passé, 165. Par le Conseil, 216. S. R., 381. (29-30 Vic., c. 3.)
- 3. Bill concernant le chapitre 98 des statuts refondus du Haut-Canada, pour protéger les habitants du Haut-Canada contre les agressions de sujets de pays étrangers en paix avec Sa Majesté; présenté, 106. Renvoyé à un comité général, 138. Considéré et amendé; rapporté; passé, 165. Par le Conseil, 216. S. R., 381. (29-30 Vic., c. 4.)

Voir Documents, 17, 18, 21. Adresses, 10—12.

AGRICULTURE ;

- 1. Bill pour amender la loi agraire du Bas-Canada (M. Geoffrion); présenté, 24. ordre pour la deuxième lecture, rescindé, 301.
- 2. Bill pour amender l'acte concernant le bureau d'agriculture et les sociétés agricoles (M. Pope); présenté, 47. Ordre pour la deuxième lecture, rescindé, 302.
- 3. Bill pour amender l'acte chapitre 26 des statuts refondus du Canada, concernant les abus préjudiciables à l'agriculture (M. Bellerose); présenté, 52. Considéré et amendé en comité; rapporté; passé, 355. Par le Conseil, 377. S. R., 385. (29-30 Vic., c. 33.)
- 4. Bill pour amender la loi relative aux abus préjudiciables à l'agriculture (M. Blanchet); présenté, 78. Ordre pour la deuxième lecture, rescindé, 303.
- 5. Bill pour amender le chapitre 32 des statuts refondus du Canada et encourager l'agriculture, les arts et manufactures dans le Bas-Canada (M. Perrault); présenté, 86. Ordre pour la deuxième lecture, rescindé, 356.

AGRICULTURE—Suite.

- 6. Bill pour amender le chapitre 32 des statuts refondus du Canada, relatif au bureau d'agriculture et aux sociétés agricoles (M. McGee); présenté, 106. Renvoyé à un comité général, 354. Considéré; rapporté; passé, 374. Par le Conseil, avec un amendement: considéré et adopté, 378. S. R., 386. (29-30 Vic., c. 18.)
- 7. Pétitions pour que le bill de la dernière session (tel qu'alors amendé) à l'effet de révoquer le chapitre 32 des statuts refondus du Canada relatif aux sociétés agricoles, devienne loi :—Société agricole de Perth, 34. Do. de Simcoe, (division nord) 45. Do. de Waterloo (division nord), 31. Do. Wellington, 23.
- 8. Pétition demandant une aide pour les écoles d'agriculture ; colléges de Ste. Anne de la Pocatière et de l'Assomption, 31.
- 9. Pétitions pour des amendements à l'acte d'agriculture du Haut-Canada:—Société agricole de Kent, 212. Do. de Lanark (division nord), 45. Do. de Middlesex (ouest),
- 56. Do. d'Hastings nord, 61, 113.

Voir Documents, 1.

Algoma:—Résolution, qu'aux premières élections pour le district d'Algoma, pour les législatures générale et locales, toutes les personnes tenant feu et lieu auront droit de vote, 349.

ALNWICK:—Pétition de cette municipalité pour que les Sauvages de ce township soient relégués à une autre localité, 77.

AMERIQUE BRITANNIQUE DU NORD, UNION DES PROVINCES DE L':

1. Série de 15 résolutions qui constitueront le gouvernement local et la législature du Haut et du Bas-Canada lorsque l'Union des provinces sera effectuée ; débats sur icelles ajournés, 141. Repris; motion amendant la première résolution en ajoutant les mots; "et cette chambre est d'opinion que la nomination du premier lieutenant-gouverneur devait être provisoire," etc., 233. Débats sur cette motion ajournés sur division, 234. Repris; amendement emporté; autre amendement (relatif à la constitution et aux attributions de l'exécutif local) proposé et rejeté; une résolution amendée quant aux limites de certaines divisions électorales du Bas-Canada; 2me lecture de toutes les résolutions; nouvelle résolution ajoutée, pour faire régler par arbitrage le partage de l'avoir et du passif des provinces du Haut et du Bas-Canada après l'Union, 256, 257. Résolutions mises aux voix, 270. 2me résolution (nommant les lieutenantsgouverneurs du Haut et du Bas-Canada) amendée; motion pour amender la 4me, (les deux Chambres du Bas-Canada), de manière à ce que la législature du Bas-Canada ne se compose que d'une chambre élue par le peuple, rejetée; motion pour amender la 5me (une seule chambre pour le Haut-Canada) de manière à ce que la législature du Haut-Canada se compose de deux chambres, rejetée; motion pour amender la 6me (Conseil Législatif du Bas-Canada) de manière à ce que ses memnres soient élus par le peuple, rejetée; motion pour amender la 7me (cens d'élégibilité des conseillers législatifs) de manière à ce que nul conseiller ne puisse posséder aucune charge publique rétributive ni recevoir d'indemnité pour leurs services, les membres de l'exécutif exceptés, rejetée; motion pour amender la 9me, de manière à ce que l'orateur du Conseil Législatif soit élu par les membres du Conseil, rejetée; motion pour amender la 11me, en retranchant le proviso, par lequel le consentement de la majorité des représentanis de certaines divisions électorales est exigé à tout projet de loi ayant pour but de changer les limites de telles divisions, rejetée; toutes les résolutions, et la cédule A (divisions électorales des townships du Bas-Canada) adoptées, 274 à 280. Cédule B (divisions électorales du Haut-Canada), mise aux voix; motion pour l'amender de manière à donner un député de plus à LambAMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD, UNION DES PROVINCES DE L'-Suite.

ton, rejetée; cédule amendée (en remplissant certains blancs) et adoptée, 358. Comité nommé pour rédiger une adresse à Sa Majesté à l'égard de ces résolutions; adresse rapportée, 362. Voir Adresses, 1.

- 2. Pétition demandant que toute union de l'église et de l'état soit méconnue dans les constitutions locales du Haut et du Bas-Canada; union congrégationnelle du Canada, 113.
- 3. Motion pour amender l'adresse en réponse au discours du trône, en substituant au 21me paragraphe, qui a trait à l'union projetée, une expression de la certitude de la chambre qu'aucune mesure pour effectuer la dite union ne sera mise à effet avant que le peuple ait eu l'occasion de se prononcer, rejetée, 13.

Voir Documents, 7. Adresses, 1, 5. Algoma. Enseignement, 4.

- And Endon: --Pétition demandant la vente et l'ouverture de la réserves des Sauvages dans ce township, 31.
- Armes, Possession Illégale:—Bill pour empêcher l'usage ou l'enseignement illégal du maniement des armes, etc.; présenté, 342. Considéré et amendé en comité; rapporté; passé, 353. Par le Conseil, 377. S. R. 385. (29-30 Vic., c. 5.)
- Arbres:—Bill pour favoriser la plantation d'arbres sur les grandes routes, etc. ; présenté, 32. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 302.

Voir Douane, Droits de, 8.

ARPENTAGES:—Bill pour définir les attributions du commissaire des terres de la couronne à l'égard des arpentages et à la confection des routes de colonisation, et pour d'autres fins; présenté, 289. Ordre pour la seconde lecture, rescindé, 322.

ASILES, INSPECTION DES: - Voir Documents, 63.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE:

- 1. Elle se rend auprès de Son Excellence:—A la barre du Conseil; à l'ouverture de la session, 1.—Pour la sanction des bills, 9.—A la fin de la session, 381.—A l'hôtel du gouvernement avec des adresses, 17, 229.
 - 2. Votes et délibérations de la chambre devant être imprimés chaque jour, 4.
- 3. Lecture de l'entrée dans les journaux de la dernière session touchant le rapport du comité spécial chargé d'aider M. l'Orateur à prendre les arrangements nécessaires à l'expédition des affaires de la chambre, 18.
- 4. Etat du nombre d'employés de la chambre lors du déménagement de Québec et de ceux employés depuis; ordonné, 169. Présenté, 238. (App. No. 6.) Imprimé, 299.
- 5. La chambre ajourne à une heure plus tôt le lendemain, 229, 329, 380. A une heure plus avancée le même jour, 230.
 - 6. Ajcurne par respect pour la mémoire de députés décédés, 25.
- 7. Ajourne du jeudi au mardi suivant, 72. Ordre modifié en fixant l'heure de réunion pour le mardi à 7½ heures, 76.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE—Suite.

- 8. Devant avoir deux séances distinctes le mardi, jeudi et vendredi, pour le reste de la session, 173. Trois séances, 329, 355, 377.
 - 9. Devant siéger le samedi pour le reste de la session, 283,
 - 10. Continue à siéger après minuit, 120, 127.

Assurance, Compagnies d': - Voir Documents, 28. Assurance étrangère, compagnies d'.

Assurance Etrangère, Compagnies d':

- 1. Bill pour étendre l'acte 23 Vic., c. 33, relatif aux compagnies d'assurance contre le feu non incorporées en cette province, aux compagnies d'assurance maritime non incorporées en cette province, et aussi pour amender le dit acte; présenté, 71. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 303.
 - 2. Pétition contre le bill : chambre de commerce de Montréal, 203.
- 3. Pétitions pour des amendements à l'acte ci-dessus cité:—J. W. Birchall et autres, 113. Compagnie d'assurance Western, 113, 127.
- AUBERGE, LICENCES D':—Bill pour amender la 9me section du chapitre 6 des statuts refondus du Bas-Canada; relative aux aubergistes et à la vente de liqueurs enivrantes; présenté, 27. Renvoyé au comité du bill municipal du Bas-Canada, 90. (Voir Municipalités, Bas-Canada). Rapporté, 147. Considéré en comité; rapporté, 172. Passé, 201. Par le Conseil, 251. S. R., 382. (29-30 Vic., c. 35).
- Auld, John:—Pétition demandant un acte l'autorisant, comme tuteur de ses enfants mineurs, à disposer de certaine propriété, 112. Rapport de l'avis, 122. Bill présenté, 123. Renvoyé à un comité, 152. Rapporté avec des amendements, 187. Considérés en comité; rapportés, 243. Passé, 259. Par le Conseil, 294. S. R., 384. (29-30 Vic., c. 171).

AUTEUR, DROITS D':-Voir Documents, 11.

Avocats, réclamations d':-Voir Documents, 33. Adresses, 28.

AYLMER:—Pétition pour unir partie de ce township à St. Vital de Lambton, 34. Suspension de la règle relative à l'avis recommandée, 40. Suspendue; bill présenté, 42. Renvoyé à un comité, 64. Rapporté, 85. Considéré et amendé en comité; rapporté, 108. Passé, 116. Par le Conseil, 170. S. R., 381. (29-30 Vict., c. 66.)

BALDWIN, HON. ROBERT :- Voir Adresses, 3.

BANQUE, COMMERCE DE:—Comité permanent de commerce de banque nommé, 4, 22. Membre ajouté, 38. Premier Rapport, recommandant une diminution du quorum; quorum devant être de sept, 26. Bills à lui renvoyés, 63, 74, 90, 109, 119, 137, 152, 165, 200, 249, 270, 321. Rapports sur iceux, 106, 129, 156, 188, 250, 268, 281, 309. Rapport recommandant la remise de l'honoraire d'un certain bill, 309.

BAPTEMES :- Voir Documents, 4.

BARREAU DU BAS-CANADA:—Pétition du barreau de Montréal, pour faire amender l'acte constitutif du barreau du Bas-Canada, 70. Suspension de la règle relative à l'avis recommandée; suspendue; bill présenté, 93. Renvoyé à un comité, 137. Rapporté avec

BARREAU DU BAS-CANADA—Suite.

des amendements, 231. Considérés en comité, 270, 283. Amendé; rapporté, 335. Lu la 3me fois, amendé et passé, 351. Par le Conseil, avec des amendements; considérés, 370. Adoptés, 372. S. R., 386. (29-30 Vic., c. 27.)

BAYHAM:

- 1. Pétition pour un acte confirmant le règlement No. 116 de cette municipalité, lequel promet de faire un prêt à la compagnie du chemin de for de Bayham, Richmond et Port Burwell, 35. Rapport de l'avis, 40. Bill présenté, 71. Renvoyé à un comité, 110. Rapport que le préambule n'est pas prouvé, 173.
 - 2. Pétitions contre le bill, 112.
- BAWDEN, JOSEPH R.:—Pétition demandant que la société d'hommes de loi du Haut-Canada soit autorisée à l'admettre comme procureur, 146. Rapport de l'avis, 154. Bill présenté, 168. Renvoyé à un comité, 200. Rapporté, 250. Considéré en comité; rapporté, 297. Passé, 304. Par le Conseil, 352. S. R., 385. (29-30 Vic., chap. 175.)

BEAUPORT, ASILE D'ALIÉNES DE: -Voir Documents, 5. Adresses, 4.

BELLEVILLE:

- 1. Pétion du conseil de ville, demandant l'autorisation d'acquérir un site de cimetière et d'exempter les contribuables catholiques romains de la taxe à cet effet, 62. Rapport de l'avis, 66. Bill venu du Conseil; lu, 131. Renvoyé à un comité, 153. Rapporté avec des amendements, 167. Considéré et amendé en comité; rapporté, 198. Passé tel qu'amendé, 227. Amendements modifiés par le Conseil; considérés et adoptés, 282. S. R., 383. (29-30 Vic., c. 79.)
- 2. Pétition demandant une loi pour amender l'aete constitutif du séminaire de Belleville et pour changer son nom pour celui de "Albert College," 194. Rapport de l'avis, 201. Bill venu du Conseil, 272. Lu, 278. Renvoyé à un comité; 62me règle suspendue, 306. Rapporté, 309. Considéré en comité; rapporté; passé, 335. S. R., 385. (29-30 Vic., c. 136.)

BELLEVILLE A HASTINGS NORD, CHEMIN DE FER DE :

- 1. Bill pour incorporer le chemin de fer de Belleville à Marmora; du Conseil, 126. I.u., 131. Renvoyé à un comité, 153. Rapporté avec des amendements, 188. Consideré et amendé en comité; rapporté, 244. Passé tel qu'amendé, 259. Amendements adoptés par le Conseil, 282. S. R., 383. (29-30 Vie., c. 102.)
- 2. Lecture des entrées dans les journaux de la dernière session relative aux pétitions demandant l'incorporation du chemin de fer de Belleville à Hastings Nord, 39.
- 3. Pétition pour l'incorporation du chemin de fer des districts miniers de Belleville à Hastings Nord, 62. Rapport de l'avis, 85. Bill présenté, 129. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 248.
- 4. Pétitions en faveur et demandant un octroi de terres pour aider à sa construction 62, 70, 77, 125,
- Beaver, Compagnie d'Assurance Mutuelle dite:—Voir Documents, 28.
- Bernard, Hewitt:—Pétition demandant un acte autorisant la société d'hommes de loi du Haut-Canada à l'inscrire au nombre de ses membres, 30. Rapport de l'avis, 40. Bill présenté, 42. Renvoyé à un comité, 54. Rapporté, 70. Considéré en comité; rapporté; passé; 78. Par le Conseil, 126. S. R., 381. (29-30 Vic., c. 173.)

BERTHIER:

- 1. Pétition demandant un acte déterminant quels sont les co-propriétaires de la commune de Berthier, 25. Rapport de l'avis, 31. Bill pour constater quelles sont les personnes qui ont des droits dans les communes de Berthier et de l'Ile du Pads; du Conseil, lu, 131. Renvoyé à un comité, 153. Rapporté avec des amendements, 213. Considéré et amendé en comité; rapporté, 246. Passé tel qu'amendé, 261. Message envoyé au Conseil l'informant que le bill lui a été renvoyé par erreur et le priant de le renvoyer à son tour, 268. Bill renvoyé, 274. Amendements adoptés par le Conseil, 286. S. R., 383. (29-30 Vic., c. 63.)
- 2. Pétition d'E. O. Cuthbert et autres, de Berthier, demandant à être protégés dans leurs intérêts si le bill devient loi, 146.
- Besserer, Marquerite:—Sa pétition, demandant l'autorisation de vendre un lot de terre dans Outaouais au profit de son fils mineur, légataire, 112. Rapport de l'avis, 128. Bill présenté, 131. Renvoyé à un comité, 200. Rapporté avec des amendements, 230. Considéré en comité; rapporté, 248. Passé, 261. Par le Conseil, 294. S. R., 384. (29-30 Vic., c. 166.)
- Betes A cornes:—Pétition demandant la révocation des sections 147, 148 et 149 du chap. 46 des statuts refondus du Canada, relatives à la mise en fourrière des bêtes à cornes errantes dans le voisinage des chemins de fer ; conseil municipal de Middlesex, 56.
- BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES:—Bill relatif à l'établissement de bibliothèques publiques; présenté, 263. Ordre pour la seconde lecture, rescindé, 303.
- BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT:—Comité collectif de la bibliothèque; membres ajoutés de la part de l'Assemblée; message envoyé au Conseil, 27. Message du Conseil désignant ses membres de ce comité, 33. Pétitions demandant qu'il soit souscrit à divers ouvrages à lui renvoyées:—Alpheus Todd; J. O. Côté, 106. W. Caniff, 134. John Notman, 168. T. L. Wilson, 194. PREMIER RAPPORT, (sur 4 pétitions), 212. Adopté, 313. DEUXIÈME RAPPORT, sur les pétitions de Wilson et L. P. Lemay, 250. Adopté, 313. Voir Documents, 43.

BICKELL, W. J.:-Voir Ponts, 6, 7.

NAISSANCES, MARIAGES ET SÉPULTURES:—Bill établissant de meilleures dispositions pour leur enregistrement dans le Haut-Canada. Présenté, 43. Ordre pour la seconde lecture, rescindé, 302.

Voir Documents, 4.

BILLS:

- 1. Bill autorisant le paiement de certains honoraires, présenté, et résolution autorisant ces honoraires, adoptée et renvoyée au comité général du bill, 253.—Amendes, 236.

 —Bill autorisant certaines exemptions de droits, 150.
- 2. Bill accordant des honoraires d'inspection et imposant des amendes, présenté après l'adoption d'une résolution autorisant ces honoraires et amendes, 89, 136.
- 3. Objection à un bill (à la 2me lecture)—pour prolonger le temps fixé pour le paiement de la dette du comté de Perth—comme étant hors d'ordre, en ce qu'il affecte le revenu public; M. l'orateur décide en ce sens, pour la raison qu'il aurait du prendre naissance en comité général, 298.

BILLS-Suite.

- 4. Bills pour amender des actes de la secsion actuelle, 106, 313, 370. Voir Agressions étrangères, 2. Municipalités, H. C. Rectoreries, 4.
 - 5. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, et bills retirés, 90, 248, 320, etc.
 - 6. Lu deux fois le même jour, 306.
 - 7. Renvoyés à un comité général dans trois mois, 291, 343.
 - 8. La chambre se forme en comité sur plusieurs bills à la fois, 195.
 - 9. Amendés en comité et rapportés le même jour, 89, 330, 332, etc.
- 10. Considérés en comité, rapportés, lus la 3me fois et passés le même jour, 244, 266, 284, 335, etc.
 - 11. Renvoyé de nouveau à un comité général, 195, 266, 338, 371.
- 12. Renvoyé à un comité spécial d'un autre bill, 89, 93, 152.—Permission de faire rapport séparément, 128.—Renvoyé au comité d'un autre bill après qu'il a été fait rapport de celui premièrement renvoyé, 320.
 - 13. Rapporté par un comité spécial, avec des amendements et un rapport écrit, 183.
 - 14. Amendés après la 3me lecture, 135, 149, 195, 266, 269, 291, 320.
 - 15. Retiré après la 3me lecture, 320.
 - 16. Passés sans être renvoyés à des comités, 108, 306, 353.
 - 17. Passés avec une rapidité inaccoutumée, 2, 138, 353.
 - 18. Amendé par le Conseil Législatif, 133, 184.
- 19. Message du Conseil, demandant qu'un certain bill par lui amendé lui soit renvoyé afin de rectifier une erreur dans les amendements ; renvoyé en conséquence, 379.
- 20. Amendements du Conseil considérés et adoptés sur le champ, 138, 184, 217, 249, 273, 287, etc.—Considérés et 2me lecture fixée à un jour prochain, 236, 252, 273, 288, 295, 317, 333.—Renvoyés au comité permanent auquel le bill a été d'abord renvoyé, 222, 252.
 - 21. Amendements du Conseil modifiés, 345.
- 22. Certains amendements du Conseil rejetés pour des motifs mentionnés, 348. Le Conseil insiste pour ses amendements, 368. La Cchambre renonce à modifier ces amendements du Conseil, 380.
 - 23. Ordre pour la considération d'amendements du Conseil, rescindé, 354.
- 24. Du Conseil Législatif, 105, 117, 124, 126, 131, 134, 148, 170, 184, 190, 234, 272, 284, 294, 313, 270.
 - 25. Amendés, 198, 213, 245, 247, 254, 297, 336, 351, etc.
 - 26. Amendements de la chambre modifiés par le Conseil, 282, 378.
- 27. Deux bills du Conseil ayant été amendés et renvoyés,—message informant le Conseil qu'il lui ont été envoyés par erreur, et demandant leur renvoi à la Chambre, 268. Message les rapportant, 274.
 - 28. Certains bills passés devant être imprimés avec un index, 370, 379.
 - 29. Sanctionnés, 9, 381.
 - 30. Réservé à la signification du bon plaisir de Sa Majesté, 386.

BILLS PRIVES:

- 1. COMITÉ PERMANENT des bills privés nommé, 4, 21. Membre ajouté, 168. PREMIER RAPPORT recommandant la diminution du quorum ; quorum devant être de sept, 26. Bills à lui renvoyés, 55, 60, 63, 74, 107, 108, 119, 137, 140, 151, 199, 225, 249, 299,—Amendements du Conseil Législatif à un bill, 222. Rapports sur iceux, 70, 85, 93, 104, 114, 129, 134, 147, 154, 167, 173, 187, 194, 202, 213, 230, 250, 262, 282, 300, 309.
- 2. Rapport spécial sur certains bills déclarant que leur préambule n'est pas prouvé, 93, 173, 194.—Qu'un certain bill n'a pas été présenté comme mesure privée, 187.—Appelant l'attention sur l'importance du principe que renferment certaines dispositions d'un bill, 187.—Qu'un bill a été abandonné par ses promoteurs, 230.
- 3. Rapport recommandant que l'avis exigé par la 62me règle soit réduit à 3 jours pour le reste de la session, 129. Adopté, 123.
- 4. Ordonné qu'après le renvoi d'un bill privé à un comité, toutes pétitions le concernant soient de fait renvoyées à ce comité, 87.
- 5. Recommandation du comité des impressions à l'effet qu'à l'avenir la somme reçue pour l'impression des bills privés soit portée à l'avoir du compte des impressions, 62. (Dans le 2me rapport du comité,—App. No. 1.) Adoptée, 123.
- 6. Lecture de l'entrée dans les journaux de la dernière session relative au comité nommé pour aider M. l'orateur à prendre des arrangements pour la distribution des affaires de la chambre recommandant certains changements dans les règles et la pratique à l'égard des bills privés, 18.
- 7. Bill qui a été renvoyé au comité des chemins de fer transféré au comité des bills privés; l'avis déjà donné du jour de la prise en considération devant être considéré suffisant, 202.
 - 8. Bill privé renvoyé à un comité spécial, 137.
- 9. Amendements du Conseil Législatif à un bill privé renvoyés au comité de ce bill, 222, 252.
- 10. Prolongation du temps pour recevoir des pétitions, bills privés et rapports sur iceux, 71, 146.—A l'égard d'un certain bill, 222.
 - 11. Pétitions reçues après le temps écoulé,—motion spéciale à cet effet, 146.
- 12. Pétition pour faire mettre de côté les règles de la chambre à l'égard d'une pétition demandant un bill privé, 125. Rapport du comité des ordres permanents, déclarant qu'il n'a pas été donné de raisons suffisantes pour l'engager à recommander la suspension de la règle, 134.
 - 13. 53me règle (relative aux avis de bills privés) suspendue, 42, 93, 115, 124, 202.
- 14. 62me règle suspendue à l'égard de certains bills, 137, 140, 306.—Sur recommandation du comité, le temps prescrit pour les avis est réduit à trois jours pour le reste de la session, 147.
- 15. Honoraires de certains bills remis, 337, 372.—Sur la recommandation du comité, 263, 310.
- BLAIR, JAMES:—Pétition demandant que les enfants de feu James Blair soient déclarés propriétaires légitimes de certains lots dans le township d'Elma, 369.
- Bois, Commerce de: Voir Inspecteurs-mesureurs de bois.

- Boswell, Henry J.:—Pétition demandant un acte pour le mettre en mesure de profiter de la cession d'un brevet accordé aux Etats-Unis pour un système amélioré de relaminage de lisses de chemin de fer, 25. Rapport de l'avis, 66. Bill présenté, 67. Renvoyé à un comité, 140. Rapporté avec des amendements, 187. Considéré et amendé en comité; rapporté, 242. Passé, 267. Par le Conseil, avec des amendements; considérés, 294. Adoptés, 305. S. R., 384. (29-30 Vic., c. 159.)
- BOTHWELL:—Pétition pour l'incorporer comme ville, 45. Rapport de l'avis, 51. Bill présenté, 58. Renvoyé à un comité, 109. Rapporté avec des amendements, 154. Considéré en comité; rapporté, 196. Passé, 227. Par le Conseil, 272. S. R., 382. (29-30 Vic., c. 80.)
- BOTHWELL, COMPAGNIE DU PONT ET DU CHEMIN À RAILS PLATS DE:—Pétition pour un acte d'incorporation, 46. Pétition en faveur, ib. Rapport de l'avis, 51. Bill présenté, 53. Renvoyé à un comité, 75. Rapporté, avec des amendements, 107. Considéré en comité; rapporté, 118. Passé, 136. Par le Conseil, 197. S. R., 382. (29-30 Vic., c. 104.)
- Brandon:—Pétition de A. Morrisson et autres, se plaignant de griefs à l'égard de leurs droits comme colons de ce township à certaines terres maintenant réclamées par le seigneur de Lanaudière, comme formant partie de sa seigneurie, qui est voisine du dit township, 31.
- BRANTFORD:—Pétition pour faire autoriser le conseil de ville à ériger un abri pour les exercices militaires sur un lot du quartier est, 167. Suspension de la règle relative à l'avis recommandé, 187. Suspendue; bill présenté, 188. Renvoyé à un comité, 200.
- Brevets d'Invention:—Bill pour amender le chapitre 34 des statuts refondus du Canada, relatif aux brevets; présenté, 32. Renvoyé à un comité général, 68. Considéré; rapporté, 107. Passé 134. Par le Conseil, 190. S. R., 382. (29-30 Vic., c. 19.)
- BROCKVILLE À OUTAOUAIS, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE:—Pétition demandant que le bill qui doit être présenté au nom de la compagnie ne renferme rien de nuisible aux garanties des municipalités de Brockville et Elizabethtown, 23.
- Brooke, Daniel:—Sa pétition, demandant un acte l'autorisant à exercer comme avocat devant les cours de Sa Majesté; pétition en faveur, 203. Rapport de l'avis, 212.
- BROUGHTON:—Pétition demandant un acte pour détacher une partie de ce township et l'unir à St. Frédéric de la Beauce, 34. Rapport de l'avis, 40. Bill présenté, 42. Renvoyé à un comité, 64. Rapporté, 85. Considéré en comité; rapporté, 108. Passé, 114. Par le Conseil, 184. S. R., 385. (29-30 Vic., c. 68.)
- Bruce:—Pétition du Conseil Municipal de Huron et Bruce, demandant un acte pour légaliser son règlement No. 7, à l'effet de prélever un emprunt pour des chemins empierrés et des travaux dans le comté de Bruce, 45. Rapport spécial sur l'avis, 57. Bill présenté, 58. Renvoyé à un comité, 120. Rapporté, 168. Considéré en comité; rapporté, 199. Passé, 228. Par le Conseil, 272. S. R., 382. (29-30 Vic., c. 72.)

Voir Adresses, 24.

Buffalo au Lac Huron, compagnie du chemin de fer de:

1. Pétition pour un acte confirmant la convention passée entre cette compagnie et celle du chemin de fer Grand Tronc, 35. Rapport de l'avis, 40. Bill présenté, 51. Motion pour remettre à six mois la 2me lecture, rejetée; lu et renvoyé à un comité, 118. Rapporté avec des amendements, 156. Motion pour remettre à trois mois sa prise en considération en comité, rejetée; considéré; rapporté, 196. Motion pour le renvoyer de nouveau à un comité général, rejetée; lu la 3me fois, amendé et passé; 239. Par le Conseil, 272, S. R., 382. (29-30 Vic., c. 92.

BUFFALO AU LAC HURON, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE-Suite.

- 2. Pétition de la compagnic, demandant un acte pour capitaliser les arrérages d'intérêt sur ses actions privilégiées, 62. Rapport de l'avis, 66. Bill présenté, 67. Renvoyé à un comité, 110. Rapporté avec des amendements, 188. Considéré en comité; rapporté. 244. Passé, 267. Par le Conseil, 294. S. R., 384. (29-30 Vic., c. 93.
- 3. Pétitions demandant que les intérêts de la ville de Brantford soient protégés dans le cas où ces bills deviendraient lois, 69, 125, 167, 172.
- Burgess, Hugh (de New-York):—Pétition pour un acte autorisant l'émission d'un brevet en sa faveur pour certaines améliorations qu'il a faites dans la confection de chaudières et fournaises, etc., 113. Rapport de l'avis, 122. Bill venu du Conseil, 234. Lu, 243. Renvoyé à un comité, 299. Rapporté avec des amendements, 309. Considéré et amendé en comité; rapporté; passé tel qu'amendé, 356. Amendements adoptés par le Conseil, 369. S. R., 385. (29-30 Vic., c. 164.)

BUCKINGHAM:

- 1. Pétition pour un acte confirmant la ligne de division actuelle des 4me et 5me rangs depuis le lot 1 jusqu'à la Rivière-du-Lièvre, 50. Rapport de l'avis, 57. Bill présenté, 58. Renvoyé à un comité, 75. Pétition contre ce bill, renvoyée, 78. Bill rapporté avec un amendement, 134. Considéré en comité; rapporté, 150. Passé, 155. Par le Conseil, 221. S. R., 381. (29-30 Vic., c. 67.)
 - 2. Pétition contre, 77. Renvoyée au comité du bill, 78.

BUDJET (service public): - Voir Gouverneur-Général, 10.

- CANADA, BANQUE DU:—Pétition des directeurs provisoires, demandant une loi pour amender l'acte d'incorporation et changer le nom pour celui de "Banque du Commerce Canadien," 285. Suspension de la règle relative à l'avis, recommandée, 289. Bill venu du Conseil, 294. Lu, 296. Renvoyé à un comité (entré par erreur dans les journaux comme banque du Haut-Canada); 62e règle suspendue, 306. Rapporté avec un amendement, 309. Considéré et amendé en comité; rapporté; passé tel qu'amendé, 336. Amendements adoptés par le Conseil, 353. S. R., 385. (29-30 Vic., c. 88.)
- CANADA, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DU:—Pétition pour des amendements à son acte d'incorporation, 147. Rapport de l'avis; bill présenté, 154. Renvoyé à un comité, 249. Rapporté avec des amendements, 286. Considéré en comité; rapporté, 298. Passé, 305. Par le Conseil, 353. S. R., 380. (29-30 Vic., c. 94.)

CANADA, COMPAGNIE DES TERRES DU :

- 1. Pétitions demandant que certaines terres appartenant à la compagnie lui soient retirées et vendues à des colons:—Clinton, 186. Exeter, Clinton et Trowbridge, 167. Conseil municipal de Huron et Bruce, 125. Huron et Perth, 61, 125, 167, 380. Middlesex, Huron et Perth, 194. Perth, 186.
- 2. Pétition demandant une enquête des affaires de cette compagnie; conseil de comté de Perth, 146.

Voir Adresses, 7.

CANADA, COMPAGNIE DE CRÉDIT FONCIER DU:—Pétitions pour des amendements à sa charte, 77. Rapport de l'avis, 92. Bill venu du Conseil; lu, 134. Renvoyé à un comité, 166. Rapporté, 189. Considéré en comité; rapporté, 220. Passé, 223. S. R., 382. (29-30 Vic., c. 125.)

CANADA, ASSOCIATION DE VIGNERONS DU:

- 1. Pétition pour un acte d'incorporation, 23. Rapport de l'avis, 31. Bill présenté, 47. Renvoyé à un comité, 64. Rapporté, 85. Considéré en comité, 120. Résolution exemptant le vin pendant dix ans des droits d'excise, renvoyée; bill considéré en comité; rapporté, 150. Lu la 3me fois, amendé et passé, 155. Par le Conseil, 216. S. R., 381. (29-30 Vic., c. 121.
- 2. La chambre se forme en comité pour considérer l'utilité d'exempter l'association de l'excise, 56. Considéré; rapport d'une résolution exemptant le vin de l'excise et autres droits pendant dix ans; renvoyé au comité général du bill, 150. Voir Supra, 1.
- CANAUX:—Pétitions pour faire fermer les canaux de la province le dimanche :—Société de l'observation du dimanche de Kingston, 146. Lakefield, 45.

Voir Chemins de fer, 1, 4.

- CANIFF, WM.:—Sa pétition, demandant qu'il soit souscrit à des exemplaires de son ouvrage sur la science chirurgicale, 125. Renvoyé au comité de la bibliothèque, 134. Rapport recommandant l'achat de 50 exemplaires, 213. Adopté, 313.
- CAOUTCHOUC, MANUFACTURE CANADIENNE DE CHAUSSURES DE :—Pétition pour un acte d'incorporation, 23. Suspension de la règle relative à l'avis recommandée; suspendue; bill présenté, 51. Renvoyé à un comité, 75. Rapporté avec des amendements, 106. Considéré en comité; rapporté, 117. Passé, 135. Par le Conseil avec des amendements; considérés et adoptés, 249. S. R., 383. (29-30 Vic., c. 111.)

CAOUTCHOUC, ARTICLES DE: -- Voir Douanes, droits de, 11.

CATHCART:—Pétition demandant que certains rangs de ce township soient annexées à la paroisse de St. Alphonse de Rodriguez, 61.

CAUTIONNEMENTS ET OBLIGATIONS :- Voir Documents, 6:

CHANCELLERIE, COUR DE:

- 1. Bill pour amender la pratique de la dife cour (M. Wood); présenté, 57. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 320.
- 2. Bill concernant l'audition des causes dans la cour de chancellerie du Haut-Canada (procureur-général Macdonald); présenté, 106. Renvoyé à un comité général; considéré; rapporté; passé, 137. Par le Conseil, avec un amendement; considéré et adopté, 184. S.R., 382. (29-30 Vic., c. 39.)
- CHAPMAN, S. W.:—Pétition demandant un acte l'autorisant à exercer comme avocat dans le Bas-Canada, 104. Rapport de l'avis, 114.

CHARTES DE CORPORATION:

- 1. Bill pour amender l'acte 27-28 Vic., concernant l'octroi de chartes aux compagnies manufacturières, de mines et autres (M. Haultain); présenté, 36. Renvoyé à un comité, 90. Rapporté, 129. Considéré en comité; rapporté, 171. Lu la 3me fois, amendé et passé, 266. Par le Conscil, 286. S. R., 384. (29-30 Vic., c. 23.)
- 2. Bill pour amender l'acte ci-dessus (M. Taschereau); présenté, 46. Renvoyé à un comité, 91.
- CHATHAM, ACADÉMIE URSULINE DE: —Pétition pour un acte d'incorporation, 125. L'avis n'est pas exigé, 128. Bill venu du Conseil, 190. Lu, 191. Renvoyé à un comité, 200. Rapporté avec des amendements, 213. Considéré et amendé en comité;

CHATHAM, ACADÉMIE URSULINE DE-Suite.

rapporté, 247. Passé tel qu'amendé, 261. Message envoyé au Conseil, l'informant que le bill lui a été renvoyé par erreur, 268. Bill revenu, 274. Amendements adoptés par le Conseil, 286. S. R., 383. (29-30 Vic., c. 142.)

CERTIABORI:—Bill concernant les poursuites par certiarori ; présenté, 67. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 356.

CHLMINS:

- 1. Pétition d'E. Hallé et L. Picard, demandant à être remboursés d'une somme d'argent depensée par eux pour l'ouverture d'un chemin de Stoneham au lac Jacques Cartier, 78.
- 2. Pétitions demandant de l'aide pour des chemins :—St. Paulin, 24. Granby, 56. Pour ouvrir un chemin dans Potton, 76. Compagnie du chemin planchéié d'Huntingdon au lac St. François, 112. Pour la continuation d'un chemin dans St. Basile jusqu'à la rivière Batiscan; chemins dans le district de Saguenay, 113. Chemin de Wolftown à Wotton; chemin dans Ham nord et dans Callière, 128.
- 3. Pétitions demandant de l'aide pour le chemin Coutlée et un nouvel arpentage des townships adjacents, 289, 346.
- CHEMINS, COMPAGNIES DE:—Bill pour amender le chapitre 70 des statuts refondus concernant ces compagnies; présenté, 32. Renvoyé à un comité, 90. Rapporté, 104. Considéré en comité; rapporté, 171. Passé, 201. Par le Conseil, 251. S. R., 382. (29-30 Vic., c. 37.

CHEMINS DE FER:

- 1. Bill pour mieux réglementer le trafic sur les chemins de fer et canaux (M. Macfarlane) ; présenté, 27. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 355.
- 2. Bill pour amender l'acte des chemins de fer de manière à empêcher leurs compagnies de faire faire le rebroussement des trains, etc., le dimanche (M. Morrison); présenté, 71. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 303.
- 3. Bill pour amender le chapitre 66 des statuts refondus du Canada relatif aux chemins de fer (M. Dickson); présenté, 173. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 356.
- 4. Comité permanent des chemins de fer, canaux, etc., nommé, 4, 21. Bills à lui renvoyés, 63, 75, 109, 119, 140, 151, 238, 249. Amendements du Conseil Législatif à un bill, 252: Rapports sur iceux, 107, 114, 126, 156, 188, 194, 262, 286, 309.—Rapports speciaux à l'égard de certains bills—qui sont abandonnés par leurs promoteurs et recommandant la remise de l'honoraire, 262, 310.—Recommandant la remise de l'honoraire pour un autre bill, 310.
- CHENILLES:—Pétition rendant compulsoire la destruction des chenilles et autres insectes nuisibles aux arbrer fruitiers; conseil municipal de Welland, 173.

CHIENS:

1. Bill pour amender l'acte 29 Victoria, chapitre 39, pour imposer une taxe sur les chiens et pourvoir à la protection des moutons dans le Haut-Canada; présenté, 62. Renvoyé au comité de la cotisation, 320. Rapporté avec des amendements, 323. Considéré en comité; rapporté; motion pour remettre la 3me lecture à trois mois, rejetée; passé, 336. Par le Conseil, 369. S. R., 385. (29-30 Vic., c. 55.)

CHIENS-Suite.

- 2. Pétition demandant des amendements à l'acte pour imposer une taxe sur les chiens et pourvoir à la protection des moutons dans le Haut Canada:—Municipalité d'Howard, 113. Municipalité d'Orillia et Matchedash, 45. Conseil municipal d'York et Peel, 55.
- CIMETIÈRES:—Bill pour que des cimetères, en certains cas, puissent être sous un autre contrôle que celui des congrégations religieuses; présenté, 27. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 310.
- CLERGÉ, RÉSERVES DU:—Bill pour amender l'acte du fonds d'emprunt municipal quant à la répartition des deniers provenant des réserves du clergé; présenté, 25. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 301.

CLIFTON :- Voir St. Hedwidge.

COBOURG ET PETERBOROUH, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE:-

- 1. Pétition de cette compagnie et de celle des forges de Marmora, demandant un octroi de terres pour aider à la construction d'une voie ferrée traversant Marmora, dans Hastings et Belmont-et dans Peterborough, 77.
- 2. Pétition de la compagnie pour des amendements à sa charte lui permettaut de construire des embranchements dans les townships de Belmont, Methuen, Lake et Marmora; temps pour recevoir la pétition et le bill prolongé; Pétition reque, 222. Rapport de l'avis; bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer et des mines de Cobourg, Peterborough et Marmora; présenté, 231. Renvoyé à un comité, 238. Rapporté avec des amendements, 262. Considéré et amendé en comité; rapporté, 270. Passé, 283. Par le Conseil, 352. S. R., 385. (29-30 Vic., c. 103.)
- Code Civil:—Bill concernant le code de procédure civile du Bas-Canada; présenté, 32. Renvoyé à un comité, 68. Bill pour rendre valides certains actes de notaires décidés, aussi renvoyé, 152. Bill du code rapporté avec des amendements (et un rapport par écrit), 188. (Bill concernant les notaires rapporté avec un amendement, 202. Voir Notaires, 1.) Bill du code civil considéré et amendé en comité, 223. Rapporté, 233. Passé, 234. Par le Conseil, 282. S. R., 384. (29-30 Vic., c. 25.)

Voir Gouverneur-Général, 9.

Collége Royal de Médecins et Chirurgiens, Kingston:—Pétition pour incorporer le Queen's College de médecins, etc., Kingston, 146. Rapport de l'avis, 154. Bill présenté, 170. Renvoyé à un comité, 225. Rapporté avec des amendements, 250. Considéré en comité; rapporté, 256. Passé comme bills pour incorporer le Collége Royal, etc., 269. Par le Conseil avec un amendement; considéré et adopté, 308. S. R., 384. (29-30 Vic., c. 137.)

COLONISATION; —Voir Emigration, 2.

Colonisation, Chemins de: -- Voir Arpentages.

COLONISATION DE LA PROVINCE :- Voir Terres.

CONITES:

1. Résolution pour la nomination de dix comités permanents, 4. Comité nommé pour faire la liste des membres qui doivent les composer, 21. Rapport; adopté, ib. Voir Banques, commerce de. Bills privés, 1. Dépenses contingentes. Emigration, 2.

COMITÉS—Suite.

Lois expirantes. Ordres permanents. Impressions, 1. Priviléges. Comptes Publics. Chemin de Fer, 4. Voir aussi Bibliothèque.

- 2. Comités généraux, 17, 33, 38, 39, 52, 59, 68, 87, 169, 170, 215, 217, 231, 253, 270, 313.
- 3. Procédures de comités généraux entrées dans les journaux, 33, 150, 156, 236, 283, etc.
- 4. Rapportent progrès et demandent permission de siéger un autre jour, 120, 165, 171, etc.
 - 5. Comités collectifs, 27, 33. Voir Bibliothèque. Impressions, 1.
- 6. Comités spéciaux nommés, 28, 43, 168. Voir Murray, canal. Supérieur, lac. Usure, lois d', 3.
 - 7. Membres ajoutés, 38, 48, 93, 106, 168, etc.
- 8. Quorum des comités permanents réduit, 26, 27, 31. D'un comité collectif, 32 De comités spéciaux, 46, 83, 173.
 - 9. Permission de faire rapport de temps à autre, 128.
 - 10. Rapports adoptés, 123, 147, 231, 310, 313.
 - 11. Rapport renvoyé à son comité, 231.

COMMERCE, RAPPORT DES COMMISSAIRES DU: - Voir Documents, 78.

COMMERCE: - Voir Banques, commerce de.

Comptes Publics:—Comité permanent des, nommé, 4, 22. Premier rapport recommandant une r'duction du quorum; quorum devant être de 9, 26. Comptes publics,—1864-65—à lu renvoyés, 27. Deuxième rapport, 348. (Appendice No. 5.) Troisième rapport, recommandant que la réclamation du gouvernement à compte du prêt de \$7,764.05 fait à la compagnie de navigation de la Tay soit abandonnée; adopté, 26.

Comtés Ouest, société permanente de construction des:—Pétition demandant l'autorisation de s'incorporer à une autre société, 26. Rapport de l'avis, 31. Bill présenté, 43. Renvoyé à un comité, 74. Rapporté avec des amendements, 106. Considérés en comité; rapporté, 117. Passé, 135. Par le Conseil, 197. S. R., 382. (29-30 Vic., c. 132.)

Comtés Sud-Est, Compagnie du chemin de fer des :—Pétition pour un acte d'incorporation, 61. Rapport de l'avis; bill présenté, 66. Renvoyé à un comité 75. Rapporté avec des amendements, 114. Considéré en comité; rapporté, 139. Passé, 149. Par le Conseil, 216. S. R., 381. (29-30 Vic., c. 110.)

Confederation: -Voir Amérique Britannique du Nord, Provinces de l'.

CONSEIL LEGISLATIF:

1. Bill pour retarder pendant un certain temps l'émission de brefs pour l'élection de députés au Conseil Législatif; du Conseil; lu, 272. Motion pour remettre à six mois sa seconde lecture, rejetée; renvoyé à un comité général; considéré; rapporté; passé, 372. Réservé, 386.

CONSEIL LÉGISLATIF-Suite.

MESSAGES ENVOYÉS AU CONSEIL:

- 2. Demandant qu'il s'unisse à l'Assemblée dans la nomination d'un comité collectif, 27.
 - 3. Désignant les députés de l'Assemblée devant faire partie d'un comité collectif, 27.
 - 4. Transmettant les témoignages, etc., concernant le bill du pont St. Charles, 192.
- 5. Transmettant une résolution à l'égard d'un message télégraphique au ministre des colonies en réponse au télégramme de félicitation au sujet du télégraphe atlantique, et demandant son concours, 274.
- 6. L'informant que certains bills lui ont été renvoyés par erreur et les redemandant, 268.
- 7. Remettant un bill amendé par le Conseil, afin qu'il rectifie une erreur dans l'un des amendements, 380.
- 3. Désapprouvant certains amendements faits à un bill par le Conseil et motivant cette désapprobation, 348.
- 9. Messages envoyés au Conseil par le greffier, 2, 242, etc.—Par un député 27, 192, etc.

MFSSAGES DU CONSEIL:

- 10. Transmettant des bills et demandant le concours de la chambre, 105, 117, 124, 126, 131, 134, 148, 170, 184, 190, 234, 272, 284, 294, 313, 370.
- 11. Donnant son concours à des bills de l'Assemblée avec ou sans amendements, 9, 138, 197, etc.
- 12. Insistant sur certains de ces amendements à un bill désapprouvés par l'Assemblée, 368.
 - 13. Désignant ceux de ses membres devant faire partie d'un comité collectif, 33.
- 14. Demandant les témoignages, etc., sur lesquels est fondé le bill du pont St. Charles, ainsi que les pétitions contre ce bill, pour les communiquer à son comité permanent de bills privés, 184.
 - 15. Remettant certains bills à lui envoyés par erreur, 274.
- 16. Demandant qu'un bill par lui amendé lui soit renvoyé afin de rectifier une erreur dans l'un des amendements, 379.
- 17. Consentant au message télégraphique au ministre des colonies en réponse au télégramme de félicitation au sujet du télégraphe atlantique, 285.
- Conspiration:—Bill pour autoriser l'appréhension et détention, jusqu'au 8 juin 1867, de personnes soupçonnées d'hostilité ou de conspiration contre la personne et le gouvernement de Sa Majesté; présenté; lu 3 fois et passé, 2. Par le Conseil, 9. S. R., ib. (26-30 Vic., c. 1.) Voir Gouverneur Général, 13.

Voir Haute trahison. Liberté du sujet.

Côré, J. O.: — Sa pétition, demandant que la chambre souscrive à des exemplaires d'une brochure intitulée: Political appointments and Elections in Canada, de 1841 à 1865, 92. Renvoyée au comité de la bibliothèque, 106. Rapport recommandant l'achat de 50 exemplaires, 213. Adopté, 313.

COTISATIONS:

- 1. Bill pour amender et refondre les divers actes concernant la cotisation de la propriété dans le Hant-Canada (M. Mackenzie); présenté, 17 Renvoyé à un comité de 21 membres; bill municipal aussi renvoyé, 89. Quorum du comité devant être de neuf, 93. Membres ajoutés, 106. Permission de faire rapport de temps à autre; rapport du bill de cotisation avec des amendements, 128. (Rapport du bill municipal, avec des amendements, 154. (Voir Municipalités, Haut-Canada, 1.) Bill relatif aux chiens et moutons, renvoyé, 320. Rapporté avec des amendements, 323. (Voir Chiens, 1.) Bill de cotisation considéré en comité, 171. Amendé et rapporté, 217. Motion pour le renvoyer de nouveau à un comité, rejetée; lu la 3me fois et passé, 229. Par le Conseil, avec des amendements; considérés, 313. Motion pour modifier certains amendements adoptés par le Conseil, 353. S. R., 385. (29-30 Vic., c. 53.) 1,250 exemplaires du bill, avec un index, devant être imprimés et envoyés aux municipalités, 370. Une autre édition de 3,000 exemplaires, 379.
 - 2. Pétition pour des amendements à ce bill; conseil de ville de Guelph, 146.
 - 3. Pétition contre le bill ; du maire, etc., de London, 337.
- 4. Bill pour amender l'acte concernant la cotisation de la propriété dans le Haut-Canada. (M. Macfarlane); présenté, 27. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 301.
- 5. Pétition pour des amendements à l'acte de cotisation du Haut-Canada; conseil municipal d'Hastings, 62.
- Couronne, Debiteurs de la :—Bill pour amender la loi relative aux débiteurs de la couronne dans le Haut-Canada, présenté, 47, Renvoyé à un comité général, 91. Considéré en comité; rapporté, 171. Passé, 200. Par le Conseil, 256. S. R., 383. (29-30 Vic., c. 43.)

Cours D'EAU:

- 1. Bill pour amender le chapitre 36 des statuts refondus du Bas-Canada en ce qui concerne les cours d'eau (M. Bourassa), présenté, 17. Renvoyé à un comité, 41. Rapporté avec des amendements, 65. Considéré et amendé en comité; rapporté, 170. Passé, 200. Par le Conseil, avec des amendements, bornant son action au district d'Iberville, 235. Considérés, 236. Adoptés, 322. S. R., 385. (29-30 Vic., c. 69.)
- 2. Bill pour amender le chapitre 51 des statuts refondus du Bas-Canada, concernant l'amélioration des cours d'eau (M. J. Dufresne); présenté, 86. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 356.

Cours:

- 1. Bill pour amender l'acte concernant les cours supérieures de juridiction civile et criminelle dans le Haut-Canada; présenté, 47. Renvoyé à un comité général, 229. Considéré et amendé; rapporté; passé, 266. Par le Conseil, 308. S. R., 384. (29-30 Vic., c. 40.)
- 2. Bill relatif aux cours supérieures et du banc de la reine dans le Bas-Canada; présenté, 33. Renvoyé à un comité général, 68. Considéré et amendé; rapporté, 107. Passé 134. Par le Conseil, 184. S. R., 382. (29-30 Vic., c. 26.)
- Cours de comté, greffiers des :—Pétition des greffiers des cours de comtés et des greffiers-adjoints de la couronne, dans le Haut-Canada, demandant à être rémunérés pour certains services qu'ils rendent, 306.

Cours de division:

1. Bill pour augmenter la juridiction des cours de division du Haut-Canada (M. Scatcherd); présenté, 58. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 302:

Cours DE DIVISION-Suite.

- 2. Bill pour révoquer la section 172 des statuts refondus du Haut-Canada, concernant les cours de division (M. Wood); présenté, 62. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 302.
- Cours des commissaires :—Bill pour amender l'acte concernant la cour des commissaires du Bas-Canada; du Conseil; lu, 105. Renvoyé à un comité général, 321. Considéré; rapporté; passé, 345. S. R., 385. (29-30 Vic., c. 29.)

Cours monetaire:

- 1. La chambre décide de se former en comité sur l'opportunité d'amender la loi du cours monétaire de manière à rendre les paiements en argent monuayé offre réelle jusqu'à concurrence de \$200, et à réduire la valeur nominale de l'argent des Etats-Unis circulant en Canada, 38. Ordre pour la prise en considération, rescindé, 301.
- 2. La chambre décide de se former en comité sur l'opportunité d'une émission de billets provinciaux, 270. Considéré, 283, 285, 300, 306. Rapport de 11 résolutions autorisant l'émission de ces billets, payables à demande, jusqu'au montant de \$5,000,000, et relatives à un arrangement avec une ou avec toutes les banques pour qu'elles cessent d'émettre des billets, etc., adoptées, 323. Bill présenté, 324. Voir infra, 3.
- 3. Bill pourvoyant à l'émission de billets provinciaux jusqu'à concurrence de 5 à 8 millions de piastres; ordonné, 323. Présenté, 324. Renvoyé à un comité général; motion pour que le comité retranche les clauses à l'effet que les banques n'émettent plus de billets et qu'il les remplace par une disposition établissant qu'il sera fait face à la dette publique par une émission de bons; amendement, pour faire retrancher la clause qui pourvoit à ce que nulle banque ne soit assujétie à l'amende pour usure, rejeté; motion principale rejetée; bill considéré et amendé en comité; rapporté; motion pour le renvoyer de nouveau à un comité général, avec une instruction analogue au dernier amendement, rejetée; bill lu la 3me fois et passé, 330. Par le Conseil, 353. S. R., 385. (29-30. Vic., c. 10.)
 - 4. Pétition contre ce bill; chambre de commerce de London, 337. Voir Douane, droits de :

CRYSTAL, CIMETIÈRE DU LAC (Plaine de Stanstead);—Pétition pour un acte d'incorporation, 104. Suspension de la règle relative à l'avis recommandée, 114. Suspendue: bill présenté, 115. Renvoyé à un comité, 152. Rapporté avec des amendements, 187. Considéré en comité; rapporté, 243. Passé, 259. Par le Conseil, 286. S. R., 383. (29-30 Vic., c. 156.)

CUIR:

- 1. La chambre décide de se former comité à l'égard de l'inspectson du cuir et des peaux crues, 39. Considéré, 54. Rapporte 8 résolutions; bill présenté, 88. Voir infra, 2.
- 2. Bill pour amender l'acte concernant l'inspection du cuir et des peaux crues; ordonné; présenté, 88. Renvoyé à un comité général, 321. Considéré; rapporté; passé, 344. Par le Conseil, 369. S. R., 385. (29-30 Vic., c. 24.)
 - 3. Pétition pour des amendements au bill ci-dessus; Québec, 190. Voir Douane, droits de, 3.

AOUST, M. J. B.:-Voir Députés, 7.

Défenses de la Province:—Bill pour amender l'acte 29 Vic., chapitre 7, concernant les travaux relatifs aux défenses; présenté, 274. Renvoyé à un comité général, 306. Considéré; rapporté; passé, 335. Par le Conseil, 353. S. R., 385. (29-30 Vic., c. 21.)

Voir Adresses, 29.

DÉPENSES MILITAIRES :- Voir Adresses, 29.

DEPENSES CONTINGENTES:

COMITÉ PERMANENT des dépenses contingentes, nommé, 4, 21. Membres ajoutés, 48, 168. PREMIER RAPPORT, recommandant une réduction du quorum; quorum devant être de neuf, 31. DEUXIÈME RAPPORT (sur les comptes de l'année dernière), (App. No. 2.)

Desbarats, Geo.:—Pétition demandant un acte confirmant le testament de feu George Desbarats, 46. Rapport de l'avis, 51. Bill présenté, 63. Renvoyé à un comité, 109. Rapporté, 147. Considéré en comité; rapporté, 195. Passé, 226. Par le Conseil, 272. S. R., 382. (29-30 Vic., c. 168.)

DEPUTES:

- 1. Résolution, Que lorsqu'il s'élèvera une question se rattachant à l'élection d'un membre, ce dernier devra se retirer pendant les débats qui s'en suivront.—Que s'il appert qu'une personne a été élue membre de cette chambre ou a cherché à l'être par corruption ou au moyen d'intrigues ou de menées, la chambre procédera avec la plus grande sévérité contre toutes personnes qui ont prit une part volontaire à cette corruption et à ces menées ou intrigues.—Que l'offre d'argent ou de tout autre avantage à un membre de l'Assemblée Législative, dans le but de faciliter la passation d'une mesure quelconque qui dépendra du parlement provincial, est un grand crime et un délit, 4.
 - 2. Prêtent serment et prennent leurs siéges, ayant été élus sur de nouveaux brefs, 2.
- 3. Un membre prend son siége sur la présentation du certificat de son élection. Résolution, que tout en l'admettant sous le rapport et certificat du greffier de la couronne en chancellerie, la chambre recommande que l'on observe strictement la coutume qui exige la production de ces documents, 156.
 - 4. Un député résigne son mandat, 102.
 - 5. Un député obtient un permis d'absence, 53.
- 6. Députés décédés, 36—La chambre ajourne par respect pour la mémoire de députés défunts, 25.
- 7. Le procureur-général (Est) met devant la chambre copie de certains documents dans l'affaire de la reine vs. J. B. Daoust, député, 83. (Documents de la Session, No. 31.) Lettre de M. Daoust, résignant sur mandat, 102.
- 8. Un député informe la chambre qu'un assaut a été commis sur la personne du député J. B. E. Dorion, par un nommé Elzéard Gérin Lajoie; M. Dorion fait l'énoncé des circonstances de cette voie de fait; M. l'orateur émet son mandat pour l'appréhension de M. Lajoie, 257. Il est placé à la barre et donne ses explications; M. Dorion ajoute à sa première déclaration. Résolution, que E. G. Lajoie est compable d'infraction aux priviléges; motion, qu'il soit réprimandé et mis sous la garde du sergent-d'armes pendant 24 heures; amendement, qu'il soit réprimandé et envoyé en prison; autre amendement, qu'il soit réprimandé et mis sous la garde du sergent-d'armes durant le bon plaisir de la chambre, adopté; réprimande insérée dans les journaux, 263.

DISCOURS: - Voir Adresses, 48. Gouverneur-Général, 1, 2, 7. Orateur, 12.

Dixon, Alex.:—Pétition demandant un acte pour rectifier et expliquer les crreurs qui se sont glissés dans certains transports de feu Alex. Dixon à W. M. Westmacott, 77. Rapport de l'avis, 85. Bil présenté, 126. Renvoyé à un comité, 153. Rapporté, 187. Considéré en comité; Rapporté, 244. Passé, 259. Honoraire remis, 337.

DOCUMENTS:	ORDONNÉ.	PRÉ- SENTÉ.
Mis devant la chambre—relatifs à—		
1. Agriculture:—Rapport du ministre de l'agriculture pour 1865(Document No. 5.)	Par ordre de S. E.	} 47
2. Nomination à des emplois :- Rapport des nominations depuis le 1er mai 1864. (Imprimé en partie, 191.) (Document No. 40.)	Adresse.	140
3. Télégraphe Atlantique: —Message de félicitation du ministre des colonies (par ordre de Sa Majesté) au sujet de la pose du câble (Message en réponse, 274, 285.)	Message.	268
4. Baptêmes, mariages et sépultures:—Etats y relatifs pour les divers districts du Bas-Canada. (Pas imprimés, 192.)(Document No. 7.)	Par acte.	9, 35, 49, etc.
5. Asile d'aliénés de Beauport:—Correspondance et contrats depuis le 1er mai 1864 au sujet du changement de propriétaires de l'asile et de l'entretien des aliénés. (Imprinés, 289.)(Document No. 44.)	Adresse.	195
6. Obligations et cautionnements:—Etat du nombre enre- gistrés entre le 8 août 1865 et le 8 juin 1866. (Pas imprimé, 192.)	Par acte.	25
7. Provinces de l'Amérique Britannique du Nord:—Correspondance entre le gouvernement et ceux des provinces maritimes depuis la dernière session et au sujet du projet de confédération (Imprimée, 191.) (Document No. 13.)	Ì	49
8. Canal de la Baie de Burlington:—Correspondance, arrêts du conseil et règlements relatifs à la perception des péages sur ce canal, et état des recettes et dépenses pour les dix dernières années (Pas imprimés, 299.) (Document No. 47.)	Do:	242
9. Code civil:—Code de procédure du Bas-Canada, tel que rédigé par les commissaires en vertu du chapitre 2 des statuts refondus du Bas-Canada, avec le rapport des commisaires et autres documents		58
 Examinateurs du service civil, bureau des :—Etat de ses dépenses depuis 1857, du nombre de ses réunions, de candidats examinés, de certificats de capacité accordés, 		•

DOCUMENTS—Suite.	ordonné.	PRÉ- SENTÉ.
du nombre de personnes munies de ces certificats qu ont obtenu de l'emploi et du nombre employé sans cer tificat	4	380
11. Droit d'auteur:—Etat des publications enregistrées au bureau du régistraire provincial en vertu de l'acte de la propriété littéraire, depuis sa passation (Pas imprimé 299.)	e Adresse de , la dernière	i;} 4⊾1.
12. Daoust, J. B.:—Documents de l'affaire de la Reine v. J. B. Daoust, député au parlement (Lettre de M. Daoust, offrant sa résignation, 102.) (Pas imprimé. 191.)	<i>I.</i> s,	83
Enseignement: 13. Rapport du surintendant de l'instruction publique d Bas-Canada, pour 1865. (Imprimé, 192.) (Document No. 41	Par ordre de	} 147
14. Rapport du surintendant de l'instruction publique d Haut-Canada, pour 1865. (<i>Imprimé</i> , 239.) (<i>Document No.</i> 45	[]·	231
Voir infra, 76.		
Budget (Service Public):		
15. Budget des sommes requises pour le service de la provin pour l'année expirée le 30 juin 1867; renvoyé à c comité. (Voir Subsides, 1.)(Document No. 26	מנ	59
16. Budget supplémentaire; renvoyé à un comité. (Vo Subsides, 1.)(Document No. 26	oir 5.)	110, 273, 311
Invasion Fénienne :		
17. Rapports, ordres et correspondance entre les autorit militaires et le département de la milice ou tout aut département, à légard des récents mouvements mi taires sur la frontière de Niagara	re li-	173
18. Rapport des commissaires nommés pour s'enquérir de pertes encourues sur la frontière de Missisquoi par fait de l'invasion fénienne, ainsi que les instruction correspondance, etc., à ce sujet(Document No. 63)	lei os,	379
Pêcheries :		
19. Correspondance, procès-verbaux du conseil, etc., relat aux pêcheries du fleuve et du golfe St. Laurent, et l'égard d'un arrangement projeté par lequel les pêches des Etats-Unis auront le droit de pêche dans ces eau comme lors du traité de réciprocité, en payant pour permis. (Imprimés, 191.)(Document No. 3	ix, urs un	126, 174
20. Rapport de P. Fortin, Ecr., commandant de l'expédit pour protéger les pêcheries, pour 1865.	ion	

)CUM	IENTS—Suite.	ordonne.	PRÉ- SENTÉ.
21.	Agressions étrangères:—Copie de deux dépêches du ci- devant et du ministre actuel des colonies au sujet des lois psssées durant cette session et concernant les agres- sions étrangères, (Voir Agressions étrangères, 1.) et à l'égard de l'emprisonnement des personnes soupçon- nées de conspirer contre la paix de la colonie. (Voir Conspiration.)		292
22.	Compagnie de navigation de la Grande Rivière:—Copie de lapports et correspondance entre la corporation de Brantford et le gouvernement, etc., au sujet de la compagnie depuis qu'elle est sous le contrôle de la dite corporation. (Imprimés, 191.)Document No. 19.)	Adresse de la dernière	} 26
23.	Chemin d'Hamilton à Port Dover:—Correspondance, arrêts du conseil et instructions relatives au dit chemin depuis sa vente, avec un état indiquant où en sont les comptes entre le gouvernement et la compagnie de ce chemin; et copie du rapport de M. Woodruff sur ce chemin (Pas imprimés, 191.)(Document No. 34.)		. 148
24.	Ecole industrielle pour les enfants à Hamilton:—Etat de ses propriétés, recettes et dépenses(Document No. 24.)		49
25.	Hastings:—Rapports d'officiers du département de la géologie sur les mines et minéraux dans les townships et en arrière de ce comté (Imprimés, 62. Appendice 1. (Document No. 25.)		57
26.	Salubrité publique:—Proclamation mettant en force l'acte concernant la salubrité publique, et règlements adoptés par le bureau central de salubrité conformément à la 5me section du chapitre 38 des statuts refondus du Canada (Pas imprimés, 191.)(Document No. 12.)		24
27.	Compagnie de la Baie d'Hudson:—Etat des terres du Canada données à bail ou vendues à la compagnie, et copie de tout arrêt du conseil ou correspondance à ce sujet (Imprimés, en partie, 191)(Document No. 33.)		94
	Compagnies d'assurance:—Etats de leurs affaires:— (Document No. 9.) Compagnie d'assurance Ætna (Hartford) Compagnie d'assurance Mutuelle dite Beaver Compagnie d'assurance du Canada sur la vie Compagnie d'assurance dite Commercial Union Compagnie d'assurance d'Hartford contre le feu Compagnie d'assurance sur la vie et de placements Compagnie d'assurance dite Queen (Liverpool)		262 35 9 9 44 35
	iens des Jésuites:		
29.	Etat concernant les biens des Jésuites pour les six mois expirés le 31 décembre 1865(Document No. 21.)	Do.	35

CUM	IENTS—Suite.	ordonné.	PRÉ- SENTÉ.
30.	Rapport annuel des commutations de tenure dans les censives des biens des Jésnites, de la seigneurie de Lauzon et du domaine de la couronne à Québec et aux Trois-Rivières		3
31.	Juges:—Renseignement relatif aux congés d'absence accordés à des juges du Bas-Canada durant les trois dernières années, et du résultat de leur absence pour leurs cours respectives (Pas imprimé, 191. Ordre de reprise en considération, 231. Certaines parties seulement imprimées pour la distribution, 239.) (Document No. 42.)		148, 20
32.	Statistiques judiciaires:—Rapport sur la statistique judiciaire ou légale des cours d'appel, le droit commun et de chancellerie du Haut-Canada, depuis 1849. (Document No. 60.)	Adresse de la dernière	
33.	Justice, Administration de la :—Copie des réclamations et comptes d'avocats et procureurs contre le gouvernement durant les cinq années expirées le 1er janvier 1866, pour service comme représentant de la couronne dans des poursuites devant le banc de la reine, dans les districts de Montréal, Trois-Rivières, Aylmer, Terrebonne et Joliette, et copie de tous états, rapports, procédures, etc., s'y rattachant, et un état des mémoires de frais et d'honoraires refusés, rejetés ou acceptés et payés dans chaque cause. (Pas imprimés, 299.) (Pocument No. 48.)		2-
34.	Hôpital de Kingston:—Etat annuel. (Document No. 9.)		-
	Laflamme, Rodolphe—Copie de la plainte portée contre lui au gouvernement par L. O. Hétu, et correspon- dance à ce sujet. (Pas imprimées, 192.) (Document No. 15.)		
36.	Lambert, Thomas:—Rapport relatif aux coupes de bois sur des terres de la couronne concédées à feu T. Lambert (Pas imprimé, 191.)(Document No. 17.)	Adresse de la dernière	3
37.	Terres:—Etat des terres du clergé et de la couronne non vendues dans les townships de Finch, Roxboro' Cambridge, Russell et Clarence, et de celles vendues sans patente (Pas imprimé, 191.)(Document No. 32.)		
38.	Camp de Laprairie:—Etat des dépenses occasionnées par ce camp en 1865, et liste des officiers d'état-major employés		1
39.	Société d'hommes de loi du Haut-Canada:—Etat des deniers reçus pendant les cinq années expirées le 1er juin 1865,—de qui ils ont été reçus et de quelle	1	
	manière il en a été disposé	169	

OCUMENTS—Suite.	ORDONNÉ.	PRÉ- SENTÉ.
40. Loi du timbre: Etat du revenu mensuel en provenan depuis la passtion de l'acte 27-28 Vic., c. 5. (Document No. 18.)	Adresse de la dernière	
41. Assemblée Législative:—Liste des employés lors du démé uagement de Québec et de ceux employés, avec indica tion de leurs traitements et attributions et par qui il ont été nommés (Imprimée, 299.)(Appendice No. 6.)	- -	238
42. Lévis, Union St. Joseph de ;—Etat de ses affaires. (Document No. 9.)	Par acte.	76
43. Bibliothèque du Parlement :- Rapport du bibliothécaire	111 règle.	4
Milice et volontaires:		
44. Etat des sommes payées pour le service sur la frontière depuis le ler juillet 1865 (Imprimé, 33. Voir Subsides. (Document No. 20.	Par ordre de	} 10
45. Etat des dépenses de la milice et des volontaires envoyé à la frontière en 1860 (<i>Imprimé</i> , 191.) (Document No. 20.	la dernière	} 26
46. Rapport annuel de l'adjudant-général de la milice. (Document No. 4.	Message.	94
47. Rupport des nominations dans le département de la milic depuis le 20 mars 1866	Adresse.	129
48. Etat des soumissions pour la fourniture des rations et d bois de chauffage aux volontaires sur la frontière oues depuis leur appel au service en 1865, et du nom de personnes qui ont fourui des provisions sans avoir sou missionné et des prix payés (Imprimé senlement pou la distribution, 239.)	t 	20
49. Caise de bienfaisance de la société de tempérance de Mon réal, section St. Jacques :—Rapport annuel. (Document No. 9	t-	12'
50. Société Canadienne de menuisiers et charpentiers de Mon réal :(Document No. 9	t- Do.	103
Greffier de la couronne, Montréal :		
51. Rapport de M. F. G. Johnson, commissaire de l'enquêt tenue à l'égard de la charge de greffier de la couronn et-de la paix pour le district de Montréal. (Paimprimé, 192.)	e Adresse des la dernièr	
52. Correspondance relative à la nomination d'un adjoint d greffier de la couronne et de la paix pour le dit distri (Pas imprimée, 192.)(Document No. 15	et	2

ĊUM	ENTS—Suite.	ordonné.	PRÉ- SENTÉ.
53 .	Havre de Montréal:—Etat des navires vendus par les commissaires de ce havre depuis le 1er janvier 1866,—coût de l'armement du dragueur No. 3 sur le lac St. Pierre en 1865 et 1866, et de l'approfondissement opéré par lui,—avec indication de la date que ces travaux sur le lac ont commencé chacune de ces années (Pas imprimé, 299.)(Document No. 50.)		243
54.	Rapports municipaux:—Pour le Bas-Canada (Pas imprimés, 192.)(Document No. 14.)	Par acte.	25
55.	Prison de Niagara:—Etat du nombre de ses prisonniers, chaque année, de 1861 à 1865, inclusivement, de ceux sous traitement médical, et de ceux décédés, et copie des rapports et autres documents relatifs à la nouvelle prison à St. Catharines. (Pas imprimé, 191.) (Document No. 30.)	Adresse.	78
56.	Chemin de fer du Nord du Canada:—Etat de ses recettes et dépenses(Document No. 11.)		9
57.	Chemin de fer d'Outaouais à Prescott:—Etat de ses recettes et dépenses, et du fret et des voyageurs par lui acheminés	Do.	121
58.	Acte de partage:—Etat des deniers provenant de la vente d'immoubles, en vertu de l'acte de partage 20 Vic., c. 65, appartenant à des cufants inconnus ou à des personnes absentes(Document No. 59.)	Adresse de la dernière	} 346
59.	Pope, Richard:—Sa correspondance et ses rapports comme agent de mines à St. François de la Beauce depuis le 19 juillet 1865. (Pas imprimé, 299.) (Nocument No. 49.)		243
60.	Havre de Port Dover:—Rapport des soumissions données pour les réparations du havre, des sommes dépensées, correspondance et rapports depuis l'achèvement des réparations, et un état des recettes du havre pour la dernière année (Pas imprimés, 191). (Document No. 34.)		111
61.	Havre et chemin de Port Stanley: Etat des deniers dépensés par le gouvernement pour ce havre et le chemin empierré de London à Port Stanley (Imprimé seulement pour la distribution, 299.		174
62.	(Document No. 46.) Postes:—Rapport annuel du maître-général. (Document No. 2.)	Do. Par ordre de S. E.	$\left\{\begin{array}{cc} 174 \\ 38 \end{array}\right\}$
63.	Prisons ei asiles:—Rapport annuel du bureau des inspec- teurs d'asiles, prisons, etc., (Imprimé, 123.) (Document No. 6.)		67
64.	Travaux publics:—Rapport annuel du commissaire des travaux publics		41

DOCUMENTS—Suite.	ordonné.	PR É - SENTÉ.
65. Caisse d'économie Notre-Dame de Québec:—Etat de ses affaires(Document No. 9.)	Par acte.	69, 112
66. Maison de la Trinité de Québec:—Comptes jusqu'au mois de juin 1866(Document No. 39.)	Do.	127
67. Banc de la Reine et plaids communs, Haut-Canada:— Règles établies par ces cours (Pas imprimées, 191.) Document No. 22.)	Do.	36
68. Régistrateurs:—Etats des honoraires et émoluments reçus pour l'année expirée le 31 décembre 1865. Document No. 8.)		9
69. Maraude de St. Albans:—Copie des documents reçus du juge des sessions de la paix, Montréal (M. Coursol) et du rapport de M. Torrance, commissaire pour s'enquérir à l'égard de la libération des prisonniers concernés dans la maraude de St. Albans. (Pas imprimés, 192) Ordre pour reconsidération, 231. Imprimés seulement pour la distribution, 239)(Document No. 15.		71
Ste. Angèle (Rouville):		
70. Etat de la population de cette paroisse en janvier 1866, à laquelle le surintendant de l'instruction a accordé une part de l'octroi scolaire. (Pas imprimé, 191.) (Document No. 27)		64
71. Documents relatifs à l'érection civile de cette paroisse. (Pas imprimés, 191.)(Document No. 27.)		85, 174
72. St. Bernard de Lacolle:—Copie de lettres, plaintes, etc., relatives à l'omission de J. R. Tremblay et H. Barker de la liste des commissaires pour la décision des petites causes dans cette paroisse(Document No. 58.)		325
Banques d'Epargne;		
Banque d'Epargne de Northumberland et Durham de la cité et du district de Montréal		217 9
74. Documents et témoignages résultant de l'enquête sur le suspension des affaires de la caisse d'économie de St. Roch. (Rapport de M. Simard imprimé en français seulement pour la distribution, 322.) (Document No. 51.)	3	300
75. Acte seigneurial:—Etat indiquant la somme à laquelle chaque township ou partie de township a droit en verte de cette loi, et le montant reçu jusqu'ici par les town ships (Impriné, 323.)		
76. Ecoles séparées:—Pétition à Son Excellence—des évêques catholiques romains du Canada, exprimant le désir que		

DOCUMENTS—Suite.	ordonné.	PRÉ- SENTÉ.
le bill pour accorder certains droits à la minorité protes- tante du Bas-Canada devienne loi, à la condition que la minorité catholique haut-canadienne jouisse des mêmes droits		} . 293
77. Statistiques:—Diverses statistiques du Canada pour 1865, 1re partie(Document No. 10.)	Do.	300
78. Commerce:—Rapport des commissaires de l'Amérique Britannique du Nord chargé de connaitre le commerce des Antilles, du Mexique et du Brésil (Imprimé 239.) (Document No. 43.)		171
79. Dette non fondée: —Correspondance avec les agents financiers de la province en Angleterre et avec la banque de Montréal depuis le 1er janvier 1865, relative à la dette non fondée de la province et à un emprunt pour y faire face; et état des emprunts faits et des bons vendus depuis le 30 juin 1865, et du montant actuel de la dette non fondée (Imprimée, 533.)		
(Pocument No. 35.)	Adresse.	115

Dorchester:—Pétition de James Motz, demandant qu'il ne soit pas accédé à la pétition projetée de la compagnie de chemins à barrières de Dorchester, 24.

Dorion, M. J. B. E.:-Voir Députés, 8.

DOUANE, DROITS DE:

- 1. Résolution pour augmenter les droits d'excise sur les spiritueux et changer les droits de douane sur les spiritueux, le thé et autres articles; rapportée du comité des voies et moyens; adoptée, 94. Autres résolutions rapportées et établissant un nouveau tarif de douane, 174. Motion pour les amender en transférant de la liste des articles en franchise les machines de fabrique à la liste de 15 pour cent, rejetée; résolutions adoptées, 183. Bill présenté, 184. Voir infra, 2.
- 2. Bill pour amender les actes concernant les droits et le tarif de douane; présenté, 184. Renvoyé à un comité général, 258. Motions renfermant des instructions au snjet des droits sur le thé, le sucre, les mélasses,—le fer laminé pour clous,—mécanismes,—farines,—moissonneuses et autres machines,—le pétrole,—et les biliots de sciage, rejetées; considéré en comité, 325. Amendé; rapporté; passé, 330. Par le Conseil, 353. S. R., 385. (29-30 Vic., c. 6.)
- 3. Pétition pour des amendements au bill ci-dessus au sujet du cuir et des peaux crues; Québec, 337.
- 4. Deux résolutions,—(1.) pour autoriser le gouverneur en conseil à permettre en entrepôt la fabrication d'articles dans lesquels entrent des spiritueux ou autres articles sujets aux droits de douane ou d'excise; ces articles, en sortant de l'entrepôt, devant être sujets aux mêmes droits que s'ils eussent été importés pour la consommation,—et (2.) pour régler la manière de constater la valeur des articles importés; rapportées du comité des voies et moyens; 1re résolution adoptée; bill présenté. (Voir Excise, droits d', 2.) 2me résolution ajournée, 231. Ordre pour la reprise en considération de la dite résolution, rescindé, 253.
 - 5. Pétitions contre les changements projetés au tarif: Dundas, 190. Ontario, 190.

Douane, Droits de-Suite.

- 6. Pétitions demandant que le tarif ne soit pas changé avant que la confédération soit un fait accompli :—Chambre de commerce de London, 103. Montréal, 103, 113.
- 7. Pétitions de Montréal, demandant que les intérêts des pétitionnaires soient sauvegardés dans tout changement que subira le tarif, 104.
- 8. Pétitions pour que des droits soient imposés sur les fruits, végétaux, plantes ct arbres importés des Etats-Unis:—R. N. Ball et autres, 113. W. Bissell et autres, 104. Clinton, 128. A. Cooke et autres, 50. C. W. Hellems et autres, 104. J. Mackelkan et autres, 104. Mitchell, 128. Newmarket, 104. Niagara (tp.) 146. Perth, 128. J. Stripp et autres, 78. James Stuart et autres, 61. S. Whitby et autres, 128.
- 9. Pétitions pour que les droits sur l'amidon soient augmentés ou continués, et que le blé-d'inde servant à sa fabrication soit admis en franchise:—Augusta, 103. Augusta Nord, 113. Edwardsburgh, compagnie de la fabrique d'amidon d', 103. Grenville, 103. Iroquois, 113. Prescott, 103.
- 10. Pétition pour que le tarif ne subisse aucun changement à l'égard des machines; Galt, 146.
- 11. Pétitions pour faire augmenter les droits sur l'importation des articles de caoutchouc et admettre en franchise les matières servant à la fabrication de ces articles; actionnaires de la compagnie canadienne de fabriques de caoutehouc, 56.
- 12. Pétition pour faire imposer des droits sur les produits agricoles importés des Etats-Unis; Conseil Municipal d'Essex, 372.
- 13. Motion comme amendement à la question, que la chambre se forme en comité des voies et moyens (sur l'opportunité d'a mender le tarif et d'autoriser le gouvernement à émettre des billets provinciaux). Que tout en étant prête à édicter des dispositions pour pourvoir à la défense du pays, au crédit et au service publies, la chambre trouve inopportune, à la veille de la confédération, d'adopter des mesures tendant à bouleverser le commerce, le cours monétaire et le commerce de banque de la province, 124. Rejetée, 132.

Voir Adresses, 51:

DRESDEN GREAT WESTERN OIL Co.:—Pétition pour un acte d'incorporation, 55. Rapport de l'avis, 66. Bill présenté, 67. Renvoyé à un comité, 110. Rapporté avec des amendements, 188. Considéré en comité; rapporté, 245. Passé, 260. Par le Conseil, 266. S. R., 383. (29-30 Vic., c. 117.)

Droit commun, Procédure de :

- 1. Bill pour amender l'acte de procédure de droit commun du Haut-Canada; présenté, 47. Renvoyé à un comité, 91. Rapporté, 172 Passé, 201. Par le Conseil, 256. S. R., 383. (29-30 Vic., c. 42.)
- 2. La chambre décide de se former en comité sur l'opportunité de révoquer les sections 270 et 271 de l'acte ci-dessus et de les remplacer par d'autres (à l'égard de la commission des shérifs), 215. Motion pour remettre la considération à trois mois, 370. Rejetée; la chambre se forme en comité et adopte une résolution, 374.

Dundas (comté de) :- Voir Adresses, 24.

DUNWICH, COMPAGNIE DU QUAI DE :—Pétition demandant l'autorisation de prélever des péages additionels sur les douves, 46. Pas d'avis donné, 51.

EAU, COMPAGNIE D':--Voir Gaz et Eau.

Ecoles :- Voir Enseignement.

Ecoles séparées :- Voir Documents, 76. Enseignement, 3.

EDIFICES PUBLICS:—Bill pour régler les moyens de sortir des édifices publics; présenté, 32. Renvoyé à un comité, 90. Rapporté avec des amendements, 114. Consideré en comité; rapporté, 171. Renvoyé de nouveau à un comité général et amendé, rapporté; passé, 266. Par le Conseil, avec des amendements; considérés et adoptés, 308. S. R., 384. (29-30 Vic., c. 22.)

Voir Outaouais, 2.

EGLISES :- Voir Paroisses.

EGLISE D'ANGLETERRE: —Pétition du synode provincial, demandant un acte concernant les affaires temporelles de l'église, 55. Bill présenté, 78. Suspension de la règle relative à l'avis, recommandée, 122. Suspendue, 124. Bill renvoyé à un comité, 110. Rapporté avec des amendements, 187. Considéré en comité; rapporté, 199. Passé, 228. Par le Conseil, avec des amendements; considérés, 333. Adoptés, 354. S. R., 385. (29-30 Vic., c. 15.)

EJECTION: --Bill pour amender l'acte d'éjection du Haut-Canada; présenté, 67. Ordre pour la 2nie lecture, rescindé, 303.

ELECTIONS:

- 1. Bill pour amender l'acte concernant les élections de députés à la législature (Honorable M. Dorion); présenté, 24. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 300.
- 2. Bill pour amender le chapitre des statuts refondus du Canada concernant les élections de députés à la législature (procureur-général Macdonald); présenté, 78. Renvoyé à un comité général, 351. Considéré et amendé; rapporté; motion pour renvoyer de nouveau le bill à un comité général, à l'effet qu'il n'y ait qu'un jour pour l'inscription des votes à une élection, et pour pourvoir à une nouvelle formule de serment à faire prêter aux électeurs, rejetée; Bill passé, 257. Par le Conseil, 377. S. R., 385. (29-30 Vic., c. 13.)
- 3. Certificats du greffier de la couronne en chancellerie de l'élection de députés élus sur de nouveaux brefs, 1, 193.

4. Brefs emis durant la vacance.

COLLEGE ELECTORAL.	EN REMPLACEMENT DE	POUR CAUSE DE		
Wentworth (division nord)	Wm. Notman, Ger	Mort, i.		
Brefs émis durant la session.				
Oxford (division nord) Deux-Montagnes	Hope F. Mackenzie, &cr	Mort, 36. Résignation, 126.		

ELECTIONS CONTESTEES:

- 1. Comité général des élections; mandat de M. l'orateur nommant les membres de ce comité, 62.
- 2. Niagara (ville):—(Continuation des procédures de la dernière session.) Rapport de membres absents, 10, 17, 24.
- 3, St. Hyacinthe (comté de):—(De la dernière session) M. l'orateur fait rapport qu'il a taxé les frais encourus par les pétitionaires, 263,
- 4. Waterloo (division Nord):—(De la dernière session) M. l'orateur fait rapport qu'il a taxé les frais du membre siégeant, 36.

EMIGRATION:

- 1. Bill pour amender le chapitre 40 des statuts refondus du Canada concernant les Emigrés et la Quarantaine; présenté, 63, Renvoyé à un comité général, 108. Ordre pour la prise en considération, rescindé, 255.
- 2. Comité permanent de l'immigration et colonisation nommé, 4, 22. PREMIER RAPPORT recommandant une réduction de quorum ; quorum devant être de sept, 32.

Voir Terres, 2,

EMPRUNTS PUBLICS:—Voir Documents, 79. Adresses, 50.

ENREGISTREMENT, LOIS D', (B.-C.):

- 1. La chambre se forme en comité sur l'opportunité d'imposer un droit sur chaque document enregistré, pour subvenir aux frais d'inspection des bureaux d'enregistrement du Bas-Canada., etc., 59. Considéré; rapport d'une résolution; bill présenté, 136. Voir infra, 2.
- 2. Bill concernant l'inspection des bureaux d'enregistrement, etc.; présenté, 136. Motion pour remettre la 2me lecture à six mois, rejetée; lu la 2me fois; renvoyé à un comité général, 223. Considéré; rapporté, 233. Passé, 234. Par le Conseil, 271. S. R., 383. (29-30 Vic., c. 28).

ENREGISTREMENT, LOIS D', (H.-C.):

- 1. Bill pour amender l'acte relatif à l'enregistrement des titres (Haut-Canada); présenté, 57. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 302.
- 2. Bill pour amender l'acte ci-dessus (M. McKellar); présenté; motion pour la 2me lecture demain; débats sur icelle ajournés, 282.
- 3. La chambre se forme en comité à l'égard de certains honoraires de régistrateurs dans le Haut-Canada, 313.
- 4. Pétition des régistrateurs du Haut-Canada, demandant un acte pour amender la loi ci-dessus, 281.

Voir Documents, 68.

Enseignement:

1. Bill pour amender le chapitre 15 des statuts refondus du Bas-Canada relatif à l'enseignement (M. Archambault); présenté, 27. Renvoyé à un comité, 90. Rapporté avec des amendements, 122. Considéré en comité; rapporté, 171. Lu la troisième fois, amendé et passé, 320. Par le Conseil, 353. S. R., 385. (29-30 Vic., c. 31.)

Enseignement—Suite.

- 2. Bill pour amender le chapitre 15 des statuts refondus du Bas-Canada, intitulé "Acte relatif à l'allocation provinciale en faveur de l'éducation supérieure et des écoles "normales et communes," (M. Langevin); présenté, 251. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 300.
- 3. Bill pour amender l'acte 26 Victoria, chapitre 5, intitulé: "Acte pour conférer aux catholiques romains, dans le Haut-Canada, certains droits relativement aux écoles "séparées," et pour étendre à la minorité catholique romaine dans le Haut-Canada les priviléges qui sont accordés par la législature à la minorité protestante dans le Bas-Canada; présenté; motion pour remettre à six mois sa 2me lecture; débats ajournés sur cette motion, 281. Ordre pour la reprise des débats, rescindé, 303.
- 4. La chambre décide de se former en comité sur l'opportunité de refaire la distribution du crédit annuel affecté aux écoles et colléges dans le Bas-Canada en vertu du chapitre 15 des statuts refondus du Bas-Canada, dès que cette section deviendra une province distincte et sera sous un gouvernement à elle, 253. Ordre pour la prise en considération, rescindé, 300.
- 5. Pétitions pour des amendements à la loi scolaire du Haut-Canada:—Conseil municipal de Huron et Bruce, 125. Conseil municipal de Wentworth, 77.
- 6. Pétitions demandant que la loi scolaire du Haut-Canada ne soit pas changéo:— John Bateman, 104. Municipalité de Delaware, 31. London (tp.), 70.
- 7. Pétitions demandant qu'il ne soit fait aucun changement à la loi scolaire du Haut-Canada sans consulter le peuple à ce sujet:—Elizabethtown, 23. Conseil municipal de Norfolk, 56.
- 8. Pétitions demandant qu'il ne soit pas établi de bureaux d'école dans les townships du Haut-Canada, et que le système d'enseignement compulsoire recommandé par le surintendant de l'instruction ne soit pas adopté:—Arrondissement scolaire No. 5 de Brantford (tp.) 25. Goderich (tp.) 128. McGillivray, 133. Municipalité de McGillivray, 128. Conseil municipal de Middlesex, 125. Municipalité de Nissouri Est, 24. Stanley, 128, 146. Conseil municipal de Stormont, Dundas et Glengarry, 113.
- 9. Pétition pour des amendements à la loi scolaire du Bas-Canada:—Farnham Ouest, 251. Grantham, Wickham, etc., 281. Nicolet (Eglise St. Berthélemi), 251.

Voir Documents, 13, 14, 76.

EPARGNE, BANQUES D':-Voir Documents, 73, 74.

ETCHEMIN, RIVIÈRE :- Voir Ponts, 1.

Excise, Droits:

- 1. Résolution augmentant ces droits sur les spiritueux, etc., 94. Autre résolution autorisant le gouverneur en Conseil à permettre la fabrication en entrepôt d'articles dans la composition desquels entre des spiritueux, etc., tels articles, en sortant de l'entrepôt, devant être sujets aux mêmes droits que s'ils eussent été importés pour la consommation, etc.; bill présenté, 231. Voir infra, 2.
- 2. Bill pour amender les actes relatifs aux droits d'excise et changer les droits sur les spiritueux; ordonné, 94, 231. Présenté, 232. Renvoyé à un comité général, 258. Considéré; rapporté; passé, 284. Par le Conseil, 313. S. R., 384. (29.30 Vic. c. 7.)
- 3. Pétition pour des amendements aux règlements fiscaux concernant l'imposition et perception des droits d'excise sur les liqueurs de malt; Hamilton, 128.

ABRIQUES:—Bill pour empêcher certaines nuissances causées par les fabriques, etc.; présenté, 51. Ordre pour la 2me lecture, reseindé, 302.

FABRIQUE, MARQUES DE :—Bill pour amender l'acte 24 Victoria, relatif aux marques de l'abrique ; présenté, 129. Renvoyé à un comité, 321.

FARINES :- Voir Douane, droits de, 2.

Fenelon Falls, Minden, Haliburton et des lacs du Nord, Compagnie de navigation à la vapeur de :—Pétition pour un acte d'incorporation, 113. Rapport de l'avis, 122. Bill présenté, 123. Renvoyé à un comité, 270. Rapporté avec des amendements et une recommandation de rembourser les honoraires et dépenses, 309. Honoraires remis, 310. Considéré en comité; rapporté; passé, 336. Par le Conscil, avec un amendement, 368. Considéré et adopté, 369. S. R. 385. (29-30 Vic., c. 114.)

FER LAMINÉ: - Voir Douane, droits de, 2.

FORT ERIÉ A WINDSOR, CHEMIN DE FER DE :- Voir Niagara et Détroit, Rivières.

Fouilloux, Louis:—Pétition demandant un brevet pour un nouveau système de médication appelé oxigénation atmosphérique, 30.

FRONTIÈRE, SERVICE À LA:—Voir Documents, 17, 18, 44, 45, 47, 48.

Adresses, 10, 12, 30.

FRUITS ET VÉGÉTAUX :-- Voir Douane, droits de, 8.

TAGE, HARRIETTE M.:—Sa pétition, demandant un acte pour déclarer et établir la constitution de son contrat de mariage et confirmer ses dispositions, 104. Rapport de l'avis, 114. Pétition de J. L. Gage et H. M. Gage, sa femme, au même effet, 128. Rill présenté, 123. Renvoyé à un comité, 138. Rapporté, 187. Considéré en comité; rapporté, 220. Passé, 223. Par le Conseil, 313. S. R., 384. (29-30 Vic., c. 170.

GALT À GUELPH, CHEMIN DE FER DE:

- 1. Pétition de la compagnie du Grand Occidental, demandant un acte qui lui cède le chemin de fer de Galt à Guelph ou qui autorise la cour de chancellerie à décréter sa vente pour acquit d'hypothèque, 30. Rapport de l'avis, 40. Bill présenté, 86. Renvoyé à un comité, 151. Rapport que le bill est abandonné par ses promoteurs et que l'honoraire soit remboursé, 262. Honoraire remis, 263.
- 2. Pétitions à l'effet qu'aucune loi ne soit passée saus le consentement des actionnaires:—Municipalité et conseil de ville de Guelph, 113. Do de Preston; des actionnaires du chemin de fer de Galt à Guelph, 125.
- GARNEAU, F. X.:—Rapport du comité de la bibliothèque, recommandant l'achat de 200 exemplaires de la biographie de l'auteur de l'histoire du Canada par l'Abbé Casgrain, 251. Adopté, 313.
- GASPÉ, BAIE SUD DE, ET YORK:—Pétition demandant la division de cette municipalité, 70. Pétition en faveur, ib. Rapport de l'avis, 85. Bill présenté, 93. Renvoyé à un comité 151. Rapporté, 187. Considéré en comité; rapporté, 244. Passé, 259. Par le Conseil, 286. S. R., 383. (29-30 Vic., c. 65.)

GAZ ET D'EAU, COMPAGNIES DE:—Bill pour étendre aux municipalités du Bas-Canada, les dispositions du chapitre 65 des statuts refondus du Canada, concernant les compagnies à fonds social de gaz et d'eau dans les cités et villages; présenté, 27. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 90.

GENTILLY: - Pétition pour la construction d'un quai à cet endroit, 104.

GIBIER:

- 1. Bill pour amender les lois du Bas-Canada concernant le gibier (M. Taschereau); présenté, 46. Renvoyé à un comité, 91. Rapporté avec des amendements, 147. Considéré en comité; rapporté, 172. Motion pour remettre à trois mois la 3me lecture, rejetée; lu la 3me fois; amendé de manière à ce qu'il ne soit pas applicable à différents districts; bill retiré, 317.
 - 2. Pétition pour des amendements au bill ci-dessus; St. Barthélemy, 133.
- GLENNIE, JAMES :- Pétition demandant un acte de divorce, 46. Rapport de l'avis, 51.
- GLOBE, COMPAGNIE D'IMPRIMEURS DU:—Pétition pour un acte d'incorporation, 46. Rapport de l'avis; bill présenté, 51. Renvoyé à un comité, 74. Rapporté avec des amendements, 129. Considéré en comité; rapporté, 139. Lu 3me fois; amendé et passé, 195. Par le Conseil, 256. S. R., 383. (29-30 Vic., c. 123.)
- GOUVERNEMENTS LOCAUX (HAUT ET BAS-CANADA):—Voir Amérique Britannique du Nord, Provinces de l'.

GREFFIERS DE LA COURONNE :- Voir Cours de comté.

GREFFIER DE LA CHAMBRE :-

- 1. Devant faire préparer une liste des employés de la chambre lors du déménagement de Québec, et de ceux employés depuis, avec mention de l'autorité de leur nomination, 169. Présenté, 238.
 - 2. Devant obtenir des états de sociétés constituées en corporations, 169.

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE:—Ses certificats de députés élus sur de nouveaux brefs, 1, 193.

GOUVERNEUR-GENERAL:

- 1. Son discours à l'ouverture de la session, 2. Jour fixé pour sa prise en considération, 4. Motion pour une adresse à Son Excellence, etc., 10. Voir Adresses, 48.
- 2. Discours de nouveau pris en considération; résolution, qu'un subside soit accordé à Sa Majesté; devant être considéré en comité général, 17. Voir Subsides, 1.
- 3. Informe la chambre, par l'intermédiaire d'un député, qu'il la recevra avec une adresse, 16.
- 4. Adresse à Son Excellence, la félicitant sur son élévation à la pairie du Royaume-Uni, 214. Adresses, 32.
 - 5. Fait connaître son intention de proroger la législature le lendemain, 378.
- 6. Donne la sanction royale à des bills, 9, 381.—Réserve un bill à la signification du bon plaisir de Sa Majesté, 386.
 - 7. Son discours à la clôture de la session, 387.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL-Suite.

Messages de Son Excellence :

- 3. Demandant la présence de la chambre au Conseil Législatif,—à l'ouverture de la session, 1.—Pour donner la sanction royale à des bills, 9.—A la fin de la session, 381.
- 9. Transmettant le code de procédure civile du Bas-Canada, avec le rapport des commissaires et autres documents, 58.
- 10. Transmettant le budget de 1866-7. (Documents de la Session No. 26) et le recommandant à l'adoption de la chambre, 59. Renvoyé à un comité, ib. Budget supplémentaire; renvoyé à un comité, 111, 273, 310. Voir Subsides, 1.
- 11. Transmettant le rapport annuel de l'adjudant-général de milice, 91. (Documents de la Session No. 4.)
- 12. Transmettant un télégramme de félicitation du ministre des colonies (par ordre de Sa Majesté) à l'égard de la pôse du câble atlantique, 268. § Message devant être envoyé en réponse; communiqué au Conseil, 274. Adopté par le Conseil, 285.
- 13. Communiquant deux dépêches au sujet de deux actes passés cette session relatifs aux agressions étrangères. (Voir Agressions étrangères, 1) et à l'emprisonnement sommaire de personnes accusées de conspirer contre la paix de la colonie. (Voir Conspiration), 292.
- GBAND-TRONC, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER: -Voir Buffalo au lac Huron, chemin de fer de.
- GRANDE-RIVIÈRE, COMPAGNIE DE NAVIGATION DE LA :—Voir Documents, 22.
- GRENVILLE:—Pétition demandant un acte pour confirmer l'arpentage de vérification (de M. Digman) de certains rangs de ce townships, 114. Rapport de l'avis, 128. Bill présenté, 131. Renvoyé à un comité, 200. Rapporté, 230. Considéré en comité, 248. Rapporté, 296. Passé, 304. Par le Conseil, 353. S. R., 385. (29-30 Vic., c. 85.)
- GREY:—Pétition demandant qu'aucune division du comté de Grey n'ait lieu sans donner aux habitants l'occasion de se prononcer sur l'opportunité d'établir un nouveau comté, 289.

Voir Adresses, 24.

- Guerre de 1812 :—Pétition de P. Boisvert et autres, de Drummmond et Nicolet, demandant une indemnité pour leur service durant cette guerre, 167.
- GZOWSKI ET MACPHERSON, MM.:—Leur pétition, demandant un acte leur accordant un brevet pour une invention améliorée servant à traiter certains minerais, etc., 194. Suspension de la règle relative à l'avis, recommandée, 201. Suspendue; bill présenté, 202. Renvoyé à un comité, 226. Rapporté avec des mendements, 250 Considéré et amendé en comité; rappoté, 256. Passé, 270. Par le Conseil, avec un amendement, 287. Considéré, 288. Adopté, 298. S. R., 384, (29-30 Vic., c. 162.)

HABEAS CORPUS, Suspension de L':-Voir Conspiration. Liberté du sujet.

HAMILTON (CITÉ):

1. Pétition du maire, etc., demandant de nouveaux pouvoirs à l'égard de la vente de terres pour recouvrement de taxes, 23. Rapport de l'avis, 31. Bill intitulé: "Acte

HAMILTON (CITÉ)-Suite.

concernant les bons d'Hamilton, 1866," présenté, 32. Renvoyé à un comité, 63. Rapporté avec des amendements, 106. Considéré en comité; rapporté, 139. Passé, 148. Par le Conseil, 216. S. R., 381. (29-30 Vic., c. 74.)

2. Chambre de commerce: Pétition pour un amendement à son acte, 35. L'avis non exigé, 40. Bill présenté, 42. Renvoyé à un comité, 64. Rapporté, avec des amendements, 106. Considéré en comité; rapporté, 117. Passé, 135. Par le Conseil, 190. S. R., 382. (29-30 Vic., c. 75.)

Ecole industrielle pour les enfauts:-Voir Documents, 21.

HAMILTON, (township):—Pétition de John Williams et autres, demandant que leurs réclamations soient examinées et que du scrip pour terres leur soit accordé en compensation de pertes qu'ils ont faites par suite de l'inexact arpentage de la 6me concession d'Hamilton, 92. Rapport de l'avis, 104. Bill présenté, 105. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 305.

HAMILTON A PORT DOVER, CHEMIN DE FER DE:

- 1. Pétition de la compagnie du chemin de fer de Buffalo au lac Huron, demandant que le temps pour l'achèvement du chemin de fer d'Hamilton à Port Dover soit prolongé, 61. Rapport de l'avis; Bill présenté, 66. Renvoyé à un comité, 75. Rapporté avec des amendements, 114. Considéré en comité; rapporté, 139. Passé, 149. Par le Conseil, 216. S. R., 381. (29-30 Vic., c. 97.)
 - 2. Pétition contre, 112.

HAMILTON A PORT DOVER, CHEMIN D',:-Voir Documents, 23. Adresses, 15.

HARRIS, Philip P.:—Pétition demandant un acte lui accordant un bravet pour unc machine à rafiner et désinfecter le pétrole, 24. Rapport de l'avis, 31. Bill venu du Conseil; lu, 190. Renvoyé à un comité, 225. Rapporté, 250. Considéré et amendé en comité; rapporté, 256. Passé tel qu'amendé, 269. Amendements adoptés par le Conseil, 353. S. R., 384. (29-30 Vic., c. 157.)

HARTFORD, COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU D'.:— Voir Documents, 28.

HARTFORD, COMPAGNIE HUILIÈRE:—Pétition demandant un acte lui permettant de transporter certains immeubles en Canada, 70. Rapport de l'avis; bill présenté, 85. Renvoyé à un comité, 140. Rapporté, 187. Considéré en comité; rapporté, 199. Passé, 228. Par le Conseil, 272. S. R., 382. (29-30 Vic., c. 120.)

HARWICH, LYONS:—Sa pétition, demandant le redressement de certains griefs, 187.

HASTINGS:—Voir Documents, 25. Adresses, 16.

HAUT-CANADA, BANQUE DU:

- 1. Pétition pour des amendements à sa charte, 31. Rapport spécial sur l'avis, 40. Bill venu du Conseil, 131. Lu, 132. Renvoyé à un comité, 153. Rapporté avec des amenments, 188. Considéré en comité; rapporté sans amendement, 245. Passé, 260. S. R., 383. (29-30 Vic., c. 87.)
 - 2. Pétition d'actionnaires de la banque contre le bill, 166.
- HAUTE TRAHISON:—Bill concernant les personnes accusées de haute trahison et de félonie; du Conseil Législatif, 190. Renvoyé à un comité général, 225. Considéré; rapporté; 233. Passé, 234. S. R., 382. (29-30 Vic., c. 44.)

HENDERSON, CHARLOTTE: - Voir Outaouais, 1.

Hommes de loi du Haut-Canada, Société d':-Voir Documents, 39.

HUDSON, COMPAGNIE DE LA BAIE D':-Voir Documents, 27. Adresses, 17.

HURON ET BRUCE :- Voir Bruce.

HYPOTHÈQUES:—Bill pour amender et étendre les dispositions de la 5me section du chapitre 87 des statuts refondus du Haut-Canada, relatif aux hypothêques; présenté 71. Renvoyé à un comité général, 321. Considéré; rapporté; passé, 344.

LE-DU-PADS:—Pétition pour des amendements à l'acte qui incorpore les propriétaires de cette commune, 25. Rapport de l'avis, 31. Bill venu du Conseil, 131. Voir Berthier.

IMMIGRATION :- Voir Emigration.

IMPRESSIONS DU PARLEMENT:

- 1. Comité collectif des impressions; membres nommés par l'Assemblée, 42. Message envoyé au Conseil, 27. Message du Conseil désignant les membres nommés par lui, 33. PREMIER RAPPORT recommandant une réduction du quorum; quorum devant être de sept, 32. Deuxième rapport (sur les impressions de la dernière session, etc.), 62. Adopté, 123. Quatrième rapport (au sujet du nom des membres, etc.), 191. Adopté, 231. Sixième rapport (concernant l'impression et distribution de l'index général des journaux, etc.), 299. Adopté, 310.—Autres rapports, recommandant l'impression de certains documents et que d'autres ne soient pas imprimés, 122, 191, 238, 299, 322. Un de ces rapports adopté, 337.
- 2. Recommandation du comité,—qu'à l'avenir le montant reçu pour l'impression de bills privés soit placé à l'avoir du compte des impressions, 62. (App. No. 1). Adopté, 123.
- 3. Recommandation du comité,—que lorsque des réponses à des adresses auront un endos, le nom du député qui en aura fait la demande y soit inséré, 192. Adopté, 231.
- 4. Recommandation du comité,—qu'un crédit de \$6,000 soit affecté à l'impression de l'index général des journaux, 299. Adopté, 310.
- 5. Recommandation du comité,—que pour le cas où la prochaine session aurait lieu sous la confédération, il soit imprimé un nombre suffisant des rapports ordinaires des départements pour l'usage des législatures fédérale et locales, 299. Adopté, 310.
- 6. Documents dont l'impression a été ordonnée sans renvoi au comité, 93,—Malgré la recommandation du comité à ce contraire, 337.
- 7. Rapport recommandant que certains documents ne soient pas imprimés, renvoyé pour reconsidération, 231.
- 8. Certains documents ne devant être imprimés que pour la distribution, 239, 299.— En français seulement, 322.
 - 9. Documents ne devant pas être imprimés, 191, 299, 322.

INDEX GÉNÉRAL DES JOURNAUX:-Voir Documents, 2.

INSPECTEURS DU REVENU:-Voir Adresses, 40.

Inspecteurs-mesureurs de Bois :—Bill pour amender la loi du mesurage des bois ; présenté, 32. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 303.

Institutions charitables: - Voir Adresses, 26.

Institutions Littéraires :- Voir Adresses, 26.

Intempérance:—Bill pour faciliter la répression des maux causés par l'intempérance dans le Bas-Canada; du Conseil; lu, 148. Renvoyé à un comité, 166. Rapporté avec des amendements, 239. Considéré en comité et amendé de manière à modifier l'acte municipal du Bas-Canada à l'égard des pouvoirs et dispositions pour la répression de l'intempérance; rapporté, 254. Lu la 3me fois et amendé de nouveau; passé tel qu'amendé (le titre est ainsi conçu: "Acte pour amender l'acte municipal du Bas-Canada") 269. Amendements adoptés par le Conseil, 286. S. R., 383. (29-30 Vic., c. 32.)

Interet de l'argent :- Voir Usure, lois d'.

International, Chemin de fer :- Voir Adresses, 18.

International, Compagnie du Pont:—Voir Ponts, 2.

INVASION FÉNIENNE:—Voir Documents, 17, 18. Adresses, 10, 12. Agressions étrangères. Milice; 4, 5.

INVASIONS DE LA PROVINCE: - Voir Agressions étrangères.

INVERNESS ET HALIFAX NORD :- Voir St. Pierre Baptiste.

- JACKSON, ROBERT:—Pétition demandant un acte pour confirmer le testament de feu Robert Jackson, de Scarborough, 26. Suspension de la règle relative à l'avis recommandée, 51. Suspendue; bill présenté, 52. Renvoyé à un comité, 75. Rapporté avec des amendements, 93. Considéré en comité; rapporté, 109. Passé, 116. Par le Conseil, 170. S. R., 381. (29-30 Vic., c. 169.)
- JAY, P. E., et l'honorable L. A. Dessaulles:—Leur pétition, demandant un brevet pour certaines inventions pour la fonte et le lavage des minerais, la construction de pompes, le renflouement de navires sombrés, etc., 30. Rapport de l'avis, 40. Bill présenté, 41. Renvoyé à un comité, 63. Rapporté avec des amendements, 167. Considéré en comité; rapporté, 198. Passé, 227. Par le Conseil avec des amendements, 286. Considérés et adoptés, 287. S. R., 384. (29-30 Vic., c. 160.)

JÉSUITES, BIENS DES Voir Documents, 29, 30.

Journaux de la Chambre;

- 1. Lecture d'entrées dans les journaux de sessions précédentes, 18, 39, 216.—Dans le journal de cette session, 268.
- 2. Rapport du comité des impressions au sujet de l'ordre de la dernière session (relativement au rapport du comité de la bibliothèque) pour la compilation d'un index général des journaux, et annonçant qu'il a pris des arrangements pour l'impression et distribution de l'ouvrage, qui va nécessiter un crédit de \$6,000, 299. Adopté, 310. Message de Son Excellence, recommandant ce crédit; renvoyé au comité des subsides, 311. Résolution accordant ce crédit, 347. (Inséré dans le bill des Subsides.)

Juges :- Voir Documents, 31. Adresses, 19.

JUGEMENTS :- Voir Cours, 2.

JURES:

- 1. Bill-pour amender la loi relative aux jurés; présenté, 58. Considéré en comité; rapporté; passé, 355. Par le Conseil, 377. S. R., 386. (29-30 Vic., c. 46.)
- 2. Bill pour pourvoir à l'indemnité des jurés dans les cours de recorder du Haut-Canada; présenté, 28. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 301.
- 3. La chambre décide de se former en comité sur l'opportunité d'accorder une indemnité aux jurés dans les cours de recorder du Haut-Canada, 169. Ordre de prise en considération, rescindé, 303.
- Justice, administration de la :—Bill pour amender le chapitre 128 des statuts resondus du Haut-Canada, concernant l'administration de la justice sur les territoires non organisés; du Conseil, 184. Lu, 185. Renvoyé à un comité général, 225. Considéré, 233. Résolution autorisant la nomination d'un régistrateur dans le district de Nipissing et le paiement des honoraires ordinaires à cette charge ou un traitement de \$800, renvoyée à un comité; bill considéré et amendé; rapporté, 253. Passé tel qu'amendé, 266. Amendements adoptés par le Conseil, 232. S. R., 383. (29-30 Vic. c. 48.)

Voir Documents, 33. Adreeses, 20.

KING ET WRIGHT, MM.:—Leur pétition, demandant un brevet pour un tuyau de fer battu pour cruser les puits de pétrole, 203. Suspension de la règle relative à l'avis recommandée, 212.

KINGSTON, HÔPITAL DE :- Voir Documents, 31.

KINGSTON, ECOLE DE MÉDECINE DE:-Demande d'aide, 107.

LACS CANADIENS, Association d'assureurs pour la navigation des:—Pétition demandant un acte d'incorporation, 203. Pas d'avis, 231.

LAFLAMME, RODOLPHE: - Voir Documents, 35. Adresses, 21.

LAFONTAINE, M. LE JUGE: Pétition pour une enquête de la conduite de l'honorable Aimé Lafontaine, juge de la cour supérieure du district d'Outaouais, 186.—Lecture d'une entrée dans les journaux de mars 1865, concernant une semblable pétition, 216.

LAJOIE, E. G.: Voir Députés, 8.

LAMBERT, THOMAS: -- Voir Documents, 36.

LAPRAIRIE, CAMP DE: - Voir Documents, 38. Adresses, 25.

LAUZON, SEIGNEURIE DE :- Voir Documents, 30.

LEDUC, PIERRE:—Pétition demandant une augmentation de l'allocation qui lui est accordée pour acheminer la malle entre Ste. Cécile et St. Clément de Beauharnois, 369.

LEMAY, L. P.:—Sa pétition, demandant qu'il soit souscrit à ses Essais Poétiques, 167. Rapport du comité de la bibliothèque recommandant l'achat de 50 exemplaires, 251. Adopté, 313.

LEVIS, UNION ST. JOSEPH DE: - Voir Documents, 42.

LIBERTE DU SUJET:—Bill pour micux garantir la liberté du sujet; présenté, 58. Considéré en comité; rapporté; passé, 356. Par le Conseil avec un amendement; considéré et adopté, 379. S. R., 386. (29-30 Vic., c. 45.)

Voir Conspiration.

LINCOLN:

- 1. Pétition demandant un acte pour amender la loi 25 Victoria, chapitre 30, de manière à permettre aux contribuables de ce comté de chöisir un endroit plus commode comme chef-lieu, 34. Rapport spécial sur l'avis, 40. Bill présenté, 41. Lu la 2me fois et renvoyé à un comité sur divisiou, 74. Rapporté avec des amendements, 114. Considéré et amendé en comité; rapporté, 150. Passé, 155. Par le Conseil, 221. S. R., 381. (29-30 Vic., c. 70.)
 - 2. Pétition contre le bill, 56.

LIQUEURS ENIVRANTES :- Voir Auberge, licences.

LOCHABER: — Pétition demandant un acte pour séparer certains lots, dans le 7me rang de Lochaber, de la municipalité de St. Malachy, et les réunir à la municipalité de Lochaber, 50. Avis non donné, 85.

Lois expirantes:

- 1. Comité permanent des lois expirantes, nommé, 41, 21. Rapport, 268.
- 2. Bill pour continuer, pendant un temps limité, les diverses lois y mentionnées; présenté, 268. Lu 2me et 3me fois; passé, 306. Par le Conseil, 353. S. R., 385. (29-30 Vic., c. 14.)
- London, Banque de:—Pétition pour un acte d'incorporation, 26. Rapport de l'avis, 31. Bill venu du Conseil; lu, 170. Renvoyé à un comité, 200. Rapporté, 250. Considéré et amendé en comité; rapporté, 296. Passé tel qu'amendé, 304. Amendements adoptés par le Conseil, 353. S. R., 384. (29-30 Vic., c. 90.)
- London, Chambre de commerce de:—Pétition pour un acte d'incorporation, 56. L'avis n'est pas exigé, 66. Bill présenté, 67. Renvoyé à un comité, 109. Rapporté, 147. Considéré en comité; rapporté, 195, Passé, 226. Par le Conseil, avec des amendements; considérés et adoptés, 287. S. R., 384. (29-30 Vic., c. 76.)
- LONDON à PORT STANLEY, CHEMIN DE: -Voir Documents, 61. Adresses, 39.
- LONGUE-POINTE:—Pétition demandant que la presqu'île de la Longue-Pointe soit réunie au township de Walsingham pour les fins municipales, 212. Avis non donné, 231.
- LONGUE-POINTE, COMPAGNIE DE LA:—Pétition pour un acte d'incorporation, 104. Rapport spécial sur l'avis, 128. Bill présenté, 131. Renvoyé à un comité, 199. Rapporté avec des amendements restreignant les pouvoirs de la compagnie, etc., 282. Considéré et amendé en comité; rapporté, 298. Passé, 305. Par le Conseil, 352. S. R., 385. (29-30 Vic., c. 122.)

MACDONALD, A. P.:—Sa pétition, demandant une enquête de certaines affaires se rattachant à son contrat sur le canal des Chats, 113.

MACDONALD, SOUS-ADJUDANT-GENERAL: -- Voir Adresses, 27.

McKay, Mme.:—Bill pour accorder compensation aux héritiers de Mme. Elizabeth McKay, à raison de terres lui appartenant vendues par la couronne; présenté, 231. Renvoyé à un comité général, 238. Considéré et amendé; rapporté, 255. Motion pour la 3me lecture; objection—que le bill aurait dû prendre naissance en comité général. M. l'Orateur décide que le bill n'impose aucune charge, qu'il ne fait qu'autoriser le gouvernement à régler l'affaire par l'intermédiaire de la 29me section de l'acte concernant les terres; amendement, pour une adresse demandant une enquête à l'égard de la réclamation des héritiers de Mme. McKay, rejeté; bill renvoyé de nouveau à un comité général; amendé et rapporté, 370. Motion pour remettre sa 3me lecture à 3 mois, rejetée; passé, 372. Par le Conseil, 379. S. R., 336. (29-30 Vic., c. 165.)

MACHINES:

- 1. Pétition demandant qu'il ne soit fait aucun changement dans le tarif à l'égard des machines; Galt, 146.
- 2. Motion pour envoyer de nouveau à un comité général les résolutions sur le tarif, avec instruction de les amender en transférant les machines de fabrique sur la liste des articles payant 15 pour cent, rejetée, 183.

Voir Adresses, 28. Douane, droits de, 2, 10,

MAIGRET, J. B.: - Pétition de J. B. Maigret, de St. Didace, demandant de l'aide, 61.

MAITRES ET SERVITEURS:—Bill pour amender le chapitre 27 des statuts refondus du Bas-Canada; du Conscil; lu, 252. Renvoyé à un comité général, 321. Considéré et amendé; rapporté; passé tel qu'amendé, 345. Amendements adoptés par le Conseil, 353. S. R., 385. (29-30 Vic., c. 34.)

MALT, LIQUEURS DE :- Voir Excise, droits d', 3.

MARIAGES: -- Voir Documents, 4. Naissances.

MASSAWIPPI, CHEMIN DE FER DE LA VALMEE DE:—Pétition pour faire prolonger le temps fixé pour sa construction, 61. Rapport de l'avis; bill présenté, 60. Renvoyé à un comité, 75. Rapporté, 114. Considéré en comité; rapporté, 139. Passé, 149. Par le Conseil, 216. S.R., 381. (29-30 Vic., c. 96.)

MESSAGES :- Voir Gouverneur-Général. Conseil Législatif.

MILICE:

- 1. Bill pour amender la 31me section de cette loi (M. Cartwright); présenté, 28: Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 301.
- 2. Bill pour expliquer la 7me section de la 27 Victoria, chapitre 3, concernant les volontaires (M. Wood; présenté, 57. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 302.
- 3. Bill pour amender l'acte concernant la force de milice volontaire (procureur-général Macdonald); présenté 78. Renvoyé à un comité général, 137. Considéré, 221. Amendé; rapporté, 223. Renvoyé de nouveau à un comité général; considéré, 251. Amendé de nouveau; rapporté, 253. Passé, 269. Par le Conseil avec un amendement; considéré et adopté, 308. S. R., 384. (29-30 Vic., c. 12.)

MILICE-Suite.

- 4. La chambre décide de se former en comité pour considérer s'il ne scrait pas à propos de justifier le gouvernement de ce qu'il a inévitablement enfreint les dispositions de l'acte d'audition en maintenant en service acttf la force de volontaires, 33. Prise en considération, 59. Rapport d'une résolution pour justifier les ministres, l'auditeur et autres, de la dépense de \$707,339.49 non prévue par le bill des subsides, et des \$39,000 appliquées aux uniformes de la milice employée sur la frontière lors de l'invasion fénienne; et déclarant que toutes autres sommes requises pour les mêmes fins avant la passation du bill des subsides de cette session seront considérées comme ayant été légitimement dépensées; bill présenté, 72. Voir infra, 5.
- 5. Bill justifiant le gouvernement et autres de ce qu'il a inévitablement enfreint les dispositions de l'acte d'audition en maintenant en service actif une force considérable de milice sur la frontière en 1865 et 1866; ordonné; présenté, 72. Lu 2me fois, 108. Lu 3me fois et passé, 135. Par le Conseil, 184. S. R., 381. (29-30 Vic., c. 9.)
- 6. Pétitions pour faire amender l'acte municipal du Haut-Canada de manière à permettre aux municipalités de prélever une taxe pour venir en aide aux familles des volontaires en service actif, etc.,—Conseil municipal de Brant, 92. Do. d'Oxford, 104. Corporation de Toronto, 92.
- 7. Pétition pour des amendements à l'acte de milice; conseil municipal de Middlesex, 125.

Voir Documents, 17, 18, 38, 44, 48. Adresses, 10, 12, 25, 27, 30, 31.

Missisquoi, invasion de la frontière de :-Voir Documents, 18. Adresses, 11.

Moissonneuses:-Voir Douane, droits de, 2.

Monck, VICOMTE: Voir Adresses, 32.

MONNAIE D'ARGENT :-- Voir Cours monétaire, 1.

Moore, Hon. P. H.:—Sa pétition, demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à obtenir des patentes pour une invention propre à convertir la tourbe en une sorte de charbon de terre, 56. Rapport de l'avis, 66. Bill venu du Conseil; lu, 170. Renvoyé à un comité, 249. Rapporté avec des amendements, 262. Considéré et amendé en comité; rapporté, 297. Passé tel qu'amendé, 304. Amendements adoptés par le Conseil, 353. S. R., 384. (29-30 Vic., c. 61.)

MONTREAL, (CITE DE):

- 1. Pétition du maire et de la corporation, pour des amendements à leur acte d'incorporation, 103. Rapport de l'avis, 114. Bill présenté, 115. Renvoyé à un comité, 138. Rapporté avec des amendements, 137. Considéré en comité; rapporté. 220. Passé, 223. Par le Conseil, 272. S. R., 373. (29-30 Vic., c. 56.)
- 2. Bon-Pasteur, Dames religieuses de Notre-Dame de Charité du :—Pétition pour faire augmenter sa subvention, 45.
- 3. Société des écoles britanniques et canadiennes:—Pétition pour des amendements à son acte d'incorporation, 62. Rapport de l'avis; bill présenté, 66. Renvoyé à un comité, 140. Rapporté, 147. Considéré en comité; rapporté, 196. Passé, 226. Par le Conseil, 272. S. R., 382. (29-30 Vic. c. 141.)

Caisse de bienfaisance de la société de tempérance, section St. Jacques:—Voir Documents, 49,

MONTREAL (CITÉ DE)-Suite.

4. Caisse d'épargne de la section St. Joseph de la société de tempérance :—Pétition pour un acte d'incorporation, 194. L'avis n'est pas exigé, 201. Bill présenté, 202. Renvoyé à un comité, 249. Rapporté avec des amendements, 209. Considéré en comité; rapporté, 297. Passé, 304. Par le Conseil, avec un amendement; considéré et adopté, 353. S. R., 385. (29-30 Vic., c. 131.)

Société canadienne de menuisiers et charpentiers :- Voir Documents, 50.

Banque d'épargne de la cité et du district :- Voir Documents, 73.

Greffier de la paix :- Voir Documents, 51, 52.

- 5. Institution de sourds-muets: Pétition pour faire augmenter sa subvention, 30.
- 6. Hôpital-général (Sœurs de Charité):—Demandant de l'aide, 30. Havre:—Voir Documents, 53. Adresses, 33.
- 7. Maison de refuge :- Demande d'aide, 46.
- S. Institut d'artisans canadiens:—Pétition pour un acte d'incorporation, 92. L'avis n'est pas exigé, 104. Bill présenté, 114. Renvoyé à un comité, 138. Rapporté, 147. Considéré en comité; rapporté, 165. Passé, 195. Par le Conseil, 256. S. R., 383. (29-30 Vic., c. 144.)
- 9. Société de dames bienfaisantes :- Pétition pour faire augmenter sa subvention, 61.
- 10. Cercle littéraire:—Bill pour l'incorporer; présenté, 43. Pétition pour un acte d'incorporation, 76. L'avis n'est pas exigé, 85. Bill présenté, 93. L'envoyé à un comité, 108. Rapporté avec des amendements, 202. Considéré en comité; rapporté, 255. Passé, 269. Par le Conseil, 308. S. R., 384. (29-30 Vic., c. 143.)
 - 11. Hépital de la Maternité:--Pétition pour augmenter sa subvention, 61.
- 12. Association de la bibliothèque mercantile:—Pétition pour un acte lui permettant de changer le temps de ses réunions annuelles, 50. L'avis non exigé, 57, Bill présenté, 58. Renvoyé à un comité, 64. Rapporté, 85. Considéré en comité; rapporté, 108. Passé, 116. Par le Conseil, 170. S. R., 381. (20-30 Vic., c. 138)
- 13. Club de Montréal:—Pétition pour un acte d'incorporation, 23. Rapport de l'avis, 31. Bill présenté, 43. Renvoyé à un comité, 74. Rapporté, 93. Considéré en comité; rapporté, 109. Passé, 116. Par le Conseil, 170. S. R., 381. (29-30 Vic., c. 145.)
- 14. Société d'histoire naturelle :-Pétition pour qu'une subvention annuelle lui soit continuée, 77.
 - 15. Salle d'asile Nazareth :- Demande d'aide, 24.
 - 16. Asile d'orphelins protestants :- Demande d'aide, 61.
 - 17. Asile d'orphelins catholiques romains: Demande d'aide, 30.
 - 18. Asile protestant: Demande d'aide, 113.
 - 19. Asile de la Providence: Pétition pour faire augmenter sa subvention, 30, 61.
 - 20. Salle d'asile St. Joseph: Demande d'aide, 24.
- 21. Association de la salle St. Patrice:—Pétition pour un acte d'incorporation, 46. Rapport de l'avis, 51. Bill présenté, 52. Renvoyé à un comité, 108. Rapporté avec des amendements, 194. Considéré en comité; rapporté, 254. Passé, 267. Par le Conseil avec des amendements, 294. Considérés, 295. Adoptés, 306. S. R., 384. (29-30 Vic., c. 146.)

MONTRÉAL (CITÉ DE)-Suite.

- 22. Orphelinat St. Patrice: Pétition pour faire augmenter sa subvention, 56.
- 23. Eglise St. Paul:—Pétition pour faire autoriser les syndies à disposer du lot sur lequel est bâti cette église, 50. Pétition en faveur ib. Rapport de l'avis, 56. Bill présenté, 57. Renvoyé à un comité, 64. Rapporté, 85. Considéré en comité; rapporté, 108. Passé, 116. Par le Conseil, 170. S. R., 381. (29-30 Vic., c. 152.)
 - 24. Salle d'asile de St. Vincent de Paul :- Demande d'aide, 30.
- MORT, PEINE DE: Bill pour empêcher l'exécution de la peine de mort en public; présenté, 28. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 301.

MOUTONS :- Voir Chiens.

MUNICIPALITÉS, B.-C.:

- 1. Bill pour amender l'acte municipal du Bas-Canada (M. Geoffrion); présenté, 24. Renvoyé à un comité, 90. Bill relatif aux aubergistes aussi renvoyé, 90. Membres ajoutés au comité, 93. Bill municipal rapporté avec des amendements (le bill des aubergistes aussi, sans amendement), 147. Ordre pour la prise en considération en comité général, 266.
- 2. Bill pour amender le chapitre 24 des statuts refondus du Bas-Canada (M. Cornellier); présenté, 115. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 303.
- 3. Pétition pour des amendements à la loi municipale du Bas-Canada; conseil municipal de Compton, 61.

Voir Documents, 54. Intempérance.

MUNICIPALITÉS, H.-C.:

- 1. Bill pour amender et refondre les divers actes municipaux du Haut-Canada; présenté, 17. Renvoyé au comité du bill de la cotisation, 89. (Voir Cotisation, 1.) Rapporté avec des amendements, 154. Considéré en comité, 267. Amendé, 322. Rapporté; lu la 3me fois; motion pour l'amender, rejetée; renvoyé de nouveau à un comité général, à l'effet que les maires soient élus par les électeurs, amendé; rapporté; diverses motions pour renvoyer de nouveau le bill à un comité général, rejetées; bill passé, 337, 342. Par le Conseil, 368. S. R., 385. (29-30 Vic., c. 51.) 1,250 exemplaires du bill, avec un index, devant être imprimés et envoyés aux municipalités du Haut-Canada, 370. Autre édition de 3,000 exemplaires, 379.
- 2. Pétitions d'aubergistes et autres, demandant que ce bill soit amendé en y insérant certaines dispositions relatives aux aubergistes et à la vente des liqueurs, 50, 104, 167.
 - 3. Pétition contre le bill; du maire, etc., de London, 337.
- 4. Bill pour amender l'acte ci-dessus; du Conseil; lu, 370. Renvoyé à un comité général, 372. Considéré et amendé; rapporté; passé tel qu'amendé, 375. Amendements modifiés par le Conseil; considérés et adoptés, 378. S. R., 385. (29-30 Vic., c. 52.)
- 5. Pétition pour des amendements à l'acte municipal du Haut-Canada; conseil municipal d'York et Peel, 55.
- MURRAY, CANAL:—Comité spécial nommé pour s'enquérir de l'utilité de construire un canal pour relier les eaux de la Baie de Quinté au lac Ontario, communément appelé Canal Murray, et s'il y a des terres ou des fonds applicables à cet objet, 168. Rapport, 212. (Appendice No. 3.) Imprimé, 239. Adopté, 313.

- NAPANEE, RIVIÈRE:—Pétition demandant un acte pour empêcher que la sciure de bois des moulins soit jetée dans cette rivière, 212.
- NAPANEE, COMPAGNIE POUR L'AMÉLIORATION DE CETTE RIVIÈRE:—Pétition pour un acte d'incorporation, 50. Rapport de l'avis, 57. Bill présenté, 87. Renvoyé au comité des chemins de fer et canaux, 140. Ordre rescindé et Bill renvoyé au comité des bills privés, 202. Rapporté avec des amendements, 214. Considéré en comité; rapporté, 247. Passé, 261. Par le Conseil, 294. S. R., 384. (29-30 Vic., c. 84.)

NEW EDINBURGH:

- 1. Pétition pour l'incorporation de ce village, 45. Rapport de l'avis, 51. Bill présenté, 58. Renvoyé à un comité, 109. Rapporté avec des amendements, 167. Considéré en comité; rapporté, 198. Passé, 228. Par le Conseil, 286. S. R., 384. (29-30 Vic., c. 81.)
 - 2. Pétition contre, 78.
- NEW-YORK ET DU CANADA, COMPAGNIE D'HUILE DE:—Pétition pour un acte l'autorisant à transporter certains immeubles en Canada, 70. Rapport de l'avis; bill présenté, 85. Renvoyé à un comité, 121. Rapporté avec des amendements, 154. Considéré en comité; rapporté, 199. Passé, 227. Par le Conseil, 272. S. R., 381. (29-30 Vic., c. 118.)

NIAGARA ET DÉTROIT, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DES RIVIÈRES:

- 1. Pétition pour l'incorporation d'une compagnie pour construire un chemin de fer de Fort Erié à Windsor, 34. Pétition en faveur, 92. Rapport de l'avis, 57. Bill pour incorporer la compagnie de ce chemin de fer; présenté, 154. Motion pour la 2me lecture; débats sur icelle, ajournés, 249. Ordre pour la reprise des débats, rescindé, 298.
- 2. Pétition de l'honorable Isaac Buchanan, demandant que le temps fixé pour achever le chemin de fer des rivières Niagara et Détroit soit prolongé, 203. Avis n'a pas été donné, 231.
- NIAGARA, MOUVEMENTS MILITAIRES SUR LA FRONTIÈRE DE:—Voir Documents, 17. Adresses, 10, 12.
- NIAGARA, PRISON DE: Voir Documents, 55. Adresses, 34.
- NIPISSING:—La chambre en comité sur l'opportunité de nommer un régistrateur pour le district judiciaire de Nipissing, 231. Considéré, 288. Rapport d'une résolution; renvoyée au comité du bill concernant l'administration de la justice dans les districts non organisés, 253. Voir Justice, administration de lu.
- NOBLE, JONATHAN:—Sa pétition, demandant le remboursement de sommes dépensées par lui pour le chemin Métapédia, 104.
- NOMINATIONS A DES EMPLOIS: Voir Documents, 2. Adresses, 2.
- Nord, Rivière du:—Pétition demandant que l'amélioration de cette rivière aux rapides Johnson soit terminée, 113.

- Nord, compagnie du chemin de fer de la rive, et de navigation du St. Maurice:—Pétition demandant que le temps fixé pour l'exécution de ses travaux soit prolongé, 77. Rapport de l'avis, 85. Bill présenté, 86. Renvoyé à un comité, 151. Rapporté avec des amendements, 194. Motion pour remettre à 3 mois la prise en considération en comité, rejetée; considéré; rapporté, 246. Passé, 260. Par le Conseil, 286. S. R., 383. (29-30 Vic., c. 95.)
- Nord-Ouest, compagnie de transport, de navigation et du chemin de fer du :— Pétition pour des amendements à son acte, 76. Rapport de l'avis, 85. Bill présenté, 123. Renvoyé à un comité, 153, Rapport que le bill est abandonné par ses promoteurs et recommandant la remise de l'honoraire; honoraire remis, 310.

NORD DU CANADA, CHEMIN DE FER DU:-Voir Documents, 56.

NORTHUMBERLAND ET DURHAM, BANQUE D'EPARGNE :- Voir Documents, 73.

Northumberland, Banque de :—Pétition pour des amendements à sa charte, 76. Rapport de l'avis, 85. Bill présenté, 86. Renvoyé à nn comité, 137. Rapporté avec des amendements, 268. Considéré et amendé en comité; rapporté; passé, 335. Par le Conseil, 369. S. R., 385. (29-30 Vic., c. 89.)

NOTAIRES:

- 1. Bill pour rendre valides certains actes de notaires décédés; présenté, 115. Renvoyé au comité du code civil, 152. Rapporté avec un amendement, 202. Considéré en comité; rapporté; passé, 344.
- 2. Pétition demandant une loi pour légaliser certains actes de la chambre de notaires du district de Beauharnois, 23.
- Norman, WM.:—Sa pétition, demandant qu'il soit souscrit à ses portraits d'Anglo-Américains, 140. Renvoyée au comité de la bibliothèque, 168. Rapport, 213. Adopté, 313.
- ONSLOW:—Pétition pour faire confirmer certains tracés de ce township, 203. Rapport de l'avis, 212. Bill présenté, 214. Renvoyé à un comité, 249.
- ORANGEVILLE:—Pétition pour l'incorporation d'une compagnie pour construire un chemin à rails plats d'Orangeville à quelque point sur le Grand Tronc, près de Brampton, 77. Rapport de l'avis, 92. Bill présenté, 94. Renvoyé à un comité, 151. Rapporté avec des amendements, 195. Considéré en comité; rapporté, 246. Passé, 260. Par le Conseil, 286. S. R., 383. (29-30 Vic., c. 105.)

ORATEUR:

- 1. Informe la chambre que durant la vacance il a émis son mandat pour une nouvelle élection en remplacement d'un député décédé, 1.
- 2. Informe la chambre qu'il a reçu du greffier de la couronne en chancellerie des certificats d'élection de députés élus sur de nouveaux brefs.
 - 3. Rapporte le discours de Son Excellence à l'ouverture de la session, 2.
 - 4. Met devant la chambre divers rapports, etc., 4, 49, etc.
- 5. Charge un député d'accepter le fauteuil durant son absence temporaire, 124, 127, 132 145, 235, 275, 350, 375.

ORATEUR-Suite.

- 6. Rapporte qu'il a taxé les frais dans des affaires d'élection contestée, 36, 263.
- 7. Devant émettre son mandat pour une nouvelle élection, 36.
- 8. Communique la lettre d'un député résignataire, 102.
- 9. Devant émettre son mandat pour l'arrestation d'E. G. Lajoie, accusé d'assaut sur un député, 257.—Chargé de le réprimander pour infraction aux priviléges, 265.
- 10. Décide (sur une objection) qu'un bill n'est pas dans l'ordre et qu'il aurait dû prendre naissance en comité général, 299.
- 11. Décide, sur objection, au bill pour accorder une indemnité aux héritiers de feu M. McKay, que cette mesure n'impose pas de nouvelle charge, etc., 371.
 - 12. Son discours en présentant le bill des subsides à Son Excellence, 386.

ORDRES SESSIONNELS:

- 1. Que les votes et délibérations soient imprimés chaque jour, 4.
- 2. Relatifs à l'élection et conduite de députés, 4.
- 3. Prolongeant le temps pour la réception des pétitions, bills privés et rapport sur iceux, 71, 147.
 - 4. Pour un ajournement du jeudi au mardi, 72, 76.
- 5. Que toutes pétitions relatives à des bills privés soient de fait renvoyées aux comités des bills qu'elles concernent, 87.
 - 6. Pour faire préparer certains rapports, 169.

ORDRES RESCINDÉS:

- 7. Pour un ajournement de la chambre, 76.
- Renvoyant un bill, 202.

ORDRES PERMANENTS:

COMITÉ PERMANENT des ordres permanents nommé, 4, 21. PREMIER RAPPORT, recommandant une réduction du quorum, etc.; quorum devant être de sept, 31. AUTRES RAPPORTS, relatifs à l'avis de pétitions, etc., 31, 40, 50, 56, 65, 84, 92, 104, 114, 122, 128, 134, 154, 187, 201, 212, 231, 289. RAPPORTS SPECIAUX sur certaines pétitions—Que l'avis n'a pas été donné, 50, 85, 122, 134, 231.—Que l'avis ne mentionne pas certaines choses que contient la pétition, 128. Qu'il sera satisfait à l'avis avant que le bill soit discuté, 40.—Que bien que défectueux sous certains rapports, l'avis soit considéré suffisant, 40, 56.—Revenant sur un rapport défavorable et déclarant que maintenant il trouve l'avis suffisant, 128.—Recommandant la suppression de la règle relative aux avis, 40, 50, 66, 93, 114, 122, 187, 212, 261, 289.—Que certaines pétitions ne sont pas de nature à exiger la publication de l'avis, 40, 50, 56, 66, 85, 104, 128, 201.

Ordres du jour :

- 1. Certains items devant figurer les premiers sur l'ordre des jours suivants, 127.—Immédiatement après les affaires de routine, 124.
 - 2. Mesures du gouvernement devant avoir la priorité certains jours, 67, 173.

ORDRES DU JOUR-Suite.

- 3. Certains items fixés pour un jour prochain devant êtres placés sur l'ordre pour une date plus prochaine, 69.
 - 4. Ordres rescindés, 253, 266, 320, etc.

OUTAOUAIS, -- (CITÉ):

- 1. Pétition de C. C. Henderson et autres, demandant un acte pour confirmer l'aliénation faite par feue Charlotte Henderson d'une moitié indivise de certains terrains dans la cité d'Ottawa, connus sous le nom de "Propriété de By," et pour en transférer la totalité à des syndics, 31. Rapport de l'avis, 50. Bill présenté, 52. Renvoyé à un comité, 75. Rapporté avec des amendements, 105. Considéré en comité; rapporté, 139. Passé, 148. Par le Conseil avec des amendements, 235. Considérés, 236. Adoptés, 248. (29-30 Vict., c. 172.)
- 2. Motion pour amender une résolution des subsides accordant (\$500,000 pour compléter les édifices parlementaires et départementaux à Ottawa), que l'item de \$500,000 soit réduit à \$300,000, cette chambre étant d'opinion que \$2,500,000 ayant déjà été dépensées par le Canada seul pour les constructions parlementaires et départementales, toute dépense additionnelle pour les compléter soit faite au moyen des revenus des futures provinces confédérées, 207. Amendement pour réduire la somme à \$400,000, rejeté; première motion rejetée, 208.

Voir Adresses, 35.

3. Compagnie du chemin de fer urbain de la cité:—Pétition pour un acte d'incorpo ration, 25. Rapport de l'avis, 31. Bill présenté, 42. Renvoyé à un comité, 64. Rapporté avec des amendements, 107. Considéré en comité; rapporté, 118. Passé, 136. Par le Conseil, avec des amendements; considérés et adoptés, 216. S. R., 381. (29-30 Vic., c. 106.)

Collége:

- 4. Pétition pour faire conferer à ce collége les pouvoirs universitaires, 76. L'avis non exigé, 85. Bill présenté, 87. Renvoyé à un comité, 151. Rapporté avec des amendements, 173. Considéré en comité; rapporté, 199. Passé, 228. Par le Conseil, 272. S. R., 383. (29-30 Vic., c. 135.)
 - 5. Demande d'aide, 23.
 - 6. Hôpital-général: Pétition des Sœurs de Charité, demandant de l'aide, 30.
- 7. Institut canadien français:—Pétition pour des amendements à son acte, 147. Rapport de l'avis, 187. Bill présenté, 108. Renvoyé à un comité, 200. Rapporté, 230. Considéré en comité; rapporté, 139. Passé, 149. Par le Conseil, 286. S. R., 384. (29-30 Vic, c. 139.)
- 8. Société d'histoire naturelle:—Pétition pour un acte d'incorporation, 50. Rapport de l'avis, 57. Bill présenté, 58. Renvoyé à un comité, 109. Rapporté avec des amendements, 114. Considéré en comité; rapporté, 139. Passé, 149. Par le Conseil, 216. S. R., 382. (29-30 Vic., c. 140.)
 - 9. Asile d'orphelins catholiques: Demande d'aide, 30.
 - 10. Asile d'orphelins: Demande d'aide, 113.
- 11. Asile St. Patrice: Pétition pour un acte d'incorporation, 45. L'avis n'est pas exigé, 51. Bill présenté, 87. Renvoyé à un comité, 121. Rapporté avec des amendements, 129. Considéré en comité; rapporté, 139. Passé, 149. Par le Conseil, 216. S. R., 381. (29-30 Vic., c. 147.)

OUTAOUAIS, -- (CITÉ) -- Suite.

Aqueduc:

- 12. Pétition pour un acte d'incorporation, 45. Pétition en faveur, 262. Rapport de l'avis, 51. Bill présenté, 71. Renvoyé à un comité, 110. Rapport que le bill est abandonné par ses promoteurs, 309.
 - 13. Pétition contre le bill, 203.

OUTAQUAIS à PRESCOTT, CHEMIN DE FER D':-Voir Documents, 57.

Oxford:—Pétition du conseil municipal, demandant un acte pour légaliser certains de scs règlements relatifs à la cotisation, 35. Rapport de l'avis, 40. Bill présenté, 41. Renvoyé à un comité, 63. Rapporté avec des amendements, 129. Considéré en comité; rapporté, 139. Passé, 149. Par le Conseil, avec des amendements, 235. Considérés, 236. Ordre pour la prise en considération des amendements, rescindé, 354.

PARLEMENT PROVINCIAL:

- 1. Bill pour amender le chapitre 3 des statuts refondus du Canada, concernant les deux chambres du parlement provincial (Hon. M. Dorion); présenté, 24. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 300.
 - 2. Proclamations prorogeant le parlement, V à X.

PAROISSES:

- 1. Bill pour étendre les dispositions du chapitre 18 des statuts refondus du Bas-Canada, concernant l'érection et division de paroisses et la construction et réparation des églises (M. Bellerose); présenté, 24. Renvoyé à un comité, 41. Rapporté avec des amendements, 65. Considéré et amendé en comité; rapporté, 89. Passé, 107. Par le Conseil avec des amendements, 138. Considérés et adoptés, 139. S.R., 381. (29-30 Vic., c. 36.)
- 2. Pétition pour des amendements au bill ci-dessus; Rév. J. J. Vinet et autres, 77.
- 3. Bill pour amender le chapitre 18 des statuts retondus du Bas-Canada concernant l'érection des paroisses (M. Poulin); présenté, 123. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 321.

Partage, Vente d'immeubles en vertu d'un acte de :--Voir Comptes, 58.

PATRIMOINE: -Motion—qu'une loi devrait être adoptée pour empêcher que les terres ne puissent être saisies pour dette que pour une certaine somme fixe, rejetée, 87.

PECHERIES:

- 1. Bill pour amender l'acte concernant la protection des pêcheries (M. Pope); présenté, 47. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 355.
 - 2. Pétition en fayeur du bill ci-dessus; Outaouais, 173.
- 3. Bill pour amender l'acte 29 Vic., c. 11, relatif à la pêche et à la protection des pêcheries (M. Pouliot); présenté, 52. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 355.

PECHERIES-Suite.

4. Pétions pour des amendements à l'acte des pêcheries :—District de Beauharnois, 212, 230. Bradford, 173. G. Crawford et autres, 173. Huron, 173. Québec, 61. Rimouski, 77. Ste. Agnès, 128. St. Denis, 77. St. Etienne de la Malbaie, 128. St. Fidèle, 113. St. Louis de Kamouraska, 61.

Voir Documents, 19, 20. Adresses, 13, 14.

PEEL:—Pétition demandant un acte pour parfaire la séparation de Peel d'avec York, 77. Rapport de l'avis, 85. Bill présenté, 86. Renvoyé à un comité, 147. Rapporté, 187. Considéré en comité; rapporté; passé, 243. Par le Conseil, 282. S. R., 384. (29-30 Vic., c. 71.)

PEINE DE MORT :- Voir Mort.

Pensionnaires militaires:

- 1. Bill pour continuer, pendant un temps limité, l'acte qui autorise l'emploi de pensionnaires militaires et autres comme police locale; présenté, 32. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 301.
- 2. La chambre se forme en comité sur l'opportunité d'employer des pensionnaires militaires et autres comme police locale, 170. Ordre de prise en considération, rescindé, 303.
- Percival, Mary:—Sa pétition, demandant que la pension que recevait son mari lui soit continuée, 45.
- Perth (Comté):—Pétition demandant un acte pour prolonger le temps fixé pour le paiement de la dette du comté, 146. Rapport de l'avis, 187. Bill présenté, 202. Motion pour la 2me lecture; objection,—que le bill est hors d'ordre, attendu qu'il affecte le revenu public; M. l'Orateur décide qu'il aurait dû prendre naissance dans un comité général, 298.

PETERBOROUGH (VILLE):

- 1. Pétition demandant une loi pour amender l'acte relatif à la dette de la dite ville, et pour autoriser l'émission de bons pour construire un Hêtel-de-Ville, 56. Rapport de l'avis, 66.
 - 2. Pétition contre, 62.

PETERBOROUGH AU LAC CHEMONG, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE:

- 1. Pétition demandant un acte pour remettre en vigueur ses pouvoirs, 45. Pétition en faveur, 146. Rapport de l'avis, 51. Bill présenté, 63. Renvoyé à un comité, 109.
- 2. Pétition demandant un acte autorisant la vente de ce chemin de fer, 77. Rapport de l'avis, 85. Bill présenté, 86. Renvoyé à un comité; 62me règle suspendue, 137. Rapporté avec des amendements, 188. Considéré et amendé en comité, 220. Passé, 223. Par le Conseil, 272. S.R., 382. (29-30 Vic., c. 98.)

Voir Port Hope, Lindsay et Beaverton, Compagnie du chemin de Fer de.

- Petite Nation, Rivière :—Pétition pour la construction de certains travaux pour relier les eaux de cette rivière à celles du St. Laurent, 274. Voir Adresses, 36.
- Pétitions:—Présentées et lues le même jour après motion à cet effet, 46, 62, 84, 114, 146, 166, etc.

Petrole:—Bill pour pourvoir à l'inspection du pétrole rafiné; présenté, 289. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 356.

Voir Douane, droits de, 2.

PIERREVILLE, COMPAGNIE DES MOULINS À VAPEUR DE :—Pétition pour un acte d'incorporation, 34. Rapport de l'avis, 40. Bill présenté, 43. Renvoyé à un comité, 74. Rapporté avec des amendements, 106. Considéré eu comité; rapporté, 139. Lu 3me fois, amendé et passé, 149. Par le Conseil, 216. S. R., 381. (29-30 Vic., c. 115.)

PILOTES:

- 1. Pétition de leur corporation pour des amendements à leur acte, 23. Rapport de l'avis, 85. Bill présenté, 105. Lu la 2me fois; motion pour renvoyer le bill à un comité, 141. Adoptée, 151. Rapporté, 187. Considération en comité général, remise à trois mois, 291. Honoraire remis, 372.
 - 2. Pétitions contre, 212, 230.

PLANTES: - Voir Douane, droits de, 8.

Ponts :- Pétitions relatives à des ponts, savoir :

- 1. Etchemin, Rivière:—Pétition demandant qu'il ne soit pas passé de loi autorisant John Motz à ériger un deuxième pont de péages sur cette rivière, 45.
- 2. Pont International, compagnie du:—Pour des amendements à son acte d'incorporation et l'autorisation d'emprunter \$1,000,000, 103. Rapport de l'avis, 114. Bill présenté, 123. Renvoyé à un comité, 152. Rapporté, 195. Considéré en comité; rapporté, 246. Passé, 260. Par le Conseil, 286. S.R., 383. (29-30 Vic., c. 107.)
- 3. Morrison, Goulet: Demandant de l'aide pour ériger un pont sur ce goulet, dans Clarendon, 186.
- 4. Nicolet, Rivière:—Demandant de l'aide pour construire un pont sur cette rivière, 128.
- 5. Rideau, Rivière:—Pour construire un pont sur cette rivière, au passage d'Oliver, 70.

St. Charles, Rivière:

- 6. De W. J. Bickell, demandant l'autorisation d'ériger un pont tournant sur cette rivière, à la Pointe-au-Lièvre, 31. Pétitions en faveur, 77, 104. Suspension de la règle relative à l'avis, recommandée, 40. Suspendue; bill présenté, 42. Renvoyé à un comité, 74. Rapporté avec des amendements, 105. Considéré et amendé en comité; rapporté, 116. Lu la 3me fois, amendé et passé, 135. Message du Conseil, demandant les témoignages, documents, etc., sur lesquels le bill est fondé, ainsi que les pétitions contre le bill, 134. Communiqués, 192. Rapporté du Conseil avec des amendements, amendements renvoyés au comité des bills privés, 221. Rapporté, 230. Amendements adoptés, 248. S. R., 383. (29-30 Vic., c. 108.)
 - 7. Pétitions contre ce bill, 23, 112, 167.
- 8. St. Hyacinthe, compagnie du nouveau pont de:—Pour un acte d'incorporation, 50. Rapport de l'avis, 85. Bill présenté, 86. Renvoyé à un comité; 62me règle suspendue, 140. Rapporté, 147. Considéré et amendé en comité; rapporté, 196. Passé, 226. Par le Conseil avec un amendement, 286. Considéré et adopté, 287. S.R., 384. (29-30 Vic., c. 109.)
- Poids et mesures:—Bill pour amender le chapitre 53 des statuts refondus du Canada, relatif aux poids et mesures; présenté, 17. Renvoyé à un comité, 90. Rapporté, 156, Considération en comité remise à 3 mois, 343.

Police secrète:—Motion pour amender une résolution des subsides accordant \$100,000 pour le service d'agents de police secrète en réduisant la somme à \$50,000, rejetée, 210.

POPE, RICHARD:—Voir Documents, 59. Adresses, 57.

PORT HOPE, LINDSAY ET BEAVERTON, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE:

- 1. Pétition pour des amendements à son acte, 25. Pétitions en faveur, 103. Rapport de l'avis, 40. Bill présenté, 41. Renvoyé à un comité, 63. Rapporté avec des amendements, 126, Considéré en comité; rapporté, 139. Renvoyé de nouveau à un comité général et amendé; rapporté; passé, 195. Par le Conseil avec des amendements, 251. Renvoyé au comité des chemins de fer, 252. Rapporté, 262. Adopté, 263. S. R., 383. (29-30 Vic., c. 99.)
 - 2. Pétitions des actionnaires et créanciers contre le bill, 146, 166.
- 3. Pétitions demandant qu'il ne soit passé aucun acte pour légaliser un règlement du conseil de ville de Peterborough relatif à la construction d'un embranchement pour relier le chemin de fer de Peterboro' à Chemong, à l'embranchement de Milbrook du chemin de fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton, 103, 146.

PORT STANLEY, HAVRE ET CHEMIN DE: - Voir Documents, 61. Adresses, 69.

PORT DOVER, HAVRE DE: - Voir Documents, 60. Adresses, 38.

Postes:

- 1. La chambre se forme en comité sur l'opportunité d'amender l'acte des postes, 217. Considéré; rapport de 5 résolutions relatives à la vente de timbres-poste, aux fraudes contre les postes, etc.; renvoyées au comité général du bill, 236. Voir infra, 2.
- 2. Bill pour amender l'acte des postes; présenté, 222. Renvoyé à un comité général; résolutions renvoyées à ce comité (supra, 1), 238. Bill considéré et amendé, 255. Lu 3me fois et passé, 269. Par le Conseil avec des amendements, 287. Considérés et adoptés, 289. S. R., 384. (29-30 Vic., c. 11.)
- 3. Pétition d'A. et D. Kerr, de Bonaventure, relative à la continuation de son contrat pour le transport de malles, 45.

Voir Documents, 62.

Prets et placements, Compagnie canadienne de :—Pétition pour un acte spécial lui permettant d'acquérir et vendre des terres, 173. Rapport de l'avis, 187. Bill présenté, 202. Renvoyé à un comité, 249. Rapporté avec des amendements, 281. Considérés et amendé en comité; rapporté, 297. Passé, 305. Par le Conseil, 352. S. R. 385. (29-30 Vic., c. 126.)

Prisons:

- 1. Bill pour pourvoir efficacement à l'emploi des détenus dans les prisons de comté; présenté, 106. Ordre de prise en considération, rescindé, 303.
- 2. Pétition demandant que les condamnés aux travaux forcés puissent être employés en dehors de leur prison; du maire, etc., de London, 167.

Voir Documents, 63.

PRISONS, DISCIPLINE DES:—Pétition pour des amendements aux lois y relatives; conseil municipal de Wellington, 56.

PRISONS ET ASILES: -Voir Documents, 63.

PRIVILÉGES:

- 1. Comité permanent des priviléges et élections, nommé, 4, 21.
- 2. M. l'orateur émet son mandat pour l'appréhension d'Elzéar Gérin Lajoie, accusé d'assaut sur J. B. E. Dorion, député, 257. Il est placé à la barre et fait sa déclaration; réplique de M. Dorion; résolution,—qu'il est coupable d'infraction aux priviléges; motion—qu'il soit réprimandé et déféré à la garde du sergent-d'armes pendant 24 heures; amendement—qu'il soit réprimandé et déféré à la garde du sergent-d'armes durant le bon plaisir de la chambre, adopté; réprimande entrée dans les journaux, 263.

PROCEDURE CRIMINELLE:—Bill pour amender la loi de procédure criminelle dans le Haut-Canada; présenté, 28. Renvoyé à un comité général, 53. Considéré; rapporté, 89. Passé, 107. Par le Conseil, 184. S. R., 382. (29-30 Vic., c. 41.)

PROCUREURS:—Bill pour amender la loi relative aux procureurs; présenté, 28. Renvoyé à un comité, 54. Rapporté, avec des amendements, 57. Considérés en comité; rapportés, 89. Passé, 107. Par le Conseil, 184. S. R., 382. (29-30 Vic., c. 49.)

PRODUITS AGRICOLES: - Voir Douane, droits de, 12.

Profession Médicale:

- 1. Bill pour amender la loi médicale du Haut-Canada, présenté, 115. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 303.
- 2. Bill pour amender l'acte médical du Haut-Canada, du Conseil; lu, 272. Renvoyé à un comité, 321. Rapporté avec des amendements, 330. Considéré et amendé en comité; rapporté; passé tel qu'amendé, 351. Amendements adoptés par le Conseil, 368. S. R., 385. (29-30 Vic., c. 54.)
 - 3. Pétitions pour des amendements à cet acte; collège Victoria, 212.

PUNITION SOMMAIRE:

- 1. Bill pour amender les chapitres 114 et 124 des statuts refondus du Haut-Canada, relatifs aux convictions sommaires, présenté, 115. Renvoyé à un comité, 321. Rapporté avec des amendements, 323. Considéré en comité; rapporté; passé, 336. Par le Conseil, 353. S. R., 385. (29-30 Vic., c. 50.)
- 2. Pétition demandant que les frais de conviction sommaire soient pris sur les fonds du comté lorsqu'ils ne peuvent être recouvrés du défendeur; conseil municipal de Leeds et Grenville, 113.

PYE, THOMAS :- Pétition de Thomas Pye, de Gaspé, demandant de l'aide, 61.

QUARANTAINE :- Voir Emigration, 1.

QUÉBEC (CITÉ DE):

1. Pétition de la corporation, pour des amendements aux actes qui constituent la dite cité en corporation, 23. Rapport de l'avis, 50. Bill présenté, 52. Renvoyé à un comité, 119. Rapporté avec des amendements, 213. Considéré et amendé en comité; rapporté, 246. Motion pour la 3me lecture; amendement—pour renvoyer de nouveau le bill à un comité général, à l'effet d'en retrancher la partie qui impose une taxe sur le revenu, rejeté; renvoyé de nouveau à un comité général, et amendé; autre amendement proposé et rejeté; lu la 3me fois, amendé et passé, 289. Par le Conseil, avec des amendements; considérés, 342. Motion,—désapprouvant quelques amendements, 368. Message du Conseil, demandant que le bill lui soit renvoyé pour rectifier une erreur qui

QUEBEC (CITÉ DE)-Suite.

s'est glissée dans un de ses amendements, 379. Renvoyé au Conseil, 380. Bill revenu avec l'erreur rectifiée; résolution,—que cette chambre n'insiste pas sur ses amendements, ib. S. R., 386. (29-30 Vic., c. 57.)

- 2. Pétitions contre ce bill, 230, 281.
- 3. Pétitions pour des amendements au bill, 221, 285.
- 4. Bill pour amender l'acte 29 Victoria, chapitre 57, concernant la corporation de la cité de Québec (M. Taschereau); présenté, 51. Renvoyé à un comité, 75. Rapport que le bill n'a pas été introduit comme bill privé, et n'est pas, par conséquent, du ressort du comité, 187.
- 5. Caisse d'économie Notre-Dame:—Pétition pour un acte d'incorporation, 45. Rapport de l'avis, 85. Bill pour définir les pouvoirs de la dite institution; du Conseil; lu, 126. Renvoyé à un comité, 138. Rapporté, 155. Considéré et amendé en comité; rapporté, 220. Passé tel qu'amendé, 222. S. R., 382. (29-30 Vic., c. 130.)

Voir Documents, 6.

Chapelles, Juridictions de:

- 6. Pétition de la société d'église du diocèse, demandant un acte pour lever les doutes quant à la légalité d'un canon établissant certaines juridictions de chapelles dans la paroisse de Québec, 104. Pétitions des ministres et marguilliers de différentes chapelles, en faveur, 134, 146. Rapport de l'avis, 114. Bill présenté, 115. Renvoyé à un comité, 152. Rapporté, 187. Considéré en comité; rapporté, 243. Passé, 259. Par le Conseil, 308. S. R., 384. (29-30 Vic., c. 148.)
 - 7. Pétition du révérend G. V. Housman, recteur de Québec, contre le bill, 194.
 - 8. Asile d'orphelines protestantes: Demande d'aide, 23.
- 9. Compagnie d'assurance contre le feu: Pétition pour continuer l'existence de son acte d'incorporation, 112. Rapport de l'avis, 122. Bill présenté, 123. Renvoyé à un comité. 152. Rapporté avec des amendements, 188. Considéré en comité; rapporté, 245. Passé, 260. Par le Conseil, 286. S. R., 383. (29-30 Vic., c. 127.)
 - 10. Bon pasteur, Asile du :- Demande d'aide, 23.
 - 11. Asile d'orphelins :- Demande d'aide, 26.
- 12 Compagnie d'assurance maritime:—Sa pétition, demandant l'autorisation de faire des affaires comme assurance contre le feu, 23. Rapport de l'avis, 31. Bill présenté, 52. Renvoyé à un comité, 119. Rapporté avec des amendements, 156. Considéré en comité; rapporté, 196. Lu 3me fois, amendé et passé, 239. Par le Conseil, avec un amendement, 272. Considéré, 273. Adopté, 298. S. R., 282. (29.30 Vic., c. 150.)
- 13. Notre-Dame, Paroisse:—Pétition demandant un acte pour confirmer certains dons et legs faits au curé de la dite paroisse pour les pauvres, 30. L'avis n'est pas exigible, 40. Bill présenté, 42. Renvoyé à un comité, 60. Rapporté avec des amendements, 70. Considéré en comité, rapporté, 107. Passé, 135. Par le Conseil, 190. S. R., 382. (29-30 Vic., c. 150.)
 - 14. St. Joseph de la maternité, Hospice:—Demande d'aide, 55. Shérif:—Voir Adresses, 51.
- Québec, Banque de :—Pétition pour des amendements à son acte d'incorporation, 70. L'avis n'est pas exigible, 85. Bill venu du Conseil; lu, 134. Renvoyé à un comité; 165. Rapporté, 189. Considéré en comité; rapporté, 220. Passé, 223. S. R., 382. (29-30 Vic., c. 86.)

Quebec, Maison de la Trinité de :—Bill pour augmenter ses pouvoirs; présenté, 93. Renvoyé à un comité général, 321. Considéré et amendé; rapporté; passé, 345. Par le Conseil, avec un amendement; considéré et adopté, 370. S. R., 386. (29.30 Vic., c. 58.)

Voir Documents, 66.

Québec, chemin à barrières de :

- 1. Pétition pour des amendements à cet acte, 23.
- 2. Pétition demandant que la compagnie s'acquite de ses obligations dues, 112.
- 3. Pétition à l'effet de faire libérer la compagnie de la dette contractée pour la construction de chemins sur la rive sud, 197.

QUEEN, COMPAGNIE D'ASSURANCE dite (Liverpool). Voir Documents, 28.

QUEEN'S COLLEGE, KINGSTON:—Demande d'aide, 30.

QUESTIONS:

- 1. Question sur chaque paragraphe d'une motion, 12.
- 2. Sans amendement, 36, 263.
- 3. Débats sur une question ajournés, 124, 141, 145, 281, 343.—Par l'orateur, quittant le fauteuil à 6 heures, 88.— Par l'ajournement de la chambre, 234, 281, 345.
- 4. Objection (à la seconde lecture) que le bill pour capitaliser la dette d'intérêts et prolonger le délai fixé pour le paiement de la dette du comté de Perth, n'est pas dans l'ordre, d'autant qu'il affecte le revenu public; M. l'orateur décide qu'il devrait prendre naissance en comité général, 298.
- 5. Objection (à la 3me lecture) que le bill pour indemniser les héritiers de feue dame Elizabeth McKay, en conséquence d'une erreur survenue dans les lettres-patentes émises par la couronne pour des terres auxquelles elle avait droit, est hors d'ordre et qu'il aurait dû prendre naissance en conseil général; M. l'orateur décide que le bill n'impose nulle nouvelle charge,—qu'il ne fait qu'aider au gouvernement à régler cette affaire qu'i tombe sous l'effet de la 23me section de l'acte concernant les terres, 37.

QUESTIONS REJETÉES, ETC:

- 6. Pour amender le 21me paragraphe de l'adresse en réponse au discours du trône, en le remplaçant par un autre à l'effet qu'aucune mesure pour effectuer l'union des provinces de l'Amérique Anglaise ne soit adoptée avant que le peuple ait eu l'occasion de se prononcer sur elle, 13.
- 7. Pour que la chambre se forme en comité à l'égard de dons de terres aux colons, remplacée par un amendement, 36.
- 8. Qu'une loi devrait être adoptée, empêchant la saisie pour dette du patrimoine du colon jusqu'à une certaine somme, 87.
- 9. Que cette chambre, (amendement à la question pour que la chambre se forme en comité des voies et moyens sur certaines résolutions relatives au tarif, billets provinciaux, etc.) bien que disposée à pourvoir amplement au crédit public et à l'efficacité du service public en général, croit qu'il est inexpédient, vu que la confédération de l'Amérique du Nord Britannique semble être à la veille de s'effectuer, d'adopter main-

QUESTIONS-Suite.

QUESTIONS REJETÉES, ETC.—Suite.

tenant des mesures qui auront sans nécessité l'effet de causer des pertubations dans le commerce, l'industrie manufacturière et le système monétaire ainsi que dans le système de banque de la province, 124, 132.

- 10. Pour renvoyer de nouveau à un comité général les résolutions sur le tarif, afin de les amender en imposant aux machines de fabrique un droit de 15 pour cent, 183.
- RANKIN, ARTHUR:—Pétition demandant un brevet pour la fabrication d'un combustible artificiel, 24. Rapport de l'avis, 31. Bill présenté, 32. Renvoyé à un comité, 63. Rapporté avec des amendements, 167. Considéré en comité; rapporté, 198. Passé, 227. Par le Conseil, avec des amendements, 272. Considérés et adoptés, 273. S. R., 383. (29-30 Vic., c. 158.)
- RASTRICK, F. J.:—Pétition de F. J. Rastrick et de sa femme, demandant un acte pour les remettre en possession de la propriété mise entre les mains de syndics en vertu de leur contrat de mariage, 55. Rapport de l'avis, 66.
- RATS-MUSQUÉS:—Pétition demandant un acte pour la protection des rats-musqués dans les marais sur la Pointe Pelée et ruisseaux avoisinants, 70.
- REACH:—Pétition pour des amendements à l'acte qui confirme le tracé de certains chemins dans ce township, 104. Rapport de l'avis, 114. Bill présenté, 115. Renvoyé à un comité, 152. Rapporté, 187. Considéré en comité; rapporté, 244. Passé, 259. Par le Conseil, 286. S. R., 383. (29-30 Vic., c. 83.)
- RECORDERS:—Bill pour amender la loi relative à la nomination de recorders dans le Haut-Canada; du Conseil, 190. Lu, 198. Renvoyé à un comité général, 226. Considéré; rapporté, 233. Passé, 234. S. R., 382. (29-30 Vic., c. 47.)

 Voir Jurés, 2, 3.

RECTORERIES:

- 1. Pétition du synode provincial de l'église d'Angleterre, demandant un acte pour autoriser la vente des terres de rectorerie, 55. Rapport de l'avis, 66. Bill présenté, 67. Motion pour remettre à 3 mois la 3me lecture, rejetée; lu et renvoyé à un comité, 120. Rapporté avec des amendements, 167. Considéré et amendé en comité; rapporté, 198. Passé, 228. Par le Conseil, 272. S. R., 383. (29-30 Vic., c. 16.)
 - 2. Pétition en faveur :- Presbytère de l'église St. James, Kingston, 329.
- 3. Pétitions contre:—Recteur et marguilliers de l'église St. Paul, Woodstock, 146. Presbytère de l'église St. John, Kingston, 147. Do de St. Thomas, 221.
- 4. Bill pour amender l'acte de cette session (supra, 1.) relatif à la vente des terres de rectorerie; du Conseil, 313. Lu, 317. Lu 2me et 3me fois; passé, 353. S. R., 385. (29-30 Vic., c. 17.)

Régiopolis, collège de, Kingston:

1. Pétition demandant un acte pour conférer à ce collége les pouvoirs universitaires, 31. L'avis n'est pas exigé, 40. Bill présenté, 43. Renvoyé à un comité, 107. Rapporté avec des amendements, 129. Considéré en comité; rapporté, 137. Passé, 155. Par le Conseil, 221. S. R., 381. (29-30 Vic., c. 133.)

Réciopolis, collège de, Kingston-Suite.

2. Pétition de R. V. Rogers, ministre de l'église St. James, Kingston, contre le bill, 231.

Reine, Banc de La: - Voir Documents, 67. Cours

RICHELIEU, HOPITAL DE:-Demande d'aide, 61.

- RIVIÈRE NOIRE:—Motion amendant une résolution des subsides affectant \$22,500 à des travaux pour la descente des bois sur l'Outaouais et ses tributaires—que la somme soit réduite à \$12,500, et qu'elle soit appliquée à l'achat de certaines glissoires sur la Rivière-Noire et qui appartiennent à un député à cette chambre, rejetée, 206.
- Rogers, John:—Sa pétition, pour un acte de naturalisation, 61. Suspension de la règle relative à l'avis recommandée; suspendue; bill présenté, 93. Renvoyé à un comité, 140. Rapporté, 187. Considéré en comité; rapporté; passé, 244. Par le Conseil, 282. S. R., 384. (29-30 Vic., c. 176.)
- Rose, Henry:—Sa pétition, demandant un octroi de terre pour ses services durant la guerre de 1812, 268.
- Rossin, compagnie de l'hôtel:—Pétition pour un acte spécial, 35. Rapport de l'avis, 40. Bill présenté, 42. Renvoyé à un comité, 74. Rapporté avec des amendements, 106. Considéré en comité, 117. Rapporté, 139. Passé, 148. Par le Conseil, 216. S. R., 381. (29-30 Vic., c. 124.)
- ROXTON, COMPAGNIE DES MINES DE:—Pétition pour un acte d'incorporation, 77. Rapport de l'avis, 85. Bill présenté, 86. Renvoyé à un comité, 121. Rapporté avec des amendements, 188. Considéré et amendé en comité; rapporté, 245. Passé, 260. Par le Conseil, 286. S. R., 383. (29-30 Vic., c. 116.)
- AGUENAY, RIVIÈRE: —Pétition pour la construction de débarcadères à la Baie St. Paul, St. François et St. Irénée, etc., 35.
- St. Albans, Maraude de: Voir Documents, 69. Adresses, 41.

STE. ANGÈLE:

- 1. Pétition pour faire réunir certains rangs de cette paroisse à celle de Ste. Marie de Monnoir, 24. Pétition en faveur, 77. Rapport de l'avis, 31. Bill présenté, 32. Renvoyé à un comité, 63.
 - 2. Pétitions contre, 24, 84. Voir Documents, 70, 71. Adresses, 42, 43.
- St. Bernard De Lacolle:-Voir Documents, 72. Adresses, 144.
- St. Bonaventure:—Pétition pour faire séparer cette paroisse de la municipalité de St. Guillaume, 114. Pétition en faveur, 147. Rapport du comité des ordres permanents que l'avis n'a pas été donné, 122. Autre rapport—qu'il trouve aujourd'hui l'avis suffisant, 128. Bill présenté, 129. Renvoyé à un comité, 153. Rapporté, 187. Considéré en comité; rapporté, 244. Passé, 259. Par le Conseil, 294. S. R., 384. (29.30 Vic., c. 61.

- ST. CATHARINES, PRISON DE: Voir Documents, 55. Adresses, 34.
- St. CHARLES: Voir Ponts, 6, 7.
- St. Dominique:—Pétition demandant que J. Desène et autres ne soient pas autorisés à confectionner un chemin macadamisé dans cette paroisse, 46.

ST. ETIENNE DE BEAUHARNOIS:

- 1. Pétition pour faire ériger en municipalité distincte la division paroissiale de St. Etienne de Beauharnois, 30. Rapport de l'avis, 40. Bill présenté, 71. Renvoyé à un comité; rapporté avec des amendements, 147. Considéré en comité; rapporté, 195. Passé, 226. Par le Conseil, 272. S. R., 382. (29-30 Vic., c. 64.)
 - 2. Pétition contre, 24.
- ST. George de Windson:—Pétition demandant la révocation de la 2me section de 29 Vic., c. 50, et que la municipalité soit replacée sous l'opération du 1er paragraphe de la 53me section du chapitre 24 des statuts refondus du Bas-Cauada, quant aux cotisations pour chemins et ponts, 212.

ST. HEDWIDGE:

- 1. Pétition pour ériger cette paroisse en une municipalité distincte, 56. Rapport de l'avis, 66. Bill pour diviser le township de Clifton; présenté, 72. Renvoyé à un comité, 151. Rapport—que le préambule n'est pas prouvé, 194.
 - 2. Pétition contre le bill, 173.
- 3. Pétiton demandant que si St. Hedwidge est érigé en municipalité, certains lots de Clifton ne soient pas compris dans ce changement, 173.
- St. Hyacinthe, nouveau pont de:-Voir Ponts, 8.
- St. Laurent, Fleuve:—Pétition demandant qu'il soit pris des mesures pour s'assurer de la possiblité d'établir un pont d'hiver dans le bas du St. Laurent, 104.
- St. Laurent, Compagnie de Navigation du :—Pétition pour un acte d'incorporation. 23. Rapport de l'avis, 31. Bill venu du Conseil ; lu, 124. Renvoyé à un comité, 138. Rapporté avec des amendements, 156. Considéré en comité ; rapporté, 219. Passé, 222. S. R., 382. (29-30 Vic., c. 113.)
- ST. LAURENT, COMPAGNIE DE REMORQUEURS DU :
 - 1. Pétition pour des amendements à son acte, 26. Rapport spécial sur l'avis, 40. Bill venu du Conseil; lu, 148. Renvoyé à un comité, 166. Rapporté, avec des amendements, 188. Considéré en comité; rapporté, 220. Passé, 223. S. R., 382. (29-30 Vic., c. 112.)
 - 2. Pétition de la compagnie contre tout changement à son acte de corporation, 125.
- STE. MARIE DE MONNOIR: Demande d'aide pour l'hospice Ste. Croix dans cette paroisse, 56.
- St. Ours:—Pétition pour incorporer ce village comme ville, 23. Rapport de l'avis; bill présenté, 57. Renvoyé à un comité, 64. Rapporté avec des amendements, 105. Considéré en comité; rapporté, 117. Passé, 135. Par le Conseil, 198, S.R. 381. (29-30 Vic., c. 60.)

- St. Pierre, Rivière:—Pétition pour faire nettoyer cette rivière et élargir le tunnel sous le Canal Lachine, 125.
- St. Pierre-Baptiste:—Pétition pour faire ériger en une municipalité distincte certaines parties d'Inverness et d'Halifax Nord, 70. Rapport de l'avis, 128. Bill pour ériger la dite municipalité sous le nom de St. Pierre-Baptiste; présenté, 154. Renvoyé à un comité, 248. Rapporté avec des amendements, 300.
- ST. ROCH, CAISSE D'ECONOMIE DE:-Voir Documents, 74. Adresses, 45.
- ST. VINCENT:—Pétition de cette municipalité à l'effet de construire un havre à l'embouchure de la rivière Big Head (Meaford), etc., 62. Rapport de l'avis, 66. Bill présenté, 67. L'envoyé à un comité, 109. Rapporté, 147. Considéré en comité; rapporté, 195. Passé, 226. Par le Conseil, 272. S. R., 383. (29-30 Vic, c. 78.)
- ST. HYACINTHE, SŒURS DE CHARITÉ DE :- Demande d'aide, 30. Pétition en faveur, 31
- ST. JERÔME, COLLEGE DE, BERLIN:—Pétition pour un acte d'incorporation, 30. L'avis non exigible, 40. Bill présenté, 52. Renvoyé à un comité, 75. Rapporté avec des amendements, 93. Considéré en comité; rapporté, 109. Passé, 116. Par le Conseil, 170. S. R., 381. (29-30 Vic., c. 134.)
- ST. JOHN, SOCIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE DE (DIOCÈSE DE KINGSTON):—Pétition pour un acte d'incorporation, 92. L'avis non exigible, 104. Bill présenté, 106. Renvoyé à un comité; 62mc règle suspendue, 137. Rapporté, 147. Considéré en comité; rapporté, 165. Passé, 195. Par le Conseil avec des amendements, 272. Considérés, 273. Adoptés, 306. S. R., 384. (29-30 Vic., c. 149.)

SALUBRITE PUBLIQUE :- Voir Documents, 26.

SAUVAGES:

- 1. Bill pour autoriser les Sauvages Iroquois de Caughnawaga à réglementer la coupe du bois dans leur réserve; du Conseil; lu, 105. Renvoyé à un comité, 137.
- 2. Bill pour confirmer le titre aux terres possédées en fidéicommis pour les Sauvages de cette province; du Conseil; lu, 284. Renvoyé à un comité général, 306. Considéré; rapporté; passé, 335. S. R., 385. (29-30 Vic., c. 20.)

Sépultures: —Voir Documents, 4. Naissances.

SERGENT-D'ARMES:—Chargé d'arrêter E. G. Lajoie, accusé d'assaut sur la personne d'un député, 257. Il le place à la barre, 263. Tenu de le garder durant le bon plaisir de la chambre, 265.

SERVITEURS: - Voir Maîtres...

SHERBROOKE, PRISON DE: -Voir Adresses, 47.

Shérifs:—Voir Droit commun, procédure du.

SHÉRIF DE QUÉBEC: Voir Adresses, 51.

Simcoe, Banque du comité de :—Pétition pour un acte d'incorporation, 60. Rapport de l'avis, 56. Bill présenté, 57. Renvoyé à un comité, 109. Rapporté avec des amendements, 156. Considéré et amendé en comité; rapporté, 196. Passé, 227. Par le Conscil, avec des amendements donnant à cette institution le nom de la banque de Simcoe, etc., 287. Considérés, 288. Adoptés, 298. S. R., 384. (29-30 Vic., c. 91,)

SMART, WM. LYNN:—Sa pétition, demandant que la société d'hommes de loi du Haut-Canada soit autorisée à le recevoir comme avocat, 125. Rapport de l'avis, 128. Bill présenté, 131. Renvoyé à un comité, 153. Rapporté, 187. Considéré en comité; rapporté, 244. Passé, 267. Par le Conseil, 294. S. R., 384. (29-30 Vic., c. 174.)

SOREL:

- 1. Pétition du conseil de ville pour des amendements à son acte, 62. Rapport de l'avis; bill présenté, 66. Renvoyé à un comité, 140. Rapport que le bill est abandonné par ses promoteurs, 230.
 - 2. Pétition pour des amendements à ce bill, 146.
- 3. Pétition de P. Gadbois et autres, pour faire exempter leurs terres de la taxe municipale, 230.
- SPIRITUEUX:—La chambre en comité sur l'opportunité de créer un fonds spécial dénommé "Fonds de l'inspection des spiritueux," 87. Ordre de prise en considération, rescindé, 356.

Voir Douane, droits de, 1, 2, 4. Excise, droits d'.

STANBRIDGE:

- 1. Pétition pour faire diviser ce township en deux municipalités, 31. Pétition en faveur, 92. Rapport de l'avis, 40. Bill présenté, 46. Renvoyé à un comité, 74. Rapport, que le préambule n'est pas prouvé, 93.
 - 2. Pétition contre, 92.

STATISTIQUES JUDICIAIRES :- Voir Documents, 32.

STRATFORD:—Pétition du conseil de ville, demandant l'autorisation d'émettre de nouveaux bons pour consolider sa dette, 114. Rapport de l'avis, 122. Bill présenté, 126. Renvoyé à un comité, 153. Rapporté avec des amendements, 214. Considéré et amendé en comité; rapporté, 247. Passé, 262. Par le Conseil, 286. S. R., 383. (29-30 Vic., c. 77.)

SUBSIDES:

- 1. Discours du trône pris en considération; motion, que des subsides soient accordés à Sa majesté; devant être considérée en comité général; partie du discours y relative à lui renvoyée, 17. Considérée, 33. Rapport d'une résolution accordant des subsides à Sa Majesté; la chambre devant se former en comité sur ces subsides, 43. Message transmettant le budget, renvoyé, 59. La chambre en comité, 59, 72, 78, 101. Rapport d'une résolution; adoptée, 67. Rapport de 22 résolutions; adoptées, 94. Rapport de 82 résolutions, 96. Adoptées, 101, 205. Rapport de 17 résolutions; adoptées, 110. Budget supplémentaire, renvoyé, 111. La chambre de nouveau en comité, 185, 189, 192, 203. Rapport de 11 résolutions, amendements proposée et rejetés aux 4me (Glissoires sur l'Outaouais) et 5me (Edifices publics à Outaouais); résolutions adoptées, 205. Rapport de 9 résolutions, adoptées, 209. Rapport de 12 résolutions, amendement proposé et rejeté à la 12me (police secrète) ib. Rapport de 16 résolutions, adoptées, 218. La chambre de nouveau en comité, 224. Rapport de 7 résolutions; adoptées, 232. Autre budget supplémentaire, renvoyé, 274, 310. Amendement proposé à la 19me (indemnité aux townships du Bas-Canada en vertu de l'acte seigneurial) et rejeté; reste des résolutions adoptée, 349.
- 2. La chambre en comité des voies et moyens, 68. Rapport d'une résolution pour augmenter les droits d'excise sur les spiritueux, etc., adoptée, 94. Motion, que l'Orateur quitte le fauteuil; amendement qu'il est inopportun, à la veille de la confédération,

SUBSIDES-Suite.

d'adopter des mesures tendant à bouleverser le commerce, etc., 124. Considéré, 126. Rejeté; la chambre en comité, 132. Considérée, 156. Rapport de résolutions établissant un nouveau tarif douanier, 174. Motion pour les amender en imposant un droit de 15 pour cent sur les machines de fabrique, rejetée; résolutions adoptées, 183. Bill présenté, 184. (Voir Douanes, droits de, 2.) Chambre de nouveau en comité, 211. Rapport de 2 résolusions; Ire (autorisant le gouverneur en conseil à permettre la fabrication en entrepôt d'articles dans lesquels entrent des spiritueux, etc.), adoptée; bill présenté, (Voir Excise, droits d', 2); 2me résolution (pour déterminer la valeur des marchandises importées) remise, 231. Ordre pour la reprise en considération de la dite résolution, rescindé, 253. Chambre de nouveau en comité; rapport de résolutions accordant différentes sommes à prendre sur divers fonds; adoptées; bill présenté, 350. Voir infra, 3.

- 3. Bill pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil, et à certains autres besoins du ressort du service public, pour l'année fiscale expirant le trentième jour de juin, mil huit cent soixante-et-sept, et pour d'autres objets se rattachant au service public; présenté, 351. Lu 2me fois, 369. Passé, 375. Par le Conseil, 379. S. R., 387. (29-30 Vic., c. 8.)
- 4. Bill pour justifier le gouvernement de s'être écarté des dispositions de l'acte d'audition, etc., 33. Voir *Milice*, 4, 5.
- 5. Bill du Conseil affectant un crédit,—résolution autorisant ce crédit adoptée et renvoyée au comité général du bill, 253. Voir Justice, administration de la.
- 6. Adresses votées à Son Excellence, le priant de recommander le vote de certains crédits, 349.
- 7. Résolutions des subsides rapportées et réception du rapport remise à un autre jour, 59, 60, etc.—Rapport reçu immédiatement quant à l'exemption de droits d'excise, 150.

Sucres et mélasses:-Voir Douane, droits de, 2.

SUPERIEUR, LAC:—Comité spécial nommé aux fins d'obtenir des informations sur l'étendue et les richesses des mines de cuivre sur la rive nord du lac Supérieur, et sur les meilleurs moyens à prendre pour les développer de manière à faire de ces mines une source de revenus, et à donner en même temps de l'encouragement à l'emploi des capitaux dans le développement des dites mines de cuivre, 28. Quorum réduit, 46. Rapport, 310. (App. No. 4) Recommandation du comité des impressions, que le rapport ne soit pas imprimé, 323. Ordre pour le faire imprimer, 337.

AY, COMPAGNIE DE NAVIGATION DE LA:—Rapport du comité des comptes publics, recommandant le retrait de la réclamation du gouvernement à compte du prêt à cette compagnie; adopté, 318.

Télégraphes: - Voir Chemins de fer, 4.

TÉLÉGRAPHE ATLANTIQUE:—Message de Son Excellence, transmettant un télégramme de félicitation du ministre des colonies (par ordre de Sa Majesté), sur le succès de la pose du câble Atlantique, 268. Message en réponse; communiqué au Conseil, 274. Adopté par le Conseil, 285.

TEMOINS:—Voir Témoignages.

TÉMOIGNAGES:—Bill pour amender le chapitre 32 des statuts refondus du Haut-Canada, concernant les témoins et les témoignages; présenté, 71. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 321.

TENURE SEIGNEURIALE:

- 1. Bill pour expliquer certaines dispositions de l'acte seigneurial; présenté, 67. Renvoyé à un comité général, 321. Considéré et amendé; rapporté; passé, 344. Par le Conseil, 369. S. R., 385. (29-30 Vic., c. 30.)
- 2. Pétitions demandant le réglement immédiat des réclamations des townships du Bas-Canada à l'égard de l'acte seigneurial:—Municipalité de Bury, 194. Municipalité de Compton, 146. Do. de Lochaber, 133.
- 3. Motion, pour mettre de côté une résolution des subsides accordant aux townships du Bas-Canada \$191,904.40, comme indemnité en vertu de l'acte seigneurial, etc., rejetée, 349.

Voir Documents, 75. Adresses, 46.

TERRES:

- 1. Bill pour faire annuler des patentes en certains cas dans le Bas-Canada; présenté, 33. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 301.
- 2. Bill pour encourager l'immigration et faciliter la colonisation des terres incultes; présenté, 36. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 301.
- 3. Pétitions demandant l'adoption d'un système d'octrois gratuits pour les colons:—Conseil municipal de Kent, 35. Do. de Leeds et Grenville, 23. Do. de Norfolk, 56. Do. de Wellington, 56.
- 4. Motion pour que la chambre se forme en comité sur la résolution suivante :—que l'octroi gratuit de terres publiques de la province aux personnes réellement disposées à les défricher (le dit octroi sujet aux conditions d'établissement qu'on jugerait à propos d'imposer), serait une chose très désirable et qui aurait pour effet d'attirer l'émigration dans la province, et de développer rapidement les ressources du pays; amendement proposé, déclarant que le manque d'emploi d'une forte partie de la population, pendant les mois d'hiver, oblige un nombre considérable de personnes à passer à l'étranger, pour subvenir à l'existence de leurs familles, et que dans le but de restreindre l'émigration autant que possible, l'industrie minière et manufacturière, et la colonisation des terres publiques devraient être placées sur un pied qui ne laisserait rien à envier aux autres pays de ce continent; amendement, vû les changements constitutionnels qui sont à la veille de s'opérer, il n'est pas à propos que la législature modifie en rien pour le moment le système d'octroi, de vente ou d'administration des terres publiques de la province, adopté; motion principale adoptée telle qu'amendée, 36.

Voir Documents, 37. Adresses, 22-24. McKay.

Territoires non organisés:—Voir Justice, administration de la.

TERRAINS MINIERS ;—Voir Documents, 25. Adresses, 16.

THÉS: - Voir Douane, droits de, 1, 2.

TIMBRE, LOI DU:-Voir Documents, 40.

TINGWICK:—Pétition de la municipalité de Kingsey Falls, demandant que certains lots du premier rang de Tingwick soient annexés à cette municipalité, 50.

Todd, Alpheus:—Sa pétition, demandant à la chambre de souscrire à un certain nombre d'exemplaires de son *Treatise on Parliament Government*, qui se public en Angleterre, 103. Renvoyé au comité de la bibliothèque, 106. Rapport, recommandant d'abord une souscription à 50 exemplaires, et ensuite l'achat du nombre voulu pour la distribution aux députés, 213. Adopté, 313.

TORONTO:

- 1. Pétition du maire et corporation, pour faire révoquer l'acte de la dernière session légalisant certaines cotisations dans cette cité, 92. Rapport de l'avis, 104. Bill venu du Conseil, 190. Lu, 198. Renvoyé à un comité, 249. Rapporté, 262. Considéré en comité; rapporté, 297. Passé, 304. S. R., 385. (29-30 Vic., c. 73.)
- 2. Eglise St. James:—Pétition du recteur et marguilliers, demandant un acte pour leur conférer certains terrains, avec pouvoir d'en louer une partie et d'employer le reste comme cimetière, 50. Pétition en laveur, ib. Rapport de l'avis, 57. Bill venu du Conseil; lu, 117. Renvoyé à un comité, 152. Rapporté, 168. Considéré en comité; rapporté, 199. Passé, 228. S. R., 382. (29-30 Vic., c. 151.)
- 3. Chemin de fer urbain, Compagnie du:—Pétition demandant l'autorisation de disposer de son chemin de fer, 146. Rapport de l'avis, 154.
- 4. Eylise Wesléyenne:—Pétition demandant un acte pour conférer à des syndies l'administration de l'église méthodiste wesléyenne ainsi que ses propriétés, etc., 190. Rapport de l'avis, 201. Bill venu du Conseil, 84. Lu, 185. Renvoyé à un comité, 200. Rapporté, 214. Considéré en comité; rapporté, 248. Passé, 261. S. R., 383. (29-30 Vic., c. 153.)

TORONTO À OWEN SOUND, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE:

- 1. Pétition pour faire remettre en vigueur l'acte de la dite compagnie, 55. Pétitions en faveur, 61, 77, 103, 125, 194. Rapport de l'avis, 85. Bill présenté, 105. Renvoyé à un comité, 151. Rapport—que le bill est abandonné par ses promoteurs, 263. Honoraire remis, 26.
 - 2. Pétition contre le bill ; compagnie du chemin de fer du Nord, 172.

TOWNSHIPS DU BAS-CANADA: - Voir Documents, 25. Adresses, 16. Tenure seigneuriale.

TRAVAUX PUBLICS: -- Voir Documents, 61.

TRENT, RIVIÈRE :- Voir Adresses, 8.

Trois-Rivières:—Pétition pour des amendements à l'acte de cette cité, 77. Rapport de l'avis 85. Bill présenté, 86. Renvoyé à un comité, 140. Rapporté avec des amendements, 194. Considéré et amendé en comité; rapporté, 245. Passé, 260. Par le Conseil, avec des amendements, 308. Considérés et adoptés, 309. S. R., 384. (29-30 Vic., c. 59.)

TUMBLETY, MEDECINES DE :- Voir Adresses, 8.

NION, Compagnie d'Assurance de l'Union du Canada:—Pétition pour un acte d'incorporation, 113. Rapport de l'avis, 122. Bill présenté, 123. Renvoyé à un comité, 152. Rapporté avec des amendements, 188. Considéré et amendé en comité; rapporté, 245. Passé, 260. Par le Conseil, avec des amendements, 294. Considérés, 295. Adoptés, 305. S. R., 384. (29-30 Vic., c. 129.)

Usure, Lois D';

- 1. Bill concernant l'intérêt—1866 (M. Dunkin); présenté, 17. Renvoyé au comité des lois relatives à l'intérêt de l'argent, 43. Voir infra, 3.
- 2. Bill pour amender l'acte relatif à l'intérêt (M. Bourassa); présenté, 17. Renvoyé au même comité, 44.
- 3. Comité spécial charger de considérer les lois relatives à l'intérêt, 43. Quorum devant être de sept, 173. Bill relatif à l'intérêt (supra, 1, 2) à lui renvoyé, 43, 44. Toutes pétitions à ce sujet à lui renvoyées, 71.
- 4. Pétition pour une loi restreignant l'intérêt à 8 pour cent; conseil municipal de Norfolk, 56.—A 7 pour cent; conseil municipal d'Hastings, 70. Les deux renvoyées à ce comité, 71. Voir supra, 3.
- 5. Pétition pour qu'il ne soit passé aucune loi fixant le taux de l'intérêt; chambre de commerce de London, 167.

VACANCES:—Voir Adresses, 51.

VAUDREUIL:—Pétition demandant qu'un certain terrain, dans le township d'Hudson, soit donné au ministre et marguilliers de l'église St. James, Vaudreuil, pour en faire un cimetière, 61. Rapport de l'avis, 66. Bill présenté, 86. Renvoyé à un comité, 140. Rapporté avec des amendements, 187. Considéré en comité; rapporté, 243. Passé, 258. Par le Conseil, 286. S. R., 383. (29-30 Vic., c. 155.

VÉGÉTAUX: - Voir Douanes, droits de, 8.

VENTES JUDICIAIRES:—Bill pour amender la 5e section de 28-29 Vic., c. 39, pour diminuer les frais de vente judiciaire dans le Bas-Canada; présenté, 46. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 302.

VICTORIAVILLE:

- 1. Pétition pour faire incorporer ce village comme ville, 125. Rapport de l'avis, 128. Bill présenté, 131. Ordre pour la 2me lecture, rescindé, 305.
 - 2. Pétition contre le bill, 203.

VOLONTAIRES :- Voir Milice.

Votes et délibérations:—Impression quotidienne des, 4.

Waterloo, Magog et Stanstead, Compagnie du chemin de fer de:

- 1. Pétition pour un acte d'incorporation, 46. Rapport de l'avis; bill présenté, 51. Renvoyé à un comité, 64. Rapporté avec des amendements, 114. Considéré en comité; rapporté, 139. Passé, 149. Par le Conseil, 221. S. R., 382. (29-30 Vic., c. 101.)
- 2. Pétition en faveur et demandant un octroi de terres pour aider à sa construction, 56, 61, 70.
 - 3. Pétition contre le bill; de l'honorable A. B. Foster, 113,

- Wawanosh:—Pétition pour faire diviser ce township en deux municipalités, 56. Rapport de l'avis, 50. Bill présenté, 52. Renvoyé à un comité, 75. Rapporté avec des amendements, 93. Considérés en comité; rapporté, 109. Passé, 116. Par le Conseil, 184. S. R., 382. (29-30 Vic., c. 82.)
- Welland, Canal:—Pétition de propriétaires de navires, etc., de Kingston, demandant certaines améliorations à ce canal, 26.
- Wellington:—Pétition de ce conseil municipal, demandant une loi pour légaliser certains règlements, etc., 125. Rapport du comité des ordres permanents que l'on n'a pas fait valoir de raisons suffisantes pour le porter à recommander la suspension de la règle, 134.

Voir Adresses, 24.

WICKHAM:

- 1. Pétition pour faire ériger en municipalité les six premiers rangs de ce township, 25. Rapport de l'avis, 31. Bill présenté, 42. Renvoyé à un comité, 109. Rapporté avec des amendements, 147. Considéré en comité; Rapporté, 196. Passé, 228. Par le Conseil, 286. S. R., 384. (29-30 Vic., c. 62.)
 - 2. Pétition contre, 92.
- Wilson, Thos. L.:—Sa pétition, pour qu'il soit souscrit à l'ouvrage Life and times of Lord Palmerston; renvoyée au comité de la bibliothèque, 194. Rapport, 251. Adopté, 313.
- WINDSOR, COMPAGNIE DU PASSAGE DE:—Pétition pour un acte de corporation, 146. Rapport de l'avis, 154.
- Wolfeston:—Pétition pour que ce township soit séparé du comté de Wolfe et annexé de nouveau à Mégantic, 147.
- Whelpley, J. D., et J. J. Storer:—Pétition demandant un brevet pour un nouveau système de fonte de minérais, 35. Rapport de l'avis, 66. Bill présenté, 105. Renvoyé à un comité, 151. Rapporté avec des amendements, 187. Considéré et amendé en comité; rapporté, 243. Passé, 267. Par le Conseil avec des amendements, 294. Considérés, 295. Adoptés, 305. S. R., 384. (29-30 Vic., c. 163.)

WOODSTOCK:

- 1. Pétition des syndics de la congrégation presbytérienne, demandant l'autorisation de vendre certains lots de terre, 31. Rapport de l'avis, 40. Bill venu du Conseil; lu, 117. Renvoyé à un comité, 152. Rapporté, 167. Considéré en comité; rapporté, 199. Passé, 228. S. R., 382. (29-30 Vic., c. 154.)
- 2. Pétition pour faire autoriser le recteur et les marguilliers de l'église St. James à vendre certains lots de terre, 103. Rapport de l'avis, 114
- WYOMING, COMPAGNIE DE PÉTROLE DE:—Pétition de J. D. Ottiwell, de New-York, demandant que cette compagnie soit autorisée à transporter des immeubles en Canada, 56. Suspension de la règle relative à l'avis recommandée; suspendue; bill présenté, 66. Renvoyé à un comité, 109. Rapporté avec des amendements, 154. Considéré en comité; rapporté, 196. Passé, 227. Par le Conseil, 272. S. R., 382. (29-30 Vic., c. 119.

